TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1899

PÊCHERIES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
1900

[N° 11*a*—1900.]

A Son Excellence le Très honorable sir GILBERT JOHN ELLIOT, COMTE DE MINTO, *gouverneur général du Canada, etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence et de la législature du Canada, le trente-deuxième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, division des Pêcheries.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

LOUIS HENRY DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 30 décembre 1899.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DES PÊCHERIES

1899

A

	Page.
Acadia, Croiseur fédéral	270
Anticosti, Ile d', Rapport de W. Wakeham	148
Armstrong, Wm., directeur, piscifacture de New-Castle	255
Alevins, Distribution des	236-238
Alose et l'Eperlan, Remarques sur l'	109

B

Baie Georgienne—Rapport et statistique	208-218
Bay-View, Homarderie de	243
Behring, Mer de, Question de la, Rapport	xxxi
" " Flotte du printemps de 1898 et captures de phoques	xxxiii
" " Arbitrage sur saisies opérées par la Russie en 1892	xxxv
Belliveau, A. H., Rapport de l'inspecteur	xvi
Bertram, A. C., inspecteur de l'Ile du Cap-Breton, rapports	xxxvii 87
Bureau de renseignements sur les pêcheries	292
" Rapport sur le, par M. O'Brien	294
" Rapport sur la morue, le hareng le homard, le maquereau, le saumon, etc	207-323

C

Colombie-Britannique, Rapport de l'inspecteur John McNab sur les pêcheries de la	198
" Rapport sur la piscifacture, riv. Fraser, C. B. Sword	261 xlvii
" Pêche du phoque, 1898	290
" " 1899	xxxiii
" Relevé des établissements de conserves de saumon, en 1898	204
" Relevé de la capture et du matériel, 1898	205
" Dépenses	3
" Revision des règlements, etc	xiii
Cap-Breton, Ile du (*Voir* District n° 1 de la Nouvelle Ecosse)	xxxvii 37
" Rapports du bureau de renseignements sur les pêcheries	294-323
Catellier, L. N., Rapports sur les pêcheries et la piscifacture	252
Chapman, R. A., inspecteur, N.-B., rapports	xxxix 107
Côte, Etendues de	xix
Constance, Croiseur fédéral	270-290
Colcleugh, F. W., directeur de la piscifacture et inspecteur	202
Croiseurs canadiens, Liste des	270
Curlew, Croiseur fédéral	270-286
Contamination des eaux affectant les pêcheries, par le prof. E. E. Prince	xlviii 326
Conseil privé impérial, Jugement du, sur les pêcheries	ix
Côte Nord, Division de la, rapports	151
Cunningham, F. H., Rapport de l'inspecteur	x

D

Dolphin, Navire de patrouille de l'Etat dans l'Ontario	270
Dunn, Capitaine E., du croiseur fédéral *Petrel*	283
Dépenses	xix 1
" par provinces	2
" Pisciculture	3
" Service de protection des pêcheries	5
" Etat comparatif	8
Distribution des alevins	236-238
Duncan, M. S., Rapport de l'inspecteur	xliv

E

Eperlan et alose, Remarques sur l' 109
Envois d'alevins dans la Nouvelle-Zélande 252
Emmagasinage frigorifique de la boitte xvi
Etendues de côtes xix
Exposition de poisson de Campobello, N.-B. 103
Etats, Récapitulation du rendement et de la valeur du poisson depuis 1870 xxix
" " matériel de pêche, etc xxi
" " nombre de pêcheurs xxiii
" de la capture en détail. (*Voir* à chaque province.)
Etats-Unis, Liste des navires de pêche, entrant dans les ports canadiens 278
" " " prenant des permis sous le *modus vivendi* 276
Exposition de Paris, 1900 xlvii

F

Finlayson, Alex., directeur de la piscifacture de Magog 254
Ford, L. S., inspecteur des pêcheries, N.-E., rapport 51
Fermeture de la—But de la—Prof. E. E. Prince lxxiii

H

Hareng, remarques sur le 40-101
Hockin, R., inspecteur de la Nouvelle-Ecosse, rapport 45
Homard—Remarques sur le 38, 48, 108, 135, 148
" Industrie du xxii
" Homarderies dans la Nouvelle-Ecosse 243
" Commission sur la question du x

I

Instructions aux officiers des pêcheries 10
" commandants des croiseurs 271
Inspecteurs des pêcheries, Liste des xxxvi
" " Rapports des. (*Voir* chaque province.)

J

Jugement du Conseil privé impérial, sur les droits des provinces aux pêcheries ix

K

Kemp, Ernest, Rapport de l'expert en ostréiculture 265
Kent, Capit. W. H., du croiseur *Kingfisher*, rapport 289
Kingfisher, Croiseur fédéral, du service de protection des pêcheries 271-392
Knowlton, Capit. C. T., de l'*Osprey*, rapport 285

L

Laboratoire biologique xvii
La Have, N.-E., flotte de pêche 299
Lac Supérieur, Rapport et statistique 207-214
Lac Huron " 207, 216, 221
Lac Erié " 210-222
Lac Ontario " 210-222
Lac Saint-Clair " 209-221
Lac des Bois " 214
Lavoie, Dr., officier des pêcheries, Rapport xl
Lunenburg, Flotte de pêche de 299

M

Morue, Observations sur la ..... 39, 146, 294 à 323
Madeleine, Ile de la 152-164
May, Capit. Geo. M., du *Constance* 290
Maquereau, Remarques sur le 39, 47, 147, 282
Manitoba, Rapport de l'inspecteur, F. W. Coleleugh 185
" Statistique des pêcheries 186
Matheson, J. A., inspecteur, I.P.-E. ..... xxxix 134
Mills, H. S., inspecteur, Nouveau Brunswick, rapport 111
Miller, E. W., inspecteur, T.N.-O. ..... xlvi 189
Miramichi, Piscifacture de, N.-B., rapport 246
Mowat, Alex., directeur de la piscifacture de Ristigouche 249
Moisie et Mingan, Division de 151
McNab, John, inspecteur, Colombie-Britannique 198
McCluskey, Chas., directeur de piscifacture 244
Modus Vivendi—Permis ..... xix 276

N

Négligence des particularités relatives aux alevins, par le prof. E. E. Prince lxix
Nourriture de l'Esturgeon, Rapport du professeur Prince lvi
Nouveau-Brunswick, Rapport du district nº 1, inspecteur J. H. Pratt ..... xxxviii 100
" " nº 2 " R. A. Chapman ..... xxxix 107
" " nº 3 " H. S. Miles 111
" Résumé des rapports des gardes-pêche du 104-111
" Statistique des pêcheries, district nº 1 113
" " " nº 2 118
" " " nº 3 125
" Relevé de la valeur des bâtiments, etc 133
" Récapitulation du rendement des pêcheries 132
" Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche 30
" Mouvements du poisson, rapports du bureau des renseignements 318
Newcastle, Ont., piscifacture 255
Nouvelle-Ecosse, Rapport dn district nº 1, inspecteur A. C. Bertram ..... xxxvii 37
" " nº 2, " Robert Hockin ..... xxxviii 45
" " nº 3 " L. S. Ford 51
" Résumé des rapports des gardes-pêche 42–48
" Statistique des pêches district nº 1 54
" " " nº 2 64
" " " nº 3 78
" Relevé de la valeur des bâtiments, etc 99
" Récapitulation du rendement des pêcheries 98
" Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche 20
" Mouvements du poisson, bureau des renseignements 294
" Dépenses 2
Nord-Ouest, Territoire du, Rapport sur les pêcheries par l'inspecteur E. W. Miller ..... xv, xlvi, 188
" " Statistique des pêcheries, etc 193
Nombre de pêcheurs ..... xxi–xxii

O

Ontario, Dépenses pour les pêcheries 2
" Résumé des rapports des gardes-pêche 207
" Statistique des pêcheries 214
" Récapitulation du matériel de pêche 228
" Rapports des inspecteurs xliv
Ostréiculture, Rapport de M. E. Kemp 265
" Remarques sur l' 109-134
Odgen, Alfred, directeur de la piscifacture, Nouvelle-Ecosse 241-243
Osprey, Croiseur fédéral 285
Ottawa, piscifacture 259
O'Brien, T., directeur du bureau de renseignements 294

P

Parker, W., directeur de la piscifacture de Sandwich, Ont 257
Primes de pêche, Règlement 10
" Réclamations reçues et payées, 1888 12
" Statistique générale xix–15
" Etat comparatif des réclamations reçues et payées depuis 1882 15
" Navires qui ont reçu des primes en 1898 ..... 20 à 30
Pisciculture xxx–229
" Rapport du professeur E. E. Prince, commission sur la 229
" Distribution des alevins 236–238
" Négligence des particularités relatives aux alevins lxix
" Rapports des directeurs de piscifactures 241
" Liste " " xxxi
" Piscifacture de la Colombie-Britannique 246
" " Nouvelle-Ecosse 241
" " Nouveau-Brunswick 244
" " Québec 249
" " Ontario 255
" Dépenses 3
" Huitrières, rapports sur les (*voir* lettres H et O) ..... xxx 265
Protection des pêcheries, Service de xxxi
" Rapport du commandant O. G. V. Spain sur la 270
" Croiseurs, leurs capitaines et leurs stations 270
" Dépenses 5
" Permis sous le régime du *modus vivendi* 276
" Remarques sur la pêche du maquereau 282
" Liste des navires de pêche des E.-U. entrant dans les ports du Canada 276
" Rapports des capitaines des croiseurs 283
Personnel des pêcheries xxx
Pêcheries—Bureau de renseignements (*voir* lettre B).
" Primes de pêche 10
" Statistique des xxix

P—*Fin.*

Pêcheries—Campagne de pêche, 1898 xxxii
" Jugement du Conseil privé impérial ix
Piscifactures, Rapports sur les, (*voir* aussi la Pisciculture) 241
Parker, Wm., directeur de la piscifacture, Sandwich, Ont 257
Pêche du phoque, Rapport de M. Venning xxxi
Petrel, Croiseur fédéral, Ontario, capitaine Dunn 283
Prince-Edouard, Ile du, Rapport sur les pêcheries, inspecteur J. A. Matheson xxxix–134
" " Statistique des pêcheries 137
" " Valeur des matériaux de pêche, et homard 137–145
" " Dépenses 2
Prince, Professeur E. E., commissaire, rapports scientifiques xlviii
" Contamination des eaux affectant les pêcheries xlviii
" Négligence de particularités relatives au développement des alevins lxix
" But de la fermeture temporaire de la pêche lxxiii
" Pisciculture 259
Pratt, Capitaine J. H., inspecteur, rapports 100, 237
Phoques—(*voir* aussi rapport sur la mer de Behring) ..... xxxi 200
Personnel extérieur xxx

Q

Quadra, Croiseur fédéral, dans la C.-B 283, 270
Québec, Rapport sur le golfe Saint-Laurent, Dr Wakeham 146
" Résumé des rapports des gardes-pêche—Division du golfe 149
" " " " District de l'intérieur 152
" Statistique des pêcheries—Division du golfe 158
" " " de l'intérieur 176
" Rendement et valeur des pêches 183
" Valeur du matériel des pêcheries 184, 203
" Dépenses 2

R

Renseignements, Bureau de (*voir* sous la lettre B).
Recettes, Etats des 7
" Etat comparatif des 8
Rapport du sous-ministre ix
Rapports des inspecteurs (*voir* chaque province et district.)
Règlements—Homard x
" Primes de pêche 19
" Provinces de l'ouest xiii

S

Service de protection des pêcheries (*voir* lettre P).
Sandwich, Piscifacture de 257
Saumon, remarques sur le 40, 107, 146, 198
Selkirk, Piscifacture de, Manitoba 262
Sheasgreen, Isaac, directeur de la piscifacture de Miramichi 246
Sheppard, O. B., inspecteur, Ontario xlvi
Spain, O. G. V., commandant du service de protection des pêcheries, rapport 270
Statistique des pêcheries (*voir* Etat et les différentes provinces).
Station marine biologique xvii
Service extérieur, personnel xxxv

T

Tracadie, N.-E., Huitrières de 265

V

Valeur des pêcheries (*voir* aussi chaque province) ..... xxiv–xxviii

W

Walker, John, directeur de piscifacture, rapport 25
Walbran, Capitaine du croiseur fédéral *Quadra* 283
Wakeham, Dr, Remarques sur la campagne de 1899, division du golfe ..... xl, 146

RAPPORT

DU

DÉPUTÉ DU MINISTRE.

A l'honorable
SIR LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G., etc.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la division des Pêcheries de votre ministère pour l'exercice terminé le 30 juin dernier.

Les rapports concernant le service de protection des pêcheries, la pisciculture et la mer de Behring pour toute l'année 1899, et les statistiques, comme d'ordinaire, couvrent l'année précédente. Les rapports préliminaires des différents inspecteurs donnent une idée générale du résultat des pêches et de l'état des pêcheries dans les différentes provinces pendant l'année écoulée.

Sont annexés au présent trois rapports spéciaux par M. le professeur Prince, commissaire des Pêcheries. Ces rapports traitent de:—

1 La contamination de l'eau dans ses effets sur les pêcheries.

2. Caractères négligés dans la formation du jeune poisson.

3. L'objet d'une saison de pêche défendue.

Dans le rapport de l'année dernière il était question du jugement rendu par les lords du comité judiciaire du Conseil Privé à Londres, et de ses effets probables sur la manière de réglementer les pêcheries dans les différentes provinces. Les changements qui ont suivi la définition légale des droits respectifs du Canada et des provinces n'ont pas été aussi marqués qu'on aurait pu le penser. La province d'Ontario, il est vrai, s'occupe maintenant de la location et de l'octroi des permis de pêcheries, et elle a aussi nommé un personnel d'officiers provinciaux pour la surveillance et la protection des pêcheries, ne laissant à faire au ministère de la Marine et des Pêcheries qu'une surveillance générale ainsi que le veut la juridiction législative qui appartient encore au gouvernement fédéral. Une patrouille, sur les grands lacs, où passe la frontière internationale, et trois inspecteurs des pêcheries relevant du gouvernement fédéral, ont suffi pour faire cette surveillance générale. La province de Québec, ainsi qu'il en a été fait mention dans le trente et unième rapport, a fait des démarches pour prendre à sa charge l'exécution des devoirs que le jugement du Conseil Privé fait retomber sur elle, et pendant l'année dernière le commissaire des Terres, Forêts et Pêches de cette province, et son personnel d'officiers et gardes-pêche, ont octroyé les permis et veillé à l'observation des lois sur les rivières, les pêcheries de l'intérieur, et les estuaires proprement dits. Les pêches importantes des côtes de la mer faites au delà de la limite de basse marée, et qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral, et dans plusieurs cas sont inséparables à cause de graves questions

internationales, ont nécessité l'emploi d'officiers de pêche fédéraux sur la rive nord du golfe Saint-Laurent et ailleurs, en addition au service de protection des pêcheries. Dans les autres provinces on a simplement continué, à la suite d'une entente amicale, l'administration des pêcheries telle qu'elle était dans le passé, à l'exception que les privilèges de pêche exclusifs, tels que ceux contenus dans les baux de réserves d'huîtrières, seront à l'avenir octroyés par les autorités provinciales maritimes. Conséquemment l'administration et la protection des pêcheries ont été continuées comme auparavant et sans interruption dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique. Ces questions ne touchaient pas naturellement au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest.

Afin de faire disparaître tous doutes créés par la décision du Conseil Privé concernant la juridiction respective du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces, le long des côtes de la mer au delà de la marque de basse marée, il a été jugé de la plus haute importance d'obtenir l'opinion du comité judiciaire sur ce point. On a déjà fait les premières démarches à ce sujet.

COMMISSION DU HOMARD.

La Commission du homard nommée par un arrêté du Conseil en date du 27 septembre 1898, avait complété une grande partie de son travail à la fin de cette année, mais ce ne fut qu'en avril 1899 que les commissaires terminèrent leurs travaux. Les conclusions auxquelles les commissaires sont arrivés ont été publiées sous forme de supplément au trente et unième rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, et sur ces conclusions on a basé un code de règlements devant prendre effet à la fin de l'année. Ces nouveaux règlements, avec certaines modifications demandées par des exigences locales urgentes, sont devenus loi le 7 décembre 1899. Ils sont contenus dans les onze clauses suivantes :

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PÊCHE DU HOMARD.

1. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, du homard entre le dernier jour de mai et le quatorzième jour de décembre de chaque année, ces deux jours compris, sur et le long de cette partie de la côte ou de ses eaux, de la province du Nouveau-Brunswick, comprise dans le comté de Charlotte, et aussi sur et le long de cette partie des côtes ou de leurs eaux, de la province de la Nouvelle-Ecosse comprise dans les comtés de Yarmouth, Shelburne, Queen, Lunenburg et cette partie du comté de Halifax, à l'ouest d'une ligne courant S.S.E. de l'île Saint-George, havre de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et qui coïncide avec les bouées de la passe à l'entrée du dit havre, et personne dans les limites ci-dessus décrites, *en aucun temps*, ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, du homard ou des homards de moins de neuf pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes.

2. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, du homard entre le dernier jour de juin de chaque année et le quatorzième jour de janvier ensuivant, ces deux jours compris, dans aucune partie de la baie de Fundy, ou sur aucune partie des côtes ou de leurs eaux, en dedans d'une ligne tirée depuis la ligne de division des comtés de Charlotte et St. John, près de la Pointe

Lepréau, courant en dehors de l'île aux Eglantiers (*Brier Island*) jusqu'à la ligne frontière entre les comtés de Digby et Yarmouth, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; et personne, dans les susdites limites, *en aucun temps*, ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra ni n'aura en sa possession du homard ou des homards de moins de 10½ pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes.

3. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, des homards entre le premier jour de juillet de chaque année, et le trente-unième jour de mars ensuivant, ces deux jours compris, sur et le long de cette partie de la côte de la province de la Nouvelle-Ecosse ou de ses eaux, à partir de la susdite ligne, courant S.S.E. depuis l'île Saint-George, havre de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et qui coïncide avec les bouées de la passe à l'entrée du dit havre, s'étendant à l'est et suivant la ligne de côte aussi loin que la Pointe Rouge, entre la Pointe Martin et la Pointe Michaux, dans l'Ile du Cap-Breton, et comprenant la baie Chedabouctou et la baie Saint-Pierre, et les côtes et les eaux de toutes les îles sises dans ces baies et y adjacentes, et comprenant les côtes et eaux du Goulet de Canso aussi loin qu'une ligne tirée de Flat-Point, dans le comté d'Inverness, au phare, dans le comté d'Antigonish vis-à-vis.

4. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, des homards entre le premier jour d'août de chaque année et le dernier jour d'avril ensuivant, ces deux jours compris, sur et le long de cette partie de la côte de l'Ile du Cap-Breton, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ou ses eaux, depuis la Pointe Rouge, entre la Pointe Martin et la Pointe Michaux, dans l'Ile du Cap-Breton, et s'étendant jusqu'au Cap Nord et à l'entour, jusqu'au Cap Saint-Laurent inclusivement; aussi les côtes et eaux de toutes les îles appelées îles de la Madeleine, y compris les Rochers aux Oiseaux et l'île Bryon; aussi la rive nord du Saint-Laurent, à partir de la baie du Blanc Sablon, dans la province de Québec, vers l'ouest jusqu'à la tête de la marée, comprenant les côtes et eaux de toutes les îles adjacentes à la dite rive, et y compris l'île d'Anticosti.

5. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, des homards entre le onzième jour d'août de chaque année et le vingt-quatrième jour de mai ensuivant, ces deux jours compris, le long des côtes et dans les eaux du détroit de Northumberland, entre une ligne, au nord-ouest, tirée de la rivière Chockfish, dans le Nouveau-Brunswick, à West-Point, dans l'Ile du Prince-Edouard, et une ligne, au sud-est, tirée de Indian Point, près du Cap Tourmentin, dans le Nouveau-Brunswick, au Cap Traverse, dans l'Ile du Prince-Edouard.

6. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, des homards entre le onzième jour de juillet de chaque année et le dix-neuvième jour d'avril ensuivant, ces deux jours compris, dans aucune partie du Canada ou de ses côtes ou eaux, non comprises dans les limites décrites dans les règlements ci-dessus.

7. Sauf tel que prescrit par les règlements 1 et 2 ci-dessus, qui fixent les dimensions à 9 pouces et 10½ pouces respectivement, personne, dans aucune partie du Canada, ou de ses côtes ou eaux, *en aucun temps*, ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession du homard ou des homards de moins de 8 pouces de longueur, mesuré de la tête au bout de la queue, à l'exclusion des pinces ou des antennes.

8. Personne ne pêchera, prendra, tuera, achètera, vendra, ni n'aura en sa possession, pour aucune fin que ce soit, du homard ou des homards œuvés, ou du homard ou des homards à test tendre (*soft-shell*). Lorsque de tels homards seront pris ils devront être remis à l'eau vivants.

9. Personne ne tendra des pièges à homard, ou autre engin de pêche dans le but de prendre des homards, dans les eaux dont la profondeur est de deux brasses ou moins.

10. Personne ne tendra ou ne placera des pièges à homard, ou autre engin de pêche dans le but de prendre des homards, à une distance moindre que cent verges de tout rets stationnaire à saumon, tendu pour prendre du saumon.

11. Personne, pour des fins de mise en boîtes, n'offrira en vente, ne vendra, troquera, fournira ni n'achètera des fragments de homards, des homards intentionnellement mutilés ou brisés, ou aucune chair de homard brisée, et tous fragments de homards, *homards* intentionnellement mutilés ou brisés, ou chair de homard brisée, ainsi offerts en vente, vendus, troqués, fournis ou achetés, seront passibles de saisie et de confiscation, *à moins* qu'ils ne soient possédés pour des fins de *consommation domestique* seulement, et non pour la mise en boîtes, et la preuve de ce fait incombera au propriétaire ou possesseur.

La Commission du homard a pratiquement cessé d'exister lors de sa dernière séance tenue à Ottawa le 25 avril. Du 10 au 25 avril, les commissaires se sont assemblés tous les jours (le dimanche excepté) pour discuter la preuve volumineuse placée devant eux et formuler leurs recommandations. Ils avaient siégé au moins soixante cinq fois dans les provinces maritimes, aux endroits suivants: Digby, Yarmouth, Lower-East-Pubnico, Lower-Woods-Harbour, Barrington-Passage, Clark's Harbour, Halifax, Shelburne, Lockport, Liverpool, Port-Mouton, Lunenburg, Jeddore, Tangier, Rivière-au-Saumon, Shelburne, Goldborough, (Isaac's-Harbour), Canso, Guysboro, Arichat, L'Ardoise-inférieure, Louisbourg, North-Sydney, Neil's-Harbour, Ingonish-nord, C.B., Bathurst, N.B., Shippegan, Douglastown, Newport, Percé, Port-Daniel P. Q., Chatham, N.-B., Richibouctou, Kingston, Bouctouche, Shédiac, Summerside, I.P.E., Egmont-Bay, Tignish, Cap-Bald, N.-B., Port-Elgin, Pictou, Antigonish, Rivière-Jean, Port-Hood, Margaree-Harbour, Cheticamp, C.-B., Pugwash et Wallace, N.-E. La Commission n'est pas allée tenir des séances sur la côte nord du golfe Saint-Laurent ni aux îles de la Madeleine, où l'industrie du homard a des proportions considérables, mais elle a obtenu aux séances tenues ailleurs une bonne somme de renseignements sur la pêche du homard à ces endroits. Mais les commissaires auraient bien aimé, si c'eut été possible, se transporter eux-mêmes sur les lieux. Il faut admettre cependant que beaucoup de personnes s'occupant de pêche du homard ont assisté aux séances de la Commission qui ont été très intéressantes. A certaines séances il y avait foule, et les pêcheurs et propriétaires de homarderies ont montré le plus grand empressement à aider la Commission à fournir des renseignements très importants.

Le travail de la commission a été divisé en deux parts. Trois des commissaires, MM. Moïse H. Nickerson, de Clark's-Harbour, William Whitman, de Guysboro, et Henri C. V. Le Vatte, de Louisbourg, Cap-Breton, avec le président de la Commission, (le professeur Prince), ont commencé leurs travaux de bonne heure en octobre. La première séance a eu lieu le 6 octobre, à Digby N.-E., la Commission s'avançant ensuite le long de la côte ouest de la Nouvelle-Ecosse, depuis Digby jusqu'à Halifax,

ensuite vers l'est jusqu'à Guysboro, et dans l'intérieur jusqu'à Neil's Harbour, Cap-Breton, finissant sa première série de séances à Ingonish-Nord, C.-B., le 5 novembre. Les autres membres de la Commission, MM. Archibald Currie, de Souris, I. P.-E., Patrick J. Sweeney, de Shédiac, N.-B., Stephen E. Gallant, de Richmond, I. P.-E., Bobert Lindsey, de Gaspé, P. Q, Donald Campbell, des Fourches-Margaree, Cap-Breton, et le président, commencèrent la deuxième série des séances à Bathurst, N.-B., le 17 novembre, et tinrent plus de trente séances en différents point de la côte de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ile du Prince-Edouard. Ces séances ont été tenues pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, et les dernières pendant les mois de mars et d'avril.

Le travail de la Commission a été suivi avec un intérêt inusité non seulement en Canada, mais aussi dans la république voisine, où un journal qui est reconnu comme une autorité en matière de pêche disait:—"Nous ne pouvons qu'admirer le travail consciencieux de la Commission. Contrairement à la plupart des commissions d'enquête que nous avons chez nous, celle-ci n'a pas fait du travail qui lui était confié une occasion de plaisir aux frais du trésor public, mais a travaillé avec diligence et persévérance à recueillir des renseignements utiles."

REVISION DES RÈGLEMENTS POUR LES PROVINCES DE L'OUEST.

Depuis quelques années il était devenu évident que les règlements de pêche en vigueur sur la côte du Pacifique et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, de même que ceux des Territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba, avaient besoin d'une revision complète. Les conditions dans lesquelles se fait maintenant la pêche dans les eaux de l'ouest sont beaucoup changées, et le code de règlements pour la protection du poisson qui pouvait convenir à ces provinces il y a dix ans, et même cinq ans seulement, ne convient plus maintenant en plusieurs points importants. Depuis que l'industrie du saumon en conserves a commencé, il y a environ trente ans, sur la rivière Fraser par l'établissement de deux petites fabriques produisant en tout un peu plus de 7,000 caisses, la production totale de la Colombie-Britannique a augmenté cent fois, le nombre de caisses mises sur le marché pendant la saison qui vient de se terminer s'élevant à 679,600, rapportant plus de trois millions de dollars. La valeur des produits a monté de $30,590 qu'elle était en 1876 à $745,500 en 1896.

Ce développement énorme a produit presque une révolution dans cette industrie. Le capital engagé, le nombre d'hommes, les établissements ont augmenté à mesure que l'industrie augmentait. En 1892 une commission spéciale, nommée par arrêté du conseil, a fait une enquête complète sur le saumon de la rivière Fraser, et les témoignages volumineux obtenus, de même que les conclusions des trois commissaires, ont été publiés comme rapport spécial en 1893. Le surintendant de la pisciculture (feu M. S. Wilmot) avait en 1890 visité la rivière Fraser et fait un rapport sur la pêche du saumon dans cette rivière. Un code de règlements basé sur les renseignements obtenus par les officiers du ministère et sur le rapport de la commission susdite, a été publié en 1894. Dans la même année on a fait aussi des règlements spéciaux pour l'esturgeon de la Colombie-Britannique. Les règlements qui avaient été en force jusqu'à ceux-là dataient de 1889, et il est généralement admis que les nouveaux règlements s'adaptaient parfaitement au nouvel état de choses.

Les conditions, cependant, ont continué à changer d'année en année, et la loi ne convenait plus dans beaucoup de ses détails ; c'est pourquoi le commissaire des pêcheries a reçu instruction de faire une enquête complète des pêcheries de la côte du Pacifique. Un spécialiste d'expérience a visité toutes les principales rivières et les lieux de pêche importants de la Colombie-Britannique. Toutes les fabriques de conserves sur la côte ont été inspectées depuis la rivière Fraser au sud jusqu'à la rivière Naas au nord, et les différentes migrations de saumons, leur mode de reproduction et quelques frayères parmi les plus importantes ont été étudiées et ont fait le sujet d'un rapport. Des conférences avec les pêcheurs et avec différentes chambres de commerce ont fourni au ministère des renseignements très importants et très exacts. Comme conséquence on a apporté plusieurs modifications aux règlements, et le président de la Chambre de Commerce de New-Westminster disait à l'assemblée du 19 août 1895, que "le relâchement apporté par le gouvernement dans les anciens règlements pour la pêche au saumon, il était heureux de le dire, avait rendu ces règlements assez satisfaisants."

En 1896 M. Richard Rathbun et le Dr William Wakeham, représentant respectivement le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement anglais, et formant une commission conjointe pour faire rapport sur la conservation du poisson dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, ont fait une enquête approfondie de la pêche du saumon dans la rivière Fraser, dans la rivière Colombie et les détroits de Géorgie et de Puget Sound. Dans leur rapport, daté le 31 décembre 1896, les commissaires ont indiqué en détail les nouvelles modifications que la pêche au saumon avait subies, et ils attirèrent tout particulièrement l'attention sur les rets à trappe dont les pêcheurs américains se servaient. Un rets à trappe avait été, disait-on, tendu à Point-Roberts, Territoire de Washington, dès l'année 1885, mais ce n'est que dans les cinq ou six dernières années que cette méthode de pêcher a pris des proportions sérieuses. Il y a maintenant cinq fois autant de rets à trappes américains en opération qu'il y en avait en 1895. Au sujet de ces engins, les commissaires internationaux disaient :—

"On a constaté que les rets à enclos (*trap-nets*) sont le meilleur appareil "pour pêcher le sockeye dans les grandes eaux du golfe et du détroit ; mais ils sont "d'origine récente en cette région et en usage dans quelques localités seulement, "bien que leur nombre augmente rapidement aujourd'hui. Jusqu'ici leur usage "a été presque entièrement restreint à la zone traversée par le sockeye et à "l'époque où il s'y trouve ; mais parfois on prend en même temps que lui une ou "plusieurs autres espèces en grandes quantités.

"La distribution et le nombre des rets à enclos étaient comme suit en "1895 : Point-Roberts, y compris 2 dans les eaux canadiennes de la baie Boun-"dary, 15 ; Village-Point, île Lummi, 2 ; Cattle-Point, île San-Juan, 2 ; Point "Demock, île Camano, 1 ; Hunot-Point, île Fidalgo, 1 ; total, 21. C'est proba-"blement le plus grand nombre qui ait jamais été employé en une année. De nou-"veaux fonds ont été occupés, mais abandonnés après essai, et il s'est opéré peu de "changements à chaque saison. En dehors de Point-Roberts l'usage de ces rets ne "paraît pas dater d'avant 1893, et la plupart de ceux que nous venons d'énumérer "furent établis en 1893 ou 1894. Nous avons appris qu'il est question d'en établir "sept autres en différents endroits en 1896.

DOC. DE LA SESSION No 11a

"La pêche aux rets à enclos diminutifs s'est faite principalement et le plus long-"temps dans les eaux qui entourent immédiatement Point-Roberts, où le saumon "sockeye paraît donner en plus grande abondance que partout ailleurs près la côte "du territoire américain. Il y a dans cette région trente-deux fonds affermés où des "rets à enclos ont été tendus, mais en 1895 moins de la moitié en étaient occupés. "L'expérience a fait connaître les endroits les plus favorables à l'opération de ces "engins, et ils ont été accaparés par ceux qui étaient en moyens de contrôler la "situation, tandis que d'autres se sont contentés d'emplacements inférieurs. Il se "fait encore quelques expériences dans l'espoir d'obtenir de bons résultats en "d'autres endroits."

En 1897, le commissaire des pêcheries a de nouveau visité la Colombie-Anglaise, mais a borné son attention à la rivière Fraser et aux rivières sur l'île Vancouver. Les propriétaires de fabriques et les commerçants ont profité du passage du professeur Prince pour discuter à fond avec lui les divers aspects de cette industrie, et les pêcheurs ont tenu plusieurs grandes assemblées auxquelles a assisté le commissaire. On a constaté que pour convenir au nouvel ordre de choses, les règlements avaient besoin d'être complètement refondus, et en 1898 on fit un code provisoire de règlements complètement nouveaux et revisés. Des intérêts qui venaient en conflit ont été cause de la mise à l'étude de ces divers règlements dans leur ensemble, et l'on a adopté une nouvelle série de clauses (9 au nombre) qui sont devenues loi le 3 août 1898. Cette année il devint apparent que certains changements dans les conditions de la pêche demandaient votre attention, et l'on prit avantage du voyage qu'un officier du ministère faisait dans cette province, M. W. W. Stumbles, pour les élucider. M. Stumbles a complété de différentes manières la masse de renseignements accumulée et a fait un rapport sur l'opération des règlements existants, et sur une obstruction à la tête des eaux de la rivière Fraser, savoir: un barrage pour des opérations minières considérables à la Fourche Sud de la rivière Quesnelle, un endroit très recherché par le saumon de la rivière Fraser.

Dans les détroits de Juan de Fuca et Puget Sound il y avait un beaucoup plus grand nombre de rets à trappes qu'en 1898, année qui montrait déjà une augmentation sur les années précédentes. Dans son rapport, M. Stumbles dit qu'il y avait 120 rets à trappe en opération, et sur ce nombre 80 à 90 ont été en activité pratiquement toute la saison. Le nombre de bateaux des Etats-Unis faisant la pêche au saumon a aussi beaucoup augmenté, et le temps est arrivé de s'occuper sérieusement de la question de soumettre au régime des permis les rets à trappes canadiens pour le saumon dans le détroit de Fuca. Le ministère a recueilli tous les renseignements possibles sur les effets et les résultats des rets à trappes dans les détroits, et étudie avec soin la questions de savoir si l'on doit soumettre les rets à trappes au régime des permis dans la Colombie-Anglaise.

Ce qui a été dit des pêcheries de la Colombie-Anglaise s'applique en grande partie aux pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, où l'immigration, l'ouverture et la transformation du district, du Yukon et l'élan qu'en ont reçu conséquemment les pêcheries, ont rendu les règlements existants plus ou moins inapplicables à la vaste étendue de pays comprise à l'ouest entre les frontières du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Le seul fait que les mêmes règlements adoptés le 8 mai 1894, s'appliquent également au Manitoba et aux Territoires, est une preuve de leur insuffisance. On a adopté de temps à autre divers amendements

à ces règlements, dans le but de les rendre mieux appropriés à l'état de choses actuel, mais on s'est occupé aussi de faire une refonte complète de ces règlements, et on les a divisés provisoirement en trois parties, lesquelles il faudra étudier bien soigneusement avant de les faire passer à l'état de loi. Ces trois divisions sont respectivement pour le Manitoba, les Territoires et le district du Yukon. Ainsi que le faisait remarquer le rapport de l'an dernier, la législation concernant les pêcheries en Canada, comme la législation de presque tous les autres pays, a été d'une croissance lente, plutôt que le produit défini et compact de l'expérience et de connaissances officielles, et tant que l'on était dans l'expectative de la définition légale des prérogatives et des droits respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux par le plus haut tribunal judiciaire de l'empire, il n'était pas à propos, ni même possible de faire la revision des règlements de pêche dans les différentes provinces, revision que l'on admettait généralement être nécessaire.

EMMAGASINAGE FRIGORIFIQUE DE LA BOITTE.

Un des projets les plus importants qui aient occupé l'attention du ministère des Pêcheries a été inauguré cette année, savoir: l'établissement de congélateurs de la boitte ou de réfrigérateurs pour l'emmagasinage de la boitte par le gouvernement en coopération avec les associations de pêcheurs le long de la côte. Ce projet, formé dans les intérêts des pêcheurs, à pour but de subvenir à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps: un approvisionnement de boitte toujours prête lorsqu'on en a besoin.

D'une année à l'autre on se plaignait de la rareté de la boitte précisément aux époques que l'on en sentait plus le besoin, et pourtant on peut s'en procurer en abondance, en règle générale, de bonne heure dans le printemps lorsque les pêcheurs n'en ont pas un besoin immédiat. La Commission du homard en 1898, a parlé dans son rapport du projet d'avoir un emmagasinage frigorifique pour la boitte, et pendant l'année la question a été soumise à l'attention de la législature de la Nouvelle-Ecosse. Rien n'aiderait plus effectivement la population des provinces maritimes, et n'activerait plus l'industrie de la pêche que de faciliter aux pêcheurs la conservation d'un approvisionnement de boitte fraîche. Le projet de construction des réfrigérateurs fut étudié dans ses détails et était complété de bonne heure dans l'année. Avant la fin d'avril on avait pris des mesures effectives, un plan très complet pour la formation d'associations locales avait été formulé, des circulaires avaient été distribuées donnant tous les renseignements nécessaires pour la formation d'associations parmi les pêcheurs pour l'érection de réfrigérateurs et leur opération effective. Le professeur J. W. Robertson, commissaire de l'Agriculture, a rendu beaucoup de services en nous aidant à développer le projet et en disséminant ses connaissances à ce sujet parmi les pêcheurs et autres intéressés. Le crédit de $25,000 voté par le parlement a permis au ministère des Pêcheries de mettre immédiatement à exécution ce mouvement éminemment utile. Un officier spécial a été autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'organisation d'associations de boitte dans les différentes localités et la construction de réfrigérateurs sous les auspices réunis du gouvernement fédéral et des associations locales. M. J. F. Fraser, I.C., a été chargé de préparer les plans et diriger la construction des bâtiments autorisés. Un commencement a été ainsi fait sans perte de temps, et à mesure qu'il se développera il devra être d'un bénéfice

inestimable pour les pêcheurs de la côte. Les traits principaux de ces associations sont leur caractère entièrement volontaire, leurs méthodes coopératives d'administration, l'aide au montant de 50 pour 100 du coût de construction des réfrigérateurs fournie par le gouvernement fédéral, et le paiement d'une proportion des frais d'administration, suivant les conditions définies annoncées dans une circulaire du ministère. Chaque association locale est tenue de recevoir, congeler et emmagasiner pour chaque actionnaire une quantité de boitte pouvant aller jusqu'à 400 livres, et de lui livrer cette boitte pendant la saison de pêche à mesure qu'il en a besoin. Chaque pêcheur paie une somme nominale pour la congélation et l'emmagasinage, et l'association peut emmagasiner un surplus de boitte et en disposer à des conditions réglées par l'association même. De cette façon, les règlements de ces associations, tout en se conformant au plan général, sont susceptibles d'une certaine somme d'élasticité.

Le projet du gouvernement a plu beaucoup aux pêcheurs, qui ont compris tous les immenses bénéfices et avantages qu'ils pourraient en retirer sur la côte de l'Atlantique. Ils ont tenu plusieurs assemblées dans toutes les provinces maritimes et aux îles de la Madeleine. Le premier réfrigérateur a été érigé en novembre à l'Anse Ballantyne, près du Cap George, comté d'Intigonish, Nouvelle-Ecosse, mais à plusieurs autres endroits sur la côte on a formé des associations et commencé la construction de réfrigérateurs. A Drum-Head, comté de Guysboro, le réfrigérateur est complété ; à Gabarus, Cap-Breton, il est très avancé, tandis que les travaux des associations locales à Whitehead, à la Rivière Larry et l'Anse Charlo sont plus ou moins avancés. Je dois aussi mentionner le travail actif qui se fait avec la coopération du ministère sur l'Ile du Prince-Edouard, où des réfrigérateurs sont ou presque complétés, ou les projets d'érection entrés dans leur phase finale, à Tignish, au Havre Murray, à Souris et à Rustico. Dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, l'activité est semblable, et le mouvement s'étend rapidement dans le Nouveau-Brunswick. Il est impossible de calculer toute l'étendue des bénéfices que ce système d'emmagasinage de la boitte à froid promet pour l'avenir, et comme il a déjà été dit, un des caractères importants du projet, est que les pêcheurs eux-mêmes y doivent coopérer, et partager les responsabilités sous les auspices et la surintendance du gouvernement.

STATION MARINE BIOLOGIQUE.

Cette importante institution, la première du genre en Canada, a été érigée pendant l'été et placée temporairement à St-Andrews, N.-B. Le crédit de $5,000 pour la fondation du laboratoire scientifique, et l'allocation annuelle de $2,000 pour la mise en opération de l'institution, ont permis de faire en marine et pisciculture des recherches scientifiques semblables à celles qui se font avec un succès signalé dans d'autres pays. Avant que la station ne fut complètement équipée, plusieurs scientistes éminents ont commencé leurs travaux, et pendant l'été et l'automne des études importantes ont été faites par le professeur Knight, de l'Université Queen, de Kingston ; le professeur A. B. McCallum, de l'Université de Toronto ; le Dr R. R. Bensley, professeur de biologie à l'Université de Toronto ; Dr J. Stafford, biologiste, Toronto ; M. B. A. Bensley, Université de Toronto, et M. E. S. Jackson, professeur de biologie à l'Université McGill, Montréal. Le professeur L. W. Bailey, de l'Université du Nouveau-Brunswick, Frédéricton, N.-B., est venu passer quelques jours à St-Andrews au mois d'août, et le professeur Prince, commissaire des pêcheries, a aussi passé quel-

que temps en juillet, août et septembre à la station de marine biologique. Au nombre des sujets étudiés étaient la nourriture des différents poissons dans les eaux adjacentes, qui font réellement partie de la baie de Toronto; la nature du poisson pris dans les rets et enclos à sardines, et la description du poisson que l'on appelle sardine, dont la pêche annuelle rapporte de $100,000 à $200,000. Les caractères du moule, sa nourriture, ses habitudes, son histoire, et les détails de cette industrie dans la baie de Passamoquody; l'étude des œufs et des jeunes moules, aussi l'histologie des méduses, et spécialement la définition et la nomenclature de différentes espèces d'animaux marins de la localité, ont aussi fait l'objet des études des savants pendant cette première saison. L'équipement actuel de la station se compose d'un petit yatch, d'une chaloupe, d'une drague et autres engins de pêche, et en dépit de plusieurs désavantages dans la période première, le travail accompli a été très satisfaisant, et plusieurs spécialistes éminents ont fait savoir leur intention de faire des études à la station l'année prochaine. La station, étant placée sur un immense chaland, peut être transportée d'un endroit à l'autre de la côte, ainsi que le décidera le bureau des directeurs, et les pêcheries du Canada bénéficieront avant longtemps des découvertes faites pour ces savants.

D'autres pays ont compris l'importance considérable de ces études techniques. Les Etats-Unis entretiennent des stations marines très bien équipées, comme par exemple celle de Wood's Hall, et l'on a obtenu grâce aux expériences et études faites dans ces laboratoires des connaissances des plus importantes sur la vie et les habitudes du poisson en général. La France a été l'un des premiers pays à comprendre l'importance de ces stations expérimentales, et elle en a maintenant de quatorze à quinze le long de ses côtes. L'Allemagne a suivi son exemple, et lorsque le gouvernement anglais a transféré à l'Allemagne l'île Héligoland, la première chose que ce pays a faite a été de construire une station marine pour étudier la vie du poisson. Dans la Norvège, le Dr Nansen a fait commencer des travaux de même genre et la station marine Bergen a été construite. En Angleterre on s'est occupé activement à établir des stations marines pendant les dernières quinze années, et l'on a maintenant en opération dix stations marines—une grande et très importante à Plymouth, qui a coûté plus de $100,000, et d'autres, comme le laboratoire unique et intéressant dans la vieille cité de Saint-Andrews, en Ecosse, et la coquette petite station sur l'île de Man. La Russie elle-même a fondé plusieurs de ces institutions, mais l'Italie possède la plus belle de toutes, la fameuse station marine zoologique à Naples, que les savants de tous les pays du monde tiennent à visiter. Le Dr Dorhn, son brillant directeur, a prophétisé il y a vingt ans qu'à mesure que les autres pays du globe apprendraient à connaître la valeur des travaux accomplis par ces laboratoires de marine, ces institutions formeraient bientôt un cercle autour du globe. Cette prophétie s'est maintenant réalisée, et la dernière établie, la station biologique du Canada, a un champ aussi vaste et même plus vaste qu'aucune autre.

L'édifice est une construction très propre en bois. Il y a d'abord la pièce principale, le laboratoire avec ses tables, ses tablettes pour les instruments scientifiques, les verres, les livres et tout ce qui est nécessaire. Trois petites pièces contiennent des réservoirs pour l'eau de mer et l'eau douce, environ trois cents gallons chaque, et il y a un magasin avec logis pour le directeur, et une chambre noire pour les travaux de photographie. Deux petites pompes et une machine à vapeur d'une force de cheval, avec de gros tuyaux d'alimentation qui vont jusqu'à marée haute, font

partie des appareils, et les rets, les dragues et un assortiment général de substances chimiques complètent l'équipement.

C'est le professeur Knight, de l'université Queens, de Kingston, qui le premier a proposé que l'établissement d'une station de ce genre était une chose désirable, et le commissaire des pêcheries, M. le professeur Prince, a fortement appuyé sa proposition. La Société Royale du Canada, grâce surtout aux efforts du professeur Penhallow, de l'université McGill, Montréal, s'est occupée de la question, qui a été chaudement appuyée par le professeur Ramsay Wright, de l'Université de Toronto. L'Association Britannique avait aussi nommé un comité pour s'occuper de la question. Comme cette station est flottante, et qu'elle peut être changée d'un endroit à un autre sur la côte de l'Atlantique, on arrivera à connaître à fond tous les districts et à résoudre autant que possible les problèmes inhérents à chacun.

DÉPENSES ET RECETTES.

On trouvera dans la première annexe du présent rapport le détail des dépenses encourues pour les différents services des pêcheries pendant le dernier exercice, et qui s'élèvent à $417,601. Elles comprennent: les pêcheries proprement dites, $95,278; la pisciculture, $34,522; le service de protection des pêcheries, $105,133; diverses dépenses, $23,207, outre les $15,945 distribuées à titre de primes de pêche.

Les recettes totales provenant des permis de pêche, amendes, etc., dans les différentes provinces du Canada, ont été de $85,502.

Cette somme comprend $9,062 perçus pour les permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis sous l'empire du *modus vivendi.*

PRIMES DE PÊCHE.

La somme de $159,459 a été payée aux pêcheurs en haute mer des provinces maritimes en 1898. Sur cette somme $63,461 ont été partagés entre les équipages de 784 goélettes, et la balance, $95,998, parmi 23,500 pêcheurs sur bateaux. Le nombre total des primes payées a été de 14,531. L'année dernière la Nouvelle-Ecosse a reçu environ les deux tiers des primes de pêche, soit une somme de $103,730, Québec $31,795, le Nouveau-Brunswick $13,746, et l'Ile du Prince-Edouard $10,188.

Depuis l'inauguration du système des primes de pêche, en 1882, $2,681,368 ont été payés aux pêcheurs canadiens en eau profonde dans les susdites provinces.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES PÊCHERIES.

ÉTENDUE DE CÔTES.

Les pêcheries du Canada sont les plus vastes du monde. Elles comprennent un immense littoral maritime, outre des lacs et rivières innombrables. La côte orientale des provinces maritimes depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle couvre une distance de 5,600 milles, et le littoral de la Colombie-Britannique est porté à 7,180 milles, ce qui est plus que le double de l'ensemble des côtes de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Tandis que la superficie d'eau salée près des rivages, les baies de peu d'importance non comprises, couvre plus de 1,509 milles carrés, la superficie d'eau douce de cette partie des grands lacs appartenant au Canada est estimée à 72,700 milles carrés, indépendamment des nombreux lacs du Manitoba et des Territoires, tous peuplés de poissons alimentaires des meilleures espèces.

CAPITAL PLACÉ DANS LES PÊCHERIES ET NOMBRE DE PÊCHEURS.

Le tableau suivant montre qu'il y a eu quatre-vingt mille pêcheurs employés à la pêche pendant la saison de 1898, et que la valeur de leurs engins de pêche, bateaux, rets, etc., s'élève à la somme de $9,860,000. Environ 1,150 goélettes ayant un équipage de 8,657 matelots, outre 72,877 pêcheurs utilisant 38,675 et 6,228,000 brasses de rets ont trouvé de l'emploi dans cette vaste industrie.

Le capital engagé dans l'industrie du homard est porté à $1,334,120. Ce chiffre comprend le coût de 814 homarderies et de 1,335,640 trappes. Le nombre de personnes employées est de 16,548.

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux de pêche, des rets, etc , ainsi que le nombre des pêcheurs au Canada, 1898.

PROVINCES.	PÊCHEURS.		NAVIRES.			BATEAUX.		RETS À MAILLER ET SEINES.		Valeur des rets à enclos, lignes de fond, nasses, etc.	Valeur de l'outillage pour la pêche du homard.	Valeur approximative des congélateurs, boucans et autres appareils non enumérés.	VALEUR TOTALE.
	Navires.	Bateaux.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.				
					$		$		$	$	$	$	$
Nouvelle-Ecosse	5,434	20,801	537	23,718	837,590	15,358	323,989	2,087,440	563,055	220,786	567,420	459,760	2,972,600
Nouveau-Brunswick	997	11,276	282	3,674	114,500	6,203	249,833	962,030	540,827	275,753	358,375	450,215	1,989,503
Ile du Prince-Edouard	117	4,287	29	658	15,900	3,147	62,346	147,389	33,023	16,785	267,712	24,140	419,906
Québec	163	12,169	28	1,119	21,250	6,890	172,030	302,263	177,440	169,763	140,613	205,384	886,489
Ontario	430	2,417	†83	2,257	105,100	1,262	82,428	1,846,535	220,510	118,270	...	102,470	628,778
Colombie-Britannique	*1,419	‡20,695	*178	4,700	497,240	5,182	228,500	670,000	512,100	8,750	.....	‖ 119,650 / 1,340,000	2,706,240
Manitoba et T. du N.-O.	97	1,232	†17	1,885	115,600	633	17,808	213,075	28,973	....	...	94,200	256,581
	8,657	72,877											
Totaux	.....	81,534	1,154	38,011	1,707,180	38,675	1,136,913	6,228,732	2,075,928	810,107	1,334,120	2,795,819	9,860,097

NOTE.--* Sont compris les voiliers et leurs équipages.
‡ Sont compris les employés de homarderies.
† Presque tous des remorqueurs.
‖ Valeur des soixante-sept établissements de conserves de saumon.

L'INDUSTRIE du homard au Canada pendant l'année 1898.

PROVINCES.	Nombre de personnes employées.	OUTILLAGE.					PÊCHE.				
		Nombre de homarderies.	Valeur.	Nombre de casiers.	Valeur.	Valeur totale de l'outillage.	Nombre de boites d'une liv.	Valeur.	Frais ou vivant.	Valeur.	Valeur totale des captures.
			$		$		Liv.	$	Qtx.	$	$
Nouvelle-Ecosse	5,185	231	206,010	645,167	361,410	567,420	5,210,294	1,042,059	326,313	1,631,565	2,673,624
Nouveau-Brunswick	5,474	199	144,100	243,719	214,275	358,375	2,113,222	422,644	21,776	108,880	531,524
Ile du Prince-Edouard	3,120	230	126,829	284,285	140,883	267,712	2,342,020	468,004	74	370	468,374
Québec	2,769	154	54,074	162,470	86,539	140,613	1,067,058	213,412	201	1,005	214,417
Totaux	16,548	814	531,013	1,335,641	803,107	1,334,120	10,732,594	2,146,119	348,364	1,741,820	3,887,939

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux de pêche servant à l'exploitation des pêcheries du Canada, ainsi que la valeur de l'outillage de pêche employé de 1879 à 1898.

ANNÉES.	NAVIRES.			BATEAUX.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autres appareils de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
			$		$	$	$	$
1879	1,1[illegible]3	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,978	419,564	3,936,582
1881	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882	1,140	42,845	1,749,717	26,747	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884	1,182	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886	1,133	44,605	1,890,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887	1,168	44,845	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,384,356	6,748,840
1888	1,137	33,247	2,017,558	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889	1,100	44,936	2,084,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,770,151
1890	1,069	43,084	2,152,799	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,835
1893	1,104	40,095	2,246,373	31,508	955,109	1,637,707	3,174,404	8,681,557
1894	1,178	41,768	2,409,029	34,102	1,009,189	1,921,352	4,099,546	9,439,116
1895	1,221	37,829	2,318,290	34,268	1,014,057	1,713,190	4,208,311	9,253,848
1896	1,217	42,447	2,041,130	35,398	1,110,920	2,146,934	4,527,267	9,826,251
1897	1,184	40,679	1,701,239	37,693	1,128,682	1,955,304	4,585,569	9,370,794
1898	1,154	38,011	1,707,180	38,675	1,136,943	2,075,928	4,940,046	9,860,097

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre d'hommes employés à l'exploitation des pêcheries depuis 1879.

ANNÉES.	Nombre de personnes dans les homarderies	Nombre d'hommes sur navires.	Nombre d'hommes sur bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879	.....	8,818	52,577	61,395
1880	.....	8,757	51,900	60,657
1881	.....	8,359	50,679	59,056
1882	.....	8,498	52,785	61,283
1883	.....	9,966	52,259	62,225
1884	.....	9,968	51,854	61,822
1885	.....	9,539	53,282	62,821
1886	.....	8,927	53,073	62,000
1887	.....	8,911	55,247	64,158
1888	.....	9,574	53,109	62,683
1889	.....	9,621	55,382	65,003
1890	.....	8,726	55,000	63,726
1891	.....	8,666	56,909	65,575
1892	.....	8,330	55,348	63,678
1893	.....	8,899	58,854	67,753
1894	.....	9,525	61,194	70,719
1895	13,030	9,804	61,530	71,334
1896	14,175	9,735	65,502	75,237
1897	15,165	8,879	70,080	78,959
1898	16,548	8,657	72,877	81,534

VALEUR DES PÊCHERIES.

La valeur totale des poissons pris en Canada pendant l'année 1898 s'élève à $19,667,126, ce qui accuse une diminution de *trois millions de dollars* sur la pêche sans précédent de 1897, mais ce chiffre est à peu près la moyenne des huit années précédentes.

Provinces.	Valeur.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$
Nouvelle-Ecosse	7,226,035	.....	864,312
Nouveau-Brunswick	3,849,357	.....	84,778
Colombie-Britannique	3,713,101	.....	2,425,764
Québec	1,761,440	24,429	
Ontario	1,433,632	143,810	
Ile du Prince-Edouard	1,070,206	115,257	
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	613,355	.....	25,061

Il est facile de voir que le surplus considérable de l'année dernière provient de la Colombie-Anglaise et de la Nouvelle-Ecosse, et cette année le déficit dans ces provinces se chiffre par trois millions de dollars. Les fluctuations dans les autres provinces ne sont pas aussi prononcées. Ontario et l'Ile du Prince-Edouard montrent ensemble une augmentation de plus de $100,000. Les autres provinces ont donné à peu près le même résultat que l'année précédente. Ces différents chiffres sont parfaitement expliqués dans les rapports des inspecteurs de ces différentes provinces. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas la quantité énorme de poisson consommé par les sauvages de la Colombie-Anglaise.

Espèces de poisson.	Valeur.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$
Homard	3,887,939	402,674	.....
Saumon	3,159,306	.....	2,520,868
Morue	2,996,583	.....	912,511
Hareng	1,987,454	.....	111,623
Maquereau	694,591	97,285	
Truite	693,826	158,954	
Aigrefin	681,557	.....	200,926
Poisson blanc	622,173	.....	29,256
Sardine	429,022	72,225	
Eperlan	420,142	.....	8,027
Merluche	391,550	32,472	
Flétan	291,276	71,938	
Doré	235,995	.....	80,600
Huîtres	217,024	36,536	
Esturgeon	199,160	9,182	
Gasparot	159,424	.....	30,236
Merlan	144,708	.....	232,604
Bar	124,845	27,629	
Anguille	118,620	.....	15,209
Alose	108,013	.....	3,560
Petite morue	102,426	.....	4,576

La valeur du poisson servant de boitte est portée à $345,388, celle de l'huile de poisson à $199.787, et celle des peaux de loup-marin à $285,520.

Les tableaux ci-dessus nous montrent aussi que le saumon, qui l'année dernière avait pris la première place que tenait la morue, a été dépassé cette année par le homard. La diminution énorme de deux millions et demi de dollars dans les conserves de saumon est due entièrement à la diminution constatée dans la rivière Fraser. Les autres parties de l'ouest de la province ont donné un bon rendement. Le surplus de $400,000 dans la valeur du homard n'est pas attribué à une augmentation du homard mis en boîtes, qui au contraire montre une diminution d'un million de boîtes, mais à l'augmentation rapide du commerce de homards vivants avec les Etats-Unis, surtout dans les comtés ouest de la Nouvelle-Ecosse, qui ont excédé de 100,000 quintaux leurs envois précédents. Dans les endroits où l'on peut facilement disposer des gros homards à des prix rémunérateurs, comme sur les marchés de Boston et de New-York, on pourrait protéger le petit homard en ne laissant mettre en boîtes que le homard d'une certaine grosseur, ce qui pourrait être fait par des règlements semblables à ceux adoptés récemment pour la plus grande partie de la baie de Fundy.

Une autre fluctuation très marquée est la diminution de $900,000 dans la valeur de la pêche de la morue de 1898 comparée à celle de 1897. Cette diminution s'est produite surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Les prix étaient bas et c'est ce qui a quelque peu contribué à limiter la pêche. La même remarque s'applique à l'égrefin et au merlan, qui tous deux montrent une forte diminution.

Mais nous trouvons une satisfaction dans l'augmentation de $100,000 dans la valeur du maquereau, qui a de nouveau repris la cinquième place sur la liste des principales espèces de poisson.

Parmi les poissons d'eau douce la truite montre une augmentation, mais le poisson blanc a diminué.

Grâce au développement de la mise en boîtes de la sardine dans le comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick, cette industrie montre une augmentation considérable sur la production de l'année dernière.

La pêche au flétan augmente régulièrement, spécialement dans la Colombie-britannique.

Depuis 1869 jusqu'en 1898 inclusivement, les cinq principaux poissons de commerce donnent comme valeur totale les chiffres suivants :—

Morue	$113,768,153
Hareng	58,500,866
Homard	56,338,075
Saumon	54,569,151
Maquereau	38,881,733

RELEVÉ de la production de chaque pêche dans

Numéro.	Espèces de poisson.		Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick		Colombie-Ni
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.
				$		$	
1	Morue séchée	qtx.	442,946	1,891,784	77,424	309,696	5,225
	Langues et noues de morue	brls.	483	4,830	163	1,630	.....
2	Egrefin, séché	qtx.	106,348	319,044	9,225	27,675	.....
	" frais	liv.	4,399,632	131,988	1,250,000	37,500	.....
	" fumé (merluche fumée)	liv.	1,360,291	81,616	929,100	56,290	.....
3	Merluche, séchée	qtx.	108,528	244,187	25,452	57,267	.....
	" noues de	liv.	73,457	36,728	19,280	9,640	.....
4	Merlan	liv.	54,552	109,104	17,802	35,604	.....
5	Petite morue	qtx.	146,120	7,306	1,733,100	86,655	.....
6	Flétan	liv.	1,635,325	163,533	111,000	11,100	1,970,000
7	Carrelet	liv.	419,000	20,950	161,700	8,085	.....
8	Saumon, conservé en boîtes	liv.	13,668	2,050	11,600	1,740	23,642,452
	" frais	liv.	390,742	78,148	1,175,167	235,033	914,850
	" fumé	liv.	5,145	1,029	10,000	2,000	201,000
	" saumuré	brls.	330	4,950	15	225	18,600
9	Truite	liv.	91,330	9,133	185,480	18,548	328,800
10	Ouinaniche	liv.	.....	.....	.....	.....	.....
11	Poisson blanc	liv.	.....	.....	.....	.....	.....
12	Eperlan	liv.	303,558	15,178	7,021,000	351,050	78,500
13	Oulachans, C.-B.	liv.	.....	.....	.....	.....	919,500
14	Hareng salé	brls.	76,828	307,312	163,854	655,416	.....
	" frais	liv.	4,592,453	45,925	21,013,750	210,138	565,000
	" fumé	liv.	428,100	8,562	8,937,255	178,745	127,000
	" saumuré	brls.	.....	.....	265,000	26,500	.....
15	Sardine, conserves de	boîtes	.....	.....	1,616,000	80,800	.....
	" "	brls.	.....	.....	171,995	342,943	.....
16	Alose	brls.	4,125	41,250	5,805	58,050	.....
17	Gasparot	brls.	10,946	43,784	27,860	111,440	.....
18	Brochet	liv.	.....	.....	.....	.....	.....
19	Maskinongé	liv.	.....	.....	.....	.....	.....
20	Anguille	liv.	2,333	23,330	2,757	27,570	.....
	" salée	brls.	.....	.....	.....	.....	.....
21	Perche	liv.	.....	.....	30,000	1,500	.....
22	Doré	liv.	.....	.....	142,000	7,100	.....
23	Bar	liv.	15,650	1,565	349,900	34,990	.....
24	Maquereau, salé	brls.	15,938	239,070	250	3,750	.....
	" frais, etc	liv.	2,371,042	284,524	276,900	33,228	.....
25	Esturgeon	liv.	.....	.....	15,000	1,050	750,000
	" caviar	liv.	.....	.....	910	455	24,778
26	Homard, conserves	liv.	5,210,294	1,042,059	2,113,222	422,644	.....
	" vivant ou frais	qtx.	326,313	1,631,565	21,776	108,880	.....
27	Huîtres	brls.	2,097	8,388	22,675	90,700	2,400
28	Moules	brls.	1,641	3,282	.....	28,227	.....
29	Encornet	brls.	8,467	33,868	39	156	.....
30	Poisson commun et mêlé	brls.	64,359	128,249	4,087	8,174	110
	" "	liv.	.....	.....	41,700	3,685	.....
31	Consommation non comprise dans les chiffres ci-dessus		.....	.....	.....	.....	.....
32	Peaux de phoque à fourrure, (C.-B.	nomb.	.....	.....	.....	.....	28,552
33	" à poil	nomb.	302	372	22	49	7,600
34	Peaux de loutres de mer	nomb.	.....	.....	.....	.....	50
35	Peaux de béluga (baleine blanche)	nomb.	.....	.....	.....	.....	.....
36	Huile de poisson	galls.	322,277	96,682	60,090	18,027	124,525
37	Poisson employé comme boitte	brls.	92,885	139,329	69,350	107,775	.....
38	" " " engrais	brls.	50,720	25,360	75,255	37,627	.....
39	Guano de poisson	ton'x.	.....	.....	.....	.....	200
	Totaux		.....	7,226,035	.....	3,849,357	.....

les différentes provinces du Canada pendant l'année 1898.

Britan-que.	Québec		Ontario.		Ile du P.-Edouard.		Manitoba et Territoires du N.-O.		Numéro.
Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
$		$		$		$		$	
26,125	163,716	657,420	.....	.....	25,372	101,488	.....	.....	1
.....	278	2,780	.....	.....	83	830	.....	.....	
.....	2,563	7,689	.....	.....	6,335	19,005	.....	.....	2
.....	12,000	360	.....	.....	13,000	390	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	214	481	.....	.....	13,205	29,711	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	27,070	13,535	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	131,800	6,590	.....	.....	37,500	1,875	.....	.....	5
98,500	171,140	17,114	.....	.....	10,300	1,030	.....	.....	6
.....	30,500	1,525	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
2,364,245	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
91,485	836,401	167,280	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
20,100	.....	.....	.....	.....	8,900	1,780	.....	.....	
186,000	216	3,240	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
32,880	397,050	39,705	5,972,005	582,431	49,300	4,930	124,000	6,200	9
.....	95,000	5,700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
.....	72,675	5,814	2,926,035	232,763	.....	.....	7,671,941	383,597	11
3,925	351,292	17,564	.....	.....	648,489	32,424	.....	.....	12
47,200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13
.....	36,755	147,020	1,775	7,100	44,924	179,696	.....	.....	
16,950	4,825,300	48,253	6,309,000	126,180	251,800	2,518	.....	.....	
12,700	54,000	1,080	668,000	13,360	.....	.....	.....	.....	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	1,760	5,280	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
.....	868	8,683	.....	.....	3	30	.....	.....	16
.....	.....	.....	.....	.....	1,050	4,200	.....	.....	17
.....	261,920	10,477	859,783	34,391	.....	.....	2,532,278	50,646	18
.....	70,930	4,256	774,320	46,459	.....	.....	.....	.....	19
.....	217	2,170	.....	.....	644	0	.....	.....	
.....	857,840	51,470	127,325	7,633	.....	.....	.....	.....	20
.....	211,560	6,347	753,380	22,601	.....	.....	77,591	776	21
.....	336,515	16,826	2,715,340	135,767	.....	.....	2,543,422	76,303	22
.....	133,255	10,660	970,375	77,630	.....	.....	.....	.....	23
.....	6,497	97,455	.....	.....	2,228	33,420	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	26,200	3,144	.....	.....	24
37,500	421,370	25,282	1,171,580	70,295	.....	.....	688,510	34,425	
7,433	.....	.....	36,520	18,460	.....	.....	8,520	4,260	25
.....	1,067,058	213,412	.....	.....	2,342,020	468,004	.....	.....	
.....	201	1,005	.....	.....	74	370	.....	.....	26
12,000	.....	.....	.....	.....	26,484	105,936	.....	.....	27
9,080	.....	.....	.....	.....	505	1,010	.....	.....	28
.....	2,765	11,060	.....	.....	510	2,040	.....	.....	29
1,100	860	1,720	.....	.....	1,218	1,272	.....	.....	
51,300	3,559,210	37,729	2,327,760	58,555	.....	.....	4,353,113	47,627	30
350,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	952,100	9,221	31
285,520	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32
5,700	10,008	12,510	.....	.....	20	40	.....	.....	33
10,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34
.....	452	1,808	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35
37,358	139,644	41,893	.....	.....	19,425	5,828	.....	.....	36
.....	33,793	50,689	.....	.....	31,730	47,595	.....	.....	37
.....	41,183	21,092	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38
6,000	.....	.....	.....	.....	1,665	1,665	.....	.....	39
3,713,101	.....	1,761,440	.....	1.433,632	.....	1,070,206	.....	613,355	

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches du Canada pendant l'année 1898.

	Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.	Valeur totale.
				$ c.	$ c.
1	Morue séchée	qtx.	714,683	2,986,513 00	
	Langues et noues de morue	brls.	1,007	10,070 00	2,996,583 00
2	Egrefin séché	qtx.	124,471	373,413 00	
	" frais	liv.	5,674,632	170,238 00	
	" fumé	"	2,289,391	137,906 06	681,557 06
3	Merluche	qtx.	147,399	331,646 50	
	Noues de merluche	liv.	119,807	59,903 50	391,550 00
4	Merlan	qtx.	72,354		144,708 00
5	Petite morue	liv.	2,048,520		102,426 00
6	Flétan	"	3,897,765		291,276 50
7	Carrelet	"	611,200		30,560 00
8	Saumon conservé en boîtes	"	23,667,720	2,368,035 40	
	" frais	"	3,317,160	571,946 60	
	" fumé	"	225,045	24,909 00	
	" salé	brls.	19,161	194,415 00	3,159,306 00
9	Truite	liv.	7,147,965		693,826 50
10	Ouinaniche	"	95,000		5,700 00
11	Poisson blanc	"	10,670,651		622,173 80
12	Eperlan	"	8,403,839		420,141 95
13	Oulachans (C.-B.)	"	919,500		47,200 00
14	Hareng salé	brls.	224,136	1,296,544 00	
	" frais	liv.	37,557,303	449,963 00	
	" fumé	"	10,214,355	214,447 10	
	" saumuré	brls.	265,000	26,500 00	1,987,454 10
15	Sardine, conserves de	"	1,616,000	80,800 00	
	" "	boîtes.	173,755	348,222 50	429,022 50
17	Alose	brls.	10,801		108,013 50
16	Gasparot	"	39,856		159,424 00
18	Brochet	liv.	3,653,981		95,514 12
19	Maskinongé	"	845,250		50,715 00
20	Anguille	liv.	5,951	59,510 00	
	" salée	brls.	985,165	59,109 90	118,619 90
21	Perche	liv.	1,072,531		31,224 20
22	Doré	"	5,737,277		235,995 75
23	Bar	"	1,469,180		124,845 40
24	Maquereau salé	brls.	24,913	373,695 00	
	" frais, etc	liv.	2,674,142	320,896 24	694,591 24
25	Esturgeon	"	3,046,460	168,552 00	
	" caviar	"	70,728	30,608 40	199,160 40
26	Homard, conserves	"	10,732,594	2,146,118 80	
	" vivant ou frais	qtx.	348,364	1,741,820 00	3,887,938 80
27	Huîtres	brls.	53,656		217,024 00
28	Moules		2,146		41,599 00
29	Encornet	brls.	11,781		47,124 00
30	Poisson commun mêlé	"	70,634	140,515 50	
	" "	liv.	10,281,783	198,895 80	339,411 30
31	Consommation dom. (non comprise dans les chif. ci-d.)				359,521 00
32	Peaux de phoques à fourrures (C.-B.)	nomb.	28,552		285,520 00
33	" " à poil	"	17,952		18,671 25
34	Peaux de loutre de mer (C.-B.)	"	50		10,000 00
35	Peaux de béluga (baleines blanches)	"	452		1,808 00
36	Huile de poisson	galls.	665,961		199,787 40
37	Poisson employé comme boitte	brls.	227,758		345,388 50
38	" " engrais	brls.	167,158		84,079 50
39	Guano de poisson	ton'x.	1,865		7,665 00
	Total pour 1898				19,667,126 67
	" 1897				22,783,546 21
	Diminution				3,116,419 54

RÉCAPITULATION

TABLEAU faisant voir la valeur totale des pêches dans les différentes provinces du Canada, de 1870 à 1898 inclusivement, compilé des rapports annuels du département.

ANNÉE.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Total pour le Canada.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1870	4,019,425	1,131,433	Pas de rapport	1,161,551	264,982	Pas de rapport	Pas de rapport	6,577,391
1871	5,101,030	1,185,033	"	1,093,612	193,524	"	"	7,573,199
1872	6,016,835	1,965,459	"	1,320,189	267,633	"	"	9,570,116
1873	6,577,087	2,285,662	207,595	1,391,564	293,091	"	"	10,754,997
1874	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	"	"	11,681,886
1875	5,573,851	2,427,654	298,927	1,596,759	453,194	"	"	10,350,385
1876	6,029,050	1,953,389	494,967	2,097,668	437,229	104,697	"	11,117,000
1877	5,527,858	2,133,237	763,036	2,560,147	438,223	583,433	"	12,005,934
1878	6,131,600	2,305,790	840,344	2,664,055	348,122	925,767	"	13,295,678
1879	5,752,937	2,554,722	1,402,301	2,820,395	367,133	631,766	"	13,529,254
1880	6,201,061	2,744,477	1,675,089	2,631,556	444,491	713,335	"	14,409,979
1881	6,214,782	2,930,904	1,955,290	2,751,962	509,903	1,454,321	"	15,817,162
1882	7,131,418	3'192,339	1,855,687	1,976,516	825,457	1,842,675	"	16,824,092
1883	7,689,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,644,646	"	16,958,192
1884	8,763,779	3,730,454	1,085,619	1,694,561	1,133,724	1,358,267	"	17,766,404
1885	8,283,922	4,005,431	1,293,430	1,719,460	1,342,692	1,078,038	"	17,722.973
1886	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,382	1,435,998	1,577,348	186,980	18,679,288
1887	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	18,386,103
1888	7,817,030	2,941,863	876,862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,418,510
1889	6,346,722	3,067,039	886,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,655,256
1890	6,636,444	2,699,055	1,041,109	1,615,119	2,009,637	3,481,432	232,104	17,714,902
1891	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,969	18,977,878
1892	6,340,724	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	18,941,171
1893	6,407.279	3,746,121	1,133,368	2,218,905	1,694,930	4,443,963	1,042,093	20,686,661
1894	6,547,387	4,351,526	1,119,738	2,303,386	1,659,968	3,950,478	787,087	20,719,573
1895	6,213,131	4,403,158	976,836	1,867,920	1,584,473	4,401,354	752,466	20,199,338
1896	6,070,895	4,799,433	976,126	2,025,754	1,605,674	4,183,999	745,543	20,407,425
1897	8,090,346	3,934,135	954,949	1,737,011	1,289,822	6,138,865	638,416	22,783,546
1898	7,226,034	3,849,357	1,070,202	1,761,440	1,433,632	3,713,101	613,355	19,667,121
Totaux	193,258,747	88,723,815	27,067,242	56,353,752	30,690,261	55,310,872	6,896,617	458,197,322

PISCICULTURE.

Le rapport sur la pisciculture pour l'année 1899 par M. le professeur E. E. Prince, commissaire des Pêcheries, forme l'Annexe 11 de ce volume. Ce rapport donne une description complète des diverses opérations de cette culture, telles que la capture du poisson reproducteur, la collection des œufs etc., etc., aux différentes piscifactures.

On a, pendant l'année, fait éclore 222,000,000 d'œufs dans les piscifactures et on a distribué les alevins dans les eaux canadiennes. Près de la moitié étaient des œufs de homard, la balance consistant en œufs de saumon, de truite des grands lacs et de poisson blanc.

Pour la première fois on s'est procuré de la truite 'arc-en-ciel' ou truite de Californie, et on en a fait éclore les œufs en Canada, dans la piscifacture de Bedford, N.E. On dit que cette truite devient très grosse sur la côte du Pacifique, qu'elle est un mets de qualité supérieure, et que sa pêche offre des émotions à l'amateur, de sorte que son introduction dans les eaux de la Nouvelle-Ecosse, avec la coopération de la Société de pêche et de chasse de la Nouvelle-Ecosse, est une question d'importance. Les autorités du Nouveau-Brunswick ont de nouveau envoyé des œufs de truite de ruisseau à la piscifacture de Miramichi, et les alevins ont été distribués par toute la province.

Nous avons fourni au gouvernement de la Nouvelle-Zélande une provision d'œufs de saumon de la Colombie-Anglaise, et nous en avons reçu le rapport que l'expédition d'œufs de poisson blanc en 1898 a bien réussi.

Le commissaire, dans son rapport (annexe n° 11), parle de la destruction malheureuse par les flammes de la fameuse piscifacture de Ristigouche, qui était regardée par les pisciculturistes du monde entier comme une institution modèle. La piscifacture a été détruite par le feu dans le mois d'août. L'incendie est sans aucun doute l'acte d'un malfaiteur, mais le ministère s'est procuré immédiatement un autre emplacement à Flat Lands sur la Ristigouche admirable sous tous les rapports, et un nouvel édifice y a été construit, de sorte que la culture du saumon sur cette rivière n'a pas subi d'interruption. Des plans ont été préparés, et de nouveaux emplacements choisis pour les nouvelles piscifactures dans le comté d'Inverness, Cap-Breton, Gaspé, P.Q., New-Westminster et la rivière Skena, Colombie-Anglaise. C'est ainsi que non seulement les travaux de pisciculture ont été continués avec activité et succès pendant l'année, mais des mesures ont été prises pour les étendre et augmenter grandement par là les bénéfices que produisent, ainsi qu'on l'admet, les opérations de pisciculture conduites par le gouvernement.

OSTRÉICULTURE.

Un compte rendu complet des opérations de la saison dernière par l'expert, M. Ernest Kemp, forme une annexe du rapport concernant la pisciculture.

M. Kemp a employé une bonne partie de l'été à la création d'huîtrières et plantations d'huîtres au havre Murray, Ile du Prince-Edouard. Il a fait sécher et étendre des milliers de charges de vase huîtrière, on en a retiré les écailles avec soin et on les a déposé sur les bancs préalablement préparés pour la plantation des jeunes huîtres.

M. Kemp a aussi fait l'inspection de Tracadie, Savage Harbour, et des rivières Morell et Midgell, aussi la rivière Fortune en partie, et a donné sur ces inspections des détails complets. La baie Bedeque a été divisée en deux parts, une pour les pêcheurs d'huîtres et l'autre pour la récolte de vase, afin que pêcheurs et cultivateurs puissent poursuivre leur besogne séparément et sans se nuire.

Il recommande que les pêches naturelles soient divisées en sections pour être pêchées alternativement. Il recommande aussi de limiter l'étendue des pêches, et de louer des réserves pour la culture des huîtres là où elles n'existent pas encore. Il dit que la saison de pêche actuelle est bonne et n'a pas besoin de modifications.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

On trouvera plus loin, à l'annexe n° 12, un rapport du commandant O. G. V. Spain sur les opérations du service de protection des pêcheries pendant la campagne de 1899. Nous constatons avec plaisir que ce service a été fait encore une fois sans accidents et d'une façon très satisfaisante.

A l'exception du *Dolphin* qui a été vendu, notre flotte se compose des mêmes croiseurs que les années précédentes, savoir, l'*Acadia*, La *Canadienne*, le *Curlew*, l'*Osprey*, le *Kingfisher*, la *Constance*, l'*Aberdeen* et le *Petrel*. Ce dernier a croisé dans les grands lacs d'Ontario, et les autres dans le golfe Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique. Le *Quadra* a aussi été employé en partie pour la protection de nos pêcheries sur la côte de la Colombie-britannique.

Le nombre des navires de pêche des Etats-Unis qui ont profité des licences *modus vivendi* a été cette année plus élevé que celui d'aucune année depuis 1892. La longue liste de goélettes de pêche étrangères qui ont visité nos ports pendant l'été montre l'importance croissante que ces ports ont pour elles.

Vers la fin de la saison le commandant Spain et ses officiers ont consacré beaucoup de leur temps à la protection de l'industrie du homard, et plusieurs milliers de trappes opérant pendant la période de clôture ont été saisies et détruites. Les prix élevés payés pour ce crustacé semblent avoir stimulé les efforts des pêcheurs.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PÊCHERIES.

Un rapport complet sur cette division du service par M. T. O'Brien, commis en charge à Halifax, forme l'annexe A du rapport concernant le service de protection.

Des compilations quotidiennes des rapports des cinquante-trois stations dispersées sur toute l'étendue de notre côte, sont télégraphiées aux principales stations de pêche des provinces maritimes.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Cette question n'a pas subi de changement matériel depuis la publication du rapport annuel du ministère l'année dernière, dont les lignes suivantes sont extraites, parce qu'elles ont autant d'à-propos aujourd'hui qu'alors.

* * * * * * * *

Comme la question de la mer de Behring est une de celles qui ont été soumises à la haute commission mixte, il n'y a eu, l'année dernière, aucune correspondance entre les différents gouvernements au sujet de la pêche du phoque.

D'après la sentence arbitrale de Paris, les règlements relatifs à la pêche du phoque sur la mer de Behring et l'océan Pacifique Nord devaient être soumis à un nouvel examen tous les 5 ans, afin de permettre aux deux gouvernements intéressés de considérer si, à la lumière de l'expérience du passé, il y avait lieu de les modifier.

Les représentations faites au gouvernement canadien par les personnes intéressées dans l'industrie de la pêche du phoque, dans la Colombie-Britannique, étaient à l'effet que l'on ne devait consentir à aucune modification des règlements en vue de restreindre davantage les opérations, mais qu'au contraire il était à propos, dans l'intérêt de ceux qui exerçaient cette industrie, d'imposer moins de restrictions quant au temps prohibé et à la zone protégée autour des îles Pribyloff.

* * * * * * * *

Comme le gouvernement des Etats-Unis n'a pas voulu agréer de propositions dans ce sens, et que le gouvernement canadien n'a pas jugé à propos de consentir à de nouvelles restrictions sur les opérations des pêcheurs de phoques, il a été impossible de s'entendre sur les changements à faire aux règlements établis par la commission d'arbitrage de Paris.

Aucune correspondance diplomatique importante, de nature à changer cet état de choses, n'a eu lieu pendant l'année. En avril dernier, le Département du revenu des Etats-Unis a annoncé que les croiseurs *Bear*, *Rush*, *Corwin*, *Grant* et *Perry* avaient été désignés par le Président pour croiser dans les eaux de l'océan Pacifique Nord pendant la saison 1899, et veiller à l'observation de l'Acte du Congrès de 1897 et des règlements décrétés par le tribunal de Paris en août 1893, pour la protection des phoques à fourrure.

D'un autre côté, le gouvernement de Sa Majesté a annoncé au gouvernement du Canada, que les vaisseaux de Sa Majesté *Icarus* et *Pheasant* avaient été envoyés pour faire la patrouille, sous l'opération des règlements de la sentence arbitrale de Paris, pour la saison.

En mars 1899, la Trésorerie des Etats-Unis a publié les instructions ordinaires concernant les navires faisant la chasse au phoque. Après avoir cité la loi du Congrès approuvée le 29 décembre 1897, venue en force pendant l'année 1898, et qui prohibe la pêche en haute mer dans l'océan Pacifique Nord, pour tout citoyen des Etats-Unis ou personnes devant obéissance aux lois ou traités des Etats-Unis, les instructions donnent le texte des règlements de la sentence arbitrale de la Mer de Behring, lesquels sont encore en vigueur et s'appliquent aux navires anglais. La période de clôture pour la chasse du phoque en haute mer y est expliquée de même que la zone de soixante et six milles autour des îles Pribyloff, et l'on y ajoute qu'il est du devoir des côtres du revenu de faire la patrouille dans les eaux en question, de saisir tout navire anglais violant les règlements de Paris, et d'envoyer ou amener à Unalaska le navire en faute, avec toutes les personnes à bord, ainsi que les preuves et déclarations des officiers qui ont fait la saisie, le livrer à l'officier de marine anglais présent, ou à un port plus convenable de la Colombie-Britannique, et là le livrer aux autorités constituées de la Grande-Bretagne, ou au commandant de tout navire anglais chargé de faire observer les dits règlements.

Ces règlements n'ont provoqué aucune correspondance, car ils ne cherchent pas à étendre la législation déjà en vigueur ou les termes des règlements de Paris ; ils ne tendent pas non plus à augmenter les pouvoirs des officiers des Etats-Unis sur les navires anglais en mer au delà de ceux qui leur sont conférés par la législation et les règlements impériaux.

DOC. DE LA SESSION No 11a

Le 30 novembre dernier le ministère canadien des Pêcheries a reçu avis de la publication d'une circulaire de la Trésorerie des Etats-Unis aux percepteurs des douanes, modifiant la loi de 1897 et les règlements en force concernant l'importation des mantes et paletots en fourrure de phoque. Le changement n'avait d'autre objet que de protéger le commerce de fourrures, et n'avait pas de signification pour le Canada à aucun point de vue international ou diplomatique. La circulaire elle-même est précédée par une déclaration que les exigences du rapport de l'Agent du Trésor qui doit accompagner chaque envoi d'un vêtement en fourrure de phoque expédié aux Etats-Unis, embarrassaient sérieusement le commerce, à cause du délai que nécessitait l'obtention de tels rapports, en vertu des premiers règlements; et l'on modifia ces règlements de façon à se dispenser des rapports; le certificat d'un consul a été considéré suffisant.

Au mois de juillet les autorités américaines, se conformant aux exigences de l'article 5 de la Sentence Arbitrale de la Mer de Behring, ont donné avis au gouvernement de Sa Majesté qu'un seul navire américain avait fait la pêche au phoque en haute mer pendant la saison 1898, savoir, le *Kate and Anna*, dont l'arrivée a été déclarée au percepteur de San-Francisco. Le percepteur a déclaré qu'on lui avait prouvé par le livre de loch que tous les phoques pris par ce navire l'avaient été au sud du 35me degré de latitude nord, et conséquemment en dehors de la région dans laquelle les Etats-Unis ont défendu à leurs propres navires la pêche du phoque en haute mer. Ce navire avait pris 336 phoques.

La flotte totale de la Mer de Behring était composée, cette année, de vingt-six vaisseaux, représentant 1,894 tonneaux enregistrés—213 blancs et 587 sauvages comme équipages—68 bateaux et 285 canots. La pêche totale des vaisseaux a été de 34,454 peaux, augmentée par une pêche de 892 phoques pris par les sauvages sur la côte, ce qui porte le total de la pêche du Canada pour l'année 1899 à 35,346, chiffre plus élevé que ceux de 1898 et 1897, années dans lesquelles trente-cinq et quarante et un vaisseaux avaient respectivement fait la chasse au phoque. De ces vingt-six navires, vingt ont fait la chasse sur les côtes de la Colombie-Britannique et de l'Alaska, tandis que mêmes ces vingt et cinq autres ont opéré dans la Mer de Behring et un seulement sur le côté asiatique. La prise sur la côte a été de 10,471 phoques, dans la Mer de Behring de 23,284, et sur la côte d'Asie et par les sauvages de 892.

Les chiffres suivants sont ceux des pêches de 1889 à 1899; ils ne contiennent que les phoques pris par les navires, ceux pris par les sauvages ayant été éliminés.

Année.	Vaisseaux	Prise.	Moyenne par vaisseau.
1889	23	29,570	1,285
1890	29	39,351	1,357
1891	51	50,437	989
1892	65	46,362	713
1893	55	67,797	1,233
1894	59	90,485	1,533
1895	61	66,962	1,097
1896	64	53,324	833
1897	41	29,392	717
1898	35	27,452	784
1899	26	34,454	1,325

On voit par cette statistique que de 1892 à 1896 il y a eu une moyenne de plus de soixante vaisseaux faisant annuellement la chasse au phoque, et que dans la dernière année soixante-quatre vaisseaux ont pris 53,234 phoques, tandis qu'en 1891 cinquante et un vaisseaux en ont pris 50,437. En 1897 la flotte est tombée à quarante et un vaisseaux, dont la prise a été de 29,342 phoques, et cette année, 1899, vingt-six vaisseaux ont pris 34,454 phoques.

Une étude des mêmes chiffres montrent que dans toute l'histoire de la pêche au phoque en Canada, la prise moyenne par navire de cette année n'a été dépassée que deux fois, en 1890 et en 1894, tandis que celle d'aucune autre année ne l'approche. Il faut aussi noter que la pêche extraordinaire de l'année 1894 a été faite principalement sur la côte d'Asie, de sorte qu'on ne peut l'attribuer à ce que l'on a appelé le troupeau des îles Pribyloff. Il semblerait aussi que les pêcheurs ont abandonné de faire la pêche dans les eaux asiatiques pour se limiter aux eaux canadiennes de l'océan Pacifique du Nord.

Il est très significatif, après tout ce qui a été dit sur le sujet, qu'une aussi petite flotte que celle qui a fait la pêche cette année, ait fait la plus forte moyenne dont on ait souvenance dans l'histoire du Canada, à part la pêche de deux années.

En 1899, plusieurs vaisseaux sont partis de Victoria plus à bonne heure que d'habitude, et sont allés sur la côte de Californie, où d'autres vaisseaux avaient eu beaucoup de succès l'année précédente.

Vers la fin d'avril les vaisseaux pêcheurs ont subi de fortes tempêtes qui se sont fait sentir sur toute la côte ouest, et bien que la pêche du printemps ait été assez bonne, elle aurait été certainement meilleure si la température eut été plus favorable.

Les pêcheurs ont, d'après les rapports, scrupuleusement observé les règlements de la Sentence Arbitrale de Paris, et l'année a été remarquable par l'absence de saisie ou d'intervention indue par les vaisseaux de patrouille.

On a constaté après enquête qu'un rapport disant que la goélette *Mermaid* avait fait la chasse aux phoques dans la Mer de Behring, n'avait aucune fondation.

Les maîtres des vaisseaux de pêche disent que les phoques sont aussi nombreux que les années dernières dans les environs des bancs de Fairweather, où ils ont l'habitude de se réunir avant d'entrer dans la Mer de Behring par les passes Aleutiennes, et on rapporte généralement que leur nombre dans la mer ne diminue pas mais qu'ils deviennent plus timides et voyagent davantage.

Comme on a rapporté que l'on trouvait les phoques en plus grand nombre au nord-est des îles Pribyloff, au lieu d'au nord-ouest comme autrefois, les statistiques que nous avons au ministère ont été examinées, et il a été démontré que dans les premières années de la pêche au phoque, les meilleurs lieux de pêche dans la Mer de Behring, là où l'on prenait le plus de phoques, étaient principalement au sud des îles, en allant vers l'ouest; on allait peu vers le nord, et l'on y prenait peu de phoques comparativement.

Un examen attentif des endroits où les vaisseaux ont chassé le phoque depuis quatre ans, montre qu'il s'est produit des changements dans les lieux de chasse, et que sur les côtes les vaisseaux se portent de plus en plus vers le sud, tandis que dans la Mer de Behring il y a une tendance distincte à aller vers le nord et vers l'est dans la direction nord-est des îles Pribyloff.

Quelques-uns ont attribué ce changement au fait que les phoques n'étant plus laissés tranquilles sur les îles, cherchaient d'autres terrains pour se reposer et reproduire; mais d'autres croient que les migrations des poissons qui servent de nourriture au phoque sont la cause de ces changements. Quoi qu'il en soit, plusieurs vaisseaux ont fait de bonnes prises à l'ouest de ces îles.

Au sujet de la pratique adoptée par les autorités américaines de marquer les phoques, on a dit que le résultat en était désastreux pour les phoques. An point de vue des pêcheurs, l'effet n'est pas très grand, à moins que les phoques marqués ne meurent, parce que sur un total de 35,346 phoques capturés, on n'en a trouvé que seize marqués, et ils étaient distribués entre onze vaisseaux sur vingt-six, un vaisseau en prenant trois, les autres deux et un chaque.

Ces faits prouvent que le marquage des phoques n'est pas un facteur considérable dans la pêche en haute mer, et quelque puisse être l'utilité du marquage pour les observations scientifiques ou autrement, l'effet n'en peut être salutaire sur le troupeau de phoques qui visite ces îles, puisqu'il change nécessairement son état normal. On doit raisonnablement s'attendre à ce que cette pratique soit discontinuée.

En somme la saison a été très bonne. La pêche a été considérable, et il y a eu augmentation marquée dans les prix. La plupart des peaux ont été vendues à Victoria à $11 la pièce; mais celles qui ont été envoyées sur le marché de Londres par les propriétaires mêmes ont obtenu un prix beaucoup plus élevé.

ARBITRAGE DES SAISIES DE VAISSEAUX DE PÊCHE PAR LA RUSSIE EN 1892.

Une correspondance diplomatique se poursuit encore présentement entre le gouvernement de Sa Majesté et celui de la Russie en rapport avec cette question; le point principal en est la discussion des conditions dans lesquelles les réclamations des pêcheurs seront soumises à l'arbitrage. Le texte final de la note qui doit contenir ces conditions n'a pas été décidé, mais on s'attend que l'on en arrivera à un règlement qui permettra d'aller devant l'arbitre avant longtemps. Le travail de la préparation des réclamations a été poussé avec autant de célérité que possible, et l'avocat qui défendra la cause de Sa Majesté a été nommé par le gouvernement canadien.

LE PERSONNEL.

Les officiers du service extérieur pour l'année se terminant le 31 décembre 1899, comprend 801 employés, y compris les équipages de la flotte pour la protection des pêcheries, qui forme près de la moitié du total.

Ces officiers sont divisés par provinces comme suit :—

Ontario	3
Québec	11
Nouvelle-Ecosse	60
Nouveau-Brunswick	29
Ile du Prince-Edouard	5
Manitoba	5
Territoires du Nord-Ouest	7
Colombie-Britannique	9
Gardiens des pêcheries employés en 1889	275
Officiers et matelots de la flotte de protection des pêcheries	397
Total	801

Ci suivent les inspecteurs de pêcheries dans les différentes provinces du Canada:

Nom.	Adresse postale.	Etendue de leur juridiction.
Bertram, A. C.	Sydney-Nord, N.-E.	District n° 1.—Ile du Cap-Breton.
Hockin, Robt.	Pictou, N.-E	District n° 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro' Halifax et Hants.
Ford, L. S.	Milton, N.-E.	District n° 3.—Comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
Pratt, J. H.	St-André, N.-B.	District n° 1.—Le comté de Charlotte
Chapman, Robt. A	Moncton, N.-B.	District n° 2.—Comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmorland et Albert.
Miles, H. S.	Oromocto, N.-B.	District n° 3.—Comtés de St-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Matheson, J. A.	Campbellton, I. P.-E.	Ile du Prince-Edouard.
Wakeham, Wm., M.D.	Bassin de Gaspé, Qué	Fleuve Saint-Laurent inférieur et golfe Saint-Laurent.
Lavoie, N., M.D.	L'Islet, Q.	Pour cette partie de la province de Québec et du fleuve Saint-Laurent, au nord et à l'est du comté de Bellechasse, ce comté compris
Belliveau, A. H.	Ottawa	Province de Québec, rivière Saint-Laurent, nord et ouest de et comprises la rivière Saguenay et la partie sud de la rivière Saint-Laurent sises à l'ouest et au sud du comté de Bellechasse.
Cunningham, F. H.	Ottawa	Pour cette partie d'Ontario à l'ouest de la ligne frontière ouest des comtés de Durham, Victoria et Haliburton, y compris le lac Scugog et la frontière est des districts de Muskoka et Parry-Sound
Sheppard, O. B.	Toronto, Ont.	Pour cette partie de la province d'Ontario à l'ouest de la frontière est du comté d'Ontario, et des districts de Muskoka et Parry-Sound, le long des rivières Mattawa et Parry-Sound, et vers le nord en suivant la ligne frontière nord-est de la dite province jusqu'à la baie James.
Duncan, A. G	Marksville, Ont.	Pour cette partie de la province d'Ontario sise au nord et à l'ouest du lac Nipissingue, des rivières Mattawa et Ottawa, et de la ligne frontière nord-est jusqu'à la baie James, incluant les districts de Nipissingue, Algoma, baie du Tonnerre, de la rivière à la Pluie, le lac Supérieur et les parties du lac Huron et de la baie Georgienne touchant ou sises en face de la partie d'Ontario déjà décrite.
Colcleugh, F. W.	Selkirk, Man.	Province du Manitoba.
Miller, E. W.	Qu'Appelle, T. N.-O.	Tous les Territoires du Nord-Ouest.
Stewart, Theophilus.	Dawson-City	District du Yukon, Territoires du Nord-Ouest.
Sword, C. B	N.-Westminster, C.B	Province de la Colombie-Britannique.

Directeurs des piscifactures de l'Etat.

Nom.	Emploi.	Adresse postale.
Armstrong, Wm.	Directeur de la piscifacture du gouvernement	Newcastle, Ont.
Parker, Wm.	" "	Sandwich, Ont.
Walker, John.	" "	Ottawa, Ont.
Finlayson, Alex.	Sous-direct. de la " "	Magog, Qué.
Catellier, L. N.	Directeur de la " "	Tadoussac, Qué.
	" " "	Basin de Gaspé, Qué.
Mowat, Alex.	" " "	Campbellton, N.-B.
McCluskey, Chas.	" " "	Grand-Falls, N.-B.
Sheasgreen, Isaac.	" " "	South-Esk, Miramichi, N.-B.
Ogden, A.	" " "	Basin de Bedford, N.-E.
"	Directeur de la homarderie "	Pictou, N.-E.
	Sous-direct. de la piscifacture du gouvernement	Sydney, C.-B., N.-E.
Sword, C. B.	Directeur de la " "	New-Westminster, C.-B.
Colcleugh, F. W.	" " "	Selkirk, Man.
Kemp, Ernest	" de l'ostréiculture	Ottawa, Ont.

NOTE.—On trouvera la liste des commandants des côtres à l'annexe n° 12, page 267.

DOC. DE LA SESSION No 11a

RAPPORTS PRÉLIMINAIRES DE LA SAISON DE PÊCHE DE 1899.

Depuis que l'on a adopté le système de publier les statistiques de pêches pour l'année précédant la date de publication, nos inspecteurs sont tenus de faire un rapport concis sur les perspectives générales des récentes opérations de pêche dans leurs provinces ou districts respectifs. Un examen de ces rapports (ci-joints) donnera une bonne idée des principales fluctuations de la valeur et des quantités des différentes espèces de poissons d'une année à l'autre. Cette année on a la perspective encourageante que la valeur totale du produit des pêches du Canada dépassera celle de 1898. L'augmentation substantielle dans la mise en boîtes du saumon dans la Colombie justifie à elle seule cette attente, et on peut en toute sûreté porter à près de vingt millions de dollars la valeur totale de la pêche pour la saison qui vient de se terminer.

NOUVELLE-ECOSSE.

ILE DU CAP-BRETON.

L'inspecteur A. C. Bertram, de North-Sydney, C..B., déclare que les chiffres pour l'année 1899 montreront une augmentation marquée dans la pêche de la morue, de l'égrefin et du homard, et une diminution dans la pêche du saumon et du maquereau. Pour les autres poissons, les chiffres différeront peu de ceux des années précédentes. Il y a plusieurs années que la pêche à la morue et à l'égrefin n'a pas été aussi abondante dans les eaux intérieures. En dépit de la rareté de la boitte en quelques localités et de la présence du chien de mer, deux causes qui ont empêché une pêche abondante de la morue et de l'égrefin, les statistiques montrent cependant une augmentation de 45 pour 100 sur les chiffres des trois années précédentes. Vers l'automne, la seiche, qui est reconnue comme la meilleure boitte pour la morue et l'égrefin, est venue en abondance dans les eaux intérieures, ce qui a été d'un grand bénéfice pour les pêcheurs à la morue et à l'égrefin. Le marché pour l'égrefin séché et mariné a été bon et les prix meilleurs que ceux de l'année dernière. L'établissement de glacières, inauguré par votre ministère dans les principaux districts de pêche des provinces maritimes, sera d'un avantage incalculable pour l'industrie de la pêche. Le système est si bon qu'il me semble que tout ce qui est nécessaire maintenant est la coopération des pêcheurs eux-mêmes. Le gouvernement semble faire son devoir pour le développement de l'industrie de la pêche, et les pêcheurs ne devraient pas être lents à profiter des avantages qui leur sont offerts.

Je regrette d'avoir à constater une grande diminution dans la pêche du maquereau, qui n'a pas paru sur les côtes et les eaux intérieures de toute l'année. Que le maquereau, dans ses migrations vers ses frayères, ait, pour quelque cause que l'on ne peut expliquer, passé dans les eaux profondes au lieu de suivre les eaux basses des côtes et des baies comme auparavant, ou que ce poisson disparaisse par suite de la chasse qu'on lui a faite les années précédentes avec les seines à bourse si destructives, surtout lorsqu'il se rendait à ses frayères, je ne suis pas en position dans ce rapport préliminaire de me prononcer à ce sujet; un fait est évident, cependant, c'est que le maquereau se fait de plus en plus rare dans nos eaux intérieures tous les ans. Les statistiques montreront aussi une diminution marquée dans la pêche du saumon. Fait étrange, mais cependant vrai, la pêche de ce poisson n'est bonne que tous les deux ans. L'année dernière le saumon était abondant, cette année il a été rare.

Pour l'année prochaine les probabilités sont que la pêche au saumon sera bonne dans le district du Cap-Breton. Il n'y a pas de raison pour expliquer cela, mais ceux qui font la pêche connaissent bien cette particularité. Nous avons une homarderie de plus cette année que l'année dernière, et les rapports de la pêche de ce crustacé montrent une augmentation qui peut être attribuée à l'extension que l'on a accordée sur les côtes est et nord du Cap-Breton. La pêche du homard est aussi poursuivie avec plus de vigueur chaque année, et le produit se maintient bien.

Dans ce rapport préliminaire je ne suis pas en position de discuter la pêche de 1899 avec autant d'exactitude que dans mon rapport annuel, alors que j'aurai devant moi toutes les statistiques pour m'aider.

DISTRICT NUMÉRO 2, N.-E.

L'inspecteur Robert Hockin, de Pictou, rapporte que la pêche dans son district a été généralement meilleure que les années précédentes. La pêche du homard n'a pas atteint celle de l'année précédente, la diminution sera probablement de 5 pour 100, mais l'augmentation du prix de vente a plus que comblé la différence. La pêche à la morue, à l'égrefin, à la merluche et au merlan montreront une augmentation de 10 à 20 pour 100 sur la pêche de l'année dernière, avec de beaucoup meilleurs prix de vente. La pêche du hareng n'a pas été égale à celle de l'année dernière; la diminution est probablement de 25 pour 100, mais l'augmentation dans la pêche du maquereau compensera plus que la différence pour le pêcheur. Le saumon a été extraordinairement abondant dans la baie de Fundy, et sur la côte de l'Atlantique on en a pris plus que l'année dernière. Dans le détroit de Northumberland on constate une diminution. Dans tout le district, la pêche donnera une augmentation de 10 pour 100 sur celle de l'année dernière. L'alose, que l'on prend surtout dans la baie de Fundy, a été plus abondante que depuis plusieurs années. La prise est la plus considérable depuis 1879. Le gasparot semble devenu plus rare d'année en année, et à moins qu'il ne puisse avoir accès aux lacs où il fraye, il s'éteindra graduellement. La pêche au flétan sera à peu près la même que celle de l'année dernière. Les autres pêches ne montrent pas grands changements.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'inspecteur J. H. Pratt, de Saint-Andrews, dit que les pêcheurs ont eu une aussi bonne saison de pêche pour tous les poissons en 1899 qu'en 1898. Les chiffres ne montreront pas une pêche de sardine aussi considérable qu'en 1898, mais les prix ont été meilleurs. La pêche du gros hareng montrera aussi une diminution. En conséquence de la concurrence que se font les deux syndicats de conserves de sardines à Eastport, Maine, qui achètent tous deux tout le poisson disponible pour tenir leur industrie en activité, nos pêcheurs ont obtenu pour leur sardine-hareng un meilleur prix que celui de la saison précédente. La pêche de la morue, du merlan, de la merluche et de l'égrefin montrera aussi une diminution sur celle de l'année dernière, diminution due en partie à l'augmentation des bandes de chiens de mer qui fréquentent la baie de Fundy, et aussi au fait qu'un plus grand nombre de nasses sont en opération dans le voisinage des fabriques de conserves de sardines. Cependant tous les poissons ont obtenu des prix excellents sur les marchés. La pêche du homard sera à peu près la même qu'en 1898, avec une augmentation dans la demande sur tous les marchés.

DISTRICT NUMÉRO 2.

L'inspecteur R. A. Chapman, de Moncton, dit que la pêche dans ce district sera un peu plus forte que celle de 1898. Le saumon a été plus abondant dans le district de la Miramichi, mais il l'a été moins sur la rivière Ristigouche et les côtes de la baie des Chaleurs.

On a pêché le hareng du printemps en immense quantité, comme d'habitude, pour la boitte, la nourriture, etc., mais le hareng d'automne pris sur les côtes entre Caraquet et Miscou n'a pas été aussi abondant que d'habitude.

La pêche à la morue a été très considérable et les prix meilleurs que depuis plusieurs années, ce qui fait que ceux qui sont engagés dans cette industrie importante ont eu une très bonne saison; on peut s'attendre à une augmentation considérable dans le nombre des navires et bateaux employés à cette pêche l'année prochaine.

L'éperlan a été abondant, mais l'absence de gelées au commencement de la saison, comme en 1898, a fait que la pêche n'a été que moyenne; cela montre aussi qu'il est impossible de se fier sur une date fixe pour commencer la pêche, car si à certaines années on peut commencer le 1er décembre et même un peu avant, d'autres années, comme les deux ou trois années dernières, l'absence de froid fait perdre des quantités de poisson considérables. Cette industrie est réellement très importante; elle apporte aux pêcheurs des centaines de milliers de dollars à une époque de l'année où il y a très peu d'emploi pour ceux qui font cette pêche.

La pêche des huîtres sera un peu au-dessous de la moyenne, mais plusieurs milliers de barils de moules dures (*quahaugs*) ont été pêchés à Bouctouche pour le marché américain. Les hauts prix qu'obtient le homard a stimulé cette industrie davantage, et l'on a tendu plus de trappes que d'habitude. Le résultat a été une augmentation de la pêche dans le détroit de Northumberland, mais sur les autres parties de la côte la pêche n'a pas été aussi forte et la production totale a été un peu au-dessus de celle de l'année dernière.

Le maquereau a été un peu plus rare que d'habitude; on en prend très peu maintenant, excepté sur les côtes du comté de Kent, où il y a un très grand nombre de bateaux employés à cette pêche et des remorqueurs qui recueillent le poisson des pêcheurs.

La pêche du bar sera un peu plus petite qu'en 1898.

En dehors de ces différentes espèces nommées ci-haut, et qui sont les principales que l'on prend, il n'y a pas grand changement avec les années dernières.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

L'inspecteur J. A. Matheson, de Charlottetown, déclare que la valeur des pêches dans cette province dépassera celle de la saison dernière. Vu les hauts prix qu'obtiennent la morue et le merlan, les pêcheurs ont pêché ces poissons avec plus de vigueur. La pêche du homard dans les comtés de Queen et King a été plus considérable que celle de l'année dernière, mais dans le comté de Prince la pêche sera au-dessous de la moyenne. Le maquereau continue à être rare, mais on en voit apparaître de temps en temps des petits sur la côte, ce qui est une indication que ce poisson revient dans nos eaux, ce qui sera d'une grande ressource pour nos pêcheurs. La pêche

aux huîtres a été plus abandante dans le comté de Prince cette année que l'année dernière, et les bancs paraissent être bien pourvus. Les prix se sont bien maintenus pendant la saison, et ceux, qui ont fait le commerce d'huîtres en ont été bien payés, mais dans d'autres parties de la province la pêche a été au-dessous de la moyenne. On a pris à peu près la quantité ordinaire de toutes les autres espèces de poisson.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Le commandant Wakeham. M.D., chef de la division du golfe Saint-Laurent, rapporte une augmentation sur les deux années précédentes d'après le produit de la pêche en général pour la saison 1899. Cette augmentation sera due entièrement à la pêche de la morue et du hareng dans Gaspé et Bonaventure. Au Labrador la pêche à la morue a manqué comme en 1898, mais en août et septembre la pêche au large a été bonne. Si ce n'eut été de cela, il y aurait eu beaucoup de misère au Labrador. La pêche au saumon sur la rive nord du golfe a atteint a peu près la moyenne, mais dans Gaspé et Bonaventure elle a été beaucoup moindre que la moyenne. Vu que l'on rapporte qu'il y a beaucoup de poisson reproducteur dans les rivières, c'est l'opinion générale que le gros du poisson n'a descendu qu'après que les rets furent levés, on n'a pas pêché le saumon aux rets dans la Ristigouche, sur le côté de Québec, le club de saumon de Ristigouche ayant acheté ce droit du gouvernement de Québec. Du côté du Nouveau-Brunswick on a pêché avec les rets comme d'ordinaire. La production du homard montrera une diminution très marquée. Le maquereau a été abondant au printemps aux Iles de la Madeleine, et on s'attendait à une bonne pêche d'automme, mais un très fort vent de nord-est qui a soufflé le 4 septembre semble avoir chassé le poisson, qui n'est pas revenu. La pêche à l'éperlan a été bonne. Les prix payés pour le poisson ont été élevés. Les récoltes ont été abondantes, et l'automne a été beau et exempt de fortes tempêtes.

L'inspecteur Nap. Lavoie, M.D., de l'Islet, fait rapport:—La pêche à la morue a été bonne dans cette partie des comtés de Bonaventure et Gaspé qui fait face à la baie des Chaleurs. Il y a eu abondance de boitte tout le temps, et peu de fortes tempêtes pendant la saison de pêche. Les prix ont été à peu près le double de ceux de l'année dernière. Le poisson paraît aussi être revenu en grand nombre sur les bancs qu'il avait délaissés depuis plusieurs années. La pêche du saumon avec les rets a été comparativement pauvre, mais les prix ont été élevés. La pêche du saumon à la ligne a été loin d'être un succès. La présence des vents d'est et la disparition tardive de la glace sur les rives sont données comme raison de cet insuccès. La pêche au hareng a été excellente et les prix cent pour cent meilleurs que l'an dernier. La pêche au homard a été à peu près la même que l'année dernière, bien que les résultats soient loin d'être comparables avec ceux de quinze ou dix-huit ans en arrière. La raison en est qu'il y a eu excès de pêche de ce crustacé, et que certains lieux de pêche sont complètement épuisés. Il y avait en opération l'année dernière 31 homarderies dans Gaspé et 9 dans Bonaventure. Quelques-uns de ces établissements n'ont pas fait suffisamment pour payer les salaires des hommes. La pêche à la truite, au flétan et à l'éperlan a été bonne.

La plupart des remarques ci-dessus s'appliquent à cette partie de ma division qui s'étend depuis Gaspé jusqu'à Matane. La morue et le hareng spécialement ont été abondants et les prix très rémunérateurs.

DOC. DE LA SESSION No 11a

Sur la rive sud du Saint-Laurent, depuis Matane jusqu'à Beaumont, le peu de renseignements que j'ai pu me procurer me porte à croire que la pêche en général sera meilleure que l'année dernière. Le hareng et l'anguille surtout ont bien donné, mais le maquereau et l'alose ont manqué en plusieurs endroits. Le saumon et le bar paraissent avoir été moins abondants qu'en 1898.

L'inspecteur A. H. Belliveau, d'Ottawa, qui a charge de la division ouest de la province de Québec, s'exprime comme suit: Après que la province de Québec eut assumé la surveillance des pêcheries do l'intérieur, conformément à la décision du comité judiciaire du Conseil Privé, je fus l'un des trois inspecteurs de pêcheries nommés par le gouvernement fédéral pour remplacer le personnel nombreux de gardes pêche dont les services n'étaient plus requis. Mon district comprend cette partie de la province qui se trouve au sud-ouest de la rivière Saguenay et du comté de Bellechasse; il renferme 56 comtés.

L'octroi des permis a été concédé aux autorités provinciales, mais la règlementation de la période de clôture, le droit de réserver certaines eaux, de même que la réglementation de la forme des engins de pêche, etc., sont restés dans les attributions du pouvoir fédéral; de là vient pour lui la nécessité de continuer à maintenir quelques officiers. Si la protection des pêcheries est notre objet mutuel, il devient très important qu'une entente amicale existe entre les deux autorités. Pour ma part je puis certifier ici que j'ai été bien reçu partout par les officiers provinciaux, depuis l'honorable Commissaire jusqu'au plus humble de ses gardes-pêche et gardes-chasse. Il est bon, dans l'intérêt de la protection du poisson, et utile aussi aux officiers que ceux-ci se rencontrent de temps à autre. En quelques moments de conversation, l'inspecteur peut donner aux nouveaux officiers plus d'explications concernant ses devoirs, etc., qu'il pourrait en donner dans des mois de correspondance. L'inspecteur, en même temps, acquiert une connaissance pratique concernant les habitudes de certaines espèces, ou la manière dont sont faits les différents engins de pêche, etc. Depuis vingt ans j'accordais des permis pour des engins de pêche que je ne connaissais pas, et j'ai été très intéressé lorsque je les ai vus en opération l'été dernier. Il n'y a aucun doute qu'une visite de temps à autre de l'inspecteur donne plus de courage à l'officier consciencieux qui pourrait être indifférent ou hésiter à faiae observer des règlements désagréables par ses voisins ou amis peut-être. L'officier fera savoir alors à ces pêcheurs qu'il lui faut faire observer les règlements, et qu'il ne sait pas le moment auquel l'inspecteur pourra revenir, et le censurer pour négligence de son devoir. Cette persuasion morale aura le double effet de réveiller l'apathie du garde-pêche, de même que d'en empêcher plusieurs de participer dans des illégalités dont autrement ils ne se seraient pas abstenus. Des gardes-pêche, qui avaient servi sous notre régime ont exprimé le regret que nous n'ayons noué connaissance qu'au moment de notre séparation officielle. Cela me convainct davantage de l'utilité d'une inspection personnelle des officiers subalternes. Il est vrai que je n'avais pas d'ordres directs à donner aux employés du gouvernement provincial, mais bien que servant des maîtres différents, notre but et nos efforts doivent être identiques, et je pouvais leur donner des conseils en répondant à leurs questions, et juger en même temps quels étaient ceux qui possédaient le plus les aptitudes et qualités requises pour remplir les devoirs de protection des pêcheries qui leur étaient confiés. Malheureusement, quelques-uns de ces officiers, investis de pouvoirs de magistrats, étaient complètement illettrés et incapables de signer leurs noms. Il serait difficile

pour ces personnes d'instituer des poursuites légales ainsi que d'inspirer le respect dû à leurs charges. Pendant ma visite, j'ai trouvé un garde-pêche résidant à plus de trente milles de sa division, qui avait ainsi une course de soixante milles aller et retour à faire, avant de commencer l'inspection d'un cours d'eau insignifiant confié à sa surveillance, et de plus il passait près d'un autre officier de pêche dont probablement les appointements avaient été diminués pour subvenir aux frais inutiles causés par cette longue distance. Le gouvernement provincial devrait faire de chaque garde-chasse un garde-pêche, en leur donnant des instructions spéciales pour la protection du poisson. Quelques-uns de ces officiers provinciaux ne reçoivent d'autre compensation pour leurs services que les amendes qu'ils peuvent imposer de temps à autre aux braconniers. Je ne crois pas que ce système de rémunération donne de bons résultats. Que les émoluments soient petits, soit, mais qu'ils soient fixes; autrement l'officier est considéré comme un espion et un délateur, et comme tel il est méprisé par presque tout le monde au lieu de recevoir l'aide de citoyens bien disposés à témoigner contre les coupables. Des officiers pauvrement rémunérés rendront de pauvres services pour la protection du poisson ou du gibier.

Comme la saison était un peu avancée lorsque ma nomination a été confirmée, j'ai trouvé qu'il m'était impossible de visiter pendant le premier été chaque partie du vaste district confié à ma surveillance. Cependant j'ai visité quelques localités sur le majestueux St-Laurent depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'à la rivière Saguenay, avec ses principaux tributaires tels que l'Ottawa, la Richelieu, la Yamaska, etc., qui composent la principale partie de mon district. Les grands lacs St-François, St-Louis et St-Pierre, qui sont de simples élargissements du Saint-Laurent, sont considérés encore comme des lieux de pêche très importants, surtout le dernier.

Nonobstant leur apparence insignifiante pour celui qui n'observe que superciellement, même dans leur état quelque peu épuisé, le produit des pêcheries de ce district dépasse chaque année $150,000. Il est inutile d'essayer à nier que non seulement le poisson devient plus rare dans les districts depuis longtemps peuplés, et qu'il diminue aussi en grosseur, mais que les meilleures espèces font place aux plus communes qui fréquentent maintenant nos eaux. Une visite aux marchés de poisson de nos grandes villes, spécialement de la grande métropole canadienne, convaincra tout le monde des faits ci-dessus. On offre en vente des poissons si petits que l'on regrette que ces pêcheurs n'aient pas eu le bon esprit de leur rendre la liberté aussitôt qu'ils les avaient pris; mais tant que l'on permettra d'offrir ces poissons en vente impunément, les pêcheurs continueront à sacrifier la qualité et la quantité. Par exemple, il est triste de voir sur les marchés de l'esturgeon de moins de douze pouces de long, un poisson qui grandit si vite, et obtiendrait tant de valeur si on lui permettait de vivre. La même remarque s'applique au doré, au brochet et aux autres espèces. En différentes occasions notre officier, M. Riendeau, qui a l'œil ouvert sur le marché au poisson de Montréal et surveille en même temps les différents bateaux qui apportent le poisson de Châteauguay et de Yamaska, a saisi et confisqué de grandes quantités de poisson impropre à la consommation, venant surtout du district de Sorel. Le paragraphe 9 de l'article 14 de la loi des Pêcheries, chapitre 95, devrait être amendé de manière à spécifier une grosseur ou un poids minimum du poisson qu'il convient de protéger.

Du moment que les pêcheurs seront duement avertis qu'il est défendu de prendre du poisson ayant moins d'une certaine longueur et pesanteur, et qu'ils s'exposent à se faire confisquer ce poisson, ils seront moins portés à rapetisser les mailles de leurs

filets, et l'on verra immédiatement le poisson offert en vente sur le marché s'améliorer. Il est amusant d'entendre les discussions sur le marché Bonsecours entre les pêcheurs à la seine de Châteauguay et Boucherville et les pêcheurs au verveux des divisions de Sorel et du Grand-Nord. Les premiers protestent contre l'emploi des verveux, et les derniers disent que toute la faute est à la seine. Jusqu'à un certain point les deux partis ont droit dans leurs prétentions. La seine est un engin destructeur dont l'usage, si on ne veut pas la prohiber entièrement, devrait être restreint à certaines localités où l'on sait que les meilleures espèces de poisson ne frayent pas. On ne devrait aussi laisser les pêcheurs s'en servir que dans la première partie du printemps et dans la dernière de l'automne, alors que le poisson commun est ferme et en bon état. Le verveux n'offre d'objection que dans la manière dont on le construit, soit que les mailles soient trop petites ou les ailes et les passages trop étendus, ou encore qu'on le tende de façon à empêcher complètement le poisson de passer dans les cours d'eau étroits. Mais vu que avec le verveux ou avec la seine le poisson est pris vivant, il n'y a pas d'excuse pour ne pas remettre en liberté le poisson que la loi défend de prendre.

A en juger par le nombre de verveux que j'ai vu autour des maisons des pêcheurs de même que de ceux que j'ai vu tendus dans les baies du lac Saint-Pierre, je suis d'opinion que la plupart des pêcheurs possèdent chacun huit, dix ou douze de ces verveux. Quelques-uns en ont jusqu'à vingt-cinq, bien qu'aucun n'ait de permis pour plus de quatre ou cinq. Comme la loi n'exige pas que les verveux portent une marque indiquant qu'ils sont sous permis, il est difficile alors à l'officier du gouvernement de dire ceux qui ne le sont pas; mais il est une chose bien certaine, c'est que les permis obtenus pour deux ou trois verveux servent pour quatre, cinq et peut-être un plus grand nombre, tandis que beaucoup n'ont pas de permis du tout. Les verveux sont tendus de telle manière que la perche indicatrice est coupée sous l'eau, et ainsi rien n'apparaît en dehors de l'eau. On estime qu'il y a au moins 3,000 de ces engins de pêche dans les baies du lac Saint-Pierre, et il est douteux que plus de 300 soient sous permis. Les baies peu profondes dans le voisinage de Sorel, de même que celles du comté de Yamaska, toutes dans le lac Saint-Pierre, sont très bien adaptées à ce genre de pêche, au sujet duquel il faudrait adopter des règlements sévères. On trouvera dans les archives du ministère un rapport spécial concernant cette question, rapport que j'ai fait à la suite d'une visite du lac Saint-Pierre.

J'ai fait aussi des rapports spéciaux après mes visites à la division de Châteauguay, ou, en conséquence d'un malentendu on a accordé plus de permis qu'autrefois, bien que ce fut l'intention du ministère des Pêcheries de réduire autant que possible la pêche aux rets dans les lacs Saint-François et Saint-Louis. Le gouvernement fédéral réservait ces eaux pour la pêche à la ligne, à la cuiller et aux lignes dormantes. La proximité de la frontière fait de la partie supérieure du lac Saint-François un lieu de pêche à la mode pendant l'été, et les résidants de Dundee furent plus que surpris d'apprendre qu'un permis avait été accordé à un individu privilégié pour vingt-cinq verveux et quatre rets à mailler, et cet individu réclamait le droit exclusif de pêcher sur une étendue d'environ douze milles des côtes du lac. Un soir, quatorze de ces verveux disparurent, et furent ou détruits ou peut-être utilisés par ceux qui les avaient enlevés, dans les baies ou criques éloignées, où ils peuvent plus facilement se cacher pour braconner. J'ai fait aussi sur les districts de pêche de Yamaska, Richelieu et Ottawa des rapports dans lesquels je faisais les recommandations que je croyais les plus propres pour la conservation du poisson.

Les règlements concernant les différentes périodes de clôture sont maintenant mieux observés, spécialement dans les districts de Montréal. Pas un pêcheur n'oserait, à ces époques, produire sur les marchés le poisson que la loi protège. Tous comprennent aujourd'hui que cette loi est mise à exécution dans leur propre intérêt.

Sans prétendre être une autorité en fait de périodes de clôture, je ne puis m'empêcher de signaler l'anomalie dans celle qui s'applique au maskinongé. Dans la province de Québec elle commence le 25 mai et se termine le 1er juillet, tandis qu'en Ontario elle commence le 15 avril; c'est-à-dire que sur l'un des bords de la rivière Ottawa, par exemple, il est permis de pêcher pendant cinq semaines du temps compris dans l'interdiction qui est de rigueur sur l'autre côté de la rivière. D'après ce que j'ai entendu dire, le maskinongé a fini de frayer au moment où la période de clôture commence. La saison défendue qui a cours dans l'Ontario paraît être la bonne, car on dit que le poisson fraie pendant la dernière semaine d'avril et les deux premières de mai.

J'ai inspecté plusieurs scieries, particulièrement dans les comtés de Montmorency et de Lévis, au sujet de la sciure et des déchets qui sont jetés dans les cours d'eau, et j'ai fait un rapport spécial pour chaque cas.

J'ai aidé à la distribution d'alevins dans les lacs du comté de Terrebonne, et j'ai étiqueté quelques caisses de homards destinées à être expédiées de Montréal.

Ainsi que j'en avais reçu instructions, j'ai fait une investigation dans le comté de Rimouski au sujet du paiement de réclamations de primes. Résultat: plus de 25 pour 100 des réclamants se sont vu refuser la prime pour cette année, parce qu'ils n'étaient pas de vrais pêcheurs travaillant pendant trois mois consécutifs, mais s'étaient livrés à d'autres occupations tout en capturant la quantité de poisson exigée.

ONTARIO.

L'inspecteur A. G. Duncan, de Marksville, qui a été préposé à l'inspection de la division ouest de l'Ontarion signale une diminution dans le rendement des pêcheries du chenal nord du lac Huron à partir de l'île Saint-Joseph jusqu'à Little-Current, où le poisson blanc et la truite saumonée décroissent constamment et d'où l'esturgeon a disparu à peu près totalement, tandis que le doré devient le principal poisson de la localité. Cette diminution est attribuée à l'usage excessif de rets à enclos dont la maille est trop petite. Sur le côté sud de l'île Manitouline, dans les alentours des îles Duck, Squaw, Fitzwilliam et Bustord, le rendement du poisson blanc et de la truite donnera un surplus. Le lac Supérieur donnera aussi une augmentation de ses principaux poissons. Dans le quartier du lac des Bois le rendement sera égal à peu près au précédent. L'esturgeon paraît être aussi abondant que jamais, et on dit que la plus grande partie du caviar exporté du Canada vient maintenant de ce quartier.

M. Duncan recommande qu'une piscifacture soit établie à Saut-Sainte-Marie, qui est en si bonne situation pour desservir les lacs Supérieur et Huron. Plusieurs braconniers ont tiré parti de ce que le système des permis n'était pas encore organisé et ont joui, sans être inquiétés, de la meilleure partie de la pêche du printemps. La plupart des pêches illégales faites dans la partie est de sa division l'ont été entre Little-Current et Bad-River, ainsi qu'aux alentours des îles Bustard; de même, entre Bruce-Mines et l'extrémité ouest de l'Ile Saint-Joseph. En un seul jour il a confis-

qué quatre seines et tenu en échec plusieurs bateaux douteux; il pense avoir mis fin aux infractions perpétrées dans ce voisinage.

A Rosseau's-Point, Port-Caldwell et Jackfish-Bay, il a trouvé plusieurs individus, avec remorqueurs et rets, faisant la pêche ouvertement. C'était des pêcheurs de bonne foi, prêts à payer le droit de licence quand ils y seraient invités par le fonctionnaire autorisé. Il ne croit pas que la clôture d'automne ait été bien observée, car des rets de toutes sortes furent employés. Deux bateaux et quelques rets furent confisqués à cette époque. A l'avis de M. Duncan, on ne devrait tolérer aucun rets durant la clôture applicable au poisson blanc.

L'inspecteur F. H. Cunningham, d'Ottawa, présente le rapport suivant sur les pêcheries de la division est de la province d'Ontario pendant l'année terminée le 31 décembre dernier.

Cette division a été formée par arrêté en conseil et comprend toute la partie de la province d'Ontario à l'est d'une ligne coïncidant avec la limite occidentale des comtés de Durham, Victoria, Haliberton (y compris les eaux du lac Scugog) et la limite orientale du district de Muskoka et Parry-Sound.

Quoique pas aussi importante au point de vue commercial, cette division est très importante au point de vue du pêcheur à la ligne, car ses eaux sont fréquentées par presque toutes les variétés de poisson sportif des plus fines espèces. Il importe non seulement aux pêcheurs à la ligne que ces poissons soient protégés, mais la population en général tire un profit réel de l'affluence des sportsmen aux différents champs de pêche, spécialement à ceux qui ont été ouverts par le chemin de fer du Parry-Sound. Non seulement ces eaux méritent la protection la plus efficace possible, mais des mesures artificielles devraient être prises par le département pour augmenter la production du poisson sportif dans ces lacs de l'intérieur. La baie de Quinté offre de splendides pêches d'achigan, et les alentours présentent d'excellentes facilités pour la reproduction artificielle de cette espèce à peu de frais.

Le contrôle des pêcheries ayant été passé aux mains du gouvernement local immédiatement avant la période de clôture du printemps, les embarras qui s'attachent au choix et à l'organisation d'un personnel de fonctionnaires entièrement nouveau ont rendu impossible la prévention des pêches illégales. Aussi les illégalités ont eu beau jeu dans la divion est, spécialement au lac Rice, où, grâce à la situation des frayères, les braconniers peuvent s'en donner à cœur joie si le poisson n'est pas bien protégé. Dans toute cette division la pêche a été de bon rapport durant la dernière saison, et particulièrement excellente sur le lac Charleston. Ce résultat est attribué au fait que des quantités considérables d'alevins ont été déposées dans ces eaux depuis quelques années, et proclame une fois de plus le succès de la pisciculture.

Les champs de pêche les plus importants ont été visités dans le cours de la belle saison; il en reste cependant une partie considérable à être inspectée, surtout la plupart des lacs de l'intérieur.

L'administration provinciale ayant négligé de fournir à notre département une liste de ses fonctionnaires et une autre des licences accordées, il s'en est suivi des inconvénients considérables qui ont retardé le travail de l'inspecteur fédéral, dont la tâche serait grandement facilitée s'il avait ces renseignements en temps utile.

Il a été fait de nombreuses objections contre la clôture présentement applicable à la protection de la truite saumonée; on prétend que le 1er novembre vient trop tard,

et que la période de prohibition devrait commencer le 15 octobre, pour finir le 15 novembre, espace de temps qui couvrirait la fraie de ce poisson dans le quartier de l'est. D'après les preuves que j'ai pu recueillir, je suis franchement d'opinion que la période de clôture devrait être changée. Si on me le permet, j'irai de nouveau aux informations sur ce point l'été prochain, et je ferai en sorte de connaître positivement l'époque de la fraie l'automne prochain.

L'inspecteur O. B. Sheppard, de Toronto, écrit :—La capture du poisson destiné au commerce a été exceptionnellement bonne cette année. Sur le lac Huron et la baie Georgienne la capture de truite a été considérablement au-dessus de la moyenne ordinaire, tandis que celle du poisson blanc, du doré, du hareng et de l'esturgeon s'est amplement maintenue. Sur le lac Erié elle a été exceptionnellement bonne, celle de l'esturgeon bien au-dessus de la moyenne, et tous les autres poissons ont donné autant que les années passées. La longue durée de la saison permise a fait que la pêche du hareng a été spécialement fructueuse; dans les derniers jours le rendement a été plus considérable qu'on ne l'avait vu depuis des années. D'ordinaire la pêche du hareng finit avec le mois de novembre; cette année elle a été prolongée jusqu'à la fin de décembre, avec des résultats très satisfaisants pour les pêcheurs. Le prix de tous les poissons s'est bien maintenu sur les marchés, et les pêcheurs de mon quartier ont obtenu un excellent résultat financier. Le succès de la pêche cette année peut certainement être reporté à la protection efficace établie par le gouvernement fédéral depuis quelques années. Je regrette de dire que le gouvernement provincial n'a pas pris, comme autrefois, durant la dernière saison, des mesures actives et sévères pour protéger les pêcheries; s'il n'est pas bientôt remédié à l'état de choses actuel, on devra s'attendre à voir la pêche diminuer. Il est vrai que le gouvernement provincial ne fait que de commencer le service de protection, et n'a pas encore l'expérience du gouvernement fédéral en cette matière; à mesure qu'il connaîtra mieux, il prendra probablement des mesures plus actives.

La pêche à la ligne pour l'achigan, le maskinongé et la truite mouchetée n'a pas été tout à fait aussi bonne qu'autrefois; c'est dû, suivant moi, à l'absence de protection. Cette partie du service a été bien négligée dans le quartier de la baie Georgienne et des lacs de l'intérieur; et si elle n'est pas bientôt surveillée avec plus de soin, nous perdrions les milliers de touristes qui avaient l'habitude de fréquenter ces lacs, et avec eux les sommes d'argent considérables qu'ils dépensaient sur place pour pêcheurs, guides, bateliers, matelots, etc.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'inspecteur E. W. Miller, de Qu'Appelle, écrit :—"Presque tous les gardes-pêche font des rapports favorables sur la condition générale des pêcheries dans les Territoires du Nord Ouest; mais il y a eu beaucoup moins de pêche dans les régions les plus habitées, d'autres industries occupant une main-d'œuvre plus nombreuse que d'habitude. Les grosses pluies de la saison ne pourront manquer d'avoir un excellent effet sur les rivières et sur les lacs plus petits, dont quelques-uns avaient été désertés par le poisson à cause de leur faible volume d'eau. Les rivières ont été hautes pendant longtemps, ce qui a prévenu presque totalement la destruction usuelle du poisson par les trappes, etc. Les quelques lacs de l'Assiniboïa qui servent de demeure au poisson blanc auraient besoin d'être repeuplés d'alevins. Les grands lacs de

l'Alberta septentrional, particulièrement les lacs Sainte-Anne et La Biche, ont fait des progrès satisfaisants et promettent de recouvrer leur fécondité. Dans la région de Prince-Albert les pêcheries sont en bonne condition; mais le commerce d'exportation ayant cessé, il s'y fait beaucoup moins de pêche qu'autrefois. Il a été jugé nécessaire de clore la pêcherie d'esturgeon du lac Cedar pendant l'été, parce que la grande demande de caviar tendait à encourager trop de pêche pour la conservation permanente de cette importante pêcherie.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

C. B. Sword, récemment nommé inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique fait rapport comme suit:—" Le paquage du saumon, cette année, a été considérablement plus élevé (de plus de 50 pour 100) que celui de 1898, bien qu'il lui eut fallu encore 250,000 caisses pour atteindre le paquage de 1897. Comme en 1898, il s'est fait une exportation considérable, au Japon, de saumon salé de variétés (le saumon bécard et le saumon à bosse) qui passaient naguère pour n'avoir aucune valeur commerciale. Quelques-uns de ces saumon ont été mis en conserves à titre d'essai, et les résultats ont été très encourageants. L'exportation de saumon frais dans des compartiments froids prend un développement satisfaisant; il en a été exporté 1,000,000 de livres de plus qu'en 1898. De saumon salé il y a eu 850 barils de plus qu'en 1898. La capture d'esturgeon a considérablement diminué: elle n'a produit que 278,650 livres, contre 1,137,000 en 1897 et 770,000 livres en 1898. Une compagnie seulement a fait l'exportation du flétan; elle déclare que le résultat de ses opérations a été très satisfaisant cette année. Quatre nouvelles saumoneries ont été établies sur la rivière Fraser en 1899, et il en sera probablement construit d'autres sur différents points de la côte septentrionale dans le cours de la saison prochaine. La pêche du saumon en Colombie-Britannique est la seule qui puisse être considérée comme ayant été exploitée dans sa pleine mesure; nos pêcheries maritimes sont encore intactes.

EXPOSITION DE PARIS, 1900.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries prend sa part dans les préparatifs qui se font, pour que les richesses piscicoles soient étalées comme il convient à l'Exposition de Paris, 1900. Déjà nombre de caisses contenant des échantillons de poissons, d'oiseaux aquatiques, de produits de pêche en grande variété, ont été expédiées en France. Cet étalage a non seulement pour but de représenter les ressources maritimes et piscicoles du Canada, mais il sera disposé de façon à attirer l'attention du monde entier sur la puissance de production de notre pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. GOURDEAU,
Député du ministre de la Marine et des Pêcheries.

RAPPORTS SPÉCIAUX

Par le professeur E. E. Prince, commissaire des pêcheries, Ottawa.

I. CONTAMINATION DES EAUX AFFECTANT LES PÊCHERIES.

Les lois de pêche qui ont cours dans différents pays témoignent de l'importance universellement attachée aux effets pernicieux que la contamination des eaux a sur le poisson. Les codes contiennent des règlements destinés à prévenir directement ou indirectement l'empoisonnement et la souillure des cours d'eau. Néanmoins, les relations réelles des différents facteurs de contamination sur la condition des poissons sont généralement peu comprises, et la nature des diverses influences nuisibles, les différentes formes sous lesquelles des matières étrangères agissent sur la vie des habitants de l'onde, c'est-à-dire la propriété malfaisante ou l'innocuité comparative de ce qu'on désigne sous le nom de matières délétères, n'ont jamais été minutieusement étudiées et soumises à l'épreuve. Il ne saurait y avoir de doute que nombre d'idées qui ont été répandues sur ce sujet sont peu fondées, et il est incontestable que plusieurs tentatives, bien intentionnées d'ailleurs, de lutter contre le mal supposé de la contamination des rivières et des lacs, ont été faites sans une connaissance suffisante. Le but, sans doute, est de prévenir la destruction en masse du poisson soit à dessein ou par l'empoisonnement inconscient des eaux; mais il reste à décider si les influences, usuellement appelées contaminations ou souillures, sont pernicieuses et fatales au point d'occasionner la destruction du poisson. En Angleterre les lois actuelles sont extrêmement rigoureuses sur ce point, mais il n'y a pas de doute qu'il se présente continuellement des cas où il est difficile, sinon impossible, de prouver clairement que les pêcheries souffrent de ce mal, et, comme l'a fait observer sir Frederick Pollock, les délinquants peuvent éluder la loi, ou du moins se soustraire aux peines qu'elle décrète, si des mesures ont été prises pour rendre inoffensives les substances délétères qui ont causé la contamination. L'auteur que je viens de citer dit:

"La dynamite ni d'autres matières explosives ne doivent être employées pour capturer ou détruire le poisson dans une pêcherie publique du Royaume-Uni ou dans les mers adjacentes en dedans d'une lieue marine de la côte, ni dans une pêcherie particulière en Angleterre, sous peine d'une amende allant à £20 où d'une détention, qui peut être accompagnée de travaux forcés, allant à deux mois. L'empoisonnement de rivières à saumon, ainsi que de tout autre cours d'eau où il existe un droit personnel de pêcherie, 'avec de la chaux ou autre matière malfaisante' dans le but de détruire le poisson, est un délit passible de sept années de servitude pénale. La contamination des rivières à saumon 'au point que l'eau en vient à empoisonner ou tuer le poisson' (bien qu'il n'y ait pas eu intention de produire cet effet), est punissable d'une amende plus forte et dont le maximum est de £20 par jour après la troisième déclaration de culpabilité. Mais le délinquant peut échapper à ces peines si l'acte qu'il a commis en envoyant des rebuts, ou quoi que ce soit de semblable, à la rivière n'est pas autrement illégal, et il peut démontrer que, étant ainsi dans l'exercice de son droit, 'il a employé les moyens les plus praticables, à des frais raisonnables, pour rendre inoffensive la matière liquide ou solide qui peut être écoulée ou vidée dans les rivières'. Il n'est probablement pas difficile d'en convaincre la justice dans un district manufacturier; et puis, si la matière déversée dans la rivière est tellement nuisible qu'il ne soit pas possible de la rendre inoffensive, il n'est pas très évident qu'une peine ait été encourue. Celui contre qui plainte a été portée peut encore, si la décision rendue contre lui coûte plus de £100, en appeler à la Haute Cour de justice pour résoudre la question de savoir s'il a employé

'les meilleurs moyens praticables', et il n'est pas difficile de conjecturer de quel côté pencheraient les jurés sur une question comme celle-là dans un pays manufacturier."

Les contaminations, en ce qui concerne les rivières, les lacs et les eaux soumises à la marée, peuvent dans leur nature et leurs effets être physiquement ou mécaniquement délétères, comme la sciure ou la vase et le gravier résultant de l'exploitation hydraulique des mines, ou elles peuvent être chimiquement nuisibles et venimeuses à un degré plus ou moins grand, comme la chaux, les drogues, les déchets de teintureries, d'usines à pulpe, à papier, etc., ou elles peuvent être physiologiquement délétères, mais non toxiques dans le sens le plus prononcé, provoquant chez le poisson un état maladif comme celui qui paraît résulter de matières en putréfaction, d'eau d'égouts, de substances animales et végétales gâtées, etc. La loi canadienne des pêcheries atteint toutes ces causes et décrète des peines contre toute personne qui passe ou qui fait passer en connaissance de cause, jette ou permet de jeter de la chaux, des substances chimiques ou des drogues, des matières vénimeuses, du poisson mort ou gâté, ou des restes de poisson, des rebuts de moulins ou de la sciure, ou toutes autres substances délétères dans les eaux fréquentées par les espèces de poissons mentionnées dans la loi chap. 95, 1886, art. 15, par. 2, modifiée par chap. 51, 57-58 Vict., art. 6.

Il n'est pas nécessaire de démontrer la nature meurtrière des substances contaminantes. Cependant, la loi n'est pas appliquée si l'on peut prouver que le poisson qui habite des eaux contaminées fait partie des espèces inférieures que la loi et les règlements ne mentionnent point. Ainsi, le mal causé à l'anguille et à la lingue d'eau douce est ignoré, mais la prohibition s'applique aux eaux habitées par le saumon, la truite, etc.; et il est intéressant de remarquer qu'elle embrasse la triple division des substances nuisibles dont j'ai parlé, car la chaux, les substances chimiques et les drogues appartiennent au groupe essentiellement toxique ou vénéneux, la sciure est réellement un facteur physiquement délétère, et on peut dire que les autres substances peu désirables renferment des contaminations qui affectent le poisson d'une façon différente de celles qui le tuent directement ou qui sont physiquement pernicieuses et morbides.

Pendant plusieurs années on a pensé que le mortel champignon, vulgairement appelé maladie du saumon (*Saprolegnia*), était dû aux rivières contaminées, qui étaient supposées encourager sinon provoquer le saprophyte aquatique. Des recherches ont démontré que ce n'est point le cas, et que la maladie du saumon a éclaté à maintes reprises dans des eaux où il n'y avait pas de contamination spéciale. Non seulement cela, mais le détestable champignon fait souvent sa première apparition dans les eaux supérieures, et il est indiscutable que le saumon qui entre de la mer dans les rivières est sans exception en parfait état de santé. L'eau dans laquelle il y a de la chaux en quantités appréciables semble très favorable à la croissance et au développement du champignon, mais la plante ne peut prendre naissance à moins que les spores ne s'y trouvent, soit comme oospores minuscules ou comme zoospores, lesquels constituent une phase très précoce du champignon. Les germes du spore se multiplient et dispersent si rapidement que l'infection de chaque poisson, dans une rivière à saumon, peut être effectuée dans un espace de temps comparativement court—le poisson sain aussi bien que le poisson faible et blessé, bien que ce dernier en soit atteint plus vite.

Mais les substances délétères diffèrent non seulement en elles-mêmes, en ce qui concerne leur influence directe sur la vie du poisson, elles varient aussi dans leur puissance pernicieuse, suivant les circonstances et les localités où elles sont introduites. Des substances peuvent être très malfaisantes dans une rivière au cours lent, qui sont comparativement inoffensives dans un courant rapide, et je ne puis partager entièrement l'opinion de certaines autorités éminentes qui prétendent qu'il y a peu ou point d'avantage à tenir les eaux d'amont pures et exemptes de contamination si on laisse les eaux d'aval et les estuaires se remplir de souillures. Il y a sans doute beaucoup de vrai dans l'assertion de Boccius que "la cause vrai du dépeuplement des rivières remonte à la destruction des œufs et non pas à celle des poissons dès qu'ils ont vu le jour". Les expériences faites par M. A. Hansen sur la rivière

norvégienne Soli en 1872 prouvent que des conditions défavorables dans les eaux d'aval sont bien moins importantes qu'elles le sont dans les réservoirs peu profonds, ainsi que le professeur Rasch l'a fait observer dans son ouvrage "*Is sawdust an obstacle to the ascent of fish*"? Les estuaires de certaines rivières de ce continent sont contaminés par les rebuts de scieries, etc.; cependant, ce mal ne peut être comparé à celui qui résulterait si la sciure et les déchets de scieries étaient jetés dans les eaux d'amont. Ces rebuts couvriraient les frayères où les œufs sont déposés et où les alevins passent leurs premiers jours. Pendant vingt ans la rivière Fraser, C.-B., a été contaminée d'une façon effrayante par les déchets et les issues provenant de douzaines de grandes saumoneries. Ces issues, composées de têtes, de nageoires, de queues, d'entrailles et de fragments dont l'utilisation ne couvrirait pas les frais, sont jetées à l'eau près de chaque usine. Tout d'abord elles vont au fond, puis elles remontent à la surface, principalement à cause de la dilatation des gaz formés dans les vessies natatoires et les intestins. Un pêcheur important de New-Westminster qui a donné son témoignage devant la commission des pêcheries en Colombie-Britannique, 1892 (rapport imprimé à Ottawa, 1893), a dit: "Je crois qu'à l'embouchure de la rivière Fraser les déchets ont un très mauvais effet. Ils flottent, bordent les rives, infectent les filets, qu'ils détruisent plus que ne le fait le saumon, et souillent l'eau, qui n'est plus potable sans être bouillie." Plusieurs pêcheurs de la rivière Fraser partagent cette opinion, et soutiennent que les déchets empêchent le poisson de venir. Il n'est nullement établi, toutefois, qu'ils sont nuisibles aux bancs de poissons qui arrivent. La commission mixte des pêcheries a même fait rapport comme suit sur ce point: "Partout les gens des établissements de conserves se disent positifs qu'il ne résulte aucun mal de leur manière de disposer des déchets de poissons, sauf peut-être en certains endroits où les remous les retiennent pendant quelque temps. Durant la plus grande partie de la saison des conserves le volume de l'eau est considérable dans la rivière Fraser, sa température est basse et le courant fort. On dit que les issues de poissons enfoncent de suite et disparaissent. En général les habitants établis le long de la rivière s'objectent à la pratique de jeter les déchets à l'eau, sous le prétexte qu'elle est préjudiciable à la santé; mais à ce point de vue la question n'a pas une importance internationale. Quant aux eaux du détroit, nous n'avons pas entendu de plaintes sur ce point, bien que des déchets soit entraînés à terre en certains endroits. Nous n'avons pas obtenu la preuve que le déversement des issues ait eu un pernicieux effet sur les mouvements ou l'abondance du saumon. Si cet effet a été produit, comme c'est possible, il ne s'est pas jusqu'ici manifesté suffisamment pour être observé. Cependant, nous sommes portés à regretter, du moins pour des raisons locales, que la pratique continue, et nous recommandons que de nouvelles expériences soient faites dans le but de voir s'il y aurait moyen d'utiliser les issues de poissons, ce qui encouragerait à les retenir à terre."

Dans la pêche de la morue et dans la fabrication des conserves de homard, il s'accumule généralement de grandes quantités d'issues qui sont jetées à la mer tout près des endroits où la pêche et la fabrication sont pratiquées. La quantité de ces déchets jetés sur la côte du Labrador et sur la côte nord du golfe Saint-Laurent était si vaste qu'une prohibition spéciale a du être décrétée pour arrêter cet abus qui, disait-on, chassait au loin les bancs de morue. Sur les côtes en question la morue approche tout près du bord en bancs immenses, et est capturée dans des pièges ou enclos fixes. Un tort du même genre était fait, paraît-il, aux bancs de maquereau à la hauteur de la côte atlantique du Canada, spécialement par les goélettes américaines, qui vidaient et fendaient leur maquereau sur place et en jetaient les restes par-dessus bord. Le préjudice causé par les homaderies a sans doute été exagéré, car la quantité de leurs rebuts est faible en comparaison de celle des déchets résultant de la fumaison.

Si nous envisageons la contamination comme produite par des facteurs qui sont essentiellement physiques ou mécaniques dans leurs effets et qui n'agissent aucunement ou qu'à un très faible degré comme poisons chimiques, ou comme physiologiquement nuisibles, il est difficile de préciser jusqu'à quel point ces facteurs physiques, c'est-à-dire des molécules flottantes de sciure ou de gravier, affectent le poisson adulte.

On croit généralement, il est vrai, que ces matières étrangères flottantes sont très pernicieuses. Cette impression est peu fondée, mais elle s'est répandue avec la plus entière confiance. Ainsi, dans un rapport du ministère des Pêcheries publié en 1889, part. II, p. 12, l'opinion suivante est exprimée avec beaucoup d'énergie :

" Les effets meurtriers de la sciure qu'on laisse tomber dans les rivières et les cours d'eau sont si multiples et sautent tellement aux yeux de l'observateur qu'il n'est guère besoin, dans ce siècle éclairé, de plaidoyers ou d'arguments spéciaux pour convaincre les plus septiques de son influence désastreuse, sur les êtres aquatiques et les fleuves d'un pays. Partout où l'on a construit des barrages de moulins à travers les cours d'eau, partout où les scieries et autres fabriques ont jeté leurs déchets dans l'eau, les poissons et la végétation aquatique ont été considérablement diminués, et en bien des cas totalement détruits. Il en a été ainsi surtout pour les poissons de l'ordre le plus élevé, spécialement pour le saumon, qui a des habitudes essentiellement migratoires et qui remonte les rivières et autres cours d'eau pour la fraie. Ces eaux sont ordinairement les plus pures, les plus froides et les plus limpides, par conséquent plus favorables à la propagation de l'espèce. A l'époque des premiers établissements du Canada, le saumon fréquentait presque tous les cours d'eau qui se déchargent dans la mer, ainsi que les grands lacs. Il abondait dans plusieurs de nos rivières avant que l'industrie du bois eut amené sur leurs rives ces barrages de moulins et ces scieries dont on connaît aujourd'hui les funestes effets. Les habitants en faisaient une grande consommation, et il était l'objet d'un trafic important qui ajoutait à la richesse commerciale du pays. Mais lorsque barrages et scieries se multiplièrent, les premiers opposèrent des barrières infranchissables au poisson, qui ne pouvait plus atteindre ses frayères d'amont, et les secondes par leurs sciure et débris qu'elles déversaient dans l'eau empoisonnèrent les frayères d'aval et arrêtèrent la croissance de la végétation et chassèrent les insectes qui constituent le principal aliment du poisson aux premières phases de son existence. A mesure que se développait cette œuvre imprévoyante, le rendement du poisson diminuait, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir dévasté les bois qui les entouraient et détruit tout le poisson, ces scieries, n'ayant plus rien à faire, sont tombées en ruines, ne laissant aux générations à venir que de pénibles souvenirs des ravages qu'elles ont faits dans ces eaux. Il est donc de la plus haute importance que les lois qui décrètent que la sciure et les déchets de scieries ne soient pas déversés où jetés dans les eaux fréquentées par le poisson soient strictement mises en vigueur. Il reste encore, dans les rivières et les lacs, assez de poisson indigène qui, s'il était protégé et traité comme il doit l'être, fournirait un important appoint à la consommation et au commerce dans toutes les parties du pays. Comme je l'ai déjà dit, la sciure a des effets destructeurs mutiples quand on la laisse tomber dans les eaux poissonneuses. C'est un produit artificiel qui engendre des maladies latentes de différentes espèces, suivies de résultats fatals dans toutes les eaux habitées par le poisson."

Il est incontestable que les barrages de moulins et autres obstructions font un tort considérable aux rivières et aux eaux fréquentées par le poisson, et elles en souffriraient quand même il n'y serait pas jeté de la sciure de bois. De plus, l'assertion que la sciure dans les cours d'eau est nuisible au poisson et l'a fait s'éloigner des fonds qu'il avait l'habitude de visiter, ainsi que le docteur Milner l'a prétendu il y a quelques années, n'a jamais été prouvée, tandis que les preuves abondent pour établir que la plupart des poissons ne sont pas arrêtés par des molécules flottantes de rebuts de scieries. Dans le rapport du commissaire des pêcheries du New-Hampshire, 1885, il est affirmé que le mal vient de ce que " la sciure s'introduit dans les branchies des poissons reproducteurs" ; mais on ne connaît pas de cas où un saumon, une alose ou tout autre poisson adulte sain ait été trouvé étouffé par la sciure, ou tant soit peu fatalement affecté par des molécules flottantes.

Pendant que, à la demande de l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, j'accompagnais les membres de la commission internationale en 1893, rien ne m'a plus étonné que l'étendue et le caractère sérieux de la contamination par la sciure de certains tributaires de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. La grande rivière elle-même est sujette à la contamination, mais certainement pas autant que quelques-uns de ses tributaires. La rivière Aroostook, qui traverse plus de 100

milles de l'Etat du Maine et pas plus de 4 milles du Nouveau-Brunswick, en est un exemple frappant. Quelques-unes des scieries les plus importantes de cette partie du pays se trouvent sur ses bords, et l'industrie du bois y est immense. Rien ne pouvait être pire que la condition de cette belle rivière à saumon, et il était d'opinion générale que le saumon ne pourrait ou ne voudrait pas la remonter. Néanmoins, à l'époque de la visite des commissaires, un très grand nombre de saumons avaient été vus un peu en amont de Caribou, et une échelle à poissons avait été installée pour leur permettre de franchir un barrage impassable en cet endroit. D'assez bonnes captures de saumon ont été opérées en ces derniers temps, nonobstant l'opinion universellement répandue il y a quelques années que la sciure avait chassé tous les saumons. Cette contamination est excessive, et "à l'exception de la petite quantité de sciure consommée par les moulins à vapeur, la rivière est devenue le dépotoir commun de tous les rebuts de cette nature", disent les commissaires; "c'est la manière la plus commode de s'en débarrasser, et en cela on ne tient aucun compte de l'intérêt public, qui est aussi mis en péril". Les poissons robustes, comme le saumon, la truite de mer, la truite de ruisseau et le bar, n'en souffrent pas, car ils sont pourvus d'une bouche et de cavités bronchiales très grandes; mais il peut en être différemment des membres de la tribu hareng (*clupeidæ*), de l'alose, du gasparot, etc., avec leur petite bouche garnie de rangées de dents droites sur les deux mâchoires, sur les os du palais, le vomer et la langue, et mêmes de petites ouïes-crochets, le tout combiné de façon à former une cage ou espèce de tamis qui retient les petits goujons et crustacés dont ils subsistent en si grande partie, car ces poissons peuvent être étouffés par des particules de sciure s'amassant dans leurs délicates structures orales. Toutefois, je n'ai pas pu constater que des aloses, gasparots ou d'autres membres migratoires de la famille hareng aient été trouvés morts en quantité suffisamment appréciable pour qu'on puisse attribuer leur trépas à la suffocation par la sciure. En d'autres mots, autant que nos connaissances actuelles peuvent nous permettre d'en juger, la contamination par la sciure, si elle n'affecte pas les eaux d'amont, les frayères et les fonds de couvée, paraît faire peu de mal au poisson adulte dans son passage de la mer.

En consultant le rapport de la commission des pêcheries des Etats Unis de 1878, partie VI, je vois que cette opinion a été exprimée par le Dr H. Rasch en traitant de la question de la sciure en Norvège. Le professeur Rasch est très explicite et ne craint pas de dire: "Bien que l'on affirme que la sciure de bois jetée dans la rivière est cause que le saumon qui vient de la mer s'éloigne de son cours d'eau favori pour aller dans une autre rivière non contaminée, ou encore que lorsqu'il essaie de traverser un espace rempli de sciure, celle-ci, se fixant dans ses ouïes ou entre ses branchies, occasionne sa mort, cependant, des expériences plus récentes nous portent à croire que la sciure ne chasse pas le saumon de son cours d'eau natal, ni ne produit une mortalité considérable parmi les poissons qui remontent la rivière. L'effet pernicieux de la sciure sur la reproduction du saumon n'est pas aussi direct, mais il est excessivement considérable en ce sens qu'il restreint et détruit en partie les frayères."

Le professeur Rasch donne certains détails d'une expérience faite pour connaître l'effet de la sciure sur le jeune saumon transplanté d'une rivière dans une autre qui était très contaminée par la sciure. Il dit:

"Que le saumoneau issu d'une race de saumon qui a sa rivière propre, lorsqu'il est lâché dans une rivière étrangère qui est à un degré extraordinaire contaminée par la sciure, n'est pas empêché par ce fait de retourner dans cette dernière après avoir erré dans la mer,—nous en avons un exemple convainquant dans la grande expérience instituée l'année dernière par le directeur A. Hanson. Autrefois les saumons qui avaient leur frayère dans la rivière Soli pouvaient y arriver en passant par la cataracte Soli, qui était alors pénétrable; mais lorsque pour les besoins de l'industrie du bois on construisit en amont de la cataracte un barrage si élevé que le poisson ne pouvait plus monter à ses frayères, ils disparurent graduellement."

La conclusion à tirer de ces opinions et de ces expériences c'est que la cause la plus grave de la décadence de la plupart des rivières à saumon est due, moins à la sciure qui, sauf sur les frayères, a surtout un effet uniquement mécanique ou phy-

sique, qu'aux barrages de moulins et aux autres obstructions qui empêchent le poisson reproducteur de monter aux frayères et d'y déposer ses œufs sans encombre. S'il a libre accès aux parties supérieure des rivières à saumon usuellement moins atteintes par la sciure et les rebuts de scieries, il n'est pas facilement détourné par la contamination, des biefs d'amont de ces rivières. La destruction impitoyable du poisson reproducteur par les violateurs de la loi et l'emploi inconsidéré de rets sont en grande partie responsables de la diminution du poisson dans la plupart des cas. La question de la sciure décomposée et des effluves qui s'en dégagent est une autre affaire. La végétation aquatique et les animalcules qui en dépendent sont gravement atteints et en meurent. Ceci n'admet pas de discussion, mais ce n'est pas d'une grande importance, comparé au saumon et à d'autres poissons semblables qui cessent de prendre de la nourriture après être entrés dans l'eau douce. Il est intéressant de savoir jusqu'à quel point la sciure affecte les espèces inférieures de poissons, et feu Frank Buckland, dans quelques notes où il s'objectait énergiquement à la contamination des rivières, écrivait :—

"Il est donc très important de garder les rivières à saumon contre la contamination; ces matières peuvent n'être pas assez fortes pour empoisonner ou tuer les poissons, mais il est très probable qu'elles en empêcheront un grand nombre de remonter la rivière.

"Je crois que différents poissons doivent avoir un odorat différent; ainsi le goujon, le gardon, etc., s'assemblent au débouché des égouts—le plus gros que j'aie jamais capturé se trouvait dans l'égout qui charrie les horreurs de la ville dans la rivière. J'ose donc dire que le sale poisson ne se soucie guère de l'eau puante, mais le noble saumon ne se montrera pas dans des endroits où son nez royal serait offusqué par des odeurs nauséabondes."

La présence du poisson des petites espèces indique la présence de substances alimentaires microscopiques, et quand cette pâture est présente, il n'y a pas de doute que le jeune saumon, si les eaux d'amont restent pures et sans contamination, survivra à son voyage à la mer quand il aura un an ou deux.

En somme, on ne peut donc affirmer comme prouvé que la sciure est sérieusement préjudiciable à l'ascension et au bien-être des poissons adultes. Dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines houillères ont commencé à jeter la poussière et les déchets de charbon dans les tributaires de la rivière de l'Arc et dans d'autres cours d'eau à truite. Reste à voir quel genre de tort, s'il en est, va être fait aux diverses espèces de truites qui fréquentent les rivières venant des montagnes Rocheuses.

Il n'est certainement guère possible qu'il y ait au monde des rivières plus densement remplies d'impuretés que la Fraser, la Skeena et d'autres rivières du Pacifique. Le caractère vaseux de ces vastes cours d'eau surprend toujours le visiteur qui a entendu parler de leur prééminence comme rivières à saumon, et l'idéal des rivières à saumon est un cours d'eau de cristal étincelant. Les rivières du Pacifique sont de vastes cours d'eau de vase d'un brun jaunâtre. Il serait difficile de trouver un contraste plus grand que celui de ces rivières saumoneuses de l'ouest et des eaux claires et limpides du Canada-est, ou de l'Ecosse et de l'Irlande. Cependant, les impuretés physiques des rivières du Pacifique n'ont pas d'effet apparent sur le poisson, qui poursuit aveuglement sa route dans le courant assombri jusqu'à ce qu'il arrive aux eaux plus pures d'amont. Dans cette ascension il ne peut rien voir ni être vu par l'homme, sauf en quelques remous peu profonds, où son dos noir est visible faisant saillie sur l'eau chargée de boue. Le caractère vaseux de ces rivières permet d'employer un grand nombre de filets de dérive flottants, et les bancs de poissons, dans leurs efforts à monter, poussent leurs nez contre des murs successifs de rets, et à mesure que les mailles se remplissent de poissons pris au piège, le reste de la bande plonge et passe sous le rets, mais seulement pour se prendre dans le rets suivant tendu un peu plus haut, et ceux seulement qui ont franchi de cette façon rets après rets atteignent les eaux en amont des limites de pêche et poursuivent leur ascension sur des centaines de milles dans le courant qui descend. Ces rivières sont alimentées par des tributaires qui s'épanchent dans des chenaux de gravier, gravier fameux par un riche mélange d'or, en sorte que l'eau est jaune et trouble sur de grandes distances, et c'est seulement dans les lacs et les petits tributaires d'amont qu'elle est exempte de diluvium.

Il faut admettre le mauvais effet de ce diluvium et des dépôts de sciure de bois tombant sur les frayères. La destruction de la pâture des poissons est un autre côté sérieux de la question, bien que, comme je l'ai déjà fait remarquer, elles sont affaire secondaire en ce qui concerne les rivières à saumon. La baie de Fundy offre un exemple de l'effet de la contamination causée par la sciure de bois. D'immenses bancs d'alose d'automne se rendent, en août, dans les vastes nappes d'eau supérieures de cette baie pour se nourrir. La pâture, pensait-on généralement, se composait d'annélides ou vers à alose. L'alose a tellement diminué en ces dernières années que sa pêche compte peu, comparée à son ancienne valeur. On prétend que la sciure, partant de l'embouchure des rivières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, a été déposée par les marées sur les fonds d'alimentation, et qu'elle a détruit le ver dont l'alose se nourrit. Cela peut être vrai ou ne l'être pas, bien que j'aie vu la surface de la mer, dans la baie de Fundy, couverte de sciure sur une distance de plusieurs milles; mais il faut aussi ne pas perdre de vue que les excès de pêche commis au printemps, alors que l'alose est en route pour les frayères, l'arrêt de sa marche par les barrages de moulins, etc., doivent avoir eu quelque effet, tandis que son massacre barbare lorsqu'elle descend après avoir frayé a beaucoup contribué à sa décimation.

Les contaminations chimiques sont si diverses et si compliquées, et leurs effets délétères, bien qu'admis comme tels, sont si variés, qu'on ne saurait les traiter ici aussi brièvement que les impuretés purement physiques. On pourrait citer des exemples presque innombrables des effets désastreux et mortels des dépôts de déchets de substances chimiques dans les rivières. Toutes les rivières dans les grands districts manufacturiers de l'Angleterre et des Etats-Unis étaient jadis abondamment peuplées d'excellent poisson, mais on s'en est servi comme de simples égouts ou réceptacles pour les déchets impurs de toute espèce, et leurs eaux sont devenues tellement chargées de matières nuisibles et vénéneuses que tous les poissons ont virtuellement disparu. On pourrait à peine citer une rivière en Angleterre qui n'est pas chimiquement empoisonnée sur une partie de son cours, et les rivières malsaines et d'un noir d'encre du Yorkshire occidental, du Lancashire et du Cheshire offrent des exemples de la contamination chimique la plus affreuse et la plus extrême, tandis que la partie méridionale de l'Ecosse (à l'exception de l'extrême sud-ouest) et le bassin de la Clyde, et la partie orientale de l'Ecosse, de Dundee à Aberdeen, comprennent des régions dont les rivières sont en grande partie contaminées par les déchets de distilleries, le tan, les fibres, les matières chimiques et les souillures provenant des égouts. Les preuves de contamination chimique sont faciles à remarquer lorsqu'elles sont désastreuses. On voit nécessairement flotter des bandes de poissons morts ou mourants, et au bout d'un certain temps il devient évident que les eaux sont inhabitables et dépourvues de toute espèce de poisson. Il y a quelques années la municipalité de Newcastle-on-Tyne a empoisonné le Byker Burn en se servant d'un désinfectant dont la soude caustique était le principal ingrédient. Au mois de juillet, une inondation emporta une partie de l'eau empoisonné, dans la Tyne, et sur un parcours de onze milles des poissons de toute espèce ont été trouvés flottants, morts, ou engourdis ou enivrés. La soude caustique ou la lessive est employée dans un grand nombre d'industries en quantités considérables pour dissoudre les matières résineuses contenues dans les fibres d'herbes et de bois. Le liquide de couleur noirâtre (soude et chaux) qui en résulte est très vénéneux pour le poisson et se dépose en sédiments mortels et putréfiants à moins qu'il ne soit entraîné par des courants rapides. Si le poisson survit, sa qualité, son goût et sa couleur semblent transformés. De fait, M. Harvie Brown a démontré qu'il devient tout à fait impropre à la nourriture. Le chlorure de chaux dont on se sert dans les ateliers de blanchisserie lui donne une odeur forte et pénétrante et produit des effets excessivement destructifs de la vie des poissons.

Les contaminations chimiques, comme il est dit ci-dessus, sont d'une nature telle que l'on ne saurait en disposer au moyen d'une déclaration générale, bien que la nature nuisible de ces impuretés dépende en grande partie des circonstances. Il faut tenir compte de la quantité et des possibilités de dispersion et de dilution, et il est certain que dans certains cas (dans les travaux de blanchisserie) les déchets liquides, s'ils sont mêlés ensemble, doivent tendre à neutraliser mutuellement leurs effets délétères. Les solutions alcalines et saponifères, et le mélange de chlorure de

calcium, de poudre à blanchissage et de certains acides libres, fournissent précisément les éléments nécessaires à la neutralisation et à la purification. Le chlorure de chaux précipite les solutions saponifères, tandis que les acides libres précipitent les liquides alcalins et décomposent les solutions de poudre de blanchissage. Des industriels éclairés ont profité de cet état de choses, et au prix d'une dépense relativement minime, ils se sont arrangés de façon à purifier l'eau en mêlant dans des étangs ou réservoirs ces déchets antagonistes et neutralisants. Les contaminations chimiques résultant des diverses industries sont trop nombreuses pour que l'on puisse entrer dans les détails, mais il est bon de mentionner un certain nombre des exemples les plus importants. Ainsi, dans la fabrication du papier on se sert beaucoup de la soude de cendre ou soude caustique, ce qui donne pour résultat un déchet liquide de nuance brune foncée chargé de soude et de chaux et d'une certaine quantité de matières fibreuses et résineuses. Ce liquide lourd est nuisible chimiquement et physiquement, car il est vénéneux et si adhésif de sa nature qu'il s'attache aux ouïes des poissons. Les fabriques de papier rejettent aussi du chlorure de chaux; là où l'on fabrique du papier blanc, le chlorure de calcium est employé comme moyen de blanchissage, tandis que l'on ajoute des matières colorantes aux déchets dans les fabriques où l'on fait le papier bleu et teinté. Depuis quelques années, d'autres substances, le kaolin et des matières minérales sont mêlés à la pulpe du papier, rendant encore plus délétères les déchets liquides déversés dans les rivières.

Tous ceux qui connaissent le Yorkshire, le Wiltshire et l'ouest de l'Angleterre savent que les déchets des ateliers de dégraissage de laine, de foulage et les teintureries rejettent des déchets très susceptibles de contaminer et d'empoisonner les rivières. La graisse et les impuretés enlevées à la laine telle qu'arrachée à la toison sont malsaines, mais les déchets le sont encore plus; c'est une masse de liquide glutineux et dégoûtant rempli de matière solides et riche en ammoniaque qui résulte des procédés subséquents de dégraissage. Les cours d'eau dans lesquels les ateliers de dégraissage jettent leurs déchets deviennent des dépôts sales et infects qui doivent étouffer même les poissons de l'espèce la plus robuste. Presque chaque phase des divers procédés de fabrication textile amène un nouveau danger menaçant la vie des poissons. Ainsi l'usage des teintures est tellement répandu dans quelques-uns des comtés du nord et de l'ouest de l'Angleterre, que les rivières y coulent comme des ruisseaux d'encre de diverses couleurs. Un grand nombre de ces teintures, surtout les teintures anilines, sont moins nuisibles que d'autres, mais les déchets des teintureries sont composés non seulement de liquides chargés d'extraits de bois de Campèche, d'indigo, etc., mais de composés chimiques employés comme fixatifs et appelés "mordants", qui peuvent être du bichromate ou du bi-tartrate de potasse, du muriate d'étain, de la couperose, et cela, joint aux fibres laineuses et aux parcelles de bois de Campèche, forme un mélange d'impuretés organiques et inorganiques qui rendent même les plus grands cours d'eau épais, troubles et mortels pour les poissons. Le lit de ces cours d'eau devient saturé de ces substances organiques en décomposition, et des bulles de gaz putréfiants s'élèvent constamment, exhalant une odeur infecte. D'autres industries textiles telles que les imprimeries d'indiennes et les blanchisseries produisent de semblables déchets, y comprises les teintures végétales et minérales, et dans un grand nombre de cas, de l'arsenic, et parfois de l'acide hydrochlorique, de l'acide sulfurique et de la chlorine, qui tous sont un poison pour le poisson. Outre les industries lainières et cotonnières il y a les industries du lin, qui opèrent surtout dans le nord de l'Irlande et qui comprennent l'opération du rouissage. Le rouissage consiste à dissoudre, par un procédé sec ou à l'eau, l'écorce et autres substances extérieures pour les séparer de la fibre intérieure qui sert à l'industrie textile. Lorsque le lin ou le chanvre est placé, comme cela se fait en grand dans les cours d'eau et les étangs, qu'il est chargé de pierre et laissé là jusqu'à ce qu'il ait atteint un certain degré de fermentation, l'eau prend une couleur sombre et des gaz empoisonnés s'en échappent. Le professeur Reichardt, parlant du procédé du rouissage, dit:—

"Enfin, prenant en considération le fait que 1,000 centimètres cubes d'eau de rouissage contiennent 64 centimètres de gaz, tandis que des expériences répétées avec de l'eau de rivière ont démontré que cette eau ne contient que 30·32 centimètres cubes

de gaz, la nature fatale du mélange devient plus apparente dans ses rapports avec la respiration et la vie des poissons.

"On ne saurait douter, en conséquence, que l'eau de rouissage tue le poisson, grâce à son manque d'oxygène, sinon pour d'autres causes. Sur ce point, toutes les observations faites sur une grande ou une petite échelle s'accordent. Les poissons halètent immédiatement à avoir de l'air, et finissent par étouffer. Même si on laisse de côté ce mélange de gaz délétères, il faut avouer que les substances en putréfaction doivent exercer une influence nuisible, tant directement, en produisant des changements qui mettent la vie en danger, qu'indirectement en absorbant rapidement l'oxygène et privant par là les objets environnants de ce gaz si essentiel à la vie.

"Si de petites quantités seulement d'eau de rouissage sont mêlées à de grandes quantités d'eau courante, il peut se faire qu'il n'y ait pas de fâcheuses conséquences immédiates, tandis que si ces proportions sont renversées. les conséquences désastreuses se feront bientôt sentir; cependant, dans les deux cas, des substances délétères sont introduites dans l'eau et il vaudrait mieux prévenir leur introduction.

"L'introduction de l'eau de rouissage dans les eaux des pêcheries devrait donc être strictement prohibée, et elle a déjà été prohibée en maints endroits. L'eau de rouissage peut être employée beaucoup plus convenablement à l'irrigation des prairies, où, grâce au sol mouvant, elle perd en peu de temps sa nature putride et aide à former une bonne nourriture pour les plantes."

Un observateur qui avait beaucoup étudié les procédés du rouissage du lin a noté les effets toxiques directs sur les poissons peuplant les eaux de rouissage. Il dit:—

"Dès que commence le rouissage du lin, l'eau commence à prendre une teinte brunâtre et à dégager une odeur infecte. Cette couleur et cette odeur augmentent en intensité de jour en jour, jusqu'à ce que l'eau ait la couleur du café, et l'odeur devient si repoussante que je suis souvent allé à une demi-lieue hors de ma route afin de ne pas être obligé de passer près de cette eau, surtout le matin et le soir. Plus la température est chaude et sèche, plus l'odeur est intense et plus l'eau est empoisonnée. Lorsque l'eau a atteint un certain degré de putréfaction, tous les poissons s'efforcent d'atteindre la rive, haletants pour avoir de l'air, et dans un état de torpeur tel qu'on peut facilement les prendre avec la main. Si on ne les met promptement dans l'eau fraîche et pure, ils meurent et restent sur la grève, où ils deviennent la pâture des oiseaux, ou sont pris dans les clayonnages des moulins, où on ne les recueille que pour être jetées à la voierie.

"A l'une des stations, j'ai vu des années où des poissons de toutes sortes étaient recueillis par quintaux aux claires-voies des moulins, les uns étant morts, les autres vivants."

On a relevé des cas curieux, heureusement peu nombreux, de la destruction du poisson par l'empoisonnement ou l'asphyxie, ou de quelque autre manière provenant de causes naturelles, surtout du fait que l'eau était imprégnée de matières végétales toxiques. Sur les grands lacs du Canada, il y a annuellement une grande destruction de poissons, principalement de l'espèce *Clupea*, communément appelée alose ou gasparot, bien que le premier de ces noms soit tout à fait inexact. Ce poisson est virtuellement identique au gasparot qui remonte la rivière Saint-Jean et autres rivières sur le littoral de l'Atlantique. On affirme que ce poisson a été introduit artificiellement ici il y a de longues années. Citons le rapport de la Commission Internationale de 1896: —

On suppose que le gasparot n'est pas indigène du lac Ontario, et on ignore comment il s'y est introduit; mais il paraît s'y être solidement établi et y est excessivement abondant. Il n'a pas de valeur marchande, quoiqu'il soit passablement utilisé comme appât et comme amendement marin, et on croit qu'il sert en grande partie de pâture à la truite de lac, au doré américain et à d'autres espèces. On dit qu'il fraie le long des côtes et un peu dans les creeks au printemps. Cette espèce a été l'objet d'une attention spéciale, à cause de la remarquable mortalité qui décime annuellement les bancs. De grandes quantités de gasparots morts viennent s'échouer sur les rives, au grand ennui des habitants, et les pêcheurs croient que la contamination et l'infection des fonds par cette cause ne sont pas étrangères à la rareté du poisson blanc.

Quelques autorités ont cru qu'une quantité excessive de matières végétales, germes de plantes, etc., qui chargeaient l'eau au point de lui donner une couleur d'un vert opaque durant un certain temps de l'été, est la cause de cette mortalité. J'ai constaté le long des grands lacs une mortalité semblable parmi la perche jaune, l'achigan blanc et l'achigan noir, et un grand nombre de petites espèces, due évidemment à une condition nuisible ou empoisonnée de l'eau à certaines saisons de l'année.

En juin 1895, un journal de Québec, l'*Electeur*, a publié une lettre adressée à sir J. M. Lemoine, par M. Gustave Ouimet, décrivant une épidémie fatale qui avait ravagé le poisson dans la rivière Richelieu et dans les eaux avoisinantes. Vu l'étendue de la mortalité parmi les poissons, il semblerait justifiable de considérer cette fatalité comme étant due à quelque condition temporaire nuisible, comme on pourrait en constater dans les eaux stagnantes ou troublées, surtout durant les mois de chaleur estivale.

L'extrait suivant de la lettre de M. Ouimet démontre que la maladie ou l'affection n'est pas limitée à la peau, sur laquelle on remarquait de grandes plaies rondes, de couleur rouge et blanche; mais les viscères et les entrailles des poissons semblaient être détruits, et il semble y avoir peu de preuve à l'appui de sa théorie à l'effet que la fabrique de poudre et la cartoucherie sur les bords de la rivière Richelieu, comté de Verchères, P. Q., a été la cause première de la maladie. Si ces eaux, comme les eaux plus occidentales d'Ontario, sont rendues temporairement impures et nuisibles aux poissons durant la chaleur des mois d'été en raison des menues matières végétales, probablement des germes microscopiques d'algues et de plantes d'ordre inférieur, la grande mortalité dont il parle s'explique, et l'apparition des plaies blanches et rouges à l'extérieur des poissons, et la pourriture des organes internes, doivent être considérées comme des résultats secondaires et subséquents. L'extrait suivant de la lettre de M. Ouimet explique les vues de ce monsieur :—

"Il y a quelques années la cartoucherie de Belœil faisait des expériences malheureuses dans la rivière Richelieu. Il s'en est suivi que des centaines de poissons de toutes espèces, petits et gros, ont été détruits. Les rives du Richelieu devinrent bientôt couvertes de cadavres de ces malheureuses victimes, et la pêche est devenue de plus en plus rare. Depuis ce temps-là les Campbell avaient fait prendre au filet des poissons de la rivière pour empoissonner le lac de la Montagne. Aujourd'hui le lac regorge de poissons morts, et tous les jours on est employé à enterrer les poissons qui viennent mourir et s'échouer sur ses bords.

"Je conclus de là que les poissons tués jadis par la poudre ont été dévorés par des parasites inconnus, et que depuis ce temps-là il s'est déclaré une épidémie sur la gente aquatique de nos parages. Les rares poissons vivants que l'on peut prendre à la ligne sont presque tous atteints du mal, que l'on reconnaît à une tache, quelquefois deux, une près de l'épaule et l'autre près de la queue.

"Dans ces taches se voient à l'œil nu des myriades de petits rongeurs cancéreux qui certainement sont les principaux auteurs du mal. Tout ce que je trouve de poissons morts sur notre grève, je le fais enterrer profondément et couvrir de chaux.

"Les parasites ne laissent que la peau—l'intérieur du poisson est complètement mangé. Le résultat de tout ceci est que nous n'avons plus de pêche, que la chair du poisson de notre rivière est dangereuse à la consommation, et que de nos rivages s'exhale une odeur putride qui soulève le cœur.

"Je regrette de n'être pas assez connaisseur pour apporter un remède au mal, et c'est pour nous un grand malheur d'être privés de la pêche qui était si abondante jadis. J'oubliais de vous dire qu'au lac de la Montagne c'est la barbue qui en souffre le plus; dans la rivière toutes les variétés de poissons sont atteintes: carpes, brochets, dorés, achigans, esturgeons. J'ai vu un cadavre d'esturgeon de près de sept pieds de long et pesant à peu près 80 livres, mort, couché sur le dos, et atteint sur le ventre de plusieurs des taches dont je vous parlais plus haut, grandes comme des pièces de dix cents, quelques-unes blanches, les autres blanches et rouges; c'est désolant."

Divers chercheurs ont attribué les maladies des téguments des poissons à des parasites extrêmement petits appartenant à la mixosporidia. En règle générale, ces parasites protozoaires causent des excroissances sous forme de boutons et de verrues, tout à fait différentes des plaies ulcérées et couvertes de fongosités dues aux affections

végétales et de la condition morbide spéciale des organes due aux parasites entozoaires. Il y a des raisons pour considérer l'état maladif et la grande mortalité des poissons dans les cas ci-dessus mentionnés comme étant produits par des conditions défavorables et par un milieu non seulement morbide mais toxique et fatal.

Il y a environ vingt ans une mortalité sérieuse a sévi sur une très grande étendue parmi les poissons de mer de l'océan Atlantique, jusqu'au nord du golfe du Mexique. Cette mortalité a été attribuée par un grand nombre d'autorités à l'empoisonnement des eaux par des matières végétales nuisibles, bien que d'autres aient prétendu que le mal avait été fait par quelque perturbation volcanique ou sous-marine. Le capitaine qui a d'abord rapporté la chose a déclaré qu'en revenant de Cedar-Key il a rencontré une large étendue d'eau empoisonnée couverte de toute sorte de poissons morts. Cette étendue avait plus d'un mille et se trouvait au large d'Indian-Pass, entre Clear-Water et Egmont-Light. Une odeur très nauséabonde s'exhalait de cette eau, et un grand nombre de poissons de fond, tels qu'anguilles, etc., flottaient morts à la surface. Un journal de Tampa dit:—"Nous sommes d'avis que ce fait renverse la théorie de certaines gens à l'effet que les eaux empoisonnées sont des eaux douces provenant d'inondations sur la terre ferme, imprégnées de matières végétales empoisonnées, vu qu'il n'y a pas de cours d'eau important qui se décharge dans le golfe près de l'endroit où le poisson a été trouvé."

Il est possible que cet événement appartienne à la même classe que celui de la destruction du poisson-tuile (*tile-fish*) sur la côte orientale des Etats-Unis. Dans mon rapport spécial sur les "Fluctuations du Poisson", publié l'an dernier, j'ai parlé de cet événement dans les termes suivants:—

La disparition de l'important *tile-fish*, qui pendant trois ans fut très abondant sur la côte nord-est des Etats-Unis, a été attribuée par quelques autorités américaines à des causes volcaniques. Presque en une seule nuit ce beau poisson comestible fut complètement détruit, et le navire autorisé par le gouvernement des Etats-Unis à faire une investigation sur ce remarquable événement trouva la mer couverte de corps de poissons morts sur une distance de plus de 150 milles en ligne directe. Les *tile-fish* paraissent avoir été entièrement éliminés de cette région, bien que des groupes errants de ces poissons aient été signalés de temps à autre.

Le professeur Verrill a démontré qu'un cataclysme pourrait effectuer des changements dans ce qu'il appelle la "zone chaude" au point de réduire la température et d'affecter le poisson. Le retour des conditions favorables ramènerait le poisson-tuile, et durant les mois d'août et de septembre derniers entre 300 et 400 de ces poissons ont été pris dans leur ancienne région durant l'enquête du vapeur du gouvernement *Grampus* indiquant ainsi que les conditions favorables existaient de nouveau en cet endroit.

Il est notoire que les fabriques de produits chimiques affectent non seulement les eaux adjacentes, mais aussi l'atmosphère, et font parfois beaucoup de tort à la santé des habitants. Les fabriques de bi-carbonate de soude (généralement connu sous le nom d'alcali), d'ammoniaque, de chlorine et de poudres à blanchir, déversent dans les rivières du sulfure de calcium en quantité, aussi de la chlorure de manganèse et un nombre d'autres déchets. Toutes ces substances sont nuisibles.

La fabrication du savon entraîne la production de la glycérine et des matières salines, avec des parcelles huileuses, résineuses et fibreuses en suspens, et la préparation des peaux pour le tannage produit aussi comme déchets de la chaux, de la gélatine dissoute et des matières animales nauséabondes, qui sont de la nature d'un limon épais de couleur jaunâtre. De fait, chacune des phases du procédé de traitement des peaux provenant de l'abattoir produit des substances propres à souiller l'eau des rivières avoisinantes dans laquelle elles sont ordinairement déversées. Les égouts du corroyage et du lavage, et les effluves des fosses de chaux et de tan sou forme d'eau de chaux et de liqueur de tan, sont une source sérieuse de contamination sur une grande échelle.

On ne saurait nier que les contaminations les plus pernicieuses et les plus étendues des diverses manufactures mentionnées ci-dessus proviennent des grands centres d'industrie, où les rivières sont aussi en grande partie contaminées et empoisonnées par des substances provenant d'autres sources, des égouts surtout. Les fabriques de drogues et de tissus, les grandes cours à tan et autres industries semblables sont

rarement situées dans ce que l'on pourrait appeler la " haute région", parmi les montagnes et les collines, où se trouvent les parages les plus remarqués et les plus productifs de truite et de saumon. Il est vrai que Dundee et Aberdeen sont sur de fameuses rivières à saumon, et dans une page subséquente il sera question de ces cas spéciaux ; mais des rivières telles que l'Aire, la Calder et autres tributaires de l'Ouse dans le Yorkshire, les rivières de la région noire et des districts manufacturiers en général, où les produits chimiques, les métaux et les tissus sont fabriqués, sont dans des régions où la population est dense et où il y a absence des conditions les plus importantes et les plus favorables à la vie des poissons dans les rivières et les cours d'eau locaux. Il y a cependant un grand nombre d'industries exploitées dans les régions plus reculées et moins populeuses. Les mines d'étain et de plomb se trouvent ordinairement dans des régions montagneuses, près des bassins d'écoulement, des sources et des parties supérieures des rivières à truite et à saumon. On a parlé du limon ou des lavages de ces mines, dont l'effet sur les poissons jeunes et vieux et sur les frayères doit être très dommageable. Il est généralement admis, dit une autorité, que si des quantités de limon ou de matières solides provenant d'une mine sont jetées dans une rivière, cette substance s'attache aux ouies des poissons et les détruit ; mais ce limon contient aussi en suspens et en solution des matières toxiques au plus haut degré. Ce " limon", comme on l'appelle ordinairement, provient du lavage du minerai concassé après avoir été à plusieurs reprises soumis à l'eau courante pour en détacher toutes les parcelles de métal, à l'exception de celles qui sont à l'état de poudre impalpable, et contient des barytes et autres matières minérales empoisonnées. Les parcelles de plomb sont insolubles et ne sont pas un poison direct; mais on a constaté que le déversement d'eau de plomb où l'on concasse le minerai de plomb, dépeuple graduellement et sûrement tous les cours d'eau adjacents. L'alevin comme le poisson adulte souffrent de la contamination. La construction de " fosses à limon " n'est ni difficile ni coûteuse là où l'on ne peut déverser les déchets directement à la mer au moyen de conduits, et l'abus est susceptible d'un prompt remède. Les mines de cuivre sont encore plus mortelles dans leurs effets que les mines de plomb, vu que le cuivre est si facilement soluble.

Dans l'une des mines du Devonshire, les eaux de déchet de la mine et des planchers de lavage passent à travers une série de fosses remplies de vieux fer. L'un des métaux se précipite sur l'autre et l'eau sort enfin purifiée de toute contamination métallique. De fait, il est dit dans un rapport au sujet de cette mine : " De ces fosses l'eau est amenée dans des fosses de dépôt construites de façon à ce que les matières délétères de la matrice soient attirées, et, chose étrange, les plus grosses truites trouvées dans les environs sont celles que l'on trouve dans le drain qui décharge finalement les eaux minières dans la rivière Tamar ".

Il est à ajouter que l'on trouve aussi du carbonate de plomb dans le " limon " des planchers de lavage des mines de plomb. Naturellement, le métal s'y trouve sous divers aspects, sulfures, carbonates, etc., fréquemment en très petites quantités; mais, comme il a été démontré, les effets de l'empoisonnement par le plomb sont cumulatifs, et par cela même aussi pernicieux sinon plus pour la vie des poissons que l'empoisonnement rapide et direct, dont les effets sont immédiatement apparents.

Les eaux minières provenant de mines de pierre ferrugineuse et de mines de fer hématite sont, aux yeux de l'observateur ordinaire, nuisibles à cause de leur épaisseur et de leur couleur sombre, leur donnant l'apparence de l'ocre jaune. Les teintes jaunes et rouges données au cours d'eau sont une preuve de la quantité de matières étrangères en suspens qui doivent affecter sérieusement, sinon empêcher tout à fait la respiration des poissons. La couleur d'ocre ou rougeâtre est naturellement due à l'oxyde de fer, et un exemple exagéré de ce fait est la contamination colorée produite par la décomposition des pyrites de fer, lesquelles, tant qu'elles ne sont pas affectées par l'air ou l'eau, ou oxydées, ne subissent aucun changement; mais lorsqu'elles sont exposées à l'un ou à l'autre, elles produisent du sulfate de fer qui acidule l'eau et absorbe l'oxygène, rendant ainsi l'eau moins fortifiante pour les poissons. Les eaux minières ferrugineuses sont ordinairement chargées de matières ocreuses à cause de la présence de pyrites de fer. De plus, les houillères nuisent aux rivières et cours d'eau, comme on l'a déjà démontré, non seulement à cause du schiste et des pyrites qui les contaminent de diverses manières, mais à cause de la fine poussière de houille

qui est portée en suspens dans les rivières et nuit physiquement à la vie des poissons. On pourrait citer d'innombrables exemples comme le suivant, qui est emprunté au rapport d'un fonctionnaire du pays de Galles aux inspecteurs des pêcheries de Sa Majesté, à la Chambre de Commerce de Londres. Il dit: "Sur une distance de six ou sept milles, j'ai trouvé la Mawddach sérieusement décolorée par les matières qui y étaient déversées par la mine d'or de Gwynfynydd. A en juger par la quantité de pierre que l'on y concassait alors, la quantité de limon déversée dans la rivière chaque année doit être d'au moins 25,000 tonnes. On n'a fait aucun effort quelconque pour traiter la vase, nonobstant les représentations faites à la Compagnie tant par le Conseil des Conservateurs que par ce département. Le résultat ne saurait manquer d'être d'une importance sérieuse pour les pêcheries de la Mawddach, car le limon, qu'il soit ou non en lui-même un poison pour le poisson, est de nature à étouffer complètement les frayères sous une couche de colle tenace. Les lavures des mines d'or, soit hydrauliques sur des plateaux de gravier, ou le bocardage ou le concassage pour le traitement du quartz ou d'autres pierres aurifères, sont nuisibles surtout lorsque ces eaux boueuses de déchets sont déposées sur les frayères ou dans leurs environs immédiats.

Plusieurs des maux résultant de l'exploitation des mines sont répétés sous une forme plus aiguë dans la fabrication des métaux et leur utilisation dans les manufactures. Ainsi les procédés de galvanisation et d'argenture comportant l'emploi de divers acides, muriatique, sulfurique, etc., ont eu pour résultat la contamination et l'empoisonnement d'un grand nombre de cours d'eau en Angleterre. La fabrication du ferblanc, qui a pris tant d'importance dans la Galles du Sud, comprenant divers procédés où l'on se sert d'acide sulfurique, de couperose ou de vitriol vert, produit des déchets très nuisibles aux poisson, lorsqu'ils sont jetés, comme cela se fait presque universellement, dans les rivières. Les clouteries et autres industries de ce genre se servent toutes d'une espèce de *marinade* composée en grande partie de divers acides empoisonnés. Depuis quelques années l'extraction de la paraffine du schiste bitumineux a introduit une autre source de contamination dans les déchets d'ammoniaque et de matières nuisibles. Des impuretés goudronneuses ont causé des torts considérables, et des plaintes universelles se sont élevées à se sujet. Même le goudron employé sur certaines espèces de pièges nommés verveux dans la province de Québec a donné, dit-on, comme résultat une écume tenace qui a détruit ou chassé le poisson. Les eaux de déchets qui résultent de la distillation de la paraffine sont considérées comme très nuisibles non seulement parce qu'elles contiennent des ingrédients organiques, mais leur odeur et leur goût sont âcres et doivent être très nuisibles aux poissons. De fait, il y a quelques années, des centaines de saumons, truites, etc., ont été trouvés morts sur un parcours de plusieurs milles le long de la rivière Dee, dans le Cheshire, empoisonnés par les déchets des fabriques de paraffine et d'acide carbolique, ces déchets contenant de la poix ou du goudron, des acides picriques et carboliques et autres matières nuisibles.

Une industrie qui a pris certaines proportions en Canada, savoir: la production de l'alcool de bois, a dans d'autres pays été accompagnée de la production de déchets empoisonnés qui ont contaminé les rivières. Les procédés pour obtenir de l'acide pyroligneux, de l'acide acétique et du naphte de bois, laissent un résidu goudronneux et certains produits alcalins et calcaires qui sont déversés dans les cours d'eau adjacents lorsqu'ils ne sont pas utilisés. De semblables déchets huileux et goudronneux ont été remarqués flottant sur les rivières près des usines à gaz, et leur nature tenace et nauséaboude doit faire du tort aux poissons, bien qu'en général leur quantité soit petite comparée à celle des déchets des grandes fabriques de produits chimiques et de paraffine. Dans plusieurs cas de contamination provenant des usines à gaz, une enquête minutieuse n'a pas démontré que l'on ait trouvé des poissons morts dans les eaux environnantes. Naturellement, lorsque la production de ces déchets (contenant principalement de l'ammoniaque, de l'huile et du goudron) est considérable, leur utilisation est une source de profits, ces produits indirects donnant des substances précieuses (saccharine, teinture, arômes, etc.) qui sont en grande demande.

Comme je l'ai démontré en ce qui concerne la prétendue nature mortelle des contaminations chimiques et autres, il y a une absence singulière de démonstration ou de preuve. Il ne suffit pas de dire au sujet d'un cours d'eau particulier que le pois-

son y abondait naguère, qu'il est maintenant disparu, et qu'en conséquence les manufactures situées sur ses rives ont tué le poisson au moyen de leurs déchets. Il y a de nombreux cas de dépeuplement des lacs et rivières du Canada dans des endroits où il n'y a pas eu de contamination provenant des manufactures, le déclin des pêcheries étant dû soit à l'excès de pêche, soit au braconnage ou à la destruction du poisson à l'époque du frai, soit, dans certains cas, au déboisement et à la culture de la terre, qui ont complètement changé la nature des eaux. Un cas bien constaté de destruction du poisson par la contamination provenant des manufactures est celui de la rivière Doon, où durant la dernière partie d'octobre (tel qu'expliqué dans le 12ième rapport annuel du Conseil des Pêcheries d'Ecosse) 68 saumons et 62 truites de mer, avec une certaine quantité de petits poissons, ont été recueillis dans la rivière morts ou mourants. Des poissons morts ont été remarqués par un grand nombre de gens, et un particulier a déclaré qu'en amont d'un certain point, il ne restait plus que très peu de poissons vivants. Au commencement de décembre, en dehors de l'embouchure de la rivière, 135 saumons et 294 truites de mer ont été ramassés, apparemment empoisonnés, vu qu'il n'y avait pas d'indices de fongus et vu que le poisson n'était ni blessé ni marqué d'aucune manière. Il paraîtrait que la *Dalmellington Iron Company*, qui a commencé en 1893 à fabriquer du goudron, de la poix, de l'ammoniaque,etc.,avait, par accident, permis à une quantité de déchets de s'échapper dans la rivière. Un champ d'épuration avait été établi, mais en octobre la levée avait cédé et les produits empoisonnés s'étaient échappés. Le champ d'épuration et certains procédés d'évaporation de l'usine ont été arrangés de façon à diminuer les effets toxiques des déchets.

Les brasseries où la bière est fabriquée en grandes quantités produisent des déchets d'une nature très nuisible: les acides et autres produits délétères qui résultent non seulement du brassage de la bière même, mais qui proviennent de la "bière sure", du lavage des barriques, etc., surtout dans les cas où ces fabriques sont sur une immense échelle, nuisent indubitablement à la vie des poissons. De fait, le docteur Tolke, dans un essai publié en 1879, comprenait,disait-il, "parmi ces industries, les raffineries de sucre, les manufactures d'empois, les distilleries, les brasseries, les malteries,dont les eaux de déchets sont fortement imprégnées de matières organiques et causent la plupart des maladies.

"La fabrication du sucre de betterave, dont je me suis occupé durant un grand nombre d'années, sera l'objet d'une enquête spéciale. Cette industrie importante, probablement la plus importante de nos industries agricoles, s'est, grâce à un judicieux tarif protecteur et à un système d'impôt rationnel, développée depuis ses débuts très modestes jusqu'à ses vastes proportions actuelles.

"Cette importante industrie mérite certainement d'être protégée dans l'intérêt des finances nationales et de l'agriculture; mais on ne saurait nier que cette industrie en voie de développement est précisément celle qui contribue pour la plus grande part à la contamination de nos ruisseaux et rivières, vu qu'elle absorbe une quantité énorme d'eau.

"Il est facile de voir pourquoi les plaintes des régions betteravières sont si nombreuses et si bien fondées, et tout témoin impartial admettra que les ruisseaux et les rivières de ces régions produisent une impression très désagréable non seulement à la vue mais aussi à l'odorat. Naturellement, des ruisseaux et des rivières ainsi contaminés sont absolument impropres aux poissons, mais ce qui est encore pis, leurs eaux ne sont pas potables et sont impropres à l'agriculture."

La fabrication du sucre de betterave, bien qu'établie en Canada, n'a encore en aucune manière mis en danger les pêcheries fluviales et intérieures.

Dans un pays comme l'Ecosse, où les distilleries sont fréquemment situées dans les régions montagneuses, entre autres raisons pour se procurer un approvisionnement d'eau convenable à la production du whiskey, le danger de contamination des eaux-mères de cours d'eau très importants et des sources des rivières à saumon est beaucoup plus grand. Le surintendant des pêcheries du district de la Spey, qui a fait de nombreux rapports intéressants sur la condition des nombreuses pêcheries de saumon dans ce district fameux pour la pêche à la ligne, a relaté, il y a cinq ou six ans, les faits suivants relatifs à la Fiddich—l'un des bras de la Spey :—

"Durant la dernière saison, il y a eu une augmentation d'environ 50 pour 100 des frayères de truites de mer, comparée à la saison précédente; conséquemment, si nous déduisons les frayères de truites de mer, qui étaient au nombre de 210, des frayères de saumoneau et de saumon, les véritables frayères de saumoneau et de saumon durant la dernière saison ne s'élèvent qu'à 356. Le nombre moyen des frayères de truite de mer sur la Fiddich durant les années précédentes était d'environ 100 pour la saison. La meilleure saison pour le frai que j'aie vue sur ce cours d'eau a été celle de 1888-89, alors que le nombre total des frayères a été de 1,045. Durant les deux saisons suivantes—1889-90 et 1890-91—le nombre total des frayères comptées sur la Fiddich était même inférieur à celui de la saison dernière; mais en ces occasions la diminution a été facilement expliquée et comprise, vu le fait qu'elle s'était produite également dans les autres tributaires. Il y a maintenant cinq distilleries sur les rives de la Fiddich dans le district de Dufftown, qui toutes déchargent leurs déchets, lavures et autres eaux dans le dit cours d'eau, le contaminant depuis Dufftown jusqu'à la Spey, une distance de plus de quatre milles. Trois de ces distilleries—celles de Parkmore, Balvenie et Convalmore—ont commencé leur exploitation depuis 18 mois. Il n'est pas déraisonnable de supposer que la diminution du frai du saumon dans ce cours d'eau durant les deux dernières saisons est attribuable en entier à la contamination du cours d'eau par les dites distilleries. Que les déchets ainsi jetés des distilleries dans le cours d'eau soient dommageables aux poissons, cela ressort des expériences que j'ai faites durant le mois de juin dernier. J'ai pris quatre échantillons d'eau de la Fiddich en aval des distilleries au moment où coulait une décharge de déchets, et j'ai bouché et scellé les bouteilles; puis j'ai pris un échantillon d'eau de la Fiddich en amont des distilleries, et j'ai également bouché et scellé le bocal contenant ce dernier échantillon. J'ai porté tous ces échantillons à la piscifacture de saumon de Fochaber, et j'ai rempli quatre verres de l'eau contaminée et un verre de l'échantillon non contaminé. J'ai pris dans les boîtes de la piscifacture 25 beaux alevins vigoureux de saumon et j'en ai mis 5 dans chaque verre. Résultat—les alevins dans l'eau contaminée sont morts au bout d'une heure à deux heures et demie, tandis que les alevins dans l'échantillon non contaminé avaient l'air aussi à l'aise que dans les boîtes de la piscifacture."

Il a repris plus tard cette expérience intéressante en plaçant quinze alevins de saumon de six mois dans trois bocaux, cinq dans chacun. Il a rempli le premier bocal d'eau prise dans la Spey à trois ou quatre verges de l'embouchure de la Fiddich, qui est chargée de déchets de distillerie; les alevins ont été empoisonnés en une heure et quart; dans le deuxième bocal il a mis de l'eau prise à trente verges en aval de l'embouchure de la Fiddich, et le poisson est mort en un peu moins de deux heures; mais le troisième bocal avait été rempli d'eau prise dans la Spey à trente verges en amont du confluent des deux cours d'eau, et les petits saumons sont restés vigoureux et agiles. La nature toxique des déchets de distillerie a été ainsi prouvée; cependant, il faut admettre que le nombre des frayères de saumon en remontant la Fiddich a accusé une augmentation remarquable durant la même année; en amont des distillleries le frai ne pouvait être endommagé, mais il n'y a aucun doute que tout le frai situé en aval a péri.

La fabrication de la pâte de bois a, depuis quelques années, atteint de vastes proportions en Canada, et il est probable qu'à l'avenir elle se développera dans des proportions tellement énormes que les déchets de cette industrie seront d'une importance vitale. En premier lieu, le flottage du bois à pulpe, qui est très petit et coupé court, est, dit-on, beaucoup plus dommageable que les gros billots ou troncs d'arbres que l'on a flottés jusqu'à présent sur nos cours d'eau. La friction des pièces de bois à pulpe déchire l'épiderme, l'écorce intérieure et l'aubier, laissant un dépôt nuisible au fond des rivières. Les arbres étant petits, comparativement jeunes, et de diverses espèces contenant plus de sève et de matière limoneuse que le bois plus vieux et plus gros, offrent plus de dangers pour les pêcheries à ce point de vue. Le remorquage et le flottage des gros billots de bois de scierie sur les fameuses pêcheries des grands lacs ont été pendant longtemps un sujet de plaintes parmi les pêcheurs du Canada. Ces billots, dont quelques-uns étaient de fortes dimensions, restaient parfois des mois

dans l'eau, et une quantité considérable de matières organiques devait nécessairement se mêler aux eaux avoisinantes. En certains cas, surtout en ce qui concerne la pruche, ces contaminations sont extrêmement toxiques, et il est certain que l'écorce et les débris limoneux arrachés aux billots par le frottement dans leur voyage sur l'eau doivent être considérés comme très nuisibles. Les Commissaires Internationaux dont il est question dans le rapport de 1836 ont dit :

"Parmi les causes secondaires auxquelles on doit attribuer la diminution du poisson blanc et de la truite, il ne faut pas oublier l'écorce qui se détache des flottes de billots qui ne cessent de traverser la baie et le chenal du Nord et qui se fixe sur les fonds en couches épaisses. Lorsque, surtout, ces dépôts se forment sur les frayères et sur les fonds où le poisson a l'habitude de trouver sa pâture, ils font un mal considérable."

Quelques-unes des frayères de l'intérieur ont, dit-on, souffert de la sciure de bois et d'autres déchets de scieries qui ont été jetés dans les cours d'eau; mais cela n'a pu faire beaucoup de tort, vu qu'un grand nombre des frayères sont au large ou éloignées du voisinage des scieries, et depuis quelques années les règlements défendant de jeter ces déchets ont été bien observés. Les pêcheurs semblent avoir eu bien soin de ne déposer leurs déchets de poisson que sur les rochers. La population des rives de la baie n'étant pas très dense, il ne peut y avoir eu d'autres contaminations. Ces remarques confirment les vues des pêcheurs qui, depuis des années, portaient plainte au gouvernement fédéral et qui, en 1893, ont exposé leur cause à la Commission Spéciale qui a visité les grands lacs et a fait rapport sur cet abus et autres affaires relatives à ces eaux. L'un des témoins a dit relativement à la baie Georgienne et au chenal du Nord :—

"Il y a huit différents cours d'eau et tous servent au flottage du bois. On me dit que l'on a flotté encore plus de bois sur la rivière des Français que sur la rivière des Espagnols, et je suis d'opinion que tout le fond du lac, depuis la baie Géorgienne jusqu'à Mississauga, est jonché d'écorces. Il y a 12 milles de traversée pour aller à l'île Manitouline, et les trains de bois passent dans trois directions différentes, de sorte que les écorces sont éparpillées dans toutes les directions. Cette écorce pourrit avec le temps et forme une espèce de limon sur lequel le poisson ne veut pas rester. Il y a quatre ans il y avait cinq bateaux qui faisaient la pêche ici; ils ont quitté ces parages parce que le poisson se faisait trop rare, et je crois qu'avant longtemps il n'y restera plus un seul poisson.

"Le 26 septembre de cette année, trente-six pièces de rets m'appartenant ont été complètement détruites par cette écorce. Chaque pièce de filet avait 180 verges de longueur et était tellement chargée d'écorces que les mailles étaient rompues; et entre autres preuves additionnelles, une maison importante établie sur la rive nord du lac Huron a déclaré que cet abus était le plus sérieux contre lequel les pêcheurs eussent à lutter, et a insisté spécialement sur les dommages causés aux filets. Elle prétendait que l'écorce et le bois mou des billots, que l'on a trouvé en grande quantité dans l'eau depuis que l'on a commencé à exporter des billots, étaient nuisibles. Le frottement des billots enlève cette matière des billots pendant qu'on les remorque à travers la baie vers les Etats-Unis, ou ailleurs, ou même dans les rivières lorsqu'on les amène à la scierie. Les trains de bois sont très grands et beaucoup de dommages sont causés aux mailles des filets. Ils sont encore beaucoup plus dommageables aux rets à mailler qu'aux rets à enclos. Si l'on permet le remorquage de ces billots sur nos eaux, cette difficulté augmentera, et les perspectives d'amélioration de nos pêcheries ne seront pas très encourageantes pour les pêcheurs. Si les lois de pêche actuelles avaient été appliquées dans le passé aussi complètement qu'elles l'ont été durant les deux dernières saisons, si l'on faisait disparaître les abus dont il est question, et si l'on surmontait cette difficulté des billots, alors les pêcheurs redeviendraient prospères et augmenteraient en nombre."

Après l'arrivée aux moulins de la matière brute dont on se sert pour la fabrication de la pâte de bois, cette matière est soumise à divers procédés mécaniques, thermiques et chimiques, et l'on prétend que les déchets liquides qui s'écoulent des moulins durant ces procédés sont nuisibles aux poissons. L'alarme s'est répandue au loin sur les principales rivières du Canada-Est—les rivières peut-être les plus productives du globe pour les pêcheurs de saumon. On alléguait que les acides

employés et les débris flottants constituaient un déchet empoisonné et mécaniquement nuisible à la vie des poissons. Les épreuves faites jusqu'à présent n'ont pas justifié ces prétentions alarmantes, et il ne faut pas oublier que les fabriques de pâte de bois ne ménagent pas leurs efforts pour épargner chaque parcelle de déchet. Elles emploient les appareils les plus récents et les plus scientifiques pour prévenir toute perte de matières chimiques ou de matériaux de pâte de papier. L'un des biologistes pratiques les plus éminents des provinces maritimes—un homme parfaitement au courant de la faune poissonnière et des conditions de la vie des poissons dans cette partie du Dominion, le docteur Philip Cox, a fait une expérience en vue de constater l'effet des déchets de pulpe sur les poissons vivants. L'expérience n'est pas donnée comme finale ou concluante au point de vue scientifique, vu qu'on n'a pas eu l'occasion de faire une analyse complète et exacte des matières de rebut, qui diffèrent à certaines phases des procédés de fabrication de la pulpe (et il n'y a aucun doute que les proportions des parties constituantes des déchets varient dans ces diverses phases), mais l'expérience suffit à démontrer que des poissons délicats comme l'*Osmerus mordax* ne sont pas sérieusement affectés, et que le saumon, le bar, la truite, etc., seraient encore moins susceptibles d'en éprouver du tort.

ENTREPRISE DU Dr COX.

Epreuves faites le 14 avril 1899, avec les déchets de la manufacture de la *Fibre Company*, Chatham, N.-B., pour constater leurs effets sur la vie des poissons dans la rivière.

Trois bocaux de 620 onces de capacité chacun ont été employés et ont été, au commencement de chaque épreuve, remplis d'eau prise directement dans la rivière, les déchets acidulés étant ajoutés.

Première épreuve.

Bocal A, cap. 620 on.	+ 2 on. de déchets	.....	10·45 a.m.
" B, " 620 on.	+ 4 on. "	.....	10·48 "
" C, " 620 on.	+ pas de déchets	.....	10·48 "

Des éperlans venant d'être pris et nullement blessés (*Osmerus mordax*) ont été mis dans chaque bocal, à l'heure mentionnée. A midi, tous étaient actifs et nullement affectés, apparemment.

Deuxième épreuve.

Bocal A. cap. 620 on.	+ 6 on. de déchets	.....	12·00
" B, " 620 on.	+ 8 on. "	.....	12·01
" C, " 620 on.	+ 12 on. "	.....	12·05

A deux heures de l'après-midi, le poisson dans le bocal C est mort, mais les autres n'étaient pas affectés. Je soupçonnais que le poisson mort pouvait avoir subi quelque lésion avant d'avoir été mis dans le bocal, de sorte que, dans l'épreuve suivante, j'ai mis une certaine quantité de déchets dans le bocal C.

Troisième épreuve.

Bocal A, cap. 620 on.	+ 12 on. de déchets	.....	2·26 p.m.
" B, " 620 on.	+ 16 on. "	.....	2·27 "
" C, " 620 on.	+ 24 on. "	.....	2·28 "

A 3 h. 26 de l'après-midi tous les poissons étaient actifs et nullement affectés. Le bocal A a été alors rempli d'eau fraîche, 48 onces de déchets ont été ajoutés et un éperlan nouvellement pris y a été mis.

A 4 h. 10, celui-ci et ceux de B et C de la troisième épreuve étaient vivants et bien portants. On voit donc qu'un mélange contenant 8 ou 10 pour 100 de déchets n'a apparemment aucun effet nuisible.

Il est surprenant que l'on ait fait si peu d'expériences directes sur les poissons vivants dans la voie ouverte par les expériences du Dr Cox. Je constate cependant qu'il y a quelques années un chimiste anglais avait enfermé quelques petits cyprinoïdes dans un bocal rempli d'eau contaminée par des déchets goudronneux et acides jetés dans la Dee, dans le Cheshire, par des fabriques de pétrole et d'acide carbolique. Vu la présence d'acides picrique et carbolique, l'eau était jaunâtre, et il a été constaté que dans un gallon d'eau il n'y avait pas moins de 7½ onces de substances gondronneuses. Il a été jugé nécessaire dans cette expérience d'ajouter une quantité (100 pour 100) d'eau fraîche, sans quoi le poisson servant à l'expérience serait mort immédiatement. Il a été prouvé que cette eau, même diluée avec une égale quantité d'eau potable, constituait un poison très violent pour le poisson. Un goujon placé dans cette eau a fait de violents efforts pour s'échapper, mais quelques minutes après il a cessé de remuer, et vingt minutes après il était mort. Il y a un besoin urgent d'épreuves de ce genre, afin de prouver hors de doute ou de rejeter les opinions prévalentes au sujet des diverses espèces de contamination.

La cause la plus fréquente et la plus apparente pour le public en général de la contamination des rivières est peut-être due aux eaux d'égouts. Depuis un temps immémorial, les villes ont considéré les rivières comme les conduits convenables pour se débarrasser des déchets liquides et nuisibles résultant des grandes agglomérations populaires. On n'a jamais déterminé d'une façon exacte la manière précise dont les eaux d'égouts affectent le poisson ; mais tout le monde est d'accord sur leurs effets nuisibles. Ainsi les pêcheurs canadiens de la rivière Détroit se sont plaints il y a six ans de la quantité d'eaux d'égouts jetés dans cette rivière par la ville de Détroit. Les eaux d'égouts et les déchets nuisibles ont non-seulement contaminé l'eau, ils ont été déposés sur les rives d'Ontario lorsque prévalaient les vents du sud et de l'ouest. "De puis que ces déchets viennent se déposer chez nous, disaient les pêcheurs, les prises de poisson dans nos filets ont diminué considérablement, et si cela continue notre industrie sera ruinée. La présence de ces déchets chasse le poisson et rend nos droits de pêche illusoires." On ne prétend pas que le poisson ait été empoisonné à mort, mais qu'il a été chassé dans d'autres localités. Quelques autorités qui attribuent à l'odorat le fait que les poissons abandonnent les eaux contaminées par les déchets, partagent cette opinion et considèrent les égouts comme étant plûtôt propres à chasser les poissons qu'à les empoisonner. C'était là sans doute l'opinion de M. J. A. Harvie-Brown, de Dunipace, Ecosse, au sujet de la Carron lorsqu'il a déclaré au Conseil des Pêcheries d'Ecosse que les truites saumonées et migratoires ne supportent pas la contamination. Le secrétaire de l'Association pour l'amélioration des pêcheries de l'Ecosse a dit en 1885, au sujet du Firth of Forth :—

"Pour ramener un cours d'eau de la condition de stérilité à celle de la fertilité en lui rendant sa faculté de nourrir le poisson, il faut peut-être un travail long et difficile ; mais dans le cas actuel il n'y a nulle raison pour ne pas espérer, pour ne pas s'attendre même, à ce que la truite et le saumon (après que l'on aura effectué les améliorations projetées) reviennent avant longtemps habiter les eaux du Leith. Le Firth of Forth est fréquenté par plusieurs espèces de poissons migratoires du genre saumon. Le Dr Parnell, dans ses *Fishes of the Firth of the Forth*, mentionne non seulement le saumon et la truite de mer, mais environ huit variétés de grosse truite. Les savants croient que le sens de l'odorat est très développé dans la famille du saumon, et ces poissons étant prompts à découvrir les effets délétères de la contamination et à fuir ces effets, sont également prompts à découvrir les symptômes de la diminution de ces inconvénients et à revenir. Il est étonnant comme ces poissons évitent les eaux salées. ' Chaque année ou à peu près', dit le Dr Gunther, 'le saumon et la truite de mer à l'état d'adolescence font leur apparition à l'embouchure de la Tamise (d'où les salmonides migratoires ont disparu depuis de longues années), prêts à remonter et à repeupler cette rivière dès que ses eaux empoisonnées seront suffisamment purifiées pour leur livrer passage.' "

Sur la côte occidentale de l'Ecosse, on a signalé un état de choses semblable sur la Clyde et des cours d'eau moins importants tels que le Cart, etc. Au sujet de cette dernière rivière un écrivain dit :—

"En 1819, la Cart était un cours d'eau pur et non contaminé sur tout son parcours, depuis la partie supérieure d'Eagleshan, où elle prend sa source, jusqu'à son confluent avec la Clyde à Blythswood. Elle abondait en poisson, et dans sa partie supérieure en amont de Paisley, c'était un magnifique cours d'eau pour la truite. Un siècle auparavant la rivière était fameuse pour le poisson du genre saumon, et il abondait tellement qu'une partie considérable du loyer du moulin Saucer, appartenant alors aux Stewart de Blackhall—une vieille famille maintenant représentée par le très respecté lord-lieutenant de Renfrewshire, sir Michael Robert Shaw Stewart, baronnet, de Blackhall et Argowan,—était payée en saumon pris dans des "cruives" tendus en aval de la chaussée formant alors et formant encore la digue du moulin Saucer, lesquels "cruives" le meunier étaient tenu par son bail d'entretenir et de maintenir. Même en l'année 1815, nous avons pêché et pris de la truite dans la rivière près du vieux pont de Paisley, tandis qu'en été l'on voyait des bandes d'enfants chercher la récréation et la santé dans ces eaux claires et fraîches—passant à gué, se baignant et pêchant. En aval de la ville, chaque garçonnet de Paisley adonné à la pêche, avait un endroit favori, à l'un ou à l'autre des nombreux "yetts", sur le chemin de halage le long de la rive est de la rivière, où il jetait ses lignes dans l'espoir de se procurer une longue brochetée d'anguilles, de carrelets et parfois une truite. Cependant, à l'heure qu'il est, et depuis de longues années, le cours d'eau a été un grand égout affreusement contaminé, où l'on déverse librement toute espèce d'ingrédients nuisibles et tout le drainage de Paisley et des villes et villages en amont. Ce changement très destructif dans les conditions de la Cart, lorsque l'on considère la statistique mortuaire actuelle de la ville, est sans aucun doute une question dont l'étude sérieuse s'impose, surtout en vue des règlements et des améliorations relatives à la salubrité qui peuvent être appliqués aujourd'hui que les conditions des villes et des rivières ont forcé le gouvernement à adopter les mots *sanitus sanitatis* comme devise de son programme."

Toute cette question de la contamination par les eaux d'égouts et de ses effets sur la vie des poissons demande une enquête complète. Semblable enquête donnerait peut-être des résultats surprenants et inattendus, car dans le moment les opinions des experts sont quelque peu contradictoires. Ainsi, tandis que sur la Tamise les contaminations de la partie inférieure de la rivière et de son embouchure arrêtent, dit-on, le poisson qui remonte et qui s'attarde à l'embouchure, attendant un courant plus pur, cependant, la Tyne, qui est même encore plus atrocement contaminée, n'arrête pas le saumon et la truite de mer, et comme le professeur Huxley le disait en 1882: "Il est difficile d'imaginer des contaminations pires que celles qui sont déversées dans la Tyne à Newcastle, et cependant le saumon passe à travers les égouts, les déchets chimiques et autres abominations en nombre suffisant pour donner un rendement annuel considérable."

Je remarque dans un rapport de l'inspecteur des pêcheries de S. M. pour l'Angleterre et le pays de Galles, que la contamination provenant des égouts dans un cas qu'il rapporte avait, prétendait-on, causé la mort du poisson. L'autorité en question dit dans son rapport pour 1892:

"Au commencement de l'année dernière, j'ai reçu des détails au sujet d'une grosse "truite de Fordwhich", ayant pesé, disait-on, 26 livres, trouvée morte dans la rivière Stour, près de Canterbury. Les conservateurs du district ont cependant abandonné comme désespérée la tâche de protéger la rivière en conséquence des mauvais effets des égouts de la ville de Canterbury."

La ville de Canterbury a une population très faibles et les prétendus effets toxiques des égouts devraient être observés encore plus dans l'Humber, la Tyne et autres grandes rivières qui reçoivent les déchets de villes populeuses comme celles de la circonscription occidentale du Yorkshire et des centres manufacturiers et houilliers de Durham. Gottlieb Boccius, dans son *Fish in Rivers and Streams* publié il y a 60 ans, parle de la Tamise et de la Tyne, et énumère les particularités spéciales de cette dernière rivière comme parages fréquentés par le saumon. Il dit: "Je vais

faire une comparaison entre la Tamise et la Tyne; on ne prend plus de saumon dans la Tamise, mais bien qu'il y ait un grand nombre de fabriques d'alcali sur les bords de la Tyne depuis Newcastle en descendant—et l'alcali est mortel pour toute espèce de poisson—cependant, le saumon y abonde. Comment se fait-il que malgré les manufactures destructives établies le long de ses rives, et malgré les multitudes de remorqueurs et de bateaux à vapeur qui sillonnent ses eaux, ses pêcheries restent bonnes? Tout simplement parce que le saumon et tous les autres poissons émigrant de certaines eaux dans d'autres ne s'arrêtent jamais en chemin, mais poussent en avant avec célérité jusqu'à ce qu'ils aient terminé le voyage pour lequel la nature les a préparés, car comme je l'ai dit, le saumon étant très vif à la course, a bientôt fait de traverser les eaux qui lui sont nuisibles, puis s'élance vers les eaux pures propres aux frayères."

Dans le rapport pour 1887 de M. Fryer, l'un des inspecteurs des pêcheries de Sa Majesté en Angleterre, dont les rapports savants, complets et élaborés m'ont été si utiles dans la compilation de ces notes sur les contaminations qui affectent les ressources des pêcheries, il est dit que, bien que la Tyne soit la plus productive de toutes les rivières à saumon de l'Angleterre et du pays de Galles, et l'une des plus contaminées par les égouts, les déchets de mines et de manufactures, liquides et solides, cependant son rendement de saumon continue d'être merveilleusement bon. On a prétendu, cependant, que sa productivité était sur le déclin; mais on n'a pu déterminer si cela est dû à la contamination où à l'excès de pêche, bien qu'il ait été démontré que le volume considérable d'eau de mer amené par les marées contribue sans aucun doute dans une grande proportion à contrebalancer les mauvais effets qui sans cela se produiraient. Il est certain que les prises de saumon au filet et à la mouche se sont merveilleusement maintenues durant le dernier quart de siècle, et que la rivière a été apparemment aussi bien pourvue de poisson qu'il était possible de l'espérer. Ainsi, en 1886 et en 1887 les prises ont été de 25,696 et de 18,835 respectivement. Cinq ans plus tard, 1891 et 1892, elles ont été de 29,298 et de 31,080 respectivement, et au bout d'une autre période de cinq ans, 1896 et 1897, elles ont été de 15,755 et de 11,631, respectivement. Les derniers chiffres publiés, 1898, sont rapportés comme indiquant une prise moyenne, la quantité étant de 11,122. La Tay, en dépit du fait que Dundee, Perth et autres centres de population se trouvent le long de son cours, est loin d'être dépourvue de saumon, bien que les prises durant les années récentes aient été au-dessous de la moyenne. Jusqu'à quel point cette diminution dans les prises doit être attribuée aux pièges et aux rets destructeurs tendus aux embouchures et le long des rives de la mer, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. La Tay, comme toutes les rivières à saumon, est sujette à des fluctuations remarquables, et il est intéressant de noter, comme indiquant la productivité continue de la Tay, que le loyer annuel (c'est-à-dire le montant reçu par les propriétaires riverains pour les privilèges de pêche à la ligne et au filet) s'est élevé en 1898 à plus de $100,000; l'année précédente à $85,000; et en 1894 à $95,000.

A quelle conclusion devra en arriver l'observateur intelligent qui jette un coup d'œil sur la série de faits et de déductions brièvement exposés dans les pages précédentes? En premier lieu il est évident que les circonstances modifient les effets de la contamination sous toutes ses formes, de sorte que des matières de rebut qui seraient mortelles dans une rivière, causent peu de mal dans une autre où les conditions sont différentes. En second lieu, cela démontre combien sont variés les effets des divers déchets dans les mêmes conditions sur diverses espèces de poisson. Le saumon survit indemne là où l'alose et le gasparot sont tués.

Ces notes indiquent de plus combien peu nous connaissons réellement, en ce qui concerne les effets sur la vie des poissons, les diverses contaminations d'après des expériences exactes et purement scientifiques. L'opinion générale et les préjugés populaires prévalent plutôt que les connaissances sûres et éprouvées. Il ne faut pas oublier non plus que, si pures et si exemptes de contamination que les rivières puissent devenir par suite de l'application rigoureuse des lois contre ces contaminations, il serait oiseux d'espérer une restauration des pêcheries et le repeuplement des eaux dépeuplées si les poissons adultes sont tenus en dehors et si leurs migrations sont obstruées par des barrages de moulins, des écluses de canaux, déchets

de bois, amoncellements de billots, estacades et arbres renversés, ou tout obstacle pouvant les empêcher d'atteindre les frayères. Si l'on tient les frayères à l'abri de la contamination et si le frai est déposé et fertilisé; et si de plus l'on aménage pour le poisson des passes donnant libre accès à ces frayères, et par-dessus tout si l'on empêche l'excès de pêche et la destruction excessive du poisson qui remonte, il n'est guère à craindre que notre approvisionnement de saumon et d'autres espèces migratoires précieuses puisse manquer tout à fait. La piscifacture sera un auxiliaire puissant.

Il peut y avoir des cas où l'érection de barrages de moulins et la contamination par des déchets empoisonnés soient d'une importance plus considérable que la destruction des pêcheries dans une rivière en particulier. Le motif utilitaire peut être prépondérant et de précieuses industries peuvent en certains cas l'emporter sur la considération des intérêts des pêcheries. Un exemple frappant des résultats sérieux pour une population d'une application trop rigoureuse des lois concernant les pêcheries a été donné récemment dans le comté de King, Irlande. Dans un journal local il est dit que " les belles scieries de Springfield et Belmont, appartenant à M. Archibald Coulahan, doivent bientôt être fermées. Le propriétaire en est venu à cette décision par suite du fait que les conservateurs des pêcheries l'ont forcé à construire des claires-voies, ce qu'il considère comme n'étant ni nécessaire, ni praticable. On regrette beaucoup dans le voisinage que ces scieries—qui ont coûté environ £50,000 —soient fermées, vu qu'un grand nombre d'ouvriers vont être privés de travail. Il est très regrettable que les intérêts rivaux des propriétaires de pêcheries et des propriétaires de scieries soient mis en conflit.

" Les pêcheries de saumon de l'Irlande sont sans doute d'une grande importance, mais dans un comté ayant aussi peu d'industries manufacturières, c'est une erreur fatale que de mettre obstacle à l'exploitation de celles-ci."

Naturellement, l'intérêt public doit avoir le dessus, mais les plus hautes autorités s'accordent à dire que de pareils cas, s'ils existent, doivent être rares, et il est de la plus haute importance de se rappeler qu'il y a très peu de contaminations de manufactures qui ne pourraient facilement et à bon marché être rendues inoffensives. De fait, je ne saurais mieux faire que de citer la conclusion du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Pêcheries d'Ecosse, qui pose la question succinctement et fait des considérations qui devront être d'un grand poids sur tout esprit intelligent et impartial:—

"La législation pour la prévention et la guérison de l'empoisonnement de toutes les eaux courantes est très importante et très urgente. Le mal augmente chaque année, et il est temps que le remède soit appliqué. Et il semble y avoir peu de doute qu'un pareil remède puisse être trouvé sans faire tort aux manufacturiers, vu qu'il y a plus de quinze ans les commissaires nommés pour s'enquérir de la contamination des rivières, écrivaient ce qui suit dans leurs cinquième et dernier rapport:—" Nous avons ainsi déjà soumis à Votre Majesté une description des maux résultant de la décharge des égouts des villes dans les rivières, et des diverses eaux sales de drainage des manufactures de coton, de laine, de soie, de lin et de jute, des teintureries et imprimeries d'indiennes, des tanneries, fabriques de papier et blanchisseries, des fabriques d'alcali, de produits chimiques et de savon, des distilleries, raffineries et fabriques d'empois et des fabriques d'huile paraffine. Les remèdes aux inconvénients créés ont été examinés avec soin, et après une enquête et des recherches minutieuses nous avons pu faire rapport que, dans chaque cas, il existe des remèdes efficaces et disponibles; de sorte que l'emploi actuel des rivières et des eaux courantes pour emporter les déchets des villes et des endroits populeux, et ceux provenant des procédés industriels et de fabrication, peut être empêché sans qu'il y ait risque pour la santé publique ou dommage sérieux à ces procédés de fabrication.'

"Il semble donc tout à fait évident que l'on a permis trop longtemps à ces usages secondaires de l'eau dont jouissent maintenant les manufacturiers d'usurper la place des usages primitifs auxquels le public a droit, et qu'il est grand temps que des mesures sévères soient prises pour enrayer les progrès de la contamination qui a déjà converti un si grand nombre de nos cours d'eau, naguère si transparents et si purs, en des égouts fétides. Sur un point du moins il y a corrélation intime entre la

salubrité publique et la préservation du saumon. L'eau qui détruit ou chasse le saumon est impropre au service de l'homme, et l'eau potable pour l'homme est attrayante et saine pour le saumon."

On ne saurait ignorer le fait que presque tous les jours il se produit dans les modes de traitement des produits bruts et d'utilisation des déchets des améliorations telles que quelques-unes des industries dont il a été question dans les pages précédentes, ont depuis quelques années subi un changement complet. Dans une grande mesure, les contaminations qui avaient été jusqu'ici une des sources principales de danger disparaissent. Ainsi à Ottawa même, où probablement plus de cent millions de pieds de déchets* sous forme de bran de scie ont été depuis de longues années jetés dans la belle rivière sur les bords de laquelle la capitale canadienne est construite, une révolution est peut-être sur le point de s'effectuer, et la sciure de bois, considérée jusqu'ici comme ayant si peu de valeur, va être utilisée. L'utilisation des déchets est un indice encourageant, et contribuera pour beaucoup à réparer les maux provenant des contaminations industrielles qui ont pendant si longtemps nuit aux poissons et aux pêcheries.

2. NÉGLIGENCE DE PARTICULARITÉS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES ORGANES CHEZ LES ALEVINS.

C'est une circonstance assez curieuse, dont l'explication n'est pas facile à trouver, que les pisciculteurs aient été presque sans exception ce qu'on appelle des hommes "pratiques". Sous ce terme on désigne des hommes qui ne prétendent pas avoir de grandes connaissances professionnelles ni avoir subi d'entraînement technique. Un grand nombre d'entre eux, surtout les pionniers de l'élevage artificiel du poisson, ne dissimulaient pas leur mépris pour les connaissances théoriques, et voyaient d'un mauvais œil l'entraînement technique, ou les opinions et les explications des savants spécialistes. De même que les pêcheurs écossais ont prétendu qu'au cours des séances de la Commission Britannique des Pêcheries, ils ont appris au professeur Huxley beaucoup de choses au sujet des poissons, bien que ce fameux biologue figure parmi les plus grands maîtres de la science ichthyologique que le monde ait connus, de même les pisciculteurs des premiers temps se félicitaient souvent d'avoir adopté des modes qui n'étaient pas en parfait accord avec l'opinion scientifique, et ont proclamé que la "pratique" suffisait sans la "science". L'un des exemples les plus frappants de ce sentiment a été celui qui s'est produit lorsque l'on a tenté la rétention du saumon dans les étangs accessibles aux marées. Les biologues, s'appuyant sur des raisons scientifiques, s'opposaient à la rétention du saumon adulte dans l'eau salée ou saumâtre longtemps après qu'il eut dû remonter dans l'eau pure et fraîche des parages supérieurs ou des frayères. La physiologie s'oppose à la rétention du saumon adulte dans un milieu contraire aux conditions naturelles. L'expérience d'une bonne pratique à prévalu, cependant, et en tant que l'on peut en juger, les étangs accessibles aux marées ont été couronnés de succès, et le frai et les alevins ne diffèrent pas apparemment, en ce qui concerne la santé, la vigueur et le succès de l'incubation, de ceux que l'on a obtenus des poissons adultes qui ont atteint les eaux-mères, loin de l'océan. Naturellement la question est d'une nature quelque peu compliquée et profonde lorsqu'on l'analyse à fond, et le biologue doit réserver son opinion, quant aux effets ultérieurs produits par l'hérédité sur les générations subséquentes du poisson. Jusqu'à présent, nul effet spécialement anormal ou regrettable n'a été remarqué, et le saumon adulte conserve certainement une vitalité plus robuste, et est plus exempt de fongus et de maladies que le poisson pris dans les frayères aux eaux-mères des rivières à saumon.

Sans doute, l'expérience est le meilleur des précepteurs, mais l'expérience pratique, jointe aux connaissances scientifiques exactes, vaut encore mieux; car alors l'élève non seulement reçoit l'enseignement, mais il devient maître et peut contrôler et commander. L'expérience nous donne le "comment", mais le savoir exact nous fournit le "pourquoi", et le pisciculteur qui manipule des œufs mûrs et qui les

* On dit qu'il y a un pied de déchets pour chaque pied de bois scié dans les scieries.

vivifie en les mêlant aux germes fertilisateurs, qui peut reconnaître les œufs vivants des œufs morts ou mourants, et qui sait quand la période de la formation de l'œil est arrivée, qui peut dire exactement quand la période de l'éclosion approche et que les jeunes poissons sont à la veille d'émerger, un tel homme aura plus de confiance dans les phases progressives de son travail; il évitera certaines erreurs, et surmontera un grand nombre de difficultés s'il possède les connaissances techniques et théoriques en sus de sa précieuse et indispensable expérience pratique.

On s'est plaint fréquemment de ce qu'aucun résultat ne semble avoir suivi l'introduction d'alevins éclos artificiellement, et l'on a exprimé des doutes sur le succès de la pisciculture en général. Il serait facile de citer des exemples, mais le cas bien connu de la rivière Delaware, en Pensylvanie, peut être cité. En 1871, un certain nombre de gentlemen de Philadelphie et d'Easton se sont procuré 10,000 œufs de saumon à la piscifacture canadienne de Newcastle, Ont. Sous la direction de MM. H. A. King et Christie, environ 2,500, tout ce qui avait survécu lors de l'incubation des 10,000 œufs, ont été introduits. En 1872, M. Thaddeus Norris a fait éclore 11,000 alevins sur 13,000 œufs, et l'année suivante, M. Norris et le docteur Slach ont introduit un nombre considérable de jeunes saumons. Aucun résultat suffisant n'a été remarqué, et les trois tentatives de peupler le Delaware ont été considérées comme un fiasco, et les commissaires des pêcheries de l'Etat en ont conclu que " les eaux de la Pensylvanie ne convenaient évidemment pas à ce poisson, quelque souhaitable qu'il fut de l'y voir introduire et prospérer".

Il y a lieu de croire que l'insuccès a été dû moins aux défectuosités de l'eau qu'à quelque vice dans le traitement des alevins. De fait, l'état de faiblesse du premier envoi d'alevins avait été remarqué dans le temps, et on l'avait attribué à la chaleur de la température. Il est indéniable, cependant, qu'en dépit de la lourdeur de l'atmosphère et des circonstances défavorables, les alevins peuvent être transportés avec succès si l'on possède le savoir et l'expérience nécessaires, et si l'on prend les précautions convenables pour éviter toutes les influences dommageables.

Les présentes remarques succinctes sur quelques-unes des négligences commises au détriment des alevins nouvellement éclos n'ont pas rapport à de nouveaux faits scientifiques ou biologiques inconnus des spécialistes experts. L'intention n'est pas non plus de modifier essentiellement la manipulation des œufs durant l'incubation ou le traitement des alevins après l'éclosion. Elles ont rapport à des faits assez connus des embryologues, et connus sans aucun doute des pisciculteurs en général, mais que l'on est enclin à oublier ou à négliger lorsque revient à chaque saison le temps de prendre soin des alevins fraîchement éclos. Ces faits se rapportent aux particularités du développement des organes des jeunes poissons à la fin de l'incubation et à leur entrée dans la vie libre après avoir quitté l'œuf. Ils sont importants, et en les négligeant on nuit à la santé et à la vigueur de l'alevin, dont la vie peut même être exposée par suite de cette négligence.

D'abord il est à remarquer que les alevins dont on se sert ordinairement dans les opérations de pisciculture ont des yeux énormes. Le poisson blanc des lacs, la truite des grands lacs, le brocheton ou doré, et les autres espèces, ont des yeux de dimensions extraordinaires, occupant dans certains cas un tiers de la surface latérale de la tête. Nul doute que la véritable signification de ces organes de la vue si disproportionnés à la taille de la larve microscopique doit être expliquée d'après les principes du développement et de l'évolution. Ils ressemblent à deux boules noires ou fortement colorées que l'on peut facilement distinguer longtemps avant l'éclosion, et pendant que le jeune poisson est en voie de formation dans la capsule de l'œuf. Ils sont si proéminents et si visibles que le nom de phase de " l'œuf à yeux " est couramment employé parmi les pisciculteurs. Aux yeux de l'homme pratique, la possession d'une paire de grands organes sensitifs de la vue est pour lui un avertissement que le poisson est facilement affecté par les rayons de la lumière. Cela lui enseigne que dans la mesure du possible, la lumière réfléchie devrait atteindre les réservoirs ou les vaisseaux qui les contiennent. Il s'en suit que les rayons directs et une quantité excessive de lumière de toute espèce sont non seulement impropres mais très nuisibles.

La lumière éblouissante, comme celle qui est produite par les types modernes de becs de gaz qui augmentent la luminosité du medium inflammable, et les appareils de lumière électrique incandescente, doivent être strictement évités. Les yeux sen-

sitifs, avec leurs grandes prunelles réceptives, ne peuvent supporter une lumière aussi continue et aussi perçante. En règle générale, les pisciculteurs ont arrangé les fenêtres, etc., de façon à obstruer tout excès de lumière, même celle du jour, et cela surtout parce que l'on a constaté que l'excès de lumière était favorable aux parasites végétaux et aux croissances algoïdes. On a généralement prétendu que les fongosités sont stimulées par la lumière abondante. Mais la raison qui par-dessus tout devrait guider le pisciculteur en ce qui concerne la lumière dans les piscifactures est la raison anatomique et physiologique, savoir: les résultats périlleux pour les alevins que la lumière excessive amène inévitablement, à cause de la grande dimension et de la nature extraordinairement sensitive des yeux des jeunes poissons. Comme chacun sait, les yeux ressortent d'une façon proéminente et ne sont pas à l'abri de sourcils et de cils, ni protégés par des paupières mobiles. Il s'en suit qu'une lumière éblouissante qui est pénible pour les animaux d'un rang plus élevé leur est non seulement désagréable, mais peut produire des effets morbides et fatals si on lui permet de briller sur les poissons embryonnaires et la larve de poisson.

Durant l'incubation, une quantité convenable de lumière est très nécessaire, sans quoi le développement des œufs serait retardé; mais il faut que ce soit la lumière réfléchie du soleil, telle que celle qui leur arrive sur les *redds* graveleux ou frayères. Les œufs de poisson étant, en ce qui concerne un grand nombre d'espèces, déposés sur les hauts-fonds des parages supérieurs des rivières, où d'ordinaire l'eau coule rapidement et où sa surface est ridée, chaque ride et vague cristalline brisant les rayons diagonaux du soleil en reflets éparpillés de lumière. Ainsi les rayons du soleil, même à midi, sont repliés par la surface onduleuse de l'eau courante et dirigés vers les creux des interstices et les crêtes ombreuses de gravier et de cailloux en dessous de la surface. Un grand nombre de pisciculteurs ont appris à leurs dépens que trop de lumière, surtout lorsquelle est accompagnée d'une haute température, est très défavorable, précipitant indûment les phases progressives de développement durant l'incubation des œufs et donnant pour résultat des alevins faibles et maladifs qui ne peuvent survivre aux premières semaines d'existence à l'état de larve.

Les bocaux de verre cylindriques dans lesquels les œufs d'un grand nombre d'espèces sont éclos, sont propres et commodes, mais ils ne sont pas du tout adaptés à la rétention des alevins, et le plus rapidement les jeunes poissons passent de la lumière éblouissante des vases de cristal dans le milieu ombreux et sombre des grands réservoirs récepteurs, le mieux c'est pour les poissons. Il est rare que les aides dans les piscifactures se fassent une idée du mal qui peut résulter du fait que l'on laisse les alevins pendant quelques heures, ou peut-être une journée entière, exposés à la lumière éblouissante, et l'on devrait leur donner l'ordre absolu de ne jamais laisser les alevins exposés plus longtemps qu'il n'est nécessaire dans la lumière aveuglante qui les frappe après leur sortie des œufs dans les bocaux d'éclosion. Ce danger n'existe pas dans le cas des alevins éclos sur des jattes; mais vers la fin de la période d'incubation des œufs, les employés de la piscifacture devraient surveiller avec soin les bocaux d'éclosion dans lesquels se développent les poissons blancs, l'alose ou le doré, et voir à ce que le courant soit ajusté de façon à emporter les alevins sans délai. Les hommes d'expérience sont parfois étonnés de la faiblesse apparente et du manque de vitalité de couvées entières d'alevins, tandis que d'autres sont forts et robustes. Il n'est pas nécessaire de chercher au loin pour trouver l'explication de ce fait, car dans la plupart des cas l'on constatera que les poissons faibles ont été retardés trop longtemps dans le milieu éblouissant des bocaux d'éclosion.

Il faut de plus se rappeler que le poisson à l'état de larve est doué d'organes de l'ouïe très délicats. Les ouïes, de chaque côté de la tête, un peu en avant des pectoraux, sont de forme ovale; c'est comme un sac ou une chambre ovale remplie d'un fluide clair et endolymphe, et contenant une, deux et parfois trois petites boules calcaires, les pierres d'oreilles ou otolithes. Plusieurs coussinets sensitifs de matières nerveuses munis de poils ou de soies délicates se trouvent à l'intérieur de la cavité de chaque oreille. Ces coussinets sont reliés au nerf auditif. L'oreille est complètement fermée et reçoit les vibrations ou ondes sonores à travers les parois délicates et la peau qui recouvre la tête. Le fait de secouer trop rudement le poisson, de le saisir trop brusquement, de marteler à grands coups, ou tout bruit violent, fait vibrer trop vigoureusement les fluides contenus dans les sacs auriculaires. Cela produit la con-

cussion des otolithes ou pierres d'oreilles, qui peuvent même être ainsi chassés hors de leurs orbites, endommageant les délicats coussinets auditifs de matières nerveuses et produisant une désorganisation sérieuse.

Les lésions subies par les oreilles peuvent avoir pour résultats la maladie et une mort prompte. Le pisciculteur intelligent prendra tous les moyens pour éviter tout risque ou péril, et se rappellera que les poissons nouvellement éclos ont les organes de l'ouïe particulièrement délicats et sensitifs.

Un autre point que l'on oublie souvent dans les piscifactures, est la nature de la peau chez les jeunes poissons. Ils ne sont pas pourvus d'écailles comme les poissons adultes le sont généralement. Leur peau n'est pas épaisse comme celle de la barbue, de la carpe à cuir et d'autres espèces de poissons adultes; mais chez tous les jeunes poissons embryonnaires elle est nue et très mince, et souvent transparente comme le verre.

De fait, comme le font remarquer les Commissaires des Pêcheries de l'Etat du Michigan dans leur rapport semi-annuel, " l'alevin du poisson blanc est si transparent durant plusieurs semaines après l'éclosion, que lorsqu'on le renferme dans un vivier en verre dans une salle bien éclairée, la présence ou l'absence de nourriture dans l'estomac peut être remarquée d'un coup d'œil. La présence de sa nourriture naturelle est surtout remarquable, vu qu'elle offre l'aspect d'une mince ligne rougeâtre tout le long du tube d'alimentation". Un grand nombre de larves de poisson sont en outre pourvus d'organes sensorials externes arrangés par série de chaque côté le long du corps. Chez quelques-unes le bout des mâchoires et du museau ont de semblables organes de sensation et de toucher. Ces organes sont ordinairement comme de petites bosses ou réunions des cellules nerveuses surmontées d'un groupe de poils en saillie. J'ai compté jusqu'à de sept à dix paires de ces organes dans le corps d'un jeune poisson. Quelques poissons en ont plus, quelques-uns en ont moins, mais dans chaque cas ils sont tellement sensitifs qu'ils ne peuvent manquer d'être sérieusement blessés par un traitement brusque ou par une concussion violente. Il s'en suit qu'il faut toujours manipuler les larves de poisson avec beaucoup de délicatesse. En y versant de grandes quantités d'un vaisseau dans un autre, il ne faut pas les verser violemment pour qu'elles rejaillissent avec violence, et il ne faut pas non plus les transférer d'une température élevée à une température très basse. La peau et les organes sensorials délicats des poissons sont aussi sensitifs que les yeux ou le bout de la langue chez nous, et toute influence brusque ou nuisible et toutes les conditions difficiles diminuent les probabilités de survie chez le poisson, ou peuvent même avoir des résultats immédiatement fatals.

Il est bon d'éprouver la température de l'eau dans laquelle les alevins sont contenus et la température de celle dans laquelle ils doivent être vidés. Dans le cas des lacs et des rivières, des hauts-fonds réchauffés et des remous abrités peuvent être facilement trouvés si les eaux ouvertes semblent trop froides.

Un grand nombre d'autres faits connus du savant spécialiste pourraient être mentionnés, mais dans le présent essai nous n'en signalerons qu'un seul, savoir: la présence d'une délicate nageoire droite le long du dos et le long du dessous du corps jusqu'à la partie postérieure du sac de noyau. Cette nageoire membrane transparente est si mince, si incolore et si claire chez le poisson blanc, l'alose et le gasparot, bien que plus dense chez le saumon et la truite, qu'elle est presque invisible à moins qu'on la cherche avec soin. C'est réellement une feuille relativement large de peau très mince qui se redresse vers le milieu du dos du poisson comme une crête délicate. Les embriologues la désignent comme la nageoire-membrane simple et continue, et elle est si facile à léser que les poissons nouvellement éclos ne devraient jamais être pris avec la main. Les outils aiguisés et les substances dures la brisent, et l'on constate que presque tous les cas de jeunes poissons recroquevillés et déformés sont dus aux lésions de la nageoire-membrane embryonnaire. La queue surtout est sujette à se recroqueviller à cause de cela, et le poisson a une apparence chiffonnée et blanchâtre. Le pisciculteur pratique est souvent étonné lorsqu'il voit chez ses poissons des anomalies et des apparences morbides; il ne peut comprendre pourquoi des œufs qui étaient si sains et dont l'éclosion a si bien réussi donnent parfois pour résultat des embryons décourageants, maladifs et mourants. Il lui est souvent difficile de comprendre le pourquoi de la chose; mais une certaine somme de connais-

sances touchant la structure et la physiologie des poissons nouvellement éclos, peut jeter quelque lumière sur les difficultés qu'il éprouve et lui être utile sous de nombreux rapports. De fait, une certaine connaissance des principes scientifiques du développement et de l'anatomie embryonique est nécessaire à la manipulation et au traitement convenable des jeunes poissons résultant de l'incubation et de l'éclosion artificielles.

3. LE BUT DE LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PÊCHE.

On se demande souvent "quel est le but de la fermeture temporaire de la pêche?" et la réponse est loin d'être aussi simple qu'on pourrait se le figurer. Le but de la fermeture temporaire de la pêche varie beaucoup selon les circonstances, et les critiques dirigées très souvent contre les décrets qui spécifient certaines saisons et périodes durant lesquelles la pêche de certaines espèces particulières de poisson est prohibée sont fréquemment mal dirigées et entachées d'erreur. Ainsi, il arrive souvent que l'on dise au sujet de certain règlement des pêcheries fixant une période de clôture de la pêche, qu'il ne couvre pas toute la période du frai, et que l'on trouve, avant et après la période de clôture, un grand nombre de poissons qui commencent à frayer. En pareils cas, les critiques basent leurs remarques sur la supposition que la clôture doit nécessairement avoir pour but de couvrir la période durant laquelle le poisson visé par le règlement est occupé à frayer. Mais là n'est pas du tout l'unique but d'une saison de clôture. On dit encore que, dans certains cas, la période de prohibition antidate ou précède le temps du frai, tandis que, dans d'autres cas, elle protège le poisson après le frai.

Les autorités des pêcheries, en définissant le temps de la fermeture pour diverses espèces de poissons, ont souvent eu en vue des buts très différents. De fait, on a voulu atteindre au moins une douzaine de buts tout à fait divers au moyen des lois relatives à ce sujet en vigueur dans le Dominion, et en comparant ces lois à celles des autres pays on élèverait ce nombre à au delà d'une vingtaine. Il est rare, cependant, que l'on mette en vigueur une saison de fermeture aussi injustifiable et aussi futile que celle qui a été décrétée par une législature locale des Etats-Unis, laquelle a décrété qu'aucun poisson blanc ne doit être pris durant le mois de juin par les pêcheurs dans cet Etat. La raison principale de cette loi, que l'on se proposait d'appliquer rigoureusement, était que nul pêcheur ne pouvait prendre du poisson blanc de lac en quantité payante à cette époque de l'année. D'autres raisons étaient à l'effet que, vu la chaleur de la température, les quelques poissons qui pourraient être pris ne se conserveraient pas en bonne condition pour le marché, et que les pêcheurs perdraient de l'argent, parce que leurs filets se souilleraient et pourriraient durant les chaleurs de l'été. Dans l'Etat en question, il n'y avait pas de fermeture protectrice en novembre, alors que l'on pouvait prendre le poisson blanc rassemblé en bancs immenses sur les frayères. L'unique objet d'une saison de fermeture pour le poisson blanc était de satisfaire le désir de la part des compagnies de pêche et des pêcheurs, de voir la prohibition mise en vigueur durant une partie de l'année où cela ne les affecterait pas. Il y a quelques années, un grand nombre de pêcheurs de homards des provinces maritimes ont insisté pour qu'une saison de fermeture fut appliquée en ce qui concerne le homard tout le long de la côte parce qu'ils voulaient aller à la pêche à la morue, à l'égrefin et au maquereau, et ne pouvaient plus alors s'occuper de la pêche au homard. Ils désiraient que nul autre pêcheur n'eut la permission de faire la pêche au homard alors qu'une autre pêcherie plus importante exigeait leur propre attention. Dans toutes les opinions de ce genre, sur la question de la période de fermeture de la pêche, la protection du poisson est entièrement laissée de côté.

Il ne peut y avoir aucun doute que le but principal des saisons de fermeture de pêche a été de préserver de la destruction les poissons adultes à l'époque la plus importante, savoir: lorsqu'ils sont sur le point de déposer et de couver leurs œufs. Si ce but peut être atteint, cette mesure est la plus efficace possible pour la perpétuation de l'approvisionnement de poisson. La destruction des poissons adultes à l'époque même où ils sont occupés à frayer, est le moyen, le plus sûr de faire disparaître

l'approvisionnement de l'avenir. Cependant, dans le passé, la destruction a été presque universelle, et ceux qui font de la pêche leur gagne-pain, ceux pour lesquels la conservation de l'approvisionnement est d'importance majeure, sont parfois ceux qui s'impatientent le plus des lois restrictives, et qui se plaignent le plus fréquemment de ce que la loi les arrête juste au moment où les poissons se réunissent par bancs dans les parages les plus facilement accessibles, et lorsque les prises peuvent en conséquence être plus considérables.

Le fonctionnaire des pêcheries entend souvent faire la remarque suivante: "Si vous tuez un poisson femelle six mois avant le frai, vous détruisez tout autant d'œufs que si vous le tuez six jours ou six heures avant qu'il dépose ses œufs, où au moment même où il les dépose". Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'intelligence pour voir que pareil raisonnement est tout à fait faux. L'artiste qui peint un tableau éprouve une perte plus considérable si sa toile peinte est détruite après qu'il y a consacré plusieurs mois de travail et lorsque le tableau est à peu près terminé qu'il n'éprouverait après y avoir travaillé une journée. Sur mille poissons qui existent en juin, il se peut que pas plus de 200 ne survivent jusqu'en novembre pour frayer; en conséquence un poisson qui fraye en novembre a la valeur de cinq poissons du mois de juin, au point de vue de la protection des pêcheries. La valeur et l'importance d'un poisson reproducteur augmente énormément avec l'approche de la saison du frai. Il est donc nécessaire de protéger le poisson adulte des variétés précieuses avec toute la rigidité possible lorsque arrive le temps du frai. Comme il y a toujours quelque légère variation dans le frai des divers individus, une saison de fermeture essaye rarement de couvrir tous les spécimens possibles de frai. Le poisson blanc des lacs, qui est l'un des poissons les plus réguliers et les plus rapides en ce qui concerne le frai, varie un peu selon les années, mais à tout prendre le mois de novembre couvre la période principale dans la plupart des provinces du Dominion. Cette année, dans la rivière Détroit, la saison a été en retard d'au moins deux mois sur l'époque ordinaire, et dans les Territoires du Nord-Ouest on a trouvé quelques poissons blancs contenant du frai mûr en octobre et d'autres en décembre. Le hareng de lac, ainsi nommé, ou petit poisson blanc, que l'on considère ordinairement comme devant frayer en novembre, a été vu portant des œufs mûrs en juin, un spécimen de ce poisson m'ayant été envoyé du lac Erié par M. Edward Harris, de Port-Dover. Il est généralement très désirable de protéger autant que possible tous les poissons reproducteurs des espèces précieuses; mais dans les autres cas, comme dans celui de la truite des grands lacs ou la truite saumonée des lacs, il y a beaucoup à dire en faveur de la saison actuelle, c'est-à-dire en novembre pour le Canada. Leur principale saison de frai est vers la fin d'octobre, et d'après la loi telle qu'elle existe, un grand nombre de poissons mûrs pour le frai sont pris chaque année, bien que cette année ils soient plus en retard que d'ordinaire. La truite des grands lacs est un poisson fort, un poisson de proie et, sous certains rapports, un poisson peu désirable, qui fait la guerre au poisson blanc et à toutes les autres espèces. Elle ne requiert pas le même degré de protection légale que les espèces faibles et sans défense, comme le poisson blanc dépourvu de dents; il suffit donc pour lo "requin d'eau douce", comme on a appelé la truite des grands lacs, d'une protection partielle, afin qu'elle ne puisse exterminer des espèces également précieuses et infester les eaux. La saison actuelle de fermeture pour la truite des grands lacs est peut-être trop courte, mais elle a suffi dans le lac Huron et dans la baie Georgienne pour assurer dans tous les cas le maintien d'un assez bon approvisionnement de ce poisson. Il est évident que les poissons de proie ont besoin de moins de protection que les espèces plus inoffensives et moins capables de se défendre. Cette remarque peut s'appliquer à la truite tachetée ou truite de ruisseau. Elle fraye durant une longue période à partir du mois de novembre jusqu'au mois d'avril, mais une saison de fermeture de six mois ou plus ne saurait être justifiée que par la raison que les espèces exigent la préservation de tous les spécimens de poissons reproducteurs, une prétention en faveur de laquelle on ne saurait facilement fournir des preuves convaincantes.

La Commission du Saumon de la Tweed est arrivée à la conclusion que l'approvisionnement du saumon peut être maintenu si une proportion suffisante de chaque espèce de poisson peut atteindre les rivières et remonter jusqu'aux frayères.

C'est là le grand argument en faveur d'une clôture hebdomadaire des rivières à saumon; mais il n'y a aucun doute que dans quelques-unes des grandes rivières du Canada, comme la rivière Fraser ou la rivière Skeena, les poissons qui ont passé les pêcheries inférieures le dimanche sont rejoints le lundi matin par des pêcheurs pressés de remonter en amont aussi loin que la loi le permet et de prendre le poisson après qu'il a remonté sur un parcours de quelques milles. Il peut se faire qu'il en soit ainsi sur la rivière Ristigouche et les autres rivières de l'est, où les filets, à quelques milles en amont, prennent le poisson qui a échappé aux filets inférieurs, à l'embouchure, durant la fermeture du dimanche. Une saison de clôture annuelle est nécessaire, non seulement pour suppléer à l'inefficacité partielle de la fermeture hebdomadaire, mais aussi pour rendre illégale la prise et la manipulation du poisson reproducteur par les braconniers.

Dans tous les pays civilisés où il y a des rivières à saumon, une saison de clôture strictement définie, couvrant autant que possible la saison de frai, a été mise en vigueur, et cela avec de bons résultats.

Le poisson pris illégalement durant les 30 ou 60 heures de clôture hebdomadaire peuvent être légalement possédés et vendus les lundis ou mardis, si la capture illégale n'est pas découverte. Mais il est difficile de garder illégalement du saumon durant la longue saison de fermeture annuelle sans risquer d'être pris, et si le poisson est découvert, sa condition prouve qu'il a été pris illégalement durant la saison de fermeture. De plus, une saison de clôture annuelle peut être décrétée (comme les dix jours de clôture en septembre dans la Colombie-Anglaise) pour diverses raisons de second ordre, comme par exemple pour empêcher la prise du saumon retardataire (décoloré, mou et d'apparence dégoûtante) de la migration *Blue-Black* ou *Sock-Eye*, et pour couvrir simultanément l'une des migrations les plus hâtives du saumon de Cohoe, deux buts très désirables, l'un étant d'ordre économique et hygiénique, et l'autre ayant pour objet la protection du poisson. Ainsi l'on empêche la mise en conserves du saumon en mauvaise condition et l'on assure la perpétuation d'une migration hâtive d'espèces précieuses au moyen de ces dix jours de suspension. En eux-mêmes, les règlements des pêcheries n'ont aucun rapport avec les règlements d'hygiène et de salubrité; cependant, le but de ces derniers règlements est souvent atteint grâce à l'aide indirecte des premiers. Le poisson décharné, pris hors de saison et en état de dégénérescence, ne saurait fournir une bonne nourriture. Le saumon du Pacifique qui a remonté des centaines de milles, est en mauvaise condition, sémi-putride et tout à fait impropre à l'alimentation; cependant, il serait consommé en grande quantité, et un grand nombre de fabriques n'hésiteraient pas à la mettre en conserves si la loi (au moyen des règlements relatifs à la fermeture) n'y mettait bon ordre. Dans les districts éloignés, on dit que des sauvages, et des blancs aussi, s'en nourrissent, et qu'il faut chercher là la cause de certaines maladies qui se déclarent parmi ces populations.

Les règlements relatifs aux huîtres ont eu dans une grande mesure un but semblable en vue, et ont prohibé la prise et la vente d'huîtres malades ou éclaboussantes, tant pour des raisons hygiéniques, à tort ou à raison, que pour des fins de protection. En règle générale, les saisons de clôture couvrent des périodes dans lesquelles le poisson peut non seulement être pris en plus grand nombre (vu qu'il est alors réuni par bancs) mais plus facilement (vu que les femelles sont plus alourdies à cause des œufs); mais elles ont aussi pour but de protéger les poissons faibles, décharnés après le frai, de même que le poisson vigoureux et "plein" après le frai. C'est un fait bien connu que l'alose qui descend de ses frayères n'a guère plus que la peau et les os. Cependant, si peu appétissante et si décharnée qu'elle soit, les pêcheurs font tous leurs efforts pour la prendre. Une saison de fermeture pour l'alose devrait protéger le poisson qui descend tout comme le poisson qui remonte. La même raison peut être invoquée en faveur d'une longue saison de clôture pour le saumon. Cela empêcherait la prise de saumon noirâtre et de saumon adolescent peu agréable à voir. Nul doute que cela permet au jeune poisson à la robe argentée de descendre à la mer sans être molesté. Il y a toutes les raisons possibles pour empêcher qu'une rivière ou un lac soient troublés durant toute l'année par les pêcheurs et que le poisson soit harassé et chassé par de longues lignes de filets.

Les règlements canadiens en ce qui concerne le saumon, etc., ont produit beaucoup de bien en empêchant l'exploitation continue des pêcheries de janvier à décembre. Si cela eut été permis, il n'y a aucun doute que le poisson abandonnerait ces eaux pour n'y plus revenir. Des saisons de fermeture spéciales, couvrant plusieurs années en certains cas, ont été imaginées pour restaurer les pêcheries dépeuplées. Ainsi, en 1892, une saison de fermeture pour trois ans pour le bar d'eau salée a été mise en vigueur dans le Nouveau-Brunswick. Le résultat bienfaisant a été très marqué, et ce poisson, qui avait été presque exterminé, a augmenté plus rapidement que les autorités ou les pêcheurs n'auraient pu raisonnablement l'espérer. Toutes les pêcheries ne sont pas aussi facilement restaurées, et une longue période de prohibition dans la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, semble avoir été inefficace pour repeupler la pêcherie de saumon qui y avait été détruite. La même difficulté de restauration au moyen d'une longue période de clôture a été remarquée dans les pêcheries de homard, après que celles-ci eurent été appauvries.

Il a été possible, dans le cas de certaines pêcheries, d'arranger le temps de la fermeture annuelle de façon à ce que le poisson sur le point de frayer soit protégé contre la pêche avant le temps du frai. L'éperlan, par exemple, ne fraye en général que quelques semaines après le commencement de la période annuelle de fermeture, mais comme la saison de la pêche au filet tire à sa fin, l'on constate qu'un très grand nombre d'éperlans sont chargés d'œufs qui sont bien près d'atteindre leur maturité. Il faut sans doute attribuer à cette fermeture hâtive le fait que l'éperlan abonde encore en vastes bancs aux embouchures des rivières Miramichi, Richibouctou, Ristigouche et autres, bien qu'on en ait pris de 4,000 à 5,000 tonnes durant la courte saison de la pêche au filet, laquelle ne dure que quelques semaines. Pour atteindre pleinement son but, une saison de clôture devrait, si possible, protéger les premiers et les derniers reproducteurs. Elle devrait faire cela afin d'entretenir les migrations hâtives qui, chez les poissons les plus vendables, sont de beaucoup les plus précieuses. Elle devrait de plus empêcher la prise des derniers reproducteurs, vu que les poissons qui frayent sur le tard sont toujours dans un état de maigreur et de flaccidité qui les rend impropres à la nourriture. Les prises des migrations hâtives, dans le cas des rivières à saumon, ont eu pour effet de les dépeupler et de retarder les migrations. Les rivières où les migrations se font tard offrent une proportion considérable de poissons dégénérés, d'apparence désagréable, et peu appétissants. On a aussi décrété des prohibitions pour empêcher que certains poissons ne fussent troublés par l'exploitation des pêcheries d'autres poissons. Ainsi, les filets pour le poisson blanc, le brocheton ou le doré, et pour les autres poissons communs telle que la barbue, le brochet ou le mulet, ont été prohibés dans la baie de Quinté durant un grand nombre d'années, non pour protéger les poissons ci-dessus mentionnés, mais pour d'autres raisons. Ainsi, en été, ces filets prenaient des achigans reproducteurs, ou, dans tous les cas, les dérangeaient à l'époque du frai, et plus tard nuisaient à ceux qui pêchaient l'achigan à la ligne, lesquels désiraient voir les belles pêcheries d'achigan libres de filets à cette époque. Les pêcheurs eux-mêmes ne s'opposaient pas très fortement à la prohibition des rets durant l'été pour trois raisons, savoir: (*a*) ils étaient employés comme canotiers, etc., par les pêcheurs à la ligne; (*b*) leurs filets pourrissaient rapidement et devenaient inutiles lorsqu'ils s'en servaient durant les jours de chaleur; (*c*) la barbue et autres poissons communs sont maigres durant l'été et l'automne, tandis que durant les mois d'hiver ils sont dans la meilleure condition pour le marché. Les raisons invoquées pour décréter et mettre en vigueur ces saisons de clôture sont très variées, mais leur but principal est de favoriser et d'améliorer l'approvisionnement de poisson, et procurer par là aux pêcheurs et au public en général un avantage considérable.

Les autorités devraient donc attendre de la part des pêcheurs et du public toute l'aide possible dans la tâche louable qui consiste à protéger le poisson. Or, tout le monde sait que l'on ne saurait toujours compter sur cette aide. De fait, il arrive trop souvent que ceux qui sont à portée de retirer le plus d'avantages permanents d'une courte prohibition protectrice ne comprennent pas que celle-ci doit inévitablement tourner à leur avantage.

Les opinions publiées par un pêcheur bien connu de l'Ohio peuvent être données comme exemple. Il dit: "En ce qui concerne cette question d'une saison de fermeture, j'ai certainement quelques convictions. La difficulté que nous avons à rencontrer le long de notre partie de la ligne du lac Erié, est que le temps où nous pouvons le mieux prendre ces poissons pour le marché se trouve au mois de novembre, et durant aucun autre mois, pour ainsi dire, on ne peut prendre du poisson blanc à la tête du lac Erié. Il est vrai que la tête du lac Erié est probablement la frayère naturelle du poisson blanc, mais si vous ne les prenez pas en automne au moyen de rets à enclos ou autres engins à la tête du lac Erié, il faut qu'ils soient pris avec des rets à mailler. Or, il est inutile de créer une saison de fermeture pour prohiber la pêche de ce poisson comestible. Prenez les pêcheries de l'Ohio et enlevez le mois de novembre des mois où la pêche est permise, et autant vaudrait laisser chômer vos filets toute l'année, du côté américain, en ce qui concerne les eaux-mères. Le mois de novembre est le seul temps où il soit possible de prendre du poisson qui soit propre au commerce."

Un membre éminent d'une compagnie de pêche dans le Michigan dit: "Je crois qu'une saison de fermeture devant commencer le 1er septembre et se terminer le 1er janvier serait ce qu'il nous faudrait. Je crois que l'Etat devrait employer l'argent affecté à la piscifacture à payer les pêcheurs pour qu'ils cessent de pêcher durant la saison de fermeture; c'est-à-dire payer aux pêcheurs le temps qu'ils passent à ne rien faire en automne durant la saison de pêche de l'automne."

Semblable expression d'opinion est une preuve du fait que les pêcheurs ne veulent pas comprendre le but et la signification des saisons de fermeture de la pêche. L'opinion publique ne semble pas être encore suffisamment éclairée. Les Commissaires des Pêcheries de la Californie, lorsqu'ils ont fait rapport sur la protection du saumon dans la rivière dépeuplée de Sacramento, en 1882, ont dit:—

La Commission est très heureuse de pouvoir faire rapport qu'il semble maintenant exister un sentiment très harmonieux sur la nécessité de préserver le poisson dans nos rivières. Durant l'année dernière, d'après tous les renseignements que nous avons, les gérants des fabriques de conserves ont fait preuve d'un désir sincère et loyal de mettre en vigueur la saison de fermeture, et semblent avoir compris l'importance de préserver le poisson contre la destruction inconsidérée, afin de lui permettre d'atteindre ses frayères en nombre suffisant. Cependant, il y a eu un grand nombre de violations subreptices de la loi par des pêcheurs ambulants, dont les déprédations ne peuvent être empêchées que par les gens du voisinage immédiat, en aidant à mettre la loi en vigueur; car il est à propos de dire ici que le "citoyen américain", tout en faisant preuve d'un talent hors ligne dans la confection des lois, semble oublier complètement le fait qu'il a le privilège et le devoir d'aider, individuellement, à leur application."

Ce manque d'appui de la part du public dans la mise en vigueur de lois de pêcheries justes et nécessaires, n'est pas limité aux Etats-Unis; mais l'opinion qui prévalait naguère à l'effet que les eaux sont une propriété commune que chacun peut exploiter où, quand et comme bon lui semble, disparaît graduellement pour faire place à une opinion plus éclairée et ayant plus de respect pour l'intérêt public.

E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries, Ottawa.

ANNEXE Nº 1.

DÉPENSES ET RECETTES

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1899, le total des dépenses pour le service des pêcheries, y compris le paiement des primes aux pêcheurs, s'est élevé à $417,601.16, soit $1,099.26 de moins que le crédit voté.

Durant cette même période, le total des recettes provenant des loyers, des permis, des amendes et des ventes, y compris les patentes de *modus vivendi* accordées aux navires des Etats-Unis, s'est élevé à $84,502,85.

Service.	Dépenses.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pêcheries	95,278 59	95,000 00
Pisciculture	34,522 57	34,500 00
Service de protection des pêcheries	105,133 27	104,890 00
Primes de pêche	159,459 00	160,000 00
Divers	23,207 73	24,310 43
Total	$417,601 16	$418,700 43

On en trouvera les détails, sous les titres respectifs, dans le rapport de l'auditeur général.

A part cela, le sommaire suivant indique les salaires et les déboursés des officiers des pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que les dépenses occasionnées par l'entretien des établissements de pisciculture dans tout le pays.

Service.	Dépenses.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pêcheries, Ontario	11,784 22	
" Québec	11,350 27	
" Nouveau-Brunswick	22,922 50	
" Nouvelle-Ecosse	25,348 11	
" Ile du Prince-Edouard	5,832 35	
" Manitoba	1,883 37	
" Territoires du Nord-Ouest	4,065 68	
" Colombie-Britannique	8,459 47	
Compte général	2,682 12	
Total	$ 95,278 59	95,000 00

SALAIRES et déboursés des officiers des pêcheries.

Service.	Dépenses.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pisciculture—Etablissement piscicole d'Ottawa	1,278 40	
" " de Newcastle	3,762 01	
" " de Sandwich	4,941 89	
" " de Tadousac	2,190 86	
" " de Gaspé	366 63	
" " de Magog	340 45	
" " de Ristigouche	2,802 64	
" " de Bedford	1,401 25	
" " de Bay-View	950 47	
" " de Sydney	73 94	
" " de Miramichi	2,186 58	
" " de la rivière Saint-Jean	5,328 28	
" " de la rivière Fraser	3,736 14	
" " de Selkirk	3,967 36	
Compte général	1,155 67	
Total	34,522 57	34,500 00

Les dépenses, par provinces, se subdivisent comme suit :—

DÉPENSES.

Ontario.	$ c.	$ c
Salaires des officiers	7,252 42	
Déboursés "	4,525 80	
Divers	6 00	
Total		11,784 22
Québec.		
Salaires des officiers	6,779 79	
Déboursés "	4,536 95	
Divers	33 53	
Total		11,350 27
Nouveau-Brunswick.		
Salaires des officiers	14.674 63	
Déboursés "	7,443 19	
Divers	804 68	
Total		22,922 50
Nouvelle-Ecosse.		
Salaires des officiers	14,299 79	
Déboursés "	11,010 66	
Divers	37 66	
Total		25,348 11
Ile du Prince-Edouard.		
Salaires des officiers	4,219 84	
Déboursés "	2,476 29	
Divers	136 72	
Total		6,832 85

DÉPENSES—*Suite.*

Manitoba.	$ c.	$ c.
Salaires des officiers	1,205 00	
Déboursés "	678 37	
Total		1,883 37
Territoires du Nord-Ouest.		
Salaires des officiers	1.984 56	
Déboursés "	1,957 69	
Divers	123 43	
Total		4,065 68
Colombie-Britannique.		
Salaires des officiers	5,589 07	
Déboursés "	1,048 40	
Divers	1,822 00	
Total		8,459 47
Compte général		2,032 12
Grand total		95,278 59

PISCICULTURE.

Etablissement piscicole de Newcastle.	$ c.	$ c.
Salaires	594 00	
Dépenses diverses	3,168 01	
Total		3,762 01
Etablissement piscicole de Sandwich.		
Salaires	900 00	
Dépenses diverses	4,041 89	
Total		4,941 89
Etablissement piscicole d'Ottawa.		
Salaires	700 00	
Dépenses diverses	578 40	
Total		1,278 40
Etablissement piscicole de Tadoussac.		
Salaires	650 00	
Dépenses diverses	1,540 86	
Total		2,190 86
Etablissement piscicole de Gaspé.		
Salaires	366 63	
Dépenses diverses		
Total		366 63

PISCICULTURE—*Suite.*

	$ c.	$ c.
Etablissement piscicole de Magog.		
Salaires	180 00	
Dépenses diverses	160 45	
Total		340 45
Etablissement piscicole de Ristigouche.		
Salaires	700 00	
Dépenses diverses	2,102 64	
Total		2,802 64
Etablissement piscicole de Bedford.		
Salaires	450 00	
Dépenses diverses	991 25	
Total		1,441 25
Etablissement piscicole de Bay-View.		
Salaires	450 00	
Dépenses diverses	500 00	
Total		950 00
Etablissement piscicole de Sydney.		
Dépenses diverses	73 94	
Total		73 94
Etablissement piscicole de Miramichi.		
Salaires	1,000 00	
Dépenses diverses	1,186 58	
Total		2,186 58
Etablissement piscicole de la rivière Saint-Jean.		
Salaires	600 00	
Dépenses diverses	4,728 28	
Total		5,328 28
Etablissement piscicole de Selkirk.		
Salaires	525 00	
Dépenses diverses	1,442 36	
Total		3,967 36
Etablissement piscicole de la rivière Fraser.		
Salaires	500 00	
Dépenses diverses	3,236 14	
Total		3,736 14
Compte général.		
Dépenses diverses	1,155 67	
Total, pisciculture		34,522 57
Total, salaires et déboursés des officiers des pêcheries		95,278 59

DIVERS.

DIVERS.	$ c.
Construction de passes migratoires	876 28
Dépenses judiciaires et incidentes	861 05
Musée piscicole et piscifacture d'Ottawa	904 81
Dépenses se rattachant à la distribution des primes de pêche	5,034 73
Examen d'huîtrières	4,261 33
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis	398 71
Revenu des pêcheries	509 10
Arbitrage, mer de Behring	4,552 62
Station biologique	4,709 10
J. S. Hall, C.R.—*re* nasses à anguille sur la rivière Richelieu	1,100 00
Total	23,207 73

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES—1898-9.

Steamer 'Acadia.'	$ c.	$ c.
Gages des officiers et de l'équipage	9,673 39	
Provisions	3,243 73	
Combustible	2,156 69	
Réparations	3,582 35	
Dépenses diverses	4,412 22	
Total		23,068 38
Steamer 'La Canadienne.'		
Gages des officiers et de l'équipage	7,883 02	
Provisions	3,303 52	
Combustible	1,888 25	
Réparations	316 28	
Dépenses diverses	7,289 48	
Total		21,680 55
Steamer 'Stanley.'		
Gages des officiers et de l'équipage	3,584 06	
Provisions	1,811 65	
Combustible	1,816 55	
Dépenses diverses	723 76	
Total		7,836 02
Steamer 'Curlew.'		
Gages des officiers et de l'équipage	6,150 80	
Provisions	2,102 66	
Combustible	1,811 93	
Réparations	469 98	
Dépenses diverses	2,807 25	
Total		13,342 62
Steamer 'Petrel'		
Gages des officiers et de l'équipage	6,400 15	
Provisions	2,173 13	
Combustible	1,477 71	
Réparations	2,089 20	
Dépenses diverses	95 39	
Total		12,155 58

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, ETC.—*Fin.*

	$ c.	$ c.
Steamer 'Constance.'		
Gages des officiers et de l'équipage	6,768 13	
Provisions	1,942 46	
Combustible	5,748 04	
Réparations	2,753 90	
Dépenses diverses	3,816 31	
Total		21,028 84
Goélette 'Osprey.'		
Gages des officiers et de l'équipage	4,339 95	
Provisions	1,446 59	
Combustible	38 15	
Réparations	488 94	
Dépenses diverses	1,625 76	
Total		7,939 75
Goélette 'Kingfisher.'		
Gages des officiers et de l'équipage	4,655 00	
Provisions	2,442 47	
Combustible	59 63	
Réparations	530 83	
Dépenses diverses	1,513 47	
Total		9,201 40
Steamer 'Dolphin.'		
Gages des officiers et de l'équipage	1,478 63	
Provisions	782 84	
Combustible	500 84	
Réparations	32 16	
Dépenses diverses	172 40	
Total		2,966 87
Bureau de renseignements concernant les pêcheries		2,936 20
Compte général		11,841 92
Total		133,998 13
A déduire—Montant payé par le min. des Douanes pour le steamer *Constance*	21,028 84	
" " " " *Stanley*..	7,836 02	
		28,864 86
Total net		105,133 27

DOC. DE LA SESSION No 11a

ÉTAT des recettes provenant des pêcheries portés au crédit du receveur général du Canada, durant l'exercice clos le 30 juin 1899.

	$ cts.
Ontario, loyers, permis, amendes, etc.	5,830 85
Québec do do	6,287 71
Nouvelle-Ecosse do do	4,668 22
Nouv.-Brunswick do do	10,430 08
Ile du Pr.-Edouard do do	2,242 24
Manitoba do do	1,537 85
Territ. du N.-O. do do	150 50
Colombie-Britan. do do	45,801 75
	76 949 20
A déduire—Remboursements	509 10
	76,440 10
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis	9,062 75
Total	85,502 85

ÉTAT comparatif des dépenses et des recettes du ministère des

	1885-86.		1886-87.		1887-88.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ sts.	$ cts.
Ontario	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57	19,860 52	18,251 25
Québec	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66	13,463 37	5,394 99
Nouveau-Brunswick	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52	20,533 20	7,625 64
Nouvelle-Ecosse	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28	18,308 02	3,905 44
Ile du Prince-Edouard	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00	3,402 51	.....
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,920 73	.....	2,468 25	5 00	2,816 64	819 25
Colombie-Britannique	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50	3,661 83	6,934 55
Pisciculture et passes migratoires	44,038 80	.....	37,864 22	.....	41,082 04	.....
Service de protection des pêcheries	37,613 30	.....	134,340 12	.....	77,102 98	.....
Divers	10,350 43	.....	11,327 77	.....	13,498 56	.....
Totaux	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53	213,729 67	42,931 12
Primes de pêche	161,597 39	.....	160,903 59	.....	163,757 92	.....

	1892-93.		1893-94.		1894-95.	
Compte général	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ontario	20,116 91	30,623 09	22,634 37	28,632 82	21,938 56	33,211 60
Québec	11,761 34	7,471 70	11,692 82	7,211 82	12,459 34	8,836 18
Nouveau-Brunswick	15,721 05	7,831 53	18,522 94	8,333 24	21,370 94	11,170 36
Nouvelle-Ecosse	19,444 22	6,782 02	20,420 81	5,296 27	23,555 38	7,075 07
Ile du Prince Edouard	2,847 60	304 10	3,078 55	980 15	3,796 58	3,312 30
Manitoba, Territ. du Nord-Ouest	3,932 96	1,661 68	5,331 29	926 99	6,178 71	2,458 80
Colombie-Britannique	5,490 60	40,264 00	5,283 21	25,337 90	6,218 74	23,517 25
Pisciculture	47,322 49	.....	45,024 67	.....	39,730 93	.....
Service de protection des pêcheries	106,805 39	.....	115,147 59	.....	100,207 29	.....
Divers	100,602 14	.....	34,892 19	.....	24,619 86	.....
Totaux	334,044 70	94,938 12	282,028 44	76,719 19	260,076 33	89,581 56
Primes de pêche	159,752 15	.....	158,794 54	.....	160,089 42	.....

DOC. DE LA SESSION No 11a

Pêcheries depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 30 juin 1899.

1888-89.		1889-90.		1890-91.		1891-92.	
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
19,264 98	24,266 06	14.539 87	23.666 96	15,540 30	26,517 70	15,155 83	25,368 90
12,991 63	3,380 79	9,670 94	5,409 81	10.666 98	3,642 14	10,917 36	4.742 76
20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7.193 69	15,707 98	6,334 83
20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17.844 19	5,582 65	18.755 86	3,357 42
3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00	1,835 65	166 00
2,848 16	848 00	3.604 70	794 00	3,609 03	1,234 00	3.593 43	1,079 00
4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02	6.158 17	8,192 48
41,315 12	352 50	39,126 91	.....	39,496 45	1,286 50	43,957 74	178 00
69.693 82	.....	64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49	93.397 40	.....
10,912 18	.....	9,313 92	.....	13.382 28	.....	17,449 06	.....
205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207.234 94	60,917 19	226.928 48	49,719 39
149,990 63	.....	149,999 85	.....	165,967 22	.....	156,892 25	.....

1895-96.		1896-97.		1897-98.		1898-99.	
.....	.....	2,198 47	.....	2,389 66	.....	2,632 12	.....
24,917 48	35,681 68	21,592 40	32.814 66	19,239 34	30.574 57	11,784 22	5.830 85
11,870 43	8.160 98	12,810 80	7,876 12	11,140 16	7,571 15	11,350 27	6,287 71
20,526 56	10.696 88	21,671 92	10,110 77	17.063 58	5.317 08	22.922 50	10,430 08
23,049 41	6.180 93	23,682 33	5.239 55	21.683 91	11.511 85	25,348 11	6,668 22
3,555 87	2,161 85	3,744 36	2,032 25	6,775 78	2,707 57	6,832 85	2,242 24
6,915 20	2,256 69	1,908 14	1,719 00	1,206 26	1,515 00	1,883 37	1,537 85
		2,181 58	344 13	2.324 66	393 87	4,065 68	150 50
6,226 77	26,410 75	8,841 64	39,888 82	8.508 79	47,864 75	8.459 47	45,801 75
38,050 41	....	27,330 73	....	28,002 32	....	34,522 57	....
102,021 72	....	99,357 41	....	101.807 96	....	105.133 27	....
20,203 25	....	62,777 30	....	59,919 56	....	23,207 73	....
257,237 10	91,549 76	289,197 01	100,025 30	280.061 98	107,455 84	427.599 16	76,949 20
164,567 99	....	154,389 77		157 504 00		159,459 00	

ANNEXE N° 2.

PRIMES DE PÊCHE

Les déboursés faits pour ce service sont autorisés par la loi 54-55 Vic., chap. 42, intitulée " Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche ", et qui pourvoit à la distribution d'une somme annuelle de $160,000, suivant les règlements à être faits de temps en temps par le Gouverneur général en conseil.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants, établis par arrêté du Conseil, en date du 10 décembre 1897, régissent le paiement des primes de pêche :—

Arrêté du Conseil.

A L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA,
VENDREDI, le 10 décembre 1897.

Présent :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Son Excellence, en vertu des dispositions de " l'Acte des primes de pêche, 1891", 54-55 Victoria, chapitre 42, et par et de l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, juge à propos d'ordonner que les règlements établis par l'arrêté du Conseil du 24 août, relativement au paiement des primes de pêche, soient abrogés, et ils sont par les présentes abrogés et remplacés par les suivants :—

1. Les pêcheurs canadiens résidant en Canada qui ont été employés à faire la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime ; pourvu toujours que nulle prime ne sera payée à ceux qui feront la pêche dans des bateaux mesurant moins de 13 pieds de quille, et le nombre des réclamants est limité à trois hommes (y inclus le propriétaire) pour les bateaux au-dessous de 20 pieds.

2. Il ne sera payé aucune prime sur le poisson pris avec des rets à piège, rets à enclos et nasses, ni sur le poisson pris avec des rets à mailler employés par des personnes qui suivent d'autres occupations que celles de la pêche, et qui ne consacrent qu'une heure ou deux par jour à pêcher avec ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment engagés à pêcher.

3. Aucun pêcheur ne pourra réclamer plus d'une fois par saison, soit qu'il ait pêché dans deux vaisseaux, ou dans un vaisseau et un bateau de pêche, ou dans deux bateaux.

4. Les propriétaires de vaisseaux de pas moins de 13 pieds de quille, qui ont été employés pendant au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime sur chacun des dits bateaux.

5. Les vaisseaux canadiens enregistrés de dix tonneaux et au-dessus (jusqu'à 80 tonneaux), employés exclusivement au moins trois mois à la pêche en eau profonde

pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage enregistré, et qui sera payable au propriétaire ou aux propriétaires.

6. Les trois mois pendant lesquels un navire devra avoir été employé à faire la pêche, pour avoir droit à la prime, devront commencer le jour où le navire fait voile d'un port pour son voyage de pêche, et finir le jour où il rentre au port après le dit voyage.

7. Les propriétaires ou capitaines de vaisseaux qui ont l'intention de faire la pêche et de réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, la dite licence devant être attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

8. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation, ainsi que la quantité et les espèces de poisson pris.

9. Les âges des hommes devront être donnés. Les garçons au-dessous de 14 ans ne sont pas acceptés comme réclamants.

10. Les réclamations devront être assermentées comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

11. Les réclamations doivent être produites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

12. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au département de la Marine et des Pêcheries.

12. Une réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être amendée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

14. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports faux ou frauduleux dans aucun détail, sera exclu de participation dans la prime et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

15. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et vaisseaux sera fixé de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

16. Tous les navires de pêche munis d'un permis devront porter un pavillon distinct qui sera arboré au grand mât de hune durant tout le voyage de pêche. Le pavillon aura quatre pieds carrés, en parties égales de rouge et blanc, mises diognalement d'angle à angle. Toute négligence de se conformer au présent règlement, portée à la connaissance du ministère de la Marine et des Pêcheries, entraînera la perte de la prime, à moins que justification satisfaisante ne soit produite.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Le nombre de demandes reçues en 1898 a été de 14,679,—soit 168 de moins qu'en 1897.

Le nombre des réclamations payées dans le cours de l'année a été de 14,531,—soit 189 de moins que durant l'année précédente.

Le montant total des primes payées en 1898-99 s'est élevé à $159,459, dont $63,461 à des navires et à leurs équipages, et $95,998 à des bateaux et à des pêcheurs en bateaux.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime, durant l'année, a été de 784, ayant un port total de 25,108 tonneaux, soit une diminution de 6 navires et 1,617 tonneaux sur les chiffres de l'année précédente.

Le nombre des bateaux qui ont reçu la prime durant l'année a été de 13,747, et celui des pêcheurs en bateaux de 23,501, soit une diminution de 192 bateaux et une diminutiou de 111 pêcheurs comparativement à l'année 1897-8.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations pour primes de pêche reçues et payées en 1898.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	181	1	180
	Antigonish	157		157
	Cap-Breton	537		537
	Colchester			
	Cumberland	10	2	8
	Digby	499	2	497
	Guysborough	1,348	16	1,332
	Halifax	1,359	6	1,353
	Hants	1		1
	Inverness	625		625
	King	66		66
	Lunenburg	937	2	935
	Pictou	36	3	33
	Queen	192	1	191
	Richmond	1,089	12	*1,079
	Shelburne	651	2	649
	Victoria	500	24	476
	Yarmouth	258		258
	Totaux	8,446	71	8,347
Nouveau-Brunswick	Charlotte	466	1	465
	Gloucester	346	15	331
	Kent	62		62
	Northumberland	8		8
	Ristigouche	1		1
	Saint-Jean	51	1	50
	Westmoreland			
	Totaux	934	17	917
Ile du Prince-Edouard	King	598	6	592
	Prince	439		*446
	Queen	106	1	*107
	Totaux	1,143	7	1,145
Québec	Bonaventure	776	11	765
	Gaspé	2,507	22	*2,486
	Rimouski	76	16	60
	Saguenay	797	13	781
	Totaux	4,171	65	4,092
	Grands totaux	14,679	160	14,531

* NOTE.—Le nombre de réclamations de primes payées comprend plusieurs réclamations pour les années antérieures. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées.

DOC. DE LA SESSION No 11a

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux **bateaux** dans chaque comte pour l'année 1898.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Tonnage moyen.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	11	260	23·7	62	663 00
	Antigonish	1	10	10	3	29 50
	Cap-Breton	11	178	16·2	57	548 50
	Cumberland	4	87	21·3	16	191 00
	Digby	50	1,493	29·43	429	4,223 00
	Guysborough	20	506	25·6	103	1,175 50
	Halifax	53	1,308	24 36	305	3,290 50
	Hants	1	17	17	3	36 50
	Inverness	24	407	16 23	122	1,200 00
	King	4	69	17·1	16	173 00
	Lunenburg	157	11,171	71·24	2386	26,680 00
	Pictou	1	23	23		23 00
	Queen	9	244	27·1	63	653 50
	Richmond	46	1,358	29·24	297	3,288 50
	Shelburne	60	1,774	29·34	495	4,991 50
	Victoria	5	114	22·4	22	257 00
	Yarmouth	48	1,849	38·25	470	4,904 00
	Totaux	505	20.868	41·163	4840	52,328 00
Nouveau-Brunswick	Char ote	49	874	17·41	193	2,128 50
	Gloucester	178	2,100	11·142	627	6,175 50
	Kent					
	Northumberland	3	39	13	11	110 50
	Ristigouche	1	26	26	4	52 00
	Saint-Jean	8	116	14·4	24	272 00
	Totaux	239	3,155	13·48	859	8,738 50
Ile du Prince-Edouard	King	13	330	25·5	71	791 50
	Prince	6	143	23·5	32	351 00
	Queen	5	88	17·3	22	228 00
	Totaux	24	561	23·9	125	1,370 50
Québec	Bonaventure					
	Gaspé	1	15	15	4	41 00
	Rimouski					
	Saguenay	15	509	33·14	73	983 50
	Totaux	16	524	32·12	77	1,024 50
	Grands totaux	784	25,108	32·20	5901	63,461 50

ETAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux **bateaux** dans chaque comté pour l'année 1898.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.	Total des primes payées aux bateaux et navires en 1898.
				$ c.	$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	169	265	1,096 50	1,759 50
	Antigonish	156	232	968 00	997 50
	Cap-Breton	526	996	4,012 00	4,560 50
	Cumberland	4	9	35 50	226 50
	Digby	447	827	3,341 50	7,564 50
	Guysborough	1,312	2,053	8,497 50	9,673 00
	Halifax	1,300	1,836	7,723 00	11,013 50
	Hants	.....	.....	.....	36 50
	Inverness	601	1,321	5,224 50	6,424 50
	King	62	89	373 50	546 50
	Lunenburg	778	876	3,844 00	30,524 00
	Pictou	33	47	196 50	219 50
	Queen	182	289	1,193 50	1,847 00
	Richmond	1,033	1,608	6,662 00	9,949 50
	Shelburne	589	941	3,882 50	8,874 00
	Victoria	471	746	3,082 00	3,339 00
	Yarmouth	210	303	1,270 50	6,174 50
	Totaux	7,872	12,438	51,403 00	103,730 00
Nouveau-Brunswick	Charlotte	416	681	2,799 50	4,928 00
	Gloucester	153	381	1,486 50	7,662 00
	Kent	62	98	405 00	405 00
	Northumberland	5	18	68 00	178 50
	Ristigouche	.....	.....	.....	52 00
	Saint-Jean	42	59	248 50	520 50
	Westmoreland	.....	.....	.....	.....
	Totaux	678	1,237	5,007 50	13,746 00
Ile du Prince-Edouard	King	579	974	3,988 00	4,779 50
	Prince	440	970	3,835 00	4,186 00
	Queen	102	255	994 50	1,222 50
	Totaux	1,121	2,199	8,817 50	10,188 00
Québec	Bonaventure	765	1,291	5,283 50	5,283 50
	Gaspé	2,485	4,927	19,729 50	19,770 50
	Rimouski	60	92	382 00	382 00
	Saguenay	766	1,317	5,375 50	6,359 00
	Tota x	4,076	7,627	30,770 50	31,795 00
	Grands totaux	13,747	23,501	95,998 50	159,459 00

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

La prime aux pêcheurs a été payée pour la première fois en 1882.

La prime a été payée tous les ans sur la base suivante:—

1882—Navires, $2 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux à raison de $5 par année, $\frac{1}{5}$ à l'armateur et $\frac{4}{5}$ à l'équipage.

1883—Navires, $2 par tonneau, et bateaux, $2.50 par tonneau; même distribution qu'en 1882.

1884—Navires, $2 par tonneau, comme en 1882 et 1883.

Bateaux de	14 à 18	pieds de quille	$1 00
do	18 à 35	do	1 50
do	25	pieds de quille et plus	2 00

Pêcheurs en bateaux, $3 chacun.

1885, 1886 et 1887—Navires, $2 par tonneau, comme les années précédentes. Les bateaux mesurant 13 pieds de quille ayant été admis en 1885 à toucher une prime, les taux étaient:—Bateaux de 13 à 18 pieds de quille, $1,00; de 18 à 25 pieds de quille, $1.50; de 25 pieds de quille et plus, $2.00, pêcheurs, $3 chacun.

1888—Navires, $1.50 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, la même chose qu'en 1885, 1886 et 1887.

1889, 1890 et 1891—Navires, $1.50 par tonneau, comme en 1888. Pêcheurs en bateaux, $3.

1892—Navires, $3 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, $1 chacun. Pêcheurs en bateaux, $3.

1893—Navires, $2.90 par tonneau, même distribution qu'auparavant. Bateaux, $1 chacun. Pêcheurs en bateaux, $3.

1894—Navires, $2.70 par tonneau, même distribution que les années précédentes, Bateaux, $1 chacun. Pêcheurs en bateaux, $3.

1895—Navires, $2.60 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, $1 chacun. Pêcheurs en bateaux, $3.

1896—Navires, $1 par tonneau, payée à l'armateur, et pêcheurs sur navires, $5 chacun, la clause 5 des règlements ayant été modifiée en conséquence. Bateaux, $1 chacun, et pêcheurs en bateaux, $3.50 par homme.

1897—Navires, $1 par tonneau, et pêcheurs sur navires, $6 chacun. Bateaux, $1 chaque, et pêcheurs sur bateaux, $3.50 chacun.

1898—Navires, $1 par tonneau, et pêcheurs sur navires, $6.50 chacun. Bateaux, $1 chaque, et pêcheurs sur bateaux $3.50 chacun.

Le nombre des navires qui ont reçu des primes de pêche depuis 1882 est de 13,854, et ils représentent un port de 502,849 tonneaux. Le nombre total des pêcheurs sur navires qui ont touché des primes s'élève à 105,503, soit une moyenne de 8 hommes par navire.

Nombre total des bateaux qui ont reçu des primes depuis 1883, 238,546; nombre des pêcheurs, 447,215. Moyenne du nombre d'hommes par bateau, 2.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs sur navires a été de $21.75 en 1893, et la plus faible 83 cts; tandis que la plus forte à des pêcheurs en bateaux a été de $4 et la plus faible $2.

La moyenne générale payée par tête est de $4.85.

ÉTAT COMPARATIF, par provinces, pour les années 1882 à 1898, inclusivement, indiquant :—

(1) Nombre total des réclamations de pêche reçues et payées par le ministère de la Marine et des Pêcheries.

ANNÉE.	NOUVELLE-ECOSSE.		NOUVEAU-BRUNSWICK.		ILE DU PRINCE-EDOUARD.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
1882	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318	11,972
1883	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890	9,337	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
1893	7,926	7,844	967	881	1,027	1,012	4,059	3,898	13,979	13,635
1894	8,640	8,600	925	911	983	963	3,948	3,876	14,496	14,350
1895	8,835	8,825	979	975	1,009	1,025	3,904	3,955	14,727	14,780
1896	8,597	8,562	1,137	1,064	1,111	1,120	4,366	4,229	15,211	14,975
1897	8,450	8,418	1,042	991	1,175	1,171	4,180	4,149	14,847	14,729
1898	8,446	8,347	934	917	1,143	1,145	4,171	4,092	14,679	14,531
Totaux	140,497	139.373	26,450	24,965	19,390	18,857	70,588	69,325	256,925	252,550

(2) Nombre de navires, leur tonnage, et nombre d'hommes ayant reçu des primes de pêche chaque année.

Année.	Nouvelle-Ecosse.			Nouveau-Brunswick.			Ile du Prince-Edouard.			Québec.			Total.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	64	2,236	443	904	34,576	7,243
1884	700	29,828	6,327	139	2,289	560	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888	589	26,008	5,450	150	2,545	544	37	1,245	246	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,268	5,805
1891	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	139	23	803	159	668	25,748	5,252
1893	536	23,195	4,780	210	2,922	634	27	910	151	32	952	179	805	27,979	5,744
1894	602	24,735	5,077	238	3,189	721	21	594	114	38	1,066	178	899	29,584	6,090
1895	603	25,018	5,184	238	3,107	764	27	769	129	39	1,262	173	907	30,156	6,250
1896	553	23,415	4,607	250	3,337	800	23	656	114	36	1,143	144	862	28,551	5,665
1897	507	21,323	4,829	239	3,079	816	20	490	109	24	833	116	790	25,725	5,870
1898	508	20,868	4,840	239	3,155	859	24	561	125	16	524	77	784	25,108	5,901
Totaux	9,814	420,760	88,342	2,894	43,986	10,070	439	14,028	2,625	710	24,075	4,466	13,854	502,849	105,503

(3) NOMBRE de bateaux et de pêcheurs en bateaux qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.		N.-BRUNSWICK.		ILE DU P.-E.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882.....	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883.....	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884.....	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885.....	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886.....	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887.....	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888.....	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889.....	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890.....	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891.....	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892.....	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
1893.....	7,308	11,748	671	1,314	985	1,962	3,866	7,245	12,830	22,269
1894.....	7,956	12,899	661	1,281	913	1,813	3,821	7,139	13,351	23,132
1895.....	8,222	13,106	737	1,434	998	2,141	3,916	7,877	13,873	24,558
1896.....	8,008	12,454	814	1,553	1,095	2,126	4,189	7,688	14,106	23,821
1897.....	7,911	12,542	752	1,351	1,151	2,147	4,125	7,572	13,939	23,612
1898.....	7,872	12,438	678	1,237	1,121	2,199	4,076	7,627	13,747	23,501
Totaux .	129,663	227,113	22,016	47,642	18,327	42,981	68,558	129,479	238,564	447,215

(4) NOMBRE total d'hommes qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉT.	NOUV.-ÉCOSSE.	N.-BRUNSWICK.	ILE DU P.-E.	QUÉBEC.	TOTAL.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
1893	16,528	1,948	2,113	7,424	28,013
1894	17,976	2,002	1,927	7,317	29,222
1895	18,290	2,198	2,270	8,050	30,808
1896	17,061	2,353	2,240	7,832	29,486
1897	17,371	2,167	2,256	7,688	29,482
1898	17,278	2,0 6	2,324	7,704	29,402
Totaux	315,455	57,712	45,606	133,945	552,718

(5) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

Année.	Nouv.-Écosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Édouard.	Québec.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1882	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
1893	108,060 67	12,524 09	9,328 62	28,320 72	158,234 10
1894	111,460 03	12,690 80	7,875 79	28,040 18	160,066 80
1895	110,765 27	12,919 32	9,285 13	30,598 27	163,567 99
1896	98,048 95	13,602 88	9,745 50	32,992 44	154,389 77
1897	102,083 50	13,454 50	9,809 00	32,157 00	157,504 00
1898	103,730 00	13,746 [illegible]	10,188 00	31,795 00	159,459 00
Totaux	1,709,969 89	264,098 87	181,109 07	526,191 10	2,681,368 93

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche en 1898

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
80093	Anna K	St-Jean	14	George Gibson	Margaretville	1	20 50
72978	Annie Coggins	Digby	21	David Harden	Anse de Thorne	7	66 50
88270	Alice May	St-Jean	10	Ambrose Sabean, sr.	Port-Lorne	5	42 50
94700	Franklin S. Schenck	Digby	44	John L. Apt	Anse de Thorne	13	128 50
94706	George J. Tarr	do	61	John S. Hayden	Victoria-Beach	13	145 50
85503	G. P. Taylor	Annapolis	13	Stephen Haynes	do	4	39 00
42089	Lily	St-André	10	James Aldred	Margaretville	3	29 50
100020	May Flower	Annapolis	12	John Burrell	Clementsport	2	25 00
94732	Only Son	Windsor	13	John Gordon	Margaretville	3	32 50
83253	Rescue	Annapolis	17	Josiah Burrell	Clementsport	5	49 50
37172	Richard Simonds	St-Jean	45	Norman Ray	Margaretville	6	84 00

COMTÉ D'ANTIGONISH.

90642	Komaroff	Yarmouth	10	J.Brown & P.Decoste	Havr. au Bouche	3	29 50

COMTÉ DE CUMBERLAND.

88396	Brant	Windsor	12	Abner Neves	Riv. au Pommes	2	25 00
83261	Economist	Digby	14	James E. Ogilvie	Parrsboro'	2	27 00
103023	Minnie H	Parrsboro'	12	Wm. E. Hayes	do	3	31 50
100515	Packet	do	49	Burpee Tupper	Ile de Spencer	9	107 50

COMTÉ DU CAP-BRETON.

100389	Annie F	Sydney	13	John Farrell	Main-à-Dieu	4	39 00
100372	Betsy Jane	do	11	Samuel Moore	Petit Bras-d'Or	4	37 00
92566	Cassie M	Halifax	12	John Pope	Main-à-Dieu	5	44 50
85381	Champion	Sydney	19	John Williams	Louisbourg	4	45 00
75571	Fanny	Liverpool	16	Aaron Anesty	Sydney-Nord	5	48 50
88513	Ida	Sydney	11	Elias Leblanc	Petit Bras-d'Or	3	30 50
100381	Katie B	do	24	John H. Burke	Petite Lorraine	7	69 50
80974	Mary Ann	do	19	Thomas Hart, sr	Main-à-Dieu	6	58 00
88431	Mayflower	Halifax	21	John P. Bates	Bateston	6	60 00
92600	Merit	Sydney	13	Alexander Leblanc	Petit Bras-d'Or	6	52 00
100566	Rob. S	Halifax	19	Ambrose Forward	Lingan	7	64 50

COMTÉ DE DIGBY.

83431	Acadian	Weymouth	32	George H. Stevens	Freeport	11	103 50
83258	Alfred	Digby	29	Edwin Hains	do	9	87 50
90660	Alice May	do	18	Edgar McDormand	Westport	8	70 00
88598	Alph. B. Parker	St-Jean	39	Holland Outhouse	Tiverton	12	117 0
94696	Annie M. Sproul	Digby	70	John W Sproul	Digby	16	174 00
100547	B & C	do	14	Loren Percy	Westport	2	27 00
94698	Carrie H	do	20	Augustus Haycock	do	7	65 50
94704	Charles Haskell	do	67	Howard Anderson	Digby	16	171 00
74331	Condor	Yarmouth	11	Howard Titus	Westport	5	43 50

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
103181	Curlew	Shelburne	63	John Sims	Digby	16	167 00
90662	Edward A. Horton	Digby	67	Joseph E. Snow	do	14	158 00
77740	Elmer	do	15	James Gower	Westport	7	60 50
94707	Ernest F. Norwood	do	79	Joseph E. Snow	Digby	5	111 50
75757	Etta	do	17	Clarence Webber	Westport	5	49 50
85558	Fair Play	Yarmoutb	11	John A. Powell	do	2	24 00
74329	Fairy Queen	do	13	Wallace Coggins	do	5	45 50
100891	Fleur de Lis	Weymouth	17	Geo. A. Mallett	Plympton	5	49 50
77963	Freeman Colgate	Digby	26	Chas. Hicks & Sons	Westport	10	91 00
80798	Freddie G	do	18	George Gower	do	7	63 50
83260	Gazelle	do	20	D. & O. Sproul	Digby	7	65 50
90436	Genesta	Barrington	32	George Denton	Westport	12	110 00
94835	Georgie Linwood	Digby	25	Herbert Johnston	Digby	5	57 50
100544	Helen Maud	do	26	Chas. McDormand	Westport	8	78 00
77786	Hesperus	Halifax	17	George Buckman	do	3	36 50
61789	I. H. Goudey	Shelburne	27	Casimir R. Comeau	Riv. Mételghan	5	59 50
100064	Isma	Saint-Jean	31	Chas. Hicks & Sons	Westport	10	96 00
94693	John H. Kennedy	Digby	54	John W. Snow	Digby	6	93 00
83461	Josie L. Day	do	16	Edward Keans	do	9	74 50
59388	Letitia	Saint-André	10	Peter H. Belliveau	Anse Belliveau	3	29 50
85690	Lora T	Digby	15	Joseph Thurber	Freeport	7	60 50
85534	Lloyd	Yarmouth	24	W. H. Anderson	Digby	9	82 50
85687	Mabel	Digby	38	William M. Denton	Westport	14	129 00
100487	Mabel B	do	57	M. G. Crocker	Freeport	12	135 00
85539	Maggie Jane	Yarmouth	12	Thomas Saulnier	Mételghan	4	38 00
85682	Maiapert	Digby	23	Edward C. Bowers	Westport	10	88 00
92640	Minerva	Lunenburg	80	Edward C. Bowers	do	18	197 00
85533	Minnie C	Yarmouth	12	Chipman Thurber	Freeport	5	44 50
80794	Minnie C	Digby	18	Chas. H. Bailey	Westport	8	70 00
100895	New Home	Weymouth	31	Moise Thibodeau	Pte de l'Eglise	10	96 00
94825	On Time	Digby	19	Charles Glavin	Westport	9	77 50
100539	Rowena	do	10	Warren Snow	Anse de Smith	2	23 00
85558	S. A. Crowell	Yarmouth	23	Wallace Gower	Westport	8	75 00
100609	Swan	Shelburne	56	Milton Hains	Freeport	14	147 00
75726	Thrush	Yarmouth	13	Frank Lent	do	5	45 50
94094	Utah and Eunice	Digby	33	Milton Hains	do	9	91 50
103711	Venete	Yarmouth	16	Stephen Doucette	Anse du Cap	8	68 00
100548	Violetta	Digby	11	Arthur W. Longmire	Digby	5	43 50
88264	Walter J. Clarke	do	20	Wilbur P. Hamilton	do	6	59 00
64049	Weenona	do	19	Thomas Brooks	Freeport	7	64 50
100543	W. Parnell O'Hara	do	79	Edgar Post	Digby	20	209 00

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

103453	Anna Maud	Arichat	10	Thurlow Munroe	White-Head	3	29 50
103322	Bonnie Briar Bush	Pt Hawkesb'ry	38	Henry O'Neill	Anse d'Auld	8	90 00
100445	Carrie O	Canso	12	Samuel Grant	White-Head	3	31 50
103321	Christie Campbell	Pt Hawkesb'ry	55	Thomas H. Peeples	Hav. des Pirates	10	120 00
38418	Dolphin	Arichat	36	William S. Peart	Guysboro	3	55 50
83180	Friend	Halifax	17	Luke Mannette, sr	Rivière de Larry	4	43 00
61622	Gentile	Guysboro	34	Edward Gilley	New-Harbour	6	73 00
94963	Golden Seal	Halifax	32	Edward B. Pelrine	Rivière Larry	7	77 50
100161	Hilda Maud	Pt Hawkesb'ry	46	John G. Murray	Port-Richmond	11	117 50
57715	John Lawrence	Halifax	23	Henry A. Richard	Anse à Cbarlo	5	55 50
69964	Lizzie A	Pt Hawkesb'ry	20	Edward Purcell	Mulgrave	3	39 50
75577	Mary Ann Bell	Lunenburg	33	Joseph O'Neill	Anse d'Auld	5	65 50
103859	Mary May	Halifax	23	Benjamin David	Port-Félix	9	81 50
100446	Minnie May	Canso	12	William L. Dort	Anse au Sable	3	31 50

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE GUYSBORO—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
80970	Orion	Halifax	24	Hubert Richard	Anse de Charlo	6	63 00
100231	Pearl	do	16	Martin Magher	Canso	3	35 50
75892	Peter Mitchell	P.-Hawkesb'y	26	Michael Power	Mulgrave	4	52 00
92575	Robinetta	Halifax	14	Reuben Munroe	White-Head	3	33 50
100444	Stella May	Canso	12	James Meagher	Canso	5	44 50
59495	Three Brothers	Halifax	23	Leander Tanner	Havre Cole	2	36 00

COMTÉ D'HALIFAX.

90495	Annie L	Halifax	34	Joseph Scott	Dover-Est	6	73 00
100221	Baleka	do	31	Gray Bros	Sambro	7	76 50
94662	Bessie Florence	do	12	Chas. W. Twohig	Pennant	4	38 00
103858	B. & B. Holland	do	26	Richard Holland	Anse Portuguais	7	71 50
90496	Black Prince	do	18	J. W. Slaunwhite	Baie Terence	5	50 50
103537	Bonacord	do	12	James W. Smith	Sambro	2	25 00
90721	Brilliant Star	do	56	Peter Hartlin	Jeddore-Est	10	121 00
96799	Catherine A. C	do	17	Hezekiah Cleveland	Dover-Ouest	5	49 50
103852	Dawn	do	13	James & Thos. Parker	Owl's-Head	2	26 00
59484	Day Spring	Halifax	36	George L. Baker	Jeddore-Ouest	8	88 00
90481	Ella D	do	32	Archibald Darrah	Anse au Hareng	10	97 00
90726	Ellen Maud	do	16	Samuel Wilson	Halifax	6	55 00
103749	Emerald	Lunenburg	29	Fader et Co	do	7	74 50
85738	Emma F	Halifax	13	Amos Graves	Dover-Est	3	32 50
96785	Eva M. B	do	45	Daniel Bonang	Chezzetcook-O	6	84 00
100247	Fairy Queen	do	11	Geo. H. Nickerson	Pennant	2	24 00
85644	Flora	do	42	Patrick Scallion	Anse au Hareng	10	107 00
100259	Florence G	do	15	Caleb Gray	Sambro	3	34 50
100228	Golden Dawn	do	46	George Conrod	Chezzetcook-E	13	130 50
103544	Grace D	do	10	James Marryatt	Pennant	3	29 50
88220	Grandee	do	14	John P. Slaunwhite	Baie-Terence	3	33 50
90489	Green Leaf	do	44	Martin Julien	Chezzetcook-O	8	96 00
83306	I. O. N. A	do	26	Andrew Sullivan	Anse au Hareng	8	78 00
100216	Katie M	do	11	Charles Nelson	Halifax	*	11 00
69105	Lady of the Lake	do	20	Richard Christian	Prospect	6	59 00
94665	Louis Luby	do	41	William Lapierre	Chezzetcook-O	11	112 50
100580	Maggie E. C	do	20	David Covey	Anse de Haggets	7	65 50
96805	Maggie May	do	62	Jeremiah Fillis	Chezzetcook-O	18	179 00
85664	Mary E	do	14	Andrew Twohig	Pennant	3	33 50
100227	May	do	10	Thos. E. Little	Baie Terence	3	29 50
103182	Meta	Shelburne	18	James Reno	Anse au Hareng	5	50 50
100254	Myrtle M. Gray	Halifax	19	James Gray	Pennant	6	58 00
85665	Nellie D	do	12	Daniel Smith	Sambro	4	38 00
94667	Nettie M. G	do	32	Mathew Lynch	Anse de Ferguson	7	77 50
103539	Neva	do	11	Ephraim Marryatt	Pennant	2	24 00
100245	Oracle	do	18	W. McC. Boak	Halifax	4	44 00
85562	Oresa	do	14	Lawson B. Corkum	Jeddore-Est	5	46 50
100241	Pansy	do	32	George Schnair	Pennant	7	77 50
92571	Primrose	do	14	Angus Gray	Sambro	4	40 00
100474	K. Beatrice	do	19	James Morash	Dover-Ouest	5	51 50
75575	Rising Dawn	do	18	Frederick Boutilier	Havre des Sauv.	5	50 50
96806	Rising Sun	do	28	George Julien	Chezzetcook-O	4	54 00
69082	Saint Agnes	do	30	Ebenezer Homans	Havre des Moules	4	56 00
64869	Sarah L. Oxner	do	34	Edward Hayes	Anse au Hareng	10	99 00
100255	Sea Flea	do	12	James Stevens	Owl's-Head	3	31 50
103538	Staletta	do	25	W. Charles Henley	Baie Spry	4	51 00
103193	Startle	Liverpool	11	Charles F. Martin	Halifax	5	43 50
77836	T. W. Smith	Hxalifa	35	Charles Beaver	Baie Spry	5	67 50

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ D'HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Residence.	Nombre d'hommes employés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
96781	Venture	Halifax	43	Edward Dempsey	Anse au Hareng	12	121 00
61904	Water Lily	do	14	Isaac Morash	Dover-Ouest	3	33 50
92578	Willeta	do	12	Joseph Gray	Sambro	3	31 50
100226	Willie H. Crosby	do	65	James Julien	Cbezzetcook-O...	7	110 50
85378	Zephyr	do	16	Robert Slaunwhite, (pro. P.)	Baie Terence	5	48 50

COMTÉ DE HANTS.

75614	Fawn	Digby	17	Henry E. Ogilvie	Summerville	3	36 50

COMTÉ D'INVERNESS.

71302	Alice	Charlottetown	10	Pepin P. Chiasson	Belle Côte	6	49 00
103320	Ben Hur	P.Hawkesbury	61	W. H. Paint	Pt-Hawkesbury	11	132 50
103452	Charlotte	Arichat	73	David Walker	do	12	151 00
103313	Catherine	P.Hawkesbury	10	Severin Chiasson	Havre de l'Est	4	36 00
96778	Campania	do	11	Charles Robin, Collas & Co, (Ltd.)	do	4	37 00
83244	Claribel	Charlottetown	19	Charles Doucet	do	6	58 00
96768	Elizabeth Ann	P.Hawkesbury	11	Magloire Poirier	Pte Chéticamp	4	37 00
96774	Florence	do	11	Simeon Belfountain	Havre de l'Est	4	37 00
103317	Flying Star	do	11	Paul Desveaux	do	4	37 00
103312	Laura	do	13	Mederick Aucoin	Havre Margaree	6	52 00
103316	Laura	do	10	Ubald Bourgeois	Havre de l'Est	4	36 00
103315	Lillie	do	12	Fidèle Chiasson	do	5	44 50
103318	Little Heir	do	19	Eusèbe Chiasson	Havre de l'Est	5	51 50
96775	Louise	do	11	Simeon Belfountain.	do	5	43 50
96779	Majestic	do	12	Chas. Robin, Collas & Co. (Ltd.)	do	4	38 00
96771	Marie	do	10	John Roach	do	4	36 00
96777	Marie Joseph	do	11	Victor Roach	do	4	37 00
103314	Mary	do	10	Paul Aucoin	do	4	36 00
96769	Mary Lambert	do	11	Chas. Chiasson	Petite Rivière	5	43 50
69125	May Flower	Halifax	20	Hyacinthe Chiasson	Havre de l'Est	6	59 00
96770	O. L. B.	P. Hawkesb'ry	12	Didace Boudrot	do	5	44 50
96962	Sunrise	Yarmouth	18	John J. McDonald	Seaside	2	31 00
96773	Virgin	P. Hawkesb'ry	10	Michael Ramard	Havre de l'Est	4	36 00
96776	Willie B	do	11	Emilien Roach	do	4	37 00

COMTÉ DE KING.

74326	Dreadnaught	St-Jean	19	Joseph N. Chute	Harbourville	6	58 00
77732	Heather Bell	Dighy	13	Joseph Parker	Havre de Hall	3	32 50
94756	Sarah E. Ells	St-Jean	19	Leonard Houghton	do	3	38 50
100744	Sea Queen	Windsor	18	L. D Curry	Harbourville	4	44 00

*L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Residence.	Nombre d'hommes payées.	Montant des primes payées.
							$ cts
91790	Abana	Lunenburg	80	James Romkey	La Have (en bas)	14	171 00
100839	Acalia	do	34	Nathan Silver	Lunenburg	5	66 50
94783	Alaska	do	80	Hilbert Smith	La Have (en bas)	17	190 50
100489	Algoma	do	56	Jeffrey Publicover	Anse de Getson	15	153 50
100846	Albatross	do	26	Abraham Ernst	Baie Mahone	5	58 50
103507	Annie	do	16	C. U. Mader	do	3	35 50
100472	Arcana	do	80	Alex. Knickle	Lunenburg	17	190 50
94778	Argosy	do	80	Charles Smith	do	15	177 50
103495	Athlon	do	80	Freeman Conrad	La Have (en ht)	17	190 50
100170	Atlanta	do	80	Freeman Anderson	Lunenburg	17	190 50
103745	Aris	do	80	Albert V. Conrad	Crique de Park	17	190 50
103501	Barcelona	do	80	William Smith	a Have	17	190 50
103755	Basil M. Gilbert	do	80	John B. Young	Lunenburg	19	203 50
94651	Bessie A	do	80	W. N. Reinhardt	La Have	17	190 50
103430	Beluga	do	80	Albert V. Conrad	do	15	177 50
103503	B. G. Anderson	do	80	Thomas Hamm	Lunenburg	17	190 50
100838	Blanche A. Colp	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	17	190 50
103421	Blenheim	do	80	Charles Smith	Lunenburg	17	190 50
94782	Bona Fides	do	80	J. Joseph Rudolf	do	17	190 50
96828	Bonanza	do	80	Charles Silver	do	17	190 50
100571	Britannia	do	80	Charles Smith	do	17	190 50
100818	Britannia	do	59	Daniel Lohnes	LaHave (au mil.)	14	150 00
94645	C. A. Chisholm	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	*	80 00
94658	C. A. Ernst	do	57	do	do	13	141 50
97084	Calla Lily	do	62	Edmund Hirtle	LaHave (au mil.)	13	146 50
103427	Cambrian	do	60	Dean Fralick	Pleasantville	16	164 00
103502	Carlraine	do	80	Alvin Himmelman	Anse de Ritcey	17	190 50
100823	Carrie	do	60	Adnah Burns	Dayspring	14	151 00
97081	Carrie	do	80	Elisha Wentzel	Anse de Ritcey	18	197 00
107115	Cayuga	do	80	Edmund Hirtle	LaHave (au mil.)	18	197 00
100579	Citizen	do	80	M. MacGregor	Anse de Ritcey	17	190 50
90869	Clara E. Mason	do	80	David Smith	Lunenburg	15	177 50
103415	Clarence Smith	do	80	G. A. Smith	do	17	190 50
103759	Columbia	do	80	J. Alex. Silver	do	18	197 00
100834	Comrade	do	80	W. N. Reinhardt	La Have	17	190 50
103419	Cordova	do	80	Charles Smith	Lunenburg	15	177 50
103756	Crescent	do	80	Joseph Rudolf	do	17	190 50
100159	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	17	190 50
100483	Curfew	do	49	J. D. Sperry	Petite Rivière	10	114 00
107112	Daisy Linden	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	17	190 50
88355	D. A. Mader	do	80	C. U. Mader	do	16	184 00
90834	Diego	Port-Medway	27	Harris Conrad	Anse de Vogler	10	92 00
97089	Dictator	Lunenburg	80	S. Watson Oxner	Lunenburg	17	190 50
100841	Dora	do	80	William Acker	do	17	190 50
103506	Ebro	do	75	J. William Young	do	15	172 50
103424	Elva M	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	17	190 50
100827	Elnora	do	52	Henry Gerhardt	Kingsburg	10	117 00
103492	Emily L	do	10	Wesley H. Stevens	Ile de Tancook	2	23 00
83308	Ella	Liverpool	10	Jennis C. Hanson	Oakland	1	16 50
88356	Energy	Lunenburg	80	C. U. Mader	Baie Mahone	17	190 50
94659	Enterprise	do	80	William Cleversy	Pleasantville	17	190 50
100151	Erminie	do	80	Thomas Hamm	Lunenburg	17	190 50
94960	Eureka	do	80	John S. Smith	La Have (en bas)	17	190 50
103198	F. B. Wade	do	80	L. B. Currie	West Dublin	17	190 50
103429	Fern	do	70	Edmen Walters	LaHave (au mil.)	17	180 50
103743	Flo. F. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	18	197 00
100480	Gallant	do	57	Elias Richard, sr	Anse de Getson	14	148 00
94773	Galatea	do	80	John B. Young	Lunenburg	17	190 50

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
97083	Garland	Lunenburg	51	J. D. Sperry	Petite-Rivière	*	51 00
90582	G. A. Smith	do	80	John M. Ritcey	Anse de Ritcey	16	184 00
100411	Genevieve	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	17	190 50
100825	Georgina	do	34	James Bell	Anse de Bell	10	99 00
100576	Glad Tidings	do	80	W. C. Smith	Lunenburg	20	210 00
103753	Glady's B. Smith	do	80	Benjamin Smith	do	19	203 50
103505	Gladys May	do	80	Adam Selig	Anse de Vogler	20	210 00
97088	Glendale	do	38	Charles Bell	Dublin-Shore	*	38 00
96836	Gleaner	do	80	W. C. Acker	Lunenburg	17	190 50
103752	Glyndon	do	80	Artemus Zink	Anse de Ritcey	19	203 50
100850	Grace	do	80	Daniel Getson	Anse de Getson	17	190 50
90862	Grenada	do	80	S. Watson Oxner	Lunenburg	18	197 00
100488	Gurnet	do	56	Alvin Creaser	Anse de Ritcey	12	134 00
103744	Harry Smith	do	80	J. Henry Wilson	Lunenburg	17	190 50
100569	Howard Young	do	80	James Young	do	18	197 00
100490	Irene M. B	do	66	Eli Ernst	Baie Mahone	16	170 50
107116	Ivy	do	12	Joshua Ernst	Pleasantville	4	38 00
96830	J. A. Silver	do	80	Charles Silver	Lunenburg	17	190 50
94785	J. C. Schwartz	do	80	Charles Hewett	do	17	190 50
103414	Jeanie Myrtle	do	80	John M. Ritcey	Anse de Ritcey	17	190 50
103491	Jennie May	do	80	Martin Westhaver	Lunenburg	16	184 00
100164	J. H. Ernst	do	80	S. Watson Oxner	do	17	190 50
100837	J. M. Young	do	80	William Young	do	17	190 50
94789	Joseph McGill	do	80	Henry Ritcey	Anse de Ritcey	18	197 00
107114	Klondyke	do	80	Thos. A. Wilson	Bridgewater	18	197 00
94788	Laura C. Zwicker	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	15	177 50
96838	La France	do	80	S. Watson Oxner	Lunenburg	17	190 50
96832	Laura M. Knock	do	80	Allan R. Morash	do	17	190 50
94780	Lawrence	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	17	190 50
103202	L. B. Currie	do	80	L. B. Currie	Dublin-Ouest	17	190 50
103418	Leader	do	80	Alex. Knickle	Lunenburg	17	190 50
96833	L. E. Young	do	80	Benjamin Anderson	do	17	190 50
96827	Leopold	do	80	Ammon Ritcey	Anse de Ritcey	17	190 50
103760	Lillian	do	80	Elias Richard, sr	Anse de Getson	18	197 00
107113	L. Morton	do	60	Adam Selig	Anse de Vogler	13	144 50
103496	Lorena Maud	do	80	Isaac Zinck	Anse de Ritcey	17	190 50
100830	Lorraine C	do	64	Leander Corkum	La Have(aumil.)	16	168 00
83316	Lottie	Port-Medway	80	Samuel E. Teel	Anse de Vogler	15	177 50
103420	Luetta	Lunenburg	80	David Smith	Lunenburg	18	197 00
103509	Maggie E. Z	do	70	Henry D. Moser	Petite-Rivière	17	180 50
97100	Maggie M. W	do	80	J. Henry Wilson	Anse de Ritcey	17	190 50
100162	Magic	do	45	J. D. Sperry	Lunenburg	10	110 00
103425	Majestic	do	80	Reuben Ritcey	do	17	190 50
94775	Malabar	do	80	R. H. Griffith's	do	17	190 50
103413	Martello	de	65	Abraham Ernst	Baie Mahone	13	149 50
96840	May Flower	do	60	Albert V. Conrad	La Have	11	131 50
100849	Merl M. Parks	do	80	James Wamback	Parks Creek	18	197 00
103426	Melbourne	do	61	Eber Gerhardt	La Have(au mil.)	15	158 50
100574	Melrose	do	71	Allan R. Morash	Lunenburg	15	168 50
71319	Merino	do	46	David Shupe	Pointe Martin	7	91 50
103510	M. J. Crosby	do	76	Charles Ratuse	La Have	15	173 50
57728	Micmac	do	34	Allan Westhaver	Lunenburg	5	66 50
90823	Miletus	do	80	John Shankie	La Have-Est	15	177 50
100153	Mila	do	80	J. William Young	Lunenburg	17	190 50
107111	Millie Mace	do	80	M. MacGregor	Anse de Ritcey	19	203 50
103757	Minnie J. Heckman	do	80	Anthony Heckman	do	22	223 00
103476	Minnie J. Smith	do	80	William Smith	Lunenburg	17	190 50
97052	Minnie Maud	Liverpool	80	Theophilus Creaser	Anse de Ritcey	17	190 50

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
103422	Mischief	Lunenburg	80	Thos. A. Wilson	Bridgewater	16	184 00
94772	Molega	do	80	Benj. Anderson	Lunenburg	18	197 00
92632	Monarch	do	80	Allan R. Morash	do	16	184 00
103758	Muriel	do	80	E. Fenwick Zwicker	do	19	203 00
94966	Nicanor	do	79	Davis Westhaver	do	16	183 00
100485	Nightingale	do	52	William Bailey	Dublin-Ouest	10	117 00
92636	Nonpareil	do	80	John Zink	Lunenburg	17	190 50
88342	Nova Zembla	do	79	C. U. Mader	Baie Mahone	17	189 50
94786	Ontario	do	80	W. C. Smith	Lunenburg	17	190 50
94779	O. P. Silver	do	80	Charles Silver	do	17	190 50
94611	Ovando	do	80	Jeffrey Publicover	Anse de Getson	16	184 00
100836	Panama	do	80	Henry Adams	Lunenburg	17	190 50
100486	Pandora	do	53	Abram Cook	do	15	150 50
100483	Puma	do	58	Simon Pentz	Pentz Settlement	16	162 00
94774	Puritan	do	80	Theophilus Creaser	Anse de Ritcey	17	190 50
100473	Rapture	do	57	Alfred Corkum	Middle South	15	154 50
96834	Robert F. Mason	do	80	Martin Mason	Lunenburg	17	190 50
100572	Rowena	do	51	William Schmeisser	La Have	15	148 50
90868	Sadie	do	79	G. N. C. Hawkins	Lunenburg	16	183 00
94787	Samoa	do	80	James W. Gerhardt	do	17	190 50
100218	Sarah M. W	Halifax	14	Hezekiah Wambolt	Baie Ste Marg'te	4	40 00
88349	Senovar	Lunenburg	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin	16	184 00
100471	Secret	do	80	John B. Young	Lunenburg	17	190 50
100165	Snow Queen	do	67	Leander Meisner	Pointe Martin	15	164 50
107117	St. Clair	do	80	Charles Smith	Lunenburg	18	197 00
103500	St. Helena	do	80	Howard Wynacht	do	17	190 50
100829	Stranger	do	11	Garret Richard	Pleasantville	3	30 50
103754	Talmouth	do	80	Freeman Messenger	Petite-Rivière	20	210 00
92623	Torridon	da	80	Isaac Heckman	Anse de Ritcey	18	197 00
94657	T. W. Langille	do	71	Francis Conrad	Middle-South	16	175 00
100575	Tyler	do	54	W. A. Zwicker	Lunenburg	16	158 00
103742	Unique	do	80	Abram Ernst	Baie Mahone	17	190 50
97098	Urania	do	80	David Heisler	Lunenburg	17	190 50
103417	Uruguay	do	80	David Lohnes	Anse de Ritcey	17	190 50
100821	Venus	do	76	Jacob Hiltz	Pointe des Sauv.	15	173 50
103504	Viking	do	80	Amiel Corkum	La Have (au mil)	17	190 50
94776	Volunteer	do	80	M. MacGregor	Anse de Ritcey	17	190 50
61921	W. E. Weir	Halifax	41	Freeman Young	Ile Tancook	8	93 00
100152	Werra	Lunenburg	80	David Smith	Lunenburg	17	190 50
96829	Westeria	do	80	Freeman Anderson	do	17	190 50
100833	Yucatan	do	80	J. Joseph Rudolf	do	17	190 50

COMTÉ DE PICTOU.

38510	Lily	Pictou	23	George Rivers	Pictou	*	23 00

COMTÉ DE QUEEN.

103205	Aroostook	Liverpool	67	Andrew McNutt	Liverpool	14	158 00
103174	Iona	Shelburne	15	Eldred, Leslie	Port-Mouton	5	47 50
83134	Infant	Lunenburg	15	Johnson Rhynard	Brooklyn	5	47 50
103191	Jennie B.	Liverpool	13	William H. Vogler	Port-Jolley	4	39 00
94833	Newsboy	do	16	Alexander, Thankle	Port-Mouton	4	42 00
61916	Only Son	do	16	William A. Conrad	Liverpool	4	42 00
103194	Oressa	do	10	Joseph Hogan	Pointe de Hunt	4	36 00
103199	Trilby	do	12	Wm Wigglesworth	Liverpool	3	31 50
83495	Utopia	do	80	James C. Inness	do	20	210 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Residence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
36474	Alexander Fraser	Lunenburg	32	Anselm Thompson	Riv. Bourgeois	9	90 50
88456	Alice May	Arichat.	39	Wm I. Levesconte	do	10	104 00
69143	Arequippa	do	36	Philip, Gruchy	D'Escousse	7	81 50
41771	Atalia	Guysborough	34	Jesse M. Huntson	Saint-Pierre	4	60 00
94680	Bonnie Glen	Halifax	17	Xavier Marchand	Petit de Grat	6	56 00
75561	Boreas	Lunenburg	41	John Colford	Port-Richmond	8	93 00
54156	British Lady	Halifax	19	Albert Joyce	Riv. des Habit	4	45 00
38501	B. Weir & Co	Arichat	25	John Shannon	Basin-Est	2	38 00
74100	Candid	do	23	Désiré Burke	Riv. Bourgeois	7	68 50
88459	Caroline	do	12	John B. Girroir	Arichat-Ouest	2	25 00
72061	C. P. M	do	22	Alexander Burke	Riv. Bourgeois	6	61 00
72058	Daisy	do	34	P. Richard	Arichat	4	60 00
83395	Elerie	Halifax	29	Lewis Murray	Port-Richmond	5	61 50
83083	Emma Proctor	P't-Hawksb'ry	41	Edward Proctor	Riv. des Habit	9	99 50
80944	Espérance	Guysboro	10	Joseph Petitpas	Arichat	3	29 50
103454	Ethel B.	Arichat	10	Rémi Boudrot	Petit de Grat	3	29 50
88462	Fannie S	do	28	Docithé Fougère	Riv. Bourgeois	9	86 50
88599	Guide	Halifax	38	Edward Poirier,	D'Escouss (en b)	12	116 00
38468	Hector	Arichat.	35	George Walker	Bassin	4	61 00
96764	Ida C. Spoffard	P't-Hawksb'ry	54	Robert Murray	Port-Richmond	6	93 00
85560	Jacques	Yarmouth	58	Frederic Poirier	D'Escousse	13	142 50
83135	J. M. B	Halifax	20	Sam. P. Hurke	Saint-Pierre	7	65 50
80972	John Vincin	Sydney	17	Simon Delorey	Ile Janovin	5	49 50
88467	Katie	Arichat	11	Frank Sampson	Poulamond	3	30 50
103458	R. McKenzie	do	17	James Barron	Lardoise	6	56 00
38516	Lady of the Lake	do	26	Peter Landry	Saint-Pierre	8	78 00
96763	Lilia Linwood	do	67	Wm I. Levisconte	Riv. Bourgeois	15	164 50
88455	Laura Victoria	do	39	Henry McDonald	D'Escousse	11	110 50
72071	Lumen Diei	do	20	Urbain Sampson	Riv. Bourgeois	6	59 00
88463	Maria	do	14	Andrew Boudrot	Petit de Grat	4	40 00
85388	Mary Alice	Halifax	21	Edward Malcom	Port-Malcom	5	53 50
38522	Mary	Arichat	23	Isaïe Boudreau	Riv. Bourgeois	7	68 50
100380	Mary D	Sydney	27	Leon Sampson	Saint-Pierre	8	79 00
72048	Neptune	Arichat	26	Henry Sampson	Riv. Bourgeois	7	71 50
74365	Nova Stella	do	53	Léon Poirier	D'Escousse	15	150 50
54139	Ocean Belle	Halifax	20	Isidore Fougère	Poulamond	9	78 50
61630	Olive J	do	57	John Malcom	Port-Malcom	10	122 00
38462	Partners	Arichat	25	Thomas Sampson	Riv. Bourgeois	2	38 00
72067	Philomène D	do	22	John Pelham	Ile Janoviu	4	48 00
46485	Quicksteps	P't-Hawksb'ry	52	John Murray, jr	Port-Richmond	4	78 00
88439	Ripple	Halifax	20	Isidore Boudrot	Petit de Grat	2	33 00
64033	Ripple	P't Hawksb'ry	34	Geo. Cruickshank	Port-Richmond	4	60 00
92599	Thistle	Sydney	11	Robt. Monbourquette	L'Ardoise-Ouest	4	37 00
71034	Vanguard	Arichat	51	Dominique Boudrot	Petit de Grat	5	83 50
57662	Village Bride	Halifax	24	Peter Malcolm	Port-Malcolm	6	63 00
38523	Victoria	Arcihat	24	Henry Burke	Saint-Pierre	7	69 50

COMTÉ DE SHELBURNE.

94632	A. C. Greenwood	Shelburne	15	Hugh M. Perry	Pointe Noire	5	47 50
97034	A. D'E	Yarmouth	15	David H. Blades	Havre des Bois (en haut)	3	34 50
90655	Annina	do	12	George Pike	Coffin's-Croft	5	44 50
100620	Alina	Shelburne	80	Churchill Locke	Lockeport	21	216 50
100617	Altona	do	28	Austin Swansburg	Petit Havre	7	73 50
100612	Ardella	do	10	Eleazer Crowe	Pointe au Sable	2	23 00

LISTE des navires qui ont reçu reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE SHELBURNE —*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
100813	Blanche	Barrington	24	Jethro C. Swim	Havre de Clark	9	82 50
88551	B. M. Thorbourne	Shelburne	80	John M Thorbourn	Baie Jordan	20	210 00
103186	Brittania	do	11	Ross Enslow	Green-Harbour Ouest	5	43 50
96970	Charlie Richardson	do	26	John B. Harding	Rockland	8	78 00
100605	Dawn	Barrington	49	A. N. Smith	Barrington	13	133 50
83492	Dessie	Liverpool	11	E. A. Capstick	Lockeport	4	37 00
96976	Edith	Shelburne	40	Enos Churchill	do	10	105 00
77603	Eldon C	Barrington	27	Josiah S. Thomas	Cap du Nègre	8	79 00
103789	Effie B. Nickerson	Shelburne	22	Amasa Nickerson	Havre Central-Wood's	7	67 50
85731	Eva L. H	do	62	Bradf'd P. Thorburn	Pointe de Sable	15	159 50
83255	Floyd	Annapolis	20	Eldridge Nickerson	Havre de Shag	6	59 00
90645	Fly	Yarmouth	16	Charles M. Wickens	H. de Shag (en b)	6	55 00
103065	Garnet	do	27	Thomas W. Crowell	Baccaro	6	66 00
100815	Happy Home	Barrington	10	Wm. E. Smith	Port La Tour (h)	4	36 00
80799	Hattie E	Digby	16	Isaac A. Nickerson	Havre de Shag	5	48 50
90647	Hattie Emeline	Yarmouth	11	Charles A. Reynolds	Port La Tour (h)	4	37 00
100607	Icelda	Shelburne	19	Arthur Hardy	Rockland	6	58 00
88554	Jersey Lily	do	80	Enos Churchill	Lockeport	20	210 00
107052	J. J. Clark	Barrington	67	Prince W. Stoddard	Havre de Wood (en bas)	15	164 50
85566	J. Lyons	do	17	David Slate	Cap-Negro	7	62 50
54132	John Franklin	Halifax	18	Leander McKenzie	Jordan-Est	3	37 50
61572	John Halifax	Shelburne	63	John M. Harding	Osborne	8	115 00
94941	John Purney	do	80	George H. King	Pointe de Sable	22	223 00
73967	Katie	Liverpool	14	Churchill Locke	Lockeport	5	46 50
90438	Lark	Barrington	13	John C. Ross	Port La Tour (h)	5	45 50
80624	Lima	Yarmouth	12	William Halliday	Pointe de l'Ours	6	51 00
94661	L. C. Tough	Halifax	12	Thomas Swain	Pointe Noire	4	38 00
103173	Mabel	Shelburne	21	John Matthews	Rockland	7	66 50
103712	Marguerite	Yarmouth	10	Jared Brannen	Havre de Wood (en bas)	5	42 50
83493	Mary C	Liverpool	80	Wm. McMillan	Lockeport	20	210 00
103057	May Flower	Yarmouth	12	Harry Greenwood	Havre de Shag	4	38 00
103184	May Flower	Shelburne	26	Mark A. Vernon	Pointe de Sable	7	71 50
103177	May Flower	do	12	Adam B. Hamilton	Village-Carleton	2	25 00
100614	May Flower	do	11	Benjamin Hardy	Allendale	3	30 50
83434	Mary May	do	20	Adam J. Firth	Shelburne	7	65 50
92568	Mary Kate	do	13	Charles G. Acker	Church-Over	5	45 50
90439	Oscar F	do	18	William D. Penney	South-Side	9	76 50
103782	Oasis	do	80	John A. McGowan	Shelburne	24	236 00
103788	Plover	do	80	George A. Cox	do	24	236 00
75595	Ripple	Yarmouth	19	Vincent Brannen	Havre de Wood	4	45 00
100319	Rob Roy	do	12	James E. Nickerson	do	3	31 50
53551	Roving Bird	Halifax	24	King Perry	Havre Nord-Est	7	69 50
100616	Sea Slipper	Shelburne	11	James Enslow, jr	West-Green-Har	4	37 00
77956	Speed	Yarmouth	13	Robert Nickerson	Hr. de Wood (h)	3	32 50
103783	Springwood	Shelburne	80	William McMillan	Lockeport	22	223 00
90433	St. Ann	Barrington	11	Chas. H. Dickson	Havre de Wood	4	37 00
90648	Stranger	do	15	Ira P. Brown	Stoney-Island	4	41 00
96961	Tivoli	Shelburne	24	Wm. J. Doane	Tête-Rouge	6	63 00
103179	Trilby	do	31	Wm. McMillan	Lockeport	8	83 00
100608	Vesper	do	14	Churchill Locke	do	5	46 50
77744	Whip-poor-will	do	17	J. P. Littlewood	Ingomar	5	49 50
90430	Will Carleton	Barrington	80	Joseph A. Smith	Port La Tour	17	190 50
103183	Wren	Shelburne	18	William McCarthey	Shelburne	6	57 00
75722	Yuba	Yarmouth	15	Charles E. Crowell	Port La Tour	6	54 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Fin.*

COMTÉ DE VICTORIA.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
100383	Florence L.	Sydney	10	William Young	Sugar Loaf	2	23 00
74039	James Henry	do	18	John Dunphy	Ingonish-Sud.	5	50 50
100840	Maritime	Lunenburg	59	R. E. Burke	Ingonish	9	117 50
97042	Sea Bird	Halifax	17	Peter McDonald	Havre de McKinnon	3	36 50
107351	Wilfrid Laurier	Sydney	10	Daniel McLeod	Ingonish-Sud.	3	29 50

COMTÉ DE YARMOUTH.

80647	Annie M. Bell	Yarmouth	64	Leander Amiro	Pubnico E.(en b.)	16	168 00
94980	Aurore	do	80	Leon D'Eon	Pubnico-Ouest	18	197 00
88267	Bessie May	St-Jean	23	Nathaniel Pierce	Charlesville	9	81 50
103051	Carrie May	Yarmouth	25	James Gardner	Argyle-Sound	8	77 00
85536	Circassian	do	80	A.F. Stoneman et Cie	Yarmouth	18	197 00
94977	Civilian	do	80	Charles D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	210 00
100819	David James	Barrington	27	James Lennox	Pubnico (haut)	10	92 00
88403	David Sprague	Yarmouth	31	W. A. Killam	Yarmouth	*	31 00
103053	Eddie C	do	10	James F. Harding	Pubnico (en bas)	3	29 50
103066	Eddie J	do	23	Anthony M. D'Entremont	Pubnico-Ouest	8	75 00
85683	Edith L	Digby	16	W. A. Killam	Yarmouth	*	16 00
85551	Ethel	Yarmouth	80	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	16	184 00
97036	Eva	do	10	Addison Morton	Argyle (en bas)	2	23 00
100535	Fairplay	do	11	Josiah B. Lewis	Yarmouth	2	24 00
90654	Flora	do	64	David D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	194 00
94972	Florence	do	11	Josué Boudreau	Tusket-Wedge	5	43 50
90885	Georgiana	do	80	Henry Lewis	Yarmouth	22	223 00
80643	Hazel Dell	do	80	James Amiro	Pubnico-Ouest	15	177 50
100327	Hattie	do	10	Robert Ellenwood	Yarmouth	3	29 50
100326	Helena	do	14	William McNair	Argyle-Sound	2	27 00
103717	Henry L	do	10	Archangel D'Entremont	Pubnico-Ouest	2	23 00
88587	Jessie May	do	14	Alexander Hemlow	Yarmouth	4	40 00
103059	Lady Bourque	do	11	Anselme Bourque	Anse de Bourque	2	24 00
88261	Little Joe	do	18	Thomas A. Crosby	Yarmouth	3	37 50
103709	Lizzie E	do	14	E. Juston Ellis	Port Maitland	5	46 50
80614	Louise	do	80	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	18	197 00
103718	Lucy	do	10	Amb. D'Entremont	Pubnico-Ouest	4	36 00
80632	Lumen	do	30	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	9	88 50
88596	M. A. Louis	do	64	A.F. Stoneman et Cie	Yarmouth	19	187 50
88583	Mary O'Dell	do	14	Levi Robicheau	do	2	27 00
90659	N. A. Laura	do	59	Remi D'Entremont	Pubnico-Ouest	16	163 00
103705	Nebula	do	24	Ferdinand Amiro	do	10	89 00
90892	Nellie	do	59	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	16	163 00
90873	Primrose	do	34	Henry T. D'Entremont	Pubnico (en bas)	9	92 50
103706	Regine	do	10	Wm. D'Entremont	Pubnico-Ouest	3	29 50
88589	Sanford	do	20	W. A. Killam	Yarmouth	*	20 00
83254	Sea Foam	Annapolis	28	Joseph L'Amiro	Pubnico E.(en b.)	6	67 00
75724	Sea Foam	Yarmouth	75	J. H Porter et Cie	Tusket-Wedge	18	192 00
100323	Senora	do	80	Marc A Surette	Pubnico-Ouest	21	216 50
100313	Souvenir	do	71	Sylvain D'Entremont	do	20	201 00
103716	Valkyrie	do	11	Peter Amiro	do	5	43 50
100811	Vesta Pearl	do	40	W. A. Killam	Yarmouth	6	79 00
90896	Wapiti	do	80	A.F.Stoneman et Cie	do	18	197 00
103704	Whisper	do	31	Peter Amiro	Pubnico-Ouest	8	83 00
85541	Willie M	do	24	Sylvain Amiro	Pubnico E.(en b.)	6	63 00
85559	Willie F	do	12	Riley W. Haskell	Port-Maitland	5	44 50
90882	Will O' the Wisp	do	51	A.F.Stoneman et Cie	Yarmouth	19	174 50
90897	Wrasse	do	56	do	do	19	179 50

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
103124	Addie B	St-André	12	Arthur Ramsdell	Whitehead	4	38 00
103995	Annie	do	16	Joseph Hatt	Anse de Woodward	3	35 50
94727	Aurelia	St-Jean	22	James Scoville	North-Head	5	44 50
103996	Au revoir	St-André	15	Frederick Russell	Anse au Phoque	3	34 50
103127	Avis C. Tobey	do	13	Hamilton Bancroft	Anse de Woodward	5	45 50
64011	Bee	do	18	Sherman Lawson	Anse de Flagg	5	50 50
100111	Bess	Parrsboro	24	Francis Cassidy, père	Lepreaux	3	43 50
103128	Britannia	St-André	22	Charles Sinclair	Castalia	4	48 00
88409	Carrie	Digby	12	Thomas A. Cook	La Tête	3	31 50
103118	Della F. Tarr	St-André	34	Chas H. Greenwood	Wilson's-Beach	3	53 50
92505	Edith B	do	47	Winslaw Richardson	Leonardville	5	79 50
103114	Edward Morse	do	32	Alexander Calder, fils	Welchpool	5	64 50
80803	Exenia	Windsor, N.E	18	Wm. F. Parker	Havre au Castor	5	50 50
80882	Ella Mabel	St-André	14	Walter Calder, fils	Welchpool	4	40 00
83202	Enchantress	do	10	Peter Dixon	Anse de Flagg	1	16 50
88276	Falcon	do	12	John F. Cronk	do	5	44 50
75601	Flash	Dighy	10	Albert E. Coggins	Westport N. S	3	29 50
92511	Fleetwing	St-André	11	Aldin McFarland	Anse de Flagg	3	30 50
97146	Free Trade	do	10	Lorenzo C. Watt	do	3	29 50
94834	Flora Woster	do	22	Andrew McGee	Back-Bay	4	48 00
97150	Gleaner	do	13	Frank Newman	Wilson's-Beach	3	32 50
9250	Grey Eagle	do	13	Bismark Dick	Back-Bay	5	45 50
83463	Havelock	do	33	William James	Wilson's-Beach	4	59 00
94839	Harrie	do	14	Wm. J. Tucker	La Tête	3	33 50
103119	Hortense	do	15	W. J. Morse	White-Head	5	47 50
103121	Island Girl	do	17	Frank Ingersoll et fils	Anse de Flagg	4	43 00
80604	Jennie C	Yarmouth	16	Daniel Thompson	Havre de Black	3	35 50
103997	Jessie James	St-André	11	Lewis Frankland	Whitehead	3	30 50
51965	John E. Dennis	do	18	Alfred Stanley	North-Head	3	37 50
77766	Laconic	Shelburne	15	John Dixon, père	Anse de Flagg	3	34 50
88273	Lillian E	St-André	13	Andrew McGee	Back-Bay	3	32 50
88407	Linnet	do	15	James Scovil	Anse de Flagg	4	41 00
59342	Lizzie S. McGee	do	14	Andrew McGee	Back-Bay	5	46 50
83426	Louisa	St-Jean	16	Bristol Hargrove	Havre au Castor	5	48 50
92514	Maggie Jane	St-André	10	John Thomas	Anse de Flagg	3	29 50
103117	Margaret	do	49	Bernard Eldridge	Havre au Castor	9	107 50
85442	Mystery	do	14	Charles Dixou	North-Head	4	40 00
94837	Olga	do	11	Thomas Richardson	Anse de Lord	3	30 50
95518	Peril	do	18	George Dixon	Havre au Castor	5	50 50
75591	Rise and Go	do	16	Wm. Sirles	Wilson's-Beach	6	55 00
75864	Roving Lizzie	Weymouth	11	Benjamin Carter	Anse de Seeley	2	24 00
88272	Simeon H. Bell	St-André	14	Charles Dixon	North-Head	3	33 50
59387	Telephone	do	19	James Brown, fils	Wilson's-Beach	5	51 50
88414	Trumpet	St-Jean	20	George U. Wright	Havre au Castor	4	46 00
103998	Try Again	St-André	15	A. W. Ingersoll	Anse de Woodward	3	34 50
103129	Uncle Sam	do	11	John G. Fraser	do	4	37 00
94832	Venus	do	42	Simon Brown	Wilson's-Beach	6	81 00
103125	Virgin Queen	do	16	Nelson Morse	Ile Whitehead	4	42 00
77969	Wave Queen	do	11	Hiram Foster	Anse de Flagg	3	30 50

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
72099	Adelina	Chatham	12	Clement Lanteigne	Lamèque	4	38 00
100984	Alice	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie.	Caraquet	4	37 00
103279	Alice Maud	do	10	do	do	4	36 00
92419	Anna	do	12	Dosithé Chiasson	Lamèque	4	38 00
96739	Angeline	do	14	Joseph C. Doiron	Caraquet	6	53 00
103071	Anglesea	do	12	Hya. H. LeBouthillier	do	4	38 00
100987	Arabi	do	13	Philip Rive	do	3	31 50
103085	Argentina	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie.	do	3	31 50
103009	Adeline Gladys	do	12	Richard Young	Shippégan	4	38 00
97194	Alika	do	12	Lange Pauliu, jr.	Lamèque	3	31 50
103081	Albatross	do	13	Thomas Ahier	Shippégan	3	32 50
100960	Annie M	do	11	W. S. Loggie et Cie.	Chatham	3	30 50
103763	Alouette	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	29 50
103780	Britannia	do	13	Wm. Fruing et Cie.	Caraquet	3	32 50
100780	Britannia	do	12	C. Hubbard	do	4	38 00
100983	Bee	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie.	do	4	37 00
100975	Big Bear	do	10	Robert Young	do	3	29 50
100299	Blanchard	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie.	do	3	31 50
100909	Blue Nose	do	11	Joseph Sewell	do	3	30 50
103589	Blenheim	do	13	Chas. Robin, Collas et Cie.	do	4	39 00
72079	Betsy	do	13	Sebastien Noel	Lamèque	3	32 50
103072	Ben Hur	do	11	Richard Young	Shippégan	3	30 50
61431	Bee	do	11	Paul Noel	Lamèque	4	37 00
100988	Caesar	do	10	Philip Rive	Caraquet	5	42 50
100774	Calliope	do	12	do	do	3	31 50
103585	Cedric	do	14	do	do	4	40 00
103271	Celia	do	11	Dominique Gallien	do	3	30 50
100784	Charlotte	do	13	R. Young	do	3	32 50
100789	Chazalic	do	11	do	do	3	30 50
96730	Christina	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie.	do	4	37 00
100916	Cygnet	do	12	do	do	4	38 00
100971	Cyprian	do	10	Elie Sivret	do	3	29 50
101000	Condor	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	5	42 50
103083	Corsair	do	10	do	do	4	36 00
100915	Dawn	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie.	Caraquet	5	44 50
100917	Dora	do	11	do	do	3	30 50
100913	Daffodil	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	4	36 00
92412	Dollie Dutton	do	13	Richard Young	do	4	39 00
103076	Dipper	do	12	W. S. Loggie et Cie.	Chatham	3	31 50
100999	Dove	do	11	Thomas Ahier	Shippégan	4	37 00
103590	Eliza	do	13	Chas. Robin, Collas et Cie.	Caraquet	4	39 00
100293	Eliza	do	15	Robert Young	do	4	41 00
96737	Elmina	do	11	Jacques Noel	Lamèque	4	37 00
100986	Empress	do	12	Robert Young	Caraquet	3	31 50
103776	Esk	do	14	do	do	3	33 50
100772	Estelle	do	13	Philip Rive	do	3	32 50
100787	Ethel	do	11	R. Young	do	3	30 50
100905	Evangeline	do	10	Philip Rive	do	4	36 00
100998	Eagle	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	4	36 00
100911	Emperor	do	10	do	do	4	36 00
100298	Fisher	do	12	Joseph H. Chiasson	Petit Lemèque	4	38 00
103077	Fame	do	10	W. S. Loggie et Cie.	Chatham	4	36 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Residence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ cts.
61445	Flavie	Chatham	13	Théophile Duguay	Lamèque	4	39 00
96736	Fly	do	14	Richard Young	Shippégan	3	33 50
100977	Fly	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie	Caraquet	3	31 50
61405	Fly	do	11	Alexander McLaughlin	Tracadie	4	37 00
83399	Fannie R. C	Halifax	21	Benj. Windsor	Havre de Miscou	4	47 00
100782	Flying Foam	Chatham	12	Robert Young	Caraquet	3	31 50
100912	Foam	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	4	36 00
103001	Falcon	do	10	do	do	4	36 00
100778	Gambetta	do	13	C. Hubbard	Caraquet	3	32 50
100993	Garfield	do	10	Philip Rive	do	3	29 50
100954	Gazelle	do	10	C. Hubbard	do	3	29 50
100919	Gazelle	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	31 50
100968	Gem	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie	do	4	37 00
103282	Gilknockie	do	11	Robert Young	do	3	30 50
100964	Gladstone	do	10	Philip Rive	do	3	29 50
100910	Gleaner	do	13	Luc Lanteigne	do	3	32 50
100992	Great Mogul	do	11	Philip Rive	do	2	24 00
92418	Grip	do	12	James Davidson	Tracadie	4	38 00
100790	Guiding Star	do	11	R. Young	Caraquet	3	30 50
96733	Gem	do	12	Richard Young	Shippégan	4	38 00
103086	Gipsey	do	20	W. S. Loggie et Cie	Chatham	5	52 50
103766	Genesta	do	12	Thomas Ahier	Shippégan	3	31 50
100989	Gladiator	do	11	Philip Luce	Petite Shippégan	3	30 50
100994	Hercules	do	10	Philip Rive	Caraquet	4	36 00
61425	Hope	New-Carlisle	13	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	32 50
100903	Hope	Chatham	12	R. Young	do	3	31 50
103939	Hope	do	11	Michael Bisho	Inkerman	2	24 00
100906	Hotspur	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	29 50
100956	Harold N	do	12	W. S. Loggie et Cie	Chatham	3	31 50
103765	Hirondelie	do	11	Thomas Ahier	Shippégan	4	37 00
103931	Irene	do	12	Wm. Fruing et Cie	Caraquet	3	31 50
100997	Ivanhoe	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	29 50
103779	Ibis	do	11	Wm. Fruing et Cie	do	4	37 00
96724	Isahel	do	11	do	do	5	43 50
103281	Japan	do	11	R. Young	Caraquet	3	30 50
100965	Josephine	do	11	Philip Rive	do	3	30 50
100958	John B	do	11	W. S. Loggie et Cie	Chatham	5	43 50
103289	Jersey Lily	do	12	Thomas Ahier	Shippégan	3	31 50
100981	Kite	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie	Caraquet	3	30 50
103283	Koh-i-noor	do	13	Philip Rive	do	5	45 50
103288	Kite	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	29 50
103089	Lady Maud	do	11	Philip Rive	Caraquet	4	37 00
100951	Leo	do	13	Hyacinthe Lanteigne	do	4	39 00
103280	Lily	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie	do	4	37 00
100972	Lizzie D	do	11	Robert Young	do	3	30 50
103003	Lark	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	29 50
92403	Marie	do	26	Ubalde Landry	Grande Anse	3	45 50
72100	Marie	do	11	Onésime Chiasson	Lamèque	4	37 00
103278	Marie Celia	do	13	Wm. Fruing et Cie	Caraquet	4	39 00
100292	Marie Joseph	do	12	Lazare Gauvin	Lamèque	4	38 00
100781	Mary Louise	do	11	C. Hubbard	Caraquet	3	30 50
100295	Marie Louise	do	18	Joseph A Poulin	do	4	44 00
61447	Merida	do	13	Andrew D. Aché	Lamèque	4	39 00

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
100779	Mermaid	Chatham	11	C. Hubbard	Caraquet	3	30 50
103088	Max	do	10	Maxime Cormier	do	5	42 50
100955	Majestic	do	10	C. Hubbard	do	3	29 50
103084	Mary Emma	do	11	Onésime Paulin	do	3	30 50
103768	May Flower	do	13	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	32 50
100785	Midnight	do	12	R. Young	do	3	31 50
100300	Mikado	do	13	Chas. Robin, Collas et Cie	do	4	39 00
88669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	2	25 00
100957	Mary R.	do	12	W. S. Loggie et Cie	Chatham	3	31 50
100970	Nellie	do	11	Dominique Gallien	Caraquet	3	30 50
103284	Normandy	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	30 50
103004	Oriole	do	11	Thomas Ahier	Shippegan	3	30 50
103005	Osprey	do	10	do	do	4	36 00
100297	Palma	do	14	Olivier Duguay	Lamèque	4	40 00
100776	Patrick	do	11	Philip Rive	Caraquet	5	43 50
96740	Providence	do	13	Prospère Albert	do	4	39 00
100904	P. T. S	do	11	Thomas Sivret	do	4	37 00
96732	Providence	do	11	Joseph L. Robichaud	Ile Shippegan	4	37 00
72076	Providence	do	12	Thomas Ahier	Shippegan	4	38 00
103080	Ptarmigan	do	11	do	do	3	30 50
103764	Petrel	do	12	do	do	4	38 00
103777	Penguin	do	13	Wm. Fruing et Cie	do	2	26 00
103778	Pelican	do	13	do	do	4	39 00
100979	Ranger	do	10	Chas. Robin, Collas et Cie	Caraquet	4	36 00
100775	Red Gauntlet	do	11	Philip Rive	do	3	30 50
100952	Replevin	do	10	Chas. Robin, Collas et Cie	do	4	36 00
97191	Rita	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	31 50
100908	Rosalie	do	10	Edward O. LeBouthillier	do	3	29 50
100773	Rupert	do	12	Philip Rive	do	3	31 50
96727	Ryse	do	11	Sinaie Aché	Lamèque	3	30 50
103078	Reward	do	13	James DeGrace	Shippegan	4	39 00
103272	Red Weasel	do	11	Richard Young	do	4	37 00
103273	Russel	do	10	John M. Ward	Miscou	4	36 00
103587	Romulus	do	19	W. S. Loggie, Cie	Chatham	4	45 00
103287	Raven	do	11	Thomas Ahier	Shippegan	4	37 00
100907	Sarah	do	10	Robert Young	Caraquet	4	36 00
74401	Sarah	do	11	Nazaire Noel	Lamèque	3	30 50
103010	Sarah B	do	10	Joseph Lanteigne(E)	Caraquet	3	29 50
92408	Sarah A. W	do	15	Robert J. Wilson	Pointe de Wilson	3	34 50
103584	Saxon	do	13	Philip Rive	Caraquet	3	32 50
100914	Sea Flower	do	11	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	30 50
100901	Sea Flower	do	12	Robert Young	do	4	38 00
100961	Silver Moon	do	14	Onésime Gallien	do	3	33 50
100788	Sir Charles	do	11	R. Young	do	3	30 50
100974	Sivret	do	10	do	do	4	36 00
103087	Stanley	do	10	Marcel Caron	do	4	36 00
100963	Stanley	do	10	Philip Rive	do	3	29 50
103767	Stella Maris	do	19	Luc Friolet	do	4	45 00
103008	St. Joseph	do	12	Adolphe Aché	Lamèque	4	38 00
103772	Surprise	do	10	Thomas Blanchard	Caraquet	3	29 50
100986	Swift	do	11	Augustin Lanteigne	Petite Shippegan	3	30 50
96731	Sea Star	do	13	Joseph Savoy	Ile Shippegan	4	39 00
100959	Sea Bird	do	10	W. S. Loggie et Cie	Chatham	4	36 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
103006	Swallow	Chatham	11	Thomas Ahier	Shippegan	4	37 00
103762	Swan	do	14	do	do	3	33 50
103761	Swing	do	11	Agapit A. Albert	Caraquet	3	30 50
100779	Teutonic	do	11	C. Hubbard	do	4	37 00
100918	Tickler	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie	do	3	31 50
103583	Two Brothers	do	11	Mathew Wilson	Petite Shippegan	2	24 00
96738	Three Brothers	do	12	Richard Young	Shippegan	4	38 00
103082	Thrush	do	10	Thomas Ahier	do	4	36 00
103285	Valkyrie	do	12	Philip Rive	Caraquet	3	31 50
100995	Voltaire	do	10	do	do	3	29 50
100966	Von Moltke	do	11	do	do	3	30 50
103274	Vesuvius	do	10	George D. Maillet	Shippegan	4	36 00
103775	Victoria	do	16	W. S. Loggie et Cie.	Chatham	4	42 00
103588	Vulture	do	13	do	do	4	39 00
100985	Wasp	do	12	Chas. Robin, Collas et Cie	Caraquet	4	38 00
100953	White Wings	do	10	R. Young	do	3	29 50
100973	World's Fair	do	11	do	do	3	30 50
96735	White Fish	do	12	Joseph L. Savoy	Lamèque	4	38 00
103079	Wren	do	11	Thomas Ahier	Shippegan	4	37 00
100920	Zephyr	do	12	C. Robin, Collas et Cie	Caraquet	3	31 50

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND

100969	John Bull	Chatham	10	James Anderson	Pte de l'Eglise	4	36 00
92420	Mary Louise	do	13	Donald Loggie	do	3	32 50
83096	St. Patrick	do	16	John White	Niguac (en haut)	4	42 00

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

94959	Winnie G. S	Lunenburg	26	Donald McGregor	Dalhousie	4	52 00

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

88253	E. B. Colwell	Saint-Jean	19	Addison Thompson	Havre Dipper	5	51 50
59373	E. M. Oliver	Saint-André	14	Charles Harkins	do	3	33 50
104000	Little Gracie	do	11	Francis Campbell	do	2	24 10
77783	Lost Heir	Saint-Jean	15	Henry Alston	Pisarinco	3	34 50
52159	Mary E.	do	21	Frederick Buchanan	Saint-Jean	3	40 50
92509	Mary Jane	Saint-André	13	Mark Shannon	do	3	32 50
80630	Vanity	Yarmouth	11	Patrick Murray	Havre Dipper	3	30 50
97149	Winnie	Saint-André	12	Robert McLellan	do	2	25 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.— *Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du havire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
69132	Belle of the Bay	Gusborough	20	John Gosbee	Rivière Murray	4	46 00
92675	Can't Help It	Pictou	40	John Herring	Havre Murray-S.	9	98 50
38335	Elizabeth	Arichat	17	William Hemphill	Georgetown	3	36 50
38477	Elizabeth	do	18	Amos Landry	Montague Bridge	6	57 00
83196	Ethel Blanche	Pictou	17	William Reynolds	Havre Murray-S.	7	62 50
100691	Francis E. Willard	do	23	Benjamin H. Herring	do	6	62 00
75552	Hannah Elridge	Charlottetown	57	Henry Dicks	Georgetown	7	102 50
75566	Julia A	do	15	Reuben Penny	Havre Murray-S.	4	41 00
69109	Marcella Butler	Halifax	38	John Hemphill	Georgetown	4	64 00
90639	Morell	Georgetown	16	Edward Delorey	do	3	35 50
100696	Marion Emerson	Pictou	30	Reuben Cahoon	Havre Murray-S.	8	82 00
74160	Sea Bird	Charlottetown	20	Joseph White	do	6	59 00
90488	Wave	do	19	James Delorey	Brudenell	4	45 00

COMTÉ DE PRINCE.

71316	Black Watch	Charlottetown	23	Benjamin Perry	Alberton	5	55 50
103771	J. Anny	Chatham	12	John Poirier	Tignish	5	44 50
92473	Lucy Louise	Charlottetown	19	James Roach	Malpèque	5	51 50
94992	Sarah P. Ayer	do	64	John Champion	Alberton	9	122 50
96926	Sea Foam	do	15	Donald McIntyre	Lot 14	4	41 00
88518	W. F. Elizabeth	Sydney	10	Roderick McDougall	Port-Hill	4	36 00

COMTÉ DE QUEEN.

92466	G. H. Gardner	Charlottetown	17	E. Marshall	Rustico-Nord.	7	62 50
96936	Katie and Ella	do	20	Lauchlin H. McLaine	Charlottetown	3	39 50
90206	Minnie Mac *	do	15	John W. Clow	Chemin, lot 34	5	45 00
92663	Prince Edward *	do	18	Lauchlin H. McLaine	Charlottetown	1	24 00
103592	Rosamond	do	18	Thomas Doyle	Rustico-Nord.	6	57 00

* Pour 1897.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							$ c.
94675	Success	Halifax	15	R. J. Leslie	Amherst, I. M.	4	41 00

COMTÉ DE SAGUENAY.

74270	Amarilda	Québec	24	Cléophas Vézina	Saint-Michel	3	43 50
85756	Aristile	do	19	Philéas Vézina	do	2	32 00
61966	D. Cronan	Halifax	40	Pierre Le Marquand.	Pointe aux Esquimaux	7	85 50
103533	Dolphin	do	21	James Fequet	Ile du Vieux-Fort	3	40 50
88469	George Clarke, jr	Arichat	64	Luke Cormier	Pointe aux Esquimaux	8	116 00
69382	Marie du Sacré Cœur	Gaspé	46	Paul Landry	do	10	111 00
100365	Marie Louise	Québec	13	François Germain	Ottawa	2	26 00
103358	Romeo	do	22	Louis Pineau	Bic	2	35 00
107231	Ste. Anne	do	13	Magloire Chouinard.	Manicouagan	4	39 00
92334	Ste. Marie	do	53	Pierre Ouellette	Québec	6	92 00
80753	Stella Maris	do	51	Louis Cummings	Pointe aux Esquimaux	8	103 00
75680	Sea Star	do	52	William Leblanc	do	6	91 00
69591	Ste. Marie	do	37	Alex Scherrer	do	6	76 00
64873	Willie	do	36	Louis Gagnon	Pentecôte	3	55 50
66727	Willow	do	18	Auguste Boulet	St-Thomas Mgny	3	37 50

ANNEXE N° 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE

District N° 1.—Comprenant les quatres comtés de l'Ile du Cap-Breton.
Inspecteur, A. C. Bertram, Sydney-Nord, C. B.

District N° 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, de Colchester, de Pictou, d'Antigonish, de Guysborough, de Halifax et de Hants.
Inspecteur, Robert Hockin, Pictou.

District N° 3.—Comprenant les comtés de King, d'Annapolis, de Digby, de Yarmouth, de Shelburne, de Queen et de Lunenburg.
Inspecteur, L. S. Ford, Milton.

DISTRICT N° 1.

RAPPORT ANNUEL TOUCHANT LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON.

SYDNEY-NORD, C. B., 2 janvier 1897.

A l'honorable sir LOUIS DAVIES, C. C. M. G,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel concernant les pêcheries du district numéro 1, Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés de Cap-Breton, Inverness, Richmond et Victoria, ainsi qu'un résumé synoptique des rapports des gardes-pêche, donnant les espèces, la quantité et la valeur des poissons pris pendant l'année.

La valeur totale de la pêche pour l'année 1898 s'élève à $1,061,235.39, contre $1,056,115.83 pour l'année précédente, soit une augmentation de $5,119.56 pour l'année 1898 sur l'année 1897. L'augmentation est limitée aux comtés du Cap-Breton et d'Inverness. Le premier donne une augmentation de $27,706.47, et le dernier $77,-315.50. Il s'en suit que les comtés de Richmond et Victoria montrent une diminution considérable ; pour le premier cette diminution est de $37,838.30, et pour le dernier de $62,064.11.

Les espèces de poissons sur lesquelles a porté l'augmentation dans le Cap-Breton sont le saumon, le harong, la morue et l'égrefin, et dans le comté d'Inverness le saumon, le hareng salé, le maquereau, la morue et le flétan ; la diminution dans le comté de Victoria comprend le saumon, le maquereau, le homard, la merluche et le flétan, et dans le comté de Richmond, le homard, la morue, l'égrefin et la seiche.

Le tableau suivant fera voir sur quelles espèces de poisson ont porté l'augmentation et la diminution dans toutes les pêcheries de l'Ile :—

Espèces de poisson.		Augmentation.	Diminution.
Saumon, frais	liv.	51,116	
do en conserves	liv.	7,620	
do salé	brls.	46	
Hareng, salé	brls.	1,882	
do frais	liv.	.....	266,690
do fumé	liv.	.....	11,000
Maquereau, frais	liv.	23,173	
do salé	brls.	3,580	
Homard, en conserves	boîtes.	.....	198,626
do frais	liv.	442,100	
Morue, séchée	qtx.	.....	13,670
Egrefin, frais	liv.	15,865	
do séché	qtx.	.....	995
Merluche, séchée	qtx.	.....	953
Merluche	qtx.	.....	1,521
Flétan	liv.	.....	55,952
Truite	liv.	6,165	
Alose	brls.	.....	11
Eperlan	liv.	.....	27,662
Gasparot	brls.	.....	132
Anguille	brls.	.....	467
Huîtres	brls.	.....	798
Seiche	brls.	.....	42

HOMARD.

La plus forte diminution dans l'industrie de la pêche a été sur le homard mis en boîtes, elle a été de 198,626 livres. Cette diminution n'a pas eu lieu dans un comté seulement, mais elle se répartit sur les quatre comtés. Il y avait cependant un plus grand nombre de homarderies en opération en 1898 que l'année précédente. Cette diminution marquée est due à la rareté du homard et à aucune autre cause, car on s'est porté à cette pêche avec autant de vigueur cette année que pendant aucune autre année précédente. Mais on a exporté 442,100 livres de homards en vie cet été contre 13,100 l'année précédente. Je crains qu'il ne faille avoir recours à une restriction quelconque pour conserver l'industrie du homard. Les prix élevés qu'obtiennent les homarderies et les pêcheurs pour ces crustacés sont cause d'une exploitation vigoureuse de cette industrie, et bien qu'il y ait des propriétaires de homarderies et des pêcheurs qui désirent la conservation de cette pêche importante, il y en a d'autres qui ne s'occupent que du présent. Le danger qui menace le homard n'est pas la pêche des homards non encore à leur grosseur, comme la destruction des mères avant qu'elles aient deposé leurs œufs. Les propriétaires de homarderies savent que les pêcheurs, lorsqu'ils sortent les homards des trappes, dépouillent les femelles de leurs œufs, et cependant ils disent aux officiers qu'ils sont impuissants à empêcher cette pratique. Dans quelques districts le homard œuvé est enlevé des trappes et apporté dans les eaux intérieures près d'une homarderie, où il est remis en liberté, mais ces cas sont rares. Dans le comté de Richmond, un M. Levisconte a donné instruction à ses pêcheurs d'apporter les femelles de homards à un étang près de sa homarderie, où on les remet en liberté. Une porte en treillis de fer empêche le poisson de sortir sans empêcher l'eau de passer. M. Levisconte ainsi que d'autres propriétaires de homarderies qui disent connaître, sont d'opinion qu'une femelle de homard ne dépose ses œufs que tous les deux ans. Il est très rare que les propriétaires de homarderies se donnent la peine de conserver même le homard œuvé à l'extérieur. Ils pourraient pourtant, s'ils le voulaient, conserver cette industrie, car ils ont le remède entre leurs mains. Lorsqu'ils savent qu'un pêcheur a dépouillé une femelle de ses œufs en la frottant sur le plat-bord du bateau, c'est leur devoir de le dénoncer au garde-pêche, qui le fera punir. Puis pourquoi les propriétaires de homarderies ne se formeraient-

ils pas en association pour se protéger mutuellement contre les pêcheurs malhonnêtes qui traitent le homard œuvé de la manière décrite plus haut. Si l'on avait pris quelque moyen de protéger les fonds où fraient les femelles, on n'aurait pas une aussi grande diminution que celle que l'on constate dans ce rapport. Puisque les propriétaires de homarderies et les pêcheurs font preuve d'autant d'indifférence pour la conservation du homard, le gouvernement devrait hésiter avant d'acquiesser a leurs appels pour une extension de la saison de pêche. Cette industrie a trop de valeur pour le pays pour être mise en péril.

Je ne serais pas surpris si le Cap-Breton, dans un avenir prochain, ne devenait pas un fort concurrent pour l'ouest de la Nouvelle-Ecosse dans l'expédition des homards vivants aux Etats-Unis. Avec deux bateaux de Boston touchant toutes les semaines à Port Hawkesbury, il n'y a aucune raison pourquoi des milliers de boîtes de homards ne pourraient pas êtres expédiées du Cap-Breton sur ces steamers. L'industrie du homard vivant ne peut faire que se développer dans cette île, et il est fort possible qu'elle prendra de grandes proportions l'été prochain, particulièrement dans les " lacs du Bras-d'Or " et sur la côte sud du Cap-Breton et des comtés de Richmond.

MORUE.

Je vois par les rapports que la pêche de la morue a été de 13,670 quintaux moindre que celle de l'année précédente. Cependant il y avait six cents hommes de plus à faire cette pêche. La pêche à la morue étant une des pêches les plus considérables en ce pays, il doit y avoir une raison pour une telle diminution, vu surtout l'augmentation si marquée dans le nombre des pêcheurs. Il n'y a aucun doute que ce poisson est un poisson migrateur. Invariablement, lorsque l'on rapporte que la morue est en abondance ailleurs, à Terreneuve par exemple, elle est rare dans nos eaux. Nos pêcheurs savent parfaitement que la morue va d'un banc à un autre. L'année prochaine elle pourra être très abondante dans nos eaux et être rare à Terreneuve. La prétention que la morue diminue n'est pas soutenue par les faits. La morue, le plus vorace des poissons, parcourt de grandes distances dans la mer, et on la trouve là où sa nourriture est abondante. Comme la morue fraie dans les eaux profondes et que ses œufs flottent et se développent en plein océan Atlantique, elle n'est pas aussi exposée aux engins destructeurs adoptés par l'homme à l'égard des poissons qui se réfugient dans les eaux intérieures pour frayer. La rareté de ces poissons dans les eaux intérieures dans la première partie de la saison et la rareté de la boitte sont les causes de la diminution dans la pêche de la morue cette année. La boitte est la cause principale. A l'automne, sur nos côtes, la morue est en abondance. Elle paraît s'avancer à l'intérieur et trouver sa nourriture sur les nombreux bancs qui entourent l'île. Je ne prétends pas qu'on ne la rencontre pas en abondance sur quelques grèves à l'intérieur dès le commencement de la saison, mais à l'automne on la rencontre sur tous les bancs et tous les rivages à l'intérieur. La disette d'appât pour la morue se fait sentir tous les ans dans la plupart des districts de pêche, et est une cause de pertes pour cette industrie importante. Il est regrettable que nos pêcheurs, règle générale, ne se pourvoient pas de cet auxiliaire important pour leur industrie—une glacière,—que dans ce pays on peut construire à peu de frais, et remplir justement dans une saison pendant laquelle ils n'ont rien à faire. Avec une petite glacière bien remplie, chaque pêcheur pourrait conserver sur la glace sa boitte, qui fait invariablement son apparition à un moment ou l'autre de la saison, et toujours avant le poisson plus gros. Chaque pêcheur pourrait alors se pourvoir contre les pertes fréquentes que lui fait subir le manque de boitte. Si l'on pouvait trouver quelque moyen de diriger leurs efforts dans cette direction, on aurait fait quelque chose d'une valeur incalculable.

MAQUEREAU.

La pêche de ce poisson montre sur celle de 1897, qui a été maigre, une augmentation de 23,173 livres de maquereau frais, et 3,580 barils de maquereau salé. Ces dernières années, la pêche du maquereau d'automne a manqué, et les chiffres donnés

dans les statistiques sont fournis en grande partie chaque année par la pêche qui se fait de bonne heure au printemps. A moins que l'on ne permette au maquereau d'atteindre ses frayères librement et qu'on ne l'en empêche pas à l'aide d'ablerets, je crains que cette industrie importante ne devienne une chose du passé. Les frayères naturelles de ce poisson sont à la baie du Nord et dans les eaux des Iles de la Madeleine. Quelquefois les œufs de la femelle sont si mûrs lorsque le maquereau fait son apparition dans les eaux du Cap-Breton, qu'elles les déposent dans nos baies. La baie Aspy et la baie Saint-Laurent sont les frayères habituelles dans nos eaux. Pendant que le maquereau se rend à ses frayères pendant la dernière partie de mai et le commencement de juin, les vaisseaux-pêcheurs munis d'ablerets lui donnent la chasse et prennent des dizaines de mille barils de femelles. Comment la propagation est-elle possible dans ces circonstances? Aussi le maquereau se fait-il plus rare d'année en année, et à moins que l'on ne permette la pêche à l'ableret qu'après la fraie du maquereau, l'on verra bientôt la disparition complète de ce poisson.

HARENG.

Le hareng salé montre cette année sur l'année dernière une augmentation de 1,882 barils, mais par contre il y a une diminution dans le hareng frais de 266,690 et de 11,000 livres de hareng fumé. Cette diminution vient encore des lacs supérieurs du Bras d'Or, où l'on prend le hareng le printemps pour s'en servir de boitte. La demande pour cette boitte a diminué pendant les deux dernières années en conséquence du fait qu'une quantité considérable de boitte ou de hareng gelé a été emportée de Terreneuve par les pêcheurs de homard, qui s'en servent pour leurs trappes. Bien que la pêche du hareng du printemps ne subisse pas de diminution, le hareng gras du milieu de l'été, le meilleur hareng pris dans les eaux canadiennes, ne vient pas dans nos baies et nos havres comme autrefois. Quelques pêcheurs attribuent l'absence de cet excellent poisson de commerce à l'augmentation des trappes au homard, d'autres aux vents de juillet, qui forcent le poisson à reculer dans les eaux profondes. Il n'est pas probable que ce soit l'une ou l'autre de ces deux circonstances qui sont la cause de l'absence du hareng de mi-été, car il venait en grandes bandes lorsque les trappes au homard sur la côte Est étaient aussi nombreuses qu'à présent. La théorie des vents ne tient pas non plus, car pendant des étés nous n'avons pas eu ces vents, et le poisson n'est pas venu aussi aboudamment qu'autrefois. Il faut que le hareng cherche d'autres terrains, probablement dans les baies de Terreneuve, où depuis quelques années on le trouve en bandes immenses.

SAUMON.

La pêche au saumon a été bonne. Pour le saumon frais qui est surtout exporté, il y a une augmentation de 51,116 livres, et pour le saumon en boîtes et le saumon salé l'augmentation est de 46 barils. L'augmentation provient du comté d'Inverness, principalement de cette partie de la côte entre la Grande-Anse et la baie Plaisante, vers le nord. Les pêcheurs vendent leur saumon a un M. Abbot, un Américain qui a un congélateur au Havre Margaree, et aussi à MM. Loggie qui ont un petit bateau à vapeur pour transporter le poisson des seines des pêcheurs à leurs congélateurs à Mulgrave. Outre les grandes quantités de saumon qui sont envoyées aux congélateurs ci-dessus, il s'expédie aux villes canadiennes une quantité considérable de saumon frais conservé dans la glace dans des boîtes pendant la saison de pêche. Margaree, la Petite-Rivière et Chéticamp sont les meilleures rivières à frayer dans le comté d'Inverness. Des plantations d'alevins de saumon ont été faites dans la première de ces rivières, mais on n'en a jamais faites dans la rivière Chéticamp à cause de la difficulté de s'y rendre. Au mois d'août dernier je me suis rendu, en compagnie d'un guide, jusqu'aux eaux supérieures de la Petite-Rivière. Après une marche d'environ trois milles et demi nous avons atteint le premier étang, un étang très profond encavé entre de hautes montagnes. Je n'y ai pas vu de poisson. Nous avons marché ensuite environ deux milles encore, et à

ce point nous avons trouvé un autre grand étang. J'ai vu une bande de saumons dans la rivière plus bas. Ces saumons se sont dirigés vers l'étang, qui à ma grande surprise était littéralement vivant de saumons. Cet étang est environ 200 pieds de longueur, soixante de large et très profond. J'y suis resté vingt minutes à examiner le poisson voyager. La tête de l'étang était bouchée par une grosse roche, mais je jugeai au bruit qu'il y avait une grosse chute à la partie supérieure. Le guide m'appela du rocher au-dessus de ma tête, me dit de monter, ce que je fis, et là je vis pour la première fois le saumon essayer d'atteindre les eaux supérieures en sautant les chutes. Le saut à faire était d'environ quatorze pieds, et le volume d'eau qui tombe dans cette chute est considérable, formant un nuage continue de vapeur au-dessus des eaux. Pendant le temps que j'ai été là, j'ai compté cent vingt-trois saumons qui ont essayé à sauter les chutes, et pas un seul n'a réussi. Les uns sortaient du nuage de vapeur et retombaient sur les falaises de chaque côté. D'autres retombaient dans les eaux de la chute mais étaient rejetés en bas par la force du courant. C'était un beau spectacle. Je ne crois pas que le saumon remonte jamais au-dessus de cette chute, bien que l'on m'ait dit que des pêcheurs en ont vu deux dans les étangs supérieurs. Ces derniers sont beaucoup plus propices à des frayères que les étangs inférieurs, et afin de permettre au saumon de les atteindre j'ai fait rapport au département et demandé que l'on fasse la dépense de baisser la chute. L'accès aux frayères supérieurs augmenterait beaucoup la production du saumon en quelques années seulement.

FLÉTAN.

Il y a une diminution de 55,952 livres cette année dans la pêche du flétan. Le seul comté qui montre une augmentation est le comté d'Inverness. Il n'y a pas de marché d'accès facile pour le flétan frais, ce qui explique la diminution. Les vaisseaux de pêche américains rapportent qu'il y a abondance de ce poisson sur les bancs au large.

AUTRES POISSONS.

La production des autres poisson est à peu près la même que celle des années précédentes, excepté l'éperlan, qui montre une diminution de 27,662 livres. La pêche libre en décembre et dans la première partie de janvier est la principale cause de cette diminution. La gelée est nécessaire pour l'exportation de ce poisson. L'approvisionnement se maintient bien.

On a fait cette année une surveillance active des différents cours d'eau et rivières, et les braconniers n'ont pas eu de chance. La pêche à la ligne au saumon et à la truite a été bonne dans le mois de juillet, et chaque année le nombre des pêcheurs augmente. Depuis que des communications directes ont été ouvertes par steamer avec Terreneuve, plusieurs pêcheurs à la ligne font d'abord les cours d'eau du Cap-Breton, et ensuite vont à Terreneuve, où la saison de pêche s'ouvre plus tard. L'argent dépensé par le gouvernement pour la protection de nos rivières et cours d'eau est de l'argent bien appliqué, à un point de vue commercial, car il protège des rivières où des pêcheurs viennent de l'étranger dépenser de l'argent dans notre pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,
Inspecteur des pêcheries.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE L'ILE DU CAP-BRETON, 1898.

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Le garde-pêche Joseph McPherson, de Sydney-nord, signale une diminution dans la pêche du hareng et du homard dans son district. Il attribue la diminution du hareng au nombre plus grand de steamers qui fréquentent le havre de Sydney-nord pendant la saison de pêche du hareng et effrayent le poisson. Les causes de la diminution du hareng sont la pêche qui s'ouvre trop tard et les tempêtes. Les autres pêches dans son district ont donné à peu près le même rendement que l'année dernière. Les saisons défendues ont été bien observées.

Le garde-pêche Michael R. McInnes, de l'Etang Amaguades, signale un regain de vigueur dans la pêche à la morue dans son district, et les pêcheurs obtiennent un meilleur prix pour leur poisson sur le marché local. Cependant, vu la rareté de la boitte, la pêche n'a pas été aussi grande qu'elle aurait pu être. Quelques pêcheurs seulement ont fait la pêche au homard, mais les résultats ont été si favorables qu'il est d'opinion que cette industrie augmentera l'année prochaine. Environ la moitié de tout le poisson pris dans son district a été vendue en Canada, et la balance consommée dans le district. Il n'a pas eu connaissance d'infractions à la loi de pêche pendant la dernière saison.

Le garde-pêche Timothy Sullivan, du Petit-Bras-d'Or, signale une diminution dans la pêche de la morue cette année. Il attribue cette diminution à ce que l'on a moins pêché que les années précédentes. Un plus grand nombre de pêcheurs faisaient la pêche du homard. Le hareng de juillet ou de la mi-été n'est pas venu en abondance cette année. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche John McLean, du Lac Gabarous, signale une augmentation dans la morue et une diminution dans le maquereau, le hareng et le saumon. Il dit aussi qua la boitte a été très rare. Les saisons de pêche ont été bien observées. Il n'a pas constaté d'infractions aux règlements.

Le garde-pêche Henry Le Vatte, de Louisbourg, dit qu'il y a eu augmentation dans la morue et l'égrefin dans son district cette année. Les pêcheurs ont fait de bonnes prises, et si ce n'eut été de la rareté de la boitte au printemps et la présence du chien de mer sur la côte pendant l'été la pêche aurait été beaucoup plus forte. Il constate qu'un grand nombre de pêcheurs de son district se lancent dans la pêche au homard, à tel point que cette pêche est encombrée.

Il attribue cette course vers la pêche du homard au fait que les pêcheurs sont incapables de se livrer à d'autres pêches à cause de la rareté de la boitte. Il espère que le gouvernement fera quelque chose pour aider aux pêcheurs, en leur procurant des magasins frigorifiques.

Le garde-pêche Joseph McDonald, de la Petite-Lorraine, dit qu'il y a eu augmentation dans la pêche de tous les poissons, à l'exception du maquereau. Le prix du poisson a été meilleur cette année que les années précédentes, ce qui fait qu'on s'est livré a la pêche avec plus de vigueur. Environ 95 pour 100 du poisson pris dans ce district a été vendu sur le marché canadien, la balance servant à la consommation domestique. Il n'y a pas eu d'infractions à la loi de pêche.

Le garde-pêche John McCuish, de l'Ile Scaterie, dit qu'il y a eu augmentation dans la pêche de la morue et du hareng. Celle du maquereau a manqué presque complètement. La pêche du homard a été assez bonne, mais la saison a été courte, vu la présence de la glace sur les côtes pendant les mois du printemps. Les règlements de pêche ont été bien observés. Environ 90 pour 100 du poisson pris dans ce district a été vendu en Canada, la balance servant à la consommation domestique.

Le garde-pêche C. E. Rees, de Port-Morien, signale une bonne augmentation dans la pêche du hareng, et une augmentation légère dans celle de la morue. Il attribue l'augmentation à la belle température dont on a joui pour la pêche d'automne. Il y a eu diminution dans le maquereau et le flétan ; cette diminution est due à la rareté de ces poissons. Presque tout le poisson pris a été vendu en Canada, seulement une

très petite proportion (environ 3 pour 100) ayant été gardée pour la consommation domestique.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, signale une augmentation dans la pêche du saumon et du maquereau et une diminution dans les autres espèces. Il attribue l'augmentation du maquereau au fait que les pêcheurs sur navires ont fait la pêche avec plus de vigueur qu'autrefois. On attribue plusieurs causes à la diminution des autres pêches, telles que la fréquence des tempêtes, la rareté de la boitte, la présence du chien de mer sur la côte, etc. Il est d'opinion, cependant, que si les pêcheurs s'étaient contentés pendant les derniers trente ans de se servir de lignes pour prendre le maquereau et la morue, au lieu d'avoir adopté les seines et ablerets, on ne constaterait pas une aussi grande diminution tous les ans dans les rapports des officiers de pêche.

Environ 20 pour 100 du poisson pris dans ce district ont servi à la consommation locale, et le restant a été vendu en Canada ou exporté à l'étranger en proportions à peu près égales. Les règlements relatifs aux saisons de pêche ont été bien observés; les gardiens spéciaux ont rendu de bons services. Les propriétaires de scieries ont bien observé l'acte concernant la sciure de bois dans les rivières. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district. Une trappe a été en opération sous licence du département des Pêcheries. La valeur totale du poisson qu'on y a pris a été de $242.50.

Le garde-pêche Lewis McKeen, de Mabou, dit que pendant la dernière partie de juillet et tout le mois d'août la pêche de la morue a été assez bonne, mais vers la fin de septembre le chien de mer a fait son apparition et a causé beaucoup de ravages, détruisant les filets et les seines et effrayant le poisson. Le maquereau a été rare, et le peu qu'on en a pris a servi de boitte. Il ne connaît pas de cause pour la rareté de ce poisson. La pêche du hareng au printemps a été bonne, mais celle du milieu de l'été a été nulle. On croit qu'il est venu beaucoup de hareng sur la côte à l'automne, mais qu'il a été effrayé par le chien de mer. La pêche du saumon a été moindre que celle de l'année dernière. La pêche du homard a été assez bonne pendant la première partie de la saison, mais elle n'a pas continué, et la pêche totale montre une diminution sur celle de 1897. Les règlements de pêche et l'acte de la sciure de bois ont été bien observés. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district.

Le garde pêche Archibald A. Chilshom, des Fourches de Margaree, signale une légère augmentation dans le total de la pêche, dans son district comparativement à l'année dernière. Le chien-de-mer a fait du tort à l'automne en détruisant les appareils de pêche. Le nombre des pêcheurs a augmenté cette année ce qui explique sans doute l'augmentation dans la prise.

Le garde-pêche Albert Ingraham, de Margaree nord-est, signale une forte diminution dans la pêche de la morue et du homard dans son district, et une légère augmentation dans celle du saumon et du maquereau. Les règlements des saisons de pêche ont été bien observés. Environ 80 pour 100 du poisson pris dans ce district est vendu en Canada et la balance sert à la consommation locale.

Le garde-pêche William Aucoin, du Havre de l'Est, Chéticamp, dit que la pêche du hareng a été assez bonne. La morue a été assez abondante dans la première partie de la saison, mais a diminué graduellement vers la fin, et l'on constate une diminution dans cette industrie. L'égrefin, la merluche et le flétan ont été rares. Vu la rareté de la boitte, la pêche au maquereau n'a pas été aussi bonne qu'on s'y attendait. Celle du homard a été à peu près la même que l'année dernière. Environ 60 pour 100 de la pêche totale a été exporté en pays étrangers, 30 pour 100 vendu en Canada, et la balance consommée dans les familles du district. Les règlements ont été strictement observés.

Le garde-pêche Angus McIntosh, de la baie Plaisante, signale une augmentation dans la pêche du homard, du maquereau et du saumon, augmentation due à une pêche plus vigoureuse que les années précédentes. La pêche à la morue a été à peu près la même que l'année dernière. Il n'y a pas eu d'abus dans son district, et les règlements de pêche ont été observés.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche D. R. Boyle, d'Arichat-ouest, signale une forte diminution dans la pêche de la morue, de l'égrefin, de la merluche, du flétan et de la seiche, et une légère augmentation pour le hareng, le maquereau et le saumon. Les pêcheurs ressentent beaucoup la diminution considérable dans la pêche de la morue, qui est la pêche la plus importante dans ce district. La diminution est due principalement aux tempêtes que nous avons eues pendant les mois d'automne, et aussi au fait que moins de vaisseaux qu'autrefois ont fait la pêche cette année.

La pêche au homard est à peu près la même que l'année dernière, la diminution dans le homard en conserves étant plus que compensée par l'augmentation du homard exporté avec son écaille. Les prix du poisson ont été assez bons cette année, et si ce n'était de cette augmentation dans les prix, la diminution dans la pêche aurait été très sensible aux pêcheurs. Les saisons de pêche ont été strictement observées, et il n'a pas eu connaissance d'aucune infraction sérieuse aux règlements. Environ 90 pour 100 de toute la pêche dans son district a été expédié sur les marchés d'Halifax et de l'Ile du Prince-Edouard, la balance étant consommée dans les familles de l'endroit.

La garde-pêche Archibald Morrisson, de Cannes, signale une diminution dans la pêche à la morue, du hareng, du maquereau et du homard. La pêche à la morue, quoique faible, a été profitable, car les pêcheurs en ont obtenu un assez grand prix. La pêche au homard diminue graduellement, parce que les emplacements sont trop pêchés. Il est d'opinion que le seul moyen d'empêcher l'extinction de cette industrie importante est de prohiber complètement la pêche du homard pendant plusieurs années. Environ 95 pour 100 du poisson pris a été vendu en Canada, la balance étant consommée dans les familles de l'endroit.

Le garde-pêche Arthur Brymer, de l'Ardoise, signale une augmentation dans le maquereau et la merluche, et une pêche moyenne pour la morue et l'égrefin. Il attribue l'augmentation à une pêche plus suivie. Les règlements ont été bien observés.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche W. R. Moffatt, du Cap-Nord, dit que comparativement à 1897, il y a eu diminution dans toutes les pêches de son district, vu les tempêtes et la rareté du poisson. Toute la pêche du maquereau a été expédiée aux Etats-Unis. Soixante-quinze pour cent des autres pêches a été vendu en Canada, la balance passant pour la consommation domestique. Les règlements de pêche ont été bien observés.

Le garde-pêche John D. Morrisson, de l'Anse au Naufrage, dit aussi que le poisson de toute espèce est très rare dans son district, et que la diminution dans la pêche comparativement à l'année dernière est considérable. Il ne s'est pas fait de pêche illégale ni commis d'abus dans ce district. Environ 70 pour 100 de toute la pêche a été vendu en Canada, et la balance a été consommée dans les familles du district.

Le garde-pêche Charles McRae, de la Rivière du Milieu, constate une légère augmentation dans la pêche du saumon et celle de la morue, et les différentes pêches paraissent avoir été faites avec plus de vigueur cette année qu'auparavant. Environ 70 pour 100 du poisson pris a été vendu en Canada, et la balance mangée dans les familles du district. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche Duncan Gillis, de Baddeck, dit que les différentes pêches ont donné un rendement moyen cette année. Il ne s'est pas commis d'abus et les règlements ont été bien observés. Environ 70 pour 100 de toute la pêche a été vendu sur les marchés du Canada, la balance allant pour la consommation locale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries.

N.-B.—Les gardes-pêche dans le comté de Victoria étant tous des nouveaux officiers nommés dans le cours de la présente année, ne sont pas en position de faire un rapport aussi exact sur les pêches de leurs districts respectifs que les gardes-pêche des autres comtés qui ont eu une plus longue expérience. A. C. B.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS D'ANTIGONISH, DE COLCHESTER, CUMBERLAND, GUYSBOROUGH, HALIFAX, HANTS ET PICTOU.

PICTOU, NOUVELLE-ECOSSE, 2 janvier 1899.

A l'honorable Ministre
de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries du district n° 2 de la province de la Nouvelle-Ecosse, accompagné de tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, et d'états comparatifs faisant voir l'augmentation ou la diminution dans le produit des pêcheries.

La valeur de tout le poisson qui a été pris pendant la dernière saison est portée à $1,456,271, contre $1,464,974, chiffre de l'année précédente. C'est donc là une diminution de $8,603, ou un peu moins d'un pour cent.

Depuis 1890 la valeur de la pêche pour chaque année a été comme suit:—

1890	$1,453,015
1891	1,640,912
1892	1,357,208
1893	1,427,605
1894	1,510,900
1895	1,429,782
1896	1,245,463
1897	1,461,327
1898	1,456,271

Ces chiffres montrent que les opérations de l'année atteignent à peu près la moyenne de celles des neuf années précédentes.

Voici dans quelle proportion le rendement de chaque espèce de poisson a augmenté ou diminué:—

POISSONS ANADROMES.

Saumon	diminution de	3	pour 100.
Alose	augmentation de	100	do
Eperlan	do	10	do
Gasparot	do	12	do

POISSONS PÉLAGIQUES.

Flétan	augmentation de plus	100	pour 100.
Morue	do d'environ	10	do
Egrefin	do do	20	do
Merluche	do do	7	do
Merlan	do de	30	do

En comparant la pêche de tous les poissons de la famille de la morue avec les chiffres de l'année précédente, on arrive à une augmentation d'environ 6 pour 100.

SAUMON.

Il y a diminution de 15 pour 100 dans le saumon pris sur la côte de l'Atlantique, savoir, une diminution de 15 pour 100 dans le comté de Guysborough et de 7 pour 100 dans le comté d'Halifax. Dans la baie de Fundy la diminution a été de 20 pour 100, tandis que dans le détroit de Northumberland l'augmentation a été de 23 pour 100.

ALOSE.

La pêche de l'alose a été remarquablement abondante cette année. L'augmentation sur l'année dernière est d'environ 100 pour 100.

Cette pêche a peu d'importance au dehors des comtés qui bordent la baie de Fundy. Voici les chiffres depuis 1889.

1889	535
1890	750
1891	1,178
1892	1,811
1893	746
1894	981
1895	1,185
1896	1,079
1897	1,382
1898	2,777

Quelle a été la cause exacte de l'augmentation est un point difficile à déterminer. Le seul facteur connu qui paraît avoir de l'effet sur les résultats est le meilleur système de protection des rivières adopté il y a cinq ou six ans; les règlements de la fermeture de la pêche depuis le vendredi soir jusqu'au lundi matin pendant la saison du frai ont aussi été mieux observés.

GASPAROT.

L'année dernière je faisais rapport d'une diminution d'environ 42 pour 100 sur la pêche de l'année précédente. Cette année les rapports montrent une augmentation de 12 pour 100 sur la pêche de l'année précédente.

Il est remarquable, cependant, de constater que pendant que la diminution était de 40 pour 100 sur la côte de l'Atlantique, la baie de Fundy donnait une augmentation de 175 pour 100.

Admettant le fait que ce poisson remonte la côte à mesure que la température de l'eau s'élève, les vents d'est peuvent avoir alors pour effet de pousser le poisson dans la baie de Fundy, ce qui explique la pêche abondante qui y a été faite. A tout événement il paraît évident aujourd'hui que le gasparot ne tend pas à retourner aux lieux de sa naissance comme les poissons de la famille des salmonoïdes.

Le gasparot paraît avoir la faculté de connaître une rivière qui a des lacs et des eaux dormantes, et une rivière qui n'en a pas, car on constate qu'entre les deux branches d'une même rivière il remonte celle dans laquelle il y a des eaux dormantes où il peut frayer, et évite celle qui a des eaux rapides.

ÉPERLAN.

Le produit de la pêche de cette année montre une augmentation d'environ 9 pour 100 sur celle de l'année précédente.

Au détroit de Northumberland ce poisson fraie dans le mois de mai, et la saison défendue pour le pêcher est fixée en vertu des règlements entre le 1er avril et le 1er juillet. J'ai été surpris de trouver des traces de frayères récentes dans les rivières coulant vers l'Atlantique dans le comté de Guysboro aussi tard que le 10 juillet, dans un ruisseau à Port-Hilford. Le fond du ruisseau était couvert de frai, et il y avait beaucoup d'éperlan dans le ruisseau à cette époque.

J'ai appris que ce poisson n'avait pas habitude de rester aussi tard dans ce ruisseau, et sa présence à cette date devait avoir une cause anormale; ce point fera le sujet d'une enquête à la saison prochaine, et l'on aura des données certaines sur le temps exact où ce poisson fraie sur la côte de l'Atlantique.

Il peut se faire que cela soit dû à ce que la température soit plus basse qu'il ne fraie pas aussi à bonne heure que dans le détroit de Northumberland.

HARENG.

La pêche cette année a atteint seulement les deux tiers de celle de l'année dernière; elle a été la plus petite connue depuis que le district est organisé. Le tableau suivant montre la quantité prise chaque saison depuis 1889. J'assume que 200 livres de poisson frais égalent un baril.

1889	38,019
1890	40,424
1891	30,952
1892	43,435
1893	30,981
1894	41,607
1895	70,370
1896	28,018
1897	33,671
1898	25,570

MAQUEREAU.

La pêche n'a pas été satisfaisante. Elle a été 40 pour 100 moindre que celle de l'année précédente, et la plus petite depuis 1889 ainsi que le tableau suivant le démontre:—

	Brls salé.	Liv. frais ou en conserves.
1889	19,751	38,538
1890	23,139	32,928
1891	27,124	6,000
1892	14,322	2,000
1893	10,851	751,850
1894	10,175	669,300
1895	5,907	575,350
1896	8,594	1,318,917
1897	3,558	1,606,091
1898	2,092	1,547,178

Comme il y a eu un grand changement dans le mode de préparation de ce poisson pour le marché, les congélateurs récemment construits favorisant un grand commerce de ce poisson à l'état frais, il est un peu difficile d'arriver d'après les chiffres ci-dessus à une comparaison satisfaisante quant à l'augmentation ou à la diminution de cette pêche, mais en prenant pour base 200 livres de poisson salé les chiffres en baril seront comme suit:—

1889	19,964
1890	23,304
1891	27,514
1892	14,332
1893	14,610
1894	13,722
1895	8,344
1896	10,189
1897	11,591
1898	9,818

HOMARD.

Sur la côte de l'Atlantique dans ce district la pêche du homard a été guère meilleure que celle de l'année dernière, vu surtout le fait que la température pendant la saison de pêche a été plus favorable que l'année dernière.

Dans le district de Northumberland la pêche dans les comtés d'Antigonish et Pictou n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, mais dans le comté de Cumberland elle a été meilleure.

Pour tout le district la pêche a été à peu près égale a celle de l'année dernière, dans le détroit de Northumberland, et j'ai remarqué que lorsque le hareng est abondant il y a une bonne pêche de homard, et *vice versa*, et le résultat de la pêche de cette année en est une preuve, car dans le comté de Cumberland le hareng a été abondant, et le homard aussi, tandis que dans Pictou et Antigonish les deux ont manqué.

J'ai supposé que lorsque le hareng était abondant il fraie dans les mois du printemps, que le frai va au fond et s'attache aux roches, aux joncs etc., et qu'alors les homards sont attirés par cette boitte, ce qui amène une meilleure pêche de homards.

Les règlements de pêche ont été rigidement mis en force pendant la dernière saison; un bateau à vapeur a été employé tout le temps à la surveillance, et dans ce district 940 trappes tendues en opposition à la loi ont été confisquées. Des condamnations ont été obtenues là ou c'était possible.

Les officiers de pêche ont constaté un grand changement dans les dispositions des pêcheurs. Là où autrefois tous les pêcheurs étaient en faveur de la pêche à l'automne et opposés à l'observation des règlements, ils ont constaté que la disposition à violer la loi était limitée à une très petite proportion, et plusieurs pêcheurs étaient disposés à donner aux officiers les informations nécessaires pour la découverte d'appareils illégaux.

L'avenir de la pêche du homard dépendra en grande partie d'une observation stricte des saisons de pêche, car la mise à exécution des autres restrictions coûterait probablement trop cher pour être praticable. Si cependant on pouvait obtenir l'éclosion des œufs dans des incubateurs à un coût raisonnable, je suis d'opinion que cela devrait être fait sous la surveillance du département, et les frais supportés par l'industrie du homard.

Si l'on pouvait tenir la femelle dans l'eau jusqu'à ce que les œufs fussent éclos, cet expédient serait utile, mais lorsque l'on sait que l'on peut dépouiller une femelle de ses œufs, et que cela peut être fait dans un bateau où il n'y a aucun inspecteur, et que dans quatre-vingt-quinze cas sur cent le pêcheur préferera toucher les 10 cents qu'il peut faire aujourd'hui que d'attendre que lui où son voisin fasse une piastre un an plus tard, alors il paraîtrait sage d'acheter les œufs à un prix qui engagerait les pêcheurs à les livrer au département, qui les ferait éclore dans des incubateurs, ou près des homarderies, et les renverrait ensuite à la mer pour courir les chances de la vie. Le coût de l'incubateur pourrait être payé par une augmentation du prix de la licence.

Il me semble que l'on attache trop d'importance à la conservation de la femelle à laquelle sont attachés des œufs; comme question de fait elle n'est pas aussi importante que celle qui n'en a pas encore, parce que la production qui a eu lieu chez elle récemment reviendra moins vite que chez la femelle qui n'a pas encore porté d'œufs.

Pendant la dernière saison dix-neuf poursuites ont été intentées, et condamnations obtenues dans douze cas de violation de l'Acte des Pêcheries.

Douze rets ont été confisqués.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche A. R. McAdam, comté d'Antigonish, dit que dans la première partie de la saison la pêche du homard a été abondante et promettante, mais à mesure que l'été a avancé elle a diminué.

La pêche au merlan a été bonne spécialement dans la partie ouest de sa division. Il a confisqué six rets qui étaient tendus pour la nuit en violation de la loi. La pêche au saumon a été environ 10 pour 100 meilleure que celle de l'année dernière. Il faudrait un certain nombre de passes migratoires dans sa division. Les gardiens sont pour la plupart des serviteurs fidèles et portent beaucoup d'intérêt à leur ouvrage.

Le garde-pêche Davidson, comté de Colchester,—constate que la capture de l'alose a été la plus considérable depuis plusieurs années. Il attribue cette augmentation au beau temps durant la campagne de pêche, qui a fait remonter le poisson à la surface et dans des eaux peu profondes où on le prenait au moyen de nasses. Les pêcheurs qui ont pêché dans les eaux profondes n'ont pas obtenu d'aussi bons résultats que dans la saison dernière.

Bien que la capture du poisson soit la plus considérable que nous ayons eu depuis quelques années, elle n'est que d'un quart de plus que celles que nous faisions il y a quinze ou vingt ans, et cela est dû au peu de protection accordée à l'alose reproductrice quand elle vient frayer dans les rivières. Si on la protégeait dans ces endroits on améliorerait la pêche. Il recommande une saison réservée pour l'alose du 20 mars au 20 juin de chaque année.

G. O. Smith, garde-pêche du comté de Cumberland, dit qu'un grand nombre de rets ont été confisqués dans sa division parce que leurs propriétaires, dont on n'a pu découvrir les noms, les avaient tendus contrairement aux prescriptions de la loi. La pêche a été plus abondante que l'an dernier. Les habitants du comté d'Halifax qui entrent avec leurs goélettes dans la rivière Philippe ont pris 90 pour 100 de la pêche totale du gasparot. Il y a trois passes migratoires dans sa division et elles sont en bon ordre.

Le garde-pêche Angevine, du comté de Cumberland, dit que la saison réservée pour le saumon, a été respectée strictement et qu'il n'a eu connaissance d'aucune infraction à la loi.

Le garde-pêche Davis, du comté de Guysboro, dit que les résultats de la pêche du saumon indiquent une augmentation d'environ 10 pour 100 dans sa division. La capture de la morue a été de 20 pour 100 de plus que l'an dernier. La merluche accuse une augmentation d'environ 65 pour 100, tandis que la capture de l'égrefin a décru d'environ 35 pour 100. Il y a eu une diminution d'environ 50 pour 100 dans la pêche du hareng et de 60 dans celle du maquereau. Le rendement du homard a été meilleur que les années dernières, d'environ 7 pour 100. Cette pêche exceptionnelle est due à la belle température durant les mois de la pêche. La rareté de la boitte a été cause que la pêche de la morue et de l'égrefin au large de Canso et dans la baie de Chidabouetou n'a pas été aussi bonne que d'habitude. L'année n'a pas été très heureuse au point de vue financier pour les pêcheurs, à la suite du peu de cherté du poisson dans la première partie de la saison.

L'inspecteur Alex. W. Reid, du comté de Guysboro, dit que le saumon a été plus abondant cette année dans la rivière Sainte-Marie que l'an dernier, mais dans les autres cours d'eau de sa division la prise est restée à peu près la même. Le hareng d'été n'a pas paru à l'ouest du port Isaac, mais celui d'automne a beaucoup donné dans certains endroits et s'est vendu bon prix; près du quart de la prise a été salé pour servir d'appât pour le homard. La morue a été à peu près aussi abondante qu'à la dernière saison, mais par suite des gros temps tard en automne la prise n'a pas atteint au chiffre de l'année dernière. Le homard a été plus abondant dans certaines localités; du 20 avril au 31 mai la prise a excédé celle de l'année dernière, mais en juin, vu leur rareté, la prise a été faible. La saison de clôture a été bien observée; un très petit nombre de cas de pêche illégale ont été portés à sa connaissance, mais il a été possible de recueillir des preuves suffisantes pour condamner les accusés.

Le vaisseau patrouille *Active* a rendu de bons services. Deux filets à saumon, placés contrairement aux prescriptions de la loi, ont été saisis par le gardien John A. Kirk, ainsi qu'un filet à maquereau à Stillwater, St.-Marys. On a grandement besoin de quelques passes migratoires dans sa division.

L'inspecteur Robert Gaston, du comté de Halifax, dit qu'il y a eu une légère augmentation dans la pêche du saumon, ainsi que dans celle du homard, de la morue, du flétan et du maquereau. Il y a diminution pour toutes autres espèces de poissons. Seize cas de violation de l'Acte des pêcheries ont été portés à sa connaissance et des sommations envoyées aux inculpés. Onze condamnations ont été obtenues. Dans sa division il faut des réparations à trois passes migratoires—les noms des propriétaires des écluses étant le sujet d'un rapport spécial.

L'inspecteur Rowlings, de Musquodoboit, Halifax, fait rapport que chaque vaisseau appartenant à sa division qui est allé à la baie du Nord est revenu avec un plein chargement de morue et d'égrefin; et ce résultat explique la grosse prise de ces poissons qui figure dans son rapport. La pêche sur les battures a été plus mauvaise que l'an dernier. A West-Chezzetcook, le plus gros village de pêche de sa division, près de la moitié des pêcheurs en bateaux se sont trouvés avec moins que la quantité devant leur donner droit à la prime, bien qu'ils eussent pêché pendant trois ou quatre mois. Moins de la moitié du hareng pris l'an dernier l'a été cette année. La plus grande partie mentionnée dans son rapport statistique l'a été par des vaisseaux venus de l'Ile du Prince-Edouard. Le maquereau a été fort rare; le homard plus abondant que l'an dernier, les consignations de homards vivants à Boston doublant presque celles de l'an dernier. La loi concernant la saison de la pêche du homard a été mieux observée que n'importe qu'elle année antérieure, on n'a essayé la mise en conserve que dans deux endroits dans sa division, et dans l'un la tentative a complètement manqué, pense-t-il. La pêche du gasparot a été nulle; aucun n'a été pris, ni a Chezzetcook ni au lac Porter, où il n'y a ni bran de scie ni écluses, non plus que sur les rivières où il y en a.

L'inspecteur Pritchard, de Pictou, dit que l'affluence du saumon durant la période du frai a été dans la moyenne. Les crues se sont produites tardivement, ce qui fait que le poisson n'est pas entré dans les rivières aussi à bonne heure que d'habitude, et que les braconniers ont eu un temps limité pour leurs opérations. Conformément aux instructions reçues, il a visité les rivières dans sa division et averti les propriétaires de ne pas laisser le bran de scie descendre vers les cours d'eau. Ils ont obéi pendant quelque temps, mais plus tard ils se sont remis à violer la loi. Il éprouve beaucoup de difficulté à faire respecter les règlements au sujet de la taille et du sexe des homards. Quant à l'Ile du Prince-Edouard, rien qu'un officier de pêche résidant peut empêcher qu'on paque les petits homards. Il a pris des procédures contre un paqueur qui opérait sans licence, mais ce dernier a quitté le pays.

L'inspecteur A. J. McDonald, de Pictou, dit qu'il y a eu augmentation dans la prise de saumon. Près des trois quarts de la prise du saumon sont exportés aux Etats-Unis. Les propriétaires de moulins n'observent pas la loi en ce qui regarde le dépôt de bran de scie et des déchets de moulins dans les cours d'eau. Vu les grosses pluies les rivières ont été hautes pendant la saison du frai. On a remarqué des personnes qui pêchaient le saumon en octobre, mais on n'a pu ni les arrêter ni les reconnaître. Un filet à saumon a été saisi pour cause de contravention à l'Acte des pêcheries.

L'inspecteur Nathaniel Fortier, comté de Pictou, dit que le hareng, le maquereau et le saumon n'ont pas donné la moyenne. La pêche de la morue a été meilleure que les années précédentes, tandis que la prise du homard à été à peu près la même que l'an dernier. Ayant entendu dire qu'on avait vu des torches sur la rivière Sutherland, il s'y est plusieurs fois rendu pour voir à ce que la loi fut observée. Un cas de pêche illégale est venu à sa connaissance, et sur l'aveu du coupable il l'a condamné à une amende de dix dollars, qui a été payée. Aucun appareil de pêche n'a été confisqué. Il a visité tous les propriétaires de moulins de sa division et a constaté qu'on observe régulièrement la loi concernant les déchets de moulins. Il n'y a qu'une passe migratoire dans sa division et elle était en bon état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,
Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 3, PAR L'INSPECTEUR L. S. FORD.

MILTON, COMTÉ DE QUEEN, N.-E.

L'hon. SIR L. H. DAVIES, C.C.M.G.
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année 1898, sur les pêcheries du *District n° 3, Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.* Des rapports en forme de tableaux montrant les espèces, quantités et valeurs du poisson pris, et la valeur supposée du matériel employé dans les pêcheries durant l'année, sont aussi annexés.

La valeur de la prise laisse voir une diminution, comparativement à 1897, de $749,508.30.

Total pour 1897	$5,453,957.85
" " 1898	4,704,449.55

Cette diminution est plus apparente que réelle. Les prises énormes à Digby, l'an dernier, ont été presque égales au déficit de cette année. On a plus soigné les rapports de cette année, et je n'ai aucun doute qu'ils montrent un rendement satisfaisant de l'industrie de la pêche pour cette année. En dépit du fait que les chiffres laissent voir une diminution dans la prise, je suis d'opinion qu'elle a été, sous le double rapport des prix et de la prise, d'une bonne moyenne pour les pêcheurs.

Les diverses saisons de clôture ont été assez bien observées, grâce à l'attention spéciale des officiers et des gardiens spéciaux.

MORUE.

La famille de la morue est comme d'habitude à la tête, l'égrefin est fumé en quantités considérables et expédié dans les provinces d'en haut aussi loin que la Colombie-Anglaise. Le comté de Digby tient la tête dans cette branche, mais d'autres comtés le suivent, et les perspectives d'une augmentation dans la demande d'égrefin fumé *finnan haddies* sont extrêmement bonnes. Une des maisons de Digby engagées dans ce genre d'affaires m'a appris qu'elle avait dû importer de l'égrefin de Gloucester afin de pouvoir remplir toutes ses commandes.

MAQUEREAU.

Il y a eu bonne prise de ce précieux poisson cette année dans plusieurs comtés, notamment à Yarmouth, mais plusieurs de nos havres paraissent en être entièrement désertés. On avance plusieurs raisons à cela, mai je n'ai aucun doute que la destruction en masse du maquereau grâce aux trappes le printemps, quand ce poisson est plein d'œufs et à la recherche de ses frayères, est à peu près la meilleure théorie explicative. Je pense que la rareté croissante de ce précieux poisson amènera notre département à trouver des moyens de protection.

HOMARD.

Cette pêche s'est montrée tout aussi profitable que l'an dernier. On doit remarquer que la moyenne de la prise est maintenue dans le nombre croissant de trappes et de pêcheurs qui s'occupent du homard. Il est à la fois difficile et dispendieux

de protéger ce poisson. Il semble y avoir chez quelques pêcheurs la détermination de violer la loi en ce qui regarde la taille et le homard œuvé, et il faut la constante vigilance des officiers pour empêcher la destruction complète de cette si précieuse pêche.

Comme la commission nommée par le gouvernement s'est occupée si largement de cette question, il semble oiseux pour nous d'offrir des conseils dans ce rapport. Nous pouvons espérer avoir de meilleurs règlements à la prochaine saison.

SAUMON.

La prise du saumon subit tellement les influences atmosphériques qu'il est difficile de dire d'année en année la cause de sa fluctuation. Même les grosses pluies du printemps auront de l'effet sur l'étendue de la prise du saumon et du gasparot. Si le département doit conserver le contrôle sur les cours d'eau de ce district, il sera d'urgence de modifier entièrement les règlements dans l'intérêt de plusieurs d'entre eux. Ces règlements sont démodés et impraticables. Je serai heureux de noter les modifications nécessaires pour chaque rivière et de les soumettre à l'opinion ou approbation du département, si on me le demande. Nous avons d'assez bonnes passes migratoires à la plupart des barrages sur les rivières, et le poisson remonte, quand on lui fournit les moyens, jusqu'à ses frayères mais les propriétaires de moulins réclament l'eau à peu près tout le temps, et il y a conséquemment beaucoup de tirage. Toutefois il n'y a aucun besoin de disputer, vu qu'un judicieux arrangement pour un passage entretenu tel qu'il doit être mettrait d'accord les intérêts des deux parties. Je n'ai eu à ce sujet que peu de difficulté l'année dernière, et j'en prévois encore moins pour l'avenir si on peut rédiger des règlements propres à rencontrer les exigences dans chaque cas.

TRUITE.

Il est douteux que les inspecteurs puissent se procurer une idée assez exacte de la quantité de truite prise. En tous temps et toutes saisons les sportsmen fréquentent les lacs et les rivières. Comme la truite est presque toute consommée dans les familles, il ne paraît pas possible d'obtenir un état exact. Il semble y avoir abondance de ces poissons dans la plupart des rivières qu'ils fréquentent, et tout règlement concernant le saumon ou gasparot protégera également ce précieux poisson.

HARENG.

Ce poisson, comme le maquereau, paraît avoir déserté quelques-uns des havres où il abonda jadis. C'est un poisson précieux à la fois pour la consommation domestique et l'exportation, et il entre pour beaucoup dans les revenus de presque chacun des pêcheurs. La cause de cette diminution est difficile à déterminer. Les tempêtes contribuent à les tenir éloignés du rivage, mais il y a eu des tempêtes en mer quand le hareng abondait dans les ports. La rareté du hareng veut aussi dire rareté d'appât pour la morue, et conséquemment le rapport des pêches de la côte est moindre.

L'établissement de glacières pour la boitte sera d'un grand avantage pour les pêcheurs. La rareté de l'appât frais est un facteur qui affecte plus la prise du poisson, particulièrement sur les bords, que tout autre. La possibilité de s'assurer à une distance raisonnable et en tous temps de l'appât frais sera, nul doute, d'un grand secours. Il ne reste plus qu'à trouver les moyens de rendre de quelque valeur commerciale les immenses bancs de chiens de mer qui infectent notre côte, pour améliorer considérablement la situation du pêcheur.

En général les inspecteurs font rapport que la pêche a été bonne durant l'année dans toutes ses branches, et que dans presque toutes les localités la loi a été bien observée.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. S. FORD,

Inspecteur des pêcheries, District No. 3.

STATISTIQUE DES PÊCHERIES

DE LA

NOUVELLE-ÉCOSSE

1898

NOUVELLE-ÉCOSSE—District No. 1.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, et des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans l'Ile du Cap-Breton, province de la Nouvelle-Ecosse pour l'année 1898.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					ESPÈCES DE POISSONS.												
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Lignes dormantes.		Saumon frais, liv.	Saumon en boîte, liv.	Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîte, liv.	Homard frais en écail. qtx.	Numéro.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.											
	Comté du Cap-Breton.			$			$				$		$											
1	Fourches Sydney et Barre Sud					23	430	45	101	2020	1000	20	130	1200			200	5000						1
2	Pointe Basse et Lingan	1	18	500	7	67	1020	95	185	3700	1850	65	385				550	5000				35712		2
3	Baie Glacée et Schooner-Pond					22	335	40	75	1500	750	20	125				330	5000						3
4	De Sydney-Nord à Ball's-Creek					30	275	50	70	2000	475	2	10	200			350				10			4
5	De la Rivière Georges à l'Anse aux Castors					24	225	40	20	530	150	4	40				59							5
6	Grand-Narrows à l'Ile de Noël					37	400	70	37	620	230	20	100				175							6
7	East-Bay, Eskasoni et Middle-Cape					35	466	54	43	603	294	25	83				145							7
8	Petit Bras d'Or	4	45	850	20	22	398	43	110	2650	800	48	320				110	4000	1000			70416		8
9	Grand Etang et Mines de Sydney					14	172	16	35	849	145	1	9	1000			75	1300						9
10	*Gabarus et Grand Mira					48	1725	240	243	5775	2430			1000			400				80	94080		10
11	Louisbourg et Kennington-Cove	1	19	200	4	22	550	44	150	3750	1050						100				90	44064	4000	11
12	Grande Lorraine					35	900	70	350	8750	2450			2000		150	250				150			12
13	Main-à-Dieu	3	49	800	17	55	925	136	300	7550	3550			1287		7	305				65	38060		13
14	Petite Lorraine	1	24	700	7	17	450	43	115	3945	2870			4550		11	204				24			14
15	Baulieu et Rivière Mira	1	21	225	6	28	400	62	205	4625	3500			7325		16	254				29	18576		15
16	Catalone					4	45	8	95	1885	685			350		2	55				5			16
17	Ile Scattarie	1	21	250	6	45	1400	120	300	6600	2500	10	100	2700	200		580	20000			32	12240		17
18	Port Morien et Ile Ronde					39	1100	55	85	1780	595	45	225	1240			379			57	45	73632		18
19	Wadden's-Cove et Black-Brook					45	992	74	152	3040	1270	87	435				734			145	27	26528		19
	Totaux	12	197	3525	67	612	12208	1305	2671	62172	26594	347	1962	22852	200	186	5255	40300	1000	202	557	413308	4000	

* NOTE—Dans le numéro 10 est incluse une seine (330 brasses) évaluée à $750.

STATISTIQUE de la quantité et de la valeur du poisson, etc., **Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Division.	Espèces de poisson															Produits du poisson.				Valeur totale.	Numéro.
		Morue sèche, qtx.	Langue de morue, brls.	Egrefin frais, liv	Egrefin sec, qtx.	Merluche sèche, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Eperlan, liv.	Gaspareau, brls.	Anguille, brls.	Plie, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv	Encornet.	Poisson commun, mêlé.	Huile de poisson, galls.	Pois. emp. com. boitte.	Pois. emp. com. engrais	Peaux, l. marin, nomb.		
	Comté du Cap-Breton.																					$ c.	
1	Fourches Sydney et Barre Sud	220	3	500	4	....	....	500	400	....	500	20	63	....	....	10	2000	100	50	20	....	7,007 00	1
2	Pointe Basse et Lingan	525	11	1000	20	....	....	8500	....	....	....	....	10	....	....	35	5500	350	160	25	....	24,139 90	2
3	Baie Glacée et Schooner-Pond	270	4	600	8	....	....	5500	....	....	....	....	20	....	....	20	5000	200	100	....	....	13,572 00	3
4	De Sydney Nord à Ball's Creek	375	....	....	30	....	....	2000	....	....	....	....	10	....	....	....	....	70	75	....	....	3,613 50	4
5	De la Rivière Georges à l'Anse aux Castors	275	....	....	25	....	....	....	....	....	....	....	8	....	....	....	....	40	60	....	....	1,593 00	5
6	Grand-Narrows à l'Ile de Noël	300	....	....	....	....	....	....	300	....	....	....	....	....	....	....	....	75	85	....	....	2,080 00	6
7	East-Bay, Eskasoni et Middle-Cape	288	....	....	....	....	....	....	....	....	2000	....	52	....	....	....	....	....	53	....	....	2,431 50	7
8	Petit Bras d'Or	920	....	2600	150	20	35	3400	....	....	....	....	16	....	400	22	45	500	200	....	....	20,054 20	8
9	Grand Etang et Mines de Sydney	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10	500	....	....	....	30	100	....	....	797 00	9
10	Gabarus et Grand Mira	1700	....	....	300	....	....	....	....	....	10500	37	....	....	....	10	....	850	13	....	....	30,503 50	10
11	Louisbourg et Kennington-Cove	900	....	....	200	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	800	50	....	....	35,077 80	11
12	Grande Lorraine	1500	....	....	500	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1500	300	....	....	14,300 00	12
13	Main-à-Dieu	950	....	130	115	2	12	400	....	..	....	3	....	....	....	5	....	600	14	....	....	14,619 80	13
14	Petite Lorraine	600	....	100	100	1	11	200	....	....	....	2	....	....	....	7	....	350	8	....	....	5,151 25	14
15	Baulieu et Rivière Mira	565	....	520	50	1	10	370	....	....	....	16	....	....	....	3	....	430	9	....	....	9,574 55	15
16	Catalone	248	....	150	10	....	4	120	....	....	..	1	....	....	....	....	....	120	3	....	....	1,486 00	16
17	Ile Scatterie	2300	....	....	100	17	9	12000	....	....	....	2	....	2000	....	2	50	1000	450	..	40	18,015 25	17
18	Port Morien et Ile Ronde	660	....	5000	115	....	....	6085	....	3	....	....	....	....	....	10	15	535	2	....	....	21,179 24	18
19	Wadden's-Cove et Black Brook	508	....	80	50	....	....	11000	....	....	..	15	....	....	....	....	8	656	13	....	....	12,270 70	19
	Totaux	13104	18	10680	1787	41	81	50075	700	3	13000	96	189	2500	400	124	12618	8206	1745	45	40	237,466 19	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv-Ecosse.**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.					Espèce de poissons.											Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.														
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, liv.	Saumon conservé en boîte, liv.	Saumon salé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîte, liv.	Morue sèche, qtx.	Lang. de morue, brls.		
	Comté d'Inverness.			$			$				$		$												
*1	Port-Hood	1	18	500	5	73	1600	150	380	10000	3600	200	1400				300	6000	400	40	44136	1800			1
2	Petite-Mabou					20	200	37	40	1200	360	25	120				90	2500	100	4		300			2
3	Bord de la mer					13	180	26	72	2200	750	30	150				150	3000	80	4	19200	100			3
4	Petite-Judique					32	380	64	90	2800	900	50	250	200			260	50000	200	8		75			4
5	Judique					20	200	40	50	1600	400	20	80				125	5000	140	8	22968	150			5
6	Longue-Pointe					30	400	52	90	2700	700	35	140	1500			450	8000	180	10	19248	175			6
7	Creignish					20	240	40	60	1800	500	20	100	2000			450	3000	80	6		100			7
8	Pointe-Basse					25	250	50	80	2500	800	60	300				350	5000	200	10		125			8
9	Port-Hastings	2	116	3100	17	26	380	36	60	1800	500	30	180				400	2500	280	20		130			9
10	Port-Hawkesbury	3	183	3500	33	12	200	12	150	4500	1500	25	100	1300			300	800	400	5200		100			10
11	Baie de l'Ouest à Malagawatch					73	850	93	291	5820	3000	20	50				190	650000				130			11
12	Côtés nord et sud de la rivière Dennis					44	520	58	180	3600	2000	12	30				60	180000				35			12
13	Mabou, Houillères et Ben-Virrach					22	410	46	26	650	276	5	60	400	100		25			2	20856	260			13
14	Grande-Anse					11	200	22	12	300	128	2	25				8			1	2160	60			14
15	Whycocomagh					8	112	16	10	250	110	8	95	400			10					105			15
16	Lac de l'Est d'Ainslie et Scottsville					4	32	8	6	150	60														16
17	Havre et Rivière Margaree	2	23	210	11	84	1381	260	148	4160	2230	9	368	48418	200	20	180		400	80	4752	2100	5	17	
18	Anse à la Baleine et Chimney-Corner					16	248	39	50	2500	2060	3	100	5900			85			96	4176	218	1	18	
19	Ile Margaree					19	285	65	56	3365	3000	8	400				80			70	7968	510		19	
20	Broad Cove Marsh et Port-Ban					30	394	115	67	3850	2800	7	300				175			134	8352	775		20	
21	Havre de Mabou, côté nord					15	300	39	37	3210	1500	3	135				71			21		327	3	21	
22	Grand-Etang					30	930	80	80	1600	550			1000			400			150	21456	900		22	
23	Friar's-Head					20	700	50	50	1000	350			600			300			75		550		23	
24	Anse à Doucett					20	650	50	60	1200	400			3000			400			50		600		24	
25	Meat-Cove et Fishing-Cove					32	480	64	10	200	115				591	5				51	22824	40		25	
26	Baie Plaisante et Anse à Pollett					29	422	80	9	200	125			9262	1270					475	16184	60		26	
27	Havre de l'Est	19	221	2500	82	60	6000	225	37	895	235	10	50	4500	500		2000		1500	500	22368	6000	15	27	
28	Pointe et lac Cheticamp	1	10	125	4	52	2200	216	53	1350	470	4	40	4500			320		850	280	15792	2560	10	28	
29	Cap Rouge					25	250	80	10	380	100			300			100		300	300	6816	600	5	29	
	Totaux	28	571	9935	152	865	20394	2113	2264	65830	30419	586	4473	83280	2661	25	7279	915800	5110	7595	259256	18885	39		

*NOTE.—Dans le numéro 10, sont incluses trois seines évaluées à $600. Dans le numéro 1, un rets évalué à $600.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bataux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Egrefin, frais, liv.	Egrefin, sec, qtx.	Merluche séché, qtx.	Nones de merluche, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspareot, brls.	Achigan, liv.	Anguille, ors.	Huîtres, brls.	Petite morue ou poisson gelé, b.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé com boitte, brls.	Pois. emp. com. engrais, brls.		
	Comté d'Inverness.																		$ c.	
1	Port-Hood	1000	500	2200	400	200	300	300	20	..	2	....	....	100	....	600	150	30	25,600 20	1
2	Petite-Mabou	300	40	100	40	....	80	200	5	....	..	....	....	5	....	20	20	10	2,130 00	2
3	Bord de la mer	500	50	300	12	..	100	300	10	....	5	....	....	10	....	40	60	20	6,052 60	3
4	Petite-Judique	500	20	80	....	....	100	500	8	..	5	....	....	30	....	20	30	20	2,577 00	4
5	Judique	200	25	25	....	....	1000	400	4	....	10	....	....	15	....	40	60	25	6,428 15	5
6	Longue-Pointe	300	20	10	....	....	1500	600	10	....	....	....	....	5	....	48	75	15	7,367 10	6
7	Creignish	250	15	....	....	....	1000	140	20	....	....	....	....	8	....	20	60	10	3,102 10	7
8	Pointe-Basse	200	25	....	....	....	200	200	30	....	....	....	....	7	....	40	50	10	2,475 00	8
9	Port-Hastings	150	20	....	....	....	250	4000	25	....	30	....	....	5	....	40	40	15	3,267 60	9
10	Port-Hawkesbury	200	10	....	....	....	1200	160	30	....	5	....	....	25	..	1000	30	10	80,700 00	10
11	Baie de l'Ouest à Malagawatch	....	....	....	....	....	....	....	....	....	18	....	....	....	....	65	32	....	8,027 50	11
12	Côtés nord et sud de la rivière Dennis	....	....	....	....	....	....	....	12	....	23	175	400	....	....	20	11	....	3,200 50	12
13	Mabou, Houillères et Ben-Virrach	....	55	60	80	150	400	3500	5	150	10	..	....	12	....	180	100	....	6,393 20	13
14	Grande-Anse	....	13	6	....	25	200	5000	....	....	....	....	....	2	....	35	30	....	1,107 50	14
15	Whycocomagh	....	....	....	....	....	1000	2000	....	....	10	12	....	....	....	50	15	....	925 50	15
16	Lac de l'Est d'Ainslie et Scottaville	....	....	....	....	....	11000	10000	25	....	30	....	....	....	....	....	....	....	2,000 00	16
17	Havre et rivière Margaree	....	450	100	50	750	650	300	245	....	27	....	....	70	100	500	120	20	25,207 00	17
18	Anse à la Baleine et Chimney-Corner	....	58	40	....	438	....	.....	5	....	....	..	....	44	29	80	84	19	5,398 50	18
19	Ile Margaree	....	48	28	93	500	....	.....	10	....	....	....	....	31	65	120	80	....	5,757 10	19
20	Marsh de la Grande-Anse à Port-Ban	....	73	34	110	810	....	18	....	....	1	....	....	62	71	195	151	48	8,621 80	20
21	Havre de Mabou, côté nord	....	19	41	59	300	95	180	5	....	3	....	....	30	23	75	80	10	2,527 75	21
22	Grand-Etang	....	150	50	....	..	....	..	10	....	....	....	....	500	....	1500	600	....	15,893 70	22
23	Friar's-Head	....	90	40	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	300	....	1000	400	....	7,105 00	23
24	Anse à Doucett	....	60	50	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	450	....	1300	450	....	8,507 50	24
25	Moat-Cove et Fishing-Cove	....	....	..	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	25	600	....	6,560 95	25
26	Baie Plaisante et Anse à Pollett	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	37	700	....	13,705 80	26
27	Havre de l'Est	....	500	200	....	2000	1000	500	....	....	30	....	....	1200	700	3000	4000	....	60,953 60	27
28	Pointe et lac Cheticamp	....	150	75	....	800	200	500	....	....	80	....	....	350	400	1200	1200	....	25,884 15	28
29	Cap Rouge	....	25	12	....	1000	....	.....	....	....	5	....	....	30	100	300	530	....	10,266 20	29
	Totaux	3600	2416	3451	844	6973	20275	28798	479	150	294	187	400	3291	1488	11550	9758	262	357,743 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.					Espèces de poisson.										Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Lignes dormantes.		Saumon, frais, liv.	Saumon salé, barils.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boite, liv.	Homard frais, en écaille, qtx.	Morue séchée, qtx.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.											
	Comté de Richmond.			$			$				$	$												
1	Arichat et Petit de Grat	7	153	1400	27	174	1392	242	1224	24480	4896	250	760	180	..	2134	.....	.....	332	45792	298	1958		1
2	Cap Auguet, Arichat Ouest, Port-Royal et Ile Janvrin	3	51	650	11	219	1740	305	1744	34808	8720	374	780	75	.	2893	.....	.....	74	41208	188	1788		2
3	Baie Rocheuse et Cap La Ronde	...	...	...	...	58	766	91	456	9120	2280	30	151	60	..	666	.....	.....	71	13632	48	397		3
4	Descousse, Poulamond et Martinique	7	255	3200	62	88	504	144	864	17280	2456	72	200	25	..	1112	.....	.....	448	.....	18	2832		4
5	Saint-Pierre	4	95	1800	30	10	140	12	130	2800	690	....	....	....	..	95	.....	.....	.....	.....	....	1000		5
6	Rivière Bourgeoise	10	209	4200	80	36	380	46	150	3050	750	....	....	....	..	340	.....	.....	.....	33982	....	4000		6
7	Grandique Ferry et Port Saint-Louis	..	....	.....	....	30	300	41	150	3000	750	8	24	....	..	257	.....	.....	.....	.....	....	500		7
8	Rivière des Habitants et Bassin	5	124	2900	21	140	1380	200	1400	20400	10000	....	....	....	..	2900	....	.....	64	.....	....	500		8
9	Port-Malcolm et détroit de Canso	8	312	2400	49	90	900	155	900	18000	7000	....	....	....	..	1200	.....	.....	391	.....	....	400		9
10	Baie de l'Ouest	..	....	.. ..	....	80	800	160	240	5800	1200	15	45	....	..	385	.....	.....	.....	.....	....	500		10
11	Fourchu, Framboise et Saint-Esprit	..	....	.....	....	53	1800	147	270	6875	1850	7	70	....	..	480	3000	275	415	89532	....	3200		11
12	L'Archevêque, Grande-Rivière et Pointe Michaud	..	....	.....	....	83	1605	184	667	17500	4410	7	70	2000	..	520	1100	.....	360	64752	....	550		12
13	L'Ardoise en bas, L'Ardoise et Rockdale	2	30	700	10	308	9100	616	3680	93500	21400	25	250	1500	10	2000	14000	24000	1900	47856	....	3650		13
14	Grande-Grève, réserve des Sauvages et St-Pierre-Est	1	37	200	6	53	1350	130	355	8875	3050	4	40	....	..	1150	7000	1615	210	31776	....	900		14
	Totaux	47	1356	17450	296	1422	22157	2473	12230	265488	69452	792	2480	3840	10	16132	25100	25890	4265	368530	552	22175		

STATISTIQUE de la quantité et de la valeur du poisson.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																			VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Langues et noues de morue, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qt'x.	Egrefin fumé, liv.	Merluche séchée, qt'x.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qt'x.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, liv.	Anguille, brl.	Plie, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gals.	Poisson employé comme boëte, brls.	Peaux, l. marin, nomb.		
																					$ c.	
1	*Comté de Richmond.*																					
2	Arichat et Petit de Grat	5	.....	2073	9311	202	50	326	670	....	....	15	72	3100	.....	75	242	2000	180	2	42,650 06	1
3	Cap Auguet, Ile Janvrin, Port-Royal et Arichat-Ouest	6	.....	1980	....	39	75	145	1060	....	....	133	15	7500	.....	10	275	2893	232	6	38,422 25	2
4	Baie Rocheuse et Cap La Ronde	3	.....	263	....	4	5	102	.....	....	....	24	10	17100	.....	5	154	420	175	..	11,097 40	3
5	D'Escousse, Poulamond et Martinique	2	.....	46	....	46	112	41	26300	....	....	187	75	73100	.....	25	200	3600	200	8	32,663 50	4
6	Saint-Pierre	....	.....	100	....	....	....	....	.....	....	....	....	15	.....	.....	....	....	300	40	..	4,980 00	5
7	Rivière Bourgeoise	....	.....	200	....	....	....	....	.....	....	....	7	....	.....	.....	....	....	2700	100	..	25,744 40	6
8	Grandique et Port Saint-Louis	....	.....	200	....	....	....	....	.....	....	4200	120	30	.....	.....	....	...	100	20	..	4,678 00	7
9	Rivière des Habitants et Bassin	....	.....	200	....	....	....	....	.....	....	3500	534	24	.....	.....	....	....	200	20	..	17,801 00	8
10	Port-Malcolm et détroit de Canso	....	.....	100	....	....	....	....	.....	....	....	863	....	.....	.....	....	....	175	20	..	16,099 50	9
11	Baie de l'Ouest	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	15	.....	.....	....	....	.....	20	..	3,720 00	10
12	Fourchu, Framboise et Saint-Esprit	17	3400	155	....	120	200	115	6750	800	....	60	23	18000	7000	313	100	1320	142	..	44,832 40	11
13	L'Archevêque, G'de-Rivière et Pte-Michaud	17	1900	98	....	20	30	35	2450	400	....	32	15	8000	2150	34	45	310	67	..	25,182 40	12
14	L'Ardoise, L'Ardoise en bas et Rockdale	15	4100	1550	....	55	35	900	8000	850	....	700	14	5800	3580	230	170	3000	260	.	77,849 45	13
	Grande-Grève, Saint-Pierre-Est et réserve des sauvages	....	1500	565	....	38	22	90	5000	2100	1200	43	28	3100	3300	31	99	875	120	..	22,292 00	14
	Totaux	65	10900	7530	9311	524	619	1754	50230	4150	8900	2718	336	135700	16030	723	1285	17893	1596	16	368,012 36	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.						
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines		Rets à enclos.								
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Numéro.
	Comté de Victoria.			$			$				$		$		$							
1	Dingwall, Pointe Blanche au Sugar Loaf	1	12	200	3	56	1495	157	148	5920	1850	..	....	....	....	....	3650	19	114	....	285	1
2	Money-Point et Sparling's-Brook	....	....	....	....	33	314	85	34	1360	204	..	....	....	....	....	1293	....	5	....	245	2
3	Baie Saint-Laurent et Anse au Naufrage	....	....	....	....	42	676	96	58	2320	940	..	....	....	....	....	2600	9	62	....	130	3
4	New-Haven et Havre de Neil	....	....	....	....	90	3600	107	180	3780	1440	..	....	6	72	....	144	....	600	....	35	4
5	Pointe Sud et Anse Verte	....	....	....	....	9	180	17	14	294	112	..	....	....	....	....	....	3	27	....	8	5
6	Ingonish-Nord	1	59	2000	12	52	2080	104	114	2508	912	..	....	62	1012	....	....	19	65	....	37	6
7	Baie du Sud	....	....	....	....	39	1755	78	78	1716	624	..	....	39	624	....	....	36	44	....	22	7
8	Englishtown	....	....	....	....	18	123	25	22	208	161	2	400	24	120	....	....	14	394	....	10	8
9	Grand Bras d'Or	....	....	....	....	33	304	47	140	3243	744	..	..	7	35	....	....	....	182	....	3	9
10	Anse à l'Anguille et Barachois	....	....	....	....	19	200	40	49	1078	490	..	....	....	....	....	....	....	41	....	8	10
11	Ruisseau des Sauv., Petite Riv. et Anse au Breton	....	....	....	....	14	150	38	50	1120	450	..	....	....	....	....	....	....	65	....	9	11
12	Riv. des Français, Anse au Naufrage et Path-End	....	....	....	....	23	220	60	86	2030	750	..	....	....	....	....	500	9	85	....	20	12
13	Côté sud Little Narrows à Iona	1	18	100	3	63	631	87	106	2120	850	..	..	49	197	1450	....	....	187	31900	....	13
14	Baddeck et Baie Baddeck	....	....	....	....	15	165	15	33	650	300	..	....	4	16	3800	....	....	9	10350	....	14
15	Grand Havre, Boularderie et Red-Head	....	..	....	....	24	288	27	47	950	450	..	....	8	37	....	....	....	31	2500	....	15
16	Côté nord Little Narrows	..	..	....	....	15	124	15	30	520	250	..	....	7	30	1050	....	....	22	....	....	16
	Totaux	3	89	2300	18	545	12305	998	1189	29817	10527	2	400	206	2143	6300	8187	109	1933	44750	812	

STATISTIQUE de la quantité et de la valeur du poisson.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON. Homard conservé en boîte, liv.	Morue séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, liv.	Anguille, brls.	Huîtres, brls.	Plie, liv.	Petite morue et poissons gelé, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé comme boitte, brls.	Peaux, loup marin, nombre.	VALEUR DU POISSON. $ c.	Numéro.
	Comté de Victoria.																				
1	Dingwall, Pointe Blanche et Sugar Loaf	7104	708	55	40	20	4500	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	300	.....	11,086 30	1
2	Money-Point et Sparling's-Brook	17184	62	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	200	.....	7,878 25	2
3	Baie Saint-Laurent et Anse au Naufrage	7292	224	21	14	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	125	300	.....	5,703 40	3
4	New-Haven et Havre de Neil	22704	2225	175	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2050	245	225	18,536 15	4
5	Pointe Sud et Anse Verte	3792	175	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	90	.....	240	150	.....	2,105 40	5
6	Ingonish-Nord	10800	1882	508	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	.....	1432	450	.....	13,416 60	6
7	Baie du Sud	19680	1080	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800	425	.....	11,079 50	7
8	Englishtown	.....	400	10	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	50	.....	4,313 00	8
9	Grand Bras d'Or	9744	106	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160	.....	25	75	.....	3,265 80	9
10	Anse à l'Anguille et Barachois	.....	135	55	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	23	10	.....	1,030 90	10
11	Ruisseau des Sauv., Petite Riv. et Anse au Breton	22944	160	43	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	77	13	.....	5,817 40	11
12	Riv. des Français, Anse au Naufrage et Path-End	13272	325	110	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	125	21	.....	6,357 40	12
13	Côté sud Little Narrows à Iona	.....	863	.....	.....	.....	.....	.....	700	7	22	65	200	1600	4	38	280	53	.....	5,681 50	13
14	Baddeck et Baie Baddeck	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	1200	10	10	.....	.....	.....	....	9	6	4	.....	1,205 30	14
15	Grand Havre, Boularderie et Red-Head	.....	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	400	...	15	.....	5	.....	384 50	15
16	Côté nord Little Narrows	.....	60	.....	.....	.....	.....	600	.....	26	20	60	...	.....	.....	.....	.....	7	.....	1,152 50	16
	Totaux	134516	8452	1322	54	52	4500	600	1900	48	57	125	200	2000	262	107	5488	2308	225	98,013 90	

RÉCAPITULATION

De la production et de la valeur des pêcheries dans l'Ile du Cap-Breton, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Taux.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon frais	liv.	116,272	0 20	23,254 40
" conserves	boites	11,048	0 15	1,657 20
" salé	brls.	330	15 00	4,950 00
Hareng salé	do	30,599	4 00	122,396 00
" frais ou gelé	liv.	1,025,950	0 01	10,259 50
" fumé	do	1,000	0 02	20 00
Maquereau frais	liv.	31,202	0 12	3,744 24
" salé	brls.	13,229	15 00	198,435 00
Homard, conserves de	liv.	1,175,610	0 20	235,122 00
" frais	qtx.	4,552	5 00	22,760 00
Morue séchée	do	62,616	4 00	250,464 00
Langues et noues de morue	brls.	122	10 00	1,220 00
Egrefin frais	liv.	25,180	0 03	755 40
" séché	qtx.	13,055	3 00	39,165 00
" fumé	liv.	9,311	0 06	558 66
Merluche sèche	qtx.	4,070	2 25	9,157 50
Noues de merlan	liv.	1,463	0 50	731 50
Merlan	qtx.	1,887	2 00	3,774 00
Flétan	liv.	111,778	0 10	11,177 80
Truite	liv.	25,725	0 10	2,572 50
Alose	brls.	3	10 00	30 00
Eperlan	liv.	52,598	0 05	2,629 90
Gasparot	brls.	3,341	4 00	13,364 00
Bar	liv.	150	0 10	15 00
Anguille	brls.	876	10 00	8,760 00
Huîtres	brls.	312	4 00	1,248 00
Plie	liv.	138,400	0 05	6,920 00
Petite morue et poisson gelé	liv.	18,830	0 05	941 50
Encornet	brls.	4,400	4 00	17,600 00
Poisson commun et mêlé	brls.	15,498	2 00	30,996 00
Huile de poisson	gal.	43,137	0 30	12,941 10
Poisson employé comme boitte	brls.	15,407	1 50	23,110 50
Poisson employé comme engrais	brls.	307	0 50	153 50
Peaux de loup-marin	nomb.	281	1 25	351 25
Total pour 1898				1,061,235 45
do 1897				1,056,115 83
Augmentation				5,119 62

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés à la pêche dans le district n° 1 de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1898.

——	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
90 navires, 2,213 tonneaux	33,210 00	
3,444 bateaux	67,064 00	
18,354 rets à mailler, 423,307 brasses	136,992 00	
4 seines, 830 brasses	1,350 00	
3 rets à trappe	1,000 00	
1,931 lignes dormantes	11,058 00	
43 rets à éperlan	395 00	
15,510 lignes à main	7,749 00	
		258,818 00
71 homarderies	53,975 00	
156,545 trappes à homard	83,882 00	
		137,857 00
33 refrigérants et glacières	2,912 00	
818 poissonneries et boucans	24,207 00	
281 jetées et quais	49,902 00	
47 remorqueurs, steamers et semaques	4,300 00	
		81,321 00
Valeur totale		477,996 00

NOUVELLE-ECOSSE—District n° 2.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc, et de la quantité de poisson pris dans le district n° 2 de la Province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1898.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					ESPÈCES DE POISSON.					
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.							
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, livres.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, livres.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Numéro.
	Comté d'Antigonish						$				$		$						
1	Havre Bouché, Linwood, Cap Jack et Petite-Tracadie	1	11	200	3	75	721	110	302	6959	1272	40	713	500	903	....	1750	106	1
2	Grande-Tracadie, Bayfield, Monks-Head et côté sud du havre	....	....	....	....	59	693	70	128	5568	3531	14	53	13906	349	6800	5151	2	2
3	Côté nord du havre, Lakeville, Anse Ballantyne et côté sud du Cap George	....	....	....	....	37	655	58	95	3105	1109	37	169	6000	264	....	1300	21	3
4	Côté nord du Cap George et Georgeville	....	....	....	....	20	287	33	64	1480	454	22	110	800	135	....	700	16	4
5	Anse Maligne, Ruisseau aux Docteurs, Arisaig, Moidart et Knoidart	....	....	....	....	30	381	47	89	2780	1066	20	99	9200	188	....	1600	52	5
	Totaux	1	11	200	3	221	2737	318	678	19892	7432	133	544	30406	1839	6800	10501	197	
	Valeurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6081	7356	68	1260	2955	

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																VALEUR	Numéro.
		Homard conservé en boîte, liv.	Morue séchée, qtx.	Egre-fin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Noues merluche, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Bar, liv.	Anguille, brls.	Huitres, brls.	Encornet, brls.	Poisson com. et mêlé, brls.	Huile de pois.	Poisson emp. c. boît., brls.	Poisson emp. c. engr., brls.		
	Comté d'Antigonish.																	$	
1	Havre Bouché, Linwood, Cape Jack et Petite-Tracadie	52032	123	9	159	42	400	400	....	200	8	....	3	20	70	1000	510	18,774	1
2	Grande-Tracadie, Bayfield, Monks-Head et côté sud du havre	14736	31	....	....	....	400	2000	21	....	82	28	....	....	....	344	154	9,713	2
3	Côté nord du havre, Lakeville, Anse Ballantyne et côté sud du Cap George	56112	257	33	363	208	1000	1000	49	....	10	....	5	....	126	175	400	16,963	3
4	Côté nord du Cap George et Georgeville	13680	39	7	351	779	....	....	3	....	....	....	8	....	249	50	140	5,379	4
5	Anse Maligne, Ruisseau aux Docteurs, Moidart et Knoidart	27696	34	41	1426	4763	....	....	....	1600	....	....	7	....	496	102	280	15,583	5
	Totaux	164256	484	90	2299	5792	1800	3400	73	1800	100	28	23	20	941	1671	1484	.....	
	Valeurs	32851	1936	270	5152	2896	180	170	292	180	1000	112	92	30	282	2507	782	66,412	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., et de la quantité de poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Nav. et bateaux emp. à la pêche.							Matériel de pêche.					Espèces de poisson.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Nasses.							
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, livres.	Hareng fumé, livres.	Homard conservé en boites, liv.	
	Comté de Colchester.										$		$						
1	Sterling					14	210	18	20	600	150							14400	1
2	Stewiacke					105	1050	190	220	6300	1880			9000					2
3	Cinq Iles					8	220	16				3	400	2100					3
4	Economie					8	260	16	16	4800	960	11	3800	2800	50	4000	3500		4
5	Petite rivière du Bar à Highland Village					19	475	38	19	6175	1330	5	1600	12000					5
6	Grand Village à Queen's Village					22	723	44	22	7500	1500			13200					6
	Totaux					176	2938	322	297	25375	5820	19	5800	39100	50	4000	3500	14400	
	Valeur													7820	200	40	70	2880	

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.												Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, bar.	Poisson employé comme engrais, bar.	Valeur totale.	Numéro.
		Morue sèche, barils.	Egrefin frais, livres.	Egrefin sèché, qtx.	Merluche sèchee, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, barils.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Bar, liv.	Anguille, bar.	Huîtres, barils.					
	Comté de Colchester.																$	
1	Sterling							300		13000	30		5	280		15	140	4,943	1
2	Stewiacke							1300	550		450	1000						9,330	2
3	Cinq Iles	120	1800	20	10	5	1000	1000	19						100	10		1,481	3
4	Economie	10	200	5				3000	408									5,311	4
5	Petite rivière du Bar à Highland Village	5						1000	487			400						7,430	5
6	Grand Village à Queen's Village							800	193									4,650	6
	Totaux	135	2000	25	10	5	1000	7400	1657	13000	480	1400	5	280	100	25	140		
	Valeur	540	60	75	22	10	100	740	16570	650	1920	140	50	1120	30	38	70	3,3145	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.							
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à piège.		Nasses.									
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Homard conservé en boîte, livres.	Numéro.
	Comté de Cumberland.			$			$				$		$		$								
1	Pugwash, Port Philippe et Gulf Shore	....	....	....	....	229	6703	176	371	7515	2128	....	....	....	....	....	....	....	26000	700	1800	500524	1
2	Wallace	....	....	....	....	25	200	45	24	700	200	....	....	....	....	1316	....	....	....	....	....	....	2
3	River Philippe	....	....	....	....	9	45	40	26	310	200	....	....	....	....	1300	....	....	....	....	....	....	3
4	La Planche, Nappan et Maccan	....	....	....	....	4	100	8	3	80	45	....	....	....	....	200	....	....	....	....	....	....	4
5	Minudie à la Rivière aux Pommes	1	12	120	2	13	240	26	18	750	425	....	....	....	....	4200	....	100	....	....	....	....	5
6	Avocat	....	....	....	....	8	140	16	8	120	100	1	75	....	....	500	....	20	....	....	....	....	6
7	Ile Spencer et Port Greville	....	....	....	....	12	600	30	17	608	450	....	....	1	40	....	....	160	400	....	....	....	7
8	Parrsboro'	2	21	275	6	7	180	16	6	180	175	1	60	2	80	1000	400	40	....	100	....	....	8
	Totaux	3	33	395	8	307	8208	357	473	10263	3813	2	135	3	120	8516	400	320	26400	800	1800	500524	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1703	80	1280	264	16	216	100105	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur du poisson, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Nombre.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																		VALEUR TOTALE DE TOUT LE POISSON.	Nombre.
		Hareng frais, qtx.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Eglefin frais, liv.	Eglefin séché, qtx.	Merluche séché, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, liv.	Eperlan, liv.	Gaspareau.	Bar, liv.	Anguille, brls.	Moules, brls.	Huitres, brls.	Poisson employé comme boîte.	Poisson employé comme engrais.		
	Comté de Cumberland.																				$ cts.	
1	Pugwash, Port Philippe et Gulf Shore	14	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	59400	..	..	..	50	646	3485	2500	112,797 00	1
2	Wallace	..	..	..	..	..	..	..	..	..	600	..	20500	458	160	24	..	721	658	..	7,307 00	2
3	Rivière Philippe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1000	3	..	200	250	25	..	..	..	..	1,465 00	3
4	La Planche, Maccan et Nappan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	30	6000	100	..	..	..	..	..	..	1,040 00	4
5	Minudie à la Rivière aux Pommes	..	..	..	500	20	20	..	50	500	..	500	..	15	..	10	30	..	20	..	6,700 00	5
6	Advocate	10	175	..	200	30	..	..	100	750	..	..	..	..	..	..	..	..	15	..	1,324 00	6
7	Ile Spencer et Port Greville	..	275	5	400	135	50	40	90	1600	..	..	..	..	..	10	..	..	20	..	2,873 00	7
8	Parrsboro'	..	500	..	..	320	..	..	200	900	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3,907 00	8
	Totaux	24	950	5	1100	505	70	40	440	3750	1600	533	85900	773	410	69	80	1367	4208	2500	.....	
	Valeur $	120	3800	50	33	1515	157	20	880	375	160	5330	4295	3092	41	690	160	5468	6312	1250	137,413 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des

Nombre	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Nasses.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Comté de Hants.			$			$				$		$
1	Maitland à Shubenacadie	..	....	. .	....	20	300	20	20	1400	350	.....	.....
2	Shubenacadie à Grand Lac	..	....	. .	....	21	68	21	....	440	110	.....	.....
3	Walton à Maitland	..	....	...	....	4	80	8	4	800	160	5	1200
4	Hants Ouest	2	31	500	5	21	800	24	24	4427	800	3	250
	Totaux	2	31	500	5	66	1248	73	48	7067	1420	8	1450
	Valeur.....$	..	....	.....	....	....	.....	....	....	.	.....	..	.....

Nombre.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à piège.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
1 2 3	*Comté de Pictou.*			$			$				$		$
4	Pictou Ouest	..	....	.....	....	144	3600	180	80	2400	450	.....	.....
5	Ile Pictou	..	....	.....	....	61	1400	120	40	850	220	.....	.....
6	Division centrale	1	30	400	3	10	250	12	20	400	100	.....	....
7	Division sud	..	....	.....	....	40	500	48	77	2370	1091	21	44
8	Ile Merigomish	..	...	.....	....	13	270	13	24	1076	596	...	....
	North Beach	..	....	.....	....	8	127	8	15	1028	789	3	40
	Ponds	..	....	.....	....	16	395	19	36	2218	1743	3	35
	Lismore	..	....	.....	....	5	60	6	7	630	650	. ...	.. ...
	Totaux	1	30	400	3	297	6602	406	299	10972	5639	27	119
	Valeur.....$	..	....	.....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....

navires, bateaux rets, etc., employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

Espèces de poisson.													Valeur totale	Numéro.
Saumon frais, liv.	Hareng salé, baril.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Morue séchée, qtx.	Aigrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Alose, baril.	Gaspareau (ou gaspereaux), baril.	Bar, liv.	Moules, baril.	$ c.	
4000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500	10	400	5000	.....	3,050 00	1
1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900	2	15	100	.....	380 00	2
5000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500	170	20	4000	.....	3,230 00	3
1115	66	27800	4000	118	9	15	80	5000	405	66	1900	200	6,942 00	4
11115	66	27800	4000	118	9	15	80	6900	587	501	11000	200	.....	
2223	264	278	80	472	27	34	160	690	5870	2004	1100	400	13,602 00	

Espèces de poisson.																				Valeur totale.	Numéro.
Saumon frais, liv.	Hareng salé, baril.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Huîtres conservées en boîte, livres.	Morue séchée, qtx.	Aigrefin séché, qtx.	Merluche séchée, liv.	Noues de merluche, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspareau (ou gaspereaux), baril.	Bar, liv.	Anguille, baril.	Moules, baril.	Huîtres, baril.	Huile de poisson, galls.	Poisson emp. comme boîte, baril.	Poisson emp. comme engrais, baril.		$ cts.	
. . .	..	21800	500	224304	18	..	....	....	200	5000	....	....	7	20	10	..	350	1100		46,706 00	1
.....	..	1500	....	132740	....	..	600	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	250	670		28,623 00	2
.....	..	91400	4900	.....	299	30	190	....	6000	10000	200	....	125	..	100	..	....	....		6,766 00	3
9000	7	36200	1400	17664	82	..	....	....	300	3000	5	....	26	..	....	..	170	90		6,979 00	4
4100	..	3000	300	14592	....	..	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	50	75		3,917 00	5
6800	..	5400	....	.....	....	..	25	....	400	10600	....	150	30	..	....	..	....	....		2,355 00	6
17100	12	14200	1100	27936	5	..	108	100	400	.....	....	....	....	..	....	60	40	140		9,830 00	7
3500	..	1000	....	.....	....	..	10	....	100	.....	....	....	....	..	....	..	....	....		743 00	8
40500	19	174500	8200	417236	404	30	923	100	7400	28600	205	150	188	20	110	60	860	2075		.....	
8100	76	1745	984	83447	1616	90	2100	50	740	1430	820	15	1880	40	440	18	1290	1038		105,919 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—N.-Écosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.										Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à pièges.		Saumon frais, liv.	Saumon conservé en boîte, liv.	Saumon fumé et salé, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, barils.	Homard conservé en boîte, liv.	Homard frais, avec le test, qtx.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.											
	Comté de Guysborough.			$			$				$			$		$											
1	Ecum Secum	..	....	. ...	...	70	130	96	40	800	160	2	110	75	..	.....	620	....	....	64	.....	... .	1	8832	....	1
2	Marie Joseph	..	....	... .	....	50	1140	76	60	1200	240	..	...	..	..	.....	125	....	....	20	....	.....	3	27312	....	2
3	Liscombe, baie des Espagnols et Gegoggin	..	...	. ...	....	90	1800	150	95	1900	380	1	120	50	..	.....	930	...	150	132	.....	.....	4	51984	....	3
4	Baie et rivière Ste-Marie	..	....	.....	....	40	800	70	90	1800	575	..	....	....	..	.....	6200	100	675	194	.....	....	.....	43200	....	4
5	Havre du Vin	..	...	.....	....	21	300	30	60	1200	300	1	60	25	..	.....	750	....	....	250	.....	.....	.....	.....	....	5
6	Havre et lac des Sauvages	..	....	.....	....	53	820	68	100	2000	500	..	.....	..	..	.	420	..	...	432	.....	.....	3	.....	....	6
7	Havre Holland et rivière des Sauvages	..	....	.....	....	16	320	18	35	700	175	..	....	....	..	....	300	....	....	210	.....	.....	.....	.....	....	7
8	Port-Beckerton	..	....	.....	....	57	1775	50	170	3400	680	..	....	....	..	.....	.. ..	....	....	710	.....	.....	5	72432	....	8
9	Havre du Pêcheur	..	....	.....	....	34	750	40	90	1800	360	..	...	....	..	.....	....	....	....	360	.....	.....	10	17564	....	9
10	Havre du Pays, havre et rivière d'Isaac	..	....	..	....	42	950	55	170	3400	680	..	....	....	..	....	1250	100	...	135	.....	1000	.....	.....	....	10
11	Du havre d'Isaac à Whitehead	10	211	3200	50	600	16207	863	4353	87100	17412	3	290	240	3	975	1750	120	....	5297	38000	18000	752	334368	797	11
12	De Whitehead à Canso	3	46	1000	14	220	10225	320	1160	23200	4640	6	900	970	12	4900	2400	2100	1200	355	180000	20424	50	245497	11	12
13	Canso à la riv. au Saumon	2	59	1050	7	300	4320	320	4115	82300	16400	9	1125	1200	38	8000	7900	200	....	1100	20000	49000	40	77952	3	13
14	Riv. au Saumon à la limite du comté d'Antigonish, y compris l'anse de Cook, Guysborough, la côte N. et détroit de Canso	6	207	4800	33	510	10800	686	6000	149000	29800	7	790	800	..	.....	15000	....	....	3102	465200	310203	10	36816	....	14
	Totaux	21	523	10050	104	2193	51037	2842	16538	359800	72302	29	3425	3360	53	13875	37645	2620	2025	12361	703200	408527	878	915956	811	
	Valeur	$	....	. ..	....	....	....	....	.....	.....	.....	..	....	....	..	.....	7529	393	405	49444	7032	49023	13170	183191	4055	

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur de toute espèce de poisson, etc—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Nombre.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																				VALEUR TOTALE DU POISSON.	Nombre.
		Morue sèche, qtx.	Noues et langues de morue, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé, liv.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Gaspareau, brls.	Anguille, brls.	Moules, liv.	Petite morue ou *frost fish.*	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais.		
	Comté de Guysborough.																					$ cts.	
1	Ecum Secum	285	....	.....	40	....	....	....	3	950	650	450	8	12	10	1000	.....	40	280	520	50		4 781 00	1
2	Marie Joseph	426	....	.....	65	.....	....	....	5	1950	150	300	12	14	10	950	....	50	400	400	140		,866 00	2
3	Liscomb, baie des Espagn. et Gegoggin	615	....	.....	64	.....	....	....	16	4350	1000	1400	50	20	60	1500	....	65	600	720	260		16,573 00	3
4	Baie et rivière Sainte-Marie	100	....	.....	13	.....	....	....	....	450	2500	840	120	10	20	1200	.....	45	100	350	210		12,989 00	4
5	Havre du Vin	35	....	.....	5	....	....	....	....	225	320	420	4	4	.	820	.....	20	30	100	....		1,801 00	5
6	Havre et lac des Sauvages	78	....	.....	10	..	..	....	5	1070	400	2200	18	8	....	640	..	28	70	380	....		3,283 00	6
7	Havre de Holland et rivière des Sauvages	20	....	.....	3	....	....	....	....	250	800	.....	5	4	10	680	.....	13	18	210	....		1,548 00	7
8	Beckerton	272	....	.....	52	....	....	....	15	940	....	.....	10	9	10	1200	6	20	240	420	360		19,916 00	8
9	Havre du Pêcheur	190	....	.....	34	.....	....	....	8	450	....	.....	5	10	10	750	8	16	170	340	80		6,861 00	9
10	Havre du Pays et havre d'Isaac	100	....	.....	15	5280	....	....	20	3000	500	450	10	4	40	1000	4	25	100	280	....		2,811 00	10
11	Du havre d'Isaac à Whitehead	6800	....	5000	4150	....	164	....	710	22000	1200	8000	255	150	100	18000	80	180	6000	3320	1700		162,804 00	11
12	Whitehead à Canso	8920	5	1477300	650	150000	1465	200	2545	312400	760	.....	..	70	...	.. .	1700	100	20500	8565	1200		215,739 00	12
13	Canso Tittle à la riv. Saum.	2068	4	212699	355	.....	217	90	77	300	150	500	60	14	....	.....	1400	....	2000	3270	400		56,602 00	13
14	De la riv. Saum. à la limite du comté d'Antigonish, y com. l'anse à Cook, Guysborough, la rive nord et Canso	1700	3	62433	961	.....	304	107	52	....	....	10000	370	40	20	.....	.....	.....	1900	... ..	200		80,315 00	14
	Totaux	21699	12	1757432	6417	155280	2150	397	3486	348335	8430	24560	927	369	290	27740	3198	602	32408	18965	4600		.....	
	Valeur.....$	86796	120	52722	19251	9316	4837	199	6972	34833	843	1228	3708	3690	580	1387	12792	903	9722	28448	2300		594,889 00	

ETAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux, rets, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Nombre	Districts,	Bâtiments et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.								
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège		Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîte.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.									
	Comté de Halifax.			$			$				$			$		$									
1	Côte nord	..	..	..	..	124	1040	365	600	12000	2200	62	6200	12000	..	..	2000	150	100	.....	480000	80	.....		1
2	Sainte-Marguerite Est	..	..	..	..	130	1250	210	550	11000	2150	23	2300	14100	12	2000	2500	300	250	.....	300000	30	.....		2
3	Havre des Sauvages	4	70	1200	20	490	4500	500	4000	80000	830	22	2200	1900	16	600	5500	200	900	9000	200000	40	.....		3
4	Anse à Peggy	2	21	600	11	80	750	90	325	6500	1900	8	800	1200	..	..	2300	150	300	1500	5000	30	.....		4
5	Dover	5	85	1500	30	230	2500	150	700	68520	7000	38	3800	9300	..	..	4000	300	900	10000	115000	275	.....		5
6	Prospect	1	20	400	5	153	2500	200	450	15000	2500	40	4000	8000	..	..	12000	....	500	.....	.....	150	.....		6
7	Terrence Bay	4	57	900	16	161	2000	275	275	8000	1900	25	2800	4800	..	..	75	....	500	.....	.....	75	16520		7
8	Pennant	7	108	2500	30	12	200	25	100	3000	650	10	800	2300	..	..	225	....	125	.....	.....	10	.....		8
9	Sambro	7	110	2500	33	44	800	90	280	7000	2000	9	750	1400	..	..	350	....	25	.....	.....	8	64456		9
10	Havre de Ketch	..	..	..	..	56	700	120	300	7500	2100	16	1600	3200	..	..	800	....	75	.....	200	3	.....		10
11	Anse au Portugais	1	26	800	5	40	800	75	350	10000	2500	18	1800	3500	..	..	300	....	25	300	500	15	.....		11
12	Anse au Hareng	5	195	2500	35	52	700	60	75	2400	600	25	2500	2000	..	..	275	....	10	600	15500	8	.....		12
13	Anse Ferguson	1	31	400	10	30	600	50	60	1700	500	40	3200	3200	..	..	200	....	100	2000	1000	15	.....		13
14	Bedford et Halifax	5	166	10000	50	25	500	37	10	250	75	10	1000	2500	..	..	400	....	12	1000	.....	.....	.....		14
15	Passage de l'Est et Ile du Diable	2	55	1300	11	76	1230	54	240	14400	900	.....	.....	.....	..	..	330	....	35	6300	900	2	.....		15
16	Baie des Vaches et Lawrencet'n	..	..	..	..	17	162	12	100	5600	375	.....	.....	.....	..	..	287	....	10	300	50	.....	..		16
17	Seaforth et Havre des Trois Brasses	..	..	..	..	19	200	17	140	7500	520	.....	.....	.....	..	..	260	....	11	.....	.....	1	.....		17
18	Chezzetcook Ouest	6	306	6350	80	128	1200	70	400	24000	1600	.....	.....	.....	..	..	.....	...	560	.....	.....	4	.....		18
19	Chezzetcook Est	1	47	1500	13	47	520	30	97	5820	340	.....	.....	.....	..	..	.....	....	58	.....	.....	.....	.....		19
20	Havre Petpeswick	..	..	..	..	50	865	44	94	5600	330	.....	.....	.....	..	..	.....	....	5	.....	.....	1	36000		20
21	Havre Musquodoboit	..	..	..	..	60	1169	51	125	7500	500	.....	.....	.....	..	..	1050	...	30	.....	.....	3	.....		21
22	Jeddore	3	86	1900	23	95	1600	73	211	12660	800	1	175	50	..	..	160	....	130	.....	.....	14	29184		2

23 Havre aux Moules et Tête de Hibou	....	634	....	.....	40	....	5	10	5	1620	600	1000	2	2	40	.....	....	....	400	78	104	..	9,518	23
24 Havre du Navire Ouest	.....	45	....	.....	14	....	....	....	4	290	150	400	18	3	....	.....	....	....	30	12	....	..	3,529	24
25 Havre du Navire Est	.....	145	....	.....	11	....	....	....	4	775	....	.....	....	....	10	.....	....	....	134	10	120	..	1,438	25
26 Havre de Plaisance	....	75	....	.....	3	....	....	....	2	170	....	.....	....	1	10	.....	....	....	45	....	120	..	5,141	26
27 Tangier	...	156	....	.....	5	....	....	....	6	340	600	850	4	1	....	.....	....	....	80	4	....	..	1,037	27
28 Havre de Pope et île Gerrard	16	250	....	.....	10	....	....	....	5	1006	....	.....	....	....	....	.....	....	....	191	....	180	..	9,213	28
29 Baie de Spry, Tête de Taylor et Mushaboon	640	620	....	.....	28	....	216	110	25	1080	200	.....	....	....	....	.....	....	....	490	10	400	..	29,709	29
30 Ile Sober et Sheet Harbour	801	380	....	.....	24	....	....	....	29	3887	400	.....	...	...	10	....	....	....	241	12	220	..	15,449	30
31 Havre du Castor et rivière au Saumon	870	80	....	.....	2	....	....	....	1	480	...	.....	....	....	....	.....	....	....	7	....	270	18	15,997	31
32 Quoddy et anse Harrigan	846	60	....	.....	2	....	....	....	5	.....	200	.....	....	4	....	.....	....	....	60	....	450	..	22,528	32
33 Rivière Moser et anse Smith	... ..	57	....	.....	1	....	....	....	....	40	150	.....	....	10	....	.....	....	....	30	....	....	..	360	33
34 Baie Mitchell et Ecum Secum	230	215	....	.....	23	....	....	....	8	708	....	... ..	4	....	....	.....	....	....	139	10	370	..	17,406	34
Totaux	18063	18786	13	79300	1728	5000	2465	2903	1526	57944	5955	27900	256	108	1051	81000	92	315	12347	1882	2974	21	.....	
Valeur.....$	90315	75144	130	2379	5184	300	5546	1452	3052	5794	596	1395	1024	1080	2102	1550	368	472	3704	2703	1487	21	504,895	

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Nouvelle-Ecosse.**—*Suite.*

Nombre.	Districts.	Espèces de poisson.																						Valeur totale du poisson.	Nombre.
		Homard frais, avec le test, quintaux.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egrefin frais, livres.	Egrefin séché, qtz.	Merluche séchée, qtz.	Noues de merluche, liv.	Merlan, quintaux.	Flétan, livres.	Truite, livres.	Alose, barils.	Eperlan, livres.	Gaspareau (ou gaspereaux), barils.	Anguille, barils.	Carrelet, livres.	Petite morue, ou *frost fish*, livres.	Encornet, barils.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Peaux de loups marins, nombre.		
	Comté de Halifax.																							$	
1	Côte Nord	1800	120	...	...	30	....	112	30	60	.....	200	.....	20	3	....	1500	15	120	190	150	...	1	70,315	1
2	Sainte Marguerite-Est	1300	450	2	.....	80	....	175	45	90	.....	600	.....	25	2	280	10000	40	60	250	110	....	2	48,899	2
3	Havre des Sauvages	3000	900	2	....	325	....	400	800	100	2500	150	.....	30	1	....	6000	15	40	1200	180	....	..	51,970	3
4	Anse à Peggy	1300	500	1	.....	40	....	160	25	40	500	...	....	6	1	60	600	8	20	400	86	....	..	12,382	4
5	Dover	2000	1200	3	...	450	....	700	1200	100	2500	50	...	25	2	100	8000	14	75	1600	160	26	..	42,917	5
6	Prospect	300	600	....	300	50	....	75	50	100	300	100	1000	22	12	150	2000	.....	.....	325	56	....	..	11,982	6
7	Baie Terrence	400	1000	....	200	75	....	145	120	100	250	50	1500	50	16	....	2000	...	..	375	46	84	..	14,009	7
8	Pennant	100	900	.....	.....	45	....	70	60	45	300	100	500	5	2	....	450	.....	.....	275	44	....	..	5,484	8
9	Sambro	150	500	...	.....	25	....	5	5	100	300	.....	.....	.....	.....	.....	250	.....	.....	100	16	300	..	16,506	9
10	Havre de Ketch	50	150	..	800	...	...	12	15	45	400	.....	.....	5	.....	.....	200	.....	.....	.....	4	....	..	1,603	10
11	Anse au Portugais	25	50	....	4000	.....	..	10	25	25	400	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	.....	....	..	1,030	11
12	Anse au Hareng	15	500	....	20000	.....	.....	200	200	50	12000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	10	....	..	6,666	12
13	Anse Ferguson	20	400	....	17600	.....	.....	.....	....	10	4000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....	....	..	3,450	13
14	Bedford et Halifax	150	650	...	15000	...	5000	100	....	50	5000	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	.....	....	..	5,203	14
15	Passage de l'Est et île du Diable	1850	482	1	22000	65	....	....	....	47	8350	....	.....	11	4	15	.....	.....	.....	327	56	....	..	13,675	15
16	Lawrencetown et Baie des Vaches	1000	40	....	....	9	....	....	....	18	400	360	4700	7	3	16	....	....	....	40	20	...	..	5,772	16
17	Seaforth et Havre des Trois-Brasses	700	65	....	.....	7	.....	.....	....	13	615	200	6000	7	3	20	....	....	....	.....	38	....	..	4,455	17
18	Chezetcook-Ouest	500	3912	2	.....	127	.....	.....	....	44	3280	80	3500	3	5	200	.....	.....	.....	2816	260	....	..	23,144	18
19	Chezetcook-Est	.....	733	1	.....	41	.....	.....	....	22	1340	200	1500	7	7	40	....	....	....	410	128	....	..	4,063	19
20	Havre Petpeswick	.....	355	....	.....	51	....	.....	....	172	400	300	450	2	5	30	.....	.....	..	277	68	180	..	9,637	20
	Havre Musquodoboit	.....	662	..	.....	60	..	.....	...	91	1490	900	5500	2	10	30	.....	.....	..	397	76	....	..	4,300	21
	Seddore	.....	1900	1	..	85	....	80	208	110	3223	65	1000	1	11	40	.....	.....	....	1010	158	150	..	16,156	22

23	Havre aux Moules et Tête de Hiboux	4	75	1500	19	70	1150	54	209	12540	800	2	265	425	1	135	120	....	301	.....	.....	56	20496	23
24	Havre du Navire Ouest	..	....	.....	....	11	220	14	47	2820	188	...	.....	.....	..	...	.....	....	45	..	.....	12	13728	24
25	Havre du Navire Est	..	....	.....	....	21	345	21	77	1520	235	...	.....	.....	..	....	.....	....	121	.....	.....	8	.....	25
26	Havre de Plaisance	..	....	.....	....	5	130	7	10	200	36	...	.....	.....	..	....	.....	....	8	..	.....	.....	23376	26
27	Tangier	..	....	.....	....	11	267	10	42	860	130	...	.....	.....	1	150	250	....	32	.....	.....	1	.....	27
28	Havre de Pope et île Gerrard	..	....	.....	....	24	646	26	82	1640	267	...	.....	.	1	400	.....	....	100	. ...	.....	26	35280	28
29	Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboom	2	58	1000	9	61	1121	66	335	6700	1005	...	.. ..	...	..	....	.....	....	576	.....	.....	147	91776	29
30	Ile Sober et Sheet Harbour	..	...	.....	....	47	834	47	145	2900	435	....	. ..	.....	..	....	400	600	118	.....	.....	3	42144	30
31	Havre du Castor et rivière au Saumon	..	....	.....	...	9	110	8	9	180	34	....	.....	..	..	....	.....	....	60	.....	. .	.....	51288	31
32	Quoddy et anse Harrigan et baie Mitchell	..	....	.....	....	4	90	5	8	160	36	....	.....	....	..	. .	.....	....	2	....	.....	.....	88656	32
33	Rivière Moser et anse de Smith	..	....	.....	....	8	106	5	1	20	3	....	..	.....	..	....	.....	. .	.....	.....	.....	..	...	33
34	Baie Mitchell et EcumSecum	..	....	.....	....	18	283	35	26	520	109	4	318	390	..	....	.....	....	23	.....	.. .	.....	74448	34
	Totaux	60	1516	36850	400	2408	31082	2896	10273	346010	35548	353	34508	60265	29	3285	33782	1700	6047	31000	1118150	1017	590352	
	Valeur	8	..	.....	.....	.....	...	....	.....	.....	... ..	....	.....	.....	..	...	6756	340	24188	310	134178	15255	118070	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 2, **Nouvelle-Ecosse**, avec un état comparatif de l'augmentation ou de la diminution, pour les années 1897 et 1898.

Espèces de poisson.		Quantité en 1898.	Taux.	Totaux.	Quantités.	
					Augmentation.	Diminution.
			$ cts.	$		
Saumon frais	liv.	201,059	0 20	40,212	.....	9,122
do conservé en boîtes	"	2,620	0 15	393	1,465	.....
do fumé	"	4,125	0 20	825	633	.....
Hareng salé	brls.	20,702	4 00	82,808	.....	14,218
do frais	liv.	973,703	0 01	9,737	223,481	.....
do fumé	"	8,300	0 02	166	.....	23,600
Maquereau frais	"	1,547,178	0 12	185,661	.....	59,513
do salé	brls.	2,092	15 00	31,380	.....	1,406
Homard conservé en boîtes	liv.	2,602,724	0 20	520,544	.....	83,722
do frais, avec le test	qtx.	18,898	5 00	94,490	5,396	.....
Morue séchée	"	42,576	4 00	170,304	3,335	.....
do langues et noues	brls.	30	10 00	300	11	.....
Egrefin frais	liv.	1,839,832	0 03	55,194	.....	75,318
do séché	qtx.	8,804	3 00	26,412	.....	3,614
do fumé (*finnan haddies*)	liv.	160,280	0 06	9,616	160,280	.....
Merluche fumée	qtx.	7,933	2 25	17,848	1,944	.....
Noues de merluche	liv.	9,234	0 50	4,617	1,530	.....
Merlan	qtx.	5,537	2 00	11,074	1,018	.....
Flétan	liv.	411,029	0 10	41,102	277,793	.....
Truite	"	39,485	0 10	3,948	6,255	.....
Alose	brls.	2,777	10 00	27,770	1,395	.....
Eperlan	liv.	183,360	0 05	9,168	14,700	.....
Gasparot (ou gaspereaux)	brls.	3,215	4 00	12,860	332	.....
Bar	liv.	14,760	0 10	1,476	2,520	.....
Anguille	brls.	839	10 00	8,390	.....	400
Moules en écailles	"	1,641	2 00	3,282	.....	.....
Huîtres	"	1,785	4 00	7,140	.....	523
Petite morue ou *frost fish*	liv.	58,740	0 05	2,937	17,610	.....
Encornet	brls.	3,313	4 00	13,252	85	.....
Poisson commun et mêlé	"	937	1 50	1,405	534	.....
Huile de poisson	galls.	45,856	0 30	13,756	8,299	.....
Poisson employé comme boitte	brls.	27,531	1 50	41,299	.....	1,483
do employé comme engrais	"	13,773	0 50	6,887	8,256	.....
Peaux de loup marin	nomb.	21	1 00	21	.....	29
Total pour 1898		.....	.....	1,456,274		
Total pour 1897		.....	.....	1,464,976	.....	8,702

RÉCAPITULATION

DU NOMBRE et de la valeur des bâtiments, bateaux, filets de pêche, etc., employés dans le district n° 2 de la **Nouvelle-Ecosse**, pendant l'année 1898.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$	$
88 bâtiments (2,144 tonneaux)	48,395	
5,668 bateaux	103,852	
28,606 rets à mailler (779,379 brasses)	131,974	
382 seines (37,933 brasses)	63,625	
82 rets à pièges	17,160	
2,041 lignes traînantes	10,159	
30 nasses	7,370	
118 rets à éperlan	2,003	
8,251 lignes dormantes	11,705	
		396,243
116 homarderies (1,931 mains)	117,885	
291 homards, 525 pièges	152,324	
		270,169
45 congélateurs et glacières	13,532	
1,544 boucans et poissonneries	80,334	
892 jetées et quais de pêche	40,154	
54 remorqueurs ou semaques	39,580	
		173,600
Valeur totale		840,012

ETAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, **Nouvelle-Ecosse**, pour les années 1897 1898.

Comté.	Valeur en 1897.	Valeur en 1898.	Augmentation.	Diminution.
	$	$		
Antigonish	74,060	66,412		7,648
Colchester	27,203	33,145	5,942	
Cumberland	120,820	137,413	16,593	
Guysborough	713,527	594,887		118,640
Halifax	403,037	504,893	101,856	
Hants	9,148	13,602	4,454	
Pictou	117,179	105,919		11,260
	1,464,974	1,456,271	128,845	137,548
	1,456,271			128,845
	8,703			8,703

NOUVELLE-ECOSSE—

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments de pêche province de la Nouvelle,

Nombre.	Districts.	Batiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.							Saumon frais, liv.	Hareng salé, liv.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Lignes dormantes.		Nasses			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
	Comté d'Annapolis.			$			$			$							
1	Margaretville	4	80	1000	18	10	200	20	20	1000	500	12	100	2	400	1000	400
2	Port George	..	....	....	....	12	300	20	20	1000	500	12	100	2	400	2000	300
3	Port Lorne	1	10	100	5	20	400	35	30	2500	1000	....	....	..	....	....	500
4	Hampton	..	....	....	....	20	400	40	28	1500	600	16	150	..	....	....	600
5	Phinny et anse Young	..	....	....	....	23	450	35	50	2000	800	20	200	..	....	....	500
6	Anse Parker	..	....	....	....	25	500	40	50	2000	800	20	200	..	....	....	350
7	Hilsburn et Delap	1	40	600	8	20	400	30	50	2100	1000	30	300	..	....	....	400
8	Batture Victoria	3	150	2000	40	30	600	50	55	3000	1500	100	600	..	....	....	78
9	Anse Thorn	3	150	1500	30	10	200	16	20	1000	500	50	300	2	400	....	.....
10	Clementsport	2	26	700	8	13	300	26	12	500	225	50	300	4	800	....	30
11	Annapolis jusqu'à lim. cté.	..	....	....	....	....	....	....	50	500	300			3	200	300	.....
12	Rivière Lequille	..	....	....	....	....	....	....	....	.....	....			1	50	200	.....
13	Round Hill	..	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	..	....	100	.....
14	Lacs intérieurs	..	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	..	....	....	.....
	Totaux	14	456	5900	109	183	3750	312	385	17100	7725	310	2250	14	2250	3600	3158
	Valeurs	..	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	..	....	720	12632

District N° 3.

avec la quantité et la valeur de tout le poisson, etc., dans le district n° 3, Ecosse, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.																				Valeur totale.		Numéro.
Hareng fumé, liv.	Hoonard frais, avec la test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, baril.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Nones de merluche, liv.	Merlan, quintaux.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Anguille, baril.	Carrelet, liv.	Petite morue, ou *frost fish*, liv.	Poisson commun et merle, baril.	Huile de poisson, gall.	Poisson emp. comme boîte, baril.	Poisson emp. comme engrais, baril.		$ c.	
....	....	600	2	2000	110	125	100	100	....	....	....	....	....	....	....	200	30	100	5,296	25	1
....	125	300	1	2000	150	200	300	50	....	....	....	....	....	....	....	200	35	100	4,807	50	2
....	250	600	4	3000	225	275	350	80	....	....	....	....	....	....	....	300	45	75	7,603	75	3
....	225	550	3	1500	600	600	300	150	....	....	....	....	....	....	....	200	50	30	9,550	00	4
...	240	500	3	1000	900	1000	500	200	....	....	....	....	....	....	....	300	60	30	11,055	00	5
....	300	375	2	1200	1000	1200	550	275	....	....	....	....	....	....	....	350	30	35	11,148	50	6
....	225	475	4	900	1200	1600	700	400	....	....	....	....	....	....	....	450	50	....	13,252	00	7
.. .	150	2500	8	3000	3000	5000	10000	2500	....	....	....	....	....	....	....	1200	1500	20	44,102	00	8
....	20	....	....	100	....	500	100	100	....	....	....	....	....	....	....	....	25	25	1,528	00	9
2000	....	300	1	800	300	400	100	100	....	....	....	....	....	....	....	200	150	75	3,766	50	10
.	....	....	....	....	....	....	....	....	200	....	....	1	....	....	....	....	....	....	90	00	11
....	....	....	....	....	....	....	....	....	400	1000	500	..	600	1000	2000	....	....	....	4,260	00	12
....	....	....	....	....	....	....	....	....	300	100	100	2	....	....	....	....	....	....	85	00	13
....	....	....	....	....	....	....	....	....	800	....	....	....	....	....	....	....	....	....	80	00	14
2000	1535	6200	28	15500	7485	10900	13000	3955	1700	1100	600	3	600	1000	2000	3400	1975	490	.....		
40	7675	24800	280	465	22455	24525	6500	7910	170	55	60	30	30	50	4000	1020	2962	245	116,624	50	

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux de pêche,

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.							
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler			Seines.			Nasses.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Comté de King.			$			$				$			$		$
1	Bancs de Starr	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	450
2	Kingsport	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	100
3	Pointe Porter	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	75
4	Blomidon	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	250
5	Havre de Baxter	....	....	....	....	15	300	30	18	600	300	....	....	....	8	1200
6	Havre de Hall	....	....	....	....	20	300	40	20	600	300	....	....	....	9	1350
7	Pointe de Huntingdon	....	....	....	....	2	40	4	2	60	30	....	....	....	1	150
8	Ruisseau de Chipman	....	....	....	....	4	80	4	4	120	60	....	....	....	2	200
9	Rocher-Noir	1	19	500	3	8	160	16	8	240	120	....	....	....	2	250
10	Harbourville	2	32	1200	9	7	140	14	4	120	60	....	....	....	4	500
11	Morden	....	....	....	....	5	200	10	5	125	60	....	....	....	4	400
12	Baie de Scott	....	....	....	....	9	450	18	....	....	....	....	....	....	3	600
13	Avonport	....	....	....	....	15	225	15	....	1750	725	....	....	....	....	....
14	Rivière Gaspereaux	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
15	Ile Bout	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	750	450	....	....
16	Petite-Ile	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	300	200	....	....
17	Ile Longue	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	500	300	....	....
18	Rivière Kentville	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1550	950	....	....
	Totaux	3	51	1700	12	85	1895	151	61	3615	1655	6	3100	1900	40	5525
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	..	...	....	....	....	....	..

et la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.																Valeur totale du poisson.	Numéro.
Saumon frais, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Homard, qtx.	Morue séchée, qtx.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, livres.	Truite, livres.	Alose, barils.	Gaspareau, barils.	Poisson employé comme boëtte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	$ c.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	135	.....	.....	30	1,365 00	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	450	.....	75	.....	.....	.....	795 00	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	.....	.....	350 00	3
200	50	1000	4000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	.....	.....	.....	.....	60	385 00	4
2000	600	.....	.....	.....	.....	140	120	60	150	900	.....	.....	.....	250	100	4,670 00	5
8000	500	.....	.....	.....	.....	200	900	100	75	500	.....	.....	.....	200	90	7,870 00	6
1200	150	.....	.....	.....	.	125	75	40	25	...	.....	.....	.....	20	.....	1,735 00	7
1500	90	.....	.....	.....	.....	100	60	30	20	600	.....	.....	.....	50	45	1,505 00	8
3200	300	.....	50000	.....	.....	150	20	10	150	100	.....	.....	.....	100	50	4,007 50	9
4000	150	.....	60000	.....	.....	140	75	15	100	...	.....	.....	.....	75	40	3,751 25	11
5000	60	.....	.....	.....	.....	90	40	...	25	...	.....	.....	.....	50	25	1,857 50	10
500	543	.....	250000	2000	187	175	60	40	50	750	....	543	....	150	200	15,347 00	12
80	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500	.....	.....	2,016 00	13
800	.....	.....	.....	.....	.....	.	.....	.	.....	.....	1000	.....	200	.....	.....	1,060 00	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	140	.....	..	.....	1,440 00	15
100	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	30	.....	.....	.....	316 00	16
...	.	.....	.	...	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	...	.....	378 00	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	700	.....	.....	.....	.....	70 00	18
26580	2443	1000	364000	2000	187	1141	1350	295	595	3550	1700	993	700	895	640	.....	
5316	9772	10	7280	240	935	4564	4050	663	1190	355	170	9930	2800	1342	320	48,938 25	

7,500 homards envoyés vivants à Boston.

ÉTAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Bâtiments de pêche. Bâtiments. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Enclos. Nombre.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon frais, liv.	Hareng salé, liv.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, livres.	Homard conservé en boîtes, livres.	Homard frais, avec le test, liv.	Morue séchée, qtx.	Numéro.
	Comté de Digby.						$				$			$		$									
1	Digby	13	594	15500	172	14	560	28	48	960	240	4	760	1600	3	300	300	100	250000	1800	600		3250	5200	1
2	Bay-View	..	....	....	....	16	640	32	24	480	120	2	120	300	1	100	....	2	8700	....	....	....	220	170	2
3	Grande-Anse	....	....	....	....	10	400	20	15	300	75	....	....	....	....	....	....	....	18000	....	....	....	150	120	3
4	Roseway	....	....	....	....	21	840	42	30	600	150	1	90	250	2	200	....	20	7000	....	1000	....	50	100	4
5	Anse de Gulliver	....	....	....	....	4	160	8	8	160	40	....	....	....	1	100	450	..	15000	....	1000	....	210000	390	5
6	Waterford	....	....	....	....	5	200	10	8	160	40	1	60	100	1	300	100	50	120000	....	400	....	140	50	6
7	Centerville	....	....	....	....	22	1300	44	35	700	175	....	....	....	....	....	202	....	800000	....	....	8160	2100	500	7
8	Anse au Sable	....	....	....	....	7	350	14	12	240	60	2	180	300	2	200	100	....	....	....	....	....	105	50	8
9	Anse au Vison	....	....	....	....	8	320	16	14	280	70	2	210	250	....	....	....	250	20000	24000	462	4464	168	160	9
10	Anse White	....	....	....	....	3	120	6	6	120	30	....	....	....	....	....	....	....	900	....	....	....	40	20	10
11	Petite Rivière	....	....	....	....	25	1500	50	50	1000	250	3	250	275	....	....	....	....	40000	....	....	....	910	780	11
12	Grande-Grève	....	....	....	....	3	120	6	6	120	30	1	100	75	....	....	....	....	25000	....	....	....	140	120	12
13	Anse à la Baleine	....	....	....	....	9	540	18	15	900	75	....	....	....	....	....	....	....	30000	....	....	....	315	360	13
14	Traverse de l'Est	....	....	....	....	11	440	22	22	440	115	....	....	....	....	....	....	....	40000	....	....	....	308	245	14
15	Tiverton	1	39	1200	14	49	4320	98	90	1800	540	3	250	700	....	....	....	....	100000	....	....	....	1372	2180	15
16	Central-Grove	....	....	....	....	10	600	20	15	300	75	....	....	....	....	....	....	....	10000	....	....	....	280	200	16
17	Freeport	9	268	8200	108	49	2940	100	100	2000	500	5	300	1000	....	....	....	....	70000	....	....	....	1200	8300	17
18	Westport	22	530	15400	190	44	2200	80	65	1300	325	11	600	2500	....	....	....	....	10000	....	....	....	1232	9500	18
19	Anse de Smith	2	33	800	7	4	120	8	6	120	30	....	....	....	7	700	....	100	20000	25000	700	....	13	110	19
20	Brighton	..	....	....	....	6	120	12	12	500	250	....	....	....	5	500	....	100	10000	300	1000	....	6	....	20
21	Plympton	....	....	....	....	4	80	8	5	400	200	....	....	....	1	75	....	30	5000	....	200	....	8	....	21
22	Doty's-Landing	....	....	....	....	3	60	6	3	60	15	....	....	....	....	....	....	....	8000	....	....	....	7	....	22
23	Weymouth	....	....	....	....	4	80	8	7	300	56	....	....	....	2	400	....	30	1000	....	....	....	20	....	23
24	New-Edinburg	....	....	....	....	20	455	22	18	360	90	....	....	....	....	....	....	..	6000	....	....	....	157	20	24
25	Anse à Belliveau	....	....	....	....	2	50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....	49	....	25
26	Pointe de l'Eglise	1	31	1350	10	5	125	....	6	180	42	....	....	....	....	....	....	40	....	....	....	....	98	220	26
27	Météghan et rivière	..	....	....	....	30	750	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	16800	449	....	27
28	Anse à l'Ours	2	20	405	10	7	175	....	7	210	49	....	....	....	....	....	....	25	....	....	....	....	122	190	28
29	Cap Ste-Marie	1	16	630	8	7	175	....	28	840	196	....	....	....	....	....	....	150	....	....	....	....	137	154	29
30	Riv. au Saumon et environ	....	....	....	....	10	250	6	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	176	....	30
31	Autres endroits non mentionnés	....	....	....	....	98	2450	193	....	....	....	....	....	....	....	....	....	63	....	....	....	....	....	....	88	31
	Totaux	51	1531	43485	519	510	22440	877	655	14230	3838	35	2090	7352	25	2875	1150	960	1614600	51100	5362	29424	223222	29227	
	Valeurs $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	230	3840	16146	1022	643	5885	1116110	1169080	

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Huile de poisson, gal.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur totale du poisson.		Numéro.
		Lang. et noues de morue, brls	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé, (*finnan haddock*), liv.	Merluche sechée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Eperlan, liv.	Gaspareau, brls.	Bar, liv.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Poiss. commun et mêle.				$ cts.	
	Comté de Digby.																						
1	Digby	10	30000	12000	855000	15000	16700	1061	545000	....	....	900	....	140	..	1000	10000	6000	2300	7000	256099 00		1
2	Bay View	3	15000	80	....	311	1000	60	700	....	....	....	....	....	....	5000	100	350	500	300	5214 75		2
3	Grande-Anse	3	5000	260	....	415	1000	90	800	....	....	....	....	....	....	70	500	400	100	250	5462 25		3
4	Roseway	8	300	200	....	350	500	40	800	....	5	....	....	....	10	....	100	150	30	300	3396 50		4
5	Anse de Gulliver	4	8000	650	10000	1550	1200	140	2500	200	10	....	....	....	....	300	500	600	150	450	10611 32 50		5
6	Waterford	1	2000	200	....	350	350	20	500	....	2	....	....	....	....	300	100	400	40	500	4755 50		6
7	Centerville	5	500000	700	250000	2500	3000	140	2000	....	10	....	....	....	....	500	700	8000	250	3000	67727 00		7
8	Anse au Sable	....	1200	35	300	200	200	25	440	....	....	600	....	....	....	2000	75	160	30	100	1971 00		8
9	Anse au Vison	2	100000	150	4500	700	1000	100	1000	10	..	..	....	....	....	1200	1000	600	200	1000	13264 30		9
10	Anse de White	3	30000	120	.. ....	200	300	50	400	....	....	....	....	....	....	200	35	500	40	60	2614 00		10
11	Petite-Rivière	6	200000	1950	30000	2500	5000	440	1050	50	....	....	....	....	....	1800	2000	3900	1200	5000	40680 0		11
12	Grande-Grève	.....	9030	400	....	450	300	200	650	20	....	....	....	....	....	800	40	400	45	65	4859 50		12
13	Anse à la Baleine	4	100000	900	....	1000	3000	6000	1300	15	....	....	....	....	....	900	500	1500	220	3000	28261 50		13
14	Traverse de l'Est	2	40000	825	....	1100	700	110	1100	....	....	....	....	....	....	500	200	1550	220	200	11090 00		14
15	Tiverton	7	240300	4900	....	9800	9000	588	20000	25	....	....	....	....	....	1000	10000	5000	3000	3000	95828 50		15
16	Central-Grove	6	10000	500	....	600	800	100	500	....	....	....	....	....	....	100	200	1000	150	300	7240 00		16
17	Freeport	12	142000	13000	....	35200	3000	800	50000	....	....	....	....	....	....	500	3000	10900	3640	3000	186835 00		17
18	Westport	15	100000	7525	....	10500	2100	4575	100000	....	....	....	....	....	....	500	3000	17000	4350	5000	133960 00		18
19	Anse de Smith	3	12000	100	10000	70	200	50	600	....	4	....	20	....	....	500	200	300	1000	500	5756 50		19
20	Brighton	.....	1000	....	....	....	....	10	....	....	100	2000	50	....	30	1000	100	100	300	300	3186 00		20
21	Plympton	....	3000	....	....	....	....	....	....	....	50	6000	10	....	20	500	10	50	75	100	1586 50		21
22	Doty's-Landing	.....	8000	....	....	....	....	....	....	....	10	....	....	....	5	100	10	100	200	300	1010 00		22
23	Weymouth	....	1000	....	....	....	....	....	....	500	5	15000	....	....	5	200	10	100	50	50	1320 00		23
24	New-Edinburg	4	40000	3500	....	....	....	15000	....	500	6	1000	....	....	5	800	20	400	40	200	43135 00		24
25	Anse de Bellveau	..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	245 00		25
26	Pointe de l'Eglise	.....	4000	....	....	20	.....	440	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2575 00		26
27	Metéghan et rivière	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5695 00		27
28	Anse à l'Ours	....	13000	....	....	10	.....	38	1200	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2078 50		28
29	Cap Ste-Marie	.....	2100	....	....	....	....	13	8448	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2834 80		29
30	Riv. au Saumon et environ	..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	880 00		30
31	Autres end. non mention	....	637370	....	....	19	.....	1107	4980	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	22479 85		31
	Totaux	93	2253970	47995	1159800	82945	49350	31197	743868	1320	202	25500	80	140	75	15270	32400	59460	18130	33975	.....		
	Valeurs $	930	67619	143985	69588	180629	24675	62394	74387	132	2020	1275	320	14	750	763	64800	17838	27195	16987	2023083 45		

112—6½

ÉTAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Bâtiments de pêche. Bâtiments. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Rets à piège. Nombre.	Valeur.	Traîneaux Nombre.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Numéro.
	Comté de Lunenburg.			$			$				$			$		$		$							
1	Havre de Lunenb., Baie Rose sud, haut et bas, Kingsbur'g Roch, Noir et Bleu, Hav. de derrière à Ile de la Croix..	68	5778	260010	1095	545	12900	120	2025	40500	2025	15	1500	3750	20	1798	816	24480	27	....	286	2400	250	55	1
2	Rivière La Have, côté est et ouest, Anse de Ritcey, La Have-centre et ouest à New-Dublin.																								
3	Petite-Riv., Anse de Vozler, Grande-Anse, jusqu'à la limite du comté	56	4532	203940	878	556	12580	140	2400	48000	24000	5	50	1250	18	4500	501	15030	3247	270	262	3000	350	62	2
		8	585	26325	113	172	5740	90	1000	20000	10000	4	400	1000	7	1750	48	1440	810	....	195	1200	100	3	3
4	Chester	....	....	....	....	140	3100	145	....	18000	4500	20	1600	2500	25	6500	....	.....	5000	400	300	500	3000	30	4
5	Baie Mahone et Riv. à Martin.	22	1681	58500	311	210	3800	100	....	15000	4000	8	800	1000	3	900	....	.....	3000	....	60	1600	.....	8	5
6	Pointe au Renard	....	.....	....	....	105	2500	75	....	6000	12000	26	2600	10000	9	1800	....	.....	200	....	25	.....	25000	150	6
7	Anse au Moulin.	....	.....	....	....	100	1500	125	....	10000	2000	22	2500	2200	..	.....	....	.....	150	....	15	.....	24000	90	7
8	La Loge	....	....	....	....	31	450	31	....	2000	200	9	900	900	..	.....	....	.....	100	....	45	.....	.....	20	8
9	Anse Nord-Ouest	....	....	....	....	39	400	35	....	1500	150	9	900	900	..	.....	....	.....	80	....	4	.....	.....	50	9
10	Aspotogan	....	....	....	....	30	250	30	....	3000	450	10	1000	1200	..	.....	....	.....	100	....	....	...	8400	9	10
11	Bayswater	....	.....	....	....	40	400	40	....	4000	800	8	800	1200	..	.....	....	.....	200	....	....	...	.....	11	11
12	Blandford	....	.	....	....	120	3000	180	....	50000	10000	34	2720	4250	..	.....	....	.....	50	....	75	.....	.....	50	12
13	Grande Tancook	....	.....	....	....	55	1375	55	...	25000	5000	11	1100	1650	2	350	....	.....	200	....	200	4500	.....	3	13
14	Petite Tancook	3	67	975	13	230	17000	250	....	75000	15000	25	3000	4300	4	1090	....	.....	300	....	1500	120000	200	12	14
15	Anse Profonde	....	....	....	....	20	300	20	....	2000	200	6	660	750	..	.....	....	.....	100	....	8	...	.....	10	15
	Totaux..	157	12643	549750	2410	2393	65245	1436	5425	320000	97750	212	20980	36850	88	18593	1365	40950	13564	670	2975	133200	61300	563	
	Valeurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2712	134	11900	1332	7350	8445	

ÉTAT indiquant les espèces, les quantités et la valeur du poisson, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																					Valeur totale du poisson.		Numéro.
		Homard frais, en boite, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, livres.	Truite, liv.	Alose, barils.	Eperlan, livres.	Gaspareau, barils.	Anguille, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Encornet, barils.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engr., brls.			
	Comté de Lunenburg.																							$ c.	
1	Havre de Lunenburg, Baie Rose sud, haut et bas, Kingsburg, Rochers Noir et Bleu, Havre de derrière et Ile de la Croix.	26400	200	86112	40	....	3413	309	....	248	90000	....	....	500	....	25	300	280	....	....	63084	12	....	393,433	85	1
2	Riv. La Have, côté est, Anse de Ritcey, Ironbound I., La Have-centre et ouest à New Dublin.....	7104	340	72463	35	....	1413	100	....	166	48100	....	150	7500	2	25	400	800	....	....	51900	14	....	323,466	20	2
3	De Petite Rivière, Anse de Vogl'r, et G. Anse jusqu'à la limite du comté	....	400	8208	2	....	134	....	....	4	500	....	....	100	7	5	30	300	....	....	6150	8	....	38,279	50	3
4	Chester.....	55008	10	1000	8	3 00	40	60	....	....	1000	1200	....	5000	100	30	50000	1400	50	250	350	300	50	23,631	60	4
5	B. Mahone et riv. à Martin.....	....	12	45000	85	20000	1600	350	150	75	35000	200	....	2500	18	20	7000	600	30	90	11200	1000	....	197,755	50	5
6	Pointe au Renard.....	....	10	450	....	....	80	100	50	100	200	....	....	....	....	10	70000	170	250	1500	300	400	50	16,278	50	6
7	Anse au Moulin.....	....	15	420	..	....	150	370	60	70	....	....	..	....	....	8	65000	....	100	1300	150	300	150	14,427	50	7
8	La Loge.....	....	6	75	..	....	25	40	....	10	....	....	....	....	6	....	2000	....	5	50	35	50	10	1,349	50	8
9	Anse Nord-Ouest.....	....	5	35	....	....	15	50	....	12	....	....	....	....	7	4	2500	....	5	50	25	50	....	1,524	00	9
10	Aspotogan.....	59616	10	15	....	....	5	12	....	50	....	....	....	....	....	4	1000	....	....	60	10	60	....	13,601	20	10
11	Grève de Sable à Bayswater	....	5	15	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1500	....	....	50	10	45	....	577	50	11
12	Blandford.....	....	20	200	....	....	200	....	....	50	....	....	....	....	....	10	30000	200	25	200	400	200	50	5,215	00	12
13	Petite Tancook.....	....	5	300	....	....	150	50	....	20	500	....	....	....	....	....	3000	....	....	50	200	50	....	3,192	50	13
14	Grande Tancook.....	....	10	1000	5	60000	300	75	150	60	1000	....	....	....	....	....	30000	....	25	700	500	500	200	18,727	75	14
15	Anse Profonde.....	....	5	10	1	....	5	8	....	5	....	....	....	....	....	16	2000	....	10	20	10	15	....	685	50	15
	Totaux.....	148128	1053	215305	176	83000	7534	1524	410	870	182300	1400	150	15600	140	160	264730	3750	500	4320	134324	3004	510	.....		
	Valeurs.....	20625	526 5	861212	1760	2490	2602	3429	205	1740	18230	140	1500	780	560	1600	13236	187	2000	8640	40297	4506	255	1,052,140	60	

ÉTAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite*

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.								Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à pièges.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	Comté de Queen.			$			$				$			$		$	
1	Liverpool, Brooklyn et île aux Goélands	4	141	5100	31	65	1150	75	300	5403	2100	3	320	650	....	....	1
2	Western-Head, Havre de l'Elan et Pointe Noire	....	....	....	....	50	850	58	296	5330	2072	2	250	560	....	....	2
3	Pointe Blanche, Pointe Hunt et Summerville	1	10	500	4	47	757	50	176	3178	1232	....	....	....	....	....	3
4	Port-Joli et Port-Hébert	1	13	500	4	45	950	42	75	1342	600	....	....	....	....	....	4
5	Port-Mouton	1	17	600	5	105	1850	92	265	4770	1855	....	....	....	....	....	5
6	Eagle-Head et Beach-Meadows	....	....	....	....	30	626	34	73	1317	511	....	....	....	....	....	6
7	Berlin-Ouest et Est	....	....	....	....	38	615	38	125	2254	875	....	....	....	....	....	7
8	Port-Medway	1	93	2500	17	50	980	46	150	2700	1050	....	....	....	1	400	8
9	Milton	....	....	....	....	10	140	12	8	96	48	....	....	....	....	....	9
10	Village du Moulin	....	....	....	....	20	240	20	38	426	230	....	....	....	....	....	10
11	Greenfield	....	....	....	....	6	90	20	....	....	....	....	....	....	....	....	11
	Totaux	8	274	9200	61	466	8248	487	1506	26816	10573	5	570	1210	1	400	

ETAT indiquant les espèces, les quantités et la valeur du poisson, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.												Dérivés de poisson, etc.		Valeur totale.	Numéro.
		Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Homard en boîte, liv.	Homard frais dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Gasparot ou gaspereaux, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.		
	Comté de Queen.																
1	Liverpool, Brooklyn et île aux Goelands	2800	.....	200	.....	.....	2800	90	30	20	3000	2000	10	800	50	13,792 50	1
2	Western-Head, Havre de l'Elan et Pte. Noire	.....	.....	200	.....	.....	440	50	.....	20	800	.....	.....	250	10	2,920 00	2
3	Pointe Blanche, Pointe Hunt et Summerville	.....	.....	500	25920	.....	520	80	.....	15	1000	.....	.....	150	10	9,694 00	3
4	Port-Joli et Port-Hébert	.....	.....	150	4752	.....	260	10	.....	.....	.....	.....	.....	80	10	2,659 40	4
5	Port-Mouton	.....	.....	1250	59280	2946	850	60	.....	.....	1500	.....	.....	240	20	35,418 00	5
6	Eagle-Head et Beach-Meadows	.....	.....	35	51312	670	120	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,232 40	6
7	Berlin-Ouest et Est	.....	.....	15	19200	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,100 00	7
8	Port-Medway	3500	100	20	.....	.....	500	.....	.....	.....	.....	.....	110	200	10	3,315 00	8
9	Milton	5000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1000	25	.....	.....	1,200 00	9
10	Village du Moulin	3000	100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	.....	.....	1,200 00	10
11	Greenfield	1250	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1000	180	.....	.....	1,060 00	11
	Totaux	16250	350	2370	160464	3616	5540	290	30	55	6300	4000	425	1720	110	....	
	Valeurs	3250	70	9480	32093	18080	22160	870	67	110	630	400	1700	516	165	89,501 30	

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Bâtiments de pêche.				Bateaux de pêche.			Matériel de pêche.								Espèces de poisson.					Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège.							
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîtes.	
	Comté de Shelburne.			$			$				$			$		$						
1	Barrington	3	85	4000	25	60	1700	66	....	14000	1300	..	....	....	....	....	300	100	....	....	....	1
2	Havre de Wood	6	135	4300	50	150	4000	150	..	19000	1850	1	1600	500	1	2000	...	700	1500	....	71760	2
3	Havre Shag	3	52	1350	26	85	2000	56	....	17000	1400	..	....	....	....	....	....	500	1000	....	....	3
4	Pointe à l'Ours	1	20	500	6	25	700	30	....	1000	950	..	....	....	....	....	....	100	....	....	9600	4
5	Ile du Cap	24	500	27000	256	500	12000	700	....	70000	8000	..	....	....	6	11000	....	2000	50000	....	229584	5
6	Port La-Tour et Baccaro	2	100	3000	20	290	5000	510	..	53000	7000	..	....	....	..	....	....	1000	....	....	....	6
7	La Tour, en haut	3	50	1200	18	45	500	40	...	15500	600	..	....	....	..	....	....	100	....	....	....	7
8	Cap du Nègre et Blanche	2	40	1000	15	85	1100	80	....	13000	1000	..	....	....	..	....	....	100	500	....	33600	8
9	Ile du Cap Nègre	..	..	....	..	65	1400	62	....	16600	1150	..	....	....	1	1500	....	75	500	..	....	9
10	Port-Clyde	..	..	....	..	6	60	6	...	600	30	..	....	....	..	....	3000	....	....	....	29664	10
11	Havre Nord-Est	1	24	375	7	20	1200	35	200	6000	1000	..	....	....	..	....	600	71	....	2	....	11
12	Pointe Noire, Red-Head et Baie Ronde	4	80	2400	22	55	3175	125	....	20000	3200	..	....	....	..	....	....	130	....	25	....	12
13	Roseway et île MacNutt	1	12	175	4	55	3500	120	....	16000	2600	..	....	....	..	....	....	90	....	10	....	13
14	Anse Gunning, Churchover et Birchtown	1	13	300	6	50	1800	120	...	8300	1385	..	....	....	..	....	200	100	....	2	....	14
15	Shelburne et Pointe de Sable	8	474	19000	102	55	1450	110	...	19500	3300	..	....	....	..	....	500	50	....	5	1680	15
16	Jordan	1	95	300	20	48	1480	70	....	12500	2100	..	....	....	..	....	1000	20	300	....	....	16
17	Lockeport	19	738	30000	185	170	2550	340	700	24000	4320	2	1000	250	....	....	200	335	400	10	61080	17
	Totaux	79	2418	94900	762	1759	43615	2240	900	320000	41185	3	2600	750	8	14500	5800	5471	67700	54	439964	
	Valeurs .. $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....	1160	21884	8124	810	87993	

ÉTAT indiquant les espèces, les quantités et la valeur de poisson,—**Nouvelle-Ecosse.**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Valeur totale du poisson.	Numéro.
		Homard frais dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, barils.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé (*haddies*), liv.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspareau, barils.	Anguilles, barils.	Petite morue et poisson gelé, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	
	Comté de Shelburne.																	$ c.	
1	Barrington	1750	3000	....	1200	....	....	125	400	600	.....	600	25	300	....	400	2000	30,945 00	1
2	Havre de Wood	12000	700	...	200	..	...	75	600	.....	.....	.....	.....	.....	...	200	6000	91,622 00	2
3	Havre de Shag	1700	900	....	450	....	....	200	1000	350	.....	30	.....	.....	...	300	600	17,215 00	3
4	Pointe à l'Ours	750	200	....	100	....	....	60	600	.....	.....	.....	.....	.....	...	50	500	8,115 00	4
5	Ile du Cap	16000	8000	....	3000	....	....	300	100000	.....	.....	.....	.....	.....	...	3000	8500	205,166 80	5
6	Port La-Tour et Baccaro	4000	1500	....	900	....	....	2000	1000	.....	.....	150	40	.....	....	2000	1200	40,200 00	6
7	La Tour, en haut	1250	400	...	200	....	....	300	800	....	.....	.....	.....	.....	....	200	400	10,180 00	7
8	Cap du Nègre et Blanche	6000	200	....	550	....	...	150	700	....	.....	.....	.....	.....	...	150	400	40,645 00	8
9	Ile du Cap Nègre	4400	300	....	300	....	....	200	2000	.....	.....	.....	.....	.....	...	900	800	26,530 00	9
10	Port Clyde	.....	10	....	.....	....	....	.....	.....	750	.....	200	....	.....	...	.....	500	8,197 80	10
11	Havre Nord-Est	1200	600	....	125	...	...	35	...	...	...	15	3	200	...	150	30	9,469 00	11
12	Pointe Noire, Red-Head et Baie Ronde	800	1500	..	250	...	....	30	1000	300	500	75	5	400	....	600	100	12,560 00	12
13	Roseway et île MacNutt	600	700	....	500	...	6	400	300	100	....	30	10	600	....	300	100	9,153 50	13
14	Anse Gunning, Churchover et Birchton	600	600	....	375	....	....	20	...	200	100	25	5	500	....	250	60	7,400 00	14
15	Shelburne et Pointe de Sable	300	15675	8	510	300	....	300	300	6000	800	100	8	600	....	4000	435	70,171 50	15
16	Jordan	300	4300	3	60	200	....	5	....	1500	4000	15	7	600	....	1300	110	20,318 00	16
17	Lockeport	3500	32000	10	1475	400	30	1 620	5000	1200	.....	5	8	500	4	12330	1353	*175,352 00	17
	Totaux	55150	70585	21	10195	900	36	4820	13700	11000	5400	1245	111	3700	4	26130	23088	.....	
	Valeurs	$ 275750	282340	210	30585	54	81	9640	11370	1100	270	4980	1110	185	8	7839	34632	783,245 60	

*26,000 boîtes de morue évaluées à $3.120.

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Bâtiments de pêche.				Bateaux.			Matériel de pêche.							Espèces de poisson.									Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à piège.		Nasses												
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, livres.	Hareng salé, livres.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Homard conservé en boîte, liv.	Homard frais dans le test, qtz.	Morue séchée, qtx.		
	Comté de Yarmouth.			$			$				$		$		$										
1	Yarmouth																								1
2	Port-Maitland	21	928	23000	240	90	1800	180	400	10000	2500	2	4000	..	....	850	250	300000	....	64000	71000	1100	17378		2
3	Sandford	2	26	550	10	40	2100	80	40	1000	800	2	4500	..	....	712	150	300000	1700	155000	. . .	500	1000		3
4	Arcadie	..	..	...	....	20	400	40	200	5000	2000	3	8000	..	....	3300	2000	.....	....	324000	....	600	200		4
5	Pubnico-Ouest	..	....	.....	..	30	150	60	38	950	228	..	.....	1	500	....	1000	.....	....	1300		700	800		5
6	Pubnico-Est	14	634	16800	160	40	300	95	140	3500	700	1	2500	..	....	....	2400	244000	....	47000	172368	1800	12000		6
7	Tusket Wedge	3	36	1200	10	15	150	30	64	1600	300	..	..	..	....	....	800	.....	....	..	187200	3900	600		7
8	Tusket	7	364	9500	85	45	500	90	180	3690	900	1	1500	..	. .	100	1550	.....	....	65000	223408	9500	7000		8
9	Ruisseau à l'Anguille	..	....	.....	....	500	2000	500	1800	76000	10000	..	...	3	240	1000	...	.....	....	.....	..	.	.....		9
10	Rivière au Saumon	..	....	.....	....	50	350	100	150	3750	500	..	.....	..	....	500	.....	....	....	.....	.....	...	.....		10
		..	....	....	....	20	120	20	100	2500	400	..	. .	..	....	....	.....	.....	....	....	.....	....	....		
	Totaux	47	1988	51050	505	850	7880	1195	3112	107990	18328	9	20500	4	740	6462	8150	844000	1700	656300	653976	18100	38978		
	Valeurs. $	..	...	...	....	...	...	...	....	.....	.....	..	.....	..	....	1292	32600	8440	34	78756	130795	90500	155912		

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur de toute espèce de poisson, etc.—**Nouvelle Ecosse.**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																	Valeur totale du poisson.	Numéro.
		Langues et noues de morue, barils.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, liv.	Egrefin fumée, (*Finnan haddies*), liv.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Anguille, barils.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Encornet, barils.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		
	Comté de Yarmouth.																		$ c.	
1	Yarmouth	...	50000	1400	20000	640	1600	45000	....	18000	..	.	.....	30	.....	3650	1125	250	121,029 50	1
2	Port Maitland	5	130000	.....	10000	50	1800	10000	....	...	....	2	.....	14	1200	1500	...	500	41,314 90	2
3	Sandford	...	2150	..	...	....	160	3000	....	...	...	...	.....	....	...	100	....	275	52,192 00	3
4	Arcadie	...	.....	200	.....	....	6	..	....	2000	..	60	.....	....	.....	....	150	....	12,393 00	4
5	Pubnico-Ouest	2	...	2000	....	....	1200	4000	....	. .	....	....	.....	140	....	1800	550	....	119,898 60	5
6	Pubnico-Est	1	....	40	.....	....	400	800	....	.....	....	....	.....	..	.....	200	20	....	63,640 00	6
7	Tusket Wedge	5	.....	6000	.....	105	470	....	....	....	....	....	100	70	8000	1000	300	....	170,462 85	7
8	Tusket	....	.....	.....	.. ..	..	.....	.....	5000	....	1200	37	60000	....	.....	....	500	....	9,620 00	8
9	Rivière au Saumon	...	....	...	.....	....	.....	.....	....	....	400	20	...	....	....	....	100	...	2,050 60	9
10	Ruisseau à l'Anguille	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	200	150	.....	....	.....	.....	.....	....	2,300 00	10
	Totaux	13	182150	9640	30000	795	5636	62800	5000	20000	1800	269	60100	254	9200	8250	2745	1025	....	
	Valeurs.....$	130	5464	28920	1800	1789	11272	6280	500	1000	7200	2690	3005	1016	18400	2475	4117	512	594,900 85	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du district N° 3, **Nouvelle-Ecosse**, 1898.

Espèces de poisson.		Quantités.	Prix.	Valeur.	Total.
			$ c.	$ c.	$ c.
Saumon frais	liv.	73,406	0 20	14,681 20	
" fumé	"	1,020	0 20	204 00	
					14,885 20
Harang salé	brls.	25,527	4 00	102,108 00	
" frais	liv.	2,592,800	0 01	25,928 00	
" fumé	"	418,800	0 02	8,376 00	
					136,412 00
Maquereau frais	"	792,662	0 12	95,119 50	
" salé	brls.	617	15 00	9,255 00	
					104,374 50
Homard en boîtes	liv.	1,431,960	0 20	286,392 00	
" frais	qtx.	302,863	5 00	1,514,315 00	
					1,800,707 00
Morue séchée	"	366,974	4 00	1,467,896 00	
" en boîte	boîtes	26,000	0 12	3,120 00	
" langues et noues	brls.	331	10 00	3,310 00	
					1,474,326 00
Egrefin frais	liv.	2,534,620	0 03	76,038 60	
" séché	qtx.	84,489	3 00	253,467 00	
" (*finnan haddies*)	liv.	1,190,700	0 06	71,442 00	
					400,947 60
Merluche séchée	qtx.	96,525	2 25	217,181 25	
" noues de	liv.	62,760	0 50	31,380 00	
					248,561 25
Merlan	qtx.	47,128	2 00	.....	94,256 00
Flétan	liv.	1,112,518	0 10	.....	111,251 80
Truite	"	26,120	0 10	.....	2,612 00
Alose	brls.	1,345	10 00	.....	13,450 00
Eperlan	liv.	67,600	0 05	.....	3,380 00
Gasparot ou gaspereau	brls.	4,390	4 00	.....	17,560 00
Bar	liv.	740	0 10	.....	74 00
Anguille	brls.	618	10 00	.....	6,180 00
Carrelet	liv.	280,600	0 05	.....	14,030 00
Petite morue ou *frost fish*	"	68,550	0 05	.....	3,427 50
Encornet	brls.	754	4 00	.....	3,016 00
Poisson commun ou mêlé	"	47,924	2 00	.....	95,848 00
Huile de poisson	galls.	233,284	0 30	.....	69,985 20
Poisson employé comme boîtte	brls.	49,947	1 50	.....	74,920 50
" " " engrais	"	36,640	0 50	.....	18,320 00
Total					4,708,524 55

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et filets de pêche, etc., employés dans le district n° 3, **Nouvelle-Ecosse**, avec l'estimation des autres engins de pêche, etc, non compris dans les relevés, 1898.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$	$
3 59 bâtiments (tonnage 20,165)	755,985	
6,246 bateaux de pêche	153,073	
12,044 rets à mailler (1,015,642 brasses,)	181,054	
261 seines (124,690 brasses)	48,060	
142 rets à mailler	55,193	
188 lignes dormantes	11,495	
4,578 enclos	69,738	
10,117 filets à éperlan	14,668	
46 lignes à mains	1,093	
		1,290,359
44 homarderies	34,190	
197,097 pièges à homard	125,204	
		159,394
115 congélateurs et glacières	11,857	
1,327 boucans et poissonneries	75,799	
462 semaques de pêche	96,658	
42 jetées et quais de pêche	20,525	
		204,839
Total		1,654,592

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries, dans le même district :

Hommes sur bâtiments de pêche	4,378
do bateaux do	6,698
Personnes dans les homarderies	1,767
Total	12,843

RÉCAPITULATION

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche employés dans l'industrie de la pêche dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1898.

Numéro.	COMTÉS.	BATIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.												Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège.		Traîneaux.		Nasses.		
		Nombre	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
				$			$				$			$		$		$		$	
1	Cap-Breton	12	197	3,525	67	612	12,208	1,305	2,671	62,172	26,594	1	330	750	.....	.....	347	1,962	.....	.....	1
2	Inverness	28	571	9,935	152	865	20,394	2,113	2,264	65,830	30,419	3	500	600	1	600	586	4,473	.....	.....	2
3	Richmond	47	1,356	17,450	296	1,422	22,157	2,473	12,230	265,488	69,452	.....	.....	.....	.....	.....	792	2,480	.....	.....	3
4	Victoria	3	89	2,300	18	545	12,305	998	1,189	29,817	10,527	.....	.....	.....	2	400	206	2,143	.....	.....	4
5	Antigonish	1	11	200	3	221	2,737	318	678	19,892	7,432	.....	.....	.....	.....	.....	133	544	.....	.....	5
6	Colchester	.....	.....	.....	.....	176	2 938	322	279	25,375	5,820	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	5,800	6
7	Cumberland	3	33	395	8	307	8,208	357	473	10,263	3,813	.....	.....	.....	.....	.....	2	135	3	120	7
8	Guysborough	21	523	10,050	104	2,193	51,037	2,812	16,538	359,800	72,302	29	3,425	3,360	53	13,875	1,225	6,744	.....	.....	8
9	Halifax	60	1,516	36,850	400	2,408	31,082	2,896	10,273	246,010	35,548	353	31.508	60,265	29	3,285	654	2,617	.....	.....	9
10	Hants	2	31	500	5	66	1,248	73	48	7,067	1,420	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	1,450	10
11	Pictou	1	30	400	3	297	6,602	406	299	10,972	5,639	.....	.....	.....	.....	.....	27	119	.....	.....	11
12	Annapolis	14	456	5,900	109	183	3,759	312	385	17,100	7,725	.....	.....	.....	.....	.....	310	2,250	14	2,250	12
13	Digby	54	1,531	43,485	519	510	22,440	877	655	14,230	3,838	35	2,990	7,350	1	1,000	717	14,265	25	2,875	13
14	King	3	51	1,700	12	85	1,895	151	61	3,615	1,655	6	3,100	1,900	35	200	58	285	40	5,525	14
15	Lunenburg	157	12,643	549,750	2,410	2,303	65,245	1,436	5,425	320,000	97,750	212	20,980	36,850	88	18,593	1,365	40,950	.....	.....	15
16	Queen	8	274	9,200	61	466	8,24	487	1,506	26,816	10,573	5	570	1,210	1	400	55	292	105	105	16
17	Shelburne	79	2,418	94,900	762	1,759	43,615	2,240	900	326,000	41,185	3	2,600	750	8	14,500	1,827	10,546	.....	.....	17
18	Yarmouth	47	1,988	51,050	505	850	7,880	1,195	3,112	197,990	18,328	.....	.....	.....	9	20,500	246	1,150	4	740	18
	Totaux	537	23,718	837,590	5,434	15,358	323,989	20,801	59,004	2,018,437	450,020	647	69,003	113.035	227	73,353	8,550	90,955	218	18,865	

RÉCAPITULATION—*Suite.*

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	COMTÉS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.				HOMARDERIES ET PIÈGES À HOMARDS.					AUTRE MATÉRIEL OU ACCESSOIRES.								Numéro.
		Filets à éperlan.		Lignes à main.		Homarderies.		Pièges.		Nombre de personnes employées.	Congélateurs et glacières.		Boucans et poissonneries.		Jetées et quais.		Remorqueurs, vapeurs et semaques.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
			$		$		$		$			$		$		$		$	
1	Cap-Breton	....	....	2,389	1,049	14	19,100	43,700	23,599	507	2	80	280	3,402	172	3,752	1	50	1
2	Inverness	23	105	4,895	3,099	24	16,750	54,000	28,635	415	17	2,355	251	10,300	75	36,200	15	985	2
3	Richmond	19	285	5,985	2,016	15	9,300	40,670	21,310	369	2	350	247	7,415	21	3,475	30	3,195	3
4	Victoria	1	5	2,270	1,585	18	8,825	18,175	10,367	196	12	127	10	3,000	13	6,475	1	70	4
5	Antigonish	....	....	214	84	6	6,800	22,150	11,500	168	1	10	102	821	....	....	....	....	5
6	Colchester	12	250	....	....	1	700	1,200	1,000	9	....	....	47	1,830	....	....	....	....	6
7	Cumberland	70	1,233	42	42	28	22,105	39,450	19,633	323	....	....	3	30	....	....	....	....	7
8	Guysborough	19	210	4,437	9,975	34	40,240	118,100	61,825	642	19	12,860	515	37,127	274	25,675	36	31,325	8
9	Halifax	2	40	3,500	1,579	22	18,700	64,210	28,116	346	11	400	876	40,501	618	14,479	18	8,255	9
10	Hants	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10
11	Picton	15	270	58	25	25	29,300	46,415	27,190	493	14	262	1	25	....	....	....	....	11
12	Annapolis	....	....	490	490	....	....	6,500	4,900	....	11	800	143	4,550	....	....	....	....	12
13	Digby	....	....	1,037	3,063	7	2,910	31,110	22,138	1,018	55	3,772	120	5,760	55	33,950	11	6,350	13
14	King's	....	....	150	80	....	....	....	....	....	24	1,135	66	3,225	....	....	....	....	14
15	Lunenburg	....	....	850	5,100	7	1,970	14,850	10,701	375	2	600	316	22,780	195	21,010	11	900	15
16	Queen's	....	....	580	492	10	1,760	12,767	5,102	72	....	....	190	3,804	27	516	4	750	16
17	Shelburne	4	300	5,680	4,472	11	14,800	101,620	59,602	182	17	3,000	382	21,770	165	22,932	4	5,575	17
18	Yarmouth	1	100	1,930	965	9	12,750	30,250	22,762	120	6	2,550	80	13,910	20	18,250	12	6,950	18
	Totaux	166	2,798	33,878	34,122	231	206,010	645,167	361,410	5,185	193	28,301	3,689	180,340	1,635	186,714	143	64,405	

RÉCAPITULATION—*Suite.*

ÉTAT indiquant les espèces et quantités de poisson et de dérivés de poisson, dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1898.

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.																Numéro.
		Saumon.			Hareng.			Maquereau.		Homard.		Morue		Egrefin.			Merluche.		
		Frais.	Conservé en boîtes.	Salé.	Salé.	Frais.	Fumé.	Frais.	Salé.	Conservé en boîtes.	Frais, avec le test.	Séchée.	Langues et noues de	Frais.	Séché.	Fumé (*finnan haddies*).	Séchée.	Noues.	
		Liv.	Liv.	Brls.	Brls.	Liv.	Liv.	Liv.	Brls.	Liv.	Qtx.	Qtx.	Brls.	Liv.	Qtx.	Liv.	Qtx.	Liv.	
1	Cap Breton	22,852	200	*186	5,255	40,300	1,000	202	557	413,308	4,000	13,104	18	10,680	1,787	.....	41	.....	1
2	Inverness	83,280	2,661	*25	7,299	915,800	.....	5,110	7,595	259,256	.....	18,885	39	3,600	2,416	.....	3,451	844	2
3	Richmond	3,840	.....	*10	16,132	25,100	.....	25,890	4,265	368,530	552	22,175	65	10,900	7,530	9,311	524	619	3
4	Victoria	6,300	8,187	*109	1,933	44,7. 0	.....	.....	812	134,516	.....	8,452	.....	.....	1,322	.....	54	.....	4
5	Antigonish	30,406	.....	.....	1,839	6,800	.....	10,501	197	164,256	.....	484	.....	.....	90	.....	2,290	5,794	5
6	Colchester	39,100	.....	.....	50	4,000	3,500	.....	.....	14,400	.....	135	.....	2,000	25	.....	10	.....	6
7	Cumberland	8,516	.....	†400	320	26,400	800	1,800	.....	500,524	24	950	5	1,100	505	.....	70	40	7
8	Guysborough	37,645	2,620	†2,025	12,361	703,200	.....	408,527	878	915,956	811	21,699	12	1,757,432	6,417	155,280	2,150	397	8
9	Halifax	33,782	.....	†1,700	6,047	31,000	.....	1,118,150	1,017	590,352	18,063	18,786	13	79,300	1,728	5,000	2,465	2,903	9
10	Hants	11,115	.....	.....	66	27,800	4,000	.....	.....	.....	.....	118	.....	.....	9	.....	15	.....	10
11	Pictou	40,500	.....	.....	19	174,500	.....	8,200	.....	417,236	.....	404	.....	.....	30	.....	933	100	11
12	Annapolis	3,690	.....	.....	3,158	.....	2,000	.....	.....	.....	1,535	6,200	28	15,500	7,485	.....	10,900	13,000	12
13	Digby	1,150	.....	.....	960	1,614,600	51,100	5,362	.....	29,424	223,222	29,227	93	2,253,970	47,995	1,159,800	82,945	49,350	13
14	King's	26,580	.....	.....	2,443	1,000	364,000	2,000	.....	.....	187	1,141	.....	.....	1,350	.....	295	.....	14
15	Lunenburg	13,564	.....	†670	2,975	133,200	.....	61,300	563	148,128	1,053	215,303	176	83,000	7,534	.....	1,524	410	15
16	Queen's	16,250	.....	†350	2,370	.....	.....	.....	.....	160,464	3,616	5,540	.....	.....	280	.....	30	.....	16
17	Shelburne	5,800	.....	.....	5,471	.....	.....	67,700	54	439,968	55,150	70,585	21	.....	10,195	900	36	.....	17
18	Yarmouth	6,462	.....	.....	8,150	844,000	1,700	656,300	.....	653,976	18,100	38,978	13	182,150	9,640	30,000	795	.....	18
	Totaux	390,742	13,668	‡	76,828	4,592,453	428,100	2,371,042	15,938	5,210,294	326,313	442,166	483	4,399,632	106,348	1,360,291	108,528	73,457	

*Salé. †Fumé. ‡Totaux, salé, 330 barils.; fumé, 5,145 livres.

ETAT indiquant les espèces et quantités de poisson et de dérivés de poisson, dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1898—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson.—*Suite.* Merlan. Qtx.	Flétan. Liv.	Truite. Liv.	Alose. Brls.	Eperlan. Liv.	Gasparot ou gaspereau. Brls.	Bar. Liv.	Anguille. Brls.	Moules en écaille. Brls.	Huîtres. Brls.	Carrelet. Brls.	Petite morue, ou *frost fish.* Liv.	Encornet. Liv.	Poisson commun et mêlé. Brls.	Huile de poisson. Galls.	Poisson employé comme boîte. Brls.	Poisson employé comme engrais. Brls.	Peaux de loup marin. Nombre.	Valeur totale du poisson. $ c.	Numéro.
1	Cap Breton	81	50,075	700	3	13,000	96	.....	189	.....	.....	2,50	400	124	12,618	8,206	1,745	45	40	237,466 19	1
2	Inverness	.....	6,973	20,275	.....	28,798	479	150	294	...	187	.....	400	3,291	1,488	11,550	9,758	262	....	357,743 00	2
3	Richmond	1,754	50,230	4,150	.....	8,900	2,718	.....	336	..	.....	135,700	16,030	723	1,285	17,893	1,596	.....	16	368,012 36	3
4	Victoria	52	4,500	600	.....	1,900	48	.....	57	.....	125	200	2,000	262	107	5,488	2,308	.....	225	98,013 90	4
5	Antigonish	.....	.....	1,800	.....	3,400	73	1,800	100	.....	28	.....	... .	23	20	941	1,671	1,484	...	66,412 00	5
6	Colchester	5	1,000	7,400	1,657	13,000	480	1,400	5	.....	280	.....	.....	.....	.....	100	25	140	....	33,145 00	6
7	Cumberland	440	3,750	1,600	533	85,900	773	410	69	80	1,367	.....	.....	.....	.....	.....	4,208	2,500	...	137,413 00	7
8	Guysborough	3,486	348,335	8,430	.....	24,560	927	.....	369	200	.....	.....	27,740	3,198	602	32,408	18,965	4,600	...	594,889 00	8
9	Halifax	1,526	57,944	5,955	.....	27,900	256	.....	108	1,051	.....	.....	31,000	92	315	12,347	1,802	2,974	21	504,895 00	9
10	Hants	80	.....	6,900	587	...	501	11,000	...	200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	13,602 00	10
11	Pictou	.....	.....	7,400	.....	28,600	205	150	188	20	110	.....	.....	.....	.....	60	860	2,075	....	105,919 00	11
12	Annapolis	3,955	.....	1,700	.....	1,100	.....	600	3	.....	.....	600	1,000	.....	2,000	3,400	1,975	490	....	116,624 50	12
13	Digby	31,197	743,868	1,320	202	25,500	80	140	75	.....	.....	15,270	.....	.....	32,400	59,460	18,130	33,975	....	2,023,083 45	13
14	King	595	3,550	1,700	993	.....	700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	895	640	....	48,938 25	14
15	Lunenburg	870	182,300	1,400	150	15,600	140	.....	150	.....	...	204,730	3,750	500	4,320	134,324	3,004	510	....	1 052,140 60	15
16	Queen	55	6,300	4,000	.....	...	425	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,720	110	.....	....	89,591 30	16
17	Shelburne	4,820	113,700	11,000	.....	5,400	1,245	.....	111	.....	....	... .	3,700	. .	4	26,130	23,088	.....	....	783,245 60	17
18	Yarmouth	5,636	62,800	5,000	.....	20,000	1,800	.....	269	.....	...	.....	60,100	254	9,200	8,250	2,745	1,025	...	594,900 85	18
	Totaux	54,552	1,635,325	91,330	4,125	303,558	10,946	15,650	2,333	1,641	2,097	419,000	146,120	8,467	64,359	322,277	92,885	50,720	302	7,226,035 00	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries de toute la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Valeur totale.
			$ c.	$ c.	$ c.
Saumon salé	brls.	330	15 00	4,950 00	
" frais	liv.	390,742	0 20	78,148 00	
" en boîte	"	13,668	0 15	2,050 20	
" fumé	"	5,145	0 20	1,029 00	
					86,177 20
Hareng salé	brls.	76,828	4 00	307,312 00	
" frais	liv.	4,592,453	0 01	45,924 50	
" fumé	"	428,100	0 02	8,562 00	
					361,798 50
Maquereau salé	brls.	15,938	15 00	239,070 00	
" frais	liv.	2,371,042	0 12	284,524 24	
					523,594 24
Homard en boîte	"	5,210,294	0 20	1,042,058 80	
" frais avec le test	qtx.	326,313	5 00	1,631,565 00	
					2,673,623 80
Morue séchée	"	442,946	4 00	1,891,784 00	
" langues et noues de	brls.	483	10 00	4,830 00	
					1,896,614 00
Petite morue ou *frost fish*	liv.	146,120	0 05		7,306 00
Egrefin séché	qtx.	106,348	3 00	319,044 00	
" frais	liv.	4,399,632	0 03	131,988 00	
" fumé, *finnan haddies*	"	1,360,291	0 06	81,616 06	
					532,648 06
Merluche séchée	qtx.	108,528	2 25	244,186 75	
" noues de	liv.	73,457	0 50	36,728 50	
					280,915 25
Merlan séché	qtx.	54,552	2 00		109,104 00
Flétan	liv.	1,635,325	0 10		163,532 50
Truite	"	91,330	0 10		9,133 00
Eperlan	"	303,558	0 05		15,177 90
Bar	"	15,650	0 10		1,565 00
Alose	brls.	4,125	10 00		41,250 00
Gasparot	"	10,946	4 00		43,784 00
Anguille	"	2,333	10 00		23,330 00
Encornet	"	8,467	4 00		33,868 00
Carrelet	liv.	419,000	0 05		20,950 00
Huîtres	brls.	2,097	4 00		8,388 00
Moules en écaille	"	1,641	2 00		3,282 00
Poisson commun	"	64,359			128,249 00
Huile de poisson	galls.	322,277	0 30		96,682 20
Poisson employé comme boîte	brls.	92,885	1 50		139,329 00
" " " engrais	"	50,720	0 50		25,360 50
Peaux de loup marin	nomb.	302			372 25
Total pour 1898					7,226,034 40
" 1897					8,090,346 78
Diminution					864,312 38

RÉCAPITULATION

De la valeur et du nombre des bâtiments et bateaux de pêche, filets, etc., dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1898.

Articles.	Valeur.	Total.
	$	$
537 bâtiments de pêche (23,718 tonneaux)	837,560	
15,358 bateaux "	323,989	
59,004 rets à mailler (2,018,437 brasses)	450,020	
647 seines (69,003 brasses)	113,035	
227 rets à piège	73,353	
218 nasses	18,865	
8,550 lignes dormantes	90,955	
33,878 " à mains	34,122	
166 filets à éperlan	2,798	
41 rets à sac	693	
		1,945,420
231 homarderies	206,010	
645,167 pièges à homard	361,410	
		567,420
193 congélateurs et glacières	28,301	
3,689 boucans et poissonneries	180,340	
1,635 jetées et quais (de pêche)	186,714	
143 vapeurs et semaques	64,405	
		459,760
Valeur totale		2,972,600

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, 1898.

Hommes employés sur les bâtiments de pêche	5,434
" " bateaux "	20,801
Personnes employées dans les homarderies	5,185
Total	31,420

ANNEXE N° 4.

NOUVEAU BRUNSWICK.

District n° 1, comprenant le comté de Charlotte.—*J. H. Pratt, de St-Laurence, inspecteur.*

District n° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.—*R. A. Chapman, de Moncton, inspecteur.*

District n° 3, comprenant les comtés de St-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—*H. S. Miles, d'Oromocto, inspecteur.*

DISTRICT N° 1.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 1, NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LE COMTÉ DE CHARLOTTE, POUR L'ANNÉE 1898, PAR L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT.

St-André, N.-B., 31 décembre 1898.

A l'honorable sir L. H. Davies, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon dixième rapport annuel sur les pêcheries du district n° 1, N.-B., comprenant le comté de Charlotte, lequel, j'en ferai la remarque en passant, inclut les îles situées à l'embouchure de la baie de Fundy sur la côte du Nouveau-Brunswick, ainsi que les pêcheries des lacs Chiputneticook. Un sommaire des rapports des divers officiers des pêcheries est aussi annexé, et contient les états requis pour montrer la production et la valeur par sous-districts ; j'y ajoute également un état montrant le montant du capital placé dans l'exploitation des nombreuses pêcheries du district. Il m'est agréable de faire rapport de l'augmentation, au cours de l'année écoulée, dans les produits et la valeur des pêcheries, augmentation qui a été de $275,074. Ce résultat est dû en majeure partie à l'augmentation considérable dans la prise du hareng, et aussi à un léger surplus dans la prise des poissons à l'hameçon. Pendant toute la saison, les prix ont été satisfaisants.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de donner ici la valeur brute annuelle des produits des pêcheries de ce district au cours des dix dernières années, période pendant laquelle elles ont été sous mon contrôle comme inspecteur :

Pour 1889	$1,373,589.26
1890	1,062,756.10
1891	1,279,977.19
1892	863,465.90
1893	771,182.35
1894	1,118,477.29
1895	968,203.50
1896	1,108,701.76
1897	870,287.30
1898	1,145,361.77

La légère fluctuation que l'on constate dans les statistiques pour les années ci-dessus données ne suffisent pas à causer d'alarme, quant à une prochaine extinction des diverses pêcheries de la baie de Fundy. Au cours de mes différentes croisières à bord du *Curlew* vers le Cap-Breton et l'Ile du Prince-Edouard, il m'a été donné d'observer presque toutes les zones poissonnières que possèdent les autres provinces maritimes, et il est très évident pour l'observateur le moins entendu que les pêcheurs de la baie de Fundy possèdent pour gagner leur subsistance des ressources de beaucoup supérieures à celles qu'ont n'importe quels pêcheurs du littoral. Au cours de mes croisières annuelles je rencontre de nombreux pêcheurs qui, pour différentes raisons et surtout à cause du fait que la morue et le hareng ne se rendent pas à la côte, sont incapables de se faire un revenu suffisant pour supporter leur famille pendant l'année suivante, et sont, à la vérité, dans une situation fort embarrassante. Or, il faudrait chercher de bien près pour découvrir parmi les vaillants pêcheurs de Fundy un seul homme dans la vraie gêne. Il y a, va sans dire, quelques exceptions, mais seulement parmi ceux qui n'ont pas voulu profiter des nombreux avantages qu'une généreuse providence leur a donnés pour qu'ils puissent tirer presque à leur porte leur part de produits de la mer. Pendant une forte partie de la dernière saison j'ai été occupé à croiser sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, plus une course vers l'Ile du Prince-Edouard. En conséquence, je n'ai pas eu l'occasion de visiter les diverses zones poissonnières dans les parties éloignées de ce district, visite considérée essentielle au point de vue de leur efficace protection. Néanmoins, grâce à une copieuse correspondance, j'ai pu surveiller ces pêcheries d'une façon qui, je l'espère, a été satisfaisante pour votre département.

Le nombre de vaisseaux que ce district possède et qui sont employés dans les diverses branches de l'industrie des pêcheries est de quarante-huit, possédant un total de 875 tonneaux, sans compter 1,059 barques, comprenant un grand nombre de spacieuses chaloupes qui servent à transporter la sardine, mais qui comptent moins de dix tonneaux de jaugeage.

Si vous tenez compte d'un aussi grand nombre de nasses qui sont licenciées dans mon district et des difficultés qui surgissent fatalement de cette multiplicité, sans omettre le fait que mes services sont si fortement requis à la Nouvelle-Ecosse et au Cap-Breton, vous aurez une explication de la grande masse de correspondance rendue nécessaire pour assurer un contrôle efficace dans ce district pendant mon absence.

HARENG.

La pêche du hareng est la plus importante de toutes dans la baie de Fundy. Près des deux tiers de la population dirigent leurs efforts vers cette pêche et en tirent leur vie. De même que celle du homard, chaque année cette pêche prend aux yeux des pêcheurs intelligents une place plus importante. Il y a plus d'émulation dans la recherche des meilleurs endroits pour la pose des filets, la prise est plus forte, des meilleures facilités de transport de la prise sont fournies pour attendre les marchés, les divers établissements de conserves de sardines sortent de leur léthargie et plusieurs syndicats rivalisent dans leurs offres aux pêcheurs pour leurs prises de hareng pendant la prochaine saison de 1899. Nous voyons avec beaucoup de bonheur cette rivalité parmi les acheteurs de notre sardine-hareng, car elle aura sûrement pour résultat d'augmenter les prix payés pour les futures prises dans nos eaux. Il n'y a aucun doute qu'avant que plusieurs mois se soient écoulés il se sera formé dans le Maine un syndicat solide possédant tous, ou à peu près tous, les établissements de conserves de sardines dans cet Etat. Je dois ajouter qu'en ce moment il y a en opération soixante-deux de ces établissements dans le Maine, et que durant la dernière saison ils ont produit 1,178,694 caisses de sardines évaluées à $2,727,781, ce qui représente une augmentation de près d'un demi-million sur la production de l'année précédente. Presque soixante pour cent du poisson employé dans ces établissements venaient des eaux canadiennes.

Dans tous les cas c'est un plaisir d'avoir à faire rapport que les bancs de hareng sont aussi abondants que jamais, et que les prises dans les diverses dimensions sont très satisfaisantes. Le hareng de filet a été abondant à Grand-Harbour, Grand-Manan,

durant les mois d'automne, et un grand nombre de schooners en ont fait cargaison à cet endroit. De grands bancs de hareng propre à remplacer la sardine sont venus jouer à la côte, au Havre L'Etang, vers la fin de l'automne, et les pêcheurs à cet endroit faisaient abondante récolte et vendaient la prise aux nombreux vaisseaux de commerce venant d'Eastport. Grâce à cette prise peu habituelle à l'Etang et dans les environs, la prise collective de sardine-hareng laisse voir l'augmentation de 16,502 barils sur celle de 1897. Sutton Clark, de St-George, a, cette année, ouvert un établissement considérable au Havre L'Etang, où il a commencé la mise en conserve de la sardine-hareng, mettant sur le marché un article qui ne peut être surpassé par ses concurrents de l'Etat voisin: le Maine.

Avec deux établissements à Beaver-Harbour et deux autres à Saint-André et Deer-Island, tous augmentant leur production annuelle, cela donne une bonne idée de l'importance que prend cette industrie dans ce district. Quant à la primordiale question de savoir si le hareng augmente ou diminue dans la baie de Fundy, je peux assurer votre département que cette question a donné lieu, cette année, comme les années dernières, à de chaudes discussions, et comme toujours, elle est restée sans solution. En rapport avec cette question, on me permettra de citer partie d'un récent rapport de M. H. F. Moore, Ph. D., membre de la Commission des pêcheries des Etats-Unis, qui a fait un long séjour sur nos eaux au cours de 1893, 1894 et 1895. Après avoir intelligemment parlé de la lutte qui existe toujours entre les pêcheurs au filet et les pêcheurs à la nasse, M. Moore dit: "D'un autre côté, on prétend que les incessantes prises de nombres immenses de jeunes harengs pour l'industrie de la sardine doit amener la diminution du hareng, et que ce n'est qu'une question de temps pour que cette diminution devienne évidente, si ce n'est pas déjà fait. Il semblerait à première vue que ce raisonnement est juste, et la seule raison pour laquelle cette diminution ne s'est pas encore produite est sans doute le fait que le nombre de hareng tués par l'homme est insignifiant si on le compare avec le nombre total qu'offre l'espèce dans les mers et celui des harengs qui, chaque année, tombent victimes des dangers naturels qui leur sont propres.

"Quand on aura bien étudié tous les éléments de la question, je pense qu'il aura été démontré que non seulement il n'y a pas eu de diminution dans la sardine-hareng dans le district visé par la discussion, mais qu'aujourd'hui la pêche du hareng n'offre aucune pratique de nature à léser sérieusement son abondance dans l'avenir."

Par ce qui précède, vous pourrez remarquer que la question du hareng en est une qui pourra donner lieu à un débat éternel, tant sont nombreuses les théories émises par ceux qui sont intéressés.

SAUMON.

Comme il n'y a dans ce district qu'une rivière fréquentée par ce poisson, la prise est, par conséquent, petite, mais tout de même beaucoup au-dessus de celle de la saison précédente. L'inspecteur Todd, dans son rapport annuel, montre que le saumon augmente sensiblement, ce qui est sans doute dû à la vigilance exercée par lui et les trois gardiens sous son contrôle. Les braconniers ont fait de nombreuses tentatives pour prendre du saumon dans la rivière Sainte-Croix, mais je suis heureux de dire qu'ils n'ont pas réussi. Plusieurs sportsmen ont été heureux en pêchant à la mouche à St-Stephen, et plusieurs beaux saumons ont été atteints avec succès.

Plusieurs saumons ont été vus en amont des passes migratoires de la rivière Magaguadavic, et il faut espérer qu'ils pourront à l'avenir remonter cette belle rivière —une rivière qui ne peut être surpassée au Canada comme rivière à saumon. Le garde Hall ne néglige rien pour tenir les passages à poissons en bon état, et croit qu'un bon nombre de saumons ont remonté la rivière durant la dernière saison.

FLÉTAN.

On constate une forte diminution dans la prise du flétan, qui est due à ce qu'on ne s'adonne pas assez vigoureusement à cette pêche, et non à la rareté de ce gros poisson. Un certain nombre de vaisseaux qui s'occupaient autrefois de cette pêche se

sont arrimés cette année pour celle de la merluche, ou se sont occupés de pêche à la nasse. Les prix sont restés fermes durant la saison.

MORUE.

Les rapports montrent une légère diminution dans la prise de la morue, diminution qui est due au fait que plusieurs des pêcheurs autrefois occupés à la pêche à la ligne se sont adonnés à la pêche à la nasse; les bons prix qui ont été offerts pour la sardine-hareng les invitaient à tenter cette pêche, bien que plusieurs aient été cruellement désappointés à la fin de la saison, plusieurs nasses ayant à peine repayé leurs frais de construction.

ÉGREFIN.

On remarque jusqu'à ce jour une très forte augmentation dans la prise de ce poisson. En les vendant aux nombreux acheteurs à la sortie de l'eau, les pêcheurs ont obtenu de bons prix, et même en ce moment ils reçoivent deux cents la livre. Dans cette pêcherie on a déployé une plus grande énergie que par le passé, à cause des bons prix qui se maintenaient, et il est à espérer que le résultat financier sera aussi bon dans l'avenir. Une quantité plus grande que d'habitude d'égrefin qu'on a fumé et vendu comme *finnan haddies*, a trouvé un placement rapide. La demande pour cette catégorie (*haddies*) augmente, et j'espère être en mesure dans l'avenir de faire rapport que nos pêcheurs l'exploitent en vue de placer plus de d'égrefin fumé sur le marché. A Beaver-Harbour et à Saint-André, les *finnan haddies* sont préparés par deux industriels entreprenants, et ils trouvent un marché facile pour leurs produits. Une nouvelle industrie a été inauguré à Beaver Harbour par la mise en conserve des *haddies*, et une bonne demande est provoquée.

MAQUEREAU.

Exception faite de quelques petits maquereaux trouvés mêlés aux sardines-harengs dans les nasses, aucun maquereau n'a été pris durant la dernière saison. Cependant le maquereau n'a abondé dans aucune des zones qui lui sont habituelles. Nos pêcheurs parlent en termes enthousiastes des pêches des temps passés, quand de grandes prises de maquereau étaient faites par eux dans ce district et de bons prix obtenus. Ils espèrent en l'avenir pour voir se renouveler ces bons rendements, et il faut de notre côté espérer qu'ils ne seront pas dé-appointés dans un avenir prochain.

PASSAGES À POISSONS.

J'ai consacré une somme inaccoutumée de mon temps à garder en bonne condition les nombreux passages à poissons dans ce district, et ils ont bien servi aux fins qu'on avait en vue durant le cours de l'année. L'inspecteur Todd sur la rivière Sainte-Croix et le garde Hall à Saint-George n'ont rien négligé au sujet des passages à poissons que chacun d'eux a sous son contrôle. Ils ont été franchis par des poissons de différentes espèces, et moyennant quelques légères réparations au printemps ces passages seront en bon état pour la prochaine saison.

L'EXPOSITION DE PISCICULTURE DE CAMPOBELLO.

Je n'ai pu cette année assister à la réunion de l'association de pisciculture qui a eu lieu en octobre à Welshpool, vu que j'étais retenu par la présence de la flotte de pêche des Etats-Unis au Cap-Breton. Néanmoins, un très grand nombre de personnes qui y sont allées, y compris le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et plusieurs députés fédéraux et provinciaux. Les exhibits piscicoles ont surpassé ceux des années précédentes, excitant une profonde admiration parmi les nombreux visiteurs. Le comité a fortement exprimé le désir que votre département soit représenté à sa prochaine exposition annuelle par un de vos experts en pêcheries,

afin qu'un plus grand bénéfice en dérive. Grâce à une conférence sur nos pêcheries, la meilleure méthode de les protéger et autres points intéresseront les pêcheurs. Il n'y a aucun doute qu'il résulterait beaucoup de bon d'une visite d'un de vos experts du département à Campobello, l'une des plus importantes îles du Canada au point de vue du poisson.

SOMMAIRE DES RAPPORTS DES OFFICIERS DE PÊCHERIES.

L'inspecteur Fraser, de Grand-Manan, fait rapport: "Ayant été nommé il n'y a que quelques mois, il ne prétend pas être parfaitement au courant de ce qui se rapporte aux pêcheries de son district. Ses chiffres pour les différentes espèces de poissons diffèrent beaucoup de ceux de l'an dernier, et les résultats totaux sont beaucoup moindres, laissant voir par là une diminution pour la présente année. Il ne peut en fournir la raison. Les diverses pêches ont été poussées aussi vigoureusement que celles de 1897, 90 pour 100, de la prise à l'île du Grand-Manan sont exportés en pays étrangers, et cela en grande partie *via* les Etats-Unis en transit. Une partie est exportée fraîche aux Etats-Unis et là arrangée de différentes manières pour le commerce. Seulement dix pour cent servent à la consommation locale. Quelques rares cas de violation de l'Acte des pêcheries lui ont été rapportés, mais il n'a pu obtenir une preuve suffisante pour amener condamnation; tout de même, il a eu peu de difficulté à faire respecter les ordres par les pêcheurs. A plusieurs reprises il a réussi à se mêler aux personnes suspectes, et elles ont vu sa présence avec regret. Pour mettre en pleine vigueur les règlements dans les eaux de l'île, un vaisseau-patrouille devrait être fourni à l'inspecteur et lui donner le pouvoir d'engager deux hommes. Ce bateau devrait être en activité pendant quatre mois de l'année, du 1er août au 30 novembre, vu que c'est pendant cette époque que le *Curlew* est généralement absent, laissant pratiquement les pêcheurs libres de faire ce qu'ils veulent pendant ce temps. Je proposerais aussi qu'on soumette la pêche au filet à une licence tout comme la pêche à la nasse, vu que les pêcheurs au filet, avec leur habitude de jeter par-dessus bord tous les petits poissons pris à la nasse empoisonnent l'endroit. Ce procédé transforme tout simplement la zone poissonnière en un dépotoir qui chasse le poisson du littoral et endommage à la fois la pêche à la nasse et au filet. Ils proposeraient également que les pêcheurs au filet soient tenus de tenir leurs filets hors de l'eau depuis le lever du soleil jusqu'au coucher, de façon à permettre aux poissons de s'approcher du littoral. Présentement les filets sont descendus bas et sous courant chaque jour, et laissés ainsi pendant des mois. Le poisson qui va au rivage rencontre les filets et rebrousse chemin, et ainsi les pêcheurs détruisent leur propre industrie. S'ils étaient licenciés comme les nasses, l'inspecteur pourrait les contrôler conformément aux lois des pêcheries, mais présentement rien de pratique ne peut être fait. Une autre question qui requiert, l'intervention des autorités est l'exportation à Eastport et à d'autres ports des Etats-Unis d'aussi grandes quantités de harengs provenant des nasses de cette île; les vaisseaux de commerce américains achetent ici le poisson à vil prix et le transportent à leur propre marché en franchise. Comme un vaisseau de Grand-Manan ne pourrait l'y transporter sans payer un droit, les Américains et leurs vaisseaux ont tout le travail, le fret, etc., se rapportant au poisson, tandis qu'un tarif prohibitoire ferme la porte de leur marché à nos bateaux et à notre poisson. Si possible, on devrait faire quelque chose pour venir en aide à nos pêcheurs à ce sujet, et aussi pour empêcher la destruction d'une si grande quantité de petits harengs sur nos côtes. Plusieurs vieux pêcheurs croient que bientôt la pêche du hareng sera détruite par le massacre des petits.

L'inspecteur Todd, de Saint-Stephen, dans son rapport annuel, déclare que le saumon a été très abondant, cette saison-ci, dans la rivière Sainte-Croix, démontrant ainsi le fait que l'emploi d'un nombre de gardes sur la rivière pendant la saison est la méthode la plus efficace et la plus économique pour arriver à cette fin. La prise des autres poissons a été à peu près la même que les années passées, le bar noir (*black bass*) augmentant dans cette rivière. Les passages à poissons ont été tenus en bon état et ouverts pendant toute la saison.

L'inspecteur Brown, de Campobello, rapporte une diminution dans la quantité de hareng fumé. Vu les gros prix reçus pour les sardines ici, les pêcheurs l'ont vendu comme sardine. La plus grande partie du hareng fumé préparé sur l'île a été apportée de Grand-Manan à l'automne, quand le poisson était à bon marché et que les nasses de ce district ne fonctionnaient pas. Une plus grande quantité de hareng salé a été préparée par les pêcheurs de ce district, bien qu'ils ne l'aient pas pris là, mais dans les eaux de Grand-Manan. La prise du hareng devant servir de sardine a été d'environ un tiers moindre que celle de l'année dernière, mais les prix reçus ont été extraordinairement forts. La prise de la merluche n'a pas égalé celle de l'année précédente, et l'inspecteur en dit autant du merlan qui ne semble pas enclin à mordre à l'hameçon. Néanmoins, ils s'attroupent facilement, courant évidemment après les crevettes. Il rapporte que la prise de la morue n'a été que d'une moitié, vu que la plupart des vaisseaux ont été amenés pour l'égrefin et la merluche, qui les payaient mieux. Frais, l'égrefin s'est venu un bon prix durant l'année; bien peu a été salé. La prise des homards montre une légère augmentation. Nous ne pouvons expliquer cela, vu que le homard semble devenir rare, mais le haut prix payé pour le type de dix pouces et demi a poussé les pêcheurs à faire un effort. Il y a eu diminution dans la prise de la plupart des espèces de poissons, mais en raison des bons prix obtenus, les pêcheurs s'en sont mieux tirés que les autres années. Les saisons de clôture de la pêche ont été très bien observées, excepté dans quelques rares cas.

L'inspecteur Campbell, de Saint-André, fait rapport que la saison n'a pas été très profitable, vu que pendant une partie de la saison le prix de la sardine-hareng a été très bas. Il y avait plus de nasses qu'en 1897, mais la prise a été de peu supérieure à celle de cette année-là, ce qui n'est cependant pas dû à la rareté du hareng, mais au manque d'acheteurs. Il y a eu tant de sardine-hareng à des endroits plus rapprochés d'Eastport, qu'à certaines époques, pendant des jours ou des semaines, il n'y avait dans la baie intérieure aucun acheteur de sardine. Les nasses de Digdeguash, à une ou deux exceptions près, ont rapporté peu, et la prise principale dans ce district a été faite à Chamcook et à Saint-André. Pendant presque toute la saison, la quantité de hareng dans la baie a été très considérable, mais très mêlée de menu fretin, et il n'y a eu que de rares gros harengs. Il y a eu une grosse quantité de petits maquereaux à certain temps durant la saison, mais ils étaient si mêlés avec la sardine-hareng qu'ils n'ont pas pu être triés et sont allés avec la prise de sardines. La prise de homards a été médiocre, et moins de trappes ont été tendues qu'en 1897, mais les prix ont été bons. La pêche à la ligne dans la baie n'a pas été aussi bonne que l'année précédente. Le nombre ordinaire de bateaux de la Nouvelle-Ecosse dragué les hauts-fonds à la recherche de moules durant la saison, et nos pêcheurs se plaignent de ce que cela leur soit permis. Les lits deviennent comme entièrement dépouillés des grosses mules. Ces lits se repeupleraient rapidement si les dragages cessaient pendant quelques années. Il y a environ vingt ans, quand Hart & Balkam mettaient des moules en conserve, ils firent labourer les grèves, et pendant quelques années les types furent petits mais se renouvelèrent. On n'a eu que peu de difficulté avec les violations des règlements cette année, excepté des pêches de hareng à la torche pendant trois ou quatre nuits, faites principalement par les propriétaires de nasses eux-mêmes. MM. Robertson & Co. ont fait de grandes affaires, ils ont préparé 5,000 caisses de *finnan haddies* et 600 caisses de *hareng-saur* qui sont enregistrés comme hareng fumé. Il ne fait aucune recommandation spéciale, la saison, dans son ensemble, ayant été tranquille mais profitable.

Le garde-pêche Dick, l'officier en charge des pêcheries de L'Etang et de Saint-George, dit dans son rapport: "Il y a eu diminution dans la prise de la merluche, de l'égrefin et du homard, mais d'un autre côté il y a eu grosse augmentation dans la prise de morue, de merlan, et de sardine-hareng. Les pêcheurs de ce district se sont livrés, cette saison-ci, beaucoup plus à la pêche à la nasse qu'à toutes les autres, ce qui est attribuable aux bancs considérables qui sont venus près de la côte dans mon district et aux bons prix reçus pour le hareng. On pourra se faire une idée de l'augmentation de cette prise quand je dirai qu'elle s'est élevée à 29,985 barils de plus que la dernière saison".

Le garde-pêche Cross, de Beaver Harbour, qui contrôle les pêcheries de la rivière L'Etang à la Pointe Lepreaux, déclare dans son dernier rapport que considérant dans l'ensemble toute l'industrie de la pêche, il y a eu augmentation dans la prise et la valeur sur celle de l'année dernière. Il y a eu peu de gros hareng de pris, et pendant plusieurs années passées cette pêche a diminué sans qu'il puisse en trouver la raison. On n'a pas expédié de ce district autant de sardines-harengs que l'année dernière, mais il en a été mis davantage en conserve par les deux établissements. Leur prise a été à peu près la même que l'année précédente. Il a été pris à peu près autant de homard que l'an dernier, mais il en a été mis davantage en conserve dans les établissements d'ici et de Blacks-Harbour. Ils ont obtenu de bons prix pendant toute la saison, spécialement ceux qui ont été expédiés aux Etats-Unis. Les poissons d'hameçon de tous genres ont obtenu des prix plus élevés et la prise en a été plus forte, bien que moins d'hommes aient été engagés dans ce genre de pêche. A peu près cinquante pour cent de la prise dans ce district ont été vendus en Canada, et la balance est allée aux Etats-Unis. Cette saison de pêche a été plus prospère que la précédente.

Le garde-pêche Hall, en charge à Saint-George, fait rapport : " Les passages à poissons sont en superbe état, et ont été franchis par plusieurs saumons durant la dernière saison. Plusieurs ont été vus ici, dans les rivières aussi bien que dans le réservoir et le bassin. On ne les a pas pêchés à la mouche et conséquemment aucun n'a été pris. Dans plusieurs lacs la pêche à la truite a atteint la moyenne, et de nombreux partis de pêche ont eu de l'excellent sport et de bonnes prises durant la saison ".

Le garde-pêche Lord, en charge des îles de l'Ouest, rapporte une diminition dans la prise de hareng durant la saison écoulée. De bonne heure cet automne, la prise était bonne et les prix modérément hauts, mais plus tard la prise est devenue médiocre. Notre prise d'automne, que nous comptons toujours comme la meilleure de l'année, a manqué complètement ; mais que ce soit à cause de l'amoindrissement du nombre des bancs, ou parce qu'ils ont oublié leurs parages ordinaires, c'est une question sur laquelle les opinions diffèrent beaucoup. Quelques-uns croient qu'ils deviennent plus rares. Notre industrie de hareng fumé a totalement manqué, aucun hareng n'a été pris, la merluche argentée, qui a été assez nombreuse, a pu le chasser de cette île. On ne peut attribuer cela à l'encornet vu qu'il a été très rare. Pendant à peu près une semaine, un certain nombre de nasses ont pris quelques maquereaux, qui ont été vendus avec le hareng aux encaqueurs.

Les poissons d'hameçon semblent avoir été aussi abondants que d'habitude, mais un grand nombre de pêcheurs qui étaient autrefois dans ce genre d'occupation se sont procuré de l'emploi dans les " manufactures " de sardines à Eastport et à Lubec, où, d'après eux, ils se trouvaient mieux au point de vue du salaire. Le merlan a abondé pendant un certain temps ; il a été pris en grands nombres dans les nasses, et c'est peut-être ce qui explique la rareté du hareng. L'égrefin est resté le même, bien qu'un plus petit nombre de vaisseaux aient, cette année, été employés à la pêche au filet. La morue a été aussi abondante que jamais, et il a remarqué que quelques-unes avaient une petite nageoire inférieure enlevée, ce qui est, dit-on, le produit de la piscifacture de Gloucester. Les homards deviennent plus rares chaque année. Il trouve très difficile d'empêcher la pêche illégale du homard durant la saison de clôture, vu que les pêcheurs risquent l'amende pour l'amour de quelques dollars gagnés. Ils posent leurs trappes sans y mettre de bouées, et pendant la nuit les tirent en draguant pour retrouver leurs lignes, ce qui rend à peu près impossible la tâche de les surprendre.

Le garde-pêche Conrad, à Sainte-Croix, qui a charge des lacs sur la ligne des frontières de Vanceboro en montant vers le nord, fait rapport que par une constante vigilance il a pu empêcher tout braconnage dans les eaux de son district. Plusieurs rapports que des personnes avaient violé la loi lui ont été faits, mais à une enquête il les a trouvés sans fondement. La pêche des différents poissons a été très bonne et les eaux ont été visitées par plusieurs partis de sportsmen qui ont été enchantés de leurs succès.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT, *inspecteur des pêcheries.*

DISTRICT N° 2.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT, WESTMORELAND ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1898, PAR L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN.

MONCTON, 2 janvier 1899.

Honorable sir L. H. DAVIES, C.C.M.G.
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries du district n° 2 du Nouveau-Brunswick, avec des états sous forme de tableaux montrant la production et la valeur par divisions et par comtés, de même qu'un état des capitaux placés dans l'industrie de ces pêcheries.

Les rapports montrent une diminution considérable du résultat collectif comparé à celui de l'an dernier, diminution qui est presque entièrement confinée à ce comté (Gloucester), et qui est en grande partie causée par les très bas prix persistants pour la morue, et pendant les deux ou trois ans finissant avec 1897, où la pêche n'a pas payé, causant des pertes considérables pour les marchands, et comme conséquence, dans quelques-uns des plus petites divisions où l'industrie agricole payait davantage, la pêche a été à peu près complètement abandonnée, mais les hauts prix obtenus en 1898, pour le poisson, aura un puissant effet, et sans aucun doute stimuleront l'industrie de façon à la faire revenir aux anciens chiffres ou probablement à mieux encore, d'autant plus qu'il paraît y avoir rareté de morue, éperlan, hareng, etc., quoique le homard soit surpêché, comme il est expliqué plus longuement plus loin. La réduction du nombre de divisions dans ce comté (Gloucester) de quatre à deux, rendant plus difficile dans des étendues aussi considérablement augmentées la tâche des officiers chargés d'obtenir des chiffres exacts, peut aussi avoir quelque chose à faire avec la maigreur des rapports, bien que je leur aie fourni des réclamations de primes, des statistiques, etc., pour les aider à faire ces rapports. Je vais maintenant faire un rapport détaillé sur les principales espèces de poissons pris, avec remarques s'y rattachant.

SAUMON.

La prise de ce poisson n'a pas atteint le moyenne de l'année dernière, excepté sur la Ristigouche et les côtes conduisant à cette rivière, bien que la pêche à la mouche ait été bonne sur les principaux cours d'eau, spécialement sur la Miramichi, où les gardes-pêche se sont trouvés en bon temps et où la première montée de poissons s'est faite sans pertes dans les étangs, et aux eaux supérieures des différents tributaires de cette rivière, Il n'y a pas de doute que l'approvisionnement de saumon ne dépend pas seulement sur le fait qu'il puisse monter et qu'il soit protégé, mais aussi de conditions favorables pour le dépôt des œufs, leur éclosion, etc., comme dans les poissonnières naturelles ou les lits de frayage des rivières fréquentées par ces poissons. Si tout est favorable à l'automne et au printemps, on obtient de grands résultats, et alors dans quatre ou cinq ans il y aura tout plein de poissons bien développés, mais si, au contraire, des grosses descentes de glaces, au printemps, brisent et détruisent les lits contenant les œufs, comme conséquence naturelle, le poisson doit être rare. Une autre question sur laquelle il y a beaucoup de différences d'opinion est si la montée de saumon en été est le produit du même poisson qui est venu à l'automne; plusieurs maintiennent

que non et que, par conséquent, la piscifacture de Miramichi étant fournie d'œufs pris du poisson d'automne, rend moins de services bénéficiables que si elle était fournie d'œufs de poissons choisis dans la prise d'été. Dans le dernier cas, cela amènerait ceux pris dans l'automne à déposer plus de frai dans les poissonnières naturelles et assurerait de meilleurs résultats, bien qu'il y ait sans aucun doute un grand avantage dans le fait d'avoir plus d'œufs amenés à maturité dans cette poissonnière que dans les lits naturels des rivières.

HARENG.

Ce poisson a été très abondant au printemps, mais il est de pauvre qualité; une grande quantité a été prise non seulement pour servir de nourriture, mais aussi comme boitte, etc., et si le temps est mauvais une grande quantité du frai est charriée vers la rive et transportée sur les terres comme engrais. Les bords entre Miscou et Caraquette sont fréquentés par du poisson de bien meilleure qualité dans la dernière partie d'août, et en septembre, alors qu'il en est pris beaucoup par des bateaux et des goélettes venus de toutes les parties de la côte.

MAQUEREAU.

Le maquereau a été rare durant la saison écoulée; là où il s'est porté, il n'a séjourné que peu de temps, de sorte qu'une quantité beaucoup moindre que d'habitude a été prise, bien que de grands préparatifs aient été faits sur quelques points de la côte pour sa prise. Son mouvement paraît très erratique.

HOMARD.

Bien que dans le comté de Westmoreland il ait été pris plus de homards l'an dernier, sans extension de temps, qu'en 1897 avec dix jours de plus de pêche, la prise totale pour ce district en 1898 jusqu'au 15 juillet a été légèrement au-dessous de celle de l'année précédente, en y incluant les dix jours d'extension, mais on a placé un plus grand nombre de trappes, et avec les hauts prix persistants qui poussent si fortement à augmenter le nombre des fabriques et de l'outillage, il semble que quelque chose doit être fait pour empêcher la destruction d'une pêche aussi précieuse. Si on adoptait l'automne au lieu du printemps pour cette pêche, vu que presque tout le frai est jeté avant le 15 juillet, je crois que l'approvisionnement ne serait pas épuisé, tandis que maintenant les œufs sont enlevés loin du poisson à demi-mûrs par les pêcheurs, ou quand les officiers ne sont pas sur le qui-vive, tout est bouilli, femelles et œufs. La pêche faite en automne ferait aussi disparaître les violations de la loi et épargner une somme considérable; mais partout les paqueurs paraissent opposés à cela, vu qu'il leur serait difficile d'avoir des hommes pour leurs fabriques après le départ de ceux engagés au printemps ou après que ceux-ci se seraient procuréd'autres emplois. Cependant un tel changement produirait certainement plus de bien que toutes les personnes et toutes les lois préventives qu'on peut établir. J'espère que la commission qui fait actuellement une enquête pourra dans son rapport recommander quelque mesure qui, dans l'avenir, empêchera la destruction de cette importante pêche, mesure qui serait certainement dans l'intérêt de chaque paqueur et de chaque pêcheur sur la côte.

MORUE.

La prise de ce poisson important n'a pas atteint la moyenne des dernières années, non pas à cause de sa rareté, mais les bas prix persistants ont amené les petits bateaux à abandonner toute pêche de ce genre dans les endroits ou d'autres emplois pouvaient être obtenus; mais la hausse dans les prix en 1898 donnera certainement un élan à cette pêche qui sans aucun doute, dans un an ou deux, la fera arriver à ce qu'elle était autrefois et peut-être au delà, vu qu'il y a place pour l'expansion la moins limitée.

ÉPERLAN.

Encore une très grosse prise nonobstant le fait que durant les deux dernières saisons de grosses pluies ont causé des crues qui ont poussé ces poissons hors des petits courants juste au moment où la pêche commençait, et quand tel est le cas, ils ne semblent jamais revenir la même saison en grand nombre; cependant ils ne deviennent certainement pas plus rares, mais au contraire, paraissent augmenter d'année en année, et comme ils sont de la nourriture pour tant d'autres espèces de poissons, les quantités prises pour le commerce sont une très petite portion de la nourriture consommée. On ne peut pas trop apprécier la valeur de cette pêche; des centaines de milliers de dollars étant annuellement distribués, grâce à lui, parmi la classe ouvrière, en hiver, quand tout autre emploi est si difficile à obtenir; et les négociants pouvant ainsi augmenter leurs affaires, sans compter le trafic que cette industrie fournit aux diverses voies ferrées locales aussi bien qu'à l'Intercolonial.

BAR.

Il y a une légère augmentation dans la quantité de bars prise, comparée à l'année précédente, vu que nous n'avons pas encore perdu les bénéfices de la prohibition imposée il y a quelques années, et qui nous a permis d'élever sans dérangement de grandes quantités de bars. Depuis cette époque la durée du séjour de ce poisson a, dans l'ensemble, augmentée d'année en année. C'est un poisson qui parait croître lentement, et n'arriver à sa grosse dimension qu'au bout de plusieurs années. Il est difficile de dire si du train qu'on a fait la pêche l'approvisionnement durera longtemps, bien qu'il paraisse aujourd'hui nécessaire de voir à ce que les petits ne soient pas pris et détruits dans les filets à éperlans sur la Miramichi.

ALOSE.

Ce poisson vient dans le port de Saint-Jean en route pour la rivière Saint-Jean, afin de frayer dans la dernière partie de mai et les deux premières semaines de juin, et ce qui n'est pas pris dans les filets dans les dits ports et rivières après qu'ils ont déchargé leurs œufs, retourne à l'eau salée et remonte aux champs d'alimentation à la tête de la baie de Fundy, où, vers le 1er septembre, ils deviennent très gras. Il y a 50 ans, près de 200 bateaux s'occupaient avec profit de cette pêche; cette grosse flotte est maintenant réduite à 20 ou 30 bateaux. Il n'y a aucun doute que si une date pour la clôture de cette pêche était poussée jusqu'au 20 juin de chaque année, afin de permettre à l'alose de frayer, dans peu d'années les eaux en seraient remplies de nouveau. Pour bien comprendre combien est grande leur présente destruction, on n'a qu'à visiter les marchés de cette province de bonne heure en juin, et voir l'alose ouverte pour être convaincu de l'affreuse destruction qui a lieu chaque année. Cette question mérite assurément considération.

GASPAROT.

Ce poisson abonde dans un bon nombre de rivières et de courants au printemps, et pourrait être pris en grande quantité, mais il ne paraît pas que, exception faite, d'un ou deux endroits, on s'en occupe beaucoup.

HUITRES.

Bien qu'il y ait une légère diminution dans la récolte des huîtres sur les précieux lits de Bouctouche et de Cocagne, et une très forte sur ceux de Caraquette, il y a une considérable augmentation dans la récolte d'un type inférieur dans le comté de Northumberland. Il y a quelques années, peu d'huîtres pouvaient être trouvées en dehors de la zone rétrécie de la baie du Vin, tandis que maintenant elles abondent sur

un parcours de plusieurs milles en remontant la rivière Miramichi, des hommes dans de petites embarcations et de petits bateaux se laucent en graud nombre chaque automne des comtés voisins vers ces lits et remplissent leurs embarcations. Les lits de Caraquette fermés par la terre à l'embouchure de la rivière Caraquette, là où il y a peu de courant ou de mer, devieuneut marécageux et couverts de sédiments et de vase. On propose d'y remédier en employant un petit dragueur pour enlever la vase de ces lits et en vendre le fond propice à la réception du jeune mollusque qui est maintenant perdu en graude partie. Cet endroit mérite certainement notre attention, car les huîtres qui y sont, bien que petites, sont d'un excellent goût, et ont beaucoup produit ces dernières anuées.

A propos des rapports des officiers, je dois dire que bien peu des inspecteurs en ont envoyé avec leurs états, et le peu que j'ai reçu ne contient aucune note ou recommandatiou de quelque importance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,
Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 3 NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN, KING ET SAINT-JEAN, POUR L'ANNÉE 1898, PAR L'INSPECTEUR H. S. MILES.

OROMOCTO, N. B., 2 janvier 1899.

A l'honorable sir L. H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de ce district, ainsi que des états statistiques montrant la valeur et les quantités de poissons pris, lesquels, comparés avec ceux de l'an dernier, accusent une diminunution de $35,614.45.

SOMMAIRE DES RAPPORTS DES OFFICIERS DE PÊCHERIES.

L'inspecteur O'Brien, du comté de St-Jean, fait rapport qu'il y a eu une diminution dans la prise de saumon cette année, due en partie aux vents d'est qui se sont fait sentir dans les mois de juin et de juillet, et aussi au temps extrêmement brumeux, qui a rendu dangereuse la pêche dans ce port pendant la plus grande partie de la pêche du saumon, de l'alose et du gasparot. Le homard a également donné beaucoup moins, parce que tous les pêcheurs consacrent leur temps et leur attention à cette pêche en hiver, quand tous les autres poissons ont fui les bords.

L'inspecteur Isaac I. Hetherington, de Jenkins, comté de Queen, rapporte qu'il y a eu abandance de gasparot, tandis que l'alose a été au-dessous de la moyenne. Les autres espèces de poisson ont été comme d'ordinaire. Il a saisi deux filets pour pêche illégale.

L'inspecteur Cecil F. McLean, de Burton, comté de Sunbury, rapporte que le gasparot a été un peu plus abondant que l'an dernier, mais la prise n'a pas été aussi abondante, vu que moins de pêcheurs s'en sont occupés que les années précédentes. La prise d'alose a été plus forte que l'année dernière, le saumon pas aussi bon, à cause d'une crue des eaux qui s'est produite vers le milieu de la saison de pêche. Le doré augmente et devient rapidement un facteur puissant dans les pêcheries, et il devrait être protégé par la fixation d'une dimension réglementaire de maille et d'une saison de clôture, la maille devant être de $2\frac{7}{8}$ ou 3", mesure d'extension, et la saison de clôture s'étendre du 1er octobre au 1er mars. Le gasparot a remonté la rivière Oromocto en grande quantité, mais à l'écluse Smith, il est arrêté. Il y a là un passage à poissons Hockin, mais on n'a jamais entendu dire qu'un poisson y soit entré.

L'inspecteur Robert Orr, de Frédéricton, comté d'York, dit: "Pendant la saison de pêche, j'ai passé tout mon temps sur la rivière Saint-Jean et sur la partie nord-ouest de la Miramichi. La poursuite du poisson sur la rivière Saint-Jean, en amont des eaux de marée, a été d'occurrence très fréquente, et s'il n'y a pas plus d'aide, il sera impossible d'empêcher cela à l'avenir. Quant à la partie sud-ouest de la Miramichi, je puis dire qu'il a été fait beaucoup de pêche au dard avant que des gardiens soient placés sur la rivière dès le 1er juin. Cédant aux observations faites par M. Edgar Hanson, qui s'intéresse beaucoup à la protection de nos pêcheries, et aussi par l'inspecteur Miles, le gouvernement a placé quatre hommes sur la rivière entre

Boiestown et les 'Fourches', une distance de 50 milles. Cette étendue de rivière ne peut pas être protégée par quatre hommes : il en faut pas moins de sept pour empêcher la pêche au dard et au filet. En septembre, nu très grand nombre de saumons ont atteint leurs frayères et grâce aux hautes eaux ont échappé aux ravages des dardeurs. Tout le poisson pris dans ce district a servi à la consommation locale. On continue grandement à se rendre coupable de la pêche au filet sur la rivière Saint-Jean, et cela ne peut être empêché que par la nomination d'un plus grand nombre de gardiens. La saison de clôture est assez bien observée sur la rivière Saint-Jean. Je suis d'opinion que dans ma région le bran de scie ne cause pas de tort. Il n'y a pas de passage à poissons dans mon district." Pour terminer, il propose que la tête des eaux de marée sur la rivière Saint-Jean soit fixée au pont de fer à Frédéricton.

Le garde-pêche Charles McEwen, de Beaufort, comté de Charleton, rapporte tout particulièrement que le saumon et la truite de grosse dimension ont abondé dans la branche nord de la rivière Miramichi, depuis le 18 juillet jusqu'à l'automne, et que pendant cette période plusieurs sportsmen ont visité la rivière ; aucun cas de pêche illégale.

La garde-pêche D. E. Brooks, de Bristol, comté de Charleton, rapporte qu'il y a eu beaucoup de saumons, dont peu ont été pris, au commencement de la saison, à cause de la hauteur des eaux, mais plus tard un assez grand nombre ont été pris, dardés, etc. ; tous ont servi à la consommation locale.

L'inspecteur Leonard Wilson, comté de Victoria, dit que l'on s'adonne rarement à la pêche illégale. Grâce à la culture artificielle du saumon, il devient abondant. Pas de passage à poissons dans son district. Il faut plus de gardiens, et leurs services devraient être retenus pour une plus longue période que l'an dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. S. MILES,
Inspecteur.

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 1.

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 1 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.										Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Lignes dormantes.		Nasses.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	Comté de Charlotte.			$			$				$			$		$		$	
1	Campobello	12	277	6300	68	119	3776	148	50	3238	900	37	1110	1850	114	1150	37	11480	1
2	Grand-Manan	18	270	5300	77	288	65680	518	410	10450	3800	35	3280	6600	111	2225	42	41100	2
3	Iles de l'Ouest	2	59	800	8	180	9500	220	50	1500	450	75	2250	4500	75	750	86	34100	3
4	Lepreaux à l'Etang	7	158	2700	38	126	2560	163	139	4160	1870	37	1110	2220	330	1900	35	8900	4
5	L'Etang à Latête	7	92	1700	21	258	8737	203	21	641	222	64	1806	2000	80	794	67	17250	5
6	Latête à Oak Bay	2	19	450	4	88	1780	95	.....	.....	....	41	1230	1230	62	372	48	14400	6
	Totaux	48	875	17250	224	1059	92033	1347	670	19989	7242	289	10786	18400	772	7191	315	126930	

ETAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																			Numéro.
		Saumon frais, liv.	Pétoncles en boîte.	Pétoncles frais, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng mariné, en boîte, liv.	Hareng mariné, liv.	Hareng frais et gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau, conserves, en boîte.	Homard, conserves, en boîte, liv.	Homard dans le test, quintaux.	Morue séchée, qtx.	Moules, conserves, en boîte.	Moules, à la mesure, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé, frais, liv.	Egrefin en boîte, liv.	
	Comté de Charlotte.																				
1	Lepreaux à L'Etang	3600	16000	4300	200	240000	.....	.....	.....	....	3400	40992	6525	245	43000	450	4000	925	.....	4000	1
2	L'Etang à Saint-George	....	.....	19400	432	.....	.....	.....	.....	...	...	.....	897	1324	.....	101	.....	1209	.....	.....	2
3	Saint-George à Saint-Stephen	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24000	...	...	.....	174	500	.....	1755	206000	900	150000	9600	3
4	Saint-George et environs	....	.....	2000	....	.....	.....	8750	.....	900	...	.....	20	....	.....	10	40000	....	.....	.....	4
5	Saint-Stephen et environs	750	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	.....	.....	....	...	....	.....	....	.....	.....	5
6	Grand Manan	....	.....	.....	4090	.. ..	50000	20318000	8705000	....	....	40680	4470	2866	.....	....	.....	581	15000	.....	6
7	Campobello	....	.....	..	1487	.....	.....	.....	74255	....	....	26400	340	500	.....	....	600000	850	.....	.....	7
8	Iles de l'Ouest	....	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	....	...	....	340	100	.....	....	400000	....	500	.....	8
	Totaux	4350	16000	25700	6234	240000	50000	20326750	8803255	900	3400	108072	12766	5535	43000	2261	1250000	4465	165500	13600	

ETAT indiquant la quantité et la qualité du poisson, etc.—**Nouveau-Brunswick**—*Fin.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Valeur totale du poisson.	Numéro.
		Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, quintaux.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Doré, liv.	Sardines, en boîte.	Sardines, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson utilisé comme engrais, baril.		
	Comté de Charlotte.																	$ c.	
1	Lepreaux à L'Etang	4250	4250	380	10000	.....	.....	. .	.....	900000	21600	5200	....	52	5500	1700	2450	*188,613 90	1
2	L'Etang à Saint-George	1899	1400	3079	5000	....	.....	.....	.....	150000	89100	39000	....	....	5700	1275	5949	†222,757 25	2
3	Saint-George à Saint-Stephen	1200	.....	450	1000	2500	3000	....	.....	150000	25705	3800	....	....	.....	245	3000	99,157 50	3
4	Saint-George et environs	.....	.....	.....	.....	6000	....	10	.....	.....	.....	700	500	....	. .	.....	125	2,428 00	4
5	Saint-Stephen et environs	.....	.....	.....	.....	5500	8000	250	3000	.....	.....	.....	.....	600	25	.....	.....	2,330 00	5
6	Grand-Manan	5740	4000	9983	40000	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	22300	.....	850	486,729 00	6
7	Campobello	3708	4530	3060	10000	.....	.....	....	.....	.....	16525	.....	.....	....	5000	480	.....	89,961 10	7
8	Iles de l'Ouest	200	250	450	1000	.....	.....	....	.....	50000	16970	.....	.....	....	800	600	.....	53,385 00	8
	Totaux	16997	14430	17402	67000	14000	11000	260	3000	1250000	169900	48700	1100	77	39300	4300	12355	1,145,361 75	

* Au n° 1 ajoutez 5 barils d'alose, et 9 loups-marins, $86. † Au n° 2 ajoutez 19 barils d'encornet, $76.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 1 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais	liv.	4,350	0 20	870 00
Pétoncles, en boîte	boîtes	16,000	0 15	2,400 00
" frais	liv.	25,700	0 05	1,285 00
Hareng, salé	brls.	6,234	4 00	24,936 00
" mariné	boîtes	240,000	0 10	24,000 00
" "	liv.	50,000	0 05	2,500 00
" frais dans la glace	"	20,326,750	0 01	203,267 50
" fumé	"	8,803,256	0 02	176,065 12
Maquereau, frais	"	900	0 12	108 00
" en boîte	boîtes	3,400	0 12	408 00
Homard, en boîte	"	108,072	0 20	21,614 40
" frais	qtx.	12,766	5 00	63,830 00
Morue, séchée	"	5,535	4 00	22,140 00
Moules, en boîte	boîtes	43,000	0 10	4,300 00
" dans la coquille	brls.	2,261	7 00	15,827 00
Egrefin, frais	liv.	1,250,000	0 03	37,500 00
" séché	qtx.	4,465	3 00	13,395 00
Egrefin, fumé (*finnan haddies*)	liv.	165,500	0 06	9,930 00
" " en boîte	boîtes	13,600	0 10	1,360 00
Merluche, séchée	qtx.	16,997	2 25	38,243 25
" noues de	liv.	14,430	0 50	7,215 00
Merlan, séché	qtx.	17,482	2 00	34,804 00
Flétan, frais	liv.	67,000	0 10	6,700 00
Truite, fraîche	"	14,000	0 10	1,400 00
Alose, salée	brls.	5	10 00	50 00
Eperlan, frais	liv.	11,000	0 05	550 00
Gasparot, salé	brls.	260	4 00	1,040 00
Doré, frais	liv.	3,000	0 05	150 00
Sardines, en boîte	boîtes	1,250,000	0 05	62,500 00
" frais	brls.	169,900	2 00	339,800 00
Carrelet, frais	liv.	48,700	0 05	2,435 00
Petite morue ou *frost fish*	"	1,100	0 05	55 00
Encornet	brls.	19	4 00	76 00
Poisson commun et mêlé	"	77	2 00	154 00
Huile de poisson	galls.	39,300	0 30	11,790 00
Poisson employé comme boitte	brls.	4,300	1 50	6,450 00
" " " engrais	"	12,355	0 50	6,177 50
Peaux de loups-marins	nomb.	9	4 00	36 00
Valeur totale pour 1898				1,145,361 77
" " 1897				870,287 30
Augmentation pour 1898				275,074 47

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 1, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1898.

Matériel.	Valeur.
	$ cts
48 navires (875 tonneaux)	17,250 00
1,059 bateaux de pêche	92,033 00
670 rets à mailler (19,989 brasses)	7,242 00
289 seines (10,796 brasses)	18,400 00
772 lignes dormantes	7,191 00
315 nasses	126,930 00
7 rets à éperlan	70 00
1,406 lignes à main	777 00
8 homarderies	18,200 00
23,059 pièges à homard	19,015 00
8 congélateurs et glacières	19,000 00
797 boucans et poissonneries	136,565 00
278 jetées et quais	46,125 00
11 remorqueurs et semaques	4,875 00
2 établissements de conserves de sardine	3,000 00
1 sècherie	3,500 00
1 fabrique de guano	5,000 00
80 chalans pour la pêche avec nasse	4,000 00
50 sonnettes	500 00
30 presses à poisson	3,000 00
Valeur totale du matériel	532,673 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries dans le district n° 2 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1898.

Numéro.	Districts.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à éperlan.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	Comté de Ristigouche.			$			$				$		$	
1	En amont de Dalhousie	....	....	....	...	36	600	65	50	8000	6000	200	10000	1
2	En aval de Dalhousie	1	28	500	5	190	4000	350	85	18000	20000	25	1300	2
	Totaux	1	28	500	5	226	4600	415	135	26000	26000	225	11300	
	Comté de Gloucester.													
1	Beresford, etc	....	....	....	....	410	8500	820	460	40000	23500	....	.....	1
2	Bathurst, Caraquet, etc	117	1234	42000	370	520	15600	720	690	40000	17500	44	2000	2
3	Tracadie, Inkerman, etc	21	246	8000	65	350	10000	650	640	128000	35000	197	5700	3
4	Miscou et île Shippegan	70	810	35000	232	300	14500	800	500	62000	20000	55	1700	4
	Totaux	208	2290	85000	667	1580	48600	2990	2290	270000	96000	296	9400	
	Comté de Northumberland.													
1	Néguac, etc	3	39	1660	11	190	3800	270	1250	26000	20000	196	10000	1
2	Baie du Vin, etc	2	30	800	7	200	10000	550	800	80000	65000	180	8000	2
3	Chatham, etc	4	94	2800	18	150	4000	150	800	25000	20000	354	21000	3
4	Rivières Miramichi, sud-ouest et nord-ouest	.....	.....	.....	.. .	130	2600	130	120	9400	7000	.....	.....	4
	Totaux	9	163	5260	36	670	20400	1100	2970	140400	112000	730	39000	

	Comté de Kent.												
1	Carleton, Richibouctou, etc.....	2	36	950	6	306	11000	560	2580	51600	12900	465	18500	1
2	Bouctouche, etc.....	.....	.....	.....	....	400	12000	1000	600	15000	5000	265	12000	2
3	Cocagne, etc.....	.....	.....	.....	.....	200	6000	400	400	10000	3000	65	3000	3
	Totaux	2	36	950	6	906	29000	1960	3580	76600	20900	795	33500	
	Comté de Westmorland.													
1	Shédiac, etc	....	....	....	....	300	9000	600	600	26000	11000	250	10000	1
2	Botsford, Sackville, etc.....	.....	.....	.....	.....	380	9000	700	500	16000	3000	100	3000	2
3	Dorchester.....	.....	...	.....	.....	32	1600	64	35	8000	3500	.....	.....	3
	Totaux.....	.....	.....	.....	.. .	712	19600	1364	1135	50600	17500	350	13000	
1	*Comté d'Albert*.....	..	.....	.....	....	4	200	8	10	800	600	.....	.....	1
	Grands totaux	220	2517	91710	714	4098	122400	7837	10120	564400	273000	2396	106200	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON. Saumon frais, liv.	Saumon en boîte, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîte, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée.	Noues de merluche, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Numéro.
	Comté de Ristigouche.																			
1	En amont de Dalhousie	75000	.....	....	100	2000	.....	.....	....	.....	100	.....	....	....	....	....	.....	12000	....	1
2	En aval de Dalhousie	150000	....	.....	2000	26000	.....	100	....	22550	390	100	....	....	....	....	....	2500	...	2
	Total	225000	.....	.....	2100	28000	.....	100	...	22550	490	100	....	...	....	....	.....	14500	...	
	Comté de Gloucester.																			
1	Beresford, etc	130000	2000	.....	14550	50000	....	2000	50	42000	40	2500	....	....	200	....	500	5000	....	1
2	Bathurst, Caraquet, etc	220000	.....	...	32000	20000	20000	22000	10	195000	200	38000	50	500	600	1000	20000	10000	....	2
3	Tracadie, Inkerman, etc	69500	.....	.....	16100	60000	.....	11000	50	184000	200	7000	30	100	100	200	7000	6500	....	3
4	Miscou et île Shippegan	.....	9000	..	10500	.....	.....	10000	40	481000	60	18500	50	...	200	400	10000	1000	....	4
	Total	419500	11000	.....	73100	130000	20000	45000	150	902000	500	66000	130	600	1100	1600	37500	22500	....	
	Comté de Northumberland.																			
1	Néguac, etc	65000	500	.....	4000	30000	20000	20000	....	48000	50	1800	...	...	100	150	1000	2500	50	1
2	Baie du Vin, etc	92650	.....	.....	2000	.....	10000	25000	20	70000	80	200	....	....	200	300	1000	1000	100	2
3	Chatham, etc	80000	.....	.....	100	10000	.....	1500	....	.....	....	150	....	....	....	....	.....	3000	500	3
4	Bras S.-O. et N.-O., rivière Miramichi	35000	...	10000	.....	.....	.....	29100	....	.....	.....	.....	....	....	....	....	.....	16000	950	4
	Totaux	272650	500	10000	6100	40000	30000	.....	20	118000	130	2150	...	....	300	450	2000	22500	1600	

	Comté de Kent.																		
1	Carleton, Richibouctou, etc.	28000	100	.....	15200	28000	....	176000	50	250000	150	2600	....	....	1300	2000	4000	11980	65	1
2	Bouctouche, etc.	.....	.....	.....	10000	9000	..	1000	20	140000	50	180	30	....	200	800	500	2300	....	2
3	Cocagne, etc.	.....	....	.....	4000	10000	.....	500	10	72000	50	100	....	....	100	....	.....	1200	....	3
	Totaux	28000	100	.....	29200	47000	.....	177500	80	462600	250	2880	30	....	1600	2800	4500	15480	65	
	Comté de Westmorland.																			
1	Shédiac, etc	4000	.. ....	.....	35000	400000	35000	1500	....	250000	250	50	....	50	...	....	.. ...	5000	10	1
2	Botsford, Sackville, etc.	.....	.....	.. ..	10000	40000	15000	2000	....	250000	1000	50	....	....	...	..	.....	4500	400	2
3	Dorchester	2500	.....	.....	50	.....	.....	....	....	.....	....	.....	..	....	....	....	.....	3000	1600	3
	Totaux	6500	.....	.....	45050	440000	50000	3500	...	500000	1250	100	....	50	....	....	...	12500	2010	
1	*Comté d'Albert*	3000	.....	.....	250	2000	.....	.....	...	.....	...	60	....	....	40	....	....	7000	200	1
	Grands totaux	954650	11600	10000	155800	687000	100000	272000	250	2005150	2620	71290	160	650	3040	4850	44000	91480	3875	

ETAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.											Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loups marins, nombre.	Valeur totale	Numéro.
		Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Bar, liv.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Sardines.	Huitres, brls.	Carrelet, liv.	*Petite morue ou frost fish*, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.						
	Comté de Ristigouche.																$	
1	En amont de Dalhousie	485000	.....	.....	....	40	.....	.....	.....	20000	..	100	.....	.....	.....	..	42870	1
2	En aval de Dalhousie	35000	.....	.....	....	100	.....	.....	4000	3000	..	....	20	800	800	..	50188	2
																		3
	Totaux	520000	.....	.....	....	140	.....	.....	4000	23000	..	100	20	800	800	..	93058	4
	Comté de Gloucester.																	
1	Beresford, etc	6000	.....	2000	..	50	.....	.....	8000	2000	..	...	300	1700	6000	..	112530	1
2	Bathurst, Caraquet, etc	460000	.....	20000	1000	300	.....	1200	20000	100000	..	....	12000	8000	20000	..	440640	2
3	Tracadie, Inkerman, etc	356000	1500	5000	200	450	.....	100	6000	6000	..	200	1200	5500	5000	..	190755	3
4	Iles Miscou et Shippégan	250000	.....	5000	100	100	.....	...	2000	5000	..	500	5000	4500	6000	..	244700	4
	Totaux	1072000	1500	32000	1300	900	....	1300	36000	113000	..	700	18500	19700	37000	..	988625	
	Comté de Northumberland.																	
1	Néguac, etc	680000	100	50000	100	20	.....	3000	10000	20000	..	800	350	2000	500	4	108634	1
2	Baie du Vin, etc	610000	170	25000	50	20	.....	6000	5000	50000	..	200	.....	4000	5000	..	116660	2
3	Chatham, etc	1400000	1500	35000	50	30	366000	7000	30000	1200000	..	....	.....	50	2000	..	211355	3
4	Bras S.-O. et N.-O., rivière Miramichi	.....	1250	175000	..	200	.....	.....	....	.....	..	....	.....	.....	.....	..	44600	4
	Totaux	2690000	3020	285000	200	270	366000	16000	45000	1270000	..	1000	350	6050	7500	4	481249	

Comté de Kent.																	
1 Carleton, Richibouctou, etc	960000	2800	22500	100	650	.....	500	28000	148000	20	360	1400	3500	2600	8	242616	1
2 Bouctouche, etc	580000	1000	1000	1500	200	.....	3500	.....	100000	..	700	60	3000	2500	1	135289	2
3 Cocagne, etc	145000	500	500	500	100	.....	1000	.....	20000	..	....	..	2000	1500	.	51755	3
Totaux	1685000	4300	24000	2100	950	....	5000	28000	268000	20	1060	1460	8500	6600	9	429670	
Comté de Westmorland.																	
1 Shédiac, etc	800000	1200	1500	300	125	.....	150	.....	8000	..	500	100	15000	10000	..	274210	1
2 Botsford, Sackville, etc	240000	500	4000	150	100	.....	225	.....	10000	.	....	20	12000	1000	..	136196	2
3 Dorchester	.....	....	.....	..	20	.....	.....	....	10000	..	....	60	.....	.....	..	17718	3
Totaux	1040000	1700	5500	450	245	..	375	...	28000	—	500	180	27000	11000	..	428124	
1 *Comté d'Albert*	3000	....	400	...	24	.. ..	.....	.....	30000	..	50	30	.....	..	.	6689	1
Grands totaux	7010000	10520	346900	4050	2529	366000	22675	113000	1732000	20	3410	20540	62050	62900	13	2427415	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du district n° 2 du **Nouveau-Brunswick** pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon frais	liv.	954,650	0 20	190,930 00
" en boîtes	"	11,600	0 15	1,740 00
" fumé	"	10,000	0 20	2,000 00
Hareng	brls.	155,800	4 00	623,200 00
" frais	liv.	687,000	0 01	6,870 00
" fumé	"	100,000	0 02	2,000 00
Maquereau	brls.	250	15 00	3,750 00
" frais	liv.	272,600	0 12	32,712 00
Homard	boîtes.	2,005,150	0 20	401,030 00
"	qtx.	2,620	5 00	13,100 00
Morue	"	71,280	4 00	285,160 00
" langues et noues de	brls.	160	10 00	1,600 00
Merluche	qtx.	3,040	2 25	6,840 00
" noues	liv.	4,850	0 50	2,425 00
Egrefin	qtx.	650	3 00	1,950 00
Truite	liv.	94,480	0 10	9,448 00
Flétan	"	44,000	0 10	4,400 00
Eperlan	"	7,010,000	0 05	350,500 00
Bar	"	346,900	0 10	34,690 00
Gasparot	brls.	10,520	4 00	42,080 00
Huîtres	"	22,675	4 00	90,700 00
Moules	"	4,050	2 00	8,100 00
Anguille	"	2,529	10 00	25,290 00
Alose	"	3,875	10 00	38,750 00
Encornet	"	20	4 00	80 00
Sardines	boîtes.	366,000	0 05	18,300 00
Carrelet	liv.	113,000	0 05	5,650 00
Poisson gelé	"	1,732,000	0 05	86,600 00
" mêlé	brls.	3,410	2 00	6,820 00
Huile de poisson	galls.	20,540	0 30	6,162 00
Poisson employé comme boîtte	brls.	62,050	1 50	93,075 00
Poisson employé comme engrais	"	62,900	0 50	31,450 00
Peaux de loups marins	nomb.	13	1 00	13 00
Total				2,427,415 00

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, pièges, etc., employés dans les pêcheries du district n° 2 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
220 bâtiments (2,517 tonneaux)	91,710 00	
4,098 bateaux	122,400 00	
564,400 brasses de rets	273,000 00	
2,396 rets à éperlan	106,200 00	
400 rets à bar	2,000 00	
3 rets à maquereau	3,000 00	
67 lignes dormantes	1,370 00	
2,650 lignes à main	1,825 00	
		601,505 00
201 homarderies	125,900 00	
209,960 pièges à homard	184,560 00	
		310,460 00
156 congélateurs et glacières	61,300 00	
407 boucans et poissonneries	27,180 00	
49 jetées et quais	9,520 00	
172 remorqueurs et semaques	20,700 00	
800 cabanes de pêcheurs d'éperlan	12,400 00	
		131,100 00
Total		1,043,065 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 3.

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries dans le district n° 3 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.							
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.			Lignes dormantes.		Saumon frais, liv.	Saumon fumé, barils.	Hareng salé, barils.	Hareng fumé, liv.	Perche blanche, fraîche, liv.	Homard frais, avec le test, quintaux.	Morue séchée.	Numéro.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.								
	Comté de Saint-Jean.			$			$			$			$		$								
1	Havre de Saint-Jean	3	52	1040	15	210	8400	420	66000	66000	8	400	600	28	11200	45867	. . .	450	25000	. . .	540	100	1
2	Havre de Dipper	7	140	2800	28	60	3000	120	24000	24000	...	...	...	..	.....	15000	.....	200	... ...	.....	2500	160	2
3	Pisarinco	2	30	600	10	60	6000	120	60000	60000	5	375	400	..	....	76000	....	250	.....	.....	1600	130	3
4	Musquash	....	...	....	....	38	3040	76	38000	38000	12	480	960	5	2000	5000	.....	. . .	....	.....	600	129	4
5	Saint-Martin	....	...	...	....	35	1750	70	14600	14600	....	....	....	..	.....	1200	.....	320	.....	.....	1150	80	5
	Totaux	12	222	4440	53	403	22790	806	202600	202600	25	1255	1960	33	13200	143667	.....	1220	25000	.....	6390	599	
	Autres comtés.																						
6	King	....	....	....	....	150	6000	300	20000	15000	....	....	....	..	.....	30000	.....	600	. .	.....	....	....	6
7	Queen	1	20	300	2	200	2400	400	25000	12500	....	....	....	..	....	4500	.....	...	....	.....	.....	.....	7
8	Sunbury	1	40	800	4	58	1160	116	10000	5000	...	....	...	..	....	3000	.....	.....	9000	.....	.....	.....	8
9	York	...	....	....	....	110	2200	220	6000	4000	....	....	....	..	.....	25000	...	.....	.....	30000	.....	.....	9
10	Carleton	....	....	....	....	35	350	70	500	375	....	....	..	..	....	6000	.....	.....	.....	. .	.....	.....	10
11	Victoria	....	..	....	....	90	500	180	1500	750	....	....	....	..	.....	4000	15	.....	.....	.....	.....	.....	11
	Totaux	2	60	1100	6	643	12610	1286	63000	37625	....	....	....	..	.....	72500	15	600	9000	30000	.....	.....	
	Grands totaux	14	282	5540	59	1046	35400	2092	265600	240225	25	1255	1960	33	13200	216167	15	1820	34000	30000	6390	599	

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																	VALEUR TOTALE DU POISSON.	Numéro.
		Langues et noues de morue, brls.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé, (*finnan haddies*), liv.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Alose, brls.	Alose fraiche, liv.	Gasparot, brls.	Bar, liv.	Brochet, liv.	Anguille, brls.	Sardines, brls.	Gasparot fumé, liv.	Poisson commun mêlée, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comboitte, brls.		
	Comté de Saint-Jean.																		$ c.	
1	Havre de Saint-Jean	....	575	750000	450	....	.....	700	8000	12000	....	.....	*100	95	300000	.....	....	2500	132,753 40	1
2	Havre de Dipper	3	2525	.....	3000	175	.....	...	...	...	....	.....	....	....	.....	.....	....	....	31,765 00	2
3	Pisarinco	....	370	.....	415	..	.....	30	....	375	....	.....	....	....	....	.....	....	....	28,563 75	3
4	Musquash	....	290	.....	250	25	.....	...	...	...	....	.....	....	2000	.....	.....	....	....	8,998 50	4
5	Saint-Martin	...	350	.....	800	200	.....	...	....	.....	....	.....	....	....	.. ...	.....	....	500	11,590 00	5
	Totaux	3	4110	750000	4915	400	.....	730	8000	12375	...	.....	100	2095	300000	.....	....	3000	213,670 65	
	Autres comtés.																			
																			5 00	
6	King	....	....	.....	500	....	16000	....	....	400	3000	30000	50	....	.....	230	250	...	*17,000 00	6
7	Queen	....	....	.....	...	....	7000	700	....	1400	....	40000	40	....	.....	45	....	....	16,690 00	7
8	Sunbury	....	....	.....	....	...	1000	60	....	1000	....	30000	18	....	.....	35	....	....	7,230 00	8
9	York	...	...	.....	....	....	18000	300	...	400	....	20000	...	....	1000	110	....	....	14,140 00	9
10	Carleton	....	....	.....	....	....	15000	25	....	.....	...	15000	20	....	.....	30	....	....	3,960 00	10
11	Victoria	....	....	.....	....	....	20000	30	....	..	...	4000	....	....	.....	150	....	....	3,825 00	11
	Totaux	....	....	.....	500	....	77000	1115	....	3200	3000	139000	128	....	1000	600	250	....	62,910 00	
	Grands totaux	3	4110	750000	5415	400	77000	1845	8000	15575	3000	139000	228	2095	301000	600	250	3000	276,580 65	

* NOTE.—Au n° 6, ajoutez 15,000 liv. d'esturgeon et 13 caques de caviar.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, **Nouveau Brunswick**, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon salé	brls.	15	15 00	225 00
" frais	liv.	216,167	0 20	43,233 40
Hareng salé	brls.	1,820	4 00	7,280 00
" fumé	liv.	34,000	0 02	680 00
Perche blanche	"	30,000	0 05	1,500 00
Homard frais	qtx.	6,380	5 00	31,950 00
Morue	"	599	4 00	2,396 00
" langues et noues	brls.	3	10 00	30 00
Egrefin	qtx.	4,110	3 00	12,330 00
" (*finnan haddies*)	liv.	750,000	0 06	45,000 00
Merluche	qtx.	5,415	2 25	12,183 75
Merlan	"	400	2 00	800 00
Truite	liv.	77,000	0 10	7,700 00
Alose	brls.	1,845	10 00	18,450 00
" fraîche	ch.	8,000	0 10	800 00
Gasparot	brls.	15,575	4 00	62,300 00
" fumé	liv.	301,000	0 02	6,020 00
Bar	"	3,000	0 10	300 00
Brochet	"	139,000	0 05	6,950 00
Anguille	brls.	228	10 00	2,280 00
Sardines	"	2,095	1 50	3,142 50
Esturgeon	liv.	15,000	0 07	1,050 00
Caviar	barls.	13	35 00	455 00
Poisson employé comme boitte	brls.	2,500	3 00	7,500 00
Poisson commun et mêlé	"	600	2 00	1,200 00
Huile de poisson	galls.	250	0 30	75 00
Poisson employé comme boitte	brls.	500	1 50	750 00
Total				276,580 65

Matériel de pêche employé dans le district n° 3, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Matériel.	Valeur totale.
	$ c.
14 bâtiments (282 tonneaux)	5,540 00
1,046 bateaux	35,400 00
265,600 brasses de rets	240,225 00
25 seines (1,255 brasses)	1,960 00
260 lignes dormantes	13,000 00
33 nasses	13,200 00
190 lignes à main	190 00
85 canots	850 00
10,700 pièges	10,700 00
59 glacières	8,700 00
109 boucans et poissonneries	42,800 00
70 quais et jetées	38,200 00
6 bateaux à vapeur et semaques	3,000 00
Total	413,765 00

RÉCAPITULATION, par comtés, indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.													Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Lignes dormantes.		Nasses.		Rets à éperlan.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
				$			$				$			$		$		$		$		
1	Ristigouche	1	28	500	5	226	4600	415	135	2:000	26000	....	.....	.....	..	.....	....	.....	225	11300		1
2	Gloucester*	208	2290	85000	667	1580	48600	2990	2290	270000	96000	....	.. ..	.....	45	500	....	....	296	9400		2
3	Northumberland‡	9	163	5260	36	670	20400	1100	2970	140400	112000	....	.....	.....	10	150	....	.....	730	39000		3
4	Kent*	2	36	950	6	906	29000	1960	3580	76600	20 000	....	.. .	.....	12	720	....	.....	795	33500		4
5	Westmorland	...	....	.....	....	712	19600	1364	1135	50000	17500	....	.. .	...	....	.....	....	.....	350	13000		5
6	Albert	..	..	..	....	4	200	8	10	800	600	....	.....	.....	....	.....	....	.....	....	.....		6
7	Saint-Jean	12	222	4440	53	403	22790	806	4050	202600	202600	25	1255	1960	260	13000	33	13200	....	.....		7
8	King	...	..	..	...	150	6000	300	400	20000	15000	...	.	.....	....	.....	....	.....	....	.....		8
9	Queen	1	20	300	2	200	2400	400	500	25000	12500	....	. ...	.....	....	...	....	.....	....	.....		9
10	Sunbury	1	40	800	4	58	1160	116	200	10000	5000	....	... ..	...	....	...	....	.....	....	... ..		10
11	York	....	....	.....	....	110	2200	220	120	6000	4000	....	.....	.....	....	.....	....	.....	....	.....		11
12	Carleton	....	....	.....	....	35	350	70	10	500	375	....	.....	.....	..	.....	..	.....	....	.....		12
13	Victoria	...	...	..	...	90	500	180	30	1500	750	...	.....	.....	...	.....	...	.....	....	... .		13
14	Charlotte	48	875	17250	224	1059	92033	1347	670	19989	7242	289	10786	18400	773	7191	315	126930	7	70		14
	Totaux	282	3674	114500	997	6203	249833	11276	16100	849989	520467	314	12041	20360	1100	21561	348	140130	2403	106270		

*NOTE,—Au n° 2 ajoutez 2 rets à piège, $2,000. Au n° 4 ajoutez 1 rets à piège, $1,000. ‡Au n° 3 ajoutez 400 rets à bar, $2,000.

RÉCAPITULATION indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, et la quantité et la valeur du poisson, etc.—

Nouveau-Brunswick—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Homarderies.					Autre matériel de pêche.								Espèces de poisson.				Numéro.
		Etablissements de conserves.		Trappes.		Nombre de personnes employées.	Refrigérants et glacières.		Boucans et poissonneries.		Quais et jetées.		Remorqueurs et semaques.		Saumon, frais, liv.	Saumon en conserve, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, barils.	
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.					
			$		$			$		$		$							
1	Ristigouche	2	1300	3260	3060	76	15	12100	2	300	1	200	4	1700	225000	.....	.....	2100	1
2	Gloucester	60	43700	80700	74000	1510	54	14200	130	11700	23	7700	154	6000	419500	11000	.....	73100	2
3	Northumberland	12	16400	13000	11000	320	71	27500	130	11800	....	....	11	5000	272650	500	10000	6100	3
4	Kent	56	21500	55000	49500	1200	11	5500	24	1650	21	820	3	8000	28000	100	.....	29200	4
5	Westmoreland	61	43000	58000	47000	1650	5	2000	120	1700	4	800	....	.....	6500	.....	.....	45050	5
6	Albert	....	.....	....	.....	....	....	.....	1	30	....	.....	....	.....	3000	.....	.....	250	6
7	Saint-Jean	....	.....	10700	10700	400	30	6000	63	40000	70	38200	6	3000	143667	.....	.....	1220	7
8	King	....	.....	.....	.....	....	9	1200	15	750	....	.....	....	.....	30000	.....	.....	600	8
9	Queen	....	.....	.....	.....	....	10	500	20	1000	....	.....	....	.....	4500	.....	.....	.....	9
10	Sunbury	....	.....	.....	.....	....	5	250	6	300	....	.....	....	.....	3000	.....	.....	....	10
11	York	....	.....	.....	.....	....	5	750	5	750	....	.....	....	.....	25000	.....	.....	.....	11
12	Carleton	....	.....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	6000	.....	.....	.....	12
13	Victoria	....	.....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	4000	.....	*15	.....	13
14	Charlotte	8	18200	23059	19015	318	8	19000	797	136565	278	46125	11	4875	4350	10000	.....	6234	14
	Totaux	199	144100	243719	214275	5174	223	89000	1313	206545	397	93845	189	28575	1175167	11600	{10000 lbs. 15 brls}	163854	

* NOTE—Barils salés.

RÉCAPITULATION indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson.																	Numéro.
		Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en conserves, liv.	Homard frais dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé, liv.	Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, barils.	
1	Ristigouche	28000	.....	100	....	22550	490	100	....	....	....	. .	....	.....	.....	.....	14500	....	1
2	Gloucester	130000	20000	45000	150	902000	500	66000	130	.....	600	.....	1100	1600	.....	37500	22500	....	2
3	Northumberland	40000	30000	46500	20	118000	130	2150	....	.....	....	.....	300	450	.....	2000	22500	1600	3
4	Kent	47000	.....	177500	80	462600	250	2880	30	....	...	.....	1600	2800	....	4500	15480	65	4
5	Westmoreland	440000	50000	3500	....	500000	1250	100	...	.....	50	.....	.. ..	.....	....	. ...	12500	2010	5
6	Albert	2000	.....	...	...	... .	.....	60	....	.....	.....	.....	40	....	.. ....	.....	7000	200	6
7	Saint-Jean	.....	25000	.....	....	.....	6390	599	3	.....	4110	750000	4915	....	400	.....	.....	810	7
8	King	.....	.....	.....	...	.....	....	.....	....	.....	....	....	500	.....	....	....	16000	....	8
9	Queen	.....	.....	.....	....	.....	.....	.. ..	....	... .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7000	700	9
10	Sunbury	.....	9000	.....	....	... ..	.....	.....	....	.....	.....	.....	. ...	.....	.....	. ...	1000	60	10
11	York	.....	.. ....	.....	....	.... ..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	...	18000	300	11
12	Carleton	.....	.... ..	.....	....	.....	.....	.....	....	.. ..	.....	.....	.....	....	.	.....	15000	25	12
13	Victoria	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	20000	30	13
14	Charlotte	20326750	8803255	4300	....	108072	12766	5535	....	1250000	4465	165500	16997	14430	17402	67000	14000	5	14
	Totaux	21013750	8937255	276900	250	2113222	21776	77424	163	1250000	9225	915500	25452	19280	17802	111000	185480	5805	

RÉCAPITULATION indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson. Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Bar, liv.	Brochet, liv.	Anguille, brls.	Sardines, boîtes.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loups marins, nombre.	Valeur totale. $ cts.	Numéro.
1	Ristigouche	520000	.....	.....	.....	140	.....	...	...	4000	23000	100	20	800	800	....	93,058 00	1
2	Gloucester	1072000	1500	32000	.....	900	.....	1300	1300	36000	113000	700	18500	19700	37000	....	988,625 00	2
3	Northumberland	2690000	3020	285000	.....	270	366000	16000	200	45000	1270000	1000	350	6050	7500	4	481,249 00	3
4	Kent	1685000	4300	24000	.....	950	.....	5000	2100	28000	268000	1060	1460	8500	6600	9	429,670 00	4
5	Westmoreland	1040000	1700	5500	.....	245	.....	375	450	.....	28000	500	180	27000	11000	....	428,124 00	5
6	Albert	3000	.....	400	.....	24	.....	.....	.....	.....	30000	50	30	.....	.....	....	6,689 00	6
7	Saint-Jean	.....	†12375	.....	.....	100	2095 brls.	.....	.....	.....	.....	.....	.	†3000	.....	...	213,670 65	7
8	King	.....	400	3000	30000	50	.....	.....	.....	.....	.....	230	250	.....	.....	....	17,065 00	8
9	Queen	.....	1400	.....	40000	40	.....	.....	.....	.....	.....	45	..	.....	.....	....	16,690 00	9
10	Sunbury	.....	1000	...	30000	18	.....	.....	...	...	.....	35	..	.....	...	....	§ 7,230 00	10
11	York	.....	400	.....	20000	...	.....	.....	.....	.....	.....	110	.....	.....	.....	....	14,140 00	11
12	Carleton	.....	.....	.....	15000	20	.....	.....	.....	.....	.....	30	.....	.....	.....	....	3,960 00	12
13	Victoria	.....	..	.....	4000	....	.....	.....	.....	.....	.....	150	.....	.....	.....	....	3,825 00	13
14	Charlotte	11000	260	.....	3000	....	1250000 / 169900 brls.	.....	2261	48700	1100	77	39390	4300	12355	9	*1,145,361 75	14
	Totaux	7021000	26355	349000	142000	2757	1616000 / 171995 brls.	22675	6311	161700	1733100	4087	60090	69350	75255	22	3,849,357 40	

† NOTE.—Dans le numéro 7, une partie de cette boîtte est cotée à $3.00. Ajoutez à cela 300,000 livres de gasparot fumé.
‡ Dans le numéro 8, ajoutez 15,000 livres d'esturgeon et 13 barillets de caviar.
§ Dans le numéro 10, ajoutez 30,000 perches. Numéro 11, ajoutez 1,000 liv. de gasparot fumé.
* Dans le numéro 14, plusieurs espèces ne sont pas comprises dans les colonnes.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Valeur totale.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
Saumon, frais	liv.	1,175,167	0 20	235,033 40	
" en boîte	"	11,600	0 15	1,740 00	
" fumé	"	10,000	0 20	2,000 00	
" salé	brls.	15	15 00	225 00	
					238,998 40
Hareng, salé	"	163,854	4 00	655,416 00	
" frais ou gelé	liv.	21,013,750	0 01	210,137 50	
" fumé	"	8,937,255	0 02	178,745 10	
" mariné	boîte.	265,000	0 10	26,500 00	
					1,070,798 60
Maquereau, salé	brls.	250	15 00	3,750 00	
" frais	liv.	276,900	0 12	33,228 00	
					36,978 00
Morue séchée	qtx.	77,424	4 00	309,696 00	
" langues et noues	brls.	163	10 00	1,630 00	
					311,326 00
Egrefin, séché	qtx.	9,225	3 00	27,675 00	
" frais	liv.	1,250,000	0 03	37,500 00	
" fumé	"	929,100	0 06	56,290 00	
					121,465 00
Merluche, séchée	qtx.	25,452	2 25	57,267 00	
" noues	liv.	19,280	0 50	9,640 00	
					66,907 00
Merlan	qtx.	17,802	2 00		35,604 00
Petite morue	liv.	1,733,100	0 05		86,655 00
Flétan	"	111,000	0 10		11,100 00
Truite	"	185,480	0 10		18,548 00
Eperlan	"	7,021,000	0 05		351,050 00
Bar	"	349,900	0 10		34,990 00
Gasparot	brls.	27,860	4 00		111,440 00
Alose	"	5,805	10 00		58,050 00
Anguille	"	2,757	10 00		27,570 00
Sardine	"	171,995		342,942 50	
" à l'huile	boîte.	1,616,000	0 05	80,800 00	
					423,742 50
Seiche	brls.	39	4 00		156 00
Doré	liv.	142,000	0 05		7,100 00
Perche	"	30,000	0 05		1,500 00
Carrelet	"	161,700	0 05		8,085 00
Esturgeon	"	15,000	0 07	1,050 00	
" caviar	"	13	35 00	455 00	
					1,505 00
Huîtres	brls.	22,675	4 00		90,700 00
Moules	"	6,311		23,927 00	
" en conserves	boîte.	43,300	0 10	4,300 00	
					28,227 00
Pétoncles	liv.	41,700			3,685 00
Homards, en boîte	"	2,113,222	0 20	422,644 40	
" vivant ou frais	qtx.	21,776	5 00	108,880 00	
					531,524 40
Poisson commun et mêlé	brls.	4,087	2 00		8,174 00
Peaux de loup marin	nomb.	22			49 00
Huile de poisson	galls.	60,060	0 30		18,027 00
Poisson employé comme boîte	brls.	69,350	1 50		107,775 00
" engrais	"	75,255	0 50		37,627 50
Total pour 1898					3,849,357 40
" 1897					3,934,135 40
Diminution					84,778 00

DOC. DE LA SESSION No 11a

RÉCAPITULATION

Du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés dans les pêcheries du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1898.

Articles.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
282 navires de pêche (3,674 tonneaux)	114,500 00	
6,203 bateaux de pêche	249,833 00	
16,100 rets à mailler (849,989 brasses)	520,467 00	
314 seines (12,641 brasses)	20,360 00	
3 rets à maquereau	3,000 00	
348 enclos	140,130 00	
2,403 rets à éperlan	106,270 00	
400 rets à bar	2,000 00	
1,099 lignes traînantes	21,561 00	
4,246 lignes à main	2,792 00	
		1,180,913 00
199 homarderies	144,100 00	
243,719 trappes à homard	214,275 00	
		358,375 00
223 glacières	89,000 00	
1,313 boucans	206,545 00	
800 cabanes de pêcheurs d'éperlan	12,400 00	
2 fabriques de cons. de sardines	3,000 00	
1 sécherie	3,500 00	
1 fabrique de guano	5,000 00	
30 presses à poisson	3,000 00	
189 steamers et semaques	28,575 00	
80 chalands	4,500 00	
85 canots de pêche	850 00	
397 jetées et quais de pêche	93,845 00	
		450,215 00
Total		1,989,503 00

Nombre de personnes employées dans les pêcheries du **Nouveau-Brunswick**, 1898.

Pêcheurs dans les navires	967
" " bateaux	11,276
Personnes employées dans les homarderies	5,474
Total	17,747

ANNEXE N° 5.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

RAPPORT DE M. J. A. MATHESON, INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, POUR L'ANNÉE 1898.

CHARLOTTETOWN, I. P-E., 2 janvier 1899.

L'honorable sir LOUIS H. DAVIES, G.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rappert sur les pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1898, avec un tableau donnant la production et la valeur de la pêche dans les différents comtés. La valeur totale pour l'île, a été comme suit: Production en 1897, $954,949.45. Production en 1898, $1,070,206.70. Une augmentation de $115,257.25.

MAQUEREAU.

La quantité et la valeur du maquereau pris cette année sont à peu près les mêmes que l'année dernière, bien que cette pêche ait été beaucoup au-dessous de la moyenne, la pêche à la seine ayant été même pire que celle de l'année dernière. Nos pêcheurs désespèrent presque de voir jamais le maquereau revenir dans nos eaux. Si le prix n'était pas élevé comme il l'est, cette pêche serait presque abandonnée, ce qui serait une grande perte pour la province.

HUÎTRES.

Nonobstant le grand nombre d'hommes et de bateaux employés les années précédentes à cette pêche, je trouve que la production pour l'année 1898 a augmenté de 5,969 barils, augmentation causée principalement par la pêche considérable dans le comté de Queen. La loi concernant les jeunes huîtres a été assez bien observée, mais si l'on veut que ces règlements soient mieux observés et donnent de meilleurs résultats, il sera nécessaire de placer un bon gardien à chaque principal débarcadère, afin d'examiner les barils, et faire renvoyer aux huitrières toutes celles qui n'ont pas la grosseur voulue. Cela est d'autant plus nécessaire que la limite actuelle de deux pouces est beaucoup trop petite pour la protection de cette pêche, et si l'on ne peut même faire observer cette règle, les résultats seront désastreux. Dans le comté de Richmond, pendant les mois d'été et d'automne, de grands bateaux se sont servis de dragues, et bien que plusieurs condamnations aient été obtenues contre les délinquants, il est presque impossible d'empêcher ce genre de pêche, la baie étant si étendue que les officiers de pêche ne peuvent reconnaître les délinquants. Il sera difficile d'empêcher l'usage de dragues à moins d'avoir un petit remorqueur ou bateau à vapeur continuellement sur la baie. L'on a découvert, cette année, de nouvelles huitrières: deux petites à Tracadie, une au havre des Sauvages, et une à Rustico. J'espère pouvoir faire examiner ces dernières l'été prochain par M. Kemp, l'expert en huîtres.

ÉPERLAN.

Cette pêche a augmenté un peu. Cette augmentation est due entièrement au plus grand nombre de pêcheurs et de bateaux engagés dans cette pêche. Une extension de dix jours a été accordée, mais vu le service irrégulier du steamer *Stanley*, sur lequel est transporté ce poisson, les pêcheurs n'ont retiré aucun bénéfice de ce privilège.

TRUITE.

Les touristes étrangers, de même que les amateurs de pêche du pays, ont eu une bonne pêche à la truite cette année.

Les règlements concernant la sciure de bois dans les rivières et l'usage de rets ont été bien observés, et nul doute que la pêche à la truite va en profiter.

HARENG.

Aussitôt après le départ de la glace, de grandes quantités de hareng ont apparu sur nos côtes, et l'on en a pris suffisamment pour fins domestiques et pour servir de boitte pour la pêche du homard et du maquereau.

Le hareng d'automne, bien que d'excellente qualité, n'a pas été aussi abondant que d'habitude, et l'on ne l'a pas pêché avec la vigueur ordinaire.

HOMARD.

La pêche n'a pas commencé aussi à bonne heure que d'habitude, parce que la glace est restée sur la côte jusqu'au 10 de mai, et je regrette de dire que bien que l'on ait eu en opération 30 pour 100 de plus de trappes, la valeur de la pêche a diminué de $14,702.25. Cette diminution a été causée en partie par le retard de la saison, mais principalement par la rareté et le peu de grosseur du poisson. On a vu cette année très peu de homards œuvés, sans doute parce qu'ils n'étaient pas assez vieux pour avoir des œufs. Un petit nombre seulement des plus gros homards, qui se tiennent en eau profonde, portent des œufs, et je crains que cette industrie ne deviennent si peu profitable que beaucoup seront forcés de l'abandonner. Plusieurs homarderies sur les côtes ouest et nord de l'île ont été fermées vers la première semaine de juin, vu la rareté du poisson. D'année en année, maintenant, il faut plus de trappes pour prendre la même quantité de poisson, et je crois que l'on devrait adopter des moyens plus sérieux pour conserver la valeur commerciale de ce produit.

MORUE.

Il me fait plaisir de faire rapport d'une augmention de plus de vingt mille piastres dans le produit de cette pêche. La morue est arrivée dans la première semaine de juin et à continué à être abondante pendant tout l'été. La demande a été bonne, le prix s'est bien maintenu, et les pêcheurs bien rémunérés de leur pêche. Vu la rareté du maquereau sur cette côte, nos pêcheurs vont se livrer avec plus de vigueur que dans le passé à la pêche à la morue.

MERLAN.

Cette pêche a été beaucoup meilleure que pendant les deux années précédentes, et nos pêcheurs ont espérance dans un avenir brillant.

Le garde-pêche Nolan, du comté de Queen, dit: Le hareng montre une augmentation de deux mille barils sur l'année dernière. Il croit que le poisson a été aussi abondant l'année dernière, mais n'a pas été autant pêché. La pêche au maquereau a été à peu près la même que l'année dernière, mais beaucoup au-dessous de la moyenne. Il constate qu'à la pointe Est et aux lacs de l'Est et du Nord, où la flotte améri-

caine pêche généralement, et où le maquereau est surtout pris par les pêcheurs en bateaux, on a pris cette année près de deux fois la quantité prise pendant les trois saisons précédentes. Dans son opinion, cette augmentation est due entièrement au fait que l'on a défendu la pêche à la seine. Si l'on arrêtait la pratique d'appâter le poisson autour des goélettes et ensuite de le prendre à la seine, en très peu de temps la pêche s'améliorerait. Le homard ne diminue pas beaucoup en quantité, mais en grosseur. Si chaque propriétaire de homarderie s'opposait à la pêche de homards portant du frai, en très peu de temps ils en récolteraient le bénéfice pour eux et pour les pêcheurs. La morue a été plus abondante et plus grosse. Les autres espèces de poisson sont restées à peu près dans le même état qu'à l'ordinaire.

Le garde-pêche Davison, du comté de Prince, rapporte: Il y a eu légère augmentation dans la quantité d'huîtres pêchée, mais il y a eu beaucoup de difficultés à empêcher l'usage des dragues et la pêche des petites huîtres. La pêche au homard à la baie Egmont a augmenté cette année, vu l'extension du temps de pêche, et l'emploi d'un plus grand nombre de trappes et de pêcheurs. On a détruit un grand nombre de trappes tendues en violation de l'Acte des Pêcheries, et l'on a obtenu plusieurs condamnations. La pêche des autres espèces de poisson a donné à peu près la moyenne. On a commencé à expédier des moules aux Etats-Unis. Cette nouvelle industrie est très satisfaisante. Elle ne peut faire qu'augmenter.

Respectueusement soumis,

J. A. MATHESON,
Inspecteur des pêcheries.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pendant l'année 1898.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							ESPÈCES DE POISSON.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à tr. p. la perche.		Lignes traînantes.							
		Nombre	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur	Hommes	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîte, liv.	
	Comté de King.			$			$				$		$		$						
1	Souris et Pointe-Rouge	2	35	500	8	100	2000	140	300	6000	1800	110	250	200	3000	.....	2000	40000	45	50400	1
2	Baie Fortune	....	....	....	....	60	1250	80	180	3600	1200	30	60	30	300	....	1800	30000	20	28656	2
3	Annandale	....	....	....	....	140	3250	360	400	8000	2700	50	100	50	500	....	4000	..	20	126548	3
4	Georgetown	1	30	650	4	35	1000	70	100	2000	700	....	....	25	250	....	4500	15000	25	44048	4
5	Havre de Murray, nord	4	180	3000	16	75	3500	160	225	4500	1200	....	....	70	700	....	1500	20000	30	112128	5
6	" sud	12	200	7000	40	125	1800	190	200	6000	1600	....	....	100	1000	.....	2300	....	25	63168	6
7	Morell et Saint-Pierre	1	30	650	5	110	3500	300	700	14000	4800	....	....	45	450	8000	4000	.....	150	91776	7
8	Naufrage	....	....	..	.	65	650	130	200	4000	1500	....	....	25	250	.....	1200	....	200	63436	8
9	Lac du Nord	....	....	....	....	70	1000	165	240	4800	1600	....	....	25	280	.....	1300	....	450	28656	9
10	Lac de l'Est	....	....	..	....	30	450	55	150	3000	850	....	....	20	250	.....	1000	.....	125	34128	10
	Totaux	20	475	11800	73	810	18400	1650	2785	55900	17950	190	410	590	6980	8000	23600	105000	1180	642944	
	Valeur $	....	....	..	....	....	.....	....	.....	...	....	....	...	....	.....	1600	94400	1050	17700	128588	

TABLEAU indiquant les espèces et les quantités de poisson prises, etc.—**Ile du Prince-Edouard**—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																		VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot ou gaspereau, barils.	Anguille, barils.	Moules, barils.	Huîtres, brls.	Petite morue, ou *frost fish*, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîtte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	$ c.	
	Comté de King.																				
1	Souris et Pointe-Rouge	3500	25	150	2500	5000	2200	2000	500	....	10	50	....	4000	80	70	3000	1500	100	46,535 00	1
2	Baie Fortune	1000	10	50	1000	2000	500	4000	6000	....	5	10	3	2000	50	15	1000	550	30	23,308 20	2
3	Annandale	750	10	25	550	1100	....	5000	5000	....	5	....	....	3000	120	35	600	2000	225	51,513 10	3
4	Georgetown	500	6	....	400	800	....	1000	.....	....	....	....	....	5000	25	..	500	750	60	32,679 60	4
5	Havre de Murray, nord	600	....	....	600	1200	....	1200	.....	....	8	....	....	6000	30	....	700	1600	100	36,555 60	5
6	Havre de Murray, sud	1700	10	...	4550	9100	....	..	.....	....	....	....	....	5000	....	....	3000	2000	100	48,146 10	6
7	Morell et Saint-Pierre	1400	20	300	250	700	....	10000	15000	....	80	10	2	4000	....	....	1000	2000	100	51,995 70	7
8	Naufrage	2000	....	250	150	300	....	6000	..	....	6	....	....	4000	15	....	1200	1000	70	33,928 70	8
9	Lac du Nord	1000	...	100	150	300	2500	5000	1500	159	18	....	....	3000	20	10	700	500	40	25,323 70	9
10	Lac de l'Est	550	....	100	100	....	....	5000	1000	20	25	20	....	1000	...	10	400	600	50	17,485 60	10
	Totaux	13000	81	975	10250	20500	5200	39200	29000	170	157	90	5	37000	340	140	12100	12500	875	.....	
	Valeur.....$	52000	810	2925	23062	10250	520	3920	1450	680	1570	180	20	1850	1360	280	3630	18750	875	367,471 30	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments, etc.—Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	BATIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.						
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Lignes dormantes.		Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîtes, liv.	Homard dans le test, qtx.	Numéro.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
	Comté de Queen.			$			$				$			$		$							
1	Tracadie	....	....	...	...	70	2100	140	348	6960	2088	....	....	....	30	300	1200	20000	10000	150	67588	20	1
2	New-London	....	....	...	....	60	2000	120	110	3700	1000	2	750	700	14	250	1500	50000	.....	200	84500	....	2
3	Crapaud	....	....	.....	....	26	780	58	15	125	100	....	....	....	....	....	.....	...	.....	.....	45408	4	3
4	Pointe-Prime	....	....	.....	....	1090	1480	140	20	400	100	....	....	....	20	100	110	.....	2000	....	105648	5	4
5	Rustico	....	....	.....	....	90	2250	200	90	2500	680	2	270	250	6	60	3500	.....	3000	300	107856	10	5
6	Charlottetown	4	75	800	21	20	250	40	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	6
7	Rivière Wheatley	....	....	.....	....	3	150	9	10	50	20	....	..	....	....	....	50	....	.....	.....	.....	....	7
8	Lot 65	....	....	.....	....	90	1550	120	.....	.....	.. .	....	....	....	....	....	110	....	....	.....	105584	....	8
9	Pownal	....	....	.....	....	34	272	60	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	.	.....	.....	30192	....	9
10	Baies et rivières	....	....	....	....	40	400	80	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	1000	.....	.....	.. ..	.....	....	10
	Totaux	4	75	800	21	1433	11232	967	593	13735	3988	4	1020	950	70	710	7470	70000	15000	650	546776	39	
	Valeur	....	....	.....	....	....	.....	.....	....	.....	...	...	....	....	....	....	29880	700	1800	9750	10935520	195	

TABLEAU indiquant les espèces et quantités de poisson, les produits du poisson, etc.—**Ile du Prince-Edouard**—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																	VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Morue, séchée, qtx.	Egrefin, frais, liv.	Egrefin, séché, liv.	Merluche, séchée, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Petite morue, liv.	Encornet, barils.	Poisson commun ou mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîtte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Peaux de loup-marin, nombre.		
	Comté de Queen.																		$ c.	
1	Tracadie	1800	12000	5000	....	500	20000	500	40	325	1500	..	.....	.....	.....	.....	60	....	57,067 60	1
2	New London	1500	.....	200	100	500	5000	100	15	10	100	.....	.....	.....	1000	250	100	....	35,230 00	2
3	Crapaud	.....	.....	.....	.....	.....	6000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	420	50	....	10,266 60	3
4	Point-Prim	500	1000	10	300	2000	20000	10	10	5	2100	500	20	20	1000	150	100	20	35,129 60	4
5	Rustico	2000	.....	....	.....	1000	12000	40	100	40	.....	....	50	.....	800	700	130	....	51,336 20	5
6	Charlottetown	.....	.....	.....	.....	1500	10000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	.....	....	650 00	6
7	Rivière Wheatley	1000	.....	....	.....	100	5000	.....	50	30	.....	.....	.....	.....	80	.....	.....	....	4,884 00	7
8	Lot 65	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	3000	.....	.....	.....	.....	.....	120	....	33,726 80	8
9	Pownal	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	....	6,068 40	9
10	Baies et rivières	.....	.....	.....	.....	4000	300000	200	200	.....	5000	.....	100	.....	.....	.....	.....	....	41,000 00	10
	Totaux	6800	13000	5210	400	9600	378000	850	415	415	11700	500	170	20	2880	1520	590	20	.....	
	Valeur	27200	390	15630	900	960	18900	3400	830	4150	46800	25	680	40	864	2280	590	40	275,359 20	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et des bateaux, etc.—Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à trappes.							
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais, liv.	Maquereau, frais, liv.	Maquereau, salé, barils.	
	Comté de Prince.			$			$				$			$		$						
1	Tignish					140	4520	183	160	3330	1260				1	1000		4180			100	1
2	Nail Pond					62	3510	134	71	1651	970	3	52500	1100				1600	500		54	2
3	Frog Pond					46	915	71	48	960	240											3
4	Miminigash					51	2277	127	148	2990	665									10000	28	4
5	Alberton	2	72	2100	13	34	1930	73	94	2700	829	2	800	1000							60	5
6	Narrows et lot n° 11					32	795	46	17	340	85							2000				6
7	Ellerslie, lot n° 12					20	1500	60	130	2700	350							2700			5	7
8	Grande-Rivière	1	12	500	3	12	430	26	13	530	210							360	60000			8
9	Malpèque	1	12	400	4	86	2910	172	200	800	1600	1	120	300				500				9
10	Baie Richmond	1	12	300	3	100	2000	150										875	16300	200	8	10
11	Roxbury, lot n° 6					6	327	9	14	168	58						900	464				11
12	Fifteen Point					102	4945	214	127	1995	276							500				12
13	Brae					13	650	16										1200		1000	5	13
14	Pointe-Ouest					46	1740	96	235	2840	620							75			138	14
15	Repos du Voyageur					85	1700	170	7	100	50							400				15
16	Summerside					8	120	16														16
17	Carleton					22	900	39	104	1160	168											17
18	Tryon					41	1395	68	60	1050	354											18
	Totaux	5	108	3300	23	906	32714	1670	1428	23314	7735	6	53420	2400	1	1000	900	13854	76800	11200	398	
	Valeur $																180	55416	768	1344	5970	

TABLEAU indiquant les espèces et la quantité du poisson, les produits du poisson, etc.—**Ile du Prince-Edward**—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.															Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Homard, en boites, liv.	Homard, frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Morue, langues et noues, barils.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, barils.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Anguille, barils.	*Quahangs*, minots.	Huîtres, barils.				$ c.	
	Comté de Prince.																				
1	Tignish	148896	....	1800	.....	50	500	4500	5000	....	3	.....	....	....	.....	.....	2500	.....	....	60,004 20	1
2	Nail-Pont	80496	....	1200	.....	....	580	500	...	....	....	.....	....	....	.....	.....	400	.....	....	29,789 20	2
3	Frog-Pond	75128	....	844	..	....	840	41	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	100	1250	....	22,226 10	3
4	Miminigash	35712	...	400	.....	...	500	1529	....	500	....	12000	....	....	.....	.....	847	1609	...	15,569 50	4
5	Alberton	110448	....	100	.....	100	.....	.....	.....	.....	....	80000	....	....	.....	.....	.....	2500	....	31,739 60	5
6	Narrows et lot n° 11	50276	....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	....	8400	....	....	.....	.....	.....	950	....	19,900 20	6
7	Ellerslie, lot n° 12	60000	....	120	..	....	45	....	.....	.....	....	18000	....	....	2800	1050	200	1500	...	27,706 25	7
8	Grande-Rivière	16272	....	148	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	24200	....	....	375	2875	38	640	...	19,680 30	8
9	Malpèque	25920	....	600	.....	....	90	...	.....	.....	....	4000	....	4	.....	1800	250	200	....	17,601 50	9
10	Baie Richmond	960	5	200	2	....	.....	....	100	.....	....	200	....	4	.....	5000	60	800	50	26,172 00	10
11	Roxbury, lot n° 6	.....	....	100	.....	....	.....	....	.....	.....	....	20689	....	54	.....	104	50	.....	....	4,441 45	11
12	Fifteen-Point	314496	....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	3000	....	69,399 20	12
13	Brae	23320	....	20	.....	....	.....	....	.....	.....	....	10000	30	8	.....	250	.....	600	....	12,339 00	13
14	Pointe-Ouest	28368	....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	250	150	11,943 60	14
15	Repos du Voyageur	.....	10	40	....	....	.....	....	.....	.....	....	10000	....	2	.....	3400	.....	.....	....	15,930 00	15
16	Summerside	.....	20	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	20000	....	....	.....	160	.....	.....	....	1,740 00	16
17	Carleton	54472	....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	20000	....	....	.....	140	.....	1065	....	14,051 90	17
18	Tryon	125536	....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	8000	....	....	.....	.....	.....	1090	....	27,142 20	18
	Totaux	1150300	35	5572	2	150	2555	6570	5100	500	3	241489	30	72	3175	14779	4445	17710	200	.....	
	Valeur $	230060	175	22288	20	450	5748	3285	510	50	30	12074	120	720	952	59116	1334	26565	200	427,376 20	

TABLEAU récapitulant par comtés le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc., la quantité et la valeur du poisson pris, etc.—**Ile du Prince-Edward**—1898.

Numéro.	Comtés.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.											Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à trap's.		Lig's d'rm't's		Puisettes.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
				$			$				$			$		$		$		$	
1	King	20	475	11800	73	810	18400	1650	2785	55900	17950	..	.....	...	190	410	590	6980	150	260	1
2	Queen	4	75	800	21	1433	11232	967	593	13735	3988	4	1020	950	15	450	70	710	....	.....	2
3	Prince	5	108	3300	23	906	32714	1670	1428	23314	7735	6	53120	2400	1	1000	9	248	.....	.....	3
	Total	29	658	15900	117	3147	62346	4287	4806	92949	29673	10	54440	3350	206	1860	669	7938	150	260	

Numéro.	Comtés.	Matériel de pêche.				Trappes à homard.					Autre matériel de pêche.								Matériel de pêche.	Numéro.
		Rets à éperlan.		Lignes dormantes.		Homarderies		Trappes.		Nombre de personnes employées.	Réfrigér. et glacières.		Boucans et poissonneries.		Jetées et quais.		Remorq., bat. à vap. et nav.			
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Valeur.	
			$		$ cts.		$		$			$		$		$		$	$	
1	King	7	170	1640	1640 00	52	44350	96500	54900	839	....	.. ..	....	..	4	1950	1	1000	159,810 00	1
2	Queen	73	1825	120	100 00	60	29200	59290	28175	875	2	100	....	.. ..	4	400	1	500	78,430 00	2
3	Prince	104	2558	1021	434 50	118	53279	128495	57808	1406	1	100	36	5560	10	14530	....	.....	181,666 50	3
	Total	184	4553	2781	2174 50	230	126829	284285	140883	3120	3	200	36	5560	18	16880	2	1500	419,906 50	

TABLEAU récapitulant par comté les espèces, la quantité et la valeur du poisson pris dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1898.

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.																
		Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîte, liv.	Homard vivant, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Numéro.
1	Comté de King	8000	23600	105000	.....	1180	642944	.....	13000	81	.....	975	10250	20500	5200	39200	..	
2	Comté de Queen	.....	7474	70000	15000	650	546776	39	6800	....	13000	5210	400	.....	.....	9600	..	
3	Comté de Prince	900	13854	76800	11200	398	1150300	35	5572	2	.....	150	2555	6570	5100	500	3	
	Totaux	8900	44924	251800	26200	2228	2340020	74	25372	83	13000	6335	13200	27070	10300	49300	3	

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.									DÉRIVÉS DE POISSON.				VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	*Quahangs*, minots.	Anguille, brls.	Huîtres, brls.	Petite morue, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls	Poisson emp. comme engrais, brls.	Peaux de loup-marin, nomb.		
															$ cts.	
1	Comté de Prince	29000	170	90	.....	157	5	37000	340	140	12100	12500	875	.....	367,471 30	1
2	Comté de Queen	378000	850	415	.....	415	11700	500	170	20	2880	1520	590	20	275,359 20	1
3	Comté de King	241489	30	.....	3175	72	14779	....	.....	.....	4445	17710	200	....	427,376 20	3
	Totaux	648489	1050	505	3175	644	26484	37500	510	160	19425	31730	1665	20	1,070,206 70	

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le rendement et la valeur des différentes pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts
Saumon, fumé	liv.	8,900	0 20	1,780 00
Hareng, salé	brls.	44,924	4 00	179,696 00
" frais	liv.	251,800	0 01	2,518 00
Maquereau, salé	brls.	2,228	15 00	33,420 00
" frais	liv.	26,200	0 12	3,144 00
Homard en boîtes	"	2,342,920	0 20	468,004 00
Homard vivant	qtx.	74	5 00	370 00
Morue, salée	"	25,372	4 00	101,488 00
Langues et noues de morue	brls.	83	10 00	830 00
Egrefin, frais	liv.	13,000	0 03	390 00
" séché	qtx.	6,335	3 00	19,005 00
Merluche, séchée	"	13,205	2 25	29,711 25
" noues de	liv.	27,070	0 50	13,535 00
Flétan	"	10,300	0 10	1,030 00
Truite	"	49,300	0 10	4,930 00
Alose	"	3	10 00	30 00
Eperlan	"	648,489	0 05	32,424 45
Gasparot	brls.	1,050	4 00	4,200 00
Moules	"	505	2 00	1,010 00
Anguille	"	644	10 00	6,440 00
Quahangs, minots	"	3,175	0 30	952 50
Huîtres	"	26,484	4 00	105,936 00
Petite morue	liv.	37,500	0 05	1,875 00
Encornet	brls.	510	4 00	2,040 00
Poisson commun et mêlé	"	160	2 00	320 00
Huile de poisson	galls.	19,425	0 30	5 827 50
Poisson servant de boitte	brls.	31,730	1 50	47,595 00
Guano de poisson	ton'x.	1,665	1 00	1,665 00
Peaux de loup marin	nomb.	20	2 00	40 00
Total pour 1898				1,070,206 70
Total pour 1897				954,949 45
Augmentation				115,257 25

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, homarderies, trappes, etc., employé aux pêcheries, de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1898.

Nombre.	Articles.	Valeur.	Valeur totale.
		$ cts.	$ cts.
29	Navires, 658 tonnes	15,900 00	
3,147	Bateaux	62,346 00	
4,806	Rets à mailler, 92,949 brasses	29,673 00	
1	Trappes	1,000 00	
205	" pour la perche	860 00	
10	Seines, 54,440 brasses	3,350 00	
669	Lignes traînantes	7,938 00	
150	Puisettes	260 00	
184	Rets à éperlan	4,553 00	
2,781	Lignes dormantes	2,174 50	
			128,054 50
230	Homarderies	126,829 00	
284,285	Trappes à homard	140,883 00	
			267,712 00
3	Refrigérants et glacières	200 00	
36	Boucans et poissonneries	5,560 00	
18	Jetées et quais	16,880 00	
			22,640 00
2	Remorqueurs et semaques	1,500 00	
			1,500 00
	Valeur totale		419,946 50

ANNEXE Nº 6.

QUÉBEC

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 1898, PAR WM. WAKEHAM, M. D., Y COMPRIS UN RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

A l'honorable sir L. H. Davies, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel et la statistique des pêcheries de la division du golfe pour l'année 1898. En préparant les relevés pour mon rapport de 1897, j'avais calculé que l'on constaterait une diminution considérable dans le rendement pour la saison 1898, comparée à la saison 1897. L'addition des tableaux, cependant, montre que la différence a été petite, la valeur totale en 1897 étant de $1,393,126.40, et en 1898 de $1,381,226.10, soit une diminution pour la saison dernière, seulement de $11,900.30. La saison de pêche s'est ouverte de bonne heure, et dans les commencements nous avons cru que le rendement serait abondant pour toutes les espèces de poisson; mais à mesure que la saison avançait, de partout sont venues des plaintes que la pêche était beaucoup au-dessous de la moyenne.

MORUE.

La morue est apparue de bonne heure en mai, et bien que les rapports indiquent une légère augmentation sur la pêche de 1897, cependant le rendement n'a pas atteint la moyenne. Sur la côte nord, le capelan ou pêche d'été a complètement manqué. Cette pêche, qui se fait le long de la côte depuis Natashquan jusqu'à Blancs-Sablons pendant les mois de juin et juillet, dépend entièrement des mouvements du capelan. Lorsqu'il suit la côte et qu'il passe quelques semaines dans les baies et anses, nous sommes certains d'avoir une pêche abondante de morue, faite presque toute sur les rives et les eaux peu profondes. On prend alors la morue dans des trappes avec des seines. Lorsque pour une cause quelconque le capelan se tient éloigné des rives, et passe de l'ouest à l'est, et par le détroit de Belle-Isle, alors la pêche de morue d'été, où ce que l'on appelle la morue canadienne du Labrador, manque. L'absence du capelan dans les baies et anses a lieu de temps à autre, et se répète généralement deux à trois années de suite. Au Labrador, la pêche à la morue a été assez bonne durant les cinq ou six saisons précédant celle de 1898. Mais elle a manqué cette année, et si l'histoire de cette pêche se répète, on peut s'attendre à deux ou trois mauvaises années de suite. Sur les autres parties de la côte, la pêche a été à peu près la même que d'habitude, bonne, lorsque les vents étaient favorables et la boitte abondante. Sur la côte du Labrador, pendant que le capelan donne, la morue se pêche à la surface, où elle se tient en bancs, comme le maquereau. Ailleurs elle se pêche au fond, et cette pêche est plus constante que celle à la surface.

SAUMON.

La pêche du saumon faite avec les rets a été assez bonne le long des côtes de Gaspé et de Bonaventure et dans la partie supérieure du comté de Saguenay; en bas de Natashquan elle a manqué, comme celle de la morue; la cause est sans doute la même, l'absence du capelan. Lorsque le capelan est abondant dans les baies et les anses les pêcheurs aux rets sont certains d'une bonne prise de saumon. Le sau-

mon ne remonte pas les rivières, mais reste à s'amuser et à se nourrir de capelan, qui semble se tenir de préférence auprès des rets, à travers lesquels il prend plaisir à passer; le résultat naturel est une capture abondante de saumon. Je suppose qu'instinctivement le saumon, sentant qu'il a un long jeûne devant lui dans les eaux douces, veut avoir le corps bien plein avant d'entrer dans la rivière; c'est pourquoi il suit le capelan près des rives, et qu'il y demeure jusque tard dans la saison, alors qu'il entre directement dans les rivières, évitant les rets des côtes. De fait, la principale montée du poisson dans les conditions qui ont prévalu au Labrador en 1898, n'a lieu que tard en juillet ou en août, lorsque ces rets sont levés. La quantité de saumon prise aux rets ou à la ligne, une saison ou même deux saisons, n'indique pas d'une manière certaine la quantité qui monte dans les rivières.

HARENG.

Le hareng du printemps a été partout abondant. Le poisson est pêché surtout pour servir de boitte, spécialement pour la pêche au homard, bien qu'aux îles de la Madeleine une quantité considérable est souvent transportée par navires à Lubec et autres ports sur la côte du Maine. On le sale légèrement et ensuite on le fume. A une époque pendant le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, plusieurs milliers de barils de ce hareng maigre ont été exportés du comté de Bonaventure à Boston. Ce commerce a été pratiquement tué par le droit sur le poisson mariné. Le hareng du printemps n'a pas été aussi abondant que d'ordinaire, et la pêche du hareng gras d'automne a manqué sur presque toute la côte. Sur cette partie de la côte de Gaspé qui s'étend sur la rive sud du golfe à l'ouest de la Pointe Renommée, le hareng gras a été abondant pendant plusieurs semaines, et plusieurs pêcheurs ont passé tout leur temps à le pêcher et le préparer, abandonnant la pêche à la morue; malheureusement, beaucoup de ce hareng a été préparé sans soin, et mis dans des barils communs, de sorte que le profit qui aurait résulté de cette pêche pour la côte a été perdu. La pêche du hareng du Labrador a manqué complètement.

MAQUEREAU.

La pêche au maquereau, qui se fait maintenant toute entière aux îles de la Madeleine, car depuis quelques années on n'a pas vu de maquereau ailleurs dans la division du golfe, a été assez bonne; elle a presque doublé celle de la saison précédente. La pêche au maquereau du printemps aux îles de la Madeleine souffre beaucoup de la pratique d'étendre d'immenses flottes de rets en travers de l'embouchure de la baie Plaisante. Ces rets sont tendus par des vaisseaux de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis. L'officier local, M. Chevrier, croit (*voir* son rapport) que dans l'intérêt des pêcheurs locaux le gouvernement devrait mettre fin à cette pratique, et qu'un côtre devrait stationner aux îles pour empêcher toute infraction. Nous pourrions, comme de raison, réglementer cette pêche dans la limite de trois milles des côtes, mais au delà de cela, je ne crois pas que nous puissions l'arrêter, à moins d'une entente internationnale. S'il en est ainsi, et vu que la plus grande partie de la pêche se fait à plus de trois milles de la rive, je ne vois pas ce que nous aurions à gagner à arrêter la pêche avec rets à mailler dans les eaux sous notre contrôle. Nos pêcheurs sont sur les lieux. Ils devraient être les premiers rendus sur les terrains de pêche et faire comme font ceux qui viennent de loin. Le maquereau dans le golfe n'est pas détruit par la pêche aux rets à mailler, mais par la destruction immense que les seines à bourse font du gros maquereau depuis Gloucester sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse dans le mois de mai et le commencement de juin. Prohibez l'usage des seines à bourse au nord du Cap de Sable jusque après le 15 juin, et la pêche au maquereau dans le golfe ne tardera pas à s'améliorer.

Le gros maquereau qui arrive le premier le printemps dans le golfe ne touche jamais aux rives des Etats-Unis, soit en allant soit en venant, et il touche la terre pour la première fois le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse, entrant dans le golfe en contournant le Cap Nord, en état de maturité, vers la fin de mai. La pêche au maquereau dans le golfe Saint-Laurent a diminué tous les ans

depuis que cette pêche avec la seine à bourse se fait le printemps sur la côte de la Nouvelle-Ecosse. Avant cela il arrivait de temps en temps que la pêche fût mauvaise, mais depuis la diminution a été régulière et constante. La pêche au maquereau du printemps, dans le sud, faite en mars et avril, ne nous affecte pas aussi sérieusement, bien que nous en ressentions certains effets, car les deuxième et troisième venues de maquereau sur nos côtes sont des poissons qui viennent le long des côtes des Etats-Unis, et sont les restes des filets américains. Mais le maquereau du printemps, le plus gros, celui que l'on prend avec des seines à bourse dans le mois de mai sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, est bien à nous. On peut en suivre la trace depuis la lisière nord du *Gulf Stream*.

Il touche la terre pour la première fois entre le Cap Sable et le détroit de Canso, et longe ensuite la côte autour du Cap Nord jusque dans le golfe. Ce maquereau est le premier qui entre dans le golfe au printemps et le dernier à en sortir à l'antomne. Il quitte les côtes de la Nouvelle-Ecosse entre Halifax et le Cap Sable pendant le mois de novembre ou les premiers prix de décembre et il passe au sud des Georges pour aller passer l'hiver, du moins on le suppose, au nord du *Gulf Stream*. Je crois que nous avons autant de droit d'insister pour que ce poisson ne soit pas détruit pendant sa marche vers ses frayères dans nos eaux, que nos voisins ont raison de se plaindre du tort qui leur est causé par la pêche du loup marin en haute mer. Dans le cas du maquereau ils ont autant d'intérêt que nous, car le gros de la pêche de ce poisson est fait par leurs pêcheurs, et sur quelques-unes de nos meilleures pêches, car aux Iles de la Madeleine ils jouissent des mêmes privilèges que nous de pêcher dans les anses. Je crois que la majorité des pêcheurs de maquereau des Etats-Unis pensent absolument comme les nôtres sur cette question.

HOMARD.

L'industrie du homard montre une légère augmentation, 30,856 livres. Cette augmentation n'est pas due à aucune amélioration apportée à cette pêche, mais au fait qu'il y avait 85,775 trappes de plus en opération dans la division du golfe. En 1894, quatre-vingt-seize homarderies employant 1,360 personnes ont préparé 1,168,998 de homards pris dans 76,775 trappes. En 1898 la mise en boîtes s'est élevée à 1,067,058 livres; le nombre de homarderies a été de 154, celui des trappes 162,470, et des personnes employées 2,769.

Un grand nombre des nouvelles homarderies sont de peu de conséquence. Elles sont conduites par des personnes qui, ayant appris à souder, mettaient le homard en boîtes pour leur propre compte. Règle générale, le homard préparé, dans ces homarderies n'est pas de premier ordre. Partout dans la division, les règlements concernant la pêche du homard sont rigoureusement observés, à l'exception de la Grande Lagune, où dans le passé on a violé les règlements pour la mise en boîte; mais cette année, grâce à la surveillance d'un agent local actif, il s'est commis très peu de violation à la loi.

Au sujet de la diminution dans la production générale des pêches du golfe, il est bon de constater que les rapports de l'île d'Anticosti ont beaucoup diminué depuis l'achat de l'île par M. Menier. Avant cet achat l'île était considérée comme propriété commune, et des bandes de pêcheurs de toutes les parties du golfe allaient sur l'île, surtout sur la côte nord, et faisaient la pêche à la morue et au hareng tout l'été et tout l'automne. Ces pêcheurs vivaient à terre dans des cabanes grossières. Ils coupaient tout le bois de chauffage dont ils avaient besoin et chassaient beaucoup, la plupart du temps pendant les saisons défendues. Aucun de ces pêcheurs ne résidait permanemment sur l'île. Maintenant, cependant, tout cela est changé, M. Ménier ne permettra pas, bien naturellement, à des non-résidants de pêcher dans les eaux de l'île; mais tous ceux qui veulent devenir résidants permanents peuvent obtenir le droit de pêcher, s'ils le veulent. A la Baie-des-Anglais et à l'Anse-aux-Fraises, où les pêcheurs ont toujours été résidants, et où aucun changement n'a eu lieu depuis que l'île est passée au nouveau propriétaire, il se fait maintenant peu de pêche, vu que les habitants ont trouvé un emploi plus profitable à terre. A la Baie-des-Anglais, que l'on a baptisée Baie-Ste-Claire, où il y a quelques années on ne voyait que quelques cabanes grossières et chancelantes, on trouve maintenant presque une ville, avec au

milieu un grand square ; des chemins ont été construits, les terrains drainés, de grandes fermes établies avec toutes les améliorations modernes, il y a un aqueduc, un hôtel, une église, des magasins de toutes les descriptions, une maison d'école qui pourrait servir de modèle dans plusieurs de nos villes, et un hôpital avec un chirurgien résidant, et qui est en même temps un naturaliste. L'hôpital est pourvu de tous les appareils modernes pour les opérations chirurgicales, et de toutes les préparations antiseptiques. Il y a des bains à l'eau chaude et à l'eau froide, et l'hôpital est divisé et subdivisé de façon à pouvoir fournir des quartiers spéciaux pour chaque maladie à chaque classe et condition des malades. Une grande scierie à vapeur munie de tout l'outillage nécessaire pour raboter et embouveter le bois, tourner, etc., est aussi continuellement en opération. On peut se procurer toutes les espèces de bois nécessaires aux grandes constructions qui se font sur l'île. Les billots sont coupés tout près des scieries. De très belles maisons ont été construites en bois indigène pour le gouverneur, le chirurgien, les ministres de la religion et les autres officiers supérieurs. Au temps de ma visite on construisait une grande forge à laquelle devaient être ajoutés des ateliers de machine, plomberie, peinture et ferblanterie. Toutes ces constructions et beaucoup d'autres, telles que boutiques et magasins, ont été construites sur le même plan et peintes en harmonie avec le plan général. On a construit un bon chemin carrossable d'environ dix milles de longueur sur la rive sud de l'île, jusqu'à la Baie-Ellis, où est le tombeau du fameux pirate du golfe—Gamache—qui s'est fait enterré debout afin d'avoir une avance sur les autres lorsque le jour de la résurrection viendra. Ici, à la Baie-Ellis, M. Ménier se propose de se construire un château pour lui-même; on tire présentement la pierre de différents endroits dans l'île. Il y a aussi en construction ici un immense brise-lames en dedans duquel un grand nombre de navires à fort tirant d'eau peuvent trouver abri. La baie Ellis donne déjà un bon abri contre les mauvais temps, mais lorsque le vent souffle du sud, la houle est très forte, et bien que les navires puissent entrer aisément et avec sûreté, il y a le désagrément de la grosse houle. Le brise lame, dont déjà plusieurs centaines de pieds sont construits, fera disparaître cela une fois fini. C'est l'intention de M. Ménier de commencer des travaux sur d'autres points de l'île, particulièrement à la Baie au Renard, où il y a déjà un havre assez bon pour de petits vaisseaux, aussitôt que la dispute à propos des droits des squatters sera réglée définitivement.

Pour tous ces travaux, constructions d'habitations et de chemins, coupe du bois dans la forêt, on a employé des ouvriers, résidant déjà dans l'île ou importés de Québec et des paroisses voisines, et tous les matériaux et les provisions de bouche pour nourrir tout ce monde ont été pris sur l'île ou importés de Québec à bord du steamer de M. Ménier, le *Savoy*, navire enregistré sous pavillon anglais. Ce steamer voyage régulièrement depuis plusieurs années entre l'île et Québec, et comme il est la plus grande partie du temps dans l'île, il a déjà été d'un grand secours dans plusieurs naufrages. Tous ceux qui ont été employés à ces travaux, ouvriers ou simples manœuvres, sont Canadiens, quatre ou cinq seulement des premiers employés de M. Ménier, étant des français de la vieille France, et plusieurs parmi ces derniers sont déjà en bonne voie de naturalisation, car ils se choisissent des femmes en Canada. Ainsi nous croyons que si le rendement de la pêche à l'île d'Anticosti a baissé, la somme de capital et de travail dépensé dans l'île a considérablement augmenté.

Ci-suit un résumé des rapports de la plupart des gardes-pêche locaux, donnant en détail l'état des pêches dans chacune de leurs subdivisions.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE LOCAUX.

Subdivision de Ristigouche, s'étendant de la Tête de Marée à la Pointe Maguasha. M. Charles Brown dit que la pêche au saumon a été moyenne. Le rendement total n'a pas atteint celui de l'année dernière, mais cela s'explique par le fait que trois stations de pêche louées au club de saumon de Ristigouche n'ont pas été pêchées cette année. Le saumon est arrivé de bonne heure en mai, avant que plusieurs filets fussent tendus. La rivière principale et ses tributaires contiennent beaucoup de poisson reproducteur.

La pêche à l'éperlan a été bonne, le rendement s'élevant à 266,642 livres, ce qui est une augmentation considérable sur l'année dernière. On se livre à cette pêche avec plus de vigueur chaque année. Jusqu'à présent, il n'y a pas de signe que le poisson diminue. Il n'y a pas de passes migratoires dans la subdivision et il n'y en a pas besoin.

Subdivision de Carleton s'étendant de Maguasha à la Grande-Cascapédia. M. James Green fait rapport que la pêche au saumon a été au-dessous de la moyenne. Il attribue cela aux tempêtes du mois de juin, qui ont détruit plusieurs rets au meilleur temps de la pêche. Le hareng du printemps a été abondant, et la pêche du hareng gras d'automne a été beaucoup au-dessus de la moyenne. La morue a été abondante, et tous ceux qui ont fait cette pêche ont bien réussi. Il n'y a présentement dans cette subdivision qu'une seule petite homarderie, employant deux pêcheurs. Leur pêche a été bonne dans les commencements, mais le homard a manqué de bonne heure.

Subdivision de Bonaventure, s'étendant de la Cascapédia à Paspébiac. Le garde-pêche George Forest rapporte une augmentation considérable dans le rendement général de la pêche dans son district. Deux nouvelles stations de rets à saumon ont été établies. Le hareng du printemps a été abondant, mais le hareng d'automne a été rare. La morue a été très abondante, et grâce à la belle température d'automne la pêche a pu être continuée tard en novembre. Les rapports montrent une légère augmentation dans l'industrie du homard, mais cela est dû à l'établissement d'une nouvelle homarderie, et non pas à aucune augmentation dans la pêche du homard, qui continue à décroître.

Subdivision de Fort Daniel, s'étendant de Paspébiac à la Pointe au Maquereau. Le garde-pêche F. X. Chapados rapporte une légère diminution dans la pêche au saumon, mais une augmentation dans celle du homard. Cette augmentation est due entièrement à l'emploi d'un plus grand nombre de trappes. La pêche à la morue a été pauvre pendant l'été, mais la morue est venue en abondance pendant les mois d'octobre et novembre, et la pêche a été bonne. Le hareng n'a pas été aussi abondant que d'habitude.

Subdivision de la Grande-Rivière, s'étendant de la Pointe au Maquereau au Barachois de la Malbaie. Le garde-pêche John Keays rapporte que la pêche au saumon a été d'environ un quart plus forte que celle de l'année précédente. La pêche à la morue n'a pas été aussi forte que celle de 1897. Cela a été dû à la rareté de la boitte, le hareng et l'encornet n'ayant pas été constants. La pêche à l'éperlan s'est ouverte bonne en octobre, mais elle a beaucoup diminué en novembre, de sorte que le résultat général est au-dessous de la moyenne. L'industrie du homard montre une légère augmentation.

Subdivision de Gaspé, s'étendant du Barachois de la Malbaie au Cap Rosier. Le garde-pêche Walter Langlois rapporte une augmentation de 46,810 livres dans le produit de la pêche au rets du saumon, comparée avec celle de 1897. Le hareng a été abondant. La pêche à la morue a commencée le 22 mai, et s'est continuée assez bonne jusqu'au 15 août. Entre cette date et le premier septembre, la pêche a été plus tranquille, mais vers le milieu de septembre elle s'est améliorée et a continué à être bonne jusqu'au 16 octobre, lorsqu'une grosse tempête de nord-est a frappé la côte; après cela la pêche a été très faible. Pendant cette tempête vingt bateaux de pêche et dix bacs, ont été totalement perdus à la Pointe Saint-Pierre. Les pêcheurs de la Pointe Saint-Pierre ont demandé à M. Langlois d'attirer l'attention sur la nécessité d'un brise-lames à cet endroit pour la protection des bateaux de pêche. Cette station de pêche est considérable, et ce n'est pas la première fois que des bateaux à l'ancre ont été détruits. La pêche au homard montre une augmentation de 13,470 livres; cette augmentation est due entièrement à l'ouverture de quatre homarderies nouvelles; autrement la mise en boîtes aurait été au-dessous de la moyenne. La pêche à l'éperlan montre une petite diminution, due aux forts vents du nord pendant le temps de la pêche. Ces vents ont empêché l'éperlan de venir aux endroits de pêche ordinaires.

Subdivision de la Rivière au Renard, du Cap Rosier au Cap Renommé. Le garde-pêche Moïse Aspireau rapporte que la pêche à la morue a été assez bonne pendant le temps de la pêche d'été, c'est-à-dire depuis l'ouverture de la saison jusqu'au 15 août. Pendant l'automne, cependant, la pêche a manqué. Le hareng a été abondant au

printemps et pendant l'été, mais rare en automne. La pêche du homard a diminué de près des deux tiers, bien que le nombre de trappes fut plus grand que celui de l'année précédente. Le capelin a été rare, ce poisson ayant presque disparu de la côte.

Subdivision de Mont-Louis, du Cap Renommé à Marsouins. Le garde-pêche Louis Létourneau fait rapport que la pêche au homard a été petite, et une des deux homarderies de la subdivision a été obligée d'arrêter de bonne heure en juin. La pêche au saumon a été bonne, et les prix obtenus pour ce poisson ont été plus élevés que d'ordinaire. Le hareng a été abondant dans la partie ouest du district, mais rare à l'extrémité est. La morue est arrivée en mai, et la pêche a bien commencé, mais elle a diminué à mesure que la saison a avancé, et le total a été au-dessous de la moyenne. La pêche du saumon à la mouche a été bonne dans la rivière Madeleine, et maintenant que la rivière Mont-Louis est protégée, le saumon y augmente rapidement.

La subdivision Sainte-Anne de Marsouins à Cap Chatte. Le garde-pêche Didace Bouchard fait rapport que la pêche du saumon au rets a été bonne. Le saumon a été abondant dans la rivière Sainte-Anne; on y a pris plus de quatre cents saumons à la mouche. La pêche à la morue a aussi bien réussi; elle a duré jusqu'en automne; on a pris de la morue le 25 novembre. Le hareng a été abondant, mais comme cela a été l'habitude pendant ces dernières années, il a été fréquemment chassé par la baleine blanche. Le maquereau et le capelan semblent avoir complètement disparu de cette partie de la côte.

Subdivision de Godbout, de Manicouagan aux Jambons. Le garde-pêche N. A. Comeau constate une augmentation de dix milles livres dans la pêche du saumon; la pêche à la mouche a été bonne. La pêche à la morue a été de beaucoup moins que la moyenne. La pêche au hareng a donné plus de 900 barils, ce qui est pour cette subdivision beaucoup plus que la moyenne. La chasse au loup marin de printemps et d'été n'a pas été aussi profitable que celle de 1897. Une petite homarderie a été en opération à Cawees, et cette industrie a été meilleure que les deux années précédentes.

Subdivision de Moisie, de Jambons à Pigou. Le garde-pêche Théotime Migneault dit que le premier saumon a été pris dans les rets de la rivière Moisie le 17 mai, que la pêche a continué à être bonne jusque vers la fin de juin, et que les rets ont été levés le 8 juillet. Cent cinquante neuf saumons, pesant 3,980 livres ont été pris dans la rivière par cinq lignes pendant une courte période de temps. La pêche à la morue a été beaucoup au-dessous de la pêche ordinaire; le nombre de navires et bateaux employés à cette pêche a été moindre que l'année précédente, et des tempêtes ont, pendant le mois d'août, tenu les bateaux dans le havre presque la moitié du temps. Le maquereau a manqué complètement. Le hareng du printemps a été abondant, mais celui d'automne a manqué.

Subdivision de Mingan, de Pigou à Watsheeshoo. Le garde-pêche George DuBerger constate dans la pêche à la morue une augmentation de 2,460 quintaux; cette augmentation vient entièrement de la partie ouest du district; à la Pointe aux Esquimaux, dans la partie est, la pêche a été pauvre. La pêche du saumon aux rets a été bonne; plus de 40,000 livres ont été prises dans l'estuaire de la rivière Saint-Jean, ce qui a été beaucoup au dessus de la moyenne. La chasse au loup marin sur la glace en avril a été meilleure qu'en 1897; mais cette pêche est abandonnée graduellement à mesure que se perdent les bateaux qui servaient à la faire ou deviennent incapables de tenir la mer. On ne les remplace pas. La boitte nécessaire à la pêche à la morue n'a pas été aussi abondante que d'ordinaire, et un temps précieux a été perdu à s'en procurer.

Subdivision de Natasquan, de Watsheeshoo à la Pointe aux Anglais. Le garde-pêche John W. Scott constate que la pêche au loup marin montre une petite augmentation sur celle de 1897. La pêche au saumon n'a pas été aussi bonne que d'habitude. La morue montre une diminution de 65 pour 100 due entièrement au fait que le capelan n'est pas venu dans les rivières en juin et juillet comme d'ordinaire. Le hareng a manqué complètement. On n'en a pas pris un seul baril, tandis qu'en 1897 on en avait pris 700. Le homard montre une petite augmentation, due au fait que plusieurs nouvelles homarderies ont été ouvertes.

ILES DE LA MADELEINE.

Subdivision du sud—Iles de l'Entrée, Amherst et à la Meule.

Le garde-pêche J. A. Chevrier fait rapport que la chasse au phoque du printemps a complètement manqué; vu le bas prix de l'huile, cette chasse est peu à peu abandonnée. Le hareng du printemps est venu en grande abondance dans la baie Plaisante, et comme la température était belle et qu'une flotte nombreuse des provinces maritimes et des Etats-Unis était en quête de boitte, les pêcheurs locaux en ont bénéficié.

Le maquereau du printemps a été abondant et la pêche a été meilleure qu'en 1897, mais il n'y a aucun doute que les pêcheurs locaux auraient fait encore une meilleure pêche si ce n'eut été du nombre immense de rets à mailler tendus à l'entrée de la baie par les navires étrangers et d'autres goélettes de pêche. Ces rets ferment complètement l'entrée de la baie. Le fait de préparer le poisson pris dans ces rets sur le lieu même de la pêche doit aussi être dommageable. M. Chevrier propose, pour mettre fin à cela, de faire stationner un côtre aux Iles de la Madeleine depuis le commencement de la pêche au hareng jusqu'à la fin de la pêche au maquereau de printemps. La pêche à la morue a été bonne, mais elle n'est pas faite maintenant d'une manière aussi générale qu'autrefois aux îles. La pêche du maquereau d'automne a été bonne. La principale cause en est que la température a été belle.

La pêche au homard, qui est une des principales industries des îles, montre une diminution, et cela en dépit du fait que plusieurs nouvelles homarderies ont été établies. Il n'y a pas eu de violation des règlements de pêche dans la division sud des îles.

Subdivision du nord—Iles Allright, Half, Bryon et Grosse.

Le garde-pêche Procule Chevrier fait rapport que la chasse au loup marin du printemps a manqué complètement sur toutes les îles, à l'exception de l'île Bryon, où la glace s'étant entassée sur la rive, a permis de faire une bonne chasse, de la terre même. Le hareng du printemps a été abondant à toutes les îles, et pendant la saison du frai, qui dure environ deux semaines en mai, on pouvait en prendre tant qu'on voulait. Le maquereau du printemps a été abondant, mais on n'en a pas beaucoup pêché dans cette subdivision. La morue aussi a été abondante, mais peu de personnes ont fait cette pêche. La pêche du maquereau d'automne a été bonne; le poisson était abondant et la température favorable. L'industrie du homard continue à montrer une diminution, nonobstant l'augmentation du nombre de trappes chaque année.

Le tout humblement soumis,

W. WAKEHAM,
Officier en charge de la division des pêcheries du golfe.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DE GARDES-PÊCHE DANS LES DISTRICTS À L'INTÉRIEUR DE QUÉBEC (À L'EXCLUSION DE LA DIVISION DU GOLFE).

RIVE SUD, FLEUVE SAINT-LAURENT, DU CAP CHAT À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche T. Martin, de Sainte-Félicité, constate une augmentation considérable dans la valeur générale des pêches de son district, augmentation qui s'est fait sentir surtout aux Capucins, à Sainte-Félicité et à la Baie au Sable. Dans ces dernières années la morue a été abondante sur la côte du comté de Rimouski jusqu'à la rivière Blanche. La pêche a été même meilleure que celle de l'année précédente, mais vers la fin de l'été les *belugas* (baleines blanches) ont paru les poursuivre et les chasser. Le hareng a été très abondant et l'on en a pris beaucoup tout le long

de la côte spécialement à la baie au Sable, où le manque de ce qu'il fallait pour le préparer a seul empêché d'en prendre davantage. Bien que le saumon semble être aussi abondant que jamais dans la rivière Matane, il ne sautait pas à la mouche et les pêcheurs n'en ont pris que quelques-uns. Les autres pêches ont donné la moyenne. Il n'y a pas eu de violations directes des règlements de pêche. Le poisson pris dans ce district est presque tout consommé dans le comté, mais on en a expédié quelques cargaisons dans le district du Saguenay et ailleurs. La valeur du rendement total est portée à plus de $34,000, une augmentation de 50 pour 100 sur l'année précédente.

Le garde-pêche Zéphirin Lavoie, qui a charge de la partie supérieure du comté de Rimouski, dit que le rendement des pêcheries en général diminue constamment, et que l'alose et le maquereau sont des choses du passé. Les règlements ont été assez bien observés. Le principal poisson de ce district est évidemment le hareng, dont on a salé près de 800 barils, outre un million de livres qu'on a vendu frais, non compris 800 barils de hareng-sardine. La valeur totale de la pêche est évaluée à $46,000.

Le garde-pêche Alphée Côté, qui a charge du comté de Témiscouata, rapporte, après avoir visité toute sa division, que le poisson devient de plus en plus rare. Au printemps on prend beaucoup de hareng, de même que beaucoup de poisson commun et mêlé, dont l'on ne se sert que pour faire de l'engrais. Le hareng salé et presque tout l'autre poisson pris ici est consommé en Canada, à l'exception de la sardine, que l'on exporte aux Etats-Unis. On pêche considérablement l'éperlan à l'hameçon à travers la glace, spécialement à l'île Verte. C'est à peu près la seule espèce de poisson qui ne montre pas de diminution. A Cacouna un pêcheur a pris $30 valant de loups marins dans sa pêche. Il a remarqué que ces animaux étaient très voraces. Ils attaquaient et détruisaient les autres poissons; ils tuaient même les saumons. Il n'a pu s'emparer que des plus petits, car les plus gros brisaient sa pêche et s'échappaient. Pour l'année prochaine il a un plan à l'aide duquel il espère pouvoir prendre tous ceux qui entreront dans sa pêche. Le garde-pêche a aussi visité le lac Témiscouata, qui est dans les limites de son district. Là où l'on prenait autrefois 400 barils de poisson blanc, on n'en a pris que 14 cette année. On attribue cette diminution au barrage construit il y a environ dix ans sur la rivière Madawaska, à Edmonton, N.B. Depuis la construction de ce barrage les vieux pêcheurs ont constaté une diminution constante du poisson. Il n'y a pas encore de passe-migratoire à ce barrage. Il a constaté la présence de beaucoup de sciure de bois dans la rivière, suffisamment pour nuire au poisson. On lui a dit que la pêche aux rets se pratiquait dans les lacs de l'intérieur en contravention des règlements, mais il n'a pu surprendre aucun des délinquants ni obtenir de preuves suffisantes pour en faire condamner. Il faudrait un bon gardien à ou près du lac Témiscouata pour empêcher cette pêche illégale et destructive.

La valeur totale de la pêche est fixée à $250,00, une diminution de plus de 25 pour 100 sur l'année dernière.

Le garde-pêche George Sirois, qui est en charge du comté de Kamouraska, fait aussi rapport d'une diminution générale dans le rendement des pêcheries de sa localité, diminution qu'il attribue à la rareté du poisson. Ce fait a été constaté avec regret à la fabrique de sardines de Saint-André, qui a été obligée de cesser ses opérations à cause du manque de poisson. Les règlements de la pêche sont bien observés.

Le garde-pêche Éphrem Gagnon, dont la division s'étend jusqu'à la Pointe-Lévis, déclare qu'il a visité tous ses pêcheurs et a essayé d'obtenir un rapport véridique du rendement des 155 pêches qu'il a sous ses charges. Sur ses pêches, quarante étaient ce qu'ils appellent pêches anglaises, ou enclos faits en treillis métallique, pêches qui prirent licence, mais les autres étaient des enclos à anguille. L'anguille, qui est le poisson principal de cette division (on en a pris plus de 375,000 livres), a été aussi abondante que l'année dernière, mais la pêche aurait pu être plus considérable si les enclos n'avaient pas été détruits par une forte tempête dans l'automne. Les pêcheurs on cru qu'il était trop tard pour les refaire. On voit maintenant très peu de saumon dans ce district: on en a pris guère plus de 500 livres pendant toute la saison. L'éperlan a aussi été très rare. Le rendement total, évalué à environ $27,000, se vend pour la consommation locale et pour le marché de Québec. Les règlements ont été bien observés. Une seule infraction lui a été signalée. C'était un pêcheur qui pêchait sans licence. Il a confisqué ses rets et les a vendus. Il y a eu quelques plaintes au sujet de la sciure de bois que l'on jette dans les rivières de son district.

RIVE NORD, FLEUVE SAINT-LAURENT, DE QUÉBEC À BERSIMIS.

Le garde-pêche Joseph Pouliot, qui a charge du comté de Montmorency, qui comprend l'île d'Orléans, déclare que la pêche dans ce district est d'une façon régulière. La pêche au saumon et celle à l'alose ont manqué complètement. On n'en a pris que 300 livres de chaque espèce, tandis que il n'y a encore que quelques années, il n'était pas rare de voir une seule pêche prendre de cinq à six cents aloses dans une seule marée. Le doré, le poisson blanc et le bar disparaissent aussi, et on en prend moins d'année en année. L'anguille est à peu près le seul poisson qui donne un rendement moyen. M. Pouliot a visité toutes les pêches de son district, plus de 100. Quelques-unes sont faites en branches, en lattes, ou en treillis métallique, tandis que d'autres le sont partie en branches, partie en treillis métallique. Quelques-unes paient licence, les autres n'en paient pas. Comme le saumon n'est plus pêché en quantité payante, ces pêches sont tendues plus tard dans la saison, presque toutes pour l'anguille, pendant l'automne. Le rendement total de cette division est évalué à $10,000, une diminution d'un tiers sur celui de l'année dernière.

Le garde-pêche U. Bhéreur, du comté de Charlevoix, constate aussi une diminution dans le rendement des pêcheries de ce comté. On prend beaucoup de truite mouchetée dans les lacs de l'intérieur. On a pris six baleines blanches qui ont donné plus de 300 gallons d'huile.

Le garde-pêche L. N. Catellier, de Tadoussac, rapporte que la pêche au saumon dans son district a dépassé 100,000 livres, presque tout pris avec les rets, car les pêcheurs à la ligne n'ont pas eu de chance cette année. Le saumon est arrivé environ trois semaines plus tôt que d'habitude, et l'eau étant haute, le saumon a pu atteindre le haut des rivières avant l'arrivée des sportsmen. Le pêcheur avec rets qui a une licence pour une station la considère comme partie de son bien et observe soigneusement les règlements. Tout le saumon pris dans les pêches aux rets dans cette division est expédié à Montréal et à Québec, tandis que le produit des enclos sert plus à la consommation locale. La pêche illégale ne se pratique pas autant qu'autrefois dans la rivière Saguenay, mais il s'en fait encore. M. Catellier dit que l'on a pris dans sa division 200 baleines blanches, dont la valeur totale est portée à $31,000, soit une augmentation de 80 pour 100 sur la pêche de 1897.

DISTRICTS DE L'INTÉRIEUR.

Divisions de Mégantic et Sherbrooke.

Le garde-pêche Allan McLeod, qui a la surveillance du district du lac Mégantic, dit que la saison de pêche a été très prospère. Le poisson est aussi abondant qu'il y a dix ans. Ce lac, étant admirablement situé et d'accès facile, attire un grand nombre de touristes et amateurs de pêche tant du Canada que des Etats-Unis. Ces pêcheurs sont une manne pour les colons, qu'ils emploient comme guides dans leurs excursions de pêche et de chasse, et dont ils achètent les provisions de bouche. M. McLeod est d'opinion que la saison défendue pour la pêche de la grosse truite grise, le principal poisson du lac Mégantic, devrait commencer plus à bonne heure, parce que ce poisson, dès le 20 septembre, s'assemble sur ses frayères, et il ne convient pas de le prendre après cette date. Les rives du lac Mégantic sont presque toutes habitées maintenant, ce qui rend la pêche illégale facile à pratiquer, mais difficile à découvrir, car les colons ne se dénoncent pas les uns les autres. Il a visité les barrages sur les différents cours d'eau dans le voisinage de ce grand lac. Plusieurs moulins nouveaux ont été construits l'été dernier. Il a saisi treize rets à mailler et les a détruits, mais a été incapable d'en poursuivre les propriétaires faute de preuves directes.

Le garde-pêche John McCaw, qui a la surveillance du district de Sherbrooke, rapporte qu'il y a moins de pêche illégale cette année que les années précédentes. Il se plaint que l'on n'accorde pas assez de protection aux magnifiques nappes d'eau des Cantons de l'Est, si remplies d'attraits pour les sportsmen.

Magog et Brome.

Le garde-pêche Hugill Ball, qui a la surveillance du côté ouest du lac Memphremagog, déclare qu'on y a pris plus de grosses truites grises que l'année précédente, bien que la pêche n'ait pas été aussi bonne que celle des années antérieures. Le poisson a été abondant sur les frayères ; il est apparu dès le 10 octobre. Un bon gardien y a fait observer strictement les saisons défendues. Un bateau a été confisqué et deux délinquants condamnés.

Le garde-pêche C. G. Boyenton, qui a la surveillance de l'autre rive du lac Memphremagog, fait rapport qu'il s'est fait beaucoup de pêche illégale au filet pendant la saison de la pêche, mais il a fait de son mieux pour l'empêcher avec le peu de moyens à sa disposition. Il est d'opinion que l'on pourrait permettre la pêche au poisson blanc au filet ou à la seine, dans certaines parties du lac, et à certains temps de l'année, comme ce poisson blanc ne mord pas à l'hameçon, il serait peut-être avantageux d'accorder la permission aux colons, qui autrement feront la pêche en cachette, et les lois de pêche pourraient être alors mieux respectées. Ce privilège est accordé aux citoyens des Etats-Unis qui demeurent à l'extrémité sud de ce lac, sur les frontières de l'Etat du Vermont, où le poisson blanc semble être plus abondant que la grosse truite grise.

La baie Missisquoi.

Le garde-pêche P. E. Luke, qui a la surveillance de la baie Missisquoi, dit que la pêche considérable de doré aurait été encore plus considérable si la glace ne s'était pas mise en mouvement si à bonne heure au printemps. Pour quelque raison inconnue, le poisson blanc n'est pas apparu aussi à bonne heure que d'habitude, ce qui a rendu la pêche d'automne très improfitable. Tout le poisson que l'on prend ici est expédié à New-York ou à Boston. Les règlements sont bien observés. Cet officier a saisi une goélette pour pêche illégale dans le mois de juin, et dans l'automne il a confisqué un rets à mailler sur le côté est de la baie.

Rivière Richelieu.

Pierre Lévesque, qui a la surveillance de la partie supérieure de la rivière Richelieu, déclare que le rendement général de la pêche a beaucoup diminué à cause des mesures restrictives récemment adoptées pour limiter et restreindre l'usage d'engins de pêche. C'est ainsi qu'il n'y a eu en usage que 46 puisettes, contre 130 l'année précédente. La morue est le principal poisson de ce district, et on en a pris en grande quantité. M. Huot, propriétaire des deux grandes pêches à anguille dans cette rivière, en a pris 65,000 livres à lui seul. Si l'on maintenait ces restrictions en force, la pêche à la ligne s'améliorerait promptement, et la majorité de la population serait heureuse de ces changements bienfaisants. Le fait que le garde-pêche a saisi trente et une puisettes et quatre seines, est une preuve que l'on a beaucoup essayé à faire de la pêche illégale, mais ces saisies avec les cinq amendes imposées ont eu un effet salutaire. Il est heureux que les eaux de la rivière Richelieu soient demeurées hautes au printemps, ce qui a permis au poisson de monter dans les petits tributaires pour y frayer. Près des cinq sixièmes de la pêche sont exportés aux Etats-Unis.

Le garde-pêche J. G. Dion, de Chambly, dit que le rendement des pêches en bas de l'écluse de Chambly, sur la rivière Richelieu, a augmenté. Il attribue ce résultat à l'écluse même, que le poisson ne peut pas remonter. La grande pêche à anguille dans le voisinage du canton de Chambly a manqué complètement, et le propriétaire de la pêche n'a pas fait suffisamment pour payer le coût du permis, cependant les petites pêches à anguille en ont pris autant que d'habitude.

Le poisson commun, surtout la carpe, forme le gros de la pêche ici ; il rapporte cependant 7,000 livres d'achigan et de doré. Quelques-uns des pêcheurs licenciés du district de Sorel sont descendus dans la rivière aussi bas que Saint-Ours, empiétant ainsi sur les limites de la division de Richelieu. Le garde-pêche espère que cela ne se répétera pas une autre année. Ayant entendu dire que la pêche au dard se pratiquait en certaines parties de son district, M. Dion est allé sur les lieux et a arrêté

cette pêche. Il a notifié tous les intéressés que la pêche à la seine ne serait pas permise l'année prochaine. La valeur totale des pêches des deux divisions ci-dessus ne s'élève qu'à $7,300.

Divisions de Beauharnois et Châteauguay.

Le garde-pêche W. H. Dewitt constate une augmentation dans la pêche de l'achigan, du doré, de la perche et de l'anguille, mais une diminution dans celle de l'esturgeon. Environ 85 pour 100 de la pêche sont expédiés sur les marchés de Montréal et la balance est consommée dans la localité. Il serait favorable à la proposition de restreindre l'usage de seines dans cette partie du lac Saint-Louis. Les saisons défendues ont été bien observées. Les propriétaires de scieries ont aussi bien observé les règlements. La carpe est devenue si abondante que l'on recommande de permettre de se servir de seines dans les petits cours d'eau où elles montent pour frayer.

Le garde-pêche J. D. McMillan, qui a la surveillance du côté sud du lac Saint-François, constate aussi une augmentation dans la pêche du doré, du maskinongé et de la perche, et une diminution dans celle de l'esturgeon. On attribue l'augmentation à la prohibition de l'usage de seines et de puisettes dans ces eaux, et la diminution aux forts vents d'automne, qui ont dérangé les lignes à l'esturgeon. Les passes migratoires en existence sont en bon état, mais là où il y en aurait le plus besoin, il n'y en a pas, spécialement à Dewittville. Les propriétaires de scieries ne jettent pas la seiure de bois dans les cours d'eau. La proximité de ces eaux des Etats-Unis en font une place de villégiature fréquentée par un grand nombre de touristes tous les étés.

Division de Montréal.

Le garde pêche John Morris rapporte que la pêche a été moyenne dans la première partie de la saison, mais que cela n'a pas duré longtemps. La qualité du poisson mou n'atteignait pas la moyenne. Les différents règlements ont été assez bien observés; très peu d'infractions sont venues à sa connaissance. La valeur totale du poisson pris n'atteint pas $4,000.

Division de Verchères.

Le garde-pêche Charles Robitaille rapporte que la pêche cette année a donné un surplus sur celle de l'année précédente. Il s'est fait beaucoup de pêche illégale dans le voisinage des îles de Contrecœur et au Bout-de-l'Ile; à chaque visite à ces endroits il a saisi et détruit plusieurs rets à mailler et puisettes, mais il ne paraît pas en avoir découvert les propriétaires. Il a fait de son mieux pour empêcher la capture du petit ou jeune poisson. Suivant cet officier on ne devrait pas permettre la pêche à la seine entre le 15 juin et le 1er septembre, vu qu'il est difficile pendant la saison chaude de conserver le poisson en bon état, spécialement le poisson mou. Cette mesure serait à l'avantage de tout le monde, du pêcheur comme du consommateur.

Division de Nicolet.

Le garde-pêche Geo. Boisvert dit que la plupart des pêcheurs cherchent à diminuer le chiffre du poisson qu'ils prennent, dans l'espérance que par ce moyen ils arriveront à faire abolir le système de licences, mais il arrive, en prenant des notes de temps à autre, à une estimation assez exacte du rendement de la pêche. Il a remarqué que non seulement la pêche était active, mais que le poisson pris était plus gros que les années précédentes, surtout l'esturgeon et l'alose. La plus grande partie du poisson pris dans cette division est envoyé sur les marchés de Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières. Il a fait une surveillance active pendant la saison défendue de la pêche, mais n'a pas constater d'infractions aux règlements. Il y a une scierie à Bécancour près de laquelle on devrait placer une passe migratoire, car cette scierie ferme complètement la rivière. Comme question de fait il n'y a aucune passe migratoire dans cette division. Il recommande de poser une marque spéciale sur tous les engins de pêche licenciés, afin de faciliter aux officiers de pêche la saisie de ceux qui ne le sont pas. Le principal abus dont on se plaint est l'usage dans les endroits isolés de seines à petites mailles qui détruisent le petit poisson. La valeur totale du poisson pris ici dépasse $6,000.

Divisions de Berthier et Maskinongé.

Le garde-pêche Gabriel Caron rapporte que la pêche a été, cette année, meilleure que l'année précédente, mais que le poisson était plus petit. L'augmentation est ouvertement attribuée à une pêche excessive et illégale. Le fait que ce garde-pêche a détruit 162 puisettes non licenciées est une preuve évidente de la somme de pêche illégale qui se fait dans cette partie du lac Saint-Pierre. Quelques pêcheurs ont des permis pour un ou deux verveux, et en ont de six à dix en opération.

Il recommande aussi que tous les engins de pêche licenciés soient distinctement marqués comme tels. Le poisson qui n'a pas la grosseur voulue par les règlements n'est pas envoyé sur le marché de Montréal, où le marché est surveillé de près par l'officier Riendeau, mais on l'envoie dans les villages, dans la direction de Québec. Il termine son rapport en disant qu'il considère la pêche à la seine comme la plus destructive de toutes les pêches, car les seines, lorsqu'elles sont traînées dans les petites baies où les poissons ont déposé leurs œufs, doivent les déranger et les détruire.

Division de la rivière Ottawa.

Le *garde-pêche Dosithée Chénier*, de Hull, déclare que bien que le nombre de licences ait été moins nombreux cette année, cependant le rendement des pêches dépasse celui de l'année précédente. Il constate ce fait surtout dans le lac Deschênes, où l'on a pris de fortes quantités de doré, d'esturgeon et de barbote. Le poisson de ce lac est plus gros et l'on attribue son abondance à l'absence de sciure de bois et de déchets dans les eaux claires, qui font contraste avec celles de l'Ottawa inférieur, où les pêcheurs passent la moitié de leur temps à nettoyer leurs filets. Les scieries de Buckingham jettent tous leurs déchets dans la rivière, et chaque fois qu'il visite la rivière du Lièvre il la trouve remplie de déchets, de même que la baie voisine dans la rivière Ottawa, où ils s'accumulent au détriment et malgré les protestations des pêcheurs. Il s'est fait beaucoup de pêche illégale au printemps, lorsque l'eau était haute. Ces pêcheurs vendent le produit de leur pêche dans les petits villages. Ils craignent de se faire découvrir s'ils viennent à la ville.

Le fleuve Saint-Laurent.

Le *garde-pêche Joseph Riendeau*, de Montréal, surveille cette partie du fleuve Saint-Laurent qui s'étend du lac Saint-François au lac Saint-Pierre. Il dit qu'il est presque impossible d'avoir une idée approximative de la quantité de poisson prise, vu qu'on en dispose en grande partie dans l'intérieur de la province, et que le garde-pêche n'en tient pas compte. Dans ses visites fréquentes aux différents districts de pêche, il cherche non pas seulement la protection des pêcheries, mais celle des pêcheurs eux-mêmes.

Dans plusieurs circonstances des cultivateurs à l'aise et même des marchands ont réussi à obtenir des licences pour faire concurrence au pêcheur pauvre, qui n'a que sa pêche pour vivre. Quelques-uns de ces gens riches ne paient même pas de licence. Le garde-pêche d'un district devrait avoir le pouvoir de faire un choix et de ne donner des licences qu'à ceux qui font un métier de la pêche. Il trouve que ces districts confiés à la surveillance d'un seul garde-pêche sont trop grands, et qu'une seule personne ne peut, à moins d'y consacrer tout son temps, ni protéger ces districts ni empêcher qu'il ne s'y fasse plus ou moins de pêche illégale. Lors d'une de ses visites à l'île Perrot, il a surpris et arrêté quatre individus qui seinaient sans permis. Croyant qu'il leur avait donné une leçon suffisante, il les remit en liberté, car ils étaient trop pauvres pour payer les amendes. La plupart des illégalités sont commises sur le lac Saint-Pierre, et en quelques semaines de temps il a détruit 300 puisettes avec de petites mailles ou longues ailes. Il croit qu'il y avait à ce temps sur le lac plus de mille pêcheurs à la puisette. Ces engins font beaucoup de dommage au petit poisson et devraient être prohibés, ou au moins le nombre diminué. M. Riendeau est d'opinion que le goudron appliqué à ces verveux est très dommageable, et il prétend que le poisson pris dans ces pêches est en partie empoisonné, et au bout de peu de temps ne convient plus pour être mis sur nos meilleurs marchés.

M. Riendeau remarque que sur le marché de Québec on vend du poisson en toute liberté pendant la saison défendue. Quelqu'un devrait être chargé de surveiller les marchés de cette ville à l'ombre même des chambres provinciales.

PROVINCE DE QUÉBEC—District du Golfe.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries du **Comté de Bonaventure**, province de Québec, pendant l'année 1898.

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE (De la tête de la marée sur la Ristigouche à Maguasha).

Numéro.	Divisions.	Bateaux de pêche.			Matériel de pêche.										Espèces de poisson.					
					Rets à mailler.			Seines.			Lines traînantes.		Lignes à main.							
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau salé, brls.	Numéro.
	Comté de Bonaventure.		$				$			$		$		$						
1	Ristigouche	53	795	100	30	6000	4000	....	.....	.. ...	...	.....	..	.....	41900	50	8000	.....	....	

SUBDIVISION DE CARLETON (Maguasha à Maria).

1	Nouvelle	72	1020	144	100	2400	1700	3	120	60	..	.....	40	30	8500	220	1000	1000	....	1
2	Carleton	125	1660	210	250	5000	2500	20	600	200	...	....	35	26	17500	400	6000	7000	1	2
3	Maria	155	2060	360	350	6000	2700	15	450	150	...	.....	75	55	27200	340	3000	8000	1	3
	Totaux.	352	4740	714	700	13400	6900	38	1170	410	...	.....	150	111	53200	960	10000	16000	2	

SUBDIVISION DE BONAVENTURE (New-Richmond à la Pointe de Paspébiac).

1	New-Richmond	16	160	24	50	800	300	....	.....	...	....	.....	10	3	....	110	1500	3000	....	1
2	Capelan et Black-Capes.	164	1760	194	365	7800	4150	10	300	200	6	30	15	5	14539	980	7000	6000	....	2
3	Bonaventure.	250	3460	375	500	10000	5000	54	1400	1080	30	150	675	202	6900	1000	15000	20000	....	3
4	New-Carlisle	40	450	60	90	1650	900	20	600	400	10	50	90	27	835	150	5000	2000	....	4
5	Paspébiac	170	2750	300	340	6120	3400	30	900	900	80	400	450	135	... .	500	6000	6000	...	5
	Totaux	640	8580	953	1345	26370	13750	114	3200	2580	126	630	1240	372	22274	2750	34500	37000	....	

ETAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—**Comté de Bonaventure**—*Suite.*

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE (De la tête de la marée sur la Ristigouche à Maguasha).

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																		Valeur totale.	Numéro.
		Homard, en boites, liv.	Homard, vivant, qtx.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egrefin, frais, liv.	Egrefin, séché, qtx.	Merlan, séché, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Anguille, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Encornet, barils.	Poisson commun ou mêlé, barils.	Huile de poisson, gallS.	Poisson pour la boitte, barils.	Poisson pour engrais, barils.	Peaux de loup marin, nombre.		
	Comté de Bonaventure.																			$ c.	
1	Ristigouche	....	100	....	....	....	....	....	6000	266642	50	....	50000	....	200	....	....	500	4	26,747 10	1

SUBDIVISION DE CARLETON (Maguasha à Maria).

1	Nouvelle	....	....	100	....	500	5	....	500	15700	2	1500	500	....	100	40	30	1500	....	5,002 00	1
2	Carleton	7800	1	90	....	700	7	....	....	....	4	25000	600	....	300	25	100	4000	....	11,359 50	2
3	Maria	....	5	400	....	800	9	....	400	....	20	4000	700	....	200	155	120	5000	....	12,282 50	3
	Totaux	7800	6	590	....	2000	21	....	900	15700	26	30500	1800	....	600	220	250	10500	....	28,644 00	

SUBDIVISION DE BONAVENTURE (New-Richmond à la Pointe Paspébiac).

1	New Richmond	....	....	55	....	600	....	....	800	....	4	....	....	....	....	14	12	400	....	1,095 20	1
2	Capelan et Black-Capes	5760	4	1195	4	3400	....	....	700	....	....	....	....	....	....	288	280	8600	....	18,031 20	2
3	Bonaventure	6624	4	2250	8	2000	10	....	2500	....	6	....	....	....	....	560	546	12000	....	23,741 80	3
4	New-Carlisle	....	2	185	1	1000	4	....	....	....	....	....	....	....	....	47	40	2000	....	2,733 10	4
5	Paspébiac	....	....	4300	12	3000	50	....	....	....	....	....	....	....	....	1075	900	3000	....	22,912 50	5
	Totaux	12384	10	7985	25	10000	64	....	4000	....	10	....	....	....	....	1994	1778	26000	....	68,513 80	

ETAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, etc.—**Comté de Bonaventure**—*Suite.*

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL (De la Pointe Paspébiac à la Pointe au Maquereau).

Numéro.	DISTRICTS.	BATEAUX DE PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.										ESPÈCES DE POISSON					Numéro.
					Rets à mailler.			Seines.			Lignes traînantes		Lignes à main.							
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	
	Comté de Bonaventure—Fin.		$				$			$		$		$						
1	Paspebiac	38	1500	63	40	780	776	7	165	132	35	400	130	80	3000	190	.....	.....	....	1
2	Nouvelle	40	1250	119	65	1150	1105	9	240	192	20	200	120	70	2200	250	.....	....	....	2
3	Shegawake	53	1280	80	80	1450	1380	6	180	144	....	.	160	90	.....	300	.....	.....	.....	3
4	Port-Daniel	166	4980	240	180	3400	3950	18	460	368	60	450	480	240	23594	500	.....	1000	...	4
5	Anse à Gascon	115	4500	216	200	390	3870	20	480	334	100	950	432	220	6518	550	.....	.....	...	5
	Totaux	412	13510	718	565	10080	11081	60	1525	1220	215	2000	1322	700	35312	1790	.....	1000	....	
	Grand total	1487	27625	2485	2640	56150	35731	212	5895	4210	341	2630	2712	1183	152686	5550	52500	54000	2	

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Comté de Bonaventure—*Suite.*

SUBDIVISION PORT-DANIEL (De la Pointe Paspébiac à la Pointe au Maquereau).

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																			VALEUR TOTALE.		Numéro.
		Homard en boîte, liv.	Homard vivant, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin frais, liv.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée,	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Petites morue ou *frost fish*, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîtte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.		c.	
	Comté de Bonaventure.																					
1	Paspébiac	24864	....	600	5	.....	50	12	.....	.....	....	.....	.....	12	....	450	200	300	....	9,592	80	1
2	Nouvelle	.....	....	480	4	.....	15	10	.....	.....	....	.....	.....	15	....	350	150	280	....	3,997	50	2
3	Shegawake	9468	....	670	....	....	8	....	.....	.....	....	.....	.....	8	....	525	200	300	....	6,425	10	3
4	Port-Daniel	30888	....	2400	8	.....	150	40	.....	14000	....	.....	.....	120	....	1670	750	450	....	26,167	40	4
5	Anse-à-Gascon	4176	....	3400	83	....	160	60	.....	.....	....	.....	.....	200	....	2800	850	500	..	22,548	80	5
	Totaux	69336	....	7550	100	.....	383	122	.....	14000	....	.....	....	355	....	5795	2150	1830	....	68,731	60	
	Grand totaux	89520	116	16125	125	12000	468	122	10900	296342	86	30590	51800	355	800	8009	4178	38830	4	192,636	50	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et

Comté de

SUBDIVISION DE GRANDE RIVIÈRE

Numéro.	Divisions.	Bateaux de pêche.			Matériel de pêche.									
		Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Lignes traînantes.		Lignes à main.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Comté de Gaspé.		$				$			$		$		$
1	Newport	130	3800	290	245	4650	1950	7	220	200	83	950	820	535
2	Pabos	52	910	112	91	1390	758	4	110	90	16	180	261	211
3	Grande Rivière	154	6500	390	390	8945	3600	4	150	60	130	1450	700	370
4	Anse du Cap	179	5000	426	366	7490	2610	8	230	135	131	1440	1364	2840
5	Percé	98	4500	196	210	4560	1840	3	120	75	....	....	1400	1050
6	Ile Bonaventure	33	1000	60	70	2560	650	..	....	....	....	....	200	120
7	Coin du Banc	28	1100	50	80	2890	1160	9	225	180	....	....	125	88
	Totaux	664	22810	1524	1452	32485	12568	35	1055	740	360	4020	4870	5214

SUBDIVISION DE GASPÉ

1	Malbaie	213	8650	243	86	2900	2200	14	484	480	....	...	500	250
2	Pointe St.-Pierre et Chien Blanc	138	3460	176	112	3600	2560	7	187	225	...	...	352	176
3	Anse au Loup-Marin et Douglastown	168	4900	204	83	2750	1770	8	240	128	....	....	408	204
4	Anse au Sable	28	675	35	70	2000	2000	..	....	....	....	...	70	35
5	Gaspé, Nord et Sud	43	475	48	100	3500	2650	24	960	960	....	....	50	25
6	Péninsule	18	350	29	65	1960	1650	..	....	....	....	....	60	30
7	Cap aux Os et Petit Gaspé	57	700	65	70	2094	1720	2	40	15	....	...	130	65
8	Grande Grève et Tête du Navire et Cap des Rosiers	140	3000	166	81	2920	1600	10	240	245	....	....	332	166
	Totaux	805	22210	966	667	21724	16150	65	2151	2053	....	...	1902	951

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

1	Anse à Louise et Anse au Jersiais	117	936	234	954	4680	1170	..	....	....	....	....	200	400
2	Anse à Grisfonds	50	400	100	100	2000	500	..	....	....	....	....	260	320
3	Rivière au Renard	125	1000	250	250	5000	1250	..	....	....	....	....	500	1000
4	Petit Cap	25	200	50	50	1000	250	..	....	....	....	....	100	200
5	Echourie et Grande Anse	24	98	30	30	600	150	..	....	....	....	....	60	120
6	Pointe Jaune et Anse à Valeau	69	535	134	134	2140	670	..	....	....	....	....	268	528
	Totaux	410	3169	798	1518	15420	3990	..	....	....	..	...	1388	2568

bateaux de pêche, etc.—Province de Québec—*Suite.*

de Gaspé.

(De la Pointe Maquereau à Coin du Banc).

Espèces de poisson.															Valeur totale.	Numéro.
Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Homard en boîte, liv.	Homard vivant, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Encornet, brls.	Huile de poisson, gallis.	Poisson employé comme boîtte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.		
															$ c.	
7400	195	....	23104	....	7190	....	25	20	.....	3000	220	5500	350	600	39,265 80	1
25600	40	.....	16704	....	2500	....	5	5	.....	1000	86	980	260	....	19,725 05	2
5000	160	....	22560	....	8900	....	40	40	.....	2000	180	5700	1200	....	46,292 00	3
.....	420	.....	28800	....	15800	....	19	13	.....	.....	323	7100	1100	....	75,798 25	4
1500	70	.....	9100	....	8500	....	17	12	.....	.....	400	7050	700	....	41,243 00	5
....	25	...	.....	....	4500	....	2	2	.....	.....	30	2500	150	...	19,205 50	6
16000	25	.....	11328	...	1250	....	....	....	.....	.....	25	1000	125	....	11,153 10	7
55500	935	.....	111596	....	48640	...	108	92	.....	6000	1264	29830	3885	600	252,682 70	

(Malbaie à Cap Gaspé).

6000	325	.....	17270	...	10200	....	....	....	.....	3000	250	5500	1400	....	51,654 00	1
660	350	.....	5664	..	5200	....	....	....	.....	.....	100	1700	2600	....	28,272 80	2
6500	250	.....	9264	....	2400	....	....	....	.....	.....	50	1275	800	....	15,535 30	3
22000	20	.....	.....	....	40	....	....	....	.....	....	....	35	10	....	4,665 50	4
42000	8	....	....	..	.....	....	....	....	.....	42950	....	.....	.....	....	10,579 50	5
21640	30	.....	.....	....	30	....	..	....	.....	.....	...	24	10	....	4,590 20	6
10420	90	....	3936	....	640	....	...	..	....	.....	75	220	170	....	6,412 20	7
7320	600	.....	29200	...	3000	....	....	....	.....	.....	100	1400	800	....	23,724 00	8
116530	1673	.....	65334	....	21510	....	....	....	.....	45950	575	10154	5790	....	145,433 50	

(Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

.....	450	14000	1720	20	4100	9	50	....	11000	.....	100	2050	400	..	21,739 00	1
.....	200	15000	4800	40	1800	4	20	....	6000	.....	50	900	200	....	10,780 00	2
.....	475	20000	1920	10	6950	10	30	...	16000	.....	130	3470	750	....	34,810 00	3
.....	75	5500	.....	....	250	2	10	....	6000	.....	30	125	100	....	2,312 50	4
.....	60	1000	.....	....	260	2	4	....	5000	.....	30	130	100	....	2,131 00	5
.....	200	8000	3840	15	500	4	8	....	9000	....	60	250	300	....	5,452 00	6
.....	1460	63500	12280	85	13860	31	122	....	53000	.....	400	6925	1850	....	77,224 50	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et

Comté de

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE MADELEINE

Numéro.	Divisions.	Batiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.									
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à pièges		Lignes à main.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Comté de Gaspé—Suite.			$			$				$			$		$		$
1	Grande Etang et Pointe Sèche																	
2	Grande et Petite Chlorydorme	..	....	....	..	108	2160	180	200	5000	2000	2	80	50	..	....	360	720
3	Petite Anse et Pte. et de la Frégate																	
4	Grande et Petite Vallée.																	
5	Rivière Madeleine	..	....	. .	..	84	1640	125	130	3250	1300	1	30	40	..	....	250	400
6	Manche d'Epée et Gros Mâle																	
7	Anse Pleureuse et Mont Louis	..	....	....	..	83	1340	124	130	3250	1300	2	60	40	..	....	248	280
8	Rivière à Pierre																	
	Total	..	....	....	..	275	5140	429	460	11500	4600	5	170	130	..	....	858	1400

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS

1	Rivière Claude à la Rivière Martin	..	....	....	..	30	450	54	30	750	360	..	....	. .	..	....	108	108
2	Sanite-Anne	..	. .	....	..	114	1710	168	100	2500	1200	..	....	....	..	....	228	228
3	Cap-Chatte	..	....	....	..	37	555	55	38	950	300	..	....	....	..	....	110	110
	Total	..	....	....	..	181	2715	277	168	4200	1860	..	....	....	..	....	446	446

SUBDIVISION DES

1	Ile de l'Entrée	..	....	....	..	20	800	45	75	1875	450	..	....	....	..	....	30	9
2	Ile Amherst	1	15	300	4	150	6000	340	1629	40625	9774	7	980	2000	..	....	680	175
3	Ile à la Meule	..	..	....	..	211	10550	592	175	4375	1050	5	575	1800	2	750	1100	275
4	Ile Allright	6	240	5000	30	109	2725	289	352	10560	2112	..	....	....	1	200	400	100
5	Grande Entrée	..	....	....	..	47	1600	68	20	500	120	..	....	....	3	475	130	31
6	Grosse Ile	..	....	....	..	45	1550	42	4	32	30	..	....	....	..	....	84	11
7	Ile Bryon	..	....	....	..	50	1750	59	10	250	60	..	....	..	..	....	20	10
	Total	7	255	5300	34	632	24975	1435	2265	58217	13596	12	1555	3800	6	1425	2444	611

bateaux de pêche, etc.—**Province de Québec**—*Suite.*

Gaspé—*Suite.*

(De la Pointe Renommée à la Rivière Claude).

Espèces de poisson.															Valeur totale.	Numéro.
Saumon frais, liv.	Saumon salé, brls.	Harang salé, brls.	Maquereau salé, brls.	Homard en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et nouus de morue, brls.	Egrefin séché, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Anguille, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîtes, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.	$ c.	
1950	..	850	.....	9120	4980	....	....	15800	1200	....	4000	1000	.....	.....	29,934 00	1
4800	5	250	.....	1872	1940	...	....	300	1000	....	1500	800	.....	.....	11,949 40	2
9450	....	1250	.....	.....	1325	....	....	3500	.....	....	1000	450	100	.....	13,565 00	3
16200	5	2350	.....	10992	8245	..	....	19600	2200	....	6500	2250	100	.....	55,448 40	

(Rivière Claude à Cap Chatte).

800	....	202	.....	.....	396	....	....	1900	....	....	250	150	300	.....	3,192 00	1
3000	....	1933	.....	.....	1094	....	....	4400	...	....	700	350	700	.....	14,233 00	2
1700	....	416	.....	.....	300	....	....	4500	....	....	200	120	400	.....	4,103 00	3
5500	....	2551	.....	.. ..	1790	....	....	10890	....	....	1150	620	1400	.....	21,528 00	

ILES DE LA MADELEINE.

.....	....	75	110	14256	25	....	....	.....	....	....	10	50	.....	.....	4,979 20	1
.....	....	3000	1825	90147	3500	10	250	.....	....	100	1200	725	300	250	75,164 40	2
.....	....	2500	2000	139712	2532	15	175	.....	...	25	800	1850	500	1200	85,110 40	3
.. ..	....	1804	2013	79536	480	....	30	.....	....	6	125	1160	150	250	58,003 20	4
.....	....	437	293	175152	246	...	....	.....	.....	....	80	500	.....	170	41,793 90	5
.....	....	150	134	35295	30	.. ..	...	. ....	.....	....	10	200	.....	300	10,467 00	6
.....	....	.....	40	78192	...	....	..	.. ..	...	....	.....	75	.....	1045	17,657 15	7
.....	....	7966	6445	612290	6813	25	455	.	....	131	2225	4560	950	3215	293,175 25	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et

Comté de

SUBDIVISION DE GODBOUT

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.									
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler			Seines.			Rets à piège.		Lignes à main.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Comté de Saguenay.			$			$				$			$		$		$
1	De Manicouagan à Jambons	3	47	650	8	210	4200	176	310	7500	3750	5	250	250	..	....	352	141
	SUBDIVISION DE MOISIE																	
1	Jambons et Ste-Marguerite	..	...	....	..	4	250	8	5	1300	1200	1	40	50	..	....	....	....
2	Sept Iles	2	63	1400	10	20	2200	40	17	2730	2525	3	155	233	..	....	....	....
3	Moisie et Pigou	1	13	400	4	24	2050	47	35	5850	5540	3	110	150	..	....	....	....
	Totaux	3	76	1800	14	48	4500	95	57	9880	9265	7	305	433	..	....	....	....
	SUBDIVISION DE MINGAN																	
1	Rivière aux Graines et Chaloupe	..	....	....	..	20	1000	50	5	500	250	4	126	220	..	..	104	52
2	Sheldrake	..	....	....	..	24	1200	60	4	400	300	2	70	300	2	1000	120	60
3	Rivière du Tonnerre	..	....	....	..	42	1500	99	8	750	500	2	190	100	2	700	200	100
4	Dock Ridge Point et Jupitagan	..	....	....	..	12	690	28	3	300	300	5	170	245	..	....	56	33
5	Magpie	..	....	....	..	55	1000	95	10	900	400	7	250	180	..	....	190	100
6	Rivière St-Jean	..	....	....	..	59	2950	130	20	2000	1500	3	200	300	..	....	280	140
7	Longue Pointe, Mingan et Romaine	..	....	....	..	25	1000	65	10	750	500	2	125	200	..	....	120	60
8	Pointe aux Esquimaux	6	285	3600	45	90	8000	170	5	450	100	15	523	1200	3	600	530	265
9	La Corneille	..	....	....	..	5	200	4	3	200	100	..	....	....	..	....	8	4
	Totaux	6	285	3600	45	332	17540	701	68	6250	3950	40	1656	2745	7	2300	1608	814
	SUBDIVISION DE NATASHQUAN																	
1	Baie Piashter	..	....	....	..	5	270	12	12	240	120	1	50	50	..	....	50	12
2	De Pashasheeboo à Agwanus	..	....	....	..	13	900	35	26	260	260	3	110	150	..	..	210	63
3	Natashquan	4	106	2000	35	26	1400	75	70	1400	700	7	380	350	..	....	468	140
	Totaux	4	106	2000	35	44	2570	122	108	1900	1080	11	540	550	..	....	728	215
	SUBDIVISION DE WASHEECOOTAI																	
1	Kegashka	..	....	....	..	5	500	10	5	500	100	2	80	50	..	..	20	20
2	Washeecootai et Romaine	1	20	400	3	27	1550	46	15	1500	700	2	80	50	3	600	106	75
3	Coacoachoo et crique Meagher	..	....	....	..	15	300	40	5	500	250	3	120	100	1	400	20	10
	Totaux	1	20	400	3	47	2350	96	25	2500	1050	7	280	200	4	1000	146	105

DOC. DE LA SESSION No 11a

du matériel de pêche, etc.—**Province de Québec**—*Suite.*

Saguenay.

(De Manicouagan aux Iles Mai.)

Espèces de poisson.																		Valeur totale.		Numéro.
Saumon, frais, liv.	Saumon, salé, baril.	Hareng, salé, baril.	Hareng, frais, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et nodes de morue, baril.	Egrefin, séché, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Encornet, baril.	Poisson commun et mêlé, baril.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte.	Poisson p. engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.	$	c.	
82000	..	7	185000	50	2976	310	11	....	7500	2700	3000	20	....	3768	170	53	547	24,298	85	1
(De Jambons à Pigou).																				
2800	..	4	.....	..	.....	180	2	....	800	500	....	....	....	120	10	..	4	1,502	00	1
22500	..	65	...	..	.....	633	11	....	12800	..	...	....	....	521	100	..	57	9,050	55	2
128000	..	....	.....	..	.....	474	6	...	5200	1300	....	....	....	541	75	..	70	28,568	30	3
153300	..	69	....	..	.....	1287	19	....	1880	1800	....	..	....	1182	185	..	131	39,129	85	
(De Pigou à Watsheeshoo).																				
....	..	....	.....	..	.....	840	..	....	3000	....	....	14	....	650	250	..	..	4,286	00	1
2800	..	...	.. ..	..	....	5900	10	....	5000	...	...	50	....	4000	1250	..	8	24,445	00	2
1200	..	....	.. .	..	.....	860	4	....	2000	....	....	15	....	650	300	..	10	4,637	50	3
9200	..	130	.....	..	.....	4500	15	400	4000	....	....	12	....	3100	1500	..	15	25,336	75	4
42000	..	....	.. ..	..	....	5500	20	600	5000	2000	...	..	....	3800	1600	..	20	36,665	00	5
7255	..	....	....	..	.....	1800	8	10	4000	500	....	10	....	1800	300	..	330	10,653	50	6
....	..	164	.....	..	...	270	....	400	2000	...	....	50	....	6000	1000	..	1100	17,431	00	7
1200	..	....	.. ..	..	.....	.....	....	....	.....	750	....	. .	...	250	....	..	75	483	75	8
63655	..	294	.....	..	.....	21200	57	1410	25000	3250	...	151	....	19250	6200	..	1558	123,958	50	9
(De Watsheeshoo à la Pointe Natashquan).																				
.....	..	.. .	.....	..	10080	75	....	.	150	....	....	....	15	75	50	..	....	2,458	50	1
....	28	....	.....	..	11328	400	....	....	200	....	....	....	15	400	200	..	....	4,755	60	2
18000	24	....	.....	..	2400	1100	....	....	400	..	....	....	30	5000	600	..	1393	13,082	25	3
18000	52	....	.....	..	23808	1575	....	....	750	....	..	....	60	5475	850	..	1393	20,295	35	
(De Mont Joli à la Baie aux Loups).																				
.....	8	17	.....	..	.....	212	....	....	1000	700	....	....	....	200	100	..	17	1,437	25	1
.....	13	112	.....	..	2160	183	....	...	900	1400	....	....	....	200	75	..	30	2,247	00	2
.....	2	....	.....	..	31920	350	....	....	...	1000	....	....	....	410	50	..	38	8,159	50	3
.....	23	129	.....	..	34080	745	....	....	1900	3100	....	....	...	810	225	..	85	11,843	75	

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtimeuts et bateaux

Comté de

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Numéro.	Districts,	Batiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.					
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler			Seines.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
	Comté de Saguenay.—Suite.			$			$				$			$
1	Baie aux Loups et Netagomin	....	....	....	....	8	250	9	10	750	400	1	50	30
2	Iles Sainte-Marie et Harrington	....	....	....	....	61	1220	97	20	1400	650	8	160	100
3	Petite Mecatina et Tête de la Baleine	....	....	....	....	50	1000	35	14	700	500	5	250	125
4	Baie des Moutons	....	....	....	....	50	1000	60	20	1400	650	8	400	250
5	La Tabatière et voisinage	....	....	....	....	40	800	30	15	750	500	5	250	125
6	Saint-Augustin	....	....	....	....	15	300	12	15	750	500	3	150	75
7	Ile au Sable à Chicatica	....	....	....	....	13	260	10	10	500	250	2	100	50
	Totaux	....	....	....	....	237	4830	253	104	6250	3450	32	1460	755

SUBDIVISION DE BONNE ESPÉRANCE

1	Nabitippi à Vieux Fort	1	30	500	4	46	1840	92	25	1800	1800	12	600	750
2	Bonne Espérance	2	250	6000	14	40	2750	80	10	800	650	8	700	1600
3	Ile au Pigeon, Pointe au Bâton, Baie au Saumon	1	50	1000	6	60	3000	130	16	1600	1500	8	600	1200
4	Petite pêcherie à Belles Amours	....	..	....	....	20	600	38	10	800	600	6	500	500
5	Bras d'Or à Blancs Sablons	....	....	....	....	75	1500	150	6	600	600	6	500	1000
	Totaux	4	330	7500	24	241	9690	490	67	5600	5150	40	2900	5050

ILE

1	Baie au Renard	....	....	....	....	12	1000	12	24	1200	400	2	90	100
2	Baie au Saumon	....	....	....	....	2	50	2	3	250	150	1	30	30
3	Baie des Anglais	....	....	....	....	10	500	20	20	600	300	2	100	100
4	Anse aux Fraises	....	....	....	....	20	800	40	20	1200	400	4	200	200
5	Crique de la Chaloupe	....	....	....	....	2	50	2	2	300	200	...	....	..
	Totaux	....	....	....	...	46	4200	76	80	3550	1450	9	420	430

DOC. DE LA SESSION No 11a

et du matériel de pêche, etc.—Province de Québec—*Suite.*

Saguenay—*Suite.*

(De la Baie aux Loups à Chicatica).

Rets à piège.		Lignes à main.		Espèces de poisson.											Valeur totale.	Numéro.
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon salé, barils.	Hareng salé, barils.	Homard en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Huile de poisson, gals.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup-marin, nombre.		
	$		$												$ c.	
....	.....	20	5	10	25	32800	200	....	.....	1000	400	100	....	100	8,105 00	1
7	2000	384	96	3	250	.....	650	....	.....	.....	861	210	....	187	4,452 05	2
10	3000	140	35	5	27	950	1000	....	.....	.....	2180	250	....	460	5,977 00	3
10	3000	240	60	8	130	.....	1440	....	.....	.....	1500	300	....	180	7,525 00	4
7	2100	120	30	10	150	34432	820	....	.....	.....	4340	150	....	1280	14,043 40	5
2	600	25	7	6	25	.....	100	....	.....	2000	300	400	....	110	1,644 50	6
2	600	40	10	8	10	.....	100	....	.....	.....	200	500	....	50	1,432 50	7
38	11300	969	243	50	617	68182	4310	....	.....	3000	9871	1910	....	2367	43,179 45	

(De Chicatica à Blancs Sablons).

12	3600	100	30	21	....	2400	1200	....	.....	1000	750	100	....	50	6,132 50	1
8	3200	150	80	30	100	.....	4000	....	.....	800	2000	200	....	30	17,867 50	2
12	3600	250	100	10	20	.....	3000	....	.....	1200	1800	150	....	48	13,175 00	3
7	1750	90	25	10	500	.....	1200	....	.....	750	750	60	....	30	7,377 50	4
18	5400	300	100	3	30	.....	4000	....	.....	.....	3000	200	....	360	17,815 00	5
57	17550	890	335	74	650	2400	13400	....	.....	3750	8300	710	....	518	62,367 50	

D'ANTICOSTI.

....	.....	20	20	....	500	33600	200	....	1000	.....	400	150	....	50	10,027 50	1
....	.....	4	4	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	2
....	....	20	20	....	200	.....	150	..	500	.....	250	60	100	30	1,702 50	3
....	.....	50	45	....	200	.....	1000	10	4000	.....	1000	200	150	30	6,012 50	4
....	.....	.....	....	12	....	.....	.....	....	.....	.....	130	...	....	50	281 50	5
....	.....	94	89	12	900	33600	1350	10	5500	.....	1780	410	250	160	18,024 00	

RÉCAPITULATION

INDIQUANT le nombre des bâtiments et bateaux, des rets et de tout le matériel de pêche, etc.,—dans le district du Golfe, Province de Québec, pendant l'année 1898.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Divisions.	Bâtiments et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.										Numéro.
		Bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à plège.		Lig. dorm.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
				$			$				$			$		$		$	
1	Ristigouche	...	...	...	...	53	795	100	30	6000	4000	...	...	...	...	...	...	...	1
2	Carleton	...	...	...	...	352	4740	714	700	13400	6900	38	1170	410	...	...	...	...	2
3	Bonaventure	...	...	...	...	640	8580	953	1345	26370	13750	114	3200	2580	...	...	126	630	3
4	Port Daniel	...	...	...	...	442	13510	718	565	10680	11081	60	1525	1220	...	...	215	2000	4
	Total	...	...	...	...	1487	27625	2485	2640	56450	35731	212	5895	4210	...	...	341	2630	
	COMTÉ DE GASPÉ.																		
1	Subdivison de la Grande-Rivière	...	...	...	...	664	22810	1524	1452	32485	12568	35	1055	740	...	...	360	9020	1
2	" de Gaspé	...	...	...	...	805	22210	966	667	21724	16150	65	2151	2053	...	...	...	...	2
3	" de la Rivière au Renard	...	...	...	...	410	3169	798	1518	15420	3990	...	...	...	...	...	...	...	3
4	" de Mont Louis	...	...	...	...	275	5140	429	460	11500	4600	5	170	130	...	...	...	...	4
5	" de Sainte-Anne	...	...	...	...	181	2715	277	168	4200	1860	...	...	...	...	...	...	...	5
6	" des Iles de la Madeleine	7	225	5300	34	632	24975	1435	2265	58217	13596	12	1555	3800	6	1435	...	...	6
	Total	7	225	5300	34	2967	81019	5429	6530	143546	52764	117	4931	6723	6	1435	360	9020	
	COMTÉ DE SAGUENAY (Rive-Nord).																		
1	Subdivision de Godbout	3	47	650	8	210	4200	176	310	7500	3750	5	250	250	...	...	4	100	1
2	" de Moisie	3	76	1800	14	48	4500	95	57	9880	9265	7	305	433	...	...	...	...	2
3	" de Mingan	6	285	3600	45	332	17540	701	68	6250	3950	40	1656	2745	7	2300	...	...	3
4	" de Natashquan	4	106	2000	35	44	2570	122	108	1900	1080	11	540	550	...	...	...	...	4
5	" de Washeecootai	1	20	400	3	47	2350	96	25	2500	1050	7	280	200	4	1000	...	...	5
6	" de Saint-Augustin	...	...	...	...	237	4830	253	104	6250	3450	32	1460	765	38	11300	...	...	6
7	" de Bonne Espérance	4	330	7500	24	241	9690	490	67	5600	5150	40	2900	5050	57	17550	...	...	7
8	" d'Anticosti	...	...	...	...	46	2400	76	80	3550	1450	9	420	430	...	...	4	50	8
	Total	21	864	15950	129	1205	48080	2009	819	43430	29144	151	7811	10413	96	32150	8	150	
	Grand total pour la division du Golfe	28	1119	21250	163	5659	156724	9923	9989	243426	117640	480	18637	21346	102	33585	709	11800	

RÉCAPITULATION.—TABLEAU indiquant le nombre des bâtiments et bateaux, des rets et de tout le matériel de pêche, etc.—**District du Golfe, Province de Québec**—*Suite.*

COMTÉ DE BONAVENTURE—Suite.

Numéro.	Divisions.	Matriel de pêche.						Matériel pour le homard.					Autre matériel utilisé dans les pêcheries.								Numéro.
		Rets à enclos		Rets à éperlan.		Lignes à main.		Homarderies.		Piéges.			Refrigérat. et glacières.		Boucans et poissonneries		Jetées et quais.		Remorq. et semaques.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nom. d'hommes employés.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1	Ristigouche	....	....	65	3000	.....	.....	...	.....	45	45	3	4	200	40	1000	...	....	....	..	1
2	Carleton	13	110	24	480	150	111	1	500	650	350	11	11	330	12	120	....	.....	....	.....	2
3	Bonaventure	..	....	....	.. ..	1240	372	3	850	3250	1800	66	13	200	68	40485	2	3000	.	.....	3
4	Port Daniel	....	.....	....	.....	1322	709	5	2050	10450	5730	254	7	400	9	250	....	.....	....	.....	4
	Total	13	110	89	3480	2712	1183	9	3400	14395	7925	334	35	1280	129	41855	2	3000	....	.. ..	

COMTÉ DE GASPÉ—Suite.

1	Subdivision de la Grande-Rivière	....	.....	....	.....	4870	5214	12	3550	15880	7875	286	12	740	130	30750	7	1800	....	.....	1
2	" Gaspé	....	.....	....	..	1902	951	10	4100	10550	6710	174	....	.. ..	70	26000	14	3800	..	. ....	2
3	" de la Riv. au Renard	...	.....	. ..	....	1388	2568	5	500	6900	2650	44	1	500	30	21734	5	200	...	...	3
4	" de Mont Louis	...	.....	..	.....	858	1400	2	1000	2000	1050	15	....	.....	18	5000	2	1000	....	. ..	4
5	" de Ste-Anne	....	.. ..	....	.....	446	446	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	..	.. ..	5
6	" des Iles Madeleine	..	.....	....	.....	2444	611	88	37784	99385	52494	1690	....	.....	124	12100	29	5075	5	800	6
	Total	....	.....	....	....	11908	11190	117	46934	134615	70779	2209	13	1240	372	95584	57	11875	5	800	

COMTÉ DE SAGUENAY (Rive Nord)—Suite.

1	Subdivision de Godbout	....	.....	1	55	352	141	1	400	150	75	5	17	170	2	30	1	200	....	.....	1
2	" de Moisie	....	....	....	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	1	800	4	1500	2	100	....	....	2
3	" de Mingan	....	...	....	....	1608	814	...	.....	.....	.....	.....	1	600	84	24100	11	2400	....	.....	3
4	" de Natashquan	....	.....	....	....	728	215	5	480	1660	1660	35	....	.....	20	3000	2	400	....	.. .	4
5	" de Washeecootai	....	.	1	50	146	105	3	850	1750	875	44	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	5
6	" de St-Augustin	...	.....	....	.....	969	243	8	1120	4250	2125	92	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	6
7	" de Bonne Espérance	....	.....	..	....	890	335	7	330	1650	1100	30	....	.....	90	9750	44	2250	....	....	7
8	" d'Anticosti	....	.....	....	.....	94	89	4	200	4000	2000	20	....	.....	19	400	1	500	....	.....	8
	Total	....	.....	2	105	4787	1942	28	3680	13460	7835	226	19	1570	219	38780	61	5850	...	.....	
	Grd. total pour la divis. du Golfe	13	110	91	3585	19407	14315	154	54074	162470	86539	2769	67	4090	720	176219	120	20725	5	800	

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant les espèces, la quantité et la valeur du poisson pris dans le **Comté de Bonaventure**, pour l'année 1898—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	KINDS OF FISH. Saumon, frais, liv.	Saumon, salé, brls.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homards, en boîte, liv.	Homards, frais vivant, qtx.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, frais, liv.	Egrefin, séchée, qtx.	Merlan, séchée, qtx.	Numéro.
1	Ristigouche	1900	.....	50	8000	.....	.....	.....	100	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	Carleton	53200	.....	960	10000	16000	2	7800	6	590	.....	2000	21	.....	2
3	Bonaventure	22274	.....	2750	34500	37000	.....	12384	10	7985	25	10000	64	.....	3
4	Port Daniel	35312	.....	1790	.....	1000	.....	69336	.....	7550	100	.....	383	122	4
	Total	152686	.....	5550	52500	54000	2	89520	116	16125	125	12000	468	122	
	COMTÉ DE GASPE—*Suite.*														
1	Subdivision de la Grande-Rivière	55500	.....	935	.....	.....	.....	111596	....	48640	.....	.....	108	92	1
2	" de Gaspé	116530	.....	1673	.....	.....	.....	65334	.....	21510	.....	.....	.....	.....	2
3	" de la Rivière au Renard	.....	.....	1460	63500	.....	.....	12280	85	13860	31	.....	122	.....	3
4	" de Mont Louis	16200	5	2350	.....	.....	.....	10992	.....	8245	.....	.....	.....	.....	4
5	" de Ste-Anne	5500	.....	2551	.....	.....	.....	.....	.....	1790	.....	.....	.....	.....	5
6	" des Iles de la Madaleine	.....	.....	7966	.....	.....	6445	612290	....	6813	25	.....	455	.....	6
	Total	193730	5	16935	63500	.....	6445	812492	85	100858	56	...	685	92	
	COMTE OF SAGUENAY (rive nord)—*Suite.*														
1	Subdivision de Godbout	82000	.....	7	183000	.....	50	2976	.....	310	11	.....	.....	.....	1
2	" de Moisie	153300	.....	69	.....	.....	.....	.....	.....	1287	19	.....	.....	.....	2
3	" de Mingan	63655	.....	294	.....	.....	.....	.....	.....	21200	57	.....	1410	.....	3
4	" de Natashquan	18000	52	.....	.....	.....	.....	23808	.....	1575	.....	.....	.....	.....	4
5	" de Washecootai	.....	23	129	.....	.....	.....	34080	.....	745	.....	.....	.....	.....	5
6	" de St-Augustin	.....	50	617	.....	.....	.....	68182	.....	4310	.....	.....	.....	.....	6
7	" de Bonne-Espérance	.....	74	650	.....	.....	.....	2400	.....	13400	.....	.....	.....	.....	7
8	" d'Anticosti	.....	12	900	.....	.....	.....	33600	.....	1350	10	.....	.....	.....	8
	Total	316955	211	2666	183000	.....	50	165046	.....	44177	97	.....	1410	.....	
	Grand total pour la division du Golfe	661337	216	25151	299000	54000	6497	1067058	201	161160	278	12000	2563	214	

RÉCAPITULATION

INDIQUANT la qualité, la quantité et la valeur de poisson pris dans le **Comté de Bonaventure**, pour l'année 1898—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson												Valeur totale.	Numéro.
		Fletan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue ou *frost fish*, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gals.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nomb.		
														$ c.	
1	Ristigouche	.....	6000	266342	50	.....	50000	.....	200	.....	.....	500	4	26,747 10	1
2	Carleton	.....	900	15700	26	30500	1800	.....	600	220	250	10500	.....	28,644 00	2
3	Bonaventure	.....	4000	.....	10	.....	.....	.....	.....	1994	1778	26000	...	68,513 80	3
4	Port-Daniel	.....	.....	14000	....	.....	.....	355	.....	5795	2150	1830	.....	68,731 60	4
	Total	.....	10900	296342	86	30500	51800	355	800	8009	4178	38830	4	192,636 50	
	COMTÉ DE GASPÉ—*Suite.*														
1	Subdivision de la Grande-Rivière	.....	.....	6000		.....	.....	1264	.....	29830	3885	600	.....	252,682 70	1
2	" de Gaspé	.....	.....	45950	.....	.....	.....	575	.....	10154	5790	.....	.....	145,433 50	2
3	" de la Rivière au Renard	53000	.....	.....	.....	.....	.....	400	.....	6925	1850	.....	.....	77,224 50	3
4	" de Mont-Louis	19600	2200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6500	2250	100	.....	55,448 40	4
5	" de Sainte-Anne	10890	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1150	620	1400	.....	21,528 00	5
6	" des Iles de la Madeleine	.....	.....	.....	131	.....	.....	.....	.....	2225	4560	950	3215	293,175 25	6
	Total	83490	2200	51950	131	.....	.....	2239	.....	56784	18955	3050	3215	845,492 35	
	COMTÉ DE SAGUENAY (côte nord).—*Suite.*														
1	Subdivision de Godbout	7500	2700	3000	.....	.....	.....	20	.....	3768	170	53	547	24,298 85	1
2	" de Moisie	18900	1800	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1182	185	.....	131	39,129 85	2
3	" de Mingan	25000	3250	.....	.....	.....	.....	151	.....	19250	6200	.....	1558	123,958 50	3
4	" de Natashquan	750	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60	5475	850	.....	1393	20,295 35	4
5	" de Washecootai	1900	3100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	810	225	.....	85	11,843 75	5
6	" de Saint-Augustin	.....	3000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9871	1910	.....	2367	43,179 45	6
7	" de Bonne Espérance	.....	3750	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8300	710	.....	518	62,367 50	7
8	" d'Anticosti	5500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1780	410	250	160	18,024 00	8
	Total	59450	17600	3000	....	.....	.....	171	60	50436	10660	303	6759	343,097 25	
	Grand total pour la division du Golfe	142940	30700	351292	217	30500	51800	2765	860	115229	33793	41183	9978	1,381,226 10	

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries de la division du Golfe, province de Québec, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon frais, sur la glace	liv.	663,371	0 20	132,674 20
" salé	brls.	216	15 00	3,240 00
Hareng "	"	25,151	4 00	100,604 00
" frais	liv.	299,000	0 01	2,990 00
" fumé	"	54,000	0 02	1,080 00
Maquereau salé	brls.	6,497	15 00	97,455 00
Homard en boîtes	liv.	1,067,058	0 20	213,411 60
" vivant	qtx.	201	5 00	1,005 00
Morue salée	"	161,160	4 00	644,640 00
" langues et noues, salées	brls.	278	10 00	2,780 00
Flétan frais	liv.	12,000	0 03	360 00
" salé	qtx.	2,563	3 00	7,689 00
Merlan salé	"	214	2 25	481 50
Egrefin frais	liv.	142,940	0 10	14,294 00
Truite fraîche	"	30,700	0 10	3,070 00
Eperlan frais	"	351,292	0 05	17,564 60
Anguille salée	brls.	217	10 00	2,170 00
Carrelet	liv.	30,500	0 05	1,525 00
Petite morue, fraîche	"	51,800	0 05	2,590 00
Encornet, frais	brls.	2,765	4 00	11,060 00
Poisson commun et mêlé	"	860	2 00	1,720 00
Huile de poisson	galls.	115,229	0 30	34,568 70
Poisson employé comme boitte	brls.	33,793	1 50	50,689 50
Poisson employé comme engrais	"	41,183	0 50	21,091 50
Peaux de loup-marin	nomb.	9,978	1 25	12,472 50
Valeur totale pour 1898				1,381,226 10
" " 1897				1,393,126 40
Diminution pour 1898				11,900 30

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes employés ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans les pêcheries de la **division du Golfe, P. Q.**, pendant l'année 1898.

	Description.	Valeur.
		$ c.
28	navires de 1,119 tonneaux, équipage de 163 hommes	21,250 00
5,659	bateaux de pêche, 9,923 hommes	156,724 00
243,426	brasses de rets à mailler	117,640 00
480	seines de 18,637 brasses	21,346 00
120	rets à piège	33,585 00
709	lignes traînantes	11,800 00
13	nasses	110 00
91	rets à éperlan	3,585 00
19,407	lignes à main	14,315 00
154	établissement de conserves (2,769 employés)	54,074 00
162,470	trappes à homard	86,539 00
67	réfrigérants et glacières	4,080 00
720	boucans et poissonneries	176,219 00
120	jetées et quais	20,725 00
5	steamers et semaques	800 00
	Valeur totale	722,802 00

PROVINCE DE QUÉBEC—

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux de pêche et rets, du nombre sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, depuis Cap-

Numéro.	Divisions.	Matériel de pêche.								Saumon, liv.	Alose, liv.	Harang, salé, brls.
		Bateaux.			Rets à mailler.			Enclos à Anguille.				
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
			$				$		$			
1	Capucins	16	128	19	18	450	216	....	.....	.....	.....	252
2	Mechins	47	376	60	60	1500	288	....	.....	1320	.....	578
3	Ruisseau à Sem.	10	80	13	12	300	144	....	....	.....	.....	155
4	Grosses Roches	18	328	27	17	425	204	....	....	.....	.....	175
5	Sainte-Félicité	54	432	59	67	1675	804	5	100	.....	.....	1104
6	Matane	30	260	35	28	700	336	11	220	1470	....	205
7	Rivière Blanche	24	376	26	36	900	432	....	....	.....	.....	486
8	Baie au Sable	60	500	67	93	2325	1100	....	.....	.....	.....	1120
9	Métis	....	....	5	5	300	300	...	.....	15000	.....	.....
10	Sainte-Flavie	12	600	12	12	600	600	....	.....	18000	.....	....
11	Sainte-Luce	9	280	9	2	120	120	9	450	20000	.....	300
12	Rimouski	7	150	7	....	.....	.....	17	850	1050	20000	5000
13	Ile à Canuel	4	125	8	....	....	.....	4	200	200	... .	300
14	Notre-Dame du Sacré-Cœur	8	160	16	....	.....	.....	8	250	150	.....	150
15	Rivière Hâtée	2	40	4	....	.....	.. .	2	50	75	.....	100
16	Cap à L'Orignal et Bic	2	40	4	....	.....	.....	4	100	175	.....	125
17	Saint-Fabien	2	40	4	....	....	.....	3	75	130	.....	100
18	Saint-Simon	1	20	2	1	50	40	101	7040	1150	.....	100
19	Co. de Témiscouata (y comp. Ile Verte	1	75	95	....	..	....	....	.....	2950	35930	1135
20	Saint-André	..	....	27	....	.....	.. ..	27	1240	10	50	12
21	Kamouraska	....	....	17	....	....	.. .	13	620	40	1300	.....
22	Saint-Denis	....	...	14	....	.....	... ..	14	1065	500	100	.....
23	Rivière Ouelle	....	...	55	....	.....	.....	45	2130	.....	.....	32
24	Sainte-Anne de la Pocatière	....	....	23	....	.....	.....	31	1025	.....	.....	....
25	Saint-Roch	....	....	12	....	.....	.....	12	1500	.....	.....	.....
26	Saint-Jean Port Joli	....	...	23	1	50	100	22	2950	.....	.....	.....
27	L'Islet	7	90	21	1	75	450	12	1500	.....	.....	.....
28	Cap Saint-Ignace	....	....	10	....	.....	.....	10	2400	.....	.....	....
29	Saint-Thomas	4	32	14	5	370	1800	6	700	75	1600	.....
30	Berthier	8	96	38	11	585	3500	28	2500	40	970	.....
31	Saint-Valier	6	154	11	4	650	4160	3	400	200	4850	.....
32	Saint-Michel	8	123	8	5	370	5150	1	100	45	4125	.....
33	Beaumont	12	125	13	5	650	3400	1	100	60	6800	.....
34	Lévis	9	70	12	5	300	2800	....	.....	80	4800	.....
35	Saint-David et Saint-Nicholas	3	35	5	2	210	2000	....	.....	10	300	.....
36	Ile aux Grues, aux Oies et autres	4	70	5	1	50	200	20	3950	.....	.....	.....
	Totaux	368	4805	780	391	12655	28144	409	31515	62730	80825	11429
	Valeurs	....	....	....	....	.....	.....	...	.....	12546	4849	45716

* Dans le n° 19 sont inclues 12 peaux de baleines blanches, valeur $48, et 30 peaux de loup marin, valeur $37.

† Le n° 23 comprend 239 peaux de baleines blanches, valeur $956.

DOC. DE LA SESSION No 11a

DISTRICTS DE L'INTERIEUR.

et la valeur de tout le poisson pris sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent de **Province de Québec,** pendant l'année 1898.

Espèces de poisson.											Valeur totale.	
Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Bar, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardine, barils.	Poisson mêlé ou commun, liv.	Morue fraîche, liv.	Flétan, liv.	Huile de poisson, gallons.	$	c.	Numéro.
7000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35300	1100	130	2,992	00	1
8000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	99350	4500	335	8,174	00	2
7000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27700	1500	75	2,247	50	3
11000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	48500	5000	90	3,762	00	4
15500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15000	38650	4900	380	7,257	50	5
7500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44000	1100	4500	85	2,159	50	6
7000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3300	700	180	2,303	00	7
18000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1700	6000	400	5,465	00	8
40000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,400	00	9
.....	.....	.....	.....	3000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,780	00	10
40000	.....	.....	.....	14000	.....	200	.....	.....	.....	.....	7,040	00	11
100000	.....	.....	.....	.....	6500	100	1200	.....	.....	.....	23,112	00	12
2400000	.....	.....	.....	.....	.....	500	25300	.....	.....	.....	26,993	00	13
1500000	.....	.....	.....	.....	.....	100	20000	.....	.....	.....	16,150	00	14
10000	.....	.....	.....	.....	.....	75	5000	.....	.....	.....	790	00	15
12000	.....	.....	.....	.....	.....	100	8000	.....	.....	.....	1,035	00	16
11000	.....	.....	.....	.....	.....	50	10000	.....	.....	.....	786	00	17
1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	640	00	18
296100	.....	.....	.....	2800	4900	490	1586200	.....	.....	690	*28,333	30	19
800	.....	.....	.....	1685	2140	15	25700	.....	.....	.....	592	50	20
600	.....	.....	.....	2000	930	30	81400	.....	.....	.....	1,171	80	21
3800	.....	.....	.....	1070	6000	25	12200	.....	.....	.....	765	00	22
30000	.....	.....	.....	1440	41800	5	6200	.....	.....	12000	†7,675	40	23
.....	.....	.....	.....	.....	34000	.....	4000	.....	.....	.....	2,080	00	24
.....	.....	.....	.....	.....	7800	.....	.....	.....	.....	.....	468	00	25
.....	.....	.....	.....	.....	17750	.....	.....	.....	.....	.....	1,065	00	26
.....	.....	.....	.....	600	8060	.....	1500	.....	.....	.....	534	60	27
.....	.....	.....	.....	.....	26080	.....	.....	.....	.....	.....	1,564	80	28
.....	3220	1740	2350	11390	10800	.....	7100	.....	.....	.....	2,022	30	29
.....	2950	375	325	1600	31100	.....	1585	.....	.....	.....	2,326	30	30
.....	4115	1335	825	7640	43080	.....	9350	.....	.....	.....	3,944	95	31
.....	1230	1280	710	1625	71000	.....	1000	.....	.....	.....	4,860	30	32
.....	1360	750	1390	3100	46400	.....	2550	.....	.....	.....	3,653	80	33
.....	1135	260	770	850	79200	.....	1725	.....	.....	.....	5,274	35	34
.....	625	40	250	150	11200	.....	2500	.....	.....	.....	791	70	35
.....	175	25	25	50	25000	.....	150	.....	.....	.....	1,521	75	36
4526300	14810	5805	6645	52910	473740	1690	1871060	255600	28200	14365	.....	..	
45263	1184	464	332	3175	28424	5070	18717	12780	2820	4309	186,692	55	

QUÉBEC

ETAT indiquant le nombre de pêcheurs, la valeur des bateaux, rets, etc., et la quantité
Québec jusqu'à Bersimis,

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.							
		Bateaux.			Rets à mailler.			Nasses à anguille.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$				$		$
1	Ile d'Orléans	.....	.....	80	13	4500	2700	90	16400
2	Comté de Montmorency	.....	.....	35	.....	.....	.....	18	3400
3	Comté de Charlevoix	.....	.....	25	23	2900	280	140	1600
	Division de Saguenay.								
4	Saint-Firmin	6	260	7	.....	.....	.....	5	100
5	Tadoussac	6	220	8	4	500	300	1	25
6	Bergeronnes	4	80	4	4	400	250	.....	.....
7	Bon Désir	1	20	1	1	75	50	.....	.....
8	Escoumains	7	120	7	5	400	350	2	50
9	Saut au Mouton	2	20	2	.....	.....	.....	2	50
10	Mille Vaches	6	90	6	1	100	75	5	125
11	Portneuf	6	100	6	4	350	300	2	50
12	Saut au Cochon	2	20	2	1	100	60	1	20
13	Ilets Jérémie	6	90	6	6	400	350	.....	.....
14	Bersimis	2	20	2	1	80	50	1	20
15	Eaux de l'intérieur	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
16	*District du lac Saint-Jean	.....	.....	100	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	48	1040	291	63	9805	4765	267	21840
	Valeurs $	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

* N° 16, estimé, comprend aussi 95,000 livres de ouananiche et 8,000 livres de brochet.

DOC. DE LA SESSION No 11a

—Suite.

et les espèces de poisson, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, depuis la cité de **province de Québec,** pendant l'année 1898.

Espèces de poisson.													Valeur totale.	Numéro.
Saumon, liv.	Alose, liv.	Hareng salé, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Bar, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardine, brls.	Poisson commun et mêlé liv.	Bélugas, (baleines blanches), nombre.	Huile de beluga, gals.	$ c.	
300	300	.....	4500	.....	4350	2800	10160	116500	.....	1000	.....	.... .	8,535 60	1
.....	.....	.....	2500	.....	2300	1100	1840	23500	.....	4200	.....	.....	2,001 40	2
1600	.....	25	... ..	50000	.....	.....	.....	7000	25	15300	6	300	6,182 00	3
1500	.....	20	.....	2000	.....	.....	.....	.....	5	60000	100	5000	3,095 00	4
23000	.....	.....	.....	3000	.....	.....	.....	.....	.....	20000	75	3750	6,525 00	5
19000	.....	.....	.....	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,900 00	6
2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	400 00	7
12500	.....	20	.....	1000	...	.....	.....	....	10	40000	20	1000	3,490 00	8
.....	.....	25	.....	500	.....	.....	.....	.....	8	10000	.....	.....	274 00	9
4000	.....	50	.....	2000	.....	.....	.....	.....	15	50000	.....	.....	1,745 00	10
13000	.....	20	.....	2000	.....	.....	.....	.....	5	20000	.....	.....	3,095 00	11
3000	.....	5	... ..	200	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	640 00	12
18000	.....	.....	....	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,630 00	13
2400	.....	10	.....	1000	.....	.....	.....	.....	2	6000	.....	.....	686 00	14
10000	.....	.....	.....	20000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,000 00	15
... .	.....	.....	14500	15000	.....	40000	.....	.....	.....	50000	..	.....	11,180 00	16
110300	300	175	21500	98000	6650	43900	12000	147000	70	276500	201	10050	.....	
22060	18	700	1720	9800	532	2195	720	8820	210	2765	804	3015	59,379 00	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux et rets, le nombre de pêcheurs, le cité de Québec au haut de l'Ottawa, dans la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.										
		Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Verveux.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$				$			$		$
1	De Mégantic à Sherbrooke et environs	(Pêche à la ligne.)										
2	Magog et Brome					"			"			
3	Baie Missisquoi	12	147	45	....	....	....	15	1230	700	....	....
4	†Rivière Richelieu	72	1083	84	....	....	....	23	460	450	48	400
5	Huntingdon, Beauharnois et Châteauguay	88	1350	156	6	120	20	12	400	300	....	....
6	Laprairie et Montréal	54	540	92	1	20	5	23	690	460	10	50
7	Chambly et Verchères	90	900	96	....	....	....	20	520	520	6	50
8	Comté de Richelieu et Rivière St-François	90	560	138	40	480	120	38	460	540	125	520
9	Comté et Rivière Yamaska	60	640	135	1	20	10	40	360	180	200	1120
10	Comté de Nicolet	50	525	50	8	140	22	20	770	400	5	100
11	*Portneuf, Champlain et St-Maurice	20	400	40	....	....	....	7	70	50	....	....
12	Maskinongé et Berthier	60	500	62	3	70	10	16	320	130	29	75
13	Montcalm, Terrebonne et Laval	23	125	52	9	165	25	7	140	28	8	40
14	Comté de Soulanges et Ile Perrot	6	60	18	22	220	60	....	....	....	....	....
15	Lac des Deux-Montagnes et Vaudreuil	45	490	52	28	485	75	....	....	....	....	....
16	Comté d'Argenteuil	15	200	25	45	400	300	....	....	....	....	....
17	Rivière Ottawa, Carillon à Pontiac	130	1950	130	320	9500	950	....	....	....	....	....
18	Lacs de la Gatineau	(Pêche à la ligne).										
	Totaux	815	9470	1175	483	11620	1597	221	5360	3758	431	2355
	Valeurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

* Estimé. Ceci comprend aussi 100,000 livres de petite morue, évaluées à $5,000, prises dans les environs de Trois Rivières.

† Dans le numéro 4 sont compris 8 nasses à anguille évaluées à $40,600.

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., dans le district s'étendant de la province de Québec, pendant l'année 1898.

Espèces de poisson.												Valeur totale		Numéro.
Alose, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Bar, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	$	c.	
2000	17700	100300	4800	29800	30300	1450	500	2000	5900	.....	42900	15,495	00	1
.....	500	9300	7700	19700	....	.....	....	1000	6000	2000	5000	2,901	00	2
.....	660	.....	.....	48720	....	.....	500	.....	....	.....	54000	3,058	80	3
.....	....	....	4900	5650	19270	....	3600	74370	14320	250	74700	7,305	10	4
.....	....	.....	9000	13400	17600	4800	209100	32500	50800	24900	196000	20,860	00	5
5000	.....	.....	6900	8000	12000	5000	12000	15000	4000	.....	23000	3,930	00	6
1950	....	....	2500	9600	9300	1250	2350	13500	11350	500	63500	3,180	50	7
7150	500	.....	4200	32300	37350	1650	15000	15500	35750	1000	158750	8,523	00	8
.....	800	.....	8500	27200	42000	16000	7000	29500	400	85000	160000	9,706	00	9
27400	1105	....	6900	2900	3000	1630	6910	23330	7540	10250	120500	6,097	80	10
15000	3400	12000	1100	6200	2000	500	8000	6200	2000	.....	20000	*7,992	00	11
.....	....	.....	....	5000	9000	1400	18000	8000	20000	8500	130000	4,324	00	12
4500	.....	50000	450	2050	3100	600	500	1000	4500	1400	23100	6,097	50	13
....	....	.....	1400	3200	1600	3100	3000	2000	3000	.....	8500	997	00	14
200	.....	....	2000	1850	6150	5000	2550	3200	....	24000	26000	1,937	50	15
400	2500	800	1000	2000	3000	1300	4000	1000	4000	.....	.....	1,102	00	16
.....	.....	650	40250	54750	58250	26650	63450	18000	42000	55850	82850	18,524	00	17
.....	9200	95300	14100	12750	..	.. ..	....	.....	.....	.....	8000	12,111	50	18
63600	36365	268350	120800	285970	253920	70930	356460	237100	211560	213650	1197400	.....	..	.....
3816	2909	26835	9664	14298	10156	4255	21387	14226	6346	4273	11974	134,142	70	

* Dans le numéro 11 il faut ajouter 80,000 livres de petite morue évaluées à $4,000.

RÉCAPITULATION

RENDEMENT et valeur des pêches de la province de Québec, (à l'exclusion du district du Golfe) pour 1898.

Espèces de poisson.		Prix.	Quantité.	Valeur.
		$ c.		$ c.
Saumon	liv.	0 20	173,030	34,606 00
Alose	"	0 06	144,725	8,683 50
Hareng salé	brls.	4 00	11,604	46,416 00
" frais	liv.	0 01	4,526,300	45,263 00
Poisson blanc	"	0 08	72,675	5,814 00
Truite	"	0 10	366,350	36,635 00
Bar	"	0 08	133,255	10,660 40
Achigan	"	0 05	336,515	16,825 75
Brochet	"	0 04	261,920	10,476 80
Maskinongé	"	0 06	70,930	4,255 80
Esturgeon	"	0 06	421,370	25,282 20
Anguille	"	0 06	857,840	51,470 40
Perche	"	0 03	211,560	6,346 80
Sardine	brls.	3 00	1,760	5,280 00
Barbote	liv.	0 02	213,650	4,273 00
Poisson commun et mêlé	"	0 01	3,345,560	33,455 60
Morue	"	0 05	255,600	12,780 00
Petite morue	"	0 05	80,000	4,000 00
Flétan	"	0 10	28,200	2,820 00
Peaux de marsouin	nomb.	4 00	452	1,808 00
Peaux de loup-marin	"	1 25	30	37 50
Ouananiche	liv.	0 06	95,000	5,700 00
Huile de poisson	galls.	0 30	24,415	7,324 50
Total pour 1898				380,214 25
" 1897				343,884 85
Augmentation				36,329 40

TABLEAU

DES engins de pêche dans la Province de Québec, pendant l'année 1898 (à l'exclusion du district du Golfe).

Matériel.	Valeur.	Valeur totale.
	$ c.	$ c.
1,231 bâtiments de pêche (2,246 hommes)	15,315 00	
942 rets à mailler (34,080 brasses)	34,506 00	
259 seines (6,120 brasses)	3,948 00	
		53,769 00
431 verveux	2,355 00	
64,900 hameçons sur lignes dormantes	1,058 00	
684 nasses à anguille	102,955 00	
		106,368 00
59 réfrigérateurs et glacières		3,550 00
Valeur totale		163,687 00

RÉCAPITULATION

Rendement et valeur des pêches dans **toute la province de Québec**, pour 1898.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.	Valeur.	Valeur totale.
		$ c.	$ c.	$ c.
Saumon frais, dans la glace ... liv.	836,401	0 20	167,280 20	
" saumuré ... brls.	216	15 00	3,240 00	
				170,520 20
Hareng salé ... "	36,755	4 00	147,020 00	
" frais ... liv.	4,825,300	0 01	48,253 00	
" fumé ... "	54,000	0 02	1,080 00	
				196,353 00
Maquereau salé ... brls.	6,497	15 00	...	97,455 00
Homard, en boîtes ... liv.	1,067,058	0 20	213,411 60	
" frais ... qtx.	201	5 00	1,005 00	
				214,416 60
Morue séchée ... "	161,160	4 00	644,640 00	
" verte ... liv.	255,600	0 05	12,780 00	
Langues et noues de morue ... brls.	278	10 00	2,780 00	
				660,200 00
Egrefin frais ... liv.	12,000	0 03	360 00	
" séchée ... qtx.	2,563	3 00	7,689 00	
				8,049 00
Merlan ... "	214	2 25	...	481 50
Flétan ... liv.	171,140	0 10	...	17,114 00
Truite ... "	397,050	0 10	...	39,705 00
Eperlan ... "	351,292	0 05	...	17,564 60
Poisson blanc ... "	72,675	0 08	...	5,814 00
Ouaniniche ... "	95,000	0 06	...	5,700 00
Doré ... "	336,515	0 05	...	16,825 75
Achigan ... "	133,255	0 08	...	10,660 40
Alose ... "	144,725	0 06	...	8,683 50
Anguille fraîche ... "	857,840	0 06	51,470 40	
" salée ... brls.	217	10 00	2,170 00	
				53,640 40
Esturgeon ... liv.	421,370	0 06	...	25,282 20
Maskinongé ... "	70,930	0 06	...	4,255 80
Brochet ... "	261,920	0 04	...	10,476 80
Carrelet ... "	30,500	0 05	...	1,525 00
Petite morue ... "	131,800	0 05	...	6,590 00
Perche ... "	211,560	0 03	...	6,346 80
Barbote ... "	213,650	0 02	...	4,273 00
Sardines ... brls.	1,760	3 00	...	5,280 00
Encornet ... "	2,765	4 00	...	11,060 00
Poisson commun et mêlé ... "	860	2 00	1,720 00	
" " " ... liv.	3,345,560	0 01	33,455 60	
				35,175 60
Peaux de loup-marin ... nomb.	10,008	1 25	...	12,510 00
" de beluga ... "	452	4 00	...	1,808 00
Huile de poisson ... galls.	139,644	0 30	...	41,893 20
Poisson employé comme boitte ... brls.	33,793	1 50	...	50,689 50
" " " engrais ... "	41,183	0 50	...	21,091 50
Total pour 1898 ...	...	...	...	1,761,440 35
" 1897 ...	...	...	...	1,737,011 25
Augmentation ...	...	...	...	24,429 10

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., dans toute la province de Québec, pour l'année 1898.

Articles.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
28 bâtiments de pêche (1,119 tonnes ; 163 hommes)	21,250 00	
6,890 bateaux de pêche (12,169 hommes)	172,039 00	
10,931 rets à mailler (277,506 brasses)	152,146 00	
739 seines (24,757 brasses)	25,294 00	
120 rets à trappes	33,585 00	
697 nasses à anguille	103,065 00	
431 verveux	2,355 00	
91 rets à éperlan	3,585 00	
lignes à main et dormantes	15,373 00	
709 lignes traînantes	11,800 00	
		540,492 00
154 homarderies (2,769 employés)	54,074 00	
162,470 trappes à homard, lignes, etc.	86,539 00	
		140,613 00
126 réfrigérateurs et glacières	7,640 00	
720 boucans et poissonneries	176,219 00	
120 jetées et quais	20,725 00	
5 semaques et steamers	800 00	
		205,384 00
Valeur totale		886,489 00

ANNEXE N° 7.

MANITOBA.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DU MANITOBA POUR L'ANNÉE 1898, PAR L'INSPECTEUR COLCLEUGH.

SELKIRK, 15 janvier 1899.

A l'honorable sir LOUIS DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, donnant le nombre de pêcheurs, de remorqueurs et leur tonnage, etc., dans mon district pour l'année 1898, aussi le rendement des pêcheries pour la même période. Ces rapports ne sont pas complets, car ils ne comprennent pas le poisson pris par des maisons importantes, ni leur matériel de pêche, bien que je leur aie envoyé dès le mois de décembre dernier les formules à remplir.

Vous observerez qu'il y a une augmentation très marquée dans le rendement de toutes les espèces de poisson, excepté le poisson blanc et le doré.

Je suggérerais qu'à l'avenir que tous les rapports faits par les compagnies poissonnières fussent sous serment, car je constate que beaucoup de ces maisons attachent peu d'importance à ces choses et s'occupent peu de donner des chiffres peu exacts.

Je sais qu'aux Etats-Unis le gouvernement exige que tous ces rapports soient attestés devant un magistrat.

Je suggérerais aussi de défendre toute pêche pendant la saison du frai du poisson blanc, car ceux qui ont des permis pour prendre d'autre poisson prétendent toujours avoir pris le poisson blanc pendant qu'ils pêchaient au doré ou autres poissons, et comme le poisson blanc vient dans les eaux peu profondes pour frayer on en prend beaucoup de cette façon. Si un poisson blanc à passé une nuit dans un rets à mailler, il est beaucoup mieux de le garder que de le renvoyer à l'eau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. W. COLCLEUGH,
Inspecteur de pêcheries.

MANI-

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, espèces et quantités de poisson prises dans la

Numéro.	Districts.	Matériel de pêche.													Autre matériel dans chemins	
		Remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.			Réfrigérateurs et pois'neries.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
				$			$			$			$		$
1	Lac Winnipegosis, et rivieres Dauphin et de la Poule-d'Eau.	1	15	2000	3	4	1350	12	30000	3000	1	33	85	3	1000
2	Lac Manitoba, Flux et du Reflux et tributaires	..	....	.....	..	117	3160	187	22490	2200	..	...	....	4	5700
3	Lac Winnipeg, rivière Rouge et tributaires	1	14	1800	4	249	2793	325	68580	7166	4	132	340	8	2000
	Pêche commerciale, lac Winnipeg—														
4	Ewing et Fryer	1	14	2000	7	4	300	9	10000	2000	..	....	....	10	4900
5	Comp. de pêche de Selkirk.	2	259	12500	12	5	1500	15	10000	2000	..	....	....	6	6000
6	" Manitoba.	5	586	35100	31	8	2400	24	10000	2000	..	....	....	14	29800
7	William Robinson.	5	681	33000	25	5	1500	15	10000	2000	..	.. .	. ..	16	37500
8	Cie de pêche Reid et Tait.	2	316	29200	15	5	1325	15	10000	1500	..	....	....	4	2400
9	" Dominion	..	....	.....	..	...	.....	..	.....	.	..	....	....	....	.....
	Totaux	17	1885	115600	97	397	14328	602	171070	21866	5	165	425	65	89300
	Valeurs $	..	...	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	....	...	.....

DOC. DE LA SESSION No 11a

TOBA.

bâtiments et bateaux, le nombre et la valeur des engins de pêche, etc., ainsi que les
province du Manitoba, pour l'année 1898.

TÉRIEL UTILES PÊRIES.		ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR TOTALE.	
Jetées et quais.														
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.	Tuliji, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Consommation locale, liv.	Caviare, liv.		Numéro.
	$												$ cts.	
2	200	565000	10000	270000	100000	. .	10000	1000	. ....	1450000	250000	. ..	53,200 00	1
8	1300	259100	.....	142000	142300	.. ..	....	81200	.....	102200	147000	....	28,169 00	2
....	... ..	90020	.. ..	465700	223050	135900	50150	219600	101000	412200	555100	1230	38,087 00	3
2	100	72299	.....	349704	122878	214079	15640	1820	26411	730	.. ..	5430	37,424 52	4
1	350	461952	.....	7418	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,320 14	5
2	550	628443	....	7840	2275	35040	.....	.....	18476	.....	.....	930	33,349 01	6
4	1:00	628443	.....	7840	2275	35040	.. .	.....	18476	..... .	.....	930	33,349 01	7
4	460	587682	.. .	7989	500	8800	.. .	....	.....	....	.....	....	30,912 10	8
....	.....	68202	.....	98931	.....	18651	.. ...	.....	....	.....	.....	....	7,616 22	9
23	4900	3361141	10000	1357422	593278	447510	75790	303620	164363	1965130	952100	8520	.....	
....	.....	168057	500	40723	11866	22375	758	6072	1644	19651	9521	4260	285,427 00	

ANNEXE N° 8.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR E. W. MILLER SUR LES PÊCHERIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR L'ANNÉE 1896.

FORT-QU'APPELLE, T. N.-O., 2 janvier 1898.

A l'honorable sir L. H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1898. Dans les eaux les plus immédiatement sous la surveillance des officiers de votre département, la pêche ne montre dans la plupart des cas aucuns signes de diminution. Dans quelques-uns des lacs dans les districts plus peuplés, la pêche a un peu diminué, mais la cause en serait à ce que l'on à moins pêché et non à une rareté du poisson.

Au lac la Biche et au lac Saint-Anne, où, il y a quelques années, l'épuisement des lacs menaçait d'affamer les métis, l'augmentation constatée l'année dernière s'est bien maintenue, et les pêcheurs sont maintenant convaincus des bons résultats de l'observation des lois de pêche. Quelques-uns seulement des plus petits lacs dans les territoires sont situés de façon à permettre de porter le poisson sur les marchés pendant l'été; et le poisson que l'on y offre trouve des acheteurs à de très bons prix. Quelques pêcheurs qui ont fait la pêche dans les lacs au nord de Prince-Albert dans la première partie de l'année ont vendu leur poisson, qui a été exporté aux Etats-Unis. Pour différentes causes, les acheteurs n'y ont pas fait de bénéfices, et il n'y a pas de probabilité que l'on essaye de nouveau cet hiver. Dans des conditions plus favorables et avec des moyens de transport plus faciles et meilleur marché, il ne paraît pas y avoir de bonne raison pour que les villes de l'Assiniboine ne reçoivent pas leur approvisionnement de poisson de ces lacs.

Dans leur ensemble, cependant, les lacs au nord de la rivière Saskatchewan doivent être considérés plus comme des sources de nourriture pour les métis et sauvages résidants que comme des objets d'exploitation mercantile, et il ne serait pas sage de risquer de ruiner ces pêcheries en permettant de les pêcher à l'excès, même s'il devait y avoir avantage temporaire pour les aborigènes résidants. C'est à ce point de vue que l'on doit considérer le commerce d'exportation de l'esturgeon qui a été tenté sur une petite échelle sur la basse Saskatchewan et le lac des Cèdres, cette année, vu particulièrement la disparition rapide de l'esturgeon dans d'autres endroits où il était abondant auparavant. Jusqu'à ce que le temps soit arrivé où la population aborigène de ce district ne compte pas autant sur le poisson pour sa subsistance, il ne serait pas sage d'encourager l'exportation du poisson.

La multiplication rapide de canaux d'irrigation dans l'Alberta du Sud fait craindre l'extinction de la truite dans les cours des montagnes d'où les eaux d'irrigation sont surtout tirées. On a recommandé de faire observer plus strictement la clause de l'Acte des Pêcheries qui oblige de placer des grillages protecteurs à l'entrée des canaux, et je crois qu'en dépit des objections soulevées par quelques-uns des irrigateurs, des grillages peuvent être placés dans la plupart des cas sans causer de dommage sérieux au canal, tout en empêchant certainement une grande destruction de poisson.

On a prétendu que le temps de la défense de prendre le poisson blanc était trop long par rapport à certains districts, mais bien qu'il soit incontestable que le temps

du frai dure plus longtemps dans des lacs qu'en d'autres, je ne crois pas que le temps ainsi qu'il est fixé aujourd'hui n'est pas plus long qu'il n'est nécessaire pour la conservation effective de ce poisson important. La facilité avec laquelle on peut le prendre dans les filets sur leurs frayères est la véritable raison sur laquelle est basée la requête pour une ouverture à bonne heure de la pêche.

Dans quelques-uns des petits lacs, la mise en force de la saison défendue pour le brochet et le mulet, semblerait avoir produit une multiplication inutile du poisson commun aux dépens des espèces de plus de valeur. Il sera peut-être nécessaire dans un avenir prochain de suspendre les lois concernant la saison défendue pour le brochet, etc., dans certaines eaux, plus spécialement celles qui sont favorablement situées pour recevoir des œufs de poisson blanc, en vue de les repeupler. On a remarqué aussi que le brochet envahissait rapidement les eaux habitées par la truite dans la partie ouest des territoires. On pêche peu le poisson commun ici, et je suis d'opinion que l'on ne devrait mettre aucune restriction à cette pêche dans aucun des tributaires de la Saskatchewan Sud, dans l'Alberta.

On a recommandé récemment de changer la période défendue pour la truite mouchetée. Présentement la variété de truite la plus appréciée dans les territoires, la truite arc-en-ciel (*Salmo-Mykis*), est sacrifiée jusqu'à un certain point en faveur de la grosse truite (*Salvalinus malma*). Le changement proposé, tout en donnant une période égale de protection, favorise le poisson qui a le plus de valeur, et prolonge la saison de la pêche jusqu'à une époque où les cours d'eau sont les plus favorables à la pêche.

Il n'a pas été possible de déposer des alevins dans aucuns des lacs du Nord-Ouest dans le cours de l'année dernière, vu l'impossibilité de s'en procurer. On a éprouvé aussi beaucoup de désappointement dans quelques districts, vu que les circonstances étaient pourtant favorables à une bonne pêche. Dans l'Assiniboïa en particulier tout indique que plusieurs lacs qui étaient venus, vu la sécheresse, si bas qu'il n'y avait presque plus assez d'eau pour faire vivre le poisson, reviendront prochainement à leur niveau ordinaire, et il serait très désirable que l'on y déposât du frai afin de leur donner assez de poisson pour soutenir comme autrefois la population des districts environnants.

Un établissement de pisciculture dans les territoires, même sur une petite échelle, s'impose par conséquent à l'attention des autorités.

Les lois de pêche semblent avoir été bien observées dans tous les districts où l'on a nommé des gardes-pêche. Aucune plainte n'a été reçue contre les pêcheurs licenciés, bien qu'un grand nombre de rets tendus en contravention à la loi aient été saisis, mais leurs propriétaires étaient inconnus.

La police à cheval a rendu beaucoup de services, tant en me faisant connaître les infractions autant qu'il étaient en son pouvoir, vu la longueur des distances à parcourir.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE ET DANS LES DISTRICTS SPÉCIFIÉS.

PRINCE-ALBERT.

Le garde-pêche Robertson fait rapport que les pêcheries de ce district sont dans un état favorable. L'exportation du poisson au lac à la Chandelle l'hiver dernier n'a pas réussi pour une variété de causes. La pêche n'a pas été très bonne, et les difficultés de transport ont été plus grandes que d'habitude, vu leur forte chute de neige pendant l'hiver. La conséquence de cet insuccès, il est probable qu'il n'y aura pas d'acheteurs pour l'exportation sur le marché de Prince-Albert cet hiver, et la pêche sera limitée aux besoins du commerce local. Le garde-pêche déclare qu'on pêcherait beaucoup de poisson pour la vente si la saison défendue se terminait assez à bonne heure pour permettre de faire de la pêche avant que la glace ne devienne épaisse. A la rivière au Castor et au lac Vert, où le gardien Anderson se tient pendant la saison défendue pour le poisson blanc, la pêche a été plus petite que d'habi-

tude. On attribue cela au fait que les sauvages avaient placé des rets en travers des principaux cours d'eau de bonne heure à l'automne, ce qui a empêché le poisson d'atteindre ses frayères. L'on prendra des mesures cette année pour empêcher la répétition de ces actes l'année prochaine. Quarante-huit licences ordinaires et cinquante-cinq permis gratuits aux sauvages sous traités. Un rets à mailles de grandeur illégale a été saisi au lac Croche, mais en général les lois de pêche ont été bien observées.

DISTRICT DE CALGARY ET MCLEOD.

La construction du chemin de fer du Nid-de-Corbeau, a produit une augmentation dans la pêche des lacs Waterton et Nid-de-Corbeau, que huit pêcheurs licenciés ont pêchés avec succès. Ils ont vendu à de bons prix leur pêche de poisson blanc et de truite. Environ 2,000 livres de truite ont été prises dans le lac Minniwankan, ou lac du Diable, près de Banff. Ce poisson a été pris à l'hameçon en eau profonde.

On a pris une truite de de 29 livres, mais la moyenne était d'environ 6 livres. Le poisson blanc des montagnes, que l'on appelle dans le district "*grayling*", a été aussi pêché, mais en petite quantité, car on ne se sert pas de filets. Les lacs Sprey sont situés à environ 18 milles de Canmore, sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique, et les mineurs de cette ville, dont plusieurs sont des pêcheurs enthousiastes, y ont ouvert une route muletière. Les Assiniboines fréquentent beaucoup ces lacs. La truite des lacs et la grosse truite forment la principale pêche de ces lacs. A part cela, la seule autre pêche dans ce district est la pêche à la ligne à la truite mouchetée dans les magnifiques cours d'eau qui descendent des montagnes Rocheuses. Les pêcheurs de ce district désirent ardemment que l'on protège cette pêche contre les effets dévastateurs des canaux d'irrigation, dont l'on construit un si grand nombre, et ils recommandent fortement que des règlements obligeant à placer des grillages à la tête de tous les canaux soient strictement observés.

Le garde-pêche Miller, du Creek-au-Monton, dit qu'il y a eu plus d'eau dans les rivières cette année que les années dernières, et que la pêche à la ligne a été bonne. Il dit que les canaux d'irrigation non pourvus de grillages causent une grande destruction du poisson, et que la loi à cet égard est peu observée. Un changement dans la saison défendue de la pêche à la truite serait bien accueilli par presque tous ceux qui font cette pêche, vu que la truite arc-en-ciel, qui est la plus nombreuse et la plus estimée pour ses qualités comestibles et pour le plaisir de la pêche est en condition splendide en septembre et octobre, tandis que la saison défendue commence le 15 septembre.

DISTRICT D'EDMONTON.

Dans ce district, le garde-pêche Young dit que les efforts du département de protéger le poisson sont mieux appréciés par le public en général et par les pêcheurs plus directement intéressés. Cette année, il a été possible de réduire la quantité de poisson que la loi permet de prendre pendant la saison défendue en vertu de permis spéciaux; on a accordé cette permission dans les cas de besoins pressants à des résidants métis ou sauvages. Le résultat de la mise en force de la saison défendue au lac Sainte-Anne et au lac La Biche, pendant les trois ou quatre dernières années, a été démontré par la grande amélioration de la pêche à ces endroits. Au dernier lac, on a pris 2,000 livres de poisson en trois nuits avec 150 brasses de filets. La pêche d'été a aussi été très bonne. Le lac à la Baleine Blanche, qui avait été autrefois négligé par les pêcheurs à cause de la mauvaise qualité du poisson blanc qu'on y prenait, a donné de bons résultats cette année, le poisson y étant beaucoup meilleur.

Cinquante-huit pêcheurs licenciés ont été à l'œuvre au lac au Pigeon, où ils ont pêché hiver comme été, fournissant presque tout le poisson nécessaire à la consommation des villes sur la route du chemin de fer de Calgary et Edmonton. Le gardien résidant ici fait rapport que l'on obéit avec bonne volonté aux règlements et qu'il n'y a pas de diminution dans la quantité, vu la qualité du poisson que l'on y pêche pendant la saison permise.

Les rapports du lac la Selle, de la Roche-Flottante et du lac au Bon-Poisson ne sont pas favorables. Ces lacs sont situés près des réserves des sauvages, et les règlements concernant les saisons défendues ne sont pas bien observées, et le poisson, conséquemment, devient plus rare. Il sera nécessaire d'exercer une surveillance plus directe qu'autrefois sur ces lacs.

Le niveau des lacs a été plus bas qu'en aucune autre année depuis 1870, et cela a eu un effet désastreux sur les lacs les moins profonds. Dans le lac au Castor, par exemple, où le brochet et le doré étaient très abondants, ces deux poissons ont presque complètement disparu. Il se fait peu de pêche de rivières dans ce district.

DISTRICT DE BATTLEFORD.

La population qui réside alentour des lacs poissonneux de ce district semble être plus nomade encore que la masse de ses congénères, et il n'y a eu comparativement qu'un petit nombre de familles qui ont résidé près de ces lacs cette année. Le lac au Brochet, situé à environ trente milles de Battleford, fourmille de poisson du même nom, de grande taille et de qualité supérieure. Le poisson blanc que l'on prend ici est peu estimé, et la pêche en est petite. Au lac à la Tortue, à trente milles vers le nord, le poisson blanc est très bon, et c'est ici que l'on prend la plus grande partie du poisson qui se consomme dans le district. Le garde-pêche Gagné fait rapport cependant que la pêche de cette année a, pour des raisons inconnues, causé beaucoup de désappointements.

La rivière Bataille fournissait autrefois beaucoup d'esturgeon et de saumon; cette pêche a cependant beaucoup diminué. La diminution a été causée en partie par une succession de saisons sèches, pendant lesquelles l'eau a été basse, mais surtout par la présence de trappes à panier avec lesquelles on bouchait la rivière. Il est à espérer que la nomination récente d'un garde-pêche empêchera la répétition de ces choses à l'avenir.

DISTRICT DU LAC LONG.

Le garde-pêche Foster, de Silton, rapporte qu'en conséquence de l'excellence de la récolte dans son district, les habitants ne se sont pas autant livrés à la pêche que l'année précédente. On fait peu de pêche pendant la saison chaude, bien qu'il semble qu'en faisant usage de glace il serait possible de faire un commerce profitable de poisson pendant l'été. Cet automne, on a vu le poisson en grande quantité sur ses anciennes frayères à l'extrémité sud du lac, qu'il avait désertées depuis quelque temps. En conséquence des fortes pluies de l'automne, le lac, qui avait toujours été diminuant, a retrouvé son niveau d'il y a cinq ans, et il y a eu grande abondance de poisson. Un rets qui était en contravention des règlements a été saisi ici.

LACS QU'APPELLE.

Le garde-pêche Leader fait rapport d'une grande diminution dans la pêche du véritable poisson blanc dans ces lacs, diminution qu'il attribue à la migration du poisson et à l'ignorance des pêcheurs de l'endroit où il est allé. Un mauvais temps continuel a aussi nui beaucoup à la pêche d'été dans les eaux profondes.

Le tullibi, poisson que l'on regarde ici comme l'égal du poisson blanc, s'est bien maintenu, tandis que le brochet, le doré et la carpe semblent devenir surabondants. Les lacs supérieurs sont très fréquentés par le canard sauvage à l'automne, et ce gibier détruit sans doute une grande quantité de frai de poisson blanc. On a tué des canards qui avaient tellement mangé de frai qu'il lui sortait de la bouche. Une tempête très forte en juin a brisé le flanc gauche de l'écluse Katepwe et le niveau du lac en a été considérablement baissé. L'abondance des pluies a cependant maintenu l'eau du lac en très bon état, et l'on a vu très peu de poisson mort cette année.

Le gouvernement du Nord-Ouest a depuis fait reconstruire cette écluse sur un plan assez vaste qu'il est à espérer qu'elle résistera à toute pression raisonnable, tandis que sa hauteur rendra inutile la seconde écluse à Fort-Qu'Appelle.

LAC CROCHE ET LAC ROND.

Ces lacs, bien qu'ayant toute l'eau nécessaire, ne donnent pas une pêche satisfaisante. Le poisson blanc, qui y était un jour très abondant, est maintenant presque complètement éteint. Ces lacs ont grand besoin d'être repeuplés avec du frai, et je crois que les sauvages des réserves avoisinantes sont maintenant suffisamment convaincus des maux causés par leur pêche excessive antérieure pour observer à l'avenir les saisons défendues.

Le garde-pêche Fitzgerald a enlevé un grand nombre de trappes dans la rivière Qu'Appelle pendant l'été, mais il est comparativement facile aux constructeurs de trappes de ne pas se faire prendre. Il est probable que l'on prend une grande quantité de poisson de cette manière-là dans cette rivière.

LAC À LA PLUME-D'AIGLE.

Le garde-pêche Goodwin fait rapport que la pêche au poisson blanc a donné une bonne moyenne dans ce lac, qui ne montre aucun signe de diminution. On a construit de nouvelles écluses sur le creek Swift-Current, à Swift-Current et à Waldeck, et on y a placé de bonnes passes-migratoires. Il se fait beaucoup de pêche à la ligne dans la rivière Saskatchewan Sud dans ce district ; le poisson dit *Buffalo* y pèse de trois à six livres, est en grande abondance et est très bon à manger. Les lois de pêche ont été bien observées.

LACS DE LA MONTAGNE DE L'ÉLAN.

Ces lacs sont situés dans la partie sud-est de l'Assiniboïa, et le brochet, le doré et autres poissons, à part le poisson blanc, y sont assez abondants. Trois permis pour la pêche aux rets y ont été accordés, mais la plus forte partie de la pêche se fait à la ligne. Ils vient beaucoup de pêcheurs dans ces lacs en été, et comme l'on a entendu plusieurs plaintes à propos de pêche illégale aux rets, il sera probablement nécessaire de nommer un gardien l'été prochain.

DISTRICT DE CUMBERLAND.

Il n'a pas encore été nommé de garde-pêche résidant dans ce district, mais il devient évident qu'il est urgent d'en nommer un prochainement. La population résidante s'est bornée dans le passé à pêcher le poisson nécessaire à sa nourriture, et il est douteux que les lacs et rivières dans ce district pourraient résister pour longtemps à une pêche plus forte que celle-là, à moins d'être dépeuplés bien vite. Cette année, on a exporté une grande quantité d'esturgeon *via* Grand-Rapide, et il y a eu aussi une petite manufacture de caviar. Dans les deux cas, à moins d'avoir de la glace en quantité suffisante, ce poisson est exposé à être perdu. Il faudra surveiller de près cette industrie, afin que les meilleurs intérêts de tous les résidants du district soient protégés.

J'ai annexé à ce rapport les statistiques ordinaires du rendement et de la valeur des pêcheries dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. W. MILLER,
Inspecteur des pêcheries, T. N.-O.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans le district de **Qu'Appelle,** Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Matériel de pêche.							
		Bateaux.		Rets à mailler.			Seines.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$
1	Lac Long	6	60	60	1500	360	....	.....	.....
2	Lacs Qu'Appelle	11	315	36	900	225	1	50	50
3	Lacs Croche et Rond	4	40	20	500	120	....	.....	.....
4	Montagne de l'Elan	4	60	10	300	72	....	.....	.....
5	Lacs de la Plume-d'Aigle	3	30	12	250	75	....	.....	.....
		28	505	138	3450	852	1	50	50

ETAT du rendement des pêcheries et des espèces de poisson dans le district de **Qu'Appelle,** Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.					Valeur totale.
		Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Tullibi, lbs.	Poisson commun ou mêlé, liv.	
							$ c.
1	Lac Long	22000	6000	10000	.....	8000	1,560 00
2	Lacs Qu'Appelle	3000	12000	20000	15000	15000	1,360 00
3	Lacs Croche et Rond	300	7000	10000	3000	12000	605 00
4	Lacs de la Montagne de l'Elan	.....	6000	10000	.....	6000	440 00
5	Lacs de la Plume-d'Aigle	6500	1000	3000	.....	5000	465 00
6	Lacs à la Pêche	.....	8000	12000	.....	20000	680 00
7	Rivière Qu'Appelle	.....	16000	20000	.....	40000	1,280 00
	Totaux	31800	56000	85000	18000	106000	.....
	Valeurs	1590	1680	1700	360	1060	6,390 00

ETAT indiquant le nombre et la valeur des bateaux, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans le district d'**Edmonton**, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Matériel de pêche.				
		Bateaux.		Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$
1	Lac la Biche	45	675	190	5700	760
2	Lac Baptiste	....	.. ..	40	1200	160
3	Lac la Nonne	....	.....	30	900	120
4	Lac du Cœur	.....	.....	40	1200	160
5	Lac au Castor	.....	....	40	1200	160
6	Lac Sainte-Anne	30	450	150	4500	600
7	Lac au Pigeon	20	300	180	5400	720
	Totaux	95	1425	670	20100	2680

ETAT indiquant les espèces et la quantité de poisson pris dans le district d'**Edmonton**, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.						Valeur totale.
		Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Perche, liv.	Tullibi, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	
								$ c.
1	Lac la Biche	100000	30000	40000	.....	5000	10000	6,900 00
2	Lac au Castor	21000	.....	.. ..	...	.....	5000	1,100 00
3	Lac de l'Ile	3000	....	.....	...	.....	...	150 00
4	Lac Pierreux	5000	.....	.....	.....	.....	.....	250 00
5	Lac du Poisson-Blanc	30000	.....	.....	.....	.....	5000	1,550 00
6	Lac Long	....	...	.....	1000	5000	.....	110 00
7	Lac au Pigeon	50000	.....	.....	.....	.....	1000	2,510 00
8	Lac à la Baleine-Blanche	50000	.....	.....	.....	.....	.....	2,500 00
9	Lac Sainte-Anne	35000	2000	5000	.. ...	.....	2000	1,930 00
10	Lac Baptiste	.....	.....	.....	.....	8000	....	160 00
11	Lac la Nonne	2000	... ..	...	.....	.....	2000	120 00
12	Petit lac du Poisson-Blanc	1000	... ..	.....	... ...	.....	.....	50 00
	Totaux	297000	32000	45000	1000	18000	25000	....
	Valeurs $	14850	960	900	10	360	250	17,330 00

DOC. DE LA SESSION No 11a

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc, dans le district de **Prince-Albert**, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Matériel de pêche.				
		Bateaux.		Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$
1	Lac Vert	20	300	100	2500	500
2	Lac Assiniboïa	15	250	200	5000	800
3	Lacs du Cerf, à la Truite, Montréal et de la Chandelle	30	400	350	8750	1400
4	Rivière Saskatchewan	40	400	100	1500	350
	Totaux	105	1350	750	17750	3050

TABLEAU indiquant les espèces et la quantité de poisson dans le district de **Prince-Albert**, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.								Valeur totale.
		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.	Tullibi, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	
										$ c.
1	Rivière au Castor	120000	.....	.....	25000	120000	.....	.....	10000	25000	6,000 00
2	Lac Vert	100000	.....	25000	120000	.....	.....	10000	25000	8,600 00
3	Lac Assiniboïa	25000	.....	35000	.....	.....	.....	.....	5000	2,350 00
4	Lac du Diable	10000	.....	.....	4000	.....	.....	.....	4000	620 00
5	Lac au Pélican	8000	.....	.....	12000	.....	.....	.....	5000	690 00
6	Lacs Doré et du Chien	40000	.....	.....	60000	.....	.....	.....	25000	3,450 00
7	Lacs Montréal et au Butor	25000	.....	.....	40000	.....	.....	.....	10000	2,150 00
8	Lac à l'Esturgeon	3000	.....	.....	6000	.....	.....	.....	4000	310 00
9	Lacs Chandelle, Cerf et Truite	20000	10000	5000	.....	.....	.....	.....	.....	1,650 00
10	" " *	80000	40000	5000	15000	.....	.....	.....	.....	6,450 00
11	Lacs au sud de la riv. Saskatchewan	.....	.....	4000	3000	.....	800	.....	5000	238 00
12	Rivière Saskatchewan	3000	.....	4000	4000	40000	.....	.....	15000	2,500 00
	Totaux	434000	50000	78000	264000	40000	800	10000	98000	.....
	Valeurs $	21700	2500	2340	5280	2000	8	200	980	35,008 00

* Exportés (préparé).

RÉCAPITULATION

Du nombre des bateaux, rets, etc., et la quantité et la valeur du poisson pris dans les **Territoires du Nord-Ouest**, pour l'année 1898.

Numéro.	Divisions.	Matériel de pêche.					
		Bateaux.			Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$				$
1	Qu'Appelle	28	505	.....	138	3450	852
2	Macleod	10	200	.....	18	540	180
3	Edmonton	95	1425	.....	750	20100	2680
4	Battleford	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	Prince-Albert	105	1350	.....	670	17750	3050
6	Cumberland et autres districts	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	238	3480	630	1576	41840	6682

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.								Valeur totale.
		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.	Tullibi, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	
										$ c.
1	Qu'Appelle	31800	.....	56000	85000	.....	.....	18000	106000	6,390 00
2	Macleod	8000	40000	.....	15000	.....	.....	.....	10000	2,800 00
3	Edmonton	297000	.....	32000	45000	.....	1000	18000	25000	17,330 00
4	Battleford	40000	4000	20000	30000	1000	.....	10000	75000	4,400 00
5	Prince-Albert	434000	50000	78000	264000	40000	800	10000	98000	35,008 00
6	Cumberland et aut. districts	3500000	20000	1000000	1500000	200000	.....	50000	1500000	262,000 00
	Totaux	4310800	114000	1186000	1939000	241000	1800	106000	1814000	.....
	Valeur	215540	5700	35580	38780	12050	18	2120	18140	327,928 00

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du **Manitoba** et des **Territoires du Nord-Ouest**, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
	Livres.	$
Poisson blanc	7,671,941	383,597
Doré	2,543,422	76,303
Brochet	2,532,278	50,646
Perche	77,591	776
Esturgeon	688,510	34,425
" caviar.	8,520	4,260
Truite	124,000	6,200
Tullibi	409,620	8,192
Barbote	164,363	1,644
Poisson commun et mêlé	3,779,130	37,791
Consommation locale	952,100	9,521
Total pour 1898		613,355
" 1897		638,415
Diminution		25,060

RÉCAPITULATION

Du nombre de remorqueurs, bateaux, rets, etc., employés au **Manitoba** et dans les **Territoires du Nord-Ouest.**

Articles.	Valeur.
	$
17 remorqueurs de pêche (1,885 tonnes ; 97 hommes)	115,600
633 bateaux de pêche (1,232 hommes)	17,808
212,910 brasses de rets à mailler	28,548
165 brasses de seines	425
65 congélateurs	89,300
23 jetées de pêche	4,900
Total	256,581

ANNEXE N° 9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR JOHN McNAB SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1898.

NEW-WESTMINSTER, 14 janvier 1899.

L'honorable sir L. H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de la Colombie-Britannique pour l'année 1898, avec les tableaux statistiques donnant le rendement et la valeur des pêches ainsi que le chiffre du capital engagé dans cette industrie.

La comparaison avec les trois dernières années montre une grande diminution, due surtout à la petite quantité de saumon pris dans la rivière Fraser comparée aux années précédentes. La pêche en 1898 n'a donné que 264,225 caisses, tandis qu'elle donnait 432,920 caisses en 1895, 375,344 caisses en 1896 et 879,116 caisses en 1897.

La valeur totale du produit s'élève, pour 1898, à $3,713,101.16; en 1897 il donnait $6,138,864.96.

De fortes fluctuations d'année en année dans la pêche de toutes les espèces de poisson sont choses communes; on ne les regarde pas comme un signe de changement permanent ni de disparition des espèces affectées; excepté que les conditions affectant la vie du poisson et la propagation de l'espèce ont été ou changées ou sujettes à des conditions défavorables. Malheureusement, le poisson de la rivière Fraser est dans ce cas-là. C'est l'opinion de tous ceux qui ont étudié la question que la rivière Fraser est le lieu de frai et d'élevage de presque tout le saumon *sockeye* qui entre dans le golfe de Géorgie, par les détroits de Juan de Fuca. M. A. C. Little, commissaire des pêcheries pour l'Etat de Washington, un homme très capable dans ces questions, a déclaré qu'il était certain que de 75 à 90 pour 100 du *sockeye* pris dans la baie étaient du saumon de la rivière Fraser. L'évaluation de M. Fraser n'est pas trop forte. Dans mon opinion pratiquement le *socheye* qui fréquente les eaux mentionnées est du poisson de la rivière Fraser. Maintenant, quand l'on considère que le détroit de Juan de Fuca et toutes les eaux entre son entrée et l'embouchure de la rivière Fraser sont pratiquement un estuaire de la Fraser, et que tous ces cours d'eaux et chenaux sont obstrués par des engins de pêche de toute sorte dans le but de tuer et détruire le saumon de toutes les grosseurs, lequel, en accord avec les lois de sa nature, cherche à entrer dans les rivières où il est né afin d'y propager son espèce, il est évident qu'à moins que des mesures ne soient prises pour restreindre la cupidité des pêcheurs, l'avenir de la pêche au saumon dans la rivière Fraser et l'Etat de Washington est menacé.

Une autre source de destruction du saumon dans la rivière Fraser réside dans la déversion de sable, d'argile et de débris que font les grandes exploitations minières hydrauliques sur le haut de la Fraser et ses affluents, ce qui inonde ou couvre les lits de gravier qui servent de frayères; ce qui nuit aussi, est la construction de barrages dans les rivières, principalement l'écluse à la fourche sud de la rivière Quesnelle, qui était autrefois une frayère importante pour le saumon, mais d'où il est aujourd'hui exclu.

La pêche à l'esturgeon dans la rivière Fraser et les lacs a aussi diminué. On recommande, afin d'en empêcher l'extinction, une saison défendue de quatre mois, depuis le 15 mai jusqu'au 15 septembre.

Tout le flétan est acheté pour l'exportation par la *New-England Fish Company*, dont le siège est à Vancouver. L'exportation pour 1898 s'est élevée à 1,200,000 livres.

On prend en grandes quantités du flétan d'excellente qualité dans les environs de la côte nord et des îles. Le poisson est pris sur les lieux de pêche et apporté à Vancouver par les bateaux à vapeur; ils apportent par voyage de 80,000 à 100,000 livres, ce qui est la pêche de quelques jours lorsque la température est favorable. Des pêcheurs des Etats-Unis prennent aussi de grandes quantités de flétan dans les eaux du nord de la Colombie anglaise.

Un côté nouveau dans l'industrie de la pêche cette année a été la salaison par des pêcheurs japonais de 4,000,000 de livres de saumon *chien* (*O. Keta*) pour l'exportation. Ce poisson a été pris pour la plus grande partie par des pêcheurs de *cohoes* employés aux fabriques de conserve et vendu aux Japonais. Autrefois ce poisson n'était pas utilisé, on le laissait se perdre.

Toutes les autres variétés de poisson d'eau salée, nombreuses et abondantes comme elles le sont, sont prises en quantités suffisantes seulement pour la consommation locale, à l'exception du hareng, qui est fumé et mariné en quantités considérables et trouve une vente facile dans toutes les villes et dans les différents districts de l'intérieur; c'est une industrie qui promet.

La grande augmentation de la population dans l'intérieur de la province, produite par le développement de l'industrie minière, a créé une demande pour une grande quantité de poisson qui vient partie de l'Etat de Washington *via* Spokane et partie des lacs de l'intérieur, où l'on prend des quantités considérables de truite, de hareng des lacs, etc. ; mais il est impossible d'obtenir aucuns chiffres à ce sujet.

On sait que les plus grands lacs dans la partie nord de la province abondent en truite et poisson blanc de première qualité, et il est probable que plusieurs pêches commerciales seront établies durant l'année 1899.

On ne sait rien du homard déposé dans les eaux de la Colombie, mais cela ne veut pas dire qu'il ne prospère pas.

Les huîtres déposées dans une localité, dans Oyster Harbour, où il était possible de les protéger contre leur ennemi naturel—le *starfish*—réussissent apparemment bien, mais on ne voit pas encore qu'elles se propagent.

Plusieurs personnes dignes de confiance rapportent que l'on a vu du poisson blanc dans les lacs Coquitlam et Harrisson. En octobre prochain j'essayerai d'en prendre quelques-uns à la seine, afin de connaître leur grosseur et leur qualité.

Mes gardes-pêche des districts de Rivers-Inlet, Skeena et Naas, disent que la saison de pêche a été prospère, ce que les rapports constatent, et que les lois de pêche ont été bien observées. Dans le district de la rivière Fraser, on a senti sérieusement le besoin d'un bateau à vapeur convenable pour faire la patrouille dans les eaux de la rivière Fraser, Howe Sound et le golfe de Géorgie; tant que l'on n'aura pas ce bateau à vapeur, les pêcheurs non licenciés pourront continuer impunément avec des engins illégaux, car ils sont hors de mes atteintes ou de celles de mes officiers.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,
Inspecteur des pêcheries pour la Colombie-Britannique.

Nombre de permis.	Bâtiments.	Capitaine.	Tonneaux	Equipage.		Bateaux.		Côte de la Colombie-Britannique.	
				Blancs.	Indiens.	Bateaux.	Canots.	Mâles.	Femelles.
38	Abbie M. Deering	M. White	96	22	....	6	....	.....	.....
12	Ada	J. F. Noël	97	9	20	2	10	54	131
9	Ainoko	G. Heater	75	6	18	2	9	80	343
14	Allie J. Alger	R. A. Cavender	75	23	.....	7	....	402	304
10	Arietes	F. Cole & W. D. Byers	86	8	30	2	15	170	159
8	Beatrice	W. Heater	66	5	16	1	8	167	163
23	Carrie C. W	M. Foley	92	6	26	2	13	105	83
15	C. D. Rand	H. Blakstad	51	8	22	2	11	151	91
11	City of San Diego	M. Keefe	49	6	20	1	10	97	240
36	Diana	J. G. Searle	50	.....	....	.....	....	.....	.....
17	Director	F. W. Gilbert	87	23	...	6	.....	16	14
22	Dora Sieward	H. F. Sieward	93	10	34	2	17	89	220
3	Doris	D. McPhee	60	6	20	2	10	84	257
21	Enterprise	J. W. Todd	69	6	28	2	13	89	220
25	Favourite	L. McLean	80	6	31	2	15	179	152
1	Geneva	Wm. O'Leary	93	24	...	8	.....	390	502
25	Halzie	J. Daley	72	7	24	2	12	179	85
28	Ida Ella	H. V. Hughes	69	6	25	2	12	117	90
2	Libbie	F. Hackett	93	8 29	14	2 7	7	204	57
5	Mary Ellen	J. G. Searle	63	8	22	2	11	129	147
4	Mary Taylor	A. Nelson	43	6	16	2	8	200	338
19	Mermaid	J. W. Anderson	76	10	22	3	11	52	165
26	Minnie	Victor Jackobsen	46	6	19	2	10	123	148
31	Ocean Bell	A. McDougall	83	7	22	2	11	66	61
29	Ocean Rover	O. Buckholz	55	6	16	2	8	79	69
13	Otto	J. F. Gosse	86	8	28	2	14	217	242
7	Penelope	D. G. Macaulay	70	6	24	2	12	102	430
35	Pioneer	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....
16	Saucy Lass	W. D. McDougall	38	6	14	2	7	85	77
6	Teresa	G. Meyer	63	8	23	1	13	42	256
20	Umbria	J. W. Pippett & C. Campbell	99	8	30	2	15	117	169
18	Victoria	J. Haan	63	7	20	2	10	169	168
37	Viva	D. McPhee	92	7	21	2	10	.....	.....
32	Walter L. Rich	J. Anderson	84	6	26	2	13	144	86
30	Zillah May	S. Balcam	66	7	22	2	11	95	86
....	Prise d'Indiens en canots	.....	...	.....	....	.....	....	.....	.....
	Total	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....

Nombre de pièces prises.						Totaux.	Nombre de peaux marquées.	Observations.
Côte du Japon		Environs de l'île Copper.		Mer de Behring.				
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.			
....	.....	.....	.....	59	319	378	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	185	....	
.....	.....	.....	.....	274	420	1,117	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	706	....	
.....	.....	.....	.....	203	211	643	....	
.....	.....	.....	.....	126	125	581	....	
.....	.....	.....	.....	302	167	657	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	242	....	
.....	.....	.....	.....	186	438	961	1	Abordé le 8 sept. par le lieut. H. G. Smith, N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	..	..	126	201	327	....	Abordé le 12 août par les officiers du N.S.M. "Pheasant."
201	159	20	30	.....	.....	440	....	
.....	.....	.....	.....	444	361	1,114	....	Abordé le 26 sept. par le lieut. R. D. Scott, N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	.....	.....	341	....	
.....	.....	.....	.....	275	317	901	....	Abordé le 12 août par E.K.A., N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	250	188	769	....	Abordé le 13 août par R. D. Scott, N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	.....	.....	892	....	
.....	.....	.....	.....	338	422	1,024	2	
.....	.....	.....	.....	236	198	641	....	Abordé le 13 août par E. K. A., N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	116	114	491	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	276	...	
.....	.....	.....	.....	251	468	1,257	....	
.....	.....	.....	.....	396	860	1,473	....	
.....	.....	.....	.....	233	160	664	....	
.....	.....	.....	.....	304	271	702	..	
.....	.....	.....	.....	193	144	485	1	
.....	.....	.....	.....	376	414	1,249	1	Abordé le 26 août par R. D. Scott, N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	210	295	1,037	....	Abordé le 13 août par R. D. Scott, N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	.....	.....	453	....	Ces peaux ont été rapportées à Alaska, bâtiment perdu.
.....	.....	.....	.....	109	145	416	....	
.....	.....	.....	.....	155	173	626	....	Abordé le 13 sept. par le lieut. E. K. A., N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	654	1,028	1,968	....	Abordé le 17 août par les officiers de N.S.M. "Icarus"; le 24 août par les officiers du N.S.M. "Pheasant."
.....	.....	.....	.....	1,004	764	2,105	1	
.....	.....	.....	.....	191	459	650	....	
.....	.....	.....	.....	143	263	636	....	
.....	.....	.....	.....	441	423	1,045	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,100	....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,552	....	

B.—TABLEAU indiquant les bâtiments et matériel employé, et les espèces, quantités et valeurs du poisson, et les produits du poisson dans la Colombie-Britannique, pour 1898.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX.						MATÉRIEL DE PÊCHE.					ESPÈCES DE POISSON.						Numéro.
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Lign's							
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Valeur.	Saumon en barils.	Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Saumon en boites, liv.	Saumon séché, salé, liv.	Esturgeon, liv.	
			$			$			$		$	$							
1	Rivière Fraser	51	196965	158	3725	149000	14900	396450	301025	1200	1800	3000	250	501000	75000	12682780	4000000	750000	1
2	Rivers Inlet	12	44480	36	600	25500	2500	105000	78750	200	300	100	250	20000	2000	4340424	.....	.....	2
3	Rivière Skeena	10	31100	30	450	22500	2250	120000	90000	1000	1500	150	400	71350	10000	5057376	.....	..	3
4	Rivière Naas	1	2500	3	100	4000	415	19500	14625	....	....	50	200	10000	10000	960000	.....	..	4
5	Côte ouest de l'île de la Reine-Charlotte	...	...	....	25	3500	75	2500	2500	250	375	750	150	2500	5000	.....	...	.....	5
6	Côte est " "	....	.....	....	25	3750	110	2950	1950	300	450	250	....	....	....	.....	.....	.....	6
7	Du Cap Scott à Comox	....	.....	....	30	3000	80	2875	1875	500	750	250	100	30000	6000	393072	...	...	7
8	De Comox à Victoria	60	12000	180	80	4800	165	5750	3900	4000	6000	2000	250	250000	75000	.....	.....	...	8
9	De Victoria au Cap Beale	6	1800	20	25	1250	120	3250	2275	1000	1500	2000	250	25000	8000	.....	.....	...	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott	3	750	12	20	1000	80	2500	1875	400	600	200	750	5000	10000	208800	... .	... ..	10
	Totaux	143	289595	439	5080	218300	20695	660775	498825	8850	13275	8750	2600	914850	201000	23642452	4000000	750000	

B.—Relevé du nombre de navires et matériaux employés, et du poisson et produits du poisson dans la **Colombie-Britannique**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.														Valeur totale.	Numéro.
		Esturgeon, liv.	Hareng, liv.	Hareng fumé, liv.	Oolâchan salé, brls.	Oolâchan frais, liv.	Oolâchan fumé, liv.	Truite, liv.	Poisson assorti ou mêlé, liv.	Eperlan, liv.	Morue fraîche, lbs.	Morue noire, brls.	Peaux de loup marin.	Huile de poisson, galls.	Poisson, guano, tonnes.	Caviar, liv.		
																	$ c.	
1	Rivière Fraser	1500000	200000	90000	250	250000	2500	150000	150000	37500	150000	....	500	19500	200	24778	1,682,661 40	1
2	Rivers Inlet	25000	20000	....	275	10000	.....	300	1500	.....	.. .	....	800	9200	....	.....	447,307 40	2
3	Rivière Skeena	5000	....	.....	500	50000	.....	2500	1500	.....	.....	....	250	5750	....	.....	527,860 10	3
4	Rivière Naas	10000	5000	.....	750	50000	20000	1000	.....	...	.....	....	750	9200	....	.....	116,072 50	4
5	Côte ouest de l'île de la Reine-Charlotte	25000	20000	2500	....	.....	.....	.....	12000	.....	2500	35	2000	28750	....	....	15,550 00	5
6	Côte est " "	25000	25000	2500	....	....	.....	.....	25000	.....	10000	60	2000	11500	....	.....	9,550 00	6
7	Du Cap Scott à Comox	10000	15000	1000	350	.....	.....	10000	10000	6000	2000	15	500	6125	....	.....	52,719 70	7
8	De Comox à Victoria	350000	250000	25000	50	100000	2000	150000	250000	35000	350000	....	300	17250	....	....	120,350 00	8
9	De Victoria au Cap Beale	5000	10000	2000	....	.....	.....	5000	8000	.....	8000	....	250	5750	....	.....	9,762 50	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott	15000	20000	4000	....	.....	.....	10000	8000	.....	.....	....	250	11500	....	.....	36,667 50	10
	Totaux	1970000	565000	127000	2175	460000	24500	328800	466000	78500	522500	110	7600	124525	200	24778	3,018,501 10	
	Huîtres																12,000 00	
	Ichtyocolle																500 00	
	Moules et mollusques																9,080 00	
	Crabes et abalones																22,500 00	
	Crevettes et salicoques																5,000 00	
	Peaux de loup-marin																285,520 00	
	Loutre de mer, 50 @ $200																10,000 00	
	Estimation du poisson non comprise ci-dessus																350,000 00	
	Grand total																3,713,101 10	

C—RELEVÉ des établissements de conserve de saumon dans la Colombie-Britannique, pour l'année 1898.

Propriétaire ou agent.	Nom de l'établissement.	Nombre de permis.	Boîtes de conserves d'une liv.	District.	Localité.
Cleeve Canning Co	Cleeve	20	393,600	Rivière Fraser	New-Westminster.
Brennan Frères	Ontario	20	73,920	"	"
F. Boutilier et Cie	Boutilier	20	129,920	"	"
Sinclair Canning Co	Sinclair	20	184,800	"	"
Western Fisheries Co	Western	20	216,000	"	"
Westminster Packing Co	Westminster	20	182,832	"	"
A. B. C. Packing Co	Phenix	20	609,120	"	Ile de Lulu.
"	Brittania	20			
"	British American	20	571,536	"	Passe du Canot.
"	Canoe Pass	20			
"	British Columbia	20	282,096	"	New-Westminster.
"	Wadham's	20	215,808	"	Ladner.
Victoria Canning Co	Delta	20	1,349,224	"	"
"	Harlock	20			Port Guichon.
"	Wellington	20			Passe du Canot.
Ewen et Cie	Lion Island	20	480,000	"	Ile du Lion.
Fraser River Industrial Society	Industrial	20	168,000	"	New West.
B. C. Canning Co	Dea's Island	20	216,624	"	Dea's Island.
Turner, Beeton et Cie	Fisherman's	20	216,000	"	Port Guichon.
"	London	20	230,400	"	Steveston.
"	Terra Nova	20	266,640	"	Bras Nord.
J. H. Todd et Fils	Beaver	20	351,696	"	Ile de Lulu.
"	Richmond	20	205,872	"	Bras Nord.
Brunswick Canning Co	Brunswick	20	386,400	"	Steveston.
"	" No. 2	20	249,600	"	Passe du Canot.
Currie et McWilliams	Currie's	20	224,640	"	Westham Island.
Canadian Pacific Canning Co	Canadian Pacific	20	361,488	"	Ile de Lulu.
Pacific Coast Packing Co	Pacific Coast	20	268,800	"	"
J. H. Hume et Cie	Hume's	20	325,584	"	Steveston.
R. Ward et Cie. (agents)	Imperial	20	442,080	"	"
W. Morris et Cie	Lighthouse	20	192,000	"	"
M. Costello et Cie. (agents)	Star	20	211,200	"	"
"	Colonial	20	134,400	"	"
"	Atlas	20	148,800	"	"
Malcolm et Windsor	Gulf of Georgia	20	727,184	"	"
McDonald Frères	Westham Island	20	108,100	"	Passe du Canot.
Crowder et Penzar	Anglo-American	20	138,056	"	"
Welch Frères	Keltic	20	145,440	"	Bras Nord.
Provincial Canning Co	Provincial	20	134,400	"	"
Dinsmore Island Canning Co	Dinsmore Island	20	194,400	"	"
D. Munn et Cie	Sea Island	20	556,944	"	"
W. Hickey et Cie	Vancouver	20	537,600	"	"
Fraser River Canning Co	Fraser River	20	263,540	"	"
Alliance Canning Co	Alliance	20	196,800	"	"
M. Robinson	Labrador	5	16,800	"	"
English Bay Canning Co	English Bay	20	379,536	"	Baie des Anglais.
R. Cunningham et Cie	Skeena	20	581,664	Riv. Skeena	
Carlyle Packing Co	Carlyle	20	480,000	"	
B. C. Canning Co	Windsor	20	484,680	"	
Victoria Canning Co	Standard	20	690,576	"	
"	Claxton	20			
Turner, Beeton et Cie	Inverness	20	696,000	"	
"	Balmoral	20			
A. B. C. Packing Co	North Pacific	20	912,000	"	
"	British American	20			
Victoria Canning Co	Wannuck	20	648,000	Rivers Inlet	
B. C. Canning Co	Victoria	20	590,832	"	
"	Rivers Inlet	20	744,000	"	
Wadham et Cie	Wadham's		840,000	"	
A. B. C. Packing Co	Good Hope	20	986,544	"	
Brunswick Canning Co	Brunswick	20	840,000	"	
Vancouver Canning Co	Vancouver's	20	408,000	"	
Lowe Inlet	Cunningham & Rhude	20	495,504	Riv. Skeena	
Alert Bay Canning Co	Alert Bay	20	393,072		
Clayoquot Fish Co	Clayoquot	20	208,800		
W. Morris et Cie	Mill Bay	20	480,000	Rivière Naas	
"	Naas Harbour	20	480,000	"	
			23,642,452		

D.—RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon en boîtes	liv.	23,642,452	0 10	2,364,245 20
" frais	"	914,850	0 10	91,485 00
" salé	brls.	2,600	10 00	26,000 00
" fumé	liv.	201,000	0 10	20,100 00
" salé sec	"	4,000,000	0 04	160,000 00
Esturgeon frais	"	750,000	0 05	37,500 00
Flétan "	"	1,970,000	0 05	98,500 00
Hareng "	"	565,000	0 03	16,950 00
" fumé	"	127,000	0 10	12,700 00
Oolâchan salé	brls.	2,175	10 00	21,750 00
" frais	liv.	460,000	0 05	23,000 00
" fumé	"	24,300	0 10	2,430 00
Truite	"	328,800	0 10	32,880 00
Poisson assorti ou mêlé	"	466,000	0 05	23,300 00
Morue fraîche	"	78,500	0 05	3,925 00
Eperlan	"	522,500	0 05	26,125 00
Morue noire	brls.	110	10 00	1,100 00
Loups marins	peaux	7,600	0 75	5,700 00
Huile de poisson	galls.	124,525	0 30	37,357 50
Guano de poisson	tonnes	200	0 30	6,000 00
Caviar	liv.	24,778	0 30	7,433 40
Huitres, $12,000; moules et mollusques, $9,080; crabes et abalones, Crevettes et salicoques, $5,000; et ichtyocolle, $500		.....	.....	49,080 00
Valeur du poisson non comprise ci-dessus	liv.	.....	.....	350,000 00
Peaux de loup marin	peaux	28,552	10 00	285,520 00
Loutre de mer	"	.....	.....	10,000 00
Grand total		.....	.....	3,713,101 10

E.—CAPITAL placé dans les pêcheries et le matériel de pêche de la Colombie-Britannique, pour l'année 1898.

Matériaux.	Nombre.	Valeur.	Valeur totale.
		$	$ c.
Saumoneries	67	20,000	1,340,000 00
Fabriques d'huile	12	.....	48,000 00
Réfrigérants et glacières	4	.....	30,000 00
Navires	143	.....	289,595 00
Bateaux	5,080	.....	218,300 00
Rets à mailler, brasses	660,775	.....	498,825 00
Seines	.....	.....	13,275 00
Lignes	.....	.....	8,750 00
Chalans et bateaux plats	.....	.....	33,500 00
			2,480,245 00
Navires employés à la chasse au phoque	35	207,645	
Bateaux " " "	102	10,200	
Canots " " "	326	8,150	
			225,995 00
Grand total	.....	.....	2,706,240 00

Pêcheurs employés à faire la pêche en bateaux, à saler et à mettre en conserves le saumon	20,695
Pêcheurs employés à faire la pêche en navires	439
Matelots et chasseurs de la flotte de pêche au phoque (blancs)	324
do do (sauvages)	656
Total	22,114

ANNEXE N° 10

ONTARIO.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DANS ONTARIO POUR L'ANNÉE 1898.

DIVISION DU LAC DES BOIS.

Le garde-pêche M. Kyle déclare que bien que la moitié seulement des rets en usage en 1898, aient été utilisés en 1897 le résultat financier est de 50 pour 100 meilleur. Les prix ont été bons pendant toute la saison, même en hiver le poisson a été en grande demande. Le doré, le maskinongé, l'esturgeon et le *bullhead* montrent de grandes augmentations, tandis que la truite et le saumon ont diminué. Le nombre de rets au poisson blanc a été moindre de la moitié cette année. La pêche excessive d'esturgeon dans des circonstances similaires est attribuée à ce que l'eau a été basse pendant la saison précédente, tandis qu'elle avait été très haute les deux années auparavant. Les saisons défendues ont été bien observées, et aucune violation grave des lois de pêche n'est venue à sa connaissance, excepté que l'on a découvert quelques pêcheurs sans licence dans le lac Manitoba. La seule passe-migratoire dans son district sur la rivière Winnipeg est maintenant en bon état, l'eau ayant monté au niveau requis. La valeur des pêcheries du lac des Bois est portée à $69,000 pour la saison 1898.

LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche W. J. Cross, qui a la surveillance de la partie supérieure du lac Supérieur, fait rapport que la pêche cette année a été dans la moyenne. La pêche se compose surtout en truite et poisson blanc.

Les rapports de Népigon et Rossport montrent une augmentation de $12,000, mais ceux de Port-Caldwell ont diminué de près de $9,000. Il ne fait pas de remarquee eur sa division.

Le garde-pêche T. H. Elliot, préposé à la surveillance de la partie inférieure du lac Supérieur depuis la Tête à la Loutre, constate une diminution dans la pêche du poisson blanc de près de quarante tonnes sur l'année précédente, et une amélioration d'à peu près le même chiffre dans la pêche de la truite saumonée. Il n'y a aucun doute que le poisson diminue constamment dans ces eaux. Les deux divisions du lac Supérieur paraissent assez également divisées quant à la valeur respective de leure richesses, chaque division donnant un rendement d'environ $100,000.

DIVISION DU LAC HURON.

Chenal nord, comprenant les Iles Manitoulines.

Le garde-pêche Elliot, préposé à la surveillance de ce district, constate une diminution sérieuse dans les trois principaux poissons des îles Manitoulines, le poisson blanc, la truite et le doré. La diminution s'élève à 193 tonnes, mais elle est plus que compensée par l'augmentation dans d'autres parties de la division. Cette diminution est attribuée à un excès de pêche dans le passé. Le garde-pêche à soin, et a détruit environ vingt rets à trappes pour le doré dans l'été. Si un contrôle effectif de ces trappes était possible, M. Elliot croit qu'elles pourraient être licenciées pour

prendre le poisson commun. Presque tout le produit de la pêche ici est expédié à Buffalo, Détroit et Chicago. Un des principaux abus est la capture de poisson encore petit dans les rets à enclos, spécialement le jeune esturgeon. Si les mailles des rets à enclos étaient d'au moins quatre pouces, la plus grande partie de ces petits poissons s'échapperait. Le *Dolphin* a grandement contribué à empêcher la pêche illégale à la seine dans ce district. Une forte tempête a détruit vers la fin d'octobre plusieurs rets dans le voisinage des îles aux Canards. Le poisson étant très rare de l'autre côté de la frontière, les pêcheurs de ces endroits ont fait de nombreuses visites dans nos eaux et demandent à être surveillés de près. Quelquefois ils tendent leurs rets la nuit et les relèvent le matin. Il s'est formé un très puissant syndicat parmi les compagnies de pêche des grands lacs ; la compagnie dite *A. Booth Packing Co.*, possède les deux-tiers des parts dans ce syndicat. Les commerçants prétendent que le marché ne sera plus maintenant encombré et que le prix du poisson sera plus régulier, mais les pêcheurs se plaignent déjà que les prix ont été réduits à moins que ce qui est nécessaire pour vivre, et ils prétendent que le but de ce syndicat est de les forcer à abandonner leur besogne et de faire la pêche lui-même avec son propre matériel, bateaux, remorqueurs, etc. Cet officier ajoute qu'il a toujours prétendu que des pêcheurs *bona fide* seulement devraient recevoir des licences, mais dans les circonstances présentes on ne peut nier que les pêcheries de cette division sont exploitées par des capitalistes étrangers. On évalue le rendement total de la pêche cette année dans cette partie du lac Huron à $249,000, ce qui est beaucoup plus que l'année dernière.

Baie Georgienne.

Le garde-pêche F. J. Smith dit que la pêche à la truite a été bonne durant octobre, mais les vents qui ont soufflé en novembre ont fait tort à la pêche au hareng. Les saisons défendues ont été assez bien observées, mais il s'est fait de la pêche par des gens qui n'avaient pas de licenses. On a saisi et confisqué quatorze rets à trappes, cinq seines et sept verveux. Le rendement de la pêche dans cette partie de la baie Georgienne est évalué à près de $80,000.

Le garde-pêche R. Edmonstone rapporte aussi que la pêche à la truite saumonée a été abondante pendant le mois d'octobre, mais que le mois de décembre a été si tempêtueux qu'il s'est fait bien peu de pêche pendant ce mois dans sa division. Six remorqueurs et quarante-quatre bateaux de pêche ont reçu leur licence pour pêcher dans cette partie de la baie Georgienne. La croisière faite par le *Dolphin* a été d'une grande aide pour la protection des pêcheries. Pendant cette saison il y a eu huit condamnations pour pêche illégale. Les procès ont eu lieu devant le capitaine du *Dolphin*

Le garde-pêche Isaac Lennox dit qu'il y a eu augmentation dans la pêche à la truite saumonée et diminution dans la pêche au poisson blanc. Il attribue la diminution à la rareté même du poisson blanc, et l'augmentation à une meilleure observation des saisons défendues que les années précédentes. Il n'y a pas eu d'infractions aux lois de la pêche. La plus grande partie de la pêche totale de la baie Georgienne, évaluée à $180,000, est expédiée à l'étranger.

Du Cap Hurd à la Pointe Edward.

Le garde-pêche Charles Briggs constate que la pêche à la truite a été meilleure que l'année dernière. Les vents violents qui ont soufflé en novembre ont nui beaucoup à la pêche au hareng, qui a été très faible. On exporte environ 70 pour 100 de la pêche faite ici. Il n'est pas venu de violations des lois de pêche à sa connaissance. On a placé à l'écluse de la scierie Dennis, sur la rivière Saugeen, une passe migratoire qui, on l'espère, sera efficace. Cet officier est d'avis d'accorder des licences aux petits rets à trappes pour prendre le poisson commun, qui augmente aujourd'hui rapidement au détriment des espèces de qualité supérieure. Il ne considère pas ces rets aussi destructeurs que les rets à enclos. La pêche totale de cette division consistant principalement en truite (près de 700,000 livres) et poisson blanc (200,000 livres), est évaluée à $90,000, ce qui est une augmentation de vingt pour cent sur l'année précédente.

Le garde-pêche H. W. Ball déclare que vu la migration hâtive du poisson vers le sud, vu aussi le fait que les licences ne sont accordées aux pêcheurs de Goderich que pour pêcher au nord, ceux-ci n'ont pu suivre le poisson, et conséquemment bateaux et remorqueurs étaient inoccupés dès le mois d'août, ce qui donnait la saison de pêche la plus courte connue. Dans ces circonstances on doit s'attendre à une diminution dans le rendement. Environ soixante pour cent de la pêche, évaluée à $60,000, est exporté à Buffalo. Les propriétaires de scieries se conforment maintenant fidèlement aux lois de la pêche.

Le garde-pêche H. B. Quarry dit qu'il y a eu en usage en 1898 moins de rets à enclos qu'en 1897, et que les gros vents qui ont soufflé en octobre ont nui considérablement à la pêche de la truite et du poisson blanc. Il n'attribue pas la diminution à la rareté du poisson. Le fait qu'il ne s'est pas fait de pêche à travers la glace cet hiver tend aussi à diminuer le rendement. Presque toute la pêche ici est vendue à un commerçant canadien de Sarnia. Ce marché local a été d'un grand secours à nos pêcheurs. Il n'a entendu qu'une seule plainte de violation des règlements de pêche.

Le garde-pêche J. C. Pollock fait rapport que la pêche a été meilleure pour toutes les espèces de poisson, à l'exception de la truite et du poisson blanc. Il attribue la diminution dans ces deux espèces à une pêche excessive au rets à mailler dans le district supérieur. On dit que les pêcheurs continuent à se servir de leurs rets à grandes mailles pendant le mois de novembre en prétendant qu'ils pêchent au hareng. M. Pollock est d'avis que l'usage de toute espèce de rets à mailler devrait être empêché pendant les mois de saison défendue. On dit qu'un de ces pêcheurs à Kittle Point a levé 320 truites d'un seul coup.

Lac et rivière Saint-Clair.

Le garde-pêche Jos. Boismier rapporte que le poisson blanc est aussi abondant qu'autrefois. Les pêcheurs commencent à croire qu'ils doivent cette augmentation à l'implantation de frai des piscifactures. La pêche à l'esturgeon a été aussi forte que celle de l'année précédente, mais le poisson était plus petit. Quelques-uns une fois préparés ne pesaient que quatre ou cinq livres. On devrait prendre quelques moyens de protéger cette pêche importante. L'achigan devient rare et ne devrait jamais être pêché au rets.

Le garde-pêche C. W. Raymond, qui a la surveillance de la baie de Mitchell, dit que l'on ne devrait pas permettre l'usage de seines dans cette baie, qui est la frayère naturelle de l'achigan. La pêche à la ligne a été assez bonne dans les chenaux. Il a accordé cinquante-cinq permis à la ligne à des étrangers pour pêcher l'achigan. Outre cela plus de deux cents autres ont pêché en vertu de la clause de la loi qui permet à ceux qui sont domiciliés en Canada et employant des bateliers canadiens, de faire cette pêche. Il attribue la rareté de l'achigan à l'augmentation rapide de la carpe, qui détruit le frai des meilleures espèces de poisson. A moins que ce problème de la carpe ne soit bientôt réglé, il n'y aura plus bientôt d'achigan à protéger.

La rivière Thames.

Le garde-pêche T. McQueen dit qu'il y a vingt-deux stations de pêche depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à Louiseville qui donnent de l'emploi à quatre-vingt-dix hommes. Les principales espèces de poisson ici sont le doré, la barbote, la perche et le brochet. Comparée avec l'année dernière la pêche montre un déficit, dû au fait que la rivière a été bloquée par la glace, ce qui a retardé la pêche de près de six semaines. Presque toute la pêche est expédiée aux Etats-Unis. Il a aussi la surveillance de cette partie du lac Saint-Clair au delà de Dover-ouest, où il y a sept stations de pêche donnant de l'emploi a vingt-quatre pêcheurs; la pêche dans cette localité a été assez bonne.

Tout va bien maintenant avec les pêcheurs de son district, qui semblent comprendre que les règlements de la pêche sont pour leur bénéfice immédiat. Les déchets de scieries sont maintenant brûlés.

Le garde-pêche Peter McCann, qui a la surveillance des eaux supérieures de la Thames, fait aussi rapport que les pêcheurs comprennent mieux que l'observation stricte des règlements contribuera à la conservation du poisson. Il s'est fait plus de pêche à la ligne que les années précédentes. Il a visité les écluses souvent, surtout au printemps, lorsqu'il y a beaucoup de pêcheurs. Les pêcheurs à la ligne ont pris beaucoup d'achigan et de doré pendant l'été et l'automne. La carpe augmente rapidement et on la trouve partout, pour le plus grand mal des meilleures espèces de poisson. Toutes les passes migratoires dans cette division étaient en bon ordre, et les propriétaires de scieries suivent fidèlement les instructions qu'il leur donne.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le garde-pêche Pierre Lamarche fait rapport que la pêche du printemps a été la meilleure qu'il y a eue depuis plusieurs années, surtout celle du poisson blanc. Les pêcheurs en étaient tout joyeux, mais malheureusement la pêche de l'automne a détruit leur espoir d'une bonne année.

A l'exception du doré, qui montre une légère augmentation, toutes les autres espèces ont beaucoup diminué. Comparée avec celle de l'année précédente la pêche de cette année montre une diminution d'un demi-million de livres de poisson. La température chaude de septembre et octobre a empêché le hareng et le poisson blanc de venir à l'intérieur comme d'habitude, et ensuite les vents d'automne ont pratiquement suspendu les opérations. Vers la fin de novembre cependant la température s'est un peu modérée, et quelques pêcheurs ont essayé à réparer leurs pertes, mais le froid est arrivé si fort le 4 décembre que plusieurs rets à enclos ont été gelés et perdus. Trois pêcheurs se servant de rets à mailler sans permis ont été condamnés à l'amende.

Le garde-pêche J. R. Laird fait aussi rapport que la pêche a été bonne au printemps, mais que celle d'automne a été à peu près nulle, à cause des forts vents d'octobre qui ont rendu la plupart des rets absolument inutiles. A en juger par les bonnes prises occasionnelles dans quelques endroits protégés, le poisson est encore abondant. Les pêcheurs réguliers observent maintenant bien volontiers les règlements de pêche, car ils voient que cette protection du poisson est dans leurs intérêts.

Le garde-pêche Wm. Ireland constate une diminution d'environ 33 pour 100 sur la pêche de l'année dernière. Il attribue cela au fait qu'il y avait huit rets de moins que l'année dernière. Une partie de la diminution a été aussi causée par les tempêtes qui ont détruit les rets à enclos. Il y a des pêcheurs qui cessent de pêcher le 1er novembre, mais d'autres continuent jusqu'à la fin de l'année. Il n'y a pas eu de violations des règlements.

Le garde-pêche W. P. Croome, de la Grande-Rivière, dit que la pêche a atteint une bonne moyenne. Tout le poisson de ce district est consommé par les pêcheurs à la ligne et leurs amis. Le club *Rod and Gun* a empêché beaucoup de pêche illégale ici. Les scieries ne jettent plus leurs déchets dans les rivières de ce district. Les deux passes migratoires de sa division ont toutes été réparées et sont maintenant en bon état. Il n'est pas venu de pêche illégale à sa connaissance.

Le rendement total de la pêche du lac Erié est porté à $212,000; une diminution d'environ $30,000 sur l'année dernière.

DIVISION DU LAC ONTARIO.

Le garde-pêche F. Kerr, dont la division comprend une partie des lacs Erié et Ontario ainsi que de la rivière Niagara, dit que le poisson n'a pas été rare et que la pêche a été généralement satisfaisante. Le poisson blanc a été abondant toute la saison, spécialement depuis Burlington Beach jusqu'à Niagara.

Le poisson blanc étant en demande et se vendant de bons prix, les pêcheurs ont consacré tout l'été à cette pêche, s'occupant peu du hareng. Ce poisson semble venir très près de terre, sur l'ancienne grève Burlington, où l'on faisait autrefois la pêche à

la seine, de mai à août; on prenait alors du poisson de toute grosseur, mais à présent les pêcheurs sont bien réconciliés avec le rets à mailler. Ils ne voudraient pas revenir aux anciens engins destructeurs du poisson, maintenant qu'ils voient l'augmentation persistante de ce poisson délicieux. Il est très satisfaisant de pouvoir tendre un rets à mailler le soir à quelques cent verges de la rive et de la retirer le lendemain matin avec 50 ou 100 poissons blancs pesant en moyenne quatre livres, et qu'il vend à dix cents la livre. A Winona dix bateaux ont fait cette pêche tout l'été sans apparence de diminution. La truite saumonée semble avoir diminué depuis quelques années. Le garde-pêche n'attribue pas la diminution à la rareté de ce poisson mais au fait que les pêcheurs s'occupent plus de la pêche au poisson blanc en se servant de mailles de 3½ pouces au lieu de plus grandes qu'il leur faudrait pour la truite.

Le hareng est venu un peu plus tard cette année que l'année dernière, et aussitôt que la température est devenue favorable, il était si abondant que les pêcheurs ne pouvaient en disposer avantageusement. Ils ont conséquemment changé les mailles de leur rets pour de plus grandes, afin de ne prendre que du gros poisson qui commandait un meilleur prix. Cependant, la pêche était si abondante, car on prenait dix ou douze mille harengs d'un seul coup, que le marché est devenu trop plein. Cette pêche a été un succès, et semble s'améliorer constamment. Si l'on adopte maintenant une maille de grosseur convenable, ce poisson ne manquera jamais. Les ciscoes sont apparemment disparus, et ce qui a été autrefois une grande industrie de l'hiver a maintenant cesser d'exister. De temps à autres on trouve un ciscoe, mais dans l'opinion de M. Kerr ce poisson s'est simplement détérioré comme espèce distincte, s'est croisé avec d'autres poissons, et a été absorbé par l'espèce prédominante. Avant la disparition du ciscoe on ne voyait pas de hareng sur les lieux qu'il fréquentait; mais à présent on l'y trouve en grande abondance.

L'esturgeon se fait rare sur les anciens lieux de pêche de Niagara; la seule raison apparente de cette diminution est la pêche excessive que l'on en a fait dans le passé Presque tout ce qui se pêche d'esturgeon se prend du côté américain, à l'embouchure de la rivière. L'esturgeon qui est pris du côté canadien est acheté par des commerçants américains qui ont des bateaux sur la rivière à cet effet; ils évitent ainsi de payer les droits. A moins que l'on ne prenne des mesures spéciales de protection, ce poisson ne pourra résister longtemps à cette pêche constante du printemps à l'automne sans considération de grosseur ou de saison défendue. Le doré semble être assez abondant sur les lieux de pêche ordinaires, surtout le vieux Niagara; la pêche en a été moyenne et a été expédiée à Buffalo. La perche devient un poisson de table régulier et on le recherche beaucoup comme tel. Bien que l'on en prenne tous les ans des tonnes et des tonnes au rets et à la ligne, il ne paraît pas subir de décroissance. Depuis que l'alose, un poisson inférieur diminutif, est devenue abondante dans le lac Ontario, les grandes espèces semblent s'en nourrir de préférence à la perche, ce qui explique son abondance. Il n'y a que quelques années que la carpe a été introduite dans nos eaux, et maintenant elle foisonne dans toutes nos baies, anses et rivières. Il semble difficile de la prendre avec les engins ordinaires. Le dard semble être l'engin le mieux adapté à sa destruction. La carpe est un poisson commun qui n'aurait jamais dû être introduit dans nos eaux. Généralement parlant la saison a été exceptionnellement bonne, le poisson a été abondant, les prix assez bons, et les pêcheurs n'ont pas subi de pertes de matériel de pêche par les tempêtes, comme cela est trop souvent arrivé. La pêche à la ligne a été meilleure dans la rivière Niagara depuis l'abolition des trappes dont on se servait à Queenstown. Quarante-cinq permis ont été accordés à des pêcheurs américains pour faire la pêche à la ligne dans cette rivière.

Les règlements ont été assez bien observés, très peu de violations étant venues à la connaissance du garde-pêche. Quelques rets à mailler ont été confisqués au printemps et les coupables ont été poursuivis pour avoir pêché sans permis.

Le garde-pêche R. J. Walker, des comtés de Halton et Peel, fait rapport d'une pêche moyenne. Le hareng n'est devenu réellement abondant que dans l'automne. Toute la pêche est vendue en Canada. Les propriétaires de scieries se sont conformés à la loi concernant la sciure de bois. Quelques pêcheurs ont essayé de lever leurs rets le dimanche, mais ne l'ont pas fait lorsqu'ils ont été avertis.

Le garde-pêche S. Freeman constate que la prohibition de la seine dans sa division a déjà amené une augmentation notable du poisson. Deux cas seulement de pêche illégale sont venus à sa connaissance. Il a confisqué les rets et imposé une amende. Il y a dix passes migratoires dans son district; il les a toutes visitées et a fait connaître aux propriétaires de scieries les exigences de la loi.

Le garde-pêche Joseph Redmond dit que la pêche a été, cette année, à peu près égale à celle de l'année précédente. De fait, il est porté à croire que la pêche s'améliore généralement autour du comté de Prince-Edouard. Il n'a aucune hésitation à attribuer cette augmentation à l'implantation de frai des piscifactures du gouvernement, et les pêcheurs d'expérience font aujourd'hui des louanges de la culture artificielle. Il a effectué quelques saisies et prononcé quelques condamnations pour contravention à la loi des pêcheries.

Le garde-pêche P. W. Clarke fait rapport d'une pêche moyenne dans la baie de Quinté, mais les prix du poisson ont été meilleurs que l'année précédente. On exporte les sept huitièmes de la pêche aux Etats-Unis. Les saisons défendues sont bien observées, et il a eu connaissance de peu de pêche illégale. Il recommande que chaque engin de pêche licencié porte une marque à cet effet, afin de permettre de les reconnaître de ceux qui ne le sont pas.

Le garde-pêche Charles Gilchrist dit que la pêche au maskinnongé a été excellente dans le lac du Riz. La pêche à la ligne à l'achigan a aussi été satisfaisante. Les blancs et les sauvages admettent que ce poisson est devenu plus abondant que pendant les trois dernières saisons, vu que les braconniers ont été surveillés de près depuis quelque temps. Avec une protection convenable, ce magnifique lac ne montrera jamais de signes de décroissance.

Le garde-pêche dit que la pêche a été moyenne dans le district de Napanee. Bien que quelques espèces de poisson paraissent plus abondantes, d'autres, particulièrement le poisson blanc, ont donné moins. Il n'a pas eu connaissance de contravention aux lois de la pêche, ni aux règlements concernant la sciure de bois. Il n'y a pas de passe-migratoire dans cette division.

FLEUVE SAINT-LAURENT.

De Kingston à Lancaster.

Le garde-pêche John Purdy constate une augmentation sur l'année dernière dans le rendement de la pêche dans sa division. Les pêcheurs licenciés ont poursuivi leur industrie avec vigueur et ils n'ont pas eu à se plaindre de pêche illégale. L'usage des verveux devrait être encouragé, car avec cet engin de pêche on prend surtout le poisson commun, qui fait tant de ravages parmi les petits des meilleures espèces. Presque tout le rendement de la pêche est expédié aux Etats-Unis *via* Cap Vincent.

Le garde-pêche S. Y. Bullis, du lac Charleton, dit que tout le poisson pris à cet endroit par les touristes et résidants à la ligne sert à la consommation locale. La truite saumonée, l'achigan et le brochet sont les principales espèces que l'on pêche dans ce lac.

Le garde-pêche H. R. Purcell rapporte que les touristes et amateurs de pêche qui campent dans cette division ont trouvé que l'achigan et le doré y avaient été cette année plus abondants que les années dernières. Il est en faveur de la culture artificielle du poisson. Le frai de truite saumonée qui a été déposé dans ces lacs fait très bien.

Le garde-pêche Ephraim Deacon, qui surveille les eaux de Lanark, constate une augmentation dans le rendement des différentes espèces de poisson, augmentation qui est le résultat d'une pêche plus active. Tout le poisson pris dans cette division sert à la consommation locale, excepté la barbote, que l'on vend à la *Lake Ontario Fish Company*. Il n'a pas fait de poursuites, et il n'est venu à sa connaissance aucune violation importante des lois de pêche; il ne connaît pas d'abus.

DIVISION DE SIMCOE.

Le garde-pêche Wm McDermott est d'opinion que toutes les espèces de poisson ont été plus abondantes cette année que les années dernières. Ce sont le brochet, l'achigan et la barbote qui ont le plus augmenté; le brochet dans les rivières Bayley et Nottawasaga et la barbote dans la rivière Holland. Plusieurs amateurs de pêche sont d'avis que le brochet ayant tant de points de ressemblance avec le maskinongé, la saison défendue pour les deux devrait être la même, et il recommande ce changement. A l'exception de quelques condamnations pour violation de la saison défendue les lois de pêche ont été assez bien observées. Les propriétaires de scieries se soumettent maintenant aux dispositions de l'acte concernant et la sciure de bois et le maintien en bon état des passes migratoires.

PARRY SOUND ET MUSKOKA.

Le garde-pêche G. R. Steele déclare qu'il a visité les nombreux lacs et cours d'eau de sa division. Il a découvert deux cas de violation de l'acte concernant la sciure de bois, et il a mis les coupables à l'amende Il a aussi fait payer l'amende à huit pêcheurs coupables d'avoir enfreint les règlements de la saison défendue; d'autres personnes ont été poursuivies pour violations de même genre, mais elles ont été acquittées faute de preuve. On ne se plaint pas que le poisson est rare excepté dans les lacs au Saumon et à la Loutre, que les touristes ruinent, dit-on, par une pêche excessive. D'après les informations reçues, et par observation, il est d'opinion que la présente saison défendue pour la truite saumonée ne convient pas aux eaux de ce district, et il recommande qu'elle commence quinze jours plus tôt.

DIVISION DE SCUGOG.

Le garde-pêche Bradshaw dit que bien que le maskinongé paraisse plus abondant que l'année dernière, les autres espèces ont diminué. Bien que les chiffres qu'il donne de sa pêche ne soient qu'approximatifs, il croit qu'ils sont aussi exacts que possible. Les lois de la pêche ont été bien observées. Il n'y a eu qu'une poursuite à Lindsay. La passe migratoire à l'enclos de Lindsay a été d'un grand bienfait. De grandes quantités de poisson l'ont remontée. Il est d'avis que la saison défendue du printemps devrait commencer quinze jours plus tôt pour convenir aux eaux de la localité.

COMTÉ DE WELLINGTON ET ENVIRONS.

Le garde-pêche A. Hughson rapporte que la truite mouchetée augmente dans les lacs de l'intérieur. Il dit qu'il est difficile de donner même un aperçu approximatif de la quantité prise par les pêcheurs à la ligne. Il serait nécessaire d'avoir des passes migratoires à plusieurs écluses de scieries dans ce district. Le poisson que l'on pêche sert à la consommation locale. Les lois de pêche sont bien observées.

ONTA-

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, remorqueurs et bateaux, la quantité et la la province d'Ontario,

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.									
		Remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
	Lac des Bois.			$			$				$
1	District de la rivière la Pluie	4	54	5800	14	24	2450	48	35	7000	1250
	Lac Supérieur.										
1	Port-Arthur	3	58	3400	15	8	1600	16	....	24000	3600
2	Népigon et Rossport	4	116	3000	20	6	1200	12	....	18000	2700
3	Jackfish	....	....	....	....	2	400	4	....	3500	700
4	Port-Caldwell	2	37	3000	10	1	200	2	....	3000	600
5	Ile au Caribou	....	....	....	....	5	750	10	60	30000	4000
6	Ile Michipicoten	1	50	4000	8	6	1200	15	100	50000	6000
7	Havre du Pilote	1	35	3000	7	4	800	11	85	35000	4200
8	Iles aux Lézards	....	....	....	....	5	1000	10	40	20000	2500
9	Pointe Namainse	1	35	3000	5	1	150	2	24	8000	1000
10	Baie Batchewana	1	38	2500	5	3	300	6	60	12000	1500
11	Baie Goulais	1	150	6000	12	12	600	36	90	6000	500
	Totaux	14	519	27900	82	53	8200	124	459	209500	27300
	Valeurs $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

RIO.

valeur de tout le matériel de pêche, ainsi que les espèces et la quantité de poisson dans pour l'année 1898.

Rets à enclos.		Espèces de poisson.											Valeur totale.	Numéro.
Nombre.	Valeur.	Harang, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, salée, barils.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Esturgeon, liv.	Caviar, liv.	Vessies, liv.		
	$												$ c.	
28	3300	.....	274540	15000	....	210000	30500	10500	89000	295900	26720	400	69,053 20	1
28	4200	66150	240660	240100	15	64970	7460	.....	.....	11530	.....	....	48,974 50	1
1	250	25000	140170	260000	....	6000	1000	.....	.....	500	.....	....	38,083 60	2
.....	.....	.....	15000	30000	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	4,950 00	3
3	750	.....	*20000	15000	700	2000	.....	.....	.....	.....	.....	....	10,600 00	4
....	.....	.....	.....	152020	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	15,202 00	5
....	.....	.....	49000	250000	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	28,920 00	6
....	.....	.....	28000	168000	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	19,040 00	7
4	1600	.....	22020	91000	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	10,861 60	8
....	.....	.....	9000	50100	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	5,730 00	9
4	2000	.....	81000	58200	....	6200	2100	.....	.....	31000	.....	....	14,554 00	10
2	1000	.....	46380	17920	....	4000	1500	.....	.....	2100	.....	....	5,888 40	11
42	9800	91150	651230	1332340	790	83170	12060	.....	.....	45130	.....	....	.....	
....	.....	1823	53698	113234	7900	4159	482	.....	.....	2708	.....	....	202,804 10	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, et la

Numéro.	DISTRICT.	MATÉRIEL DE PÊCHE.											
		Remorqueurs ou navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Rets à enclos	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	DIVISION DU LAC HURON.			$			$				$		$
	Chenal nord, île Manitouline et autres îles.												
1	Ile St-Joseph	..	.....	....	.....	2	200	2	30	6000	200	2	300
2	Thessalon	..	.....	....	.....	5	750	10	300	30000	2000	5	600
3	Mississauga	..	....	....	.....	1	200	2	.....	.....	.....	4	1000
4	Ile de Jean	..	.....	....	.....	2	200	4	.....	.....	.....	5	2500
5	Ile d'Airde	1	26	1500	6	6	600	12	10	1000	100	10	3000
6	La Cloche	1	38	2500	5	5	800	10	.....	.....	.....	6	2000
7	Baie Gore	1	38	1500	5	3	300	6	60	6000	600	7	2800
8	Kagawong	2	40	2000	10	....	....	....	200	12000	1000	1	200
9	Baie Meldrum	1	20	2500	6	2	200	4	60	6000	2500	9	2200
10	Petit Courant	2	60	2000	10	3	300	6	300	30000	2000	5	1500
11	Killarney	..	.....	....	.....	33	2000	66	500	98000	5000	..	.....
12	Rivière Maligne	..	.....	.....	...	15	1000	30	150	15000	500	..	.....
13	Iles aux Outardes	..	.....	.....	....	5	1000	10	200	20000	2000	..	.....
14	Ile de la Sauvagesse	4	150	10000	24	8	1300	16	600	50000	.....	..	...
15	Wikwemikong	..	.. ..	...	... .	30	1000	60	100	15000	1000	..	.....
16	Ile Fitzwilliam	..	.....	.....	.....	11	1000	22	400	40000	1000	..	.....
17	Embouchure de la B. du Sud	.	.....	.....	.....	12	1500	24	300	30000	2000	4	600
18	Ile au Canard	2	70	4000	12	10	1000	20	600	60000	3500	..	.....
19	Ile Verte	3	50	7000	18	2	200	4	400	20000	4000	6	2500
20	Ile Cockburn	3	100	6000	18	6	800	12	700	40000	8000	8	2000
	Totaux	20	592	39000	114	161	14350	320	4910	479000	35400	72	21000
	Valeurs $	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	....	—	.....

DOC. DE LA SESSION No 11a

quantité et la valeur du poisson, etc., dans la **Province d'Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.													Valeur totale.	
Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Caviar, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	$	c.	Numéro.
20	2000	7000	4000	.. ...	150	3200	....	100	.. .	....	.....	.....	1,221	50	1
100	20000	28000	34000	.....	2500	500	.....	...	.....	.....	....	.....	6,585	00	2
.....	.....	7075	800	100	2330	.....	.....	4085	....	.....	.....	...	1,015	60	3
. ....	.....	2440	6715	..	21740	800	....	5830	.....	.....	..	500	2,345	50	4
100	... ..	14000	35000	.....	120000	7000	2000	15000	800	.....	3000	.. .	12,780	00	5
.....	.....	14000	3000	.....	65700	8500	700	30000	400	.....	6000	.....	7,207	00	6
.....	. ....	11825	10000	.....	3000	....	.....	3000	.....	..	....	.....	2,276	00	7
.....	....	11000	25000	. . .	2000	2500	.....	2000	.....	....	.....	.... .	3,700	00	8
.....	.....	28000	120000	.....	42000	.....	....	5000	.....	.....	....	.....	16,640	00	9
.....	600	54000	48000	. ...	55000	4000	140	110	.....	400	1500	.....	12,099	00	10
.....	.. ..	120000	130000	...	20000	5000	350	2500	....	1000	1000	..	23,991	00	11
100	.....	32000	16000	....	6000	6000	.....	3000	.....	.....	2000	.. .	5,320	00	12
.....	500	11000	10000	750	20000	30000	.....	3000	.....	1500	5000	2000	4,515	00	13
. ....	.....	161000	247000	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	37,580	00	14
.... .	.....	6000	60000	.....	5000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... ..	6,730	00	15
.....	.. ...	15000	65000	.....	12000	....	.....	.....	...	....	.....	....	8,300	00	16
.....	.....	31000	108000	. .	.....	....	.....	.. .	.....	.....	.....	.....	13,280	00	17
... ..	...	35000	220000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,800	00	18
. ...	. .	40000	268000	.....	.....	.....	.....	.. .	.....	.. .	.....	....	30,000	00	19
.....	.....	17500	276000	.....	.....	.....	. ...	.....	.... .	.....	.....	.....	29,000	00	20
320	23100	645840	1686515	850	377420	67500	3190	73125	1200	2900	18500	2500	... .		
1280	462	51667	168651	68	18871	2700	191	4388	600	87	370	50	249,385	60	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, et de la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.									
		Remorqueurs ou navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
	LAC HURON—*Suite.*			$			$				$
	Division de la baie Georgienne.										
1	Pointe au Baril	1	20	2500	5	6	650	14	220	36000	7000
2	Iles au Vison et Shawanaga	1	25	3000	5	13	1300	28	2000	200000	18000
3	Copperhead et îles du Parapluie	..	....	.....	....	7	800	16	140	30000	6000
4	Midland et Penetanguishene	..	....	.....	....	17	1800	40	340	51000	8000
5	Port de Victoria	1	20	1500	5	15	1500	35	300	40000	7000
6	Waubashene	1	7	700	2	20	2000	45	400	45000	7500
7	Baie Nottawasaga	..	....	.....	....	9	380	18	115	11650	1320
8	Collingwood	3	76	9500	15	7	350	14	90	45000	4500
9	Thornbury	..	....	.....	....	3	225	6	20	2200	200
10	Meaford	3	51	7500	15	6	300	12	50	48000	4800
11	Cap Riche et environs	..	....	.....	....	8	325	16	120	13500	1350
12	Baie d'Owen-Sound	..	....	.....	....	11	510	22	105	11050	1105
13	Baie de Colpoy à Cabot's-Head	5	115	23000	30	50	3000	127	1000	120000	8100
	Totaux	15	314	47700	77	172	13140	393	4900	653400	74875
	Valeurs...$	..	....	.....	....	....	.....	....	....	.....	.....

DOC. DE LA SESSION No 11a

quantité et la valeur du poisson, etc., dans la province d'Ontario—*Suite.*

Espèces de poissons.											Valeur totale.	Numéro.
Hareng frais, liv.	Hareng salé, brls.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	$ c.	
.....	.....	....	66000	128000	.....	7000	10000	1000	.....	.....	18,890 00	1
.....	.....	.....	60000	80000	.....	20000	10000	.....	.....	.....	14,200 00	2
.....	50	45	35000	30000	200	10000	.....	.....	.....	10000	8,950 00	3
.....	75	60	70000	60000	100	60000	30000	3000	.....	10000	18,080 00	4
10000	40	25	12000	50000	50	125000	27000	6000	5000	20000	15,060 00	5
.....	90	10	12500	15000	35	140500	25900	400	15000	.....	12,095 00	6
24100	.....	.....	1050	1650	12	2200	.....	19630	.....	.....	2,138 80	7
2000	.....	.....	700	40200	8	.....	.....	3000	.....	.....	4,376 00	8
.....	.....	.....	.....	4250	5	.....	.....	.....	.....	.....	475 00	9
.....	.....	.....	.....	202800	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,280 00	10
.....	.....	.....	1000	71600	15	.....	.....	.....	.....	.....	7,390 00	11
4400	.....	.....	.....	43250	40	.....	.....	.....	.....	.....	4,813 00	12
31200	70	40	28500	500000	60	.....	.....	.....	.....	.....	54.184 00	13
71700	325	180	286750	1226750	525	364700	102960	33030	20000	40000	.....	
1434	1300	1800	22940	122675	5250	18235	4116	1982	400	800	180,931 80	

TABLEAU indiquant le nombre de remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., dans la province d'Ontario—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.															ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.
		Remorqueurs ou navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à enclos.					
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hareng frais, liv.	Hareng salé, brls.	Poisson blanc, liv.	
	Lac Huron (proprement dit)—*Suite.*			$			$				$			$		$				
1	Du Cap Hurd à Southampton	4	74	10000	24	28	2500	60	500	102000	12940	3	300	150	....	.....	10000	800	210000	1
2	Southampton à Port-Albert	1	20	2000	6	....	.....	....	100	12100	1500	....	....	....	....	.....	10000	....	10000	2
3	Port-Albert à Goderich	3	70	9000	21	4	900	12	400	48000	6000	....	....	....	1	300	21000	....	5000	3
4	De Goderich à la Pointe-Bleue	2	37	4000	10	26	1833	58	250	26140	2660	....	....	....	20	2870	44100	...	23340	4
5	De la Pointe-Bleue à Baby's Point	....	....	.....	....	37	2000	65	.. ..	.....	.....	12	650	985	23	4220	227300	50	1000	5
	Totaux	10	201	25000	61	95	7233	195	1250	188240	23100	15	950	1135	44	7390	312400	850	249340	
	» pour la baie Georgienne	15	314	47700	77	172	13140	393	4900	653400	74875	....	....	....	....	.....	71700	325	*286750	
	» » le Chenal du Nord	20	592	39000	114	161	14350	320	4910	479000	35400	...	....	...	72	21000	23100	320	645840	
	Grands totaux pour le lac Huron	45	1107	111700	252	428	34723	908	11060	1320640	133375	15	950	1135	116	28390	407200	1495	1181930	
	Valeurs.....$	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	....	....	....	....	.....	8144	5980	94554	
	Division du lac Saint-Clair.																			
1	Lac Saint-Clair	..	....	.....	....	18	700	41	.....	.....	.....	7	1000	1050	7	1700	1200	....	12900	1
2	Lac Saint-Clair, y compris la baie de Mitchell	....	....	.....	....	8	340	12	.....	.....	.....	2	65	140	...	.....	....	....	.....	2
3	Rivière Thames	....	....	.....	....	35	675	130	.. ..	.....	.. ..	34	2100	1650	....	.. ..	....	....	.....	3
4	Rivière Détroit	1	10	500	2	11	345	53	....	.....	.....	11	1200	950	....	.....	500	....	66450	4
	Totaux	1	10	500	2	72	2060	236	... ..	.....	.....	54	4365	3790	7	1700	1700	.. .	79350	
	Valeurs.....$	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	...	....	....	....	....	34	....	6348	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux et la quantité, et la valeur du poisson, etc., dans la province d'Ontario—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON. Truite, liv.	Truite, brls.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.	VALEUR TOTALE.	Numéro.
	Lac Huron (proprement dit)—*Suite.*													$ cts.	
1	Du Cap Hurd à Southampton	682500	150	.....	.....	1500	.....	.....	....	8000	.....	10000	.....	89,950 00	1
2	Southampton à Port-Albert	38000	.....	1500	1500	.....	.....	.....	....	8000	.....	10000	.....	5,435 00	2
3	Port-Albert à Goderich	270000	.....	9500	6000	800	.....	3000	....	22000	1000	26000	.....	30,292 00	3
4	De Goderich à la Pointe-Bleue	102720	12	.....	47750	.....	.....	27570	....	.....	.....	24100	....	17,664 90	4
5	De la Pointe-Bleue à Baby's Point	3430	.....	26080	341970	1500	.....	254470	250	6420	1260	30410	....	40,523 10	5
	Totaux	1096650	162	37080	397220	2300	.....	285040	250	36420	2260	90510	.....	183,865 00	
	" pour la baie Georgienne	1226750	525	.....	364700	102900	.....	33030	....	.....	20000	40000	.....	180,931 80	
	" le Chenal du Nord	1686515	.....	850	377420	67500	3190	73125	...	2900	18500	2500	1200	249,385 60	
	Grands totaux pour le lac Huron	4009915	687	37930	1139340	172700	3190	391195	250	39320	40760	133010	1200	.....	
	Valeurs $	400992	6870	3034	56967	6908	191	23472	15	1180	815	2660	60	614,182 40	
	Division du lac Saint-Clair.														
1	Lac Saint-Clair	.....	.....	2600	16000	5913	1000	41880	....	20000	12060	125000	.....	8,214 52	1
2	Baie de Mitchell	.....	.....	300	800	20950	.....	3100	....	6030	7520	44780	.....	2,302 90	2
3	Rivière Thames	.....	.....	35800	80400	31030	2680	4070	...	22120	24230	189630	....	13,471 00	3
4	Rivière Détroit	.....	.....	2000	7500	2500	700	5000	....	3000	.....	11000	.....	6,613 00	4
	Totaux	.....	.....	40700	104700	60093	4380	54050	....	51150	43810	370410	.....	.....	
	Valeurs $	.....	.....	3256	5235	2404	263	3243	....	1535	876	7408	....	30,601 42	

* Ajoutez ici 180 barils de poisson blanc, salé, $1,800, pour la baie Georgienne.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des remorqueurs et bateaux, et la

Numéro.	DISTRICT.	MATÉRIEL DE PÊCHE. Remorqueurs ou navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Pêcheurs. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Rets à chambres. Nombre.	Valeur.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.
	Lac Erié.			$			$				$		$		
1	Ile Pelée	..	..	.....	..	9	1110	22	30	3000	300	8	2975	....	197860
2	Comté d'Essex	1	8	10000	7	31	3120	43	....	.....	.....	35	10300	....	723270
3	Comté de Kent	*2	205	14500	14	51	5830	67	....	.....	.....	60	26000	105	2550640
4	Comté d'Elgin	5	62	12700	10	29	2850	54	5	500	150	47	16200	....	823360
5	Comté de Norfolk†	6	134	11200	31	46	3000	110	300	16920	1700	27	7700	....	400120
6	Comté de Haldimand	2	50	4000	5	10	200	20	30	9000	2500	....	.....	....	112100
7	Comté de Welland	..	....	.....	..	39	2390	56	400	36000	5800	2	600	....	32000
	Totaux	16	459	52400	67	215	18500	372	765	65420	10450	179	63775	105	4·39350
	Valeurs totales, $	..	....	.....	..	....	.....	....	....	.....	.....	....	.....	420	96787

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des remorqueurs et bateaux, et la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE. Remorqueurs ou bâtiments. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Verveux. Nombre.	Valeur.	Hareng salé, brls.	Hareng fumé, liv.
	Lac Ontario.			$			$				$		$		
1	Niagara et Queenston	..	....	.....	..	11	1000	22	200	20000	6000	....	.....	.....	.....
2	Port-Dalhousie	1	8	1800	3	7	600	14	250	25000	7000	....	.....	.....	.....
3	Beamsville	..	....	.....	..	14	1000	28	300	30000	8000	....	.....	.....	.....
4	Burlington-Beach	..	....	.....	..	16	1100	32	320	32000	9300	....	.....	.....	.....
5	Pêche à la ligne et à la cuillère dans les dist. ci-dessus	..	....	.....	..	....	.....	....	....	.....	.....	....	.....	.....	.....
6	Comtés de Halton et Peel	..	....	.....	..	17	2900	40	755	37550	3335	....	.....	.....	596000
7	Comté d'York	..	....	.....	..	10	1030	17	102	15400	1640	....	.....	.....	72000
8	Comté d'Ontario	..	....	.....	..	5	90	10	9	1235	250	....	.....	.....	.....
9	Comté de Northumberland et Durham	..	....	..	..	22	1000	30	23	24000	1200	17	250	.....	.....
10	Lac du Riz et rivière Trent	..	....	.....	..	10	280	30	....	....	....	46	920	.....	.....
11	Comté de Prince-Edouard	2	100	5000	10	100	500	150	63	17900	‡2000	36	720	....	.....
12	Baie de Quinté	..	....	.....	..	53	1575	72	682	15850	1420	92	2000	175	.....
13	Comté de Lennox et rivière Napanee	..	....	.....	..	28	610	39	30	6000	690	50	920	.....	.....
14	Ile Amherst et ses environs	..	....	.....	..	16	240	32	20	4125	225	....	.....	.....	.....
15	Ile Wolfe et ses environs	..	....	.....	..	22	540	37	35	5150	600	24	560	.....	.....
	Totaux	3	108	6800	13	331	12465	553	2789	233810	41360	265	5370	175	668000
	Valeurs	..	....	.....	..	....	.....	....	....	.....	.....	....	.....	700	13360

* Un de ceux-ci un bateau à voile, 198 tonnes. † Dans le n° 5 ajoutez 15 seines, 2,500 brasses, évaluées à $1,365. ‡ 2 seines, 300 brasses, évaluées à $200.

quantité et la valeur du poisson, etc., dans la **province d'Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.											Valeur totale.	Numéro.
Poisson blanc, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.		
											$ cts.	
10910	1730	2530	22800	.....	26330	.....	1330	870	.....	.....	7,644 90	1
47480	5540	40840	.....	.....	24790	.....	37460	5590	302260	.....	29,517 20	2
48175	515	93250	.....	.....	12030	.....	51085	1375	126350	.....	64,799 35	3
58150	2860	359690	.....	.....	28105	.....	31300	4610	42645	.....	42,902 90	4
75000	2500	160500	110000	.....	30400	.....	220415	8440	175100	8200	* 42,834 65	5
5000	11500	63600	9500	5000	5300	2000	15800	6700	20000	.....	8,868 00	6
650	5600	82000	3000	.....	158000	.....	22000	.....	26000	.....	16,020 00	7
245365	30245	802410	145300	5000	284955	2000	379390	27585	692355	8200		
19629	2420	40120	5812	300	17097	120	7588	552	13847	4100	212,586 10	

quantité et la valeur du poisson, etc., dans la **Province d'Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Valeur totale.	Numéro.
Hareng frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.		
10000	70000	1000	5000	25000	.....	...	30000	.....	22000	.....	10000	10,210 00	1
180000	18000	1000	1000	4000	.....	.....	500	1000	12000	.....	10000	6,070 00	2
280000	50000	6000	.....	10000	.....	.....	4000	.....	10000	.....	2000	11,280 00	3
195000	41000	3000	4000	2000	4000	.....	1500	2000	12000	.....	2000	8,670 00	4
.....	.....	.....	14000	45000	4000	.....	.....	.....	60000	.....	.....	5,330 00	5
	200	14000	1000	.....	100	.....	.....	150	500	.....	300	13,450 00	6
70800	94200	9150	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	2700	11,361 00	7
4900	2950	100	.....	.....	250	.....	.....	.....	100	.....	.....	357 00	8
25000	12500	5400	.....	.....	32000	.....	.....	1200	.....	35000	20000	4,492 00	9
.....	.....	.....	50000	.....	11130	100000	.....	5350	.....	50860	21450	12,212 40	10
50000	60000	60000	19000	10000	40000	20000	2000	10000	5000	20000	40000	17,970 00	11
104800	14770	...	6800	22000	109600	3150	.....	5850	48870	128800	58800	15,763 70	12
42000	21400	.....	600	31000	27000	...	1000	13000	39000	.....	104000	9,320 00	13
.....	13400	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6200	1,396 00	14
1500	12000	....	.....	6900	19300	...	7600	8300	9800	23460	17900	4,182 20	1
964000	410420	101650	92400	155900	247380	123150	46600	46850	219270	258120	295350	.....	
19280	32834	10165	7392	7795	9895	7389	2796	2811	6578	5162	5907	132,064 30	

* En partie estimée.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des remorqueurs et bateaux, et la

Numéro.	Districts.	Matériel de pêche.							
		Bateaux.			Rets à mailler.			Verveux.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Fleuve Saint-Laurent, Kingston à Lancaster.		$				$		$
1	Comté de Frontenac	46	580	56	60	2000	265	36	650
2	Bordant le comté de Leeds	70	3200	80	....	....	....	3	50
3	Lacs dans Leeds et Lanark	23	250	40	4	50	20	53	1170
4	*Comtés de Grenville à Lancaster	....	....	....	....	....	....	....	....
	Totaux	139	4030	176	64	2050	285	92	1870
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....
	Divisions intérieures.								
1	*Comtés de Prescott et Carleton	....	....	....	....	....	....	....	....
2	*Comté de Renfrew	....	....	....	....	....	....	....	....
3	*Lac Nipissingue	....	....	....	....	....	....	....	....
4	*Parry-Sound et Muskoka	....	....	....	....	....	....	....	....
5	*Peterborough et environs et rivière Otonabi	....	....	....	....	....	....	8	175
6	*Lac Scugog et comté de Victoria	....	....	....	....	....	....	....	....
7	*Lac Simcoe, Couchiching et Severn et rivière Holland	....	....	....	....	....	....	....	....
8	*Comté de Wellington et environs	....	....	....	....	....	....	....	....
	Totaux	....	....	....	....	....	....	8	175
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....

* Pêche à la ligne à main, à la cuiller et ligne dormante.

DOC. DE LA SESSION No 11a

quantité et la valeur du poisson, etc., dans la **Province d'Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Valeur totale.	Numéro.
Harang frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	$ c.	
4800	.....	6500	4600	1800	46000	....	.....	38400	600	102500	25820	7,932 40	1
.....	.....	.....	21000	.....	96000	4700	34000	17000	24000	22500	42500	10,882 00	2
800	1000	20600	7800	4500	7650	.....	.....	3125	2450	41900	28790	4,985 80	2
.....	.....	.. ..	1500	550	6000	200	10500	800	600	1000	5000	1,215 50	4
5600	1000	27100	34900	6850	155650	4900	44500	59325	27650	167900	102110	.....	
112	80	2710	2792	543	6226	294	2670	3559	830	3358	2042	25,015 70	
....	600	.....	9950	7270	9500	11100	1250	8800	9000	41100	57900	5,106 50	1
*	650	2000	4750	5100	10890	1800	3800	2100	600	1500	12500	2,079 00	2
.....	.....	.....	.....	.....	5000	.....	3000	.....	.....	.....	23000	840 00	3
.....	3750	43000	280500	184200	6000	4100	.....	.....	7000	3000	153000	40,066 00	4
.....	3200	58300	160000	1000	1000	268200	..	5400	2000	10450	76700	37,195 00	5
.....	.....	.....	233000	.....	....	311000	.....	2600	....	.....	254000	42,536 00	6
*	30000	72300	43000	15400	3800	27000	2100	.....	16500	5000	55000	17,433 00	7
*	.....	15000	3000	.....	.....	.....	.....	.....	1500	2200	12000	2,069 00	8
.....	38200	190600	734200	212070	36100	623200	10150	18900	36600	63250	644100	.....	
.....	3056	19060	58736	10648	1444	37392	609	1134	1098	1265	12882	147,324 50	

* Partiellement évalué.

RÉCAPITULATION du nombre des pêcheurs, du tonnage et de la valeur des remorqueurs, bateaux, engins de pêche, etc., et de la quantité et la valeur du poisson pris dans la **Province d'Ontario,** pour l'année 1898.

Numéro.	PROVINCE D'ONTARIO.	MATÉRIEL DE PÊCHE.																AUTRE MATÉRIEL UTILISÉ DANS LES PÊCHERIES.				Numéro.
		Remorqueurs ou navires.				Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à enclos.		Verveux		Réfrigérants et glacières.		Jetées et quais.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
				$			$				$			$		$		$		$		$	
1	Lac des Bois	4	54	5800	14	24	2450	48	35	7000	1250	....	....	....	28	3300	14	600	8	8500	....	....	1
2	Lac Supérieur	14	519	27900	82	53	8200	124	459	209500	27300	....	....	....	42	9800	....	....	9	5400	21	17350	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	45	1107	111700	252	428	34723	908	11060	1320640	133375	15	950	1135	116	28390	6	180	45	28400	38	16475	3
4	Lac Saint-Clair	1	10	500	2	72	2060	236	.....	.....	.....	54	4365	3790	7	1700	21	1110	4	225	....	....	4
5	Lac Erié	16	459	52400	67	215	18500	372	765	65420	10450	15	2500	1365	179	63775	....	....	63	21960	7	2200	5
6	Lac Ontario	3	108	6800	13	331	12465	553	2789	233810	41360	2	300	200	....	....	265	5370	64	1960	....	.....	6
7	Fleuve Saint-Laurent, Kingston à Lancaster	.....	.....	.....	.....	139	4030	176	64	2050	285	....	....	....	....	....	92	1870	....	....	....	.....	7
8	Divisions intérieures	(Pêche à la ligne à main, à la cuiller et lignes dormantes.)										....	....	....	....	....	8	175	....	....	....	.....	8
	Totaux	83	2257	105100	430	1262	82428	2417	15172	1838420	214020	86	8115	6490	372	106965	406	9305	193	66445	66	36025	

RÉCAPITULATION du nombre de pêcheurs, du tonnage et de la valeur des remorqueurs, bateaux, rets, etc., et de la quantité et la valeur du poisson pris dans la **province d'Ontario,** pendant l'année 1898—*Fin.*

Numéro.	Province d'Ontario.	Espèces de poisson.																Valeur totale.	Numéro.
		Truite saumonée, brls.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.		
																		$ c.	
1	Lac des Bois	....	....	.....	....	274540	15000	... .	210000	30500	10500	295000	.....	....	... .	89000	26720	† 69,053 20	1
2	Lac Supérieur	790	....	91150	40	651230	1332340	....	83170	12060	.. ..	45130	....	. . ..	.....	.....	.....	202,804 10	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	687	1495	407200	180	1181930	4009915	37930	1139340	172700	3190	391195	250	39320	40760	133010	1200	614,182 40	3
4	Lac Saint-Clair	....	....	1700	....	79350	.....	40700	104700	60093	4380	54050	.....	51150	43810	370410	.....	30,601 42	4
5	Lac Erié	....	105	4839350	....	245365	...	30245	802410	145300	5000	284955	2000	379390	27585	692355	8200	212,586 10	5
6	Lac Ontario	....	175	‡ 964000	....	410420	101650	92400	155000	247380	123150	46600	46850	219270	258120	295350	.....	132,064 30	6
7	Fleuve Saint-Laurent, Kingston à Lancaster	....	....	5600	....	1000	27100	34900	6850	155650	4900	44500	59325	27650	167900	102110	.....	25,015 70	7
8	Districts de l'intérieur	....	....	.....	....	38200	190000	734200	212070	36100	623200	10150	18900	36600	63250	644100	.....	147,324 50	8
	Totaux	1477	1775	6309000	220	2882035	5676605	970375	2715340	859783	774320	1171580	127325	753380	601425	2326335	36120	1,433,631 72	

† Au n° 1, ajoutez 400 liv. de vessies d'esturgeon, $400. ‡ Au n° 6, ajoutez aussi 668,000 liv. de hareng fumé, $13,360.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries dans la province d'Ontario, pour l'année 1898.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Poisson blanc, salé	barils.	220	10 00	2,200 00
" frais	liv.	2,882,035	0 08	230,562 80
Truite fraîche	"	5,676,605	0 10	567,660 50
" salée	brls.	1,477	10 00	14,770 00
Hareng salé	"	1,775	4 00	7,100 00
" frais	liv.	6,309,000	0 02	126,180 00
" fumé	"	668,000	0 02	13,360 00
Achigan	"	970,375	0 08	77,630 00
Doré	"	2,715,340	0 05	135,767 00
Brochet	"	859,783	0 04	34,391 32
Maskinongé	"	774,320	0 06	46,459 20
Esturgeon	"	1,171,580	0 06	70,294 80
" caviar	"	36,120	0 50	18,060 00
" vessies	"	400	1 00	400 00
Anguille	"	127,325	0 06	7,639 50
Perche	"	753,380	0 03	22,601 40
Barbote	"	601,425	0 02	12,028 50
Poisson commun	"	2,326,335	0 02	46,526 70
Total 1898				1,433,631 72
" 1897				1,289,822 57
Augmentation				143,809 15

RÉCAPITULATION

De tous les remorqueurs et bateaux de pêche, rets, etc., employés dans l'Ontario pendant l'année 1898.

Articles.	Valeur.	Valeur totale.
	$	$
83 navires (2,257 tonnage ; 430 hommes)	105,100	
1,262 bateaux (2,417 hommes)	82,428	
		187,528
15,172 rets à mailler (1,838,420 brasses)	214,020	
86 seines (8,115 brasses)	6,490	
372 rets à enclos	106,965	
406 verveux	9,305	
		336,780
Lignes dormantes, hameçons, etc	2,000	
193 congélateurs et glacières	66,445	
66 jetées et quais de pêche	36,025	
		104,470
Valeur totale		628,778

ANNEXE N° 11.

PISCICULTURE

RAPPORT DU PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE ET INSPECTEUR GENÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA, POUR L'ANNÉE 1899.

OTTAWA, 31 décembre 1899.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait dans les piscifactures du ministère durant l'année 1899. Les résultats, qui sont indiqués dans les statistiques ci-jointes, sont des plus satisfaisants. Le nombre des alevins de toutes espèces, poisson blanc, saumon de l'Atlantique, saumon du Pacifique, truite des grands lacs ou truite saumonée, et homard, implantés dans les eaux décrites dans les différents rapports, excède considérablement la moyenne des vingt dernières années. On voit par ce rapport que le repeuplement des eaux du Canada avec les meilleures espèces de poisson, et qui trouvent une vente facile, a donné de bons résultats. Les experts s'accordent pour dire que la pisciculture, si elle est bien conduite, doit nécessairement produire de bons résultats, et des hommes pratiques dans l'industrie de la pêche ont presque universellement exprimé l'opinion, que les pêcheries ont bénéficié des opérations des piscifactures depuis trente ans.

Personne ne peut nier que la piscifacture a des limites, et des limites très définies, et il faut admettre que l'on a réclamé pour la propagation artificielle du poisson beaucoup de choses qu'un examen sérieux ne peut complètement justifier. Dans mon rapport spécial, désigné comme supplément numéro 1 du 29me rapport annuel du ministère pour l'année 1896, j'ai fait remarquer (page 18 "Rapport concis sur les œufs de poisson") que la nature même des œufs de certaines espèces de poisson s'oppose à leur traitement par les méthodes artificielles connues. Je disais : Il n'est pas rare, non plus, de voir des personnes intelligentes demander au ministère des Pêcheries des œufs ou des alevins de poisson que l'on a jamais vu, et il est encore plus commun de recevoir des demandes pour du frai de poisson que sa nature rend impossible ou improfitable à cultiver dans les piscifactures. Et plus loin, à la même page, j'ajoutais que " les œufs adhésifs, tels que ceux de l'achigan noir, du maskinongé, de l'esturgeon, etc., donnent les plus mauvais résultats lorsqu'ils sont traités par les méthodes artificielles. Avec des précautions extraordinaires et beaucoup de soin, on peut arriver à faire éclore une petite proportion de ces œufs ; mais ce sont seulement les œufs non adhésifs, séparés, dont on devrait entreprendre l'éclosion dans les piscifactures.

Beaucoup moins hasardeuse est la tentative qui a été faite sur une grande échelle dans beaucoup de pays de faire éclore artificiellement les œufs de poissons de mer, surtout de la morue, de l'égrefin, du maquereau, de la sole, et de certains poissons plats dont les œufs sont très petits et flottent dans la mer. Dans un rapport précédent j'ai parlé d'un plan pour sauver d'une destruction totale les œufs des poissons de mer au moment où on les prend, et j'ai parlé de la pratique suivie par quelques pêcheurs américains dans le lac Michigan, d'enlever les œufs des poissons pris au temps du frai, de les fertiliser, et ensuite de les remettre dans le lac. M. Charles E. Fryer, un des inspecteurs de pêcheries de Sa Majesté pour l'Angleterre et

le pays de Galles, fait dans son rapport pour l'année 1897 sur les pêches de mer de la Grande-Bretagne (l'Ecosse exceptée) les remarques suivantes:

"J'approuve entièrement les vues du professeur Prince, qui ne croit pas prudent de se reposer uniquement sur la culture artificielle du poisson pour la conservation de n'importe quelles espèces de poisson; mais il n'y a aucune raison qui s'oppose à ce que la pratique suivie dans le Wisconsin au sujet de la truite ne soit pas étendue à d'autres poissons. En disant cela je n'oublie pas la différence essentielle qui existe entre le poisson de mer et le poisson d'eau douce; mais ce que je veux faire remarquer, ce sont les avantages que cette méthode nouvelle a sur les anciennes en usage pour l'éclosion artificielle des œufs de poisson de mer, savoir: qu'à très peu de frais, et sans nuire aux opérations de la pêche, on sauverait des millions d'œufs qui autrement sont détruits."

Il est nécessaire d'observer, cependant, que ce traitement rude et prompt qui sauve d'une destruction immédiate et certaine les œufs ainsi jetés à l'eau, ne les sauve pas complètement, car les œufs ne sont pas toujours jetés dans des localités propres à leur heureux développement. Il est douteux surtout que les œufs de poisson d'eau douce puissent, par ce procédé, être jetés dans un lieu propre à leur développement. Il y a plus de probabilité que les œufs de poissons de mer se trouveront dans un milieu plus favorable près de la surface de l'eau, mais il y a à considérer aussi les questions de salin et de température, des marées et des courants, et dans les conditions normales, le poisson de mer ne fraie que dans les endroits où les conditions sont les plus favorables. Ce point a été démontré avec beaucoup de force par des témoins qui sont venus déposer en 1898 devant la *Canadian Lobster Commission* dont j'étais le président. Un propriétaire de homarderie au Cap Breton, très intelligent et bien renseigné, fit la recommandation suivante aux commissaires: "Le meilleur moyen de protéger la reproduction du homard serait de conserver dans un réservoir flottant à chaque homarderie les œufs de homard arrivés à maturité, et de les faire recueillir ensuite par un officier du gouvernement fédéral. Il répandrait ensuite les œufs sur un fond de sable plat, les recouvrirait et les laisserait éclore naturellement. On trouve souvent des jeunes homards dans le sable, et un jour j'en ai trouvé un vivant à environ 100 verges de la rive dans environ trois pieds d'eau. Il était blanc, mais très bien conformé, quoique n'ayant pas tout à fait un pouce de longueur. Nous trouvons des millions de petits homards sur le sable après une petite bourrasque et un vent de sud-ouest. Si les propriétaires de homarderies accordaient l'aide nécessaire, ils obtiendraient la valeur marchande du homard après en avoir élevé le frai. "Le ministère des Pêcheries a essayé, il y a trois ou quatre ans, un plan à peu près semblable, et a amené plusieurs homarderies à enlever le frai des homards, de le placer dans une cage flottante en bois, construite dans ce but, et les laisser éclore près des quais de la homarderie. On a rapporté que l'on avait vu des millions de petits homards nager dans les environs des boîtes de frai, mais il y a de graves raisons de douter si c'était réellement du frai de homard. A la Commission du homard de Canso, un des commerçants de homard les plus en vue sur la côte de la Nouvelle-Ecosse a appuyé cette opinion, lorsqu'il a dit: Plusieurs pêcheurs avaient de petits poissons en quantité considérable dans les eaux intérieures, et ils disent que c'est du frai de homard. J'ai envoyé quelques-uns de ces prétendus homards au professeur Herrick, qui a fait une étude spéciale du homard, et il m'a bienveillamment et promptement répondu que le homard supposé était simplement des "*sand-fleas*". En d'autres mots, le système de renvoyer l'œuf à la mer dans des endroits impropres et des conditions défavorables ne fait qu'attirer les ennemis de ces œufs et du frai, et fournit ainsi à ces poissons voraces la nourriture de chaque jour. Si ces œufs sont enlevés des poissons et placés en sûreté dans des jarres et paniers pendant l'incubation, on leur évite peut-être le plus grand danger de tous, celui d'être mangés par des ennemis actifs et voraces. L'alevin, soit de saumon, de poisson blanc, de truite ou de homard, se meut rapidement, est toujours sur le qui-vive, et peut échapper à ses ennemis, mais il n'en est pas ainsi tant qu'il est à l'état d'œuf. Il est sans défense et exposé à des périls innombrables.

Douze pisciculture ont été en activité pendant la dernière saison et ont donné une quantité totale de frai s'élevant à 222,350,000 d'œufs, dont près de la moitié était

des œufs de homard. Ainsi que je l'ai dit dans mon rapport de l'année dernière, trois des piscifactures n'ont pas été en opération, et je regrette de dire qu'à la terminaison des travaux à la piscifacture de Deepside, sur la rivière Ristigouche, l'édifice a été détruit par le feu. Une destruction de ce genre est toujours regrettable, mais elle l'est d'autant plus dans le cas d'une institution si fameuse, qui depuis quinze ans tient une des premières places dans le monde de la pisciculture. L'officier qui avait le soin de cet établissement dit dans un rapport ci-annexé que l'opinion prévalente dans le district voit dans cette destruction l'acte d'un incendiaire. Il est difficile de concevoir comment une institution que tout le monde admet avoir apporté de si grands bénéfices aux pêches de saumon de la baie des Chaleurs et des fameuses rivières Ristigouche et Métapédiac, ait pu provoquer la malice d'un citoyen responsable et intelligent de ce district. Nous n'avons pas heureusement à regretter la perte du frai, qui avait été tout distribué, à l'exception de quelques milliers dans un petit étang près de la piscifacture, et les pêcheurs aux rets et à la ligne n'auront pas à craindre alors d'être privés l'année prochaine des bénéfices de la propagation artificielle du poisson, à cause de la destruction de cette belle piscifacture. Un nouvel édifice construit sur un site plus convenable et d'accès plus facile sera prêt pour la saison 1899-1900, et il n'y aura pas d'interruption dans les opérations de la propagation du saumon. Les démarches préliminaires à l'érection de nouvelles piscifactures sur les côtes du Pacifique et sur celles de l'Atlantique ont été autorisées, et les constructions qu'on se propose d'élever seront non seulement augmentées en capacité, mais comprendront plusieurs améliorations que j'ai proposées, et certains arrangements en accord avec les progrès recents de la science de pisciculture.

M. D. G. Smith, commissaire provincial des pêcheries du Nouveau-Brunswick, a cette année, comme depuis 1897, fait déposer une quantité d'œufs de truite de ruisseau dans la piscifacture de Miramichi, South-Esk, N.-B. Près de 28,000 de ces truites de ruisseau ont été implantées par M. Smith dans les tributaires des rivières St-Jean et Miramichi. Ce travail conjoint de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial repeuple de cette bonne truite les eaux de la province et donne beaucoup de satisfaction aux pêcheurs et au public en général.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a exprimé vers la fin de l'année 1898 son désir d'avoir des œufs de certaines espèces de poissons canadiens, surtout des œufs de poisson blanc et du saumon du Pacifique, et l'on a fait immédiatement des arrangements pour en envoyer une consignation sous la garde de M. S. L. Ayson. M. Ayson était le commissaire nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Galles pour faire un examen complet des systèmes de culture artificielle du poisson en usage en Canada, aux Etats-Unis, dans les Iles Britanniques et divers pays européens, et il a passé quelques mois en 1898 et 1899 sur ce continent.

M. Ayson a accompli sa mission avec beaucoup de zèle, et notre ministère des Pêcheries lui a donné toutes les facilités désirables pour étudier les méthodes qui réussissent si bien dans les piscifactures du Canada. Les officiers à Sandwich et à New-Westminster ont reçu instruction de préparer un lot d'œufs de poisson blanc et de saumon de la Colombie-Britannique d'une façon spéciale pour faire la traversée du Pacifique. Les œufs de poisson blanc ont été encaissés avec soin pour leur long voyage par M. William Parker, et ils sont arrivés en parfait état, le 10 février, à Vancouver, Colombie-Britannique. M. Ayson, qui était là pour les recevoir, m'a fait rapport immédiatement que c'étaient "des œufs splendides et bien encaissés pour le long voyage qu'ils avaient à faire". Malheureusement, les œufs de saumon dans la piscifacture de la rivière Fraser étaient dans un état de développement trop avancé pour qu'ils pussent faire le voyage avec succès. Les œufs de poisson blanc enveloppés dans du coton ouaté épais et déposés sur les plats perforés dont on se sert pour l'incubation, et tenus bien humides, ont été embarqués à bord du steamer *Aorangi* par M. Ayson, le 12 février, et déposés dans un endroit frais du steamer. Dans une lettre en date du 1er avril 1899, M. le commissaire Ayson m'écrit ce qui suit:—Parti le 12 février à bord de l'*Aorangi*, je suis arrivé à Wellington, N.-Z., le 6 mars. Pendant le voyage j'ai tenu les œufs de poisson dans une chambre froide à une température de 35 à 40. A Wellington j'ai pris un des bateaux de la côte qui va jusqu'à Grey-Mouth, sur la côte ouest de South-Island. Je suis arrivé au lac Kaneiri le 9

mars, j'ai placé mes jarres d'incubation dans la piscifacture pour la truite que nous avons à cet endroit, et le soir du 10 j'ai développé les œufs de poisson blanc. Les rayons supérieurs dans chaque caisse étaient en bon état, mais il y avait une perte d'environ trente pour cent dans les rayons inférieurs, perte causée je crois par le fait que le coton ouaté couvrant le fond des plateaux était d'un tissu trop épais pour donner libre passage à l'eau qui descendait de la glace fondante au sommet. Le coton gardait l'eau, et les œufs étaient comme s'ils avaient été bouillis. Dans quelques plateaux le coton était pourri et se déchirait lorsqu'on y touchait. Tout tissu qui pourrit doit être dommageable aux œufs avec lesquels il vient en contact, et dans l'état où ceux-ci étaient. Le lot qui m'a été envoyé par la *American Fish Commission* était arrangé de la même façon que celui du Canada, et la proportion des pertes était à peu près la même. Nous obtenons de meilleurs résultats lorsqu'on se sert de zinc perforé pour couvrir le fond des plateaux et lorsque les œufs sont placés dans des lits de mousse verte.

"Les œufs qui s'étaient conservés ont bien réussi, et j'ai donné la liberté aux poissons dans l'eau claire et fraîche du lac Kaneiri. Notre gouvernement est très satisfait du résultat obtenu."

Cette lettre du commissaire spécial a été suivie plus tard par une communication écrite dans les termes les plus gracieux que m'a adressée le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, l'honorable Robert J. Seddon, pour me remercier de l'aide qu'il m'avait été possible de donner. Voici cette lettre:—

BUREAU DU PREMIER,
WELLINGTON, N.-Z., 17 août 1899.

Professeur PRINCE,
Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous exprimer les remerciements de mon gouvernement pour la courtoisie dont a fait preuve à notre égard votre gouvernement et en particulier votre département, en facilitant à notre commissaire, M. Ayson, ses recherches dans l'administration de nos pêcheries.

J'ai aussi à vous remercier pour la consignation d'œufs de poisson blanc que vous nous avez expédiée sous sa garde. Mon gouvernement désirerait obtenir une autre consignation d'œufs de poisson blanc, et aussi d'œufs de saumon sockeye (*Oncorhynchus nerka*), et je serai heureux si vous pouvez nous la fournir.

Les détails donnant la quantité de chaque espèce vous seront envoyés par l'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Zélande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. J. SEDDON.

Nous avons fait en conséquence des arrangements pour l'envoi d'un demi-million d'œufs de saumon de la Colombie-anglaise à la Nouvelle-Zélande, *via* Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, et l'on s'attend que ces œufs atteindront leur destination de bonne heure en 1900. Ce poisson sera implanté dans les diverses rivières de la Nouvelle-Zélande. Le saumon de l'Atlantique ne paraît pas avoir bien réussi aux antipodes, probablement à cause de la haute température de l'eau; mais il y a beaucoup de raison de croire que le poisson de la Colombie-anglaise donnera de meilleurs résultats.

Dans mes rapports précédents, j'ai parlé des différentes conditions nécessaires à l'incubation des œufs de poisson. Il faut faire disparaître la croyance vulgaire que la propagation artificielle du poisson consiste seulement à faire sortir les œufs du

poisson, puis d'appliquer la laitance, de les déposer dans les auges, et de les laisser éclore sans y porter de soin ou attention, et finalement de déposer le poisson nouvellement arrivé à la vie dans les eaux où les parties intéressées désirent l'avoir. La culture du poisson, pour réussir, demande le plus grand soin et toutes les ressources de l'expérience. Il faut que les œufs soient enlevés du poisson avec précaution, si on ne veut pas leur faire de mal, et qu'ils ne donnent pas de poissons faibles et mal conformés, s'ils survivent. Pendant plusieurs semaines ou mois d'incubation une attention constante est nécessaire; l'approvisionnement d'eau doit être régularisé judicieusement, les œufs malades ou mourants enlevés, ainsi que toutes les impuretés qui s'introduisent accidentellement dans les auges si l'on ne veut pas que la maladie ne fasse mourir une grande quantité d'œufs. L'attention et les connaissances d'un expert ne sont pas moins nécessaires lorsque les œufs éclosent et que le temps est arrivé de les implanter. Tout le travail de la saison sera perdu et de nul effet si le frai n'est pas distribué avec soin et en tenant bien compte de la température, de la pureté, de la profondeur et du caractère des eaux que l'on veut peupler. La nature du fond, l'absence ou l'abondance de nourriture microscopique, et plusieurs autres détails sont d'importance. Il faut aussi éviter de secouer les œufs trop rudement et les manœuvrer sans soin pendant le transport en chemin de fer ou en voitures, car si l'on ne prend pas toutes ces précautions, on éprouvera des désappointements. La pisciculture conduite par des officiers négligents et inexpérimentés ne peut réussir. Le Canada a eu l'avantage inestimable d'avoir des officiers d'expérience depuis qu'il a entrepris de faire de la pisciculture. En général les employés ont montré du zèle et de l'attention, et la plupart, après un certain temps d'études préliminaires, ont aujourd'hui une pratique de plusieurs années. Il est impossible de trop estimer l'avantage de posséder un personnel d'officiers d'expérience et portant un intérêt réel à leur travail, et dont les services ont été considérés comme étant si précieux qu'en plus d'une circonstance les autorités des Etats-Unis ont donné des positions lucratives aux officiers canadiens en charge de nos piscifactures.

On ne devait pas s'attendre que la pisciculture serait exempte de toute critique. Comme question de fait on ne la lui a pas ménagée. Dans quelques cas, la critique était méritée, à cause de l'ignorance, l'indolence, ou le manque d'expérience de ceux qui en étaient chargés. Quelques critiques cependant ont été dirigées contre les méthodes adoptées comme méthodes, et on a proposé souvent des changements et des améliorations. Une des critiques les plus fréquentes est celle contre la pratique d'implanter le très jeune poisson que l'on prétend être incapable de prendre soin de lui-même, et ne peut pas supporter le changement de température lorsqu'on le fait passer des bidons de transportations aux eaux dans lesquelles on veut les faire vivre. On prétend que l'on devrait garder les alevins jusqu'à ce qu'ils aient quelques mois et assez de vigueur et d'intelligence pour se nourrir eux-mêmes, éviter leurs ennemis et résister aux changements climatériques. Lorsqu'il y a plus de trente ans, M. Livingstone Stone, le vétéran pisciculteur des Etats-Unis, demanda à feu Seth Green, encore un pionnier de la pisciculture, "combien vont réussir parmi ceux qui font de la reproduction artificielle de la truite?" il répondit avec une brièveté caractéristique "Un dans un million!" Six ans plus tard, en 1893, M. Green voyait plus d'espoir pour la pisciculture généralement, car à la suite d'expériences et d'observations on avait établi les règles de cette science et l'on avait si complètement découvert les conditions nécessaires pour le succès, au moins de certaines espèces familières de la famille salmonoïde, qu'il y avait peu de risque d'insuccès sérieux si l'on y appliquait une intelligence ordinaire. Les règles ont été posées si exactes et si précises que feu sir J. Gibson Maitland de Howieton, Ecosse, n'hésite pas à affirmer "que l'on n'est plus à se demander comment l'incubation doit se faire et dans quelles conditions le poisson peut être élevé. Les questions qui demandent une solution dans la culture de la truite sont précisément les mêmes que l'on étudie en rapport avec l'élevage des animaux, savoir, le croisement à faire pour obtenir une race avec des caractères particuliers et propres à la faire réussir dans un climat donné."

Quant aux espèces de poisson en dehors de la famille salmonoïde, il faut admettre que la pisciculture en est encore dans un grand degré à la période des expériences. Pour me servir de la phrase du professeur Huxley, nous sommes encore à la recher-

che de méthodes scientifiques certaines, et la culture de nos eaux prolifiques est aussi importante que la culture et le développement de nos terres. Je me propose dans un rapport futur de traiter à fond la question sans cesse débattue de "Frai nouvellement éclos *vs* digitales"; mais je ne puis m'empêcher de parler des très judicieuses et savantes observations de M. Herschell Whitaker, un des pisciculteurs les plus zélés et les mieux renseignés du continent. Dans un rapport du commissaire des pêcheries de l'Etat du Michigan, il y a huit ans, M. Whitaker s'exprime comme suit :—

"Tous les pisciculteurs qui essaient de maintenir un stock de poissons reproducteurs par l'élevage d'une certaine quantité de frai chaque année savent la grande mortalité qui survient à l'époque ou le jeune poisson a finalement absorbé son sac à nourriture, et est prêt à prendre la nourriture que peut lui fournir la nature. A cette époque, lorsqu'il se lance à la recherche de cette nourriture naturelle, s'il ne la trouve pas, il est obligé de prendre la nourriture artificielle qu'on lui a préparée, et la difficulté qu'il a à l'adopter à son estomac cause une mortalité qui varie de 50 à 75 pour 100. Si on donnait à la jeune truite à cette période de son existence la liberté d'aller à la recherche de sa nourriture naturelle, cette mortalité serait grandement réduite. Il y a des cours d'eau bien connus dans le Michigan dans lesquels on a placé guère plus de cinq cents alevins qui en trois ans ont donné de bons résultats, et aujourd'hui fournissent une bonne pêche sans qu'il soit nécessaire de les repeupler.

Il a paru dans un journal quotidien du Détroit dans ce mois-ci une entrevue avec un particulier éminent qui a dit : "Je crois, et j'ai toujours prétendu a l'encontre d'une forte opposition que 100,000 alevins d'un an avaient plus de chance de vivre et grandir que 5,000,000 d'œufs. Faisant la part de l'enthousiasme de celui qui se laissait interviewer et de la prédisposition naturelle d'un chacun à défendre ses théories favorites, voyons où les chiffres nous conduisent :—

"Commençons avec 5,000,000 d'œufs et disons que vingt-cinq pour cent périssent la première année, dix pour cent la deuxième et cinq pour cent la troisième. A la fin de la deuxième année, après avoir déduit le vingt-cinq pour cent de pertes, et estimé que le nombre restant se composait d'un tiers de femelles qui pondraient une moyenne de deux cent cinquante œufs chaque, on aurait une addition au stock de 281,250,000. Estimant qu'il y aurait encore une perte de 75 pour 100 sur ce nombre, il reste 70,312,500 poissons, et à la fin de la troisième année nous aurions 1,068,750 femelles pondant une moyenne de 450 œufs chacune, soit un total de 480,937,375. Si l'on déduit 75 pour 100 de ce montant pour les pertes, il reste 120,234,375, ce qui, ajouté à la première mise, dont on déduit pour les pertes vingt-cinq, dix et cinq pour cent pour les trois années, donne comme résultat pour les 5,000,000 d'œufs, un total de 193,753,125.

"Maintenant prenons les 100,000 truites d'un an. A la fin de la première année nous déduisons dix pour cent pour la mortalité, ce qui laisse 90,000 poissons. De ce nombre un tiers étant des femelles, nous aurions 30,000 poissons reproducteurs qui pondraient une moyenne de 250 œufs chaque. Ceci nous donnerait 7,500,000, et après avoir déduit 75 pour 100 pour la mortalité nous restons avec 1,875,000. A la fin de la deuxième année, après déduction faite de cinq pour cent parmi le poisson adulte, 85,500. Un tiers de ces poissons étant des femelles qui donneront une moyenne de 900 œufs chacune, nous aurons un total de 24,367,500. De ce chiffre déduisons 75 pour 100 pour les pertes, et nous restons avec 6,091,875.

"A la fin de la troisième année nous devons aussi prendre en considération que le frai éclos du poisson éclos à la fin de la première année, lequel frai sera à son tour arrivé à l'âge de pondre. Ce chiffre sera d'environ 1,875,000. De ce chiffre déduisons 75 pour 100 pour la mortalité et nous avons 1,406,250. Un tiers de ce chiffre étant des femelles pondant 250 œufs chacune, nous obtenons un total de 117,187,500, dont nous déduisons 75 pour 100 pour les pertes, ce qui laisse 29,296,875. Tous ces chiffres ajoutés ensemble donnent comme résultat final de la plantation de 100,000 truites d'un an à la fin d'une période de trois ans un total de 40,551,225 poissons, contre 193,753,125 comme résultat des 5,000,000 d'œufs.

"Considérant conséquemment les résultats de la propagation au moyen du frai, à laquelle nous devons pratiquement tous les résultats que nous avons obtenus, nous

devons assumer que notre entreprise a très bien réussi, et lorsque nous considérons avec quel bon marché elle est conduite, on ne peut nier le succès de la culture du frai."

Une étude approfondie de toute la question comme expert m'a convaincu que la culture du frai telle qu'elle est faite dans les piscifactures du Canada non seulement a donné des résultats substantiels, mais des résultats qui ne pourraient être égalés par aucune autre méthode. Les limites de ce rapport m'empêchent d'énumérer les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion; mais je pourrais citer longuement des autorités en la matière, affirmant toutes que la plantation du frai rapporte des bénéfices incontestables. Le passage suivant d'une lettre que j'ai reçue récemment d'un pêcheur de longue expérience de l'est d'Ontario peut être cité comme preuve :—

"La bonne pêche que nous avons faite ici la saison dernière m'a fermement convaincu que l'augmentation graduelle de la truite dans notre lac, pendant les dix dernières années, est le fruit du frai qui nous est envoyé de la piscifacture d'Ottawa. Nous espérons en recevoir, le printemps prochain, une plus grande quantité.

"Nous voudrions que la saison défendue pour la truite saumonée fut changée, qu'elle commencerait par exemple le 15 octobre au lieu du 1er novembre. Cette année le poisson avait fini de frayer avant le 28 octobre.

"Dans les autres pays qui l'ont adopté, le système canadien a très bien réussi. Ainsi, j'ai remarqué dans le rapport des Pêches d'Irlande, il y a cinq ou six ans, que M. McLure, écrivant sur la reproduction artificielle du saumon dans la rivière Blackwater, disait que la plantation du frai six, sept ou huit semaines après l'éclosion, avait eu indubitablement de bons résultats. Il écrivait le 16 février 1895 :—

"Dans la Kerry Blackwater nous avons déposé cette année 100,000 œufs et espérons en obtenir 90,000 alevins que nous distribuerons dans les cours d'eau et tributaires de la rivière principale. Depuis plusieurs années nous faisons éclore à peu près la même quantité avec de très bons résultats. Nous avons toujours attendu que le poisson eut environ deux mois pour le transplanter dans les cours d'eau plus petits.

"La rivière abonde de saumon cette année, le propriétaire dépense environ cinq louis par semaine pour payer des huissiers et gardiens pendant la saison de frai, alors que les braconniers détruisent si facilement le saumon.

"La propagation artificielle sur le plan économique est dans mon opinion un des meilleurs moyens de propager le saumon en Irlande.

"Je crois que les inspecteurs des pêches en Irlande, qui sont des hommes compétents, seraient dans une meilleure position pour aider aux pêches de saumon s'ils avaient un fonds à leur disposition pour encourager sa propagation artificielle."

Si l'on garde le frai plus que six ou sept semaines, il faut avoir recours à des moyens artificiels pour le nourrir. A la piscifacture de Ristigouche, M. Alexander Mowat a obtenu la permission de retenir et d'élever 14,000 alevins de saumons de mer jusqu'à l'âge de six mois, et plusieurs avaient alors à cet âge près de trois pouces de longueur. Cet officier parle de cet heureux essai dans son rapport, mais comme je l'ai déjà dit je me propose de réserver pour une autre occasion mes observations sur cette question discutée: "L'élevage des alevins est-il décidément un avantage?"

Pendant la saison de 1898-99 le chiffre total de frai éclos dans toutes les piscifactures en opération s'est élevé à 22?,350,000, une augmentation considérable sur l'année précédente.

Il est possible de démontrer au delà de tout doute raisonnable que le repeuplement des eaux avec du frai éclos artificiellement a complètement réussi dans les eaux réservées où les résultats pouvaient être observés et suivis. Le ministère a une liste de plusieurs eaux réservées où l'on pourrait obtenir une preuve convaincante des bons résultats obtenus. Dans nos grandes réserves à saumon ces bénéfices, bien que démontrés d'une façon moins convaincante, sont presque universellement admis par les pêcheurs à la ligne et aux rets, et les résidants sur ces rivières verraient avec alarme le ministre arrêter complètement les opérations de pisciculture. Il faut admettre cependant qu'il est beaucoup moins difficile de constater les résultats de la culture artificielle du poisson blanc dans les grands lacs. Des millions et des millions d'œufs ont été placés dans les plus importantes de nos eaux intérieures du Canada,

mais les opinions sont des plus opposées quant aux résultats. Dans une me r intérieure aussi vaste que le lac Erié, on a souvent mis en doute les résultats. Ces eaux autrefois prolifiques ont été presque dépeuplées de poisson blanc, et les pêcheurs tant canadiens qu'américains en sont venus à considérer le lac Erié comme habité seulement par le hareng de lac ou petit poisson blanc.

A la surprise des plus vieux pêcheurs, on a vu pendant les deux dernières années un retour soudain et étonnant de l'abondance d'autrefois, et dans l'automne de 1889 la piscifacture canadienne aurait pu être approvisionnée aisément dix fois, tant étaient nombreux les bancs de poisson blanc venant de ce lac. Il en a été de même sur le côté américain. Le *Forest and Stream* de New-York (numéro du 16 décembre 1899), parle de ce retour extraordinaire de poisson adulte, abondant comme dans les années d'autrefois, vers les frayères de la rivière Détroit, et s'exprime en ces termes: Dans la rivière Détroit et dans la partie ouest du lac Erié le poisson blanc est venu en nombre extraordinaire. Les pêcheurs ont fait des prises énormes, et le commissaire des Etats-Unis prendra probablement 400,000,000 d'œufs de cet important poisson.

L'opinion qui prévaut, et elle est raisonnable, est que les piscifactures de poisson blanc sont responsables de cette amélioration. La pêche sur le lac et dans la rivière a certainement été poursuivie avec une vigueur persistante pendant ces dernières années, et il n'a pas été fait d'efforts spéciaux pour diminuer la pêche du poisson blanc et encourager la multiplication naturelle de l'espèce, outre la protection accordée par les lois de pêche existantes. Ces lois dans la partie canadienne des eaux des grands lacs ont été, il est vrai, d'un effet presque nul, vu l'absence totale de restrictions du côté américain, où la mise en force très relâchée des règlements existants dans les divers Etats limitrophes. Les commissaires internationaux en 1896 ont fait remarquer que les rets des Etats-Unis à l'extrémité ouest du lac Erié avaient été multipliés outre mesure, et devraient être réduits au moins de moitié. Ils ont recommandé les opérations de pisciculture comme moyen d'améliorer la propagation du poisson blanc. Ils ont dit: "Bien que nous n'ayons aucune preuve positive que la pisciculture ait donné de bons résultats dans le lac Erié, vu que le frai de poisson blanc qu'on y a implanté est de la même espèce que celui qui habite déjà ce lac, nous avons confiance que la propagation de cette espèce en a considérablement bénéficié. Comme la mesure des avantages de la pisciculture doit être le nombre de jeunes poissons que l'on implante, et comme le poisson blanc a été si dévasté, nous recommandons fortement que l'on augmente autant que possible les opérations dans ce sens. Nous ne voyons pas de nécessité de propager pour le moment aucune autre espèce que le poisson blanc, à moins que ce ne soit la variété de brochet (*wall eyed pike*) qui a déjà été l'objet de l'attention des autorités.

Le tableau suivant donne le chiffre des différentes espèces, que l'on a fait éclore et qui ont été implantées dans les différentes eaux.

DISTRIBUTION DU FRAI.

Le tableau suivant donne la qualité des différentes espèces propagées:—

Saumon (*Salmo salar*).....	7,710,000
Sockeye (saumon du Pacifique) (*Oncorhynchus nerka*)...	4,742,000
Grosse truite de lac (*Salvelinus namaycush*).....	2,178,000
Poisson blanc de lac (*Coregonus clupeiformis*).....	118,000,000
Homards (*Homarus americanus*)	100,000,000
	222,330,000

DOC. DE LA SESSION No 11a

Le tableau suivant sera de grande utilité pour connaître le nom et la location de chaque piscifacture, les quantités de poissons blancs et œufs dans un état avancé fournis par chaque établissement, ainsi que les espèces d'œufs ou d'alevins distribués pendant la saison.

Numéro.	Nom de la piscifacture.	Nombre d'alevins distribues.	Nombre d'œufs envoyés à d'autres piscifactures	Nombre d'œufs reçus d'autres piscifactures.	Espèces de poisson.
1	Bedford, N.-E.	1,025,000	.....	1,200,000	Saumon de l'Atlantique
	" "	3,000,000	.....	3,000,000	Poisson blanc de lac.
2	Bay-View, N.-E.	100,000,000	.....	.....	Homards.
3	Sydney, N.-E.	Pas en opération.			
4	Riv. Dunk, I.P.-E.	" "			
5	Rivière St-Jean, N.-B.	950,000	.....	1,200,000	Saumon de l'Atlantique
	" "	230,000	.....	250,000	Grosse truite de lac.
	" "	2,800,000	.....	3,000,000	Poisson blanc de lac.
6	Miramichi, N.-B.	1,605,000	300,000	250,000	Saumon de l'Atlantique
7	Ristigouche, Qué.	2,025,000	250,000	.....	" "
8	Gaspé, Qué.	Pas en opération.			
9	Tadoussac, Qué.	2,125,000	.....	.....	" "
10	Magog, Qué.	2,950,000	.....	3,000,000	Poisson blanc de lac.
	"	148,000	.....	150,000	Grosse truite de lac.
11	Newcastle, Ont.	1,100,000	1,900,000	.....	" "
	" "	2,950,000	.....	3,000,000	Poisson blanc de lac.
12	Sandwich, Ont.	73,000,000	15,000,000	.....	" "
13	Ottawa, Ont.	2,400,000	.....	3,000,000	" "
	"	1,300,000	.....	1,500,000	Grosse truite de lac.
14	Riv. Fraser, C.-B.	4,742,000	.....	.....	Saumon *Sockeye*.
15	Selkirk, Man.	20,000,000	.....	.....	Poisson blanc de lac.
	Total.	222,350,000	17,450,000	19,550,000	

TABLEAU indiquant les endroits et les années où les diverses piscifactures ont y compris

	ANNÉE.	ONTARIO.			QUÉBEC.			
		Newcastle.	Sandwich.	Ottawa.	Magog.	Tadoussac.	Gaspé.	Ristigouche.
		Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1	1868-73.	1,070,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	1874....	350,000	.....	.....	.....	.....	.....	100,000
3	1875....	650,000	.....	.....	.....	60,000	110,000	600,000
4	1876....	700,000	8,000,000	.....	.....	150,000	50,000	300,000
5	1877....	1,300,000	8,000,000	.....	.....	1,180,000	1,051,000	600,000
6	1878....	2,605,000	20,000,000	.....	.....	707,000	650,000	1,015,000
7	1879....	2,602,700	12,000,000	.....	.....	1,250,000	1,597,000	1,470,000
8	1880....	1,923,000	13,500,000	.....	.....	1,155,000	730,000	1,500,000
9	1881....	3,300,000	16,000,000	.....	200,000	334,000	500,000	740,000
10	1882....	4,841,000	44,000,000	.....	975,000	660,000	530,000	1,400,000
11	1883....	6,053,000	72,000,000	.....	250,000	995,000	520,000	300,000
12	1884....	8,800,000	37,000,000	.....	100,000	985,000	859,000	940,000
13	1885....	5,700,000	68,000,000	.....	300,000	720,000	290,000	660,000
14	1886....	6,451,000	57,000,000	.....	1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000
15	1887....	5,130,000	56,500,000	.....	675,000	900,000	630,000	1,500,000
16	1888....	8,076,000	56,000,000	.....	3,475,000	850,000	800,000	1,720,000
17	1889....	5,846,500	21,000,000	.....	2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000
18	1890....	7,736,000	52,000,000	5,732,000	2,875,000	1,700,000	806,000	2,396,000
19	1891....	7,807,500	75,000,000	7,043,000	3,050,000	1,300,000	1,000,000	1,750,000
20	1892....	4,823,500	44,500,000	4,909,000	2,400,000	624,000	965,000	1,240,000
21	1893....	9,835,000	68,000,000	6,208,000	3,600,000	2,060,000	910,000	883,000
22	1894....	6,000,000	47,000,000	4,480,000	2,035,000	1,975,000	850,000	1,080,000
23	1895....	6,000,000	73,000,000	3,210,000	3,350,000	2,060,000	675,000	2,885,000
24	1896....	5,200,000	61,000,000	3,950,000	3,400,000	2,500,000	300,000	1,250,000
25	1897....	4,200,000	72,000,000	4,100,000	4,500,000	3,272,000	1,100,000	2,100,000
26	1898....	4,325,000	71,000,000	3,020,000	3,100,000	2,200,000	.....	1,135,000
27	1899....	4,050,000	73,000,000	3,700,000	3,098,000	2,125,000	.....	2,025,000
	Totaux..	125,375,200	1,125,500,000	46,353,000	41,943,000	32,989,000	15,949,000	32,249,000

été établies, ainsi que le nombre d'alevins sortis de chacune d'elles, tous les ans, l'année 1899.

Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Ecosse.			Ile du Prince-Edouard.	Colombie-Britannique.	Manitoba	Totaux.	
Miramichi	Rivière Saint-Jean	Bedford.	Sydney.	Homard'rie de Bay-View.	Rivière Dunk	Rivière Fraser.	Selkirk.		
Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,070,000	1
60,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	510,000	2
150,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,570,000	3
60,000	.....	395,000	.....	.....	.....	.....	.....	9,655,000	4
320,000	.....	1,000,000	.....	.....	.....	.....	.....	13,451,000	5
665,000	.....	1,400,000	.....	.....	.....	.....	.....	27,042,000	6
1,025,000	.....	1,740,000	.....	.....	.....	.....	.....	21,684,700	7
805,000	170,600	730,000	.....	.....	500,000	.....	.....	21,013,000	8
770,000	50,000	680,000	.....	.....	375,000	.....	.....	22,949,000	9
640,000	588,000	850,000	315,000	.....	1,060,000	.....	.....	55,859,000	10
925,000	72,640	800,000	659,000	.....	1,210,000	.....	.....	83,784,600	11
795,000	811,000	1,000,000	853,000	.....	1,000,000	.....	.....	53,143,000	12
900,000	155,000	670,000	772,000	.....	1,100,000	1,800,000	.....	81,067,000	13
945,000	2,181,000	960,000	1,179,000	.....	400,000	2,625,000	.....	76,724,000	14
900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000	.....	500,000	4,414,000	.....	79,273,000	15
1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,000	.....	.....	5,807,000	.....	88,109,000	16
850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,000	.....	.....	4,419,000	.....	47,700,000	17
1,022,000	3,492,000	3,860,000	1,953,000	.....	.....	6,640,000	.....	90,213,000	18
1,503,000	3,165,000	2,550,000	1,000,000	7,000,000	.....	3,603,800	.....	115,772,300	19
1,310,000	2,378,000	2,620,000	690,000	63,500,000	.....	6,000,000	.....	135,959,500	20
975,000	3,299,000	3,180,000	.....	153,600,000	.....	5,764,000	.....	258,314,000	21
1,010,000	4,096,000	3,805,000	288,000	160,000,000	.....	7,800,000	14,500,000	254,919,000	22
1,200,000	4,060,000	3,815,000	195,000	168,200,000	.....	6,380,000	19,000,000	294,040,000	23
1,430,000	4,068,000	4,225,000	243,500	100,000,000	.....	10,393,000	4,500,000	202,459,500	24
1,558,000	4,155,000	5,450,000	496,000	90,000,000	.....	5,928,000	.....	198,859,000	25
1,557,000	3,290,000	3,000,000	.....	85,000,000	.....	5,850,000	9,000,000	192,477,000	26
1,605,000	3,980,000	4,025,000	.....	100,000,000	.....	4,742,000	20,000,000	222,350,000	27
24,270,000	50,202,200	59,225,000	13,652,500	927,300,000	6,145,000	82,175,800	67,000,000	2,650,468,200	

Je devrais ajouter à ce rapport qu'un pas nouveau a été fait pendant la dernière saison, savoir : la propagation de la fameuse truite arc-en-ciel. On en a fait l'expérience à la piscifacture de saumon de la Nouvelle-Ecosse, et il en est parlé dans le rapport des opérations de cet établissement à une page suivante. Cette propagation a été entreprise à la demande et avec la coopération de la Société de pêche et de chasse de la Nouvelle-Ecosse. Cette société a acheté à Caledonia, Etat de New-York, 25,000 œufs de truite de Californie. Le ministère des Pêcheries en a aussi acheté une quantité semblable, et les deux lots ont été transportés à la piscifacture de Bedford sous la garde d'un officier du ministère des Pêcheries. Ces œufs ont bien éclos, et la perte pendant l'incubation a été extrêmement petite. Les alevins ont été distribués dans différentes eaux des comtés d'Halifax et King, N.-E. On surveillera avec intérêt les résultats de l'introduction de ce poisson de l'ouest dans les lacs et cours d'eau de l'est du Canada. Les opinions sont divisées quant à ce que vaudra ce poisson après sa transplantation, mais il est généralement admis que cette truite égale notre meilleure truite des lacs de montagne. Ces 46,000 alevins, et ceux de truite de ruisseau éclos à la piscifacture South-Esk, N.-B., savoir : 28,000 en vertu d'un arrangement avec les autorités du Nouveau-Brunswick portent, si on les ajoute à la quantité totale de frai de poisson de commerce éclos et transplanté, le grand total à 22?,-424,100, résultat très satisfaisant, vu la stricte économie que l'on a pratiquée dans la dépense et les crédits affectés à la pisciculture pendant l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDWARD E. PRINCE,
Commissaire fédéral des Pêcheries.

ANNEXES AU RAPPORT SUR LA PISCICULTURE.

I. PISCIFACTURE DE BEDFORD, NOUVELLE-ECOSSE.

BEDFORD, 9 décembre 1899.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire fédéral des pêcheries pour le Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je désire vous soumettre mon rapport annuel des opérations à la piscifacture de Bedford pour l'année 1899.

En novembre 1898, j'ai reçu de l'étang de Carleton, N.-B., 900,000 œufs de saumon, et le 12 avril dernier 300,000 alevins demi éclos de la piscifacture de Miramichi; aussi, en mars dernier, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc de la piscifacture de Sandwich, Ontario.

Le 4 avril dernier, agissant en vertu d'instructions du ministère, je me suis rendu à Caledonia, Etat de New-York, et j'ai acheté 25,000 œufs de la truite arc-en-ciel ou de Californie. J'ai aussi pris sous mes soins les 25,000 œufs achetés par le "Halifax Game and Fish Club", et ces deux lots ont été déposés dans les auges ici. Nous avons constaté très peu de pertes dans l'opération de l'éclosion, et nous les avons distribués dans les lacs et rivières ci-après nommés.

Frai de poisson blanc.

Lac McPherson, comté de Pictou, N.-E.	50,000
Lac Goshen, comté d'Antigonish, N.-E.	200,000
Lac Brazil, comté de Yarmouth, N.-E.	800,000
Lac du Paradis, comté d'Annapolis, N.-E.	700,000
Lac Au Law, comté d'Inverness, N.-E.	800,000
Total.	3,000,000

Frai de saumon.

Rivière des Neuf-Milles, comté d'Halifax, N.-E	50,000
Rivière Rodden, comté d'Halifax, N.-E.	50,000
Rivière Pennant, comté d'Halifax, N.-E.	75,000
Rivière Herbert, comté de Hants, N.-E.	50,000
Rivière Avon, comté de Hants, N.-E.	100,000
Rivière Meander, comté de Hants, N.-E.	100,000
Rivière Cornwallis, comté de King, N.-E.	50,000
Rivière Gaspereaux, comté de King, N.-E	150,000
Rivière Annapolis, comté d'Annapolis, N.-E.	150,000
Rivière de l'Est, comté de Pictou, N.-E.	50,000
Rivière Caribou, comté de Pictou, N.-E.	50,000
Lac Lochabar, comté d'Antigonish, N.-E.	25,000
Rivière Vernon, I.P.-E.	75,000
Rivière Murray, I.P.-E	25,000
Rivière au Renard, I.P.-E.	25,000
Total.	1,025,000

Frai de la truite de Californie.

Lac Chocolat, comté d'Halifax	4,000
" Spruce Hill, comté d'Halifax	4,000
" Anderson, " "	3,000
" Bennett, " "	6,000
" Cranberry et lac Plat, comté d'Halifax	6,000
Ruisseau Coldbrook, comté de King	100
	23,100
Club de pêche d'Halifax	23,100
Total	46,100

Cette année j'ai gardé dans les auges environ 100 alevins de saumon et 100 alevins de truite de Californie, et je les ai nourris au foie de bœuf. La truite a très bien fait. Au mois de septembre il y en avait de trois ponces et demi de long, lorsque je les ai transplantées dans le ruisseau Coldbrook. Comme il fallait renouveler les auges, je ne pouvais garder le frai plus longtemps dans la piscifacture.

Le frai de saumon n'a pu résister à la chaleur du mois de juillet et est tout mort. La température de l'eau était alors à 74.

Je suis d'avis que nous ne pourrons réussir a élever ici du saumon, ou de la truite de ruisseau ou de mer jusqu'à l'état d'alevins ou de poisson d'un an, car l'eau devient trop chaude en été pour ces espèces, mais la truite de Californie réussira bien. Bien que cette truite soit un beau poisson à prendre, qu'elle morde bien et fasse une belle résistance, toutes qualités qui donnent des émotions aux pêcheurs à la ligne, je crois que ce serait une grande erreur que de l'introduire dans les eaux où la truite du pays abonde. Là où il y a beaucoup de nourriture, et les eaux modérément froides, la truite de Californie profitera vite et atteindra un poids de 5 à 10 livres. Elle détruira sans doute la truite du pays qui sera plus petite. La truite de Californie n'est pas un aussi beau poisson que notre truite du pays, car sa chair ne se conserve pas longtemps après sa sortie de l'eau.

En vertu d'instructions du ministère, les vieux auges qui ne tenaient plus l'eau ont été remplacés par des neufs.

L'année prochaine il sera nécessaire de couvrir en bardeau toute la couverture et peinturer tous les murs de la piscifacture, qui ont une apparence très sale et très nue.

Au mois dernier, j'ai obtenu à l'étang Carleton, N.-B. 1,000,000 d'œufs de saumon qui ont été déposés dans les auges neufs.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

2. PISCIFACTURE DE HOMARD DE BAY-VIEW, N.-E.

BEDFORD, N.-E., 9 décembre 1899.

Prof. E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de la pissifacture de homard de Bay-View pour l'année 1899.

Je suis heureux de pouvoir dire que la quantité de frai excède de vingt millions celle de l'année dernière. Cela ne provient pas d'une augmentation de la quantité d'œufs sur les anciennes frayères, mais du fait que l'on s'est appliqué à cueillir des œufs sur de nouvelles frayères, beaucoup plus loin de la piscifacture qu'auparavant, et où l'on n'avait pas encore songé à aller. Jusqu'à présent on avait habitude d'obtenir les œufs aux homarderies et de les apporter à la piscifacture dans de grands seaux que l'on tenait frais en en changeant l'eau souvent pendant le transport. Cette année j'ai adopté un plan nouveau. J'ai construit des boîtes remplies d'auges en bois avec fonds recouverts en coton ouaté. Chaque boîte contient environ trois millions d'œufs, qui, dans une température froide peuvent être transportés une longue distance en bon état de conservation. Cette méthode permet au steamer qui recueille les œufs de parcourir une plus longue distance sans perdre d'œufs et sans être retardé par les mauvais temps. Cela sauve du charbon, de l'eau et du travail, car les œufs peuvent être gardés dans ces boîtes à la piscifacture pendant plusieurs jours avant d'être placés dans les jarres. Cette année j'ai pu garder 15,000,000 d'œufs dans les boîtes avant de mettre la pompe à vapeur en opération. Sous l'ancien système il aurait fallu avoir la vapeur prête lorsque le premier million d'œufs eut été apporté à la piscifacture. Je suis arrivé à Bay-View le 16 mai, et après avoir mis la piscifacture prête à fonctionner j'ai commencé à utiliser la pompe à vapeur le 27 du même mois. Le steamer *May Queen* a commencé ses travaux le 25 mai et a été employé trente jours a recueillir les œufs et à distribuer le frai. Nous avons recueilli des œufs dans quinze homarderies entre Caribou et les îles Saddle, autour de l'île Pictou et la rive nord du Cap John. Un voyage a rapporté 12,000,000 d'œufs. Les premiers alevins ont été aperçus dans les jarres le 14 juin, la distribution en a commencé dix jours plus tard, et le 8 juillet nous avions déposé 100,000,000 de jeunes homards dans les eaux entre Caribou et l'île Pictou.

Chaque année amène de nouvelles homarderies et de nouvelles trappes sur notre côte, et il est surprenant que le homard subsiste aussi longtemps.

Presque tout le frai de la piscifacture de Bay-View a été placé dans la baie de Pictou et autour de l'île de Pictou, et je suis de l'avis des propriétaires de homarderies et pêcheurs, qui attribuent en grande partie à la piscifacture la pêche abondante faite dans cette localité.

Ainsi que j'en ai déjà fait rapport, le quai ici a besoin de réparations, et il nous faudra un nouveau réservoir à l'eau froide au printemps prochain, car le bois pourrit lorsqu'on le met en contact avec l'eau.

Sous tous autres rapports la piscifacture est en assez bon ordre, et il y aura peu à dépenser pour réparations l'été prochain.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

3. PISCIFACTURE DE LA RIVIERE SAINT-JEAN, N.-B.

GRAND-FALLS, N.-B., 30 décembre 1899.

Prof. EDWARD E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour me conformer aux règlements du ministère et aux instructions contenues dans votre circulaire du 4 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre le compte rendu suivant des opérations à la piscifacture dont j'ai charge.

En présentant ce rapport des opérations à la piscifacture du Rapide-des-Femmes sur la rivière St-Jean, pour l'année 1899, je désire dire que pendant l'automne 1898, ainsi qu'il en a été déjà été fait rapport, environ 1,200,000 œufs de saumon de mer sont entrés dans cette piscifacture, et au mois de mars cette année il nous est arrivé d'Ontario, à la Jonction-McAdam, sous la garde de M. William Parker, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 250,000 d'œufs de truite saumonée. Je suis allé au-devant de M. Parker à la Jonction et nous avons apporté les œufs à la piscifacture. Ils étaient en assez bon état et ont donné de bons résultats pendant tout le temps de l'éclosion. Nous avons perdu beaucoup d'œufs de truite saumonée, mais à part cela les résultats sont assez bons.

DISTRIBUTION DES ALEVINS.

Alevins de poisson blanc.

Lac Harvey, comté d'York	320,000
Lac Oromocto, comté d'York	240,000
" George, comté d'York	240,000
" Yohoe, comté d'York	320,000
" Baldhead, comté d'York	240,000
" Foster, comté de Charlotte	240,000
" Washademoac, comté de Queen	320,000
Grand Lac, comté de Queen	320,000
Etang de Bolieu, comté de Victoria	240,000
Etang à la piscifacture, comté de Victoria	320,000
	2,800,000

DISTRIBUTION DE LA TRUITE SAUMONÉE.

Lac Témiscouata, comté de Temiscouata	30,000
" Shogomoc, comté d'York	30,000
" Dumphy, comté d'York	20,000
" Magaguadavic, comté d'York	30,000
Rivière Petitcodiac, comté d'Albert	40,000
Lac Long, comté de Victoria	30,000
Rivière Saint-Jean, à la piscifacture	50,000
	230,000

Distribution des alevins de saumon.

Rivière Ste-Croix, comté de Charlotte	200,000
Loch Alva, comté de Queen	80,000
Lac Skiff, comté d'York	160,000
Rivière au Saumon, comté de Victoria	80,000
" Tobique, comté de Victoria	80,000
" Saint-Jean, comté de Victoria	350,000
	950,000

RÉCAPITULATION.

Alevins de poisson blanc	2,800,000
" truite saumonée	230,000
" saumon de mer	950,000
Total d'alevins distribués	3,980,000

Je dois dire ici que dans deux cas le frai de truite saumonée a été planté dans des endroits pour lesquels on ne le destinait pas lorsqu'il a quitté la piscifacture. C'est ainsi que le frai destiné au lac des Grandes-Fourches, P.Q., et la Livingstone, comté d'Albert, N.-B., a été placé dans le lac Témiscouata et la rivière Petitcodiac, afin de le sauver d'une perte complète. C'est un grand risque que d'entreprendre le transport du frai sur une distance de plus de cent cinquante milles, surtout quand il s'agit de frai de truite saumonée. Ceux qui demandent du frai ne paraissent pas avoir la moindre idée du risque qu'il y a à transporter du frai lorsqu'il n'est possible d'avoir un renouvellement d'eau froide et pure qu'à de longs intervalles. Il y en a qui semblent croire que ce sont des poissons marinés qu'ils nous demandent de leur envoyer. Je crois que l'on devrait donner aux officiers en charge des piscifactures quelque pouvoir discrétionnaire quant à ce qui regarde la distance à parcourir, la quantité de l'eau, ou le genre d'étang où l'on veut placer le frai. De temps à autre nous rencontrons un étant artificiel de très petites dimensions, n'ayant tout au plus que deux ou trois pieds d'eau, et même dans quelques cas pas suffisamment d'eau pour qu'elle ne gèle pas d'une part à l'autre dans un hiver froid ; et d'autres qui veulent peupler de poisson quelque viel étang, n'ayant qu'une eau stagnante, corrompue, bonne tout au plus pour permettre à la carpe allemande de vivre.

COLLECTION DES ŒUFS.

Mon homme et moi sommes arrivés dans la nuit du 24 octobre dernier à St-John West; tous mes agrès y étaient rendus depuis quelques temps. Comme d'ordinaire, lorsque je suis allé à l'étang j'ai trouvé que M. O'Brien avait tenu tout prêt pour commencer les travaux. Le bateau, les pontons, la seine et les hommes, rien n'avait été oublié et tout était de première qualité. Le jeudi, 26, j'ai fait mettre un peu de saumon dans les réservoirs d'eau fraîche, et dans l'après-midi j'ai commencé à dépouiller le poisson de ses œufs. Je n'eus pas passé deux ou trois saumons que je constatai qu'ils n'étaient pas encore suffisamment arrivés à maturité, et je décidai de remettre la partie au lundi suivant. Le 30, M. Sheasgreen étant arrivé, nous avons commencé à dépouiller le poisson de ses œufs, et nous avons continué la besogne jusqu'au 9 novembre. Comme M. Sheagreen avait quelques affaires à régler à Fredéricton, je demeurai seul le dernier jour. Le nombre total de saumons qui nous ont passé par les mains, d'après mon compte, a été de 722, dont 429 femelles et 293 mâles, donnant environ 2,545,000 œufs, dont environ la moitié a été expédiée à la piscifacture de Bedford, et environ 1,345,000 à ma piscifacture. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

RÉPARATIONS AU TUYAU SOUTERRAIN.

Au commencement du printemps de la présente année, l'eau a débordé au Rapide des Femmes et a inondé l'emplacement de l'aqueduc juste en haut de l'endroit où le

chemin de fer du Pacifique prend son eau pour son réservoir. Le quai de l'aqueduc, qui était de construction très inférieure, a été emporté par l'eau et entraîné dans un champ en amont de la piscifacture; le sol de ce champ étant sablonneux fut bientôt lavé, et un chenal s'y forma d'environ trente pieds de large et six pieds de profondeur. Dans sa course l'eau de ce chenal a enlevé environ cinquante-deux pieds du tuyau souterrain qui fournit l'eau à la piscifacture. Il fut absolument nécessaire alors de remplir cette excavation avec des branches, de la terre et du gravier à une épaisseur suffisante pour empêcher la gelée d'atteindre le tuyau. C'était un ouvrage assez considérable et qui a coûté près de quatre-vingt piastres, y compris les réparations à l'aqueduc; mais j'ai confiance que l'ouvrage est bien fait et que la gelée n'est pas à craindre pour d'ici à longtemps. Présentement nous avons suffisamment d'eau dans la piscifacture et tous les autres appareils fonctionnent bien. Les auges sont tous remplis d'œufs de saumon. Je demande donc respectueusement que l'on n'envoie pas d'œufs de truite saumonée ici cet hiver, car nous n'avons pas de place pour les mettre. Je pourrai recevoir cependant la quantité ordinaire d'œufs de poisson blanc, car ces œufs ne nuisent pas et ne viennent pas en contact avec les auges contenant les œufs de saumon.

Je désire attirer votre attention sur une autre question. L'écluse principale du ruisseau est maintenant parfaitement étanche et environ un pied plus haut que la vieille. Conséquemment, à l'eau basse, elle envoie dans l'aqueduc la plus grande partie de l'eau du ruisseau, mais dans les eaux hautes il y a danger de débordement et d'inondation. Afin de prévenir le retour des dégâts du printemps dernier, je proposerais qu'une petite porte fut pratiquée dans l'écluse afin de régulariser l'écoulement de l'eau suivant les circonstances. Je crois que le tout ne coûterait pas plus de dix piastres, et cette porte empêcherait des dommages qui serait beaucoup plus coûteux. Nous avons grand besoin de trois échelles neuves pour la piscifacture, une partant de terre jusqu'au bord du toit, et les deux autres sur le toit, une pour chaque cheminée.

Tout fonctionne bien maintenant ici, nous avons de l'eau en abondance et beaucoup d'œufs. La piscifacture est sur un site beau et convenable, sur les rives de la noble rivière Saint-Jean, et distante d'environ trente pieds du chemin de fer du Pacifique.

Le tout respectueusement soumis.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES McCLUSKEY,
Directeur.

4. PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, N.-B.

SOUTH-ESK, N.-B., 14 décembre 1899.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport des opérations de culture du saumon à cette piscifacture pendant la saison 1899.

Ainsi que je l'ai dit dans mon rapport pour l'année 1898, 1,730,000 œufs de saumon ont été placés dans cette piscifacture pendant la dernière partie du mois d'octobre de cette année. Pour me conformer aux instructions que j'ai reçues du ministère des Pêcheries, j'ai envoyé, au mois de mars, 300,000 de ces œufs à la piscifacture de Bedford, N.-E., ce qui laissait ici une balance de 1,430,000. Plus tard nous avons reçu 250,000 œufs de la piscifacture de Restigouche, et nous les avons déposés en bon état dans les auges, ce qui faisait un total de 1,680,000 œufs dans l'établissement.

M. R. H. Armstrong, de New-Castle, N.-B., gérant du club de pêche et de chasse de Miramichi, a fait la demande de 250,000 œufs venant de la piscifacture de Ristigouche. M. Armstrong aurait désiré avoir, pour déposer dans le cours d'eau assigné à son club, une plus grande quantité de frai de saumon que celle que nous pouvons lui fournir, et c'est ce qui a nécessité sa demande à la piscifacture de Ristigouche. La perte d'œufs, depuis le temps de leur collection jusqu'à celui de leur distribution, s'est élevée à 75,000, ce qui laissait une balance de 1,605,000 œufs que nous avons distribués dans les cours d'eau suivants :—

Nom de la rivière.	Frai de la rivière Miramichi.	Frai de la rivière Ristigouche.
Rivière Miramichi, nord-ouest et tributaires	450,000	200,000
Rivière Miramichi, sud-ouest, branche principale et tributaires	250,000	
Rivière Miramichi, Petite sud-ouest et tributaires	400,000	50,000
Rivière Sevogle	170,000	
Rivière Renous	75,000	
Ruisseau de Stewart	10,000	
Totaux	1,355,000	250,000

Ce frai était en parfait état de santé lorsqu'il a été déposé dans ces cours d'eau, et comme les années précédentes nous avons choisi les meilleurs endroits et les points les plus avancés possibles dans les rivières. Nous avons commencé ce travail le 6 juin et l'avons complété le 27 du même mois. Dans l'automne 1898, j'ai pu me procurer 28,000 œufs de truite, obtenus de poisson pris dans la rivière Bartibogne par le commissaire provincial des pêcheries. Les œufs ont bien éclos et sans trop de pertes, et le commissaire a déposé le frai en petits lots dans les cours d'eau se déversant dans les rivières Saint-Jean et Miramichi. Il fait rapport que les opérations ont eu un succès complet.

RÉPARATIONS.

Pendant le mois de juillet on nous a accordé $140 pour la réparation des différents appareils de la piscifacture. Une nouvelle glissoire et une porte ont été construites à l'écluse de l'étang, et plusieurs autres réparations ont été faites à l'édifice.

Deux nouveaux pontons pour le transport du poisson reproducteur ont été construits et les vieux ont été réparés. Les parties du plancher que l'humidité avait fait pourrir ont été réparées et de nouveaux tuyaux pour l'écoulement du surplus de l'eau des auges ont été posés. La devanture de l'édifice a aussi été remise à neuf. L'étang a été creusé et les sédiments qui s'y étaient accumulés pendant l'inondation du printemps ont été enlevés, afin d'avoir un fond de gravier net. Les auges ont aussi été vernis et tous les appareils mis en bon état. On a eu beaucoup de difficultés à réparer les tuyaux amenant l'eau de l'écluse à la piscifacture, et vu ces difficultés les frais ont dépassé de $25 la somme demandée, mais cette dépense extra a été bien payée par l'excellente alimentation d'eau que nous avons obtenue. L'année prochaine, il sera nécessaire de remplacer par des neufs plusieurs des auges actuels, dont le fond est pourri et qui coulent. Le réservoir aura aussi besoin de quelques réparations, mais cet ouvrage ne nécessitera pas une très forte dépense.

CAPTURE DU POISSON REPRODUCTEUR.

Le 13 septembre j'ai reçu par télégraphe instruction du ministère d'avoir à me procurer du poisson reproducteur de la même manière qu'on avait coutume de le faire les années précédentes. C'était environ dix jours plus tard que le temps où l'on avait habitude de commencer ce travail. Après avoir réparé la seine et les rets, les pêcheurs, qui étaient sous la direction de mon aide, ont commencé immédiatement à seiner les étangs plus haut que la tête de marée de la Miramichi nord-ouest. Beaucoup de poissons s'étaient réfugiés dans ces étangs pendant les mois de juillet et août, et l'on

put s'y procurer tout le poisson nécessaire ; on en a pris aussi au rets sur la Petite Miramichi, branche sud-ouest. Nous avons pris le premier poisson le 25 septembre, et depuis cette date jusqu'à ce que l'ouvrage fut complété le 24 octobre, nous avons pris en tout 378 poissons, dont 81 dans les rets sur la Petite Miramichi, et les 297 autres à la seine dans la Miramichi nord-ouest. Le chiffre se subdivisait en 247 femelles et 141 mâles. Le coût total a été de $501.22, ce qui fait une moyenne de $1.33 par poisson. Mon aide dit que les étangs grouillaient littéralement de poisson lorsqu'il commença à seiner; quelquefois il a remis en liberté jusqu'à 200 saumoneaux. Si l'on tient compte du fait que l'on a semé quatre milles seulement de l'une des branches de cette rivière, et que l'on a pris près de 300 saumons, cela donne une petite idée de la quantité énorme de poisson que doivent contenir les eaux de la Miramichi. La montée du saumon au mois d'octobre dernier a aussi été très abondante, mais nous avons fait notre provision avant que le saumon eut atteint les champs situés en amont de la tête de la marée, car l'eau a été très basse tout l'été.

Collection des œufs.

Le 17 octobre nous avons commencé à séparer le poisson dans l'étang de la manufacture. Il était en très bon état. Plusieurs poissons étaient mûrs pour le dépouillement à cette date; on n'avait jamais vu le poisson aussi avancé que cela auparavant dans cette rivière. Le collection des œufs s'est continuée jusqu'au 28 octobre, date à laquelle il y avait encore dans l'étang 47 femelles pas encore prêtes à être dépouillées de leurs œufs. L'aide ayant reçu ordre de se rendre à Saint-Jean pour aider à la collection du frai à l'étang Carleton, ces poissons ont été laissés dans l'étang. On les trouva plus tard en l'état voulu pour la manipulation, et la collection des œufs fut complétée le 13 novembre. Le nombre total d'œufs obtenus a été de 1,715,000. Si le ministère juge à propos de transférer de ce poisson à une autre piscifacture qui n'a pas tout son nombre, on pourra disposer ici de 300,000, et en avoir autant qu'il sera prudent de garder si l'on ne nous donne pas plus d'espace. Le commissaire provincial n'a pas pris de truite pour la reproduction cette année, ce qui désappointe beaucoup de gens dans toutes les parties de la province qui avaient demandé de petites quantités de ces œufs. Je crois qu'il serait sage pour le ministère de permettre la capture d'une certaine quantité de ce poisson l'année prochaine et d'en déposer les œufs dans notre piscifacture. La dépense serait minime; elle ne gonflerait guère le budget ordinaire, et l'éclosion de la truite et du saumon se poursuit avec succès en même temps. En terminant ce rapport je dois dire que la pêche au saumon a été très satisfaisante dans cette rivière l'été dernier, les pêcheurs aux rets ayant pris plus de poisson que les années précédentes. Dans quelques cas les pêcheurs à la ligne n'ont pas aussi bien réussi que les années passées, mais l'on a attribué cela au fait que l'eau a été très basse au commencement de l'été. Les pêcheurs qui sont venus plus tard dans l'été ont fait de bonnes prises, et en somme la pêche du saumon a considérablement dépassé celle des deux années précédentes. Les rapports que j'ai reçus tant des pêcheurs à la ligne que des commerçants de poisson au sujet des résultats des opérations à cette piscifacture sont très satisfaisants, et l'on a des preuves abondantes que la quantité considérable de frai sorti d'ici est le facteur principal dans le peuplement de notre rivière, dans laquelle on pêche le saumon de plus en plus grande abondance tous les ans. L'été dernier la prise a été très abondante, et je conseillerais aux autorités de donner instructions aux gardes-pêche de donner à ce jeune saumon toute la protection possible dans nos eaux intérieures, car sur eux repose le sort de ce poisson dans l'avenir. L'importance de la pêche au saumon ne doit pas être oubliée, et nous ne négligerons aucun effort pour augmenter la valeur de notre piscifacture en tenant les cours d'eau bien approvisionnés de frai vigoureux et plein de santé. Les œufs cette année sont en très bonne condition, et un autre approvisionnement considérable est assuré pour l'année prochaine.

Le tout humblement soumis.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN.

5. PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, QUEBEC.

PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, 1er décembre 1899.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant des opérations de la piscifacture de Ristigouche pour l'année écoulée.

Ainsi qu'il a été dit dans un rapport précédent, 2,500,000 œufs fertilisés ont été déposés dans les auges à Dee-Side dans l'automne de 1898, dont nous avons eu 2,275,000 alevins. Ces alevins ont été distribués dans les endroits et cours d'eau suivants:—

15–20 juin, rivière Kedgwick, 55 milles de la piscifacture	400,000
21–27 " , Ristigouche principale, entre la piscifacture et Cross Point	810,000
27–30 " , rivière Upsalquitch, en amont des chutes, 20 milles de la piscifacture	400,000
1–7 juil., rivière Metapédiac	400,000
7 " , lac Parker, au sud de Campbellton	5,000
3 mai, œufs éclos envoyés à la piscifacture de Miramichi	250,000
7 juil., conservés dans les réservoirs à la piscifacture	10,000
Total	2,275,000

Le frai a été expédié à sa destination dans des paniers flottants et a été distribué en excellent état dans de l'eau suffisamment profonde, couvrant une grande étendue des frayères naturelles des rivières. Ce mode de distribution est des plus parfaits. Les paniers contiennent de 300,000 à 400,000 alevins, et on les remorque sur une distance de quinze à vingt milles par jour; ils sont arrangés de telle façon que le frai puisse en sortir d'une façon régulière et constante pendant qu'on les fait ainsi remonter et descendre la rivière. On ne choisit que les meilleurs endroits de la rivière pour déposer le frai.

M. Pritchard, propriétaire du lac Parker, dans lequel on a déposé 5,000 alevins, dit qu'il a vu plusieurs de ces petits poissons très actifs et très en santé huit jours après qu'ils furent déposés. Nous avons réussi déjà à obtenir dans ce lac des poissons de 2½ livres.

Notre expérience au sujet des 10,000 alevins que nous avons gardés à la piscifacture dans des réservoirs au grand air jusqu'à ce qu'ils eussent six mois, a très bien réussi. Plusieurs de ces petits poissons avaient déjà trois pouces de longueur à l'automne lorsque nous leur avons donné la liberté. La nourriture des alevins consiste en foies pulvérisés et en poisson cru; le poisson n'est utilisé que comme nourriture fluide, et les foies sont réduits en poudre. Il faut porter une grande attention et de soin à nourrir le frai et à enlever des réservoirs toute matière morte et gâtée. J'ai confiance depuis l'expérience faite l'été dernier à Dee Side, que l'on peut nourrir et faire vivre pendant au moins six mois de grandes quantités d'alevins avant de les libérer

LES RETS À LA TÊTE DE MARÉE.

L'étang collecteur a été mis en état aussi à bonne heure que possible au printemps, et les deux rets ont été en opération, l'un le 1er juin, l'autre le 10. Ci-suit le tableau détaillé de la pêche tenu dans les deux journaux pour 1898 et 1899:—

Date.	Station de l'île Murray, 1899.	Station du creek Pitts, 1899.	Station de l'île Murray, 1898.	Station du creek Pitts, 1898.
1er juin...	7	.....	10	.....
2 " ...	Nulle.	.....	8	.....
3 " ...	6	.....	15	.....
4 " ...	Nulle.	.....	16	.....
5 " ...	Nulle.	.....	Nulle.	.....
6 " ...	3	.....	Nulle.	.....
7 " ...	4	.....	20	.....
8 " ...	3	.....	8	.....
9 " ...	3	.....	16	.....
10 " ...	Nulle.	1	7	7
11 " ...	Nulle.	Nulle.	25	5
12 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
13 " ...	Nulle.	2	Nulle.	Nulle.
14 " ...	4	Nulle.	Nulle.	2
15 " ...	8	4	Nulle.	15
16 " ...	19	Nulle.	Nulle.	3
17 " ...	4	5	34	Nulle.
18 " ...	Nulle.	Nulle.	17	5
19 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
20 " ...	6	7	Nulle.	Nulle.
21 " ...	11	2	15	3
22 " ...	6	8	Nulle.	Nulle.
23 " ...	7	Nulle.	8	3
24 " ...	10	5	4	Nulle.
25 " ...	Nulle.	Nulle.	2	1
26 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
27 " ...	6	5	Nulle.	Nulle.
28 " ...	4	9	Nulle.	4
29 " ...	5	Nulle.	6	6
30 " ...	19	8	9	4
1er juil. ..	Nulle.	Nulle.	4	3
2 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	5
3 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	4
4 " ...	5	1	Nulle.	Nulle.
5 " ...	Nulle.	3	Nulle.	Nulle.
6 " ...	4	Nulle.	4	Nulle.
7 " ...	5	3	Nulle.	Nulle.
8 " ...	5	3	5	1
9 " ...	2	Nulel.	6	Nulle.
10 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
11 " ...	Nulle.	2	Nulle.	Nulle.
12 " ...	6	Nulle.	2	3
13 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
14 " ...	Nulle.	Nulle.	Nulle.	Nulle.
15 " ...	4	3	1	Nulle.
16 " ...	1	Nulle.	.....	3
17 " ...	Nulle.	Nulle.	.....	.....
18 " ...	Nulle.	Nulle.	.....	.....
19 " ...	2	Nulle.	.....	.....
20 " ...	2	2	.....	.....
21 " ...	3	.....	.....	.....
22 " ...	1	.....	.....	.....
23 " ...	3	.....	.....	.....
	178	73	242	77

Par ce tableau on voit que le nombre de poissons reproducteurs pour 1899 a été de 251. La manipulation du poisson a commencé le 18 octobre et s'est continuée jusqu'au 1er novembre. On a opéré sur 137 femelles et 114 mâles, et le produit a été de 1,500,000 œufs. Ces œufs ont été déposés avec précaution dans les auges et envoyés à Flatlands, où ils ont été déposés en quelques jours dans la nouvelle pisci-

facture qu'on y construit. Les œufs dans le moment présent paraissent en très bon état; on les conserve avec soin dans de la mousse et de la toile tenues humides et à une température de 33 degrés Farenheit. L'embryon est maintenant très visible, et tout indique une éclosion très heureuse.

LA NOUVELLE PISCIFACTURE.

L'incendie de la piscifacture Dee Side, le 6 août dernier, est très regrettable, d'autant plus qu'il est bien connu qu'il est le fait d'un incendiaire. Presque tout le matériel de pêche et autre était dans l'édifice à l'époque de l'incendie et a été détruit. Il en résulte que la reconstruction de la nouvelle piscifacture va coûter beaucoup d'argent qu'il n'aurait pas été nécessaire de dépenser si la piscifacture Dee Side n'avait pas brûlé.

La nouvelle piscifacture est située à Flat Lands, N.-B., environ vingt milles plus bas sur la rivière que le site de l'ancienne piscifacture à Dee Side.

Le choix de l'emplacement actuel a été très sage, car il offre toutes les facilités désirables pour le transport des œufs et du frai, tant par chemin de fer que par eau; il est à proximité de l'étang collecteur à la tête de marée, et on pourra en faire l'inspection en tout temps. On a déjà construit une écluse de 115 pieds de longueur sur 10 pieds de hauteur sur un ruisseau magnifique que l'on utilisera comme réservoir et approvisionnement d'eau. L'étang en gravier qui lui est attaché peut être utilisé pour y garder la truite de mer et le jeune saumon jusqu'à l'âge de trois ans. On peut aussi y garder l'éperlan dont on se sert comme nourriture pour le saumon. Cette nouvelle piscifacture sera la plus complète qu'il y aura en Canada et offrira toutes les facilités pour faire éclore et élever de grandes quantités de frai de saumon et de truite. Si elle est judicieusement conduite, elle sera certainement d'un grand secours pour maintenir et régulariser la propagation du poisson dans cette localité. L'édifice ne sera pas entièrement terminé avant le printemps prochain, mais tous les arrangements nécessaires pour la réception et l'éclosion des œufs seront bientôt complétés, et avec votre permission, c'est mon intention de placer dans une partie de la chambre d'éclosion des réservoirs en fer galvanisé dans lesquels on pourra garder et nourrir le frai pendant six mois.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Vous remarquerez dans le tableau comparant la quantité de poisson prise en 1898 et 1899 que les rets ont pris 50 pour 100 de poisson de plus en 1898; cette différence ne peut pas être attribuée tant à la rareté du poisson qu'à ses causes naturelles. Le premier banc de saumon est passé dans la rivière de bonne heure en mai, et a évité les rets et les pêcheurs à la ligne, et lorsque le gros du poisson est entré dans la rivière, l'eau était devenue si claire, les rets si mêlés, que le poisson ne put être pris.

Je donnerai quelques exemples de pêches faites par des pêcheurs à la ligne en juillet, que je crois être authentiques, et qui donnent la meilleure preuve qu'il y a du poisson dans la rivière.

Trois lignes au Camp Harmony ont pris vingt-quatre saumons et vingt saumoneaux en une semaine. Les locataires de la rivière Upsalquitch ont tué environ quatre-vingts poissons en huit jours. Les eaux de M. Dawson ont donné entre quarante et cinquante poissons, et les eaux de M. H. B. Holland en ont donné quatre-vingt ou quatre-vingt-dix. J'ai entendu dire qu'un pêcheur à Kedgwick avait pris dix-neuf saumoneaux en quelques jours. On m'a rapporté aussi que deux amateurs avaient pris vingt-deux saumons à Patapédia pendant les trois derniers jours de la saison de pêche; ceci est une pêche remarquable, car il est souvent difficile d'induire le saumon à sauter à la mouche si tard dans la saison, et c'est la meilleure preuve que le saumon était très abondant. J'ai conversé avec plusieurs gardiens et bateliers, et tous ont été unanimes à dire que le saumon n'avait jamais été aussi abondant sur les frayères que cette année. Dans mes trente années d'expérience je n'ai jamais vu le saumoneau entrer dans les rivières si à

bonne heure et en si grande abondance que cette saison. C'est là une des meilleures preuves du bon état sanitaire de la rivière, ce qui naturellement devra amener de grandes quantités de saumon adulte dans les rivières en 1900 ou 1901. J'ai entendu dire qu'il se faisait beaucoup de pêche illégale à la tête des rivières. Le garde-pêche provincial à Kedgwick à saisi des cartouches de dynamite dont des braconniers du comté de Madawaska avaient intention de se servir pour tuer le poisson. La rivière Upsalquitch n'est pas suffisamment gardée par les locataires. On m'a dit que l'on y avait pris de grandes quantités de saumons en quelques heures.

Il serait très utile d'avoir pour travailler conjointement avec les gardes-pêche provinciaux et de clubs, un officier capable nommé par votre ministère, avec pouvoir de faire la patrouille de tout le district, qui s'étend depuis Dalhousie jusqu'à la tête des différentes rivières, et de faire observer strictement la loi. Ce serait certainement le meilleur moyen de conserver l'un des poissons les plus beaux du monde.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER MOWAT.

6. PISCIFACTURE DE TADOUSAC, QUÉBEC.

TADOUSAC, QUÉ., 1899.

M. le professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel des opérations de la piscifacture de Tadousac pendant l'année 1899. Pendant le mois de juin j'ai distribué 2,125,000 alevins de saumon dans les rivières tributaires de la rivière Saguenay, et une partie dans les lacs Mowat, où l'on élève le jeune saumon. Ci-suit la liste des endroits où le frai de saumon a été distribué.

Piscifacture de Roberval, H. J. Beemer	100,000
Rivière Sainte-Anne, consul Van Bruyssel	30,000
Rivière Malbaie, comté de Charlevoix	150,000
Rivière à Mars, comté de Chicoutimi	200,000
Rivière Tableau " "	100,000
Rivière Saint-Jean " "	100,000
Rivière Sainte-Marguerite, comté de Saguenay	500,000
Rivière Baude " "	300,000
Rivière Chisholm " "	200,000
Lacs Mowat " "	420,000
Piscifacture du lac " "	25,000
Total	2,125,000

Comme d'habitude, la distribution dans les rivières du Haut-Saguenay a été faite avec l'aide du yatch à vapeur *Forrest*. Un lot de 100,000 a été déposé à la piscifacture de Roberval, tous frais étant payés par M. H. J. Beemer, le propriétaire de la piscifacture. J'ai aussi livré à la même piscifacture environ 30,000 saumons-ouananiches, obtenus en imprégnant les œufs de saumon avec de la laitance de ouananiche mâle. J'ai pris soin moi-même de ces œufs l'hiver dernier à la piscifacture de Tadousac, et le frai a été distribué en juin dans le meilleur état à la piscifacture de Roberval ; afin qu'il n'y eut pas de délai, un train spécial attendait pour le

transport des chars de Chicoutimi à Roberval. Comme la démolition de l'ancienne piscifacture a laissé une ouverture dans l'étang au saumon, j'ai fermé temporairement cette ouverture avec une cloison de planche partant du fond et un treillis en fer métallique à la partie supérieure. Les 200 saumons femelles que nous gardons dans l'étang nous ont donné 2,000,000 d'œufs qui sont maintenant dans les auges et ont bonne apparence. Les réparations faites en octobre aux écluses de la piscifacture du lac ont eu un bon effet; l'eau s'est maintenue plus haute depuis et nous en avons maintenant en quantité à la piscifacture. Les dommages à l'édifice, dont un détail a été envoyé au ministère, ont été aussi réparés; on n'a employé que du gros cèdre pour les soliveaux dans la cave. On a aussi placé un seuil en cèdre sous les pans tout le tour de l'édifice, ce qui a fait un ouvrage de première classe. Il a fallu renouveler la plus grande partie du plancher qui était tout pourri. J'ai aussi employé des madriers en cèdre pour les parties du plancher, les plus exposées à l'humidité, spécialement en dessous du long réservoir de quatre-vingts pieds. On a fait un nouveau porche pour remplacer celui qui a été enlevé par un coup de vent du nord-ouest l'hiver dernier. Nous avons mis des contrevents à toutes les fenêtres exposées au nord-ouest. Nous les fermons la nuit et les jours de tempête. Je considère que l'édifice est en bon ordre pour plusieurs années.

Tout ce qu'il nous faudra une autre saison sera quelques auges pour remplacer les anciens en broche dont on se sert encore pour une certaine quantité d'œufs. Ainsi que je l'ai mentionné dans mon rapport de l'année dernière, il faudra vingt-cinq grands bidons en fer-blanc pour la prochaine distribution. On pourrait fabriquer ces bidons ici pendant l'hiver.

Comme nous n'avons eu depuis plusieurs années aucune difficulté à nous procurer les saumons reproducteurs pour la piscifacture de Tadousac, je proposerais, pour donner satisfaction au Club de Saumon Ste-Marguerite, et pour permettre au saumon de remonter la rivière Saguenay plus librement, de tenir notre pêche de la Pointe-Rouge ouverte le dimanche et le lundi pendant les mois de mai et juin, et les samedis, dimanches et lundis du mois de juillet. Ainsi que rapport détaillé en a déjà été fait, il serait bon de déposer à la tête des eaux une partie du frai de saumon de la rivière Ste-Marguerite; cela pourrait être fait en débarquant nos bidons à l'anse Pelletier, sur le Haut-Saguenay, et de là, par terre, à la rivière Sainte-Marguerite, une distance de sept milles et demi par un chemin rude.

J'ai reçu l'été dernier la visite de M. Bleakie, de Toronto, qui avait une lettre de présentation de l'honorable Ministre de la Marine et Pêcheries. Comme je désirais montrer à ce visiteur quelques specimens de notre jeune saumon, je l'ai invité à faire une partie de pêche aux lacs Mowat. M. Bleakie a pris vingt-quatre jeunes saumons, beaux et vigoureux. Il était très content de sa pêche. Dans mon rapport annuel de l'année dernière, j'ai attiré l'attention sur la nécessité de peupler ces lacs avec de l'éperlan, qui servirait de nourriture au jeune saumon. Je fais la même recommandation cette année. Le coût de semer l'éperlan à la rivière aux Canards, de l'amener à Tadousac, et ensuite de le transporter aux lacs Mowat dans nos grands bidons de distribution, n'excédera pas cinquante piastres. Il y aurait un avantage considérable à prendre l'éperlan en octobre, car il ne tarderait pas à frayer dans les lacs. L'écluse de l'étang au saumon aura besoin de réparation de bonne heure le printemps prochain, à temps pour recevoir les saumons reproducteurs pour la saison de 1900. La clôture en planches et le treillis en fil métallique que j'ai placés pour le fermer temporairement ne sont pas bien sûrs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER.

7. PISCIFACTURE DE MAGOG, QUÉBEC.

MAGOG, QUÉBEC, 23 novembre 1899.

M. le Professeur E. E. PRINCE.
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel suivant des opérations à la piscifacture de Magog.

Le 28 février, j'ai reçu de M. Wm Parker, à la station de Magog, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc venant de Sandwich, Ont., et 150,000 œufs de truite saumonée de Newcastle, Ont. Ces œufs étaient en bon état et ont continué à bien faire pendant toute la période d'incubation. La piscifacture était en très bon état l'été dernier, avec un approvisionnement d'eau excellente.

La distribution des jeunes alevins a commencé à notre piscifacture le 4 mai et s'est continuée jusqu'au 8 de juin dans les lacs suivants:—

Truite saumonée.

Lac Nicolet, comté de Richmond	25,000
" Fortin, comté de Beauce	23,000
Lac à l'Araignée, comté de Beauce	20,000
Lac Memphrémagog, comté de Brome et Stanstead	30,000
" Massawippi, comté de Stanstead	10,000
" Nick, comté de Brome	5,000
" Trouser, comté de Brome	10,000
Etang de la montagne Oxford, comté de Brome et de Sherbrooke	5,000
Lac Brome, comté de Brome	10,000
" Lyster, comté de Stanstead	10,000
Total	148,000

Poisson blanc.

Lac Memphrémagog, comté de Brome et Stanstead	1,225,000
" Massawippi, comté de Stanstead	400,000
" Orford, comté de Brome et Sherbrooke	500,000
" Mégantic, comté de Mégantic	200,000
" Brome, comté de Brome	225,000
Key Pond, comté de Sherbrooke	200,000
Lac Nicolet, comté de Beauce	100,000
" Fortin, " "	100,000
Total	2,950,000
Total distribué	3,100,000

Le frai a toujours été déposé en excellent état de santé dans les eaux choisies les années précédentes, et aux endroits qui ont été trouvés, par les observations qui

ont été faites, les mieux adaptés à la plantation du jeune frai. Il m'a été impossible de remplir plus que le quart des demandes de frai qui m'ont été faites cet été, et je crois que ce nombre augmentera encore l'année prochaine. Il ne m'est pas nécessaire d'ajouter que l'empressement à demander du poisson à la piscifacture est une preuve de l'appréciation que l'on fait des opérations de la piscifacture.

Réparations.

La distribution du frai terminée, la piscifacture a été nettoyée et séchée, et tous les appareils mis en bon ordre. Les auges d'incubation ont été vernis, et plus tard tout le toit a été recouvert en bardeau, le vieux étant tout pourri. Pendant les deux dernières semaines, j'ai découvert qu'il y avait une fonte sérieuse dans le fond du réservoir, et j'aurai à lever une partie du plancher pour voir ce qui en est; je crois qu'il est pourri, car il est construit en bois.

Quant au reste tout est en bon ordre dans la piscifacture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEX. FINLAYSON,
Directeur.

8. PISCIFACTURE DE NEWCASTLE, ONTARIO.

NEWCASTLE, 5 décembre 1899.

M. le Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter un rapport des opération de l'année à la piscifacture de Newcastle.

Le tableau suivant donne le nombre et les espèces de poisson distribuées le printemps dernier et les lieux de distribution.

Poisson blanc.

Lac Ontario, Hamilton	300,000
" Toronto	300,000
" Cobourg	300,000
Baie de Quinté, Pictou	300,000
" Belleville	300,000
Lac Ontario, Consecon	300,000
Lac Simcoe, Barrie	300,000
Lac Coutchiching, Orillia	300,000
Baie Georgienne, Meaford	300,000
Lac Ontario, Bowmanville	125,000
" Newcastle	125,000
Total de la distribution du poisson blanc	2,950,000

Truite saumonée.

Lac Ontario, Toronto	100,000
" Belleville	100,000
" Kingston	100,000
" Cobourg	50,000
Baie Georgienne, Collingwood	100,000
" Meaford	100,000
" Wiarton	150,000
Lac Ontario, Consecon	50,000
Lacs, Haliburton	50,000
" comté de Hastings-nord	200,000
" comté de Northumberland	100,000
Total de la distribution de la truite saumonée.	1,100,000
" du poisson blanc	2,950,000
Œufs éclos expédiés à Ottawa	1,500,000
" Magog, Qué	150,000
" Grand-Falls, N.-B	250,000
Total de la distribution de Newcastle	5,950,000

Je désire vous informer que le frai était tout en excellent état lorsqu'il a été déposé dans les différentes eaux.

Le 4 janvier dernier, nous avons eu le malheur d'être privés de notre approvisionnement d'eau; le barrage s'était brisée et il a fallu pomper le cours d'eau nuit et jour pendant dix jours afin de pouvoir le réparer. Si ce contretemps n'était pas arrivé nous aurions eu une plus grande quantité de frai à distribuer. Heureusement, grâce à nos efforts persistants, notre perte n'a pas été de plus d'un quart. Suivant vos instructions, je suis allé le 25 septembre à Wiarton avec deux aides pour me procurer l'approvisionnement ordinaire d'œufs de truite saumonée pour Newcastle, Ottawa, et autres piscifactures des provinces maritimes. Nous avons réussi à avoir nos rets tendus vers le 20 octobre, et la première fois que nous les avons levés nous avons recueilli la valeur de cent vingt auges d'œufs en très bon état. La température s'est tenue au beau tout le temps et nous avons rencontré très peu de difficultés. Nos opérations ont été terminées cet automne, environ dix jours plus à bonne heure que l'année dernière, parce que nous avons commencé plus tôt, et pendant ce temps, nous avons réussi à recueillir environ 4,500,000 œufs. Sur cette quantité, M. John Walker, de la piscifacture d'Ottawa, a reçu 1,500,000 œufs, ce qui laisse une balance de 3,000,000 d'œufs à la piscifacture de Newcastle en bon état et profitant bien.

D'après les rapports des pêcheurs, et par ce que j'ai vu moi-même, je puis dire que le poisson a été plus abondant à Wiarton cette année que depuis plusieurs années.

Nos appareils à Wiarton sont maintenant en bon état, excepté notre sonnette, qui a vingt années d'existence. Nous avons dépensé $24 pour la réparer cette année, mais comme la charpente est bien pourrie, il est difficile de compter que l'on pourra s'en servir une autre saison. Une neuve coûterait probablement environ $100.

La piscifacture est maintenant en parfait état. L'été dernier elle a été complètement réparée et peinte à neuf à l'intérieur. Elle n'aura pas besoin de réparations d'ici à quelque temps.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. ARMSTRONG,
Directeur.

9. PISCIFACTURE DE SANDWICH, ONTARIO.

SANDWICH, 30 décembre 1899.

M. le professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—C'est avec un extrême plaisir que je vous présente mon rapport annuel des opérations de l'année écoulée.

D'après le rapport de l'année dernière, la piscifacture de Sandwich contenait 100,000,000 d'œufs de poisson blanc, dont nous avons obtenu 88,000.000 d'alevins et d'œufs semi-éclos, distribués comme suit:—

Œufs éclos.

Newcastle, Ont.	3,000,000
Ottawa, Ont.	3,000,000
Magog, Qué.	3,000,000
Bedford, N.-E.	3,000,000
Saint-Jean, N.-B.	3,000,000
Total	15,000,000

Jeunes alevins.

Pointe-Edouard, lac Huron	4,000,000
Baie de Mitchell, lac Saint-Clair	3,000,000
Ile des Pêches "	3,000,000
Belle Ile, rivière Détroit	3,000,000
Ile de la Bataille, rivière Détroit	4,000,000
Dans la baie en aval de l'île de la Bataille	4,000,000
Ile de Pierre, île Détroit	4,000,000
Ile du Bois-Blanc, rivière Détroit	6,000,000
Dans le lac en aval de l'île du Bois-Blanc	4,000,000
Baie des Pigeons, lac Erié	4,000,000
Pointe de la Barre, lac Erié	4,000,000
Colchester, lac Erié	3,000,000
Kingsville, lac Erié	1,000,000
Leamington, lac Erié	1,000,000
Rondeau, lac Erié	1,000,000
Port-Stanley, lac Erié	1,000,000
Hamilton, lac Ontario	1,000,000
Niagara, lac Ontario	1,000,000
Toronto, lac Ontario	1,000,000
Dans la rivière à la piscifacture	20,000,000
Grand total	88,000,000

Tout ce frai a été déposé dans l'eau en bon état aux endroits mentionnés.

Cette année nous avons dans la piscifacture 100,000,000 d'œufs qui sont en bon état.

Voici comment le produit de la pêche cet automne a été employé : —

Libérés	14,500
Vendus	2,500
Salés	160
Perdus	100
Utilisés	60
Hotel-Dieu (hôpital)	30
Total	17,350

Ci-suivent quelques lettres qui m'ont été adressées par deux des colons et pêcheurs les plus anciens et les plus connus du comté d'Essex. Ces lettres contiennent des renseignements très utiles sur les avantages résultant de la piscifacture ici.

SANDWICH-OUEST, 26 déc. 1899.

M. WM PARKER,
Surintendant de la Piscifacture de Sandwich.

CHER MONSIEUR,—J'ai eu occasion, dans le cours de l'automne, de visiter quelques-unes des stations de pêche où vos employés recueillent des œufs pour la piscifacture, et je dois dire que je suis revenu plus convaincu que jamais de la grande utilité de cette institution. Il n'y a plus à en douter, le poisson blanc augmente tous les ans dans la rivière Détroit, et il est également certain que l'augmentation est due à la piscifacture. Il peut paraître étrange d'affirmer que des moyens artificiels peuvent faire mieux que la nature, et que les œufs extraits d'une femelle de poisson blanc, et éclos à l'aide de méthodes artificielles, donnent un meilleur résultat que si on les laissaient suivant la nature, et c'est pourtant le cas. Ce n'est pas la nature qui est en faute, mais les conditions ont tellement changé que la nature ne peut plus faire aujourd'hui ce qu'elle faisait autrefois, à cause des nombreux obstacles qu'elle rencontre aujourd'hui qu'elle ne rencontrait pas auparavant. Les œufs de poisson blanc sont exposés à de si nombreux dangers pendant les cinq mois qu'il leur faut pour éclore, et le jeune poisson a de si nombreux ennemis à rencontrer avant d'atteindre les lacs, que ce serait presqu'un miracle qu'il échappât à tous comme de raison. Autrefois le poisson blanc était en telle abondance que malgré la destruction des œufs il en restait toujours assez pour compenser les pertes. Aujourd'hui, avec les piscifactures c'est différent. Les œufs y sont apportés en sûreté et manipulés avec tant de précautions qu'il s'en perd une très petite proportion, environ 12 pour 100, et alors l'œuf, une fois éclos, au lieu d'être abandonné à lui-même jusqu'à ce qu'il atteigne le lac, est transporté ici et déposé dans des endroits où il est comparativement protégé contre tout danger. Il y a un autre avantage important dans la culture artificielle. J'ai vu le poisson blanc frayer. Je l'ai observé des centaines de fois. Le mâle et la femelle viennent du fond à la surface l'un à côté de l'autre, et juste au moment où ils se tournent pour redescendre, la femelle lance ses œufs d'un jet qui les étend sur un diamètre de trois pieds, et ces œufs descendent ensuite au fond. Maintenant, monsieur, croyez-vous que tous ces œufs sont imprégnés? Mon opinion est qu'ils ne le sont pas. A la piscifacture c'est différent. Les œufs sont recueillis dans des vaisseaux et placés en contact avec de la laitance assez longtemps pour que tous soient imprégnés, de sorte que très peu sont perdus.

Le poisson pris dans la rivière, cette année, était petit. Il pesait deux livres en moyenne. Il n'y a pas de doute que ce poisson ne provienne de la piscifacture, car le vieux poisson est maintenant passablement détruit. Ainsi que j'ai eu occasion de vous le faire remarquer auparavant, le poisson blanc ne revient dans la rivière que lorsqu'il est assez vieux pour frayer. Jusque-là il demeure dans les lacs ; et maintenant je suppose que ce poisson nous revient pour la première fois, et la quantité que l'on en prend augmente constamment. Les prises qu'on en a faites cette année, ainsi que vos employés m'ont dit, ont varié entre 30 et 140, et je sais que vous auriez pu prendre beaucoup plus de poisson qu'il vous en fallait pour votre piscifacture. Il n'y a pas encore très longtemps il vous fallait pêcher tout l'été, et encore vous aviez peine à prendre le nombre dont vous aviez besoin.

Espérant que les cent millions d'œufs présentement en voie d'éclosion arriveront à maturité, et que la piscifacture sous votre direction continuera heureusement sa carrière, et sera prochainement agrandie.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

RICHARD GIGNAC.

PETITE-CÔTE, ONT., 27 décembre 1899.

M. WM PARKER,
Surintendant de la Piscifacture de Sandwich.

CHER MONSIEUR,—J'ai eu occasion de voir le travail accompli par la piscifacture de Sandwich dans les rivières et lacs de cette partie du Canada, et je n'ai aucune hésitation à dire qu'on lui doit l'augmentation extraordinaire de poisson blanc que l'on constate dans la rivière Détroit. Si les pêcheurs avaient pêché autant cette année qu'ils avaient habitude de pêcher il y a quelque trente ou quarante ans, le rendement aurait été presque aussi considérable qu'alors. Conséquemment, je crois que cette piscifacture, de même que celles maintenues par le gouvernement fédéral dans d'autres parties du Canada, font un ouvrage excellent.

Je désire dire aussi que, dans mon opinion, les rets à enclos en grand usage sur le lac Erié font tort à la pêche au poisson blanc dans la rivière Détroit.

J'espère et j'ai confiance que le gouvernement trouvera moyen d'agrandir la piscifacture que vous dirigez si bien.

Je suis, avec respect,
Votre obéissant serviteur,

LOUIS LAFFERTY,

Des réparations sont absolument nécessaires à la piscifacture, et je crois de mon devoir de les faire connaître au ministère des Pêcheries, savoir: la fondation sous les chaudières, les pompes, les rangs et les réservoirs a besoin d'être renouvelée; il faudrait aussi un nouveau tuyau pour l'écoulement de l'eau de la piscifacture à la rivière.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM PARKER,
Officier des pêcheries.

10. PISCIFACTURE D'OTTAWA, ONTARIO.

OTTAWA, 1er novembre 1899.

M. le professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de la piscifacture d'Ottawa pour l'année 1899.

Le 20 novembre 1898 nous avons reçu de la piscifacture de Newcastle, Ontario, environ 1,500,000 œufs de truite saumonée que nous avons déposés dans les augos; aussi en mars 1899 j'ai reçu 3,000,000 d'œufs de poisson blanc de la piscifacture de Sandwich. Ces œufs étaient dans les deux cas en excellent état. Le poisson a éclos fort vigoureux dans les mois d'avril et mai 1899. Le travail de distribution des

alevins a été confié comme dans les trois ou quatre dernières années à M. Andrew Halkett, aidé de M. A. M. Ross, deux officiers du ministère des Pêcheries.

Il me fait plaisir d'avoir à vous informer que le travail a été fait d'une façon très satisfaisante et même avec plus de succès que dans les années dernières, vu l'expérience de plusieurs années de M. Halkett dans cette besogne. Afin d'assurer une plantation heureuse du poisson, car c'est là un point d'importance capitale si l'on veut obtenir de bons résultats après le travail d'incubation, je recommanderais fortement que le même travail fût confié une autre année à MM. Halkett et Ross.

La piscifacture est en bon état pour le travail de la saison prochaine. J'espère recevoir l'approvisionnement ordinaire d'œufs de truite saumonée dans le cours de ce mois. Les alevins ont été déposés dans les eaux suivantes—

Poisson blanc.

Lac à l'Achigan	300,000
Lac Humphries	150,000
Lac Vert	150,000
Lac Rocheux	300,000
Lac Rond	300,000
Lac à la Loutre	180,000
Lac Sharbot	300,000
Lac Hurd	180,000
Lac Rideau	300,000
Lac Mississipi	240,000
Total	2,400,000

Truite saumonée.

Lac Rideau	50,000
Lac des 16 îles	50,000
Lac Joliette, n° 7	50,000
Lac à l'Aigle	20,000
Lac Sharbot	40,000
Lac Long	40,000
Lac Rocheux	100,000
Lac à la Loutre	30,000
Lac à l'Achigan	30,000
Lac Victoria	100,000
Villa Mon Repos (Trois-Rivières)	50,000
Lac Rond	50,000
Lac Clair	80,000
Lac Hurd	40,000
Lac Humphries	30,000
Lac Vert	30,000
Lac Gauthier (Saint-Jovite)	60,000
Etang du Domaine (Lotbinière)	100,000
Lac Charleston	100,000
Lac au Poisson-Blanc (Gatineau)	60,000
Joliette	100,000
Lac Des Sables (Sainte-Agathe)	30,000
Lac Rivens	60,000
Total	1,300,000

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN WALKER,
Directeur de la piscifacture d'Ottawa.

11. PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE FRASER, COLOMBIE ANGLAISE.

NEW-WESTMINSTER, C. A., 13 décembre 1899.

M. le professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je désire vous faire rapport que des 5,502,000 œufs placés dans la piscifacture de la rivière Fraser pendant les mois d'octobre et novembre de l'année dernière, 4,742,000 ont éclos et que 4,262,000 ont été transportés dans la rivière Fraser, et la balance, 480,000, au lac Pitt.

Près de 14 pour 100 des œufs, soit 760,000, n'ont pas éclos. Cette proportion élevée semble avoir eu, pour seule cause, l'état boueux de l'eau pendant la plus grande partie de la saison. M. McNab, qui était à cette époque inspecteur et surintendant, a fait nettoyer en partie ce barrage, qui était devenu obstrué par la vase, et depuis nous n'avons pas eu, cette saison, de difficulté avec la vase.

Ainsi que je l'ai déjà dit dans le rapport ordinaire concernant la pêche des poissons reproducteurs, nous avons recueilli cette année, entre le 17 septembre et le 21 octobre, 7,496,000 bons œufs. Jusqu'à cette date le nombre d'œufs mauvais était de 503,000, et je ne crois pas que la proportion d'œufs mauvais dépasse dix pour cent à la fin de la saison; j'espère même qu'elle sera moindre.

La saison a été très douce; la température moyenne de l'eau depuis que le premier lot d'œufs a été placé dans les auges, a été de 43°8, comparée avec 39° pendant la période correspondante l'année dernière. Les œufs ont en conséquence progressé très rapidement; un bon nombre sont déjà éclos ou sur le point d'éclore.

Hier, conformément à vos instructions, j'ai envoyé à bord du steamer *Warrimoo* 500,000 œufs soigneusement encaissés, à l'adresse du secrétaire colonial, Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, pour le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Les œufs ont été pris parmi ceux des derniers reçus à la piscifacture, et comme les officiers du steamer se sont engagés à les tenir couverts de glace pendant le voyage, j'espère qu'ils arriveront à distination en bon état.

La dalle qui amène l'eau du barrage à la piscifacture est presque toute pourrie, mais comme je comprends que le ministère se propose de faire des changements, je n'ai pas cru à propos de la renouveler, et j'ai réussi à la faire étancher à assez peu de frais.

Le chemin en rails de bois qui sert à transporter les œufs de la rivière à la piscifacture, et les alevins à la rive, a grand besoin de réparation.

Notre assortiment de boîtes et paniers pour l'expédition des alevins est maintenant pas mal usé, et ces deux dernières années nous avons été obligés de louer ou emprunter des bateaux pour faire notre travail aux frayères et transporter les œufs au steamer à Chilliwhack.

Si la piscifacture était transportée à un endroit plus haut sur la rivière, disons près des frayères actuelles au creek Morris, (et je crois que l'on peut trouver là plus d'un site convenable), elle serait plus facile à administrer et à beaucoup moins de frais. Lorsque cette piscifacture a été établie, c'était l'intention de cultiver plus qu'une espèce de saumon et en 1884 et pendant quelques années suivantes, on a fait éclore des œufs de saumon du printemps ou Quinnat en même temps que le fameux sockeye. On a discontinué la culture du saumon du printemps, vu que la demande du commerce était presque toute pour le sockeye. Récemment, cependant, les autres espèces sont venues en demande tant pour la conserve en boîtes que pour les autres usages. Le cohoe, qui est un poisson excellent, a maintenant beaucoup de valeur marchande et même le saumon tête d'acier et le chien de mer sont utilisés, tandis qu'autrefois

on les rejetait des rets dans la rivière. Cet automne quelques maisons ont exprimé le désir de prendre le saumon bossu, et comme il y a une tendance de plus en plus grande à utiliser toutes les espèces de saumon du Pacifique, même celles rejetées autrefois comme sans valeur, la question surgit de savoir si dans les opérations futures de la piscifacture on ne devrait pas cultiver ces espèces.

Comme supplément aux travaux de piscifacture je demanderai si le ministère n'étudierait pas l'opportunité de prendre quelques mesures pour la protection des frayères naturelles. Le creek Morris, où nous prenons aujourd'hui nos œufs, et que l'on peut considérer comme le creek type préféré par le sockeye, est un cours d'eau rapide qui coule sur un fonds de bois avec sous-sol en gravier. Les rives étant très friables et les fortes pluies communes pendant la saison de frai, le lit du creek s'emplit souvent de débris qui s'accumulent, et l'eau se creuse de nouveaux chenaux dans lesquels plusieurs saumons frayent, et les œufs sont laissés à sec lorsque l'eau se retire après l'inondation et que le creek revient à son lit ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. B. SWORD,
Directeur.

12. PISCIFACTURE DE SELKIRK, MANITOBA,

SELKIRK, 31 décembre 1899.

M. le professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je désire vous soumettre mon rapport des opérations de l'année 1899 à la piscifacture de Selkirk.

A la date de mon dernier rapport, nous avions en stock environ trente millions d'œufs de poisson blanc en splendide état et promettant de très bons résultats; la saison a aussi été favorable; la température a été régulière et douce, sans changement marqué de température. Mais l'imperfection de nos jarres à incubation et l'état boueux de l'eau de la rivière Rouge nous ont forcé à compléter l'incubation avec de l'eau de puits artésiens, et nous n'avons pas réussi à faire éclore plus des deux tiers des vingt millions d'œufs en santé. La question de jarres convenables est étudiée depuis quelque temps déjà, et il serait avantageux si cette piscifacture étaient pourvue de la jarre réglementaire pour le poisson blanc. Je suis convaincu que nous aurions sauvé environ 90 pour 100 des œufs entrés dans la piscifacture, et il n'y a pas de risque à dire que le surplus du rendement des deux dernières années aurait payé les jarres deux fois.

Quant à la distribution du frai, j'ai reçu de votre bureau deux demandes, une de la part de M. Fitzgerald, de Grenfel, T. N.-O., et une autre de M. Powers, d'Ekhorn, Manitoba, J'avais intention de remplir ces deux commandes, et lorsque les alevins furent prêts je télégraphiai à ces deux personnes, et j'attendis une semaine pour une réponse. N'en recevant pas et la rivière étant encore sans glace sur une grande distance jusqu'au lac, je décidai d'y déposer les alevins, ce que je fis faire aussi loin dans le lac Winnipeg que la glace le permettait. Cette besogne a été accomplie par M. Charles E. Page, aidé de M. J. W. Ward, qui font rapport qu'ils ont réussi à déposer les alevins jusqu'à plusieurs milles de l'embouchures de la rivière dans la direction du Grand Marais. Ma décision concernant la disposition du frai a été rendue nécessaire par le fait que le réservoir dans lequel on le gardait était alimenté par un puits artésien dont l'eau ne contient aucune nourriture pour le poisson, et

est fortement chargée de minéraux, et comme le sac diminuait rapidement, je ne pouvais garder ces alevins plus longtemps si je voulais qu'ils fussent en bon état de santé pour leur transplantation.

Lorsque j'ai reçu, tard en septembre, instruction de me procurer des œufs, j'ai commencé immédiatement à faire des arrangements similaires à ceux de l'année dernière. Je suis parti d'ici le vendredi, 6 octobre, pour le lac Winnipegosis, et dès le 14 j'avais des bateaux, des rets et tout ce qu'il fallait pour commencer la pêche. Je décidai d'aller à l'extrémité nord du lac, où je trouvai un havre connu sous le nom de Whiskey Jack Harbour, l'endroit le plus favorable que j'aie encore trouvé pour cette fin. Le poisson y était en abondance, mais pas encore arrivé à maturité. Vers le 18 il commença à jeter ses œufs, et dès le 22 nous en avions autant que nous en avions besoin, de fait nous en avions plus que nos boîtes pouvaient en contenir, et j'ai rejeté dans le lac environ un million d'œufs bien fertilisés. Je suis arrivé chez nous avec mon stock d'œufs dans la nuit du 25, et j'ai trouvé la piscifacture prête pour commencer les opérations; je trouvai aussi que j'avais plus d'œufs que les jarres pouvaient en contenir. Après avoir empli toutes les jarres dans la piscifacture nous fumes obligés de rejeter environ la moitié d'une caisse dans la rivière Rouge. Je calcule que nous avions soixante et quinze millions d'œufs dans les jarres, et bien que nous ayons commencé nos opérations avec de brillantes espérances, je regrette de dire que nous n'avons pas eu le même succès que l'année dernière, à cause du temps extraordinaire qu'il a fait cet hiver. La rivière étant restée libre longtemps à l'automne, exposée à l'action des grands vents, il est impossible de décrire l'état boueux de l'eau, ce qui, ajouté avec la température plus élevée et l'encombrement des jarres, a causé beaucoup de tort. Conséquemment, nous avons eu le double des œufs de l'année dernière affectés par le fongus, et je vois maintenant que nous avons été sages de prendre de l'aide supplémentaire pour quelque temps. Néanmoins, si aucun accident ne survient entre ce temps et l'éclosion, la production de la saison sera la plus considérable dans l'histoire de cette institution.

L'édifice de la piscifacture n'est pas dans un état satisfaisant; le plancher est devenu dangereux quelques jours après que les opérations de l'année furent commencées; nous l'avons étançonné afin de pouvoir terminer les travaux de la saison. Les fondations sont en épinette de 6 x 8, vieilles maintenant de sept ans, et si pourries qu'il faut absolument qu'elles soient renouvelées avant qu'on puisse se servir de l'édifice une autre année. La peinture ne doit pas avoir été bien posée la première fois, car elle est aujourd'hui toute levée et paraît mal. Il serait certainement bon de donner une bonne couche de peinture le printemps prochain.

En octobre dernier, on a fait poser de nouveaux tubes à la chaudière, qui est maintenant en excellent état, aussi bonne que si elle était neuve; ainsi réparée elle économise beaucoup de combustible. La pompe, quoique en mauvais état à cause du gravier qui s'y introduit par le tuyau alimentateur, fonctionne encore, et nous espérons qu'elle continuera à fonctionner jusqu'à la fin de la saison; mais c'est un grand risque à courir que de compter qu'une seule pompe et une seule chaudière vont fonctionner continuellement nuit et jour pendant 200 jours sans accident, et je proposerais que l'on place dans la piscifacture une pompe et une chaudière auxiliaires avant de commencer les travaux d'une autre saison.

Le tuyau alimentateur nous a encore causé des ennuis cette année, et nous avons été obligés d'avoir un remorqueur à vapeur pour le trouver, et d'enlever le sable et le gravier qui s'étaient accumulés à son embouchure. J'ai proposé l'année dernière de le prolonger de plusieurs pieds dans la rivière. L'argent que cet ouvrage coûterait serait plus que dépensé en réparations et en usure de la pompe. Le réservoir, qui coulait tant l'année dernière, et qui n'est pas dans un état très sûr, a été calfaté et mis beaucoup plus étanche que l'année dernière, mais ne résistera pas à un autre calfatage, et devrait être remplacé par un réservoir rond entouré d'un cercle de fer.

La clôture sur trois côtés de la propriété n'est pas ce qu'elle devrait être, et les arbrisseaux et verdures plantés par mon prédécesseur pour embellir le terrain, sont détruits tous les jours par les bêtes à corne et les chevaux laissés libres et qui ont accès sur le terrain. Il y a sur le côté ouest le long de la rue une clôture en fil

de fer barbelé, qui est dans un tel état de dilapidation qu'elle est devenue une menace pour les passants et surtout pour les enfants. On devrait l'enlever immédiatement et la remplacer par une moins dangereuse.

Lorsqu'à l'automne j'ai vu que le bois était monté a $3.50 la corde, j'ai recommandé d'acheter du bois de scieries, et je crois que je serai justifié d'avoir fait cette recommandation et que nous économiserons environ $200 en combustible.

Quant aux bénéfices que l'on retire de l'établissement de piscifactures pour le repeuplement de lieux de pêche ruinés, j'ai toujours été un peu sceptique. L'année dernière je me suis enquis avec soin de plusieurs colons sur les bords du lac, particulièrement sur la partie sud, et tous s'accordent à dire que les piscifactures font du bien. Je suis maintenant parfaitement convaincu que celle de Selkirk remplit bien le but pour lequel elle a été établie, et qu'une bonne proportion du petit poisson échappe maintenant à la voracité des poissons communs qui infestent nos eaux, et en un certain temps devient poisson reproducteur. Dans mon opinion cette piscifacture seule est insuffisante pour repeupler un aussi grand lac que le lac Winnipeg, et je recommanderais d'en construire une autre soit à la Chute aux Pins, sur la rivière Winnipeg, ou à la Rivière du Trou (*Hole River*), où il y a une eau naturelle bien supérieure à celle de la rivière Rouge.

A l'un ou l'autre de ces endroits on pourrait ériger une piscifacture de plus grande capacité et pour la moitié du prix que celle-ci a coûté; l'entretien serait ensuite très minime.

Avec un approvisionnement illimité d'eau de première qualité, il n'y aurait pas besoin de chaudière à vapeur ni de pompe, et il ne serait pas nécessaire de brûler autant de bois. Vous n'auriez pas besoin d'un mécanicien qui coûte cher, d'un chauffeur de nuit, de barils d'huile à cylindre, de pétrole, d'outils et de différentes autres choses qu'il faut absolument avoir lorsque l'on se sert de vapeur. De plus vous seriez sur le lac, où l'on prend les œufs et où l'on implante les alevins. Vous pourriez virtuellement faire entrer les uns par la porte de devant, et sortir les autres par la porte de derrière.

Je considère qu'il serait aussi d'un grand avantage aux lacs Manitoba et Winnipegosis si une petite piscifacture était placée près de l'embouchure de quelque-uns des cours d'eau qui s'y déversent; lorsque l'on considère l'immense valeur de nos pêcheries et l'importance qu'il y a de les protéger avec soin, on ne peut manquer d'être convaincus que l'argent dépensé pour les piscifactures est de l'argent bien appliqué et qui donnera un rapport satisfaisant.

Le nombre de visiteurs est à peu près le même que l'année dernière. La piscifacture n'est plus une chose nouvelle pour les habitants de la ville et du voisinage immédiat, et nous ne voyons plus de visiteurs que de loin pendant la saison d'hiver. Si la piscifacture était en opération pendant la saison des pique-niques, nous aurions des visiteurs en grand nombre, car tous ceux qui entendent parler de propagation artificielle du poisson y prennent intérêt.

J'ai reçu plusieurs demandes d'alevins, venant toutes de personnes résidant dans le voisinage de quelque petit lac à l'intérieur, et j'ai conseillé à chacun de vous faire sa demande directement, et que leur requête serait écoutée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. W. COLCLEUGH.
Directeur.

ANNEXE A.

RAPPORT DE L'EXPERT DU MINISTÈRE SUR L'OSTRÉICULTURE, 1899.

OTTAWA, 30 décembre 1899.

A l'honorable sir LOUIS DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'ostréiculture pour l'année écoulée.

Mon temps pendant une partie de l'année a été occupé à nettoyer une étendue de terrain sur le côté nord de Reynolds' West Island, dans la rivière Murray, I.P.-E.; comme à la fin de la saison ce travail n'était pas fini, je me suis employé avec un petit bateau et son équipage à enlever les algues et herbes à anguille qui croissaient là, en me servant du râteau d'une drague pour les huîtres. En traînant continuellement ce râteau sur le fond, les herbes furent arrachées de leurs racines, le fond devint parfaitement net, et était visible à une profondeur de dix pieds de la surface. Après que le morceau de fond fut nettoyé à ma satisfaction, j'ai placé plus de quinze cents sacs de gravier ou de pierres prises sur les grèves sur le côté ouest du fond, de façon à former une fondation plus solide. J'ai pris ce gravier sur les grèves des différentes rivières de la localité, entre la ligne de haute et basse marée. J'ai ensuite déposé une grande quantité d'écailles d'huîtres sur toute l'étendue; je m'étais procuré ces écailles l'hiver précédent en draguant dans la rivière Murray, en amont de l'écluse de McLure, des lits d'huîtres mortes qui reposaient en eau douce à cause du barrage construit plus bas dans la rivière. Les écailles étaient bien conservées. J'ai obtenu à cet endroit mille charges de vase coquillière, et après avoir étendu le tout pour le faire sécher, les écailles ont été ratelées et ramenées; la vase a été ensuite sassée, et nous avons sauvé ainsi les petites écailles, de sorte que nous n'en avons pas perdu une seule. Les écailles étaient en proportion beaucoup plus grande que la vase. Lorsque tout a été prêt, nous avons transporté les écailles sur des chalands et les avons répandues également sur le fond. Cela terminé, tout était prêt pour la plantation des jeunes huîtres, et j'en ai planté 84 barils venant de la baie Richmond dans le voisinage de l'île au Rideau, et donnant environ 2,300 huîtres au baril. J'espérais pouvoir en planter une plus grande quantité, mais la demande d'huîtres marchandes étaient si grande, et sur la fin de la saison, un si grand nombre de bateaux pêcheurs d'huîtres ont été détruits par les coups de vents, que j'ai eu beaucoup de difficulté à me procurer la quantité obtenue. Plusieurs pêcheurs d'huîtres m'avaient promis de recueillir les petites, mais ne le purent, et je regrette que l'on n'ait pas pu en planter un plus grand nombre, mais celles que nous avons plantées étaient en excellente condition. Ce travail a occupé une partie considérable de mon temps, et les autres endroits que j'ai visités et examinés sont les suivants :—

HAVRE DE TRACADIE.

Le rapport qu'on a fait que dans cette grande baie il existait des bancs d'écailles d'huîtres et des bancs d'huîtres mortes recouverts de boue et d'herbe à anguille est exact. Mais ces bancs ne sont maintenant d'aucune valeur. Entre Queen's Point et le Grand Chenal, sur le côté nord de la baie, on a trouvé un grand lit d'huîtres mortes et d'écailles de moules dans environ deux pieds d'eau s'enfonçant brus-

quement à une profondeur de dix pieds. Ces écailles ont blanchi et sont trop dures pour être enlevées par la drague à vase. On n'a pas trouvé d'huîtres vivantes ici.

Sur le Grand Banc, qui est réellement un grand plateau de sable et d'herbe à anguille s'étendant depuis la grève jusqu'au côté sud du chenal du nord, on trouve quelques huîtres ici et là, mais elles sont très rares.

Dans l'anse McAulay, sur le côté sud de Queen's Point, on a trouvé trois petits bancs d'environ vingt pieds de long dans à peu près sept pieds d'eau, et consistant en un sol d'écailles avec quelques huîtres qui y croissent; mais ces bancs n'ont pas d'importance.

On prétendait avoir pêché des huîtres l'automne dernier au large du quai McDonald à la tête de la baie, mais après examen on a constaté qu'elles avaient été apportées pendant l'hiver par des dragueurs de vase, et il n'en restait qu'une petite lisière. Je n'ai eu qu'une huître à cet endroit.

On a trouvé au large de la Pointe Kelly, à l'entrée de la rivière, un banc d'écailles dans un sol mou qui avait été travaillé par les dragues et qui n'est d'aucune valeur.

Dans la rivière Winter, en amont du pont, le terrain a été bouleversé par les dragueurs de vase. Le fond est composé d'une vase noire molle mêlée de petites moules croissant ici et là. Au pont j'ai remarqué plusieurs moules collées aux piles et se nourrissant d'astéries qui y poussent. A l'anse McDougall le fond est dur, couvert d'écailles et d'herbe à anguille. Il a l'apparence d'un banc d'huîtres qui a poussé au niveau de la glace, car on n'y trouve pas d'huîtres vivantes, et il repose dans environ dix-huit pouces d'eau.

J'ai aussi examiné différentes parties de la baie et j'ai constaté qu'en certains endroits le fond était un sable dur recouvert d'herbe à anguille, et en d'autres ce n'était que de la vase molle. Je n'ai pas trouvé ici aucun terrain propice à la culture des huîtres.

LE HAVRE SAVAGE.

On a rapporté l'année dernière qu'un banc d'huitres de grande étendue avait été trouvé dans ce havre, mais après examen il semble que l'on a exagéré, du moins quant à la quantité d'huîtres qu'on y a trouvées. On en a trouvé, cependant, et le lit sur lequel elles ont été pêchées a environ neuf ou dix arpents d'étendue, et est formé d'un sable ferme et d'un fond en vase molle dans laquelle il y a de grosses et petites pierres, des écailles et des moules qui croissent isolées. La profondeur de l'eau est de dix pieds environ, et diminue graduellement jusqu'à la grève. Cette réserve est située à la partie sud de la baie et sur le côté nord de l'île Canavoy.

Il y a une autre petite réserve similaire un peu à l'ouest de la grande. L'année dernière les cultivateurs ont voulu y creuser pour obtenir de la vase où l'on avait trouvé des huîtres, mais ils en ont été empêchés par les gardes-pêche jusqu'à ce qu'un examen eut été fait. On a creusé pour obtenir de la vase au creek McIntyre et à la tête de la baie, et je considère que l'on devrait s'en tenir à ces endroits. Une ligne imaginaire tirée de la partie ouest de l'île Canavoy, à l'extrémité est de la clôture de Samuel Coffin, serait une bonne démarcation à faire pour séparer les creuseurs de vase d'avec les pêcheurs; les premiers sur le côté ouest, les deuxièmes sur le côté est. De ce côté-ci le sol est sablonneux et ne vaut pratiquement rien comme engrais, et il pourrait être endommagé si on permettait aux cultivateurs d'y avoir accès. D'un autre côté, je crois que la réserve ci-dessus pourrait être cultivée avec succès si l'on en faisait l'essai.

RIVIÈRE MORELL.

Les bords du chenal de cette rivière sont à pic, et de temps immémorial des huîtres se sont collées et ont poussé sur ces côtés, formant de longues rangées droites et de petits bancs dans les détours de la rivière jusqu'au moment où l'on a découvert qu'il y avait des écailles jusqu'à une grande profondeur. Dans ces dernières années les cultivateurs ont creusé la plupart de ces bancs, laissant de petites bandes d'écailles

pas plus larges qu'une chaloupe. Le fond est resté très inégal, et dans la plupart des endroits les trous creusés par les cultivateurs se sont emplis de vase très molle. On trouve très peu d'huîtres sur ces bancs isolés. Les huîtres y sont grosses, ce qui montre qu'il s'y fait peu de pêche, et que la réserve est très limitée. En aval du pont de chemin de fer, à la bouche de la rivière, l'eau est peu profonde et à marée basse on peut traverser la rivière à pied. Le fond est fait d'un grand banc de moules en partie couvert par de l'herbe à anguille. On y trouve des huîtres de différentes grosseurs, mais surtout des petites. Elles croissent rapidement, cependant, à cause du fort courant et du peu de profondeur de l'eau; mais elles ne sont pas abondantes et n'ont pas de valeur commerciale.

LA RIVIÈRE MIDGELL.

Cette rivière, comme la rivière Morell, a été détruite par les dragueurs, et il n'y a pas un lit dans la rivière qui leur a échappé. Il n'en reste plus d'assez grand pour être cultivé et qui mérite d'être réservé. La plupart de ces prétendus lits sont couverts de vase, et il est souvent impossible d'en tirer des huîtres. Tout ce qu'une personne peut faire c'est d'en pêcher pour sa propre utilité, et la quantité n'est pas forte. Il y en a qui parlent de ce que l'on prenait il y a quinze ou vingt ans, et croient que l'on peut arriver à prendre les mêmes quantités aujourd'hui. On creuse beaucoup pour obtenir de la vase dans la baie Saint-Pierre, mais nous n'avons reçu aucun rapport qu'on y avait pris des huîtres ou qu'il y eut là des bancs d'huîtres en vie. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire, pour la protection des huîtres, plus que veiller à l'observation des règlements actuels.

RIVIÈRE FORTUNE.

J'ai été prié d'examiner cette rivière et d'en réserver une certaine étendue pour les cultivateurs qui veulent en tirer de la vase. Aussi de faire l'inspection d'un terrain que l'on a demandé à louer, et d'empêcher d'y creuser. Ce terrain est composé de sable et de vase, qui a été creusé il y a plusieurs années et qui est maintenant presque tout couvert de moules. Ceux qui ont demandé à louer ce terrain y ont planté une petite quantité d'huîtres à leurs propres risques comme expérience, et dans l'espérance d'en avoir un bail. Le terrain propre à la culture des huîtres dans cette rivière est très restreint, et je suis d'avis qu'on ne devrait pas le détruire; c'est pourquoi j'ai arrangé les frontières suivantes: Le creusage de la vase ne devrait pas être permis plus bas que la ligne divisant le lot 56 et le lot 43 sur le côté nord de la rivière Fortune, ni plus haut que le quai de McKay, qui est juste en aval du pont, car c'est entre ces deux lignes qu'est la meilleure partie de la rivière, tandis qu'en dehors de ces frontières les cultivateurs peuvent obtenir autant de vase qu'il leur en faut. Le garde-pêche aurait voulu que j'eusse examiné la rivière Souris, car il dit que l'on y a trouvé des huîtres, mais l'état avancé de la saison ne me l'a pas permis.

BAIE BEDÈQUE.

Depuis des années les cultivateurs détruisent les lits d'huîtres dans la baie Bedèque et le creek Wilmot, à tel point que les bancs qui restent pour la pêche sont d'étendue très restreinte, et pour en empêcher la disparition complète, les frontières suivantes ont été décrétées:—Tirer une ligne droite dans la direction sud depuis le phare sur la terre de George Stafford jusqu'à la Pointe McDonald, qui serait la frontière ouest de la réserve aux huîtres jusqu'à sa jonction avec la frontière sud, qui court dans une direction ouest-nord-ouest d'un arbre marqué de la lettre (K) sur la pointe Wilmot à l'extrémité sud du quai du gouvernement, la partie au nord de cette ligne jusqu'au point où elle rencontre la ligne frontière ouest devant servir de réserve pour les huîtres et le reste être laissé aux cultivateurs pour qu'ils y prennent de la vase. La terre sur les côtés nord et sud du creek Wilmot sera la frontière pour

la pêche aux huîtres, jusqu'à la ligne est, qui court dans la direction du sud depuis la clôture entre les terres de George Price et Robert Stafford, sur le côté nord du creek jusqu'au chemin de William Schurman, ouvert jusqu'à la grève (sur le côté sud du creek), environ 150 verges à l'ouest du quai Schurman. On pourra prendre de la vase à l'est de cette ligne, et réserver le côté ouest pour la pêche aux huîtres.

Cela devrait satisfaire tout le monde, car les cultivateurs sauront exactement où ils peuvent prendre de la vase sans causer de dommages aux bancs d'huîtres, qui deviennent meilleurs d'année en année. Instruction a été donnée à l'inspecteur des pêcheries de marquer les susdites frontières au moyen de balises lorsque la glace sera prise et de voir à ce qu'aucun cultivateur n'empiète sur la réserve aux huîtres.

PROTECTION DES HUITRES

La demande pour les huîtres devient de plus en plus grande tous les ans et dépasse maintenant de beaucoup la production. Le résultat sera que les bancs d'huîtres seront promptement détruits si l'on ne prend pas des mesures sévères pour les protéger. Le pêcheur étant assuré d'une vente certaine ne regarde pas à la grosseur, et bien que les huîtres deviennent plus rares d'année en année le nombre des pêcheurs augmente, et conséquemment à la fin de chaque saison il reste moins d'huîtres sur les bancs pour la reproduction. Comme contre-poids je conseillerais fortement la subdivision des réserves en deux sections que l'on pêcherait alternativement; je proposerais aussi de limiter à trois pouces la grosseur des huîtres que les pêcheurs auront le droit de prendre, que l'huître soit ronde ou longue, et afin de remédier aux contestations qui surgissent sur la question de savoir si une huître est longue ou ronde, je proposerais de changer la clause 6 des règlements, qui se lisent comme suit: "Aucune personne ne pêchera, prendra, tuera, achetera ou aura en sa possession aucune huître ronde de moins de deux pouces de diamètre, ou des huîtres longues de moins de trois pouces de long d'une extrémité à l'autre de l'écaille à l'extérieur." Ce serait dans l'intérêt de la protection des huîtres si cette clause était changée pour se lire comme suit: Aucune personne ne pêchera, prendra, tuera, achetera ou aura en sa possession des huîtres mesurant moins de trois pouces d'écaille à l'extérieur; cette grosseur est la plus petite qui soit propre a être vendue.

HUITRIÈRES LOUÉES

Un autre bon moyen de conservation et protection des huîtres est de concéder aux personnes intéressées dans cette industrie certaines réserves qu'elles planteront et cultiveront. Il serait bon aussi que les acheteurs en gros eussent un terrain où ils pourraient jeter leurs petites huîtres, et le surplus qu'ils ont quelquefois lorsque le marché devient encombré ou que la température est trop douce pour les conserver.

De cette façon, lorsque la mauvaise saison approche et que les huîtres sont rares, un commerçant qui aurait un stock en réserve le vendrait à meilleur prix, et s'il vendait ses huîtres à la mesure il laisserait sur le banc les huîtres trop petites, qui l'année suivante seraient parvenues à la grosseur voulue.

Un autre point que l'on doit considérer dans la concession des réserves à ceux qui cultivent les huîtres, est la distribution du frai. Ici l'homme n'a pas de contrôle; il peut par ses efforts obtenir une grande quantité de frai, mais les bancs naturels peuvent en recevoir une grande part, ou le frai déposé peut être entraîné au loin par les courants et former de nouveaux bancs ailleurs là où le terrain est propice.

Il y en a qui prétendent qu'accorder des réserves c'est donner un monopole du commerce d'huîtres aux personnes qui les obtiennent, mais la grande quantité d'huîtres des Etats-Unis qui sont vendues dans les villes du Canada est la preuve qu'il y a encore un marché pour nos propres huîtres si on pouvait les fournir. Et si la production de nos huîtres était augmentée nos marchands pourraient les vendre sur les marchés étrangers, où elles sont toujours en demande. Mais pendant que les prix augmentent et que les huîtres deviennent plus rares, il n'est que juste d'en empêcher la destruction complète, et toute personne qui étudierait et cultiverait les huîtres trouverait aussi que c'est une industrie profitable.

SAISON DE PÊCHE.

La saison de pêche actuelle commence le 16 septembre et se continue jusqu'à ce que la glace se forme sur les bancs. L'arrêté en conseil à ce sujet se lit comme suit :— La pêche aux huîtres ou à toute autre écaille à travers la glace est défendue. Généralement la glace se forme vers le commencement de décembre, ce qui donne environ 10 ou 11 semaines de pêche d'automne. La saison de pêche s'ouvre de nouveau vers la fin d'avril et se ferme au 31 mai; mais à cette époque la plupart des pêcheurs se livrent à la pêche au homard, et la pêche aux huîtres est beaucoup moins active qu'à l'automne. A mon avis les saisons de pêche sont bien arrangées, et je ne vois pas de nécessité d'un changement; faire la saison plus courte ne profiterait pas aux huîtres, car on les pêcherait avec plus de vigueur pendant le temps, et il est clair qu'un grand nombre de pêcheurs pêchant sur un même banc pendant une saison courte feront autant de dommages, sinon plus, qu'un plus petit nombre pêchant pendant plus longtemps. On constate aussi qu'au commencement de la saison il y a des pêcheurs de partout, mais à mesure qu'elle avance, que la température devient plus froide et les huîtres plus difficiles à obtenir, le nombre des pêcheurs diminue, et il ne reste sur les bancs que les pêcheurs réguliers, qui persistent tant qu'ils ne sont pas forcés par la glace d'abandonner.

On trouvera dans le trente-unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries (division des Pêcheries), page 259 année 1898, un travail très complet sur l'ostréiculture, qui y est traitée à tous les points de vue. Il ne m'est pas nécessaire conséquemment de répéter ici ces détails.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,
Expert en ostréiculture.

ANNEXE N° 12.

RAPPORT DU COMMANDANT O. G. V. SPAIN SUR LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA.

OTTAWA, 30 décembre 1899.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service de protection des pêcheries pour l'année 1899.

La flotte comprenait les navires suivants:—

Acadia, commandant O. G. V. Spain.
Curlew, capitaine, J. H. Pratt.
Constance, capitaine George May.
La Canadienne, commandant W. Wakeham.
Petrel, capitaine E. Dunn.
Kingfisher, capitaine W. H. Kent.
Osprey, capitaine C. T. Knowlton.
Quadra, capitaine J. Walbran.

Ce dernier navire n'a été employé qu'à intervalles, lorsqu'il était nécessaire, sur la côte du Pacifique.

Depuis le commencement de la saison plusieurs changements ont été faits dans la flotte. Deux nouveaux navires ont été construits, un en Ecosse, le *Minto*, et l'autre dans l'Ile du Prince-Edouard, le *Brant*. On trouvera les dimensions et autres renseignements concernant ces navires dans une autre partie du Rapport du ministère de la Marine et et des Pêcheries. Le remorqueur *Dolphin*, dont l'on s'est servi pendant quelques années dans la baie Georgienne pour protéger les intérêts des pêcheurs, (besogne qui incombe principalement aujourd'hui aux gouvernements provinciaux) a été vendu.

Ces différents navires faisaient généralement la patrouille aux endroits suivants:—

L'*Acadia* faisait le service depuis l'île du Cap Sable, dans la Nouvelle Ecosse, jusqu'au cap de Gaspé, Québec, et comme d'ordinaire faisait l'inspection de la flotte d'une manière générale. Ce navire a été remis a neuf l'année dernière. Les réparations ont coûté $10,000, et il est maintenant en très bon état pour faire sa besogne pendant encore quelques années. Ses chaudières et ses machines sont en très bon ordre, considérant leur âge. Cet état de choses satisfaisant est presque entièrement dû aux bons soins qu'en prend le mécanicien en chef, M. D. M. A. Mooney, qui a la charge des machines depuis qu'il est entré au service du gouvernement.

Curlew.—Ce navire fait le service dans la baie de Fundy, sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, et la côte du Cap-Breton. Il fait aussi un voyage à Miramichi pour le service des pilotes. C'est un très bon petit navire qui a rendu beaucoup de services en empêchant la pêche illégale du homard, en protégeant la limite des trois milles, en percevant les primes, etc.

Constance.—Ce navire a été employé exclusivement à la perception du revenu. On l'a peint en blanc cette année; on suppose que cette couleur le rend moins visible aux contrebandiers que lorsqu'il était peint en noir.

La Canadienne.—Ce navire, qui est sous le commandement du capitaine Wakeham, a travaillé indépendamment du reste de la flotte, et surveille presque constamment les côtes de Québec et du Labrador. On trouvera un compte rendu de ses travaux avec les rapports des inspecteurs.

Petrel.—Employé sur les grands lacs à la protection de chaque frontière, et surveillant les intérêts des pêcheurs, généralement. On l'a aussi employé par intervalles à placer et lever les bouées dans le district où s'exerçait sa surveillance.

Kingfisher.—Cette goélette, comme d'habitude, a été stationnée à Souris, Ile du Prince-Edouard, pendant la première partie de la saison, mais à la demande du capitaine Kent, je l'ai envoyée à Georgetown plus tard. Elle a fait de la bonne besogne en surveillant la côte et en arrêtant la pêche illégale du homard. A l'automne elle a été envoyée à Sydney, le capitaine ayant reçu instruction d'aller représenter la marine canadienne au carnaval de Sydney, où un grand nombre de frégates anglaises et françaises étaient assemblées. Son équipage a gagné le prix dans la course "gig", et j'ai reçu une lettre de remerciement de la part du maire de Sydney pour le concours précieux que la *Kingfisher* a donné; plus tard, on lui a mis un gréement de voiles neuves. Le capitaine avait reçu carte blanche pour acheter lui même le matériel de ces voiles et de les faire faire; jusqu'à présent, je n'ai pas eu occasion de pouvoir en faire l'examen.

Sprey.—Les quartiers généraux de cette goélette étaient à Canso en été, et à North-Sydney en automne. Son service a consisté surtout à empêcher la pêche illégale du homard.

Le général lord William Seymour, commandant anglais dans l'Amérique du Nord, a fait un voyage sur cette goélette au printemps, et l'a trouvée bien rapide.

Le capitaine Knowlton a saisi à Canso, au mois de novembre dernier, le bateau de pêche américain *Flora L. Nickerson.* Des détails sur cette saisie seront donnés plus tard.

Quadra.—Ce navire a rendu de précieux services sur les côtes de la Colombie Anglaise chaque fois qu'on en a eu besoin. Le capitaine Walbran m'a toujours tenu parfaitement au courant de tous les mouvements des pêcheurs étrangers sur la côte du Pacifique. On trouvera plus loin un compte rendu de l'ouvrage fait par chaque capitaine, et les mouvements de son navire.

On a employé encore cette année trois petits remorqueurs pour supprimer la pêche illégale du homard, ce qu'ils ont fait avec succès.

Florence C.—Un remorqueur nolisé sous le commandement du premier officier Burns, du *Curlew*, et manœuvré par un équipage du même navire. Ce remorqueur avait à surveiller la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse.

Davies.—La propriété du gouvernement et sous la conduite du premier officier Graham, de la goélette *Kingfisher*, et manœuvré par un équipage de l'*Acadia*, a stationné dans le détroit de Northumberland et sur les côtes du Cap-Breton.

Brant.—C'est un nouveau navire appartenant au gouvernement, et qui a fait le service sous la conduite du garde-pêche Hobkirk, de Charlottetown. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il y a eu beaucoup moins de pêche illégale cette année que jamais auparavant. J'en suis d'autant plus heureux que mes officiers et moi-même ne sommes pas dans la pénible et désagréable obligation de détruire du matériel de pêche, trappes à homard, lignes, etc.

Il sera peut-être intéressant de publier les instructions qui ont été données au commandant du service de protection des pêcheries en 1886, et adressées aussi aux différents capitaines. Sir Louis H. Davies, le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries, m'a donné instruction de conserver en vigueur les mêmes règlements, qui sont comme suit:—

INSTRUCTIONS SPÉCIALES *adressées aux officiers des pêcheries, magistrats ex-officio, commandant les steamers et vaisseaux de police chargés de la protection des pêcheries des côtes du Canada.*

OTTAWA, 16 mars 1886.

MONSIEUR,—Dans l'accomplissement du service spécial et important qui vous est confié, vous vous guiderez sur les instructions confidentielles qui suivent.

Pour raison de commodité, ces instructions ont été divisées en différents chefs, savoir: *Pouvoirs. Juridiction, Devoirs et Instructions générales.*

POUVOIRS.

Les pouvoirs dont vous êtes investi dérivent entre autres des statuts suivants, et doivent être exercés en conformité de ces satuts, savoir: l'"Acte concernant la pêche par les navires étrangers" (31 Vic., ch. 61, du Canada), et le statut subséquent, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers", fait et passé le 12 mai 1870 (33 Vic., ch. 15, du Canada); ainsi que l'"Acte modifiant de nouveau le même acte" (34 Vic., ch. 23, du Canada).

Le chapitre 94 des Statuts Revisés (troisième série) de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: *Of the Coast and Deep Sea Fisheries*, modifié par l'acte intitulé: "*An Act to amend Cap.* 94, *of the Revised Statutes of Nova Scotia* (29 Vict., ch. 35).

L'acte passé par la législature de la province du Nouveau-Brunswick, intitulé: "*An Act relating to the Coast Fisheries, and for the prevention of Illicit Trade in Prince Edward Island, and the coasts and harbors thereof,*"

Vos pouvoirs s'appliquent aussi sur les règlements qui ont été ou qui pourront être passés par le Gouverneur général en conseil, et les instructions qui vous sont donnés par le département de la Marine et des Pêcheries, en exécution de l'Acte des Pêcheries ci-dessus cité.

Comme officier des pêcheries vous avez plein pouvoir de faire observer les actes et règlements des pêcheries par les navires de pêche et les pêcheurs étrangers dans les endroits des côtes du Canada où en vertu de la convention de 1818, ils sont admis en commun avec les navires de pêche et les pêcheurs britanniques aux privilèges de prendre, de saler et faire sécher du poisson.

Vous recevrez du département des Douanes des instructions qui vous autoriseront à agir comme officier de douane, et en cette qualité vous aurez à veiller à ce que les lois et règlements relatifs au revenu soient respectés.

JURIDICTION.

Vous n'exercerez de juridiction à l'égard des navires de pêche et des citoyens étrangers faisant la pêche, que dans les limites de "trois milles marins d'aucune des côtes, baies, anses ou havres" du Canada.

Quant aux Iles de la Madeleine, bien que la permission d'y débarquer, d'y faire sécher et d'y saler du poisson ne soit pas expressément donnée aux pêcheurs américains par les termes de la convention, le gouvernement n'a pas pour le moment l'intention d'en exclure les pêcheurs américains.

DEVOIRS.

Il sera de votre devoir de protéger les pêcheries des côtes du Canada en conformité des conditions établies par la convention du 20 octobre 1818, dont le premier article se lit comme suit:

"Attendu qu'il s'est élevé des différends relativement à la liberté réclamée par les Etats-Unis, pour leurs habitants, de prendre, de faire sécher et de saler du poisson sur certaines côtes, baies, havres et criques situés dans les possessions de Sa Majesté Britannique en Amérique, il est convenu entre les hautes parties contractantes, que les habitants des dits Etats-Unis auront pour jamais, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte sud de Terre-Neuve qui s'étend depuis le cap Ray jusqu'aux îles du Rameau, sur la côte occidentale et septentrionale de Terre-Neuve, depuis le dit cap Ray jusqu'aux îles Quirpon, sur les rivages des îles de la Madeleine, et aussi sur les côtes, baies, havres et criques, depuis Mont-Joly, sur la côte méridionale du Labrador, jusqu'au détroit de Belle-Ile, et de là au nord indéfiniment le long de la côte, sans préjudice cependant d'aucun des droits exclusifs de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; il a été aussi convenu que les pêcheurs américains auront pour toujours la liberté de faire sécher et de saler du poisson dans les baies, havres et criques inhabités de la partie méridionale de la côte de Terre-Neuve, décrite ci-

dessus, et de la côte du Labrador; mais aussitôt que ces endroits, ou seulement une partie quelconque, seront habités, il ne sera plus légal ponr les dits pêcheurs de faire sécher ou de saler du poisson dans cette partie habitée, à moins d'un arrangement préalable à cet effet avec les habitants, propriétaires ou possesseurs du terrain."

Et les Etats-Unis, par le présent article, renoncent pour toujours à toute liberté que lenrs habitants auraient eue ou auraient réclamée jusqu'à ce jour, de prendre, de faire sécher on de saler dn poisson, sur celles des côtes, baies, criques ou havres des possessions de Sa Majesté Britanniqne en Amériqne, non comprises dans les limites ci-dessus mentionnées, non plus qu'à la distance de trois milles des dites côtes, pourvu cependant qne les pêcheurs américains soient admis à entrer dans ces baies ou havres, pour s'y abriter et y réparer des avaries, y acheter du bois, y faire de l'eau, et non ponr aucun autre objet qnelconqne; dans ces cas divers, ils seront sonmis à telles restrictions qui pourront être nécessaires pour les empêcher de prendre, de faire sécher ou de saler dn poisson dans les dits endroits, ou d'abuser en aucune autre manière des privilèges que lenr réserve le présent article."

Vous voyez que cet article assure aux pêcheurs américains le privilège de prendre du poisson sur la côte méridionale du Labrador aux endroits où cette côte est inhabitée, ou dans les parties habitées, s'il y a eu arrangement préalable à cet effet avec les habitants ou les propriétaires du terrain.

Partout ailleurs l'exclusion des navires et bateaux étrangers est absolue pour ce qni est de la pêche, et cette exclusion doit être mise à effet dans les limites établies par la convention de 1818, ces navires et bateanx étrangers n'étant admis dans les baies et havres que pour quatre fins senlement, savoir: *s'y abriter, y réparer des avaries, y acheter du bois et y faire de l'eau.*

Vous aurez à contraindre, s'il est nécessaire, les pêcheurs américains qui font la pêche et qui, en commun avec les pêchenrs britanniques, jouissent des privilèges de prendre et saler du poisson dans les endroits où les admet le traité de 1818, à observer la paix et garder le bon ordre.

Vous verrez à ce qu'ils obéissent aux lois du pays, qu'ils ne molestent pas les pêcheurs britanniques faisant la pêche, et qu'ils observent en tous points les règlements établis ponr l'exécution des lois de pêche.

Vous empêcherez que les navires et bateaux étrangers qui entrent dans les baies et havres pour les fins ci-dessus mentionnées, n'en profitent pour y prendre, saler ou faire sécher dn poisson, pour y acheter de la boitte, de la glace ou des provisions, ou pour transporter des chargements, ou pour y faire aucune transaction ayant trait à leurs opérations de pêche.

Le gouvernement ne désire pas qne vous donniez une interprétation étroite au terme "inhabitée". Des endroits où il se trouve seulement quelques habitations isolées peuvent en certain cas ne pas être regardés comme "habités" selon l'esprit de la convention. Cela dépend dans nne certaine mesure de la situation et des circonstances de l'établissement. A cet égard, on doit tenir compte des droits tant personnels que réels. *Avec l'esprit de conciliation qui doit en général présider à la mise à exécution de ces instructions, et sachant que le gouvernement de Sa Majesté désire qu'il ne soit pas insisté rigoureusement sur le droit d'exclusion,* vous serez disposé à interpréter ce terme dans le sens le plus libéral qui soit compatible avec les droits de toutes les parties.

Mais si cette tolérance allait nuire aux pêcheurs britanniques, ou faire dommage aux propriétés des Canadiens, vous vous abstiendrez de l'exercer et insisterez sur une exclusion complète.

Il fandra faire comprendre aux Américains ainsi admis qu'outre l'obligation qu'ils ont en commun avec ceux des sujets de Sa Majesté avec qui ils ont également en commun le privilège de faire la pêche dans les eaux coloniales, d'obéir aux lois du pays, et spécialement aux actes et règlements destinés à garantir à qui de droit la jouissance paisible et profitable des pêcheries, il leur incombe surtout celle de maintenir la paix et l'ordre dans les endroits peu établis anxquels les dispositions libérales des autorités canadiennes leur permettent l'accès.

Partont où des navires étrangers pêcheront dans les eanx canadiennes, vous les contraindrez d'observer les lois de pêche. Vous devrez spécialement attirer leur attention sur les dommages qui résultent de la pratique de nettoyer le poisson à bord,

lorsque le navire est à la mer, et de jeter les débris à l'eau, ce qui gâte les fonds de pêche et les frayères. L'Acte des Pêcheries (art. 14) impose une forte amende pour cette offense.

Vous aurez le soin de vous enquérir et faire rapport de toute méthode de pêche et de toute pratique suivies par les pêcheurs étrangers qui pourraient nuire aux pêcheries.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.

Vous aborderez tout navire de pêche que vous trouverez dans les limites décrites plus haut, et s'il est à pêcher, ou se prépare à pêcher, ou s'il est évident qu'il a pêché dans les limites prohibées, alors aussitôt, en vertu de l'autorité qui vous est conférée par votre commission et sous l'autorité des actes déjà cités, vous saisirez (et en cela vous ne serez justifiable de recourir à la force qu'après que tous les autres moyens auront échoué) tout navire trouvé en frais de contravention à la loi et vous l'enverrez ou le conduirez dans un port pour qu'il y soit condamné.

Il vous sera envoyé pour votre information et pour être distribués des exemplaires des actes du parlement qui décrètent la saisie et la confiscation de tout navire, vaisseau ou bateau étranger trouvé faisant la pêche, se préparant à la pêche, ou ayant évidemment pêché dans les limites prohibées.

Si vous avez l'occasion de forcer quelque navire de pêche ou quelque pêcheur américain de se conformer aux stipulations de l'Acte des Pêcheries et des Règlements de Pêche à l'égard des méthodes de pêche et des pratiques incidentes, dans les endroits où ils sont admis en vertu de la convention de 1818,—particulièrement à l'égard du lest, des débris de poisson, de la manière de tendre les rets et de retirer les seines, et de l'usage des lignes de fond dites *trawls* ou *bultows*, plus particulièrement dans les parages des Iles de la Madeleine,—votre pouvoir et votre autorité dans ces cas seront semblables à ceux de tout autre officier de pêcheries préposé à l'exécution des lois de pêche dans les eaux canadiennes. (*Voir Acte des Pêcheries.*)

Si un navire, vaisseau ou bateau étranger est trouvé en contravention avec les stipulations de la convention, et résiste à la saisie, ou s'échappe après avoir été pris, il reste toujours passible d'être saisi et détenu si vous le retrouvez dans les eaux canadiennes, et partout dans les eaux britanniques s'il est poursuivi par les croiseurs de Sa Majesté. Mais il est important de mettre un grand soin à s'assurer que l'on ne se trompe pas de navire.

Tout navire ainsi saisi devra être placé, le plus tôt possible, sous la garde du percepteur des douanes le plus rapproché; et vous devrez informer le gouvernement avec la plus grande diligence, et produire des dépositions de votre maître, commis, lieutenant ou contremaître, et de deux au moins des plus respectables de vos matelots. Vous aurez soin d'indiquer l'endroit précis où la pêche illégale a eu lieu, ainsi que celui où le vaisseau, navire ou bateau a été saisi.

Vous contrôlerez les relèvements au moyen de sondages et marquerez l'endroit avec une bouée (si c'est possible) afin de pouvoir mesurer la distance de la côte, et vous indiquerez d'autres points apparents et amarques qui seront propres à déterminer d'une manière incontestable la position illégale du navire, vaisseau ou bateau saisi.

N'omettez aucune précaution pour établir sur les lieux mêmes que l'infraction a été commise à moins de trois milles de la côte.

Comme il est possible que quelque embarcation de pêche étrangère soit poussée dans les limites prohibées ou dans les eaux canadiennes par des vents contraires ou violents, par de fortes marées ou par mésaventure, ou par quelque autre cause indépendante de la volonté du commandant et de l'équipage, vous tiendrez compte de ces circonstances et vous vous assurerez des causes qui ont amené cette embarcation dans nos eaux, avant que de recourir à la saisie et détention du vaisseau.

Lors de la capture d'un navire, il sera à propos d'y transférer, par précaution, une partie de votre équipage, et de prendre à bord du navire dont vous avez le commandement une partie de l'équipage du navire ainsi saisi; ayant soin d'amener d'abord les couleurs flottant au moment de la saisie. Si vos forces ordinaires ne le permettent pas, ou si elles se trouvent trop réduites à raison de plusieurs prises, vous tâcherez d'employer quelques personnes sûres.

Vous débarquerez la portion de l'équipage étranger ainsi à bord du vaisseau du gouvernement à l'endroit le plus rapproché où il y a un consul des Etats-Unis, ou à l'endroit qui offre le plus de facilité de communication avec quelqu'un des consulats américains du Canada, et l'y laisserez.

Lorsque vous ferez la rencontre de quelque vaisseau de Sa Majesté dans les environs des stations de pêche, vous devrez, si la chose se peut, aller à bord pour vous aboucher avec le commandant naval, et recevoir les recommandations qu'il voudra bien vous donner, sans préjudice des présentes instructions, et vous lui fournirez tout renseignement que vous pourrez au sujet des navires étrangers; vous lui direz quels navires vous avez abordés, et où vous l'avez fait,

Ne manquez pas de tenir écriture de tout ce qui se rattache aux navires de pêche étrangers, en indiquant les noms, le tonnage, les propriétaires, l'équipage, le port, la pêcherie, la cargaison, le voyage, la destination, et (si la chose se peut) la quantité de poisson pris. Faites rapport de votre service aussi souvent que possible, et faites savoir au département, chaque fois que vous le pourrez l'endroit le plus probable où des instructions pourront vous parvenir aux époques déterminées.

Il vous sera envoyé des ordres au sujet des stations et des limites dans lesquelles vous aurez à croiser, et toutes autres instructions qui pourront être jugées nécessaires.

Il résulte beaucoup d'inconvénients de ce que les navires de pêche canadiens négligent d'arborer leurs couleurs. Veuillez attirer l'attention des commandants sur ce fait, et les prier de déployer leurs couleurs sans qu'il soit décessaire de les héler ou d'aller à bord.

Je ne puis trop fortement vous représenter, et vous ne pourrez avec trop de sollicitude vous appliquer à faire comprendre aux officiers et à l'équipage qui seront placés sous votre commandement, que le service que vous et eux avez à faire doit être accompli avec modération et discrétion.

Le gouvernement compte sur la prudence, le tact et la fermeté que vous mettrez dans l'accomplissement de la mission dont vous êtes chargé.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur

GEORGE E. FOSTER,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Il m'est très agréable de rendre encore hommage à l'excellence et à la bonne conduite générale des officiers et des hommes qui ont été sous mon commandement pendant la dernière saison. Le service est difficile et monotone, particulièrement ardu à la fin de l'automne.

La flotte a fait la patrouille de plus de 87,000 milles de côtes, et les pêcheurs étrangers n'ont guère eu la chance de pratiquer le braconnage. Les bâteaux-pêcheurs sont suivis à la piste pendant qu'ils se trouvent dans nos eaux; nous montons à leur bord et nous y recueillons toutes les données possibles sur leurs captures de poisson, sur les endroits où elles ont été opérées, etc.

CONFISCATIONS.

Le capitaine Knowlton, de l'*Osprey*, a saisi, à Canso, Nouvelle-Ecosse, le bateau de pêche des Etats-Unis *Flora L. Nickerson* pour infraction aux lois de pêche, parce que ce bateau avait acheté des provisions et des munitions à Canso, sans s'être préalablement muni d'un permis canadien. Le *Flora* fut saisi et une garde fut placée à son bord; mais par ordre du Département, je l'ai remis en liberté le lendemain, quoique son patron eut consenti à se procurer immédiatement un permis *modus vivendi*.

Une autre saisie, celle du bateau de pêche des Etats-Unis *Stranger*, fut opérée à Lockeport, Nouvelle-Ecosse; mais c'était simplement pour une affaire de douanes. Il fut remis en liberté après avoir payé une amende de vingt-cinq dollars.

PERMIS À DES NAVIRES DE PÊCHE DES ÉTATS-UNIS.

Le même arrêté en Conseil a été rendu, sanctionnant la continuation de permis *modus vivendi* à des pêcheurs des Etats-Unis; des permis semblables furent accordés en 1899.

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui ont obtenu des permis en vertu de l'acte intitulé "Acte concernant les bateaux de pêche des Etats Unis d'Amérique" pendant l'année 1899.

Nom du bateau.	Port d'entrée.	Tonnage.	Port de sortie.	Honoraire.
				$ c.
Levanter	Salem, Mass.	28	Yarmouth, N.-E.	42 00
Esther Anitu	Boston "	72	Shelburne, N.-E.	108 00
Horace Albert	Gloucester "	65	Yarmouth, N.-E.	97 50
Annie E. Lane	Salem "	29	"	43 50
Nannie C. Bohlin	Gloucester "	97	Halifax, N.-E.	145 50
Elector	" "	84	Pubnico, N.-E.	126 00
Anna L. Sanborn	Salem "	17	Yarmouth, N.-E.	25 50
Parthia	Gloucester "	77	"	115 50
Fernwood	" "	96	"	144 00
A. R. Lawson	" "	85	Pubnico, N.-E.	127 50
Florence	" "	63	Halifax, N.-E.	94 50
Mystery	" "	89	Pubnico, N.-E.	133 50
Senator Saulisbury	" "	77	"	115 50
W. E. Morrissey	" "	93	Tusket, N.-E.	139 50
Emma E. Witherell	" "	81	"	121 50
Margaret	" "	107	"	160 50
Mabel D. Hines	Beverly "	92	"	138 00
Virginia	Gloucester "	81	Yarmouth, N.-E.	121 50
Meteor	" "	96	Pubnico, N.-E	144 00
Hazel Oneita	" "	73	Tusket, N.-E.	109 50
Lawrence A. Munroe	" "	84	Barrington, N.-E.	126 00
John L. Nicholson	" "	92	Yarmouth, N.-E.	138 00
Annie Wesley	" "	65	Pubnico, N.-E.	97 50
Essex	" "	84	"	126 00
S. P. Willard	" "	88	Halifax, N.-E.	132 00
Stranger	" "	59	Lockeport, N.-E.	88 50
Thetis	" "	67	Yarmouth, N.-E.	100 50
Shenandoah	" "	77	Barrington, N.-E.	115 50
O. W. Holmes	" "	75	Lockeport, N.-E.	112 50
Marsala	" "	54	"	81 00
Howard Holbrook	" "	69	"	103 50
Robin Hood	" "	65	Barrington, N.-E.	97 50
Landseer	" "	71	Pubnico, N.-E	106 50
Harvester	" "	76	Shelburne, N.-E.	114 00
Grayling	" "	88	Lockeport, N.-E.	132 00
Admiral Dewey	" "	78	Canso, N.-E.	117 00
E. C. Hussey	Beverly "	42	"	63 00
Fannie S. One	Gloucester "	61	Lockeport, N.-E.	91 50
Edward A. Perkins	" "	58	Canso, N.-E.	87 00
Ellen F. Gleason	" "	42	"	63 00
New England	" "	59	"	88 50
Hattie L. Trask	" "	48	"	72 00
Alice M. Parsons	" "	43	"	64 50
Richard Lester	" "	47	"	70 50
S. F. Maker	" "	78	Port-Hawkesbury, N.-E.	117 00
J. W. Collins	" "	52	"	78 00
A. R Crittenden	" "	56	"	84 00
D. A. Wilson	" "	61	Tusket, N.-E.	91 50
Elsie M. Smith	" "	83	Arichat, N.-E.	124 50
Eliza B. Campbell	" "	69	"	103 50
Mabel Leighton	" "	48	"	72 00
Lottie Gardner	" "	77	Barrington, N.-E.	115 50
Hattie E. Worcester	" "	89	Shelburne, N.-E.	133 50
Jennie B. Hodgin	" "	85	Arichat, N.-E.	127 50
Masconoma	" "	67	"	100 50
Blue Jacket	" "	86	Sydney-Nord, N.-E.	129 00

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui ont obtenu des permis, etc.—*Fin.*

Nom du bateau.	Port d'entrée.	Tonnage.	Port de sortie.	Honoraire.
				$ c.
Nellie Dixon	Boston, Mass	68	Liverpool, N.-E	102 00
Ralph F. Hodgson	Gloucester "	59	Amherst, M.I., Qué	88 50
Bessie M. Devine	" "	91	"	136 25
Quickstep	" "	75	Canso, N.-E	112 50
Harry G. French	" "	67	Shelburne, N.-E	100 50
Eliza H. Parkhurst	" "	85	Canso, N.-E	127 50
Lizzie Griffin	" "	71	"	106 50
Agnes E. Downes	" "	59	"	88 50
Lizzie B. Adams	" "	58	Port-Hawkesbury, N.-E	87 00
Electa A. Eaton	" "	73	Whitehaven, N.-E	109 50
Eleazar Boynton	" "	63	Sydney-Nord, N.-E	94 50
Annie Greenlaw	" "	69	Yarmouth, N.-E	103 50
Reporter	" "	60	Liverpool, N.-E	90 00
F. W. Homans	" "	44	Port-Mulgrave, N.-E	66 00
Golden Hope	" "	75	Pubnico, N.-E	112 50
Helen F. Whittier	" "	92	Yarmouth, N.-E	138 00
Dawson City	Boston "	49	Canso, N.-E	73 50
Winona	Gloucester "	78	Pubnico, N.-E	117 00
Commonwealth	" "	60	Canso, N.-E	90 00
Grace Darling	Salem et Beverly "	47	"	70 50
Lucille	Gloucester "	72	"	108 00
Oliver F. Kilham	Salem et Beverly "	44	"	66 00
Flora L. Nickerson	North Bay, Me	63	"	94 50
George Temple	New-York, N.-Y	44	Yarmouth, N.-E	66 00
	Total	5,511		$8,266 25

Nombre de bateaux 80
Tonnage 5,511
Somme reçue pour honoraires $8,266 25

Le tableau suivant donne le chiffre des permis accordés à des bateaux de pêche des Etats-Unis depuis 1888 :—

1888	36
1889	78
1890	119
1891	98
1892	108
1893	71
1894	53
1895	47
1896	77
1897	40
1898	79
1899	80

Le tableau suivant donne les noms des bateaux de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 1er janvier jusqu'au 1er novembre 1899, et indique en même temps le nombre de fois que chaque bateau est entré. Le grand nombre de ces entrées, 1,228 en tout, montre jusqu'à quel point les pêcheurs américains utilisent nos ports.

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 31 octobre 1898 jusqu'au 31 octobre 1899, indiquant le nombre de fois que chacun de ces bateaux est entré dans ces différents ports; la plupart avant d'entrer dans nos ports avaient reçu la visite de nos côtres en dedans de nos limites.

Numéro.	Nom du bateau.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I.P.-E.	Halifax.	Liscombe.	Liverpool.	Lockeport.	Louisbourg.	Lunenburg.	Sydney-N.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I.P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Total.
1	Arthur D. Story	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
2	Admiral Dewey	1	..	4	..	2	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	8
3	A. R. Crittenden	..	..	..	..	1	2	..	1	..	..	2	1	..	..	..	..	..	..	7
4	Alva	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
5	Argo	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2
6	Arbutus	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	1	..	..	..	2	..	..	..	6
7	A. E. Whyland	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
8	Atlanta	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	3	5
9	Annie Wesley	..	..	1	..	..	..	..	3	1	..	..	..	..	..	..	..	..	2	7
10	A. P. Gifford	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
11	Annie S. Sanbourne	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	12	15
12	Arthur Binney	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
13	Agnes E. Downs	..	..	4	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	..	6
14	Annie Greenlaw	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	10	..	..	..	12
15	Alice R. Lawson	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	1	..	..	..	1	..	..	1	6
16	Alice M. Parsons	..	..	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
17	Arbitrator	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	3
18	A. T. Coffin	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
19	Annie E. Lane	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11	13
20	A. S. Clifford	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
21	Annie C. Hall	..	2	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	4
22	A. S. Cornell	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
23	Annie E. Waterman	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
24	Addie M. Story	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	2
25	Almeida	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	2
26	Blue Jacket	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	2	6
27	Bessie M. Devine	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	3
28	Belle Franklin	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
29	Bertha May	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1	1
30	Braganza	..	..	..	..	2	..	..	1	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	5
31	Cecil H. Lowe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
32	Commonwealth	..	..	3	..	..	1	..	2	..	..	..	..	..	..	5	..	..	2	13
33	Carrie W. Babson	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
34	Canopus	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
35	Columbia	..	1	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	5
36	Carleton Belle	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	2
37	Conductor	..	..	2	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	..	5
38	Centennial	..	..	1	..	2	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	5
39	Carrie E. Phillips	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	2
40	Cosmopolitan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
41	Carrier Dove	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	2
42	Clara Clarita	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
43	Clara P. Sewell	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
44	Carrie C	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	2
45	Dido	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
46	David Sherman	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
47	D. A. Wilson	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	..	2	6
48	Dawson City	..	..	2	..	..	..	..	..	1	..	1	1	..	..	..	..	..	..	5
49	Dora A. Lawson	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
50	Eliza B. Campbell	4	..	2	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	8
51	Elsie M, Smith	2	..	2	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	7
52	Elenora	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	3
53	Eldora	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1
54	E. C. Hussey	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	3	..	..	4	9
55	Ethel B. Jacobs	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	4
56	Edward Trevoy	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	2	2	6
57	Edward A. Rich	..	1	..	..	2	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	6
58	Ella G. King	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	4
59	Ester Anita	..	..	2	..	1	..	..	7	..	..	..	..	..	..	8	..	1	..	19
60	Elisa Boynton	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	..	

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 31 octobre 1898 jusqu'au 31 octobre 1899, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du bateau.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I.P.E.	Halifax.	Lascombe.	Liverpool.	Lockeport.	Louisbourg.	Lunenburg.	Sydney-Nord.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I.P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Total.
61	Emma W. Brown	..	..	....	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
62	Elsie F. Rowe	..	..	....	..	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
63	Ellen F. Gleason	..	..	5	..	3	..	4	..	..	..	..	..	1	..	5	1	..	..	19
64	Edward A. Perkins	..	..	3	..	..	..	1	..	1	..	1	..	..	..	1	..	..	..	7
65	Emma & Ellen	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	3
66	Edwin B. Holmes	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	3
67	Electa A. Eaton	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	..	8
68	Eliza H. Parkhurst	..	..	5	1	1	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	9
69	Essex	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	..	6	10
70	Elector	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	3
71	Emma E. Wetherall	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	6	7
72	E. A. Rice	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
73	Everett Pearce	..	1	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	3
74	Edward Glover	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	2
75	Effie M. Morrisey	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1
76	Edith S. Whalen	..	2	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4
77	Edith N. McInnes	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2
78	E. S. Eveleth	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1
79	Edith M. Prior	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4	..	..	..	4
80	Evelyn L. Smith	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	2
81	Epes Tarr	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	2
82	Florence	2	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	1	7
83	Fanny S. Orne	..	..	1	..	..	..	1	1	3	..	1	..	..	..	..	..	..	..	7
84	Flora L. Nickerson	..	1	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4
85	Fernwood	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	4	9
86	F. W. Homans	..	..	..	1	..	..	..	3	..	..	..	..	..	1	..	3	..	..	8
87	Grace Darling	..	..	1	..	..	..	3	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2	8
88	Golden Hope	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	4	..	..	2	7
89	Governor Butler	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
90	Gladstone	..	..	1	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
91	Grayling	..	2	1	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	3	..	..	2	10
92	Glorianna	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
93	George F. Edmunds	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	4	..	..	..	..	..	..	..	6
94	Georgie Campbell	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2	..	..	..	4
95	Golden Rod	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
96	Gardener M. Tarr	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	2
97	George F. Pyke	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1
98	Garland	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1
99	Glenora	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1
100	Horace B. Parker	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2
101	Harry G. French	3	..	1	..	..	2	2	..	2	..	..	..	..	..	2	..	..	..	12
102	Hattie A. Heckman	..	..	1	..	1	..	2	1	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	7
103	Hazen Abbott	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
104	Hattie & Lottie	..	..	..	..	..	..	3	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	4
105	Helen Story	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	4
106	Hattie M. Graham	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	2
107	Henri N. Woods	..	..	1	..	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2	7
108	Henry W. Longfellow	..	..	..	..	..	..	2	1	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	5
109	Hattie L. Frask	..	..	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	5
110	Hattie E. Worcester	..	..	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	4	..	1	..	7
111	Howard Holbrook	..	..	2	..	..	..	3	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	7
112	Hazel Onita	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	3	6
113	Helen F. Whitten	..	..	3	1	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	2	8
114	Harvester	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	..	..	..	6
115	Horace Albert	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6	6
116	Harvard	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
117	Helen G. Wells	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
118	Henry M. Stanley	..	..	..	2	2	..	1	..	..	..	1	..	..	..	3	..	..	..	9
119	Hattie E. Herenan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1
120	Hiram Lowell	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	..	..	2
121	Helen May Butler	..	.	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1
122	Hattie C. Clark	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
123	Herald of the Morning	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 31 octobre 1898 jusqu'au 31 octobre 1899, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du bateau.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I.P.E.	Halifax.	Liscombe.	Liverpool.	Lockeport.	Louisbourg.	Lunenburg.	Sydney-Nord.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I.P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Total.
124	Irving Leslie	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	1
125	Indiana	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
126	Iolanthe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	1	3
127	Jennie B. Hodgdon	2	..	3	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	10
128	J. W. Collins	..	..	4	..	1	..	1	..	..	..	1	1	..	..	1	..	..	..	9
129	Joseph Rowe	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	4
130	James R. Clarke	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	4
131	James A. Garfield	..	2	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2	6
132	John L. Nicholson	..	..	3	..	..	..	1	..	..	..	4	..	..	..	..	..	..	2	10
133	John S. Presson	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
134	Judique	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	3
135	James Rowe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	2
136	James S. Steele	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	5	8
137	J. K. Manning	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
138	Joseph McGuire	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
139	James E. Stetson	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	2
140	Jubilee	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	3
141	Kearsage	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	2	..	..	..	..	..	..	..	5
142	Kate L. Palmer	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	2
143	Loring B. Haskell	2	..	..	..	1	..	2	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	6
144	Laurence A. Munroe	..	4	3	..	..	..	1	3	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	13
145	Latona	..	..	..	..	..	..	2	..	..	1	..	..	..	..	4	..	2	..	9
146	Lizzie B. Adams	..	..	2	..	1	..	1	..	1	..	..	3	..	..	1	..	..	..	9
147	Lottie E. Hopkins	..	..	..	..	..	..	1	2	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	5
148	Lizzie M. Stanwood	..	1	1	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4
149	Laurel	..	..	..	..	..	1	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	4
150	Lottie Burns	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
151	Landseer	..	1	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	3	..	..	3	9
152	Lottie Gardener	..	2	1	..	3	1	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
153	Lizzie Griffin	..	..	3	..	2	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	7
154	Lucille	..	..	1	..	3	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	1	3	10
155	Lavanter	..	3	1	..	..	..	1	2	..	..	3	..	..	..	1	..	1	18	30
156	Lewis H. Giles	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	2
157	Lena & Maud	..	..	..	..	2	..	..	..	2	..	5	..	..	..	..	..	..	..	9
158	Lora Do n	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	3
159	Lizzie M. Centre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	1	..	4
160	Laurence Murdoch	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	2
161	Mabel Leighton	1	..	1	..	..	..	2	..	1	..	1	1	..	..	3	..	1	..	11
162	Masconoma	4	..	2	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	8
163	Miranda	1	..	..	..	..	..	6	..	1	..	..	2	..	..	2	..	..	..	12
164	Monitor	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	3
165	Mabel M. Story	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	4
166	Minerva	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	5
167	Maggie & May	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
168	Margaretta	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	2
169	Margaret Mathers	..	..	1	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	4
170	Maud M. Story	..	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
171	Marsalla	..	..	1	..	1	..	2	5	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	10
172	Mattie Winship	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	2	6
173	Mystery	..	..	3	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	4	8
174	Meteor	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	6
175	Mondego	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	3	..	..	..	5
176	Margaret Haskins	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	4	..	..	..	..	..	..	..	6
177	Margaret	..	..	2	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	1	6
178	Madonna	..	..	2	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	..	..	3	7
179	Mabel D. Hines	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4	6
180	Mathew Karney	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	4
181	Mizpah	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	6
182	Marshall L. Adams	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	1	4
183	Mary F. Chisholm	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
184	Marguerite	..	3	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	2	..	..	..	6
185	M. B. Stetson	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
186	M. H. Perkins	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	3

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 31 octobre 1898 jusqu'au 31 octobre 1899, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du bateau.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I.P.E.	Halifax.	Lisconde.	Liverpool.	Lockeport.	Louisbourg.	Lunenburg.	Sydney-Nord.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I.P.E.	Whitehead.	Yarmouth.	Total.
187	Martha A. Bradley															2				2
188	Minona																	1		1
189	Nereid							2								5				7
190	Norma					1		2												3
191	Noonday							1												1
192	Nellie Dixon							4											4	8
193	Norman Fisher					1		2								1				4
194	New England			3	1											2				6
195	Norumbega			1			1					7							2	11
196	Nannie C. Bohlin			2		4										2				8
197	Nellie Bly																		1	1
198	Normaleal									1			1			1	1			4
199	Nelson Y. McFarland															3				3
200	Oressa							1												1
201	Orpheus						1	1	8									1		11
202	Oliver F. Killam			1				2								2			1	6
203	Oliver Wendell Holmes			1		1				1										3
204	Oregon			1																1
205	Olympia									1		2				1				4
206	Otis P. Lord											1								1
207	Pinta			1				2								2				5
208	Pauline							2				1								3
209	Puritan							1	1										2	4
210	Procyon			2															1	3
211	Parthia			2						2									4	8
212	Pilgrim									1		1								2
213	Polar Wave									1		4								5
214	Pendragon									1										1
215	Patriot															2				2
216	Pythian															2		2		4
217	Quickstep			1				5	1							1				8
218	Reporter							1					1				1	1		4
219	Richard Lester			2	1	2		2		1		1					1	2	1	13
220	Robin Hood		4	2		1		3	1							2				13
221	Ralph F. Hodgdon			2			1	1				1				2		1		8
222	Ralph Russell					1														1
223	Rigel								1							2				3
224	S. F. Maker	1		1				2					1				1			6
225	Speculator							2								5		1		8
226	S. R. Lane			1				1								1				3
227	Susie Hooper							1		1										2
228	Sarah E Lee			2				3		2						2				9
229	Sigfred			1				2												3
230	Shenandoah		2					2	1			1				1			5	12
231	Samuel R. Crane			1		1		1												3
232	Senator			1																1
233	S. P. Willard			1		2	3			1	1	2				1				11
234	Senator Salisbury			3						1		1				1			5	11
235	Sheffield																		2	2
236	Stranger					2			4	1						1		2		10
237	Senator Frye											1								1
238	Sea Fox												1							1
239	Talisman						1	2		1										4
240	Tidal Wave			1				1												2
241	Thetis			4		1						2							5	12
242	Thomas Brundage																		5	5
243	Titania					1			1			1						1		4
244	Triton															1				1
245	Virginia			1				4		2	1	2							2	12
246	Vigilant			2												2				4
247	Viking					1													1	2
248	Vesta															1			1	2
249	Valkyrie									1		2								3

LISTE des bateaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans les ports canadiens depuis le 31 octobre 1898 jusqu'au 31 octobre 1899, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du bateau.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I.P.E.	Halifax.	Liscombe.	Liverpool.	Lockeport.	Louisbourg.	Lunenburg.	Sydney-Nord.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I.P.E.	Whitehead.	Yarmouth.	Total.
250	W. H. Moody	..	..	....	.	..	..	2	..	..	....	....	....	....	....	1	....	....	1	4
251	William H. Cross	..	..	....	.	..	..	1	..	..	....	1	....	....	....	1	....	1	....	4
252	W. E. Morrissey	..	..	1	..	..	..	1	1	2	....	1	....	....	....	1	....	....	2	9
253	Winona	..	..	1	..	..	..	....	..	..	....	1	....	....	....	....	....	....	5	7
254	W. M. Young	..	..	....	..	..	..	....	..	..	....	....	....	..	1	....	....	....	....	1
255	William H. Rider	..	..	....	..	..	..	....	..	..	....	....	....	....	....	3	....	....	....	3
	Total	27	44	183	4	68	27	128	65	69	8	87	26	1	5	213	12	44	217	1,228

Dans le rapport du service de protection des pêcheries ci-joint on trouvera une liste des navigateurs et pêcheurs à la trolle de la Have, des pêcheurs a la ligne de North-Bay et du Labrador, et de la flotte de Lunenburg. Cette liste fait voir l'extension de l'industrie de la pêche dans le comté de Lunenburg.

LA PÊCHE AU MAQUEREAU.

Cette pêche a manqué presque partout. Dans plusieurs endroits on n'a pas vu un seul banc pendant toute la saison. On fait toute espèce de supposition à ce propos. Plusieurs pêcheurs croient que la faute en est à la pêche à la seine; d'autres disent que cela dépend de la quantité énorme de débris gâtés de homard ; et d'autres encore prétendent que l'on ne verra pas d'amélioration tant que des bancs entièrement nouveaux ne viendront pas sur nos côtes. Les bateaux de pêche des Etats-Unis n'ont presque rien fait, et le *Ethel B. Jacobs*, ce vaisseau qui ordinairement remportait la palme, a abandonné la partie comme désespérée, et est allé sur la côte d'Irlande, où il a subséquemment fait naufrage.

Une maison de Canso a fait cet été l'expérience de la trolle à la loutre, qui n'est, bien que quelques-uns ne la connaissent peut-être pas, que le filet traînant anglais dont les bateaux de pêche à vapeur sur les côtes d'Angleterre et d'Ecosse font un très grand usage. Vu le manque d'expérience dans la manœuvre de ce filet la tentative n'a pas eu de succès, mais il a été démontré que l'emploi du filet traînant sur nos côtes n'était pas impraticable, et avec tous les accessoires nécessaires on espère en faire une amélioration sur les méthodes de pêche actuelles. On me dit que l'on en entendra encore parler.

RAPPORTS DES OFFICIERS

Extraits des rapports des capitaines suivants commandant les côtres canadiens :— Capitaine Knowlton, commandant *l'Osprey*; capitaine Pratt, commandant le *Curlew*; capitaine Kent, commandant le *Kingfisher*; Dunn, la *Petrel*; Walbran, *le Quadra* et May, la *Constance*.

VICTORIA, C.-B. 30 décembre 1899.

(A bord du *Quadra*.)

Commandant O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant du service de protection des pêcheries accompli par le *Quadra* pendant la saison 1899.

Vu le grand nombre de phares et autres aides à la navigation récemment placés dans les eaux de la Colombie anglaise, nous n'avons pu donner aux pêcheries toute l'attention que leur importance croissante demande.

Le 28 juillet, j'ai commencé le service de protection des pêcheries sur la côte ouest de l'île Vancouver, en compagnie de M. Stumbles, du département de la Marine et des Pêcheries, Ottawa. Nous avons visité la rivière San-Juan, la rivière Somas, la baie Alberni et la rivière Ucbucklesit conduisant au lac Anderson. Nous avons fait l'inspection de l'écluse du moulin à papier qui empêche le saumon de monter dans la rivière Somas jusqu'aux grands lacs de l'intérieur Kleecoot et Great Central, et nous avons examiné la rivière depuis le lac Kleecoot jusqu'à Alberni. A notre retour, nous nous sommes arrêtés à la Pointe à la Loutre, où nous avons interrogé les habitants sur les habitudes du saumon dans cet endroit, et à quelle époque il montait en bancs.

Le 14 novembre, nous avons tenu une cour de justice sur le *Quadra* à la Baie de l'Alerte, pour juger une accusation portée contre le gérant et le pêcheur en chef de la *Alert Bay Canning Company*, pour pêche illégale dans la rivière Campbell, de Vancouver. Je présidais cette cour, les accusés se sont avoués coupables et ont payé l'amende imposée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN T. WALBRAN,
Capitaine du service de protection des pêcheries.

OWEN SOUND, 30 décembre 1899.

Capit. O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel des services accomplis par le *Petrel* pendant la saison dernière.

A la réception de votre lettre, me disant de me rendre à Goderich et d'y préparer le vaisseau pour le service, je me suis rendu à Owen-Sound le 28, j'ai terminé les préparatifs du vaisseau, et je suis parti pour le lac Erié le 8 mai, arrivant à

Amhertsburg le 9 à 2 h. 25 p. m. Après avoir pris 21 tonnes de charbon à cet endroit nous nous sommes rendus à l'île Pelée, et j'ai immédiatement établi la patrouille de la ligne frontière comme auparavant. Le 11 préparer les bouées à gaz, les remorquer au passage Pelée et en mettre une en place dans la soirée; l'autre le lendemain, 12, à la pointe du jour, et dans les deux cas enlever les bouées d'hiver. Le même jour j'ai saisi vingt-trois rets à mailler américains tendus dans nos eaux. Le 16 j'ai saisi cinquante et un rets à mailler américains à trois nœuds au nord de la ligne frontière; ces rets renfermaient beaucoup de poisson et quarante canards; les rets étaient tendus dans onze brasses d'eau. Le 20 j'ai placé les bouées en bois sur Grecian Shoal et North Harbour Reef; le 22 j'ai enlevé les balises, et j'ai fait le sauvetage de la goélette naufragée *Groton*, laissant de vingt-cinq à trente pieds d'eau au-dessus de l'épave; le 24 j'avais préparé le navire pour célébrer la fête de la Reine, mais je reçus un télégramme du sous-ministre m'ordonnant de me rendre immédiatement au secours de la goélette *Ganges*, naufragée et abandonnée, et je partis à 8 heures du matin. Le 25 je commençai le sauvetage de la goélette; le 29 j'engageai un plongeur, je me procurai de la dynamite, un chaland et autres appareils. Le 30 et le 31 mai, et le 1er et le 2 juin je continuai l'ouvrage de sauvetage, le terminant le dernier jour mentionné, et laissant plus de vingt pieds d'eau au-dessus de l'épave. Le 7 j'ai envoyé le bateau de sauvetage et ses accessoires de l'île Pelée à la Pointe Pelée; le 14 j'ai livré 89 rets à C. Ross, qui avait offert $1.35 par rets, et le 30 j'ai saisi douze rets à mailler américains. Le 1er juillet, jour de la Confédération, j'ai paré le navire à Port-Dover et tiré un salut de 15 coups de canon. Le 7 août j'ai placé une balise à l'extrémité du haut-fond formant le havre de la Longue Pointe; le 26 je me suis rendu à Windsor pour me procurer le bois nécessaire à la construction de la station de sauvetage à la Pointe Pelée; le 29 je me suis procuré la pierre pour la fondation; le 30 l'équipage est à terre travaillant à la construction de la station. Le 31 août et les 1er et 2 septembre, j'ai continué le travail et j'ai presque terminé la construction de la station. Le 23, j'ai saisi à la demande du percepteur Gott, d'Amhertsburg, le remorqueur américain *Leathem D. Smith* pour infraction aux lois de douanes et l'ai livré au percepteur, qui lui a infligé une amende de $400.

Le 25, ayant reçu instruction de transporter le juge Holmes et ses compagnons à l'île Pelée pour y tenir une séance de la cour de revision, j'ai pris ces personnes à mon bord et me suis rendu à l'île Pelée.

Ne pouvant y descendre, je jetai l'ancre au large de Leamington; le 26 j'ai débarqué le juge et ses compagnons dans une petite chaloupe, parce que la tempête m'empêchait d'approcher du quai. Le juge a tenu sa cour et est revenu à bord, et je l'ai conduit à Windsor. Le 4 octobre j'ai saisi vingt-trois rets à mailler américains dans nos eaux. Ces rets renfermaient quelques harengs et cinq truites, une truite pesant 22 livres et 3 onces, la plus grosse qui a été prise dans le lac Erié, autant que j'ai pu savoir. Le 12 mon équipage a peinturé la station à l'île Pelée. Le 18 j'ai reçu instruction de me rendre à l'embouchure de la rivière Détroit pour voir ce qu'il y avait de mieux à faire avec l'épave de la goélette américaine *Mary Amelia*. Un sauveteur avait demandé $600 pour l'enlever; j'ai mis mon équipage à l'ouvrage, j'ai coupé les mâts et vergues, et j'ai remorqué la coque dans le lac, où je l'ai placé, aussi près que possible de la grève et en dehors de la voie navigable. Le 20 novembre, ayant appris que le bateau-phare américain était parti pour lever les bouées à gaz, j'ai enlevé celles du Passage de l'île Pelée, et mis à leur place les bouées d'hiver; j'ai remorqué les autres à Amherstburg et les ai remises en charge du gardien du phare de l'île au Bois-Blanc. Le 28 j'ai enlevé les balises de Grecian Shoal, de North Harbour Reef, et une du phare de la rivière Détroit pour le gardien du phare Hackett. Le 4 décembre j'ai saisi dix rets à mailler américains que j'ai laissés à Amherstburg. Le soir du 8, ayant reçu de vous un télégramme disant que "si je croyais pouvoir m'échapper des glaces de partir tout de suite pour Owen-Sound", et comme l'année dernière, pour avoir retardé une journée nous avons été surpris par les glaces, j'ai cru sage de courir le moins de risques possibles, et le 9 je partais, arrivant à Sarnia le lendemain matin, remontant le lac Huron jusqu'à Sand Beach, où nous arrivâmes à 10.10 du soir. Nous atteignions Cone Island le lendemain au point du jour et juste à temps pour nous mettre à couvert contre l'une des plus grosses tempêtes de la saison

vue sur le lac Huron. Le fait d'avoir voulu lever la bouée-cloche à Jackson's Cove m'a retardé et je n'ai pu atteindre Owen-Sound qu'à midi et 25 minutes le 12. Je plaçai le navire dans ses quartiers d'hiver et sa commission prit fin le 14.

REMARQUES.

Vous remarquerez une grande diminution dans le chiffre des saisies de rets cette année. Le pêcheur américain trouve que cela ne le paie pas de risquer ses rets dans nos eaux. Nous avons exercé une patrouille presque continuelle sur la ligne frontière. J'ai ordonné une marge d'un mille ou à peu près dans le lac, afin d'être certain de mon territoire; les pêcheurs ont quelquefois empiété sur cette limite. J'ai constaté qu'il fallait les tenir à la frontière. Si j'en laisse un la dépasser, il en viendra un autre qui ira un peu plus loin. On a encore fait la chasse aux rets tendus au fond de l'eau, cette année, mais on n'a pas trouvé de rets. Les pêcheurs en ont trop perdu de cette façon l'année dernière et ne tendent plus leurs rets sans bouée.

Vous observerez aussi que nous avons travaillé cette année beaucoup plus que l'année dernière.

La pêche dans le lac Erié a été, je crois, aussi bonne que celle de l'année dernière. Le poisson a été très abondant de bonne heure au printemps, mais la pêche d'automne n'a pas été aussi bonne. M. Edouard Harris, de la *Long Point Company*, m'a dit que la saison avait été pour lui une des meilleures depuis longtemps. Nos pêcheurs, autant que j'ai pu juger et connaître, ont bien observé les lois et règlements de pêche. J'ai compté tous les rets à enclos sur notre côté et j'ai trouvé qu'ils avaient tous leurs permis. J'ai fait l'inspection de tous les phares sur notre côte du lac Erié, à l'exception du Mohawk; il ventait toujours lorsque je me trouvai dans cette direction. J'ai trouvé les phares assez bien tenus. J'ai des craintes pour les phares Pelée Spit et Colchester, car les piliers de ces phares ont grand besoin de réparations, et si nous avons cet hiver autant de glace et de mauvais temps que l'hiver dernier, les deux phares seront en grand danger.

Le *Petrel* a filé 15,324 milles pendant la saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

E. DUNN,
Commandant le "Petrel".

Au commandant O.G.V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel des opérations du vaisseau sous mon commandement pendant la saison 1899.

Sur réception de vos instructions vers la fin de mars, j'ai ordonné à l'officier en chef Acker à la date du 15 avril d'avoir à préparer le *Osprey* pour le service d'été. Je suis arrivé à Shelburne le 19. Le travail était peu avancé, vu le mauvais temps, mais au 22, cependant, nous avions notre commission. Le 24, après avoir eu quelque difficulté à rassembler notre équipage, nous mettions à la voile, et suivant vos instructions nous nous dirigions vers les îles de la Madeleine, arrêtant à Halifax, Liscomb, et Arichat; le 29 nous arrivions à Port-Hawkesbury, la glace étant amassée vers le nord. Le 1er mai, la glace s'éloigna, et nous touchâmes à Pictou et à Charlottetown, rencontrant un peu de glaces et du gros temps. En arrivant aux îles de la Madeleine le 13 mai, j'ai trouvé sept goélettes de pêche des Etats-Unis; six avaient des permis du gouvernement canadien, la septième avaient des rets pour prendre sa boitte. Il y avait aussi plusieurs goélettes canadiennes, outre un petit nombre d'acheteurs du Canada.

Le hareng a donné sur l'île très à bonne heure cette année, et l'on considérait à cette époque que la pêche tirait à sa fin. Je repartis immédiatement, mes instructions me disant d'être à Halifax pas plus tard que le 21 mai. Le 16 je traversai le détroit de Canso et j'arrivai à Halifax le matin du 20, où nous avons eu quelques jours de mauvais temps.

Le matin du 25 nous sommes repartis pour Shelburne avec notre distingué passager, le général lord William Seymour, vous-même et le lieutenant Bowker à bord. Après quelques heures d'un vent modéré, nous fûmes favorisés avec une forte brise de l'ouest qui soufflait à pleines voiles, lord Seymour était enchanté. Le 26 nous étions à Shelburne et le 29 nous étions de retour à Halifax, par voie de Lunenburg, tous satisfaits de notre voyage.

Le 30 mai nous partions dans la direction de l'est, arrêtant à Jeddore, où j'eus à remplir le devoir pénible d'imposer une amende sur une homarderie pour pêche illégale du homard. Le 4 juin nous prîmes notre station entre Liscomb et Louisbourg, Canso étant notre adresse pour nos lettres et télégrammes. Nous avons fait la traversée vers l'ouest à la même date en compagnie de plusieurs seineurs des Etats-Unis qui avaient fait une très pauvre pêche. Quelques-uns s'en retournaient sans avoir pris de poisson du tout; d'autres très peu.

Nous avons continué à croiser vers le nord jusqu'à Gaspé et l'Ile du Prince-Edouard, et vers l'ouest jusqu'à Halifax. De retour à notre station notre attention fut portée surtout à faire la patrouille de la côte pour arrêter la pêche illégale du homard, que font seulement quelques pêcheurs de la plus mauvaise classe et que les pêcheurs respectables n'osent pas dénoncer, car leurs biens seraient en danger. Le 20 octobre, à la faveur d'une nuit sombre et brumeuse (après que tous les autres moyens eurent failli) je partis en chaloupe (la goélette restant à Whitehaven) pour aller à l'île à la Baleine, que j'avais beaucoup surveillé cette année et l'année dernière, et j'ai surpris un homardier qui mettait une dernière main à ces boîtes. Le même soir, à Big Dover Island, j'ai surpris un véritable camp de braconniers. J'ai détruit et brûlé le camp avec tout ce qu'il contenait.

Le 31 octobre, à 9 heures du matin, j'ai arrêté le vaisseau de pêche des Etats-Unis *Flora L. Nickerson*, de Booth-Bay, pour avoir acheté des approvisionnements sans avoir de permis du Canada. Le vaisseau a été relâché à 9.30 du soir, après qu'il eut pris et payé son permis.

Le 3 novembre, vous étiez alors à bord, l'*Osprey* s'est dirigé vers Sydney, a traversé le canal Saint-Pierre à 3 heures p. m, et le 4 a descendu le lac, arrivant à North-Sydney à midi le 5. Les deux côtres *Curlew* et *Kingfisher* étaient dans le port avec une flotte de cinq seineurs. Le 6 les seineurs partirent, le *Kingfisher* les accompagnant; nous avons croisé le 7 et le 8 seulement pour constater que toute la flotte était partie. Un seul bateau avait eu de la chance, il avait pris 140 barils de poisson et un autre en avait six; la pêche au maquereau a réellement manqué sur la côte cette année. Nous repartîmes le 9 et arrivâmes à Whitehaven le 11, après avoir touché à Louisbourg. Nous avons eu plusieurs jours de gros temps pendant que nous étions à Whitehaven. Le 18 sommes repartis et avons touché à Liscomb et à Spry Bay, arrivés à Halifax le 23, repartis le 26, arrivés à Shelburne le 28, où les pêcheurs nous ont appris que la pêche avait été très abondante, ce qui n'est pas habituel.

Nous avons croisé dans les environs de Shelburne jusqu'au 13 décembre, lorsque nous avons pris nos quartiers d'hiver et payé notre équipage.

La saison a été tranquille et sans événements, excepté la saisie de la *Flora L. Nickerson*, qui a été relâchée après avoir payé son permis. Nos courses annuelles ont eu beaucoup de succès, le croiseur *Kingfisher* battant presque tous les autres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. T. KNOWLTON,
Commandant du côtre Osprey.

DOC. DE LA SESSION No 11a

LE CÔTRE "CURLEW".

ST-JEAN, N.-B., 30 décembre 1899.

Commandant O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel des divers services rendus par le côtre *Curlew* pendant la saison 1899.

Ainsi qu'on le fait tous les ans on avait placé le côtre dans ses quartiers d'hiver au mois de décembre dernier dans les docks de Magé, et pendant l'hiver nous avons fait subir aux machines un nettoyage complet et les réparations nécessaires. On fit aussi d'autres légères réparations au côtre, qui fut prêt le 15 avril. A cette date la commission fut signée, l'équipage engagé, et dans l'après-midi nous partions pour l'embouchure de la baie de Fundy, où nous trouvâmes les pêcheurs se préparant pour leurs diverses pêches ; la pêche à la ligne était déjà commencée et le hareng faisait son apparition sur la côte. Comme les sardineries n'étaient pas encore en opération, le petit hareng qui était pris dans les nasses trouvait de prompts acheteurs à bord des goélettes de la Nouvelle-Ecosse qui achetaient de la boitte pour le homard. Nos journées ont toujours été bien remplies à distribuer les primes aux pêcheurs, à accorder de nouveaux permis, et à régler de nombreuses disputes pour lesquelles on attendait mon arrivée.

Au commencement de mai j'ai reçu vos instructions de me rendre à Halifax, et je m'y rendais le 11. Les 16 et 17 nous avons fait une course à la rivière au Saumon, et au retour le 17 nous avons remorqué à Newcastle, N.B., la goélette de pêche condamnée des Etats-Unis la *Frederick Gerring*, dont on a fait un phare sur la rivière Miramichi.

Un gros vent nous a empêché de quitter Halifax avant le 22. Après une course de 48 heures sans événements, nous avons doublé la pointe Escuminac le 24 à midi, et sommes arrivés à Newcastle dans la soirée. La grève des pilotes sur la rivière Miramichi nous a empêché d'en avoir un et nous avons pris un pêcheur en place.

Comme les commissaires des pilotes craignaient que des troubles ne résultassent de cette grève, on nous ordonna de rester jusqu'à ce que le différend fut réglé par le capitaine Douglas, qui avait été envoyé par le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Le 31 mai nous avons reçu ordre de retourner à notre croisière. Nous partîmes pour Pictou, où nous prîmes du charbon. Nous arrivâmes à Canso le 3 juin. La flotte des seineurs américains croisait devant White-Head et prenait un peu de maquereau. Des brumes épaisses et du mauvais temps ont nui à la flotte des pêcheurs de maquereau, et le poisson était aussi très rare.

Comme presque tous les pêcheurs qui ont été envoyés à Saint-Jean dans le printemps étaient alors prêts à s'en retourner, nous fîmes une course à Liscomb et à la rivière au Saumon, et les vacances furent remplies.

De là nous partîmes pour le Cap-Breton, jetant l'ancre à North Sydney, où l'inspecteur Bertram nous rejoignit le 12 juin. Avec lui nous fîmes la visite de toutes les homarderies sur les côtes nord et ouest de l'île. Plusieurs des propriétaires de homarderies furent pris par surprise, et il résulta sans nul doute beaucoup de bien de cette visite. Nous atteignîmes Cheticamp le 14, et nous passâmes la journée là pendant que l'inspecteur visitait les chutes sur la Petite-Rivière. Le lendemain nous fîmes l'inspection des homarderies du golfe de Canso et de la baie Saint-Pierre, puis nous remontâmes le canal et les lacs jusqu'à North-Sydney, où l'inspecteur nous quitta. Le 20 juin nous nous rendîmes à Mulgrave par les lacs, où je reçus vos instructions d'aller à Poulamond et de faire un rapport sur la nécessité d'un phare à l'entrée de son havre.

Je reçus alors instruction de retourner à la baie de Fundy et d'arrêter aux différents ports sur ma route pour y faire observer les règlements concernant le homard. Nous allâmes à Saint-Jean le 4 juillet pour faire du charbon. De là nous visitâmes l'embouchure de la baie, où les pêcheurs réussissaient bien dans leurs

pêches. Après avoir passé deux jours dans le comté de Charlotte, nous reçûmes l'ordre de retourner sur la côte de la Nouvelle-Ecosse pour y faire observer les règlements concernant le homard. Nous avons eu aussi le plaisir de vous rencontrer à Guysboro le 20 juillet, et ensuite de retourner à la côte sud, mettant fin à toute tentative de pêche au homard.

Après une course à Louisbourg le 29 juillet pour prendre du charbon nous avons reçu vos ordres d'être à Shelburne pour les régates annuelles les 7, 8 et 9 août. Il y avait là plusieurs yachts d'Halifax et de Yarmouth, et les courses furent très belles.

Nous retournâmes ensuite à l'ouest et nous passâmes cinq jours dans la baie de Fundy, et ensuite nous fîmes une course à North-Sydney, arrivant là le 25. Après avoir pris du charbon et acheté d'autres approvisionnements, nous prîmes à notre bord l'inspecteur Bertram, qui voulait faire une deuxième visite des homarderies autour de l'île. Cet ouvrage a été complété vers le 31, alors que nous arrivâmes à Port-Mulgrave, et l'inspecteur retourna par le train à North-Sydney.

De Mulgrave nous nous rendîmes à Georgtown, I. P. E., ou nous rencontrâmes les autres côtres du gouvernement prêts à prendre part aux amusements annuels qui ont lieu à cet endroit le 4 et le 5 septembre. Il était réjouissant de voir tous les côtres ensemble, et tous les officiers et hommes d'équipage ont pris part aux jeux avec beaucoup d'enthousiasme. Quoique le *Curlew* ait mieux fait que l'année dernière et ait réussi à conquérir plusieurs des prix, nous espérons cependant montrer encore un meilleur résultat l'année prochaine.

De Georgetown nous atteignîmes Isaac's-Harbour le 7 septembre, où nous prîmes au service du gouvernement le remorqueur *Florence C.* pour la prévention de la pêche illégale au homard entre Halifax et Canso. Le commandement en fut confié au premier officier Burns, aidé de trois hommes d'équipage, et nous le gréâmes de tout ce qui était nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

Nous atteignîmes Yarmouth le 14, où vous nous rejoignîtes, et de là nous allâmes à Tusket tenir une enquête parmi les pêcheurs de l'endroit, revenant le lendemain à Yarmouth.

La surveillance de la pêche au homard requérant de nouveau notre attention sur la côte est, nous partîmes pour ces endroits, jetant l'ancre à Canso le 20. Nous croisâmes ensuite vers l'ouest, arrêtant dans les différents ports où nous soupçonnions qu'il se faisait de la pêche illégale, et nous entrâmes à Yarmouth le 25, pour nettoyer la chaudière. Après cela, nous allâmes aux frayères de Grand-Manan, mettant en garde plusieurs vaisseaux à cet endroit contre la violation des règlements concernant les frayères. Nous avons réglé plusieurs différends entre les pêcheurs du comté de Charlotte, et des permis furent accordés. Outre cela, j'ai agi en qualité de juge à l'exposition de poisson de Campobello. Il y eu un programme de jeux et courses le 19 à Welshpool, et une forte brise a contribué beaucoup à donner aux courses un intérêt qu'elles n'avaient pas eu depuis plusieurs années. Le 30, je reçus vos instructions d'avoir à me rapporter à vous à North-Sydney, mais le mauvais temps nous empêcha d'y arriver avant le 4 novembre, et nous trouvâmes très peu de goélettes des Etats-Unis faisant la pêche au maquereau dans les eaux du Cap-Breton.

J'ai conduit à l'île Saint-Paul le capitaine Douglas et des ouvriers qui y travaillèrent pendant quatre jours, et je les ramenai ensuite à Sydney, où des instructions nous attendaient, nous disant de nous rendre à la baie de Fundy.

Le 11 novembre, pendant que nous étions à l'ancre dans le havre de Louisbourg à prendre du charbon, la goélette *Sailor's Home*, de Halifax, nous aborda, emportant notre mât d'avant, ce qui nous obligea à aller à Halifax pour en faire poser un autre.

Laissant le *Gatling* à Halifax, nous partîmes le 23 pour Port-Mouton, où l'on nous avait rapporté que l'on faisait de la pêche illégale au homard. C'était vrai, et nous avons détruit plusieurs trappes, et fouillé plusieurs maisons pour trouver des preuves de pêche illégale. Nous nous rendîmes à Yarmouth le 27 pour prendre du charbon, et le jour suivant nous étions dans le comté de Charlotte, où nous avons commencé à recueillir les réclamations des pêcheurs pour leurs primes et réglé plusieurs différends de pêche compliqués.

Cette besogne nous a tenu occupés jusqu'au 17 décembre, date à laquelle nous avons quitté Beaver-Harbour pour Saint-Jean, afin de mettre notre vaisseau dans

ses quartiers d'hiver. Le 19 décembre, cela était fait et l'équipage payé. Nous avons retenu les ingénieurs et les chauffeurs pour réparer la machine.

Mon rapport détaillé du coût de chaque service séparé du vaisseau pour l'année 1899 est presque prêt, et vous sera transmis bientôt, ainsi que le coût du bateau-patrouille *Florence C.*

Je vous ai soumis dans le cours de l'année à différents intervalles des rapports spéciaux sur des sujets divers, et j'espère que vous les avez trouvés satisfaisants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,
Commandant du "Curlew".

M. le commandant O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport des travaux du *Kingfisher* pour la saison 1899.

Le 1er mai je me suis rendu à Shelburne pour surveiller l'appareillage du *Kingfisher*; le 10 mai le côtre recevait sa commission et mettait à la voile le 13.

Le premier seineur américain arriva le 15, et le 17 je partais avec une petite flotte, arrêtant à Liverpool, au Cap La Have et à Lunenburg. La flotte ne rencontrant pas de maquereau à l'ouest de Sambro s'en alla vers l'est le 24. Je la suivis le 25, en compagnie de plusieurs seineurs du Cap Canso, et le tout réuni formait une flotte de vingt-deux seineurs, qui était, selon ce que l'on m'a dit, toute la flotte de la côte du Cap. Nous avons croisé en face du Cap pendant quelques jours, la flotte ne trouvant pas de poisson.

Le 31 mai nous reçûmes instruction de nous rendre à Charlottetown, où j'arrivai le 2 juin. Pendant notre séjour à cette ville, on prit les mesures de l'équipage pour les uniformes. Le 4 juin nous avons pris notre station au large de la Pointe Est avec quartiers généraux à Souris, où je continuai à croiser jusqu'au 18 octobre.

La pêche au maquereau a manqué dans le golfe Saint-Laurent cette année, et la plus grande partie de mon temps a été consacrée à empêcher la pêche illégale du homard. J'ai employé un yacht à vapeur pendant vingt jours, ce qui m'a aidé beaucoup et a rendu presque impossible aux pêcheurs de tendre leurs trappes. J'ai détruit beaucoup de trappes, mais le chiffre est petit comparé à celui des années précédentes.

Le 26 juin, j'ai reçu ordre d'être à Sydney le 12 juillet avec le *Kingfisher* pour prendre part aux courses et jeux du carnaval. Je suis arrivé à Sydney le 10 en compagnie de six frégates, quatre anglaises et deux françaises. Aussitôt après mon arrivée je me suis présenté devant le maire Crowe, et je me suis mis à sa disposition pour lui donner toute l'aide qu'il serait possible dans l'exécution de son programme. Son Honneur accepta mon aide, et il me demanda de garnir le palais de justice de drapeaux et autres décorations pour le grand bal donné en l'honneur de la flotte, ce que nous fîmes à la satisfaction de tous. La course entre trois des navires de Sa Majesté et le côtre *Kingfisher* a été très intéressante, et gagnée aisément par le *Kingfisher*. Le carnaval a eu un grand succès.

Le 21 juillet je suis revenu à ma station à East-Point. Les bateaux de pêche avaient pris bien peu de maquereau pendant mon absence. On a vu quelques petits bancs dans la première semaine de septembre au large de la 2e Chapelle, pas plus tard.

La pêche au maquereau aux îles de la Madeleine a aussi manqué en plusieurs localités. Pêche totale pour les îles 2,700 barils. Le poisson était gras et se vendait facilement à $24 le baril.

Le 15 août, agissant en vertu d'instructions de votre part, je me rendis à Pictou, et là on tira le navire à terre sur le chantier de marine, où on le calfata, peintura et on lui fit les autres réparations nécessaires. Le 19, nous repartions pour Georgetown, où avaient été fixés mes quartiers généraux pour mes lettres et télégrammes.

A cet endroit je fis réparer notre grande voile qui avait été déchirée pendant la traversée à Pictou.

Jusqu'au 18 octobre nous nous sommes occupés à faire observer la loi concernant la saison défendue du homard. Le 18 nous partions pour Sydney, Cap-Breton, pour rencontrer la flotte de seineurs qui s'assemble là pour la pêche d'automne. A mon arrivée j'ai trouvé six seineurs qui n'avaient pas encore pris de maquereau. Le 27 octobre les goélettes *Lena* et *Maud* prirent 135 barils d'un seul coup. Le maquereau était très gros et tout de la qualité n° 1 extra. Les autres vaisseaux de la flotte n'en prirent pas pour valoir la peine d'en parler, deux ou trois chaque.

Le 6 novembre, lorsque je vous rencontrai à Sydney, je reçus instruction de me rendre à Shelburne et d'y mettre le navire en quartiers d'hiver le 10 du mois. Je partis immédiatement pour Shelburne, où j'arrivai le 9, et le lendemain je payais et renvoyais l'équipage.

Les jeux annuels du service de la protection des pêcheries ont eu lieu à Georgetown les 4 et 5 septembre, cinq bateaux y prenant part. Mon bateau eut l'honneur de conserver la coupe pour le concours de tir de la protection des pêcheries, et aussi d'enlever à l'*Acadia* la coupe *Acadia-Kingfisher*. Sir Louis Davies, ministre de la Marine et des Pêcheries, était présent le premier jour des jeux. Il s'intéresse beaucoup à nos vaisseaux, et en quittant le terrain des jeux a toujours des paroles de félicitation à adresser aux officiers et aux hommes d'équipage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. KENT,
Commandant du "Kingfisher."

QUÉBEC, 30 décembre 1899.

Au capitaine O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des opérations du côtre du revenu *Constance* pendant la dernière saison de navigation, 1899.

Le 14 février dernier, mon ingénieur et ses hommes commencèrent à préparer les machines, et pendant la première semaine de mars on commença les travaux pour le pont neuf. Le 25 mars l'équipage arriva à bord et le 5 avril tout le monde avait signé les engagements et les règlements du navire.

Le 1er avril nous avons commencé, aidés par des hommes de terre, à couper la glace autour du *Constance* avec des scies et des pinces, afin de le sortir de ses quartiers d'hiver à Indian Cove.

Dans l'après-midi du trois avril le *Constance* était en eau claire et partit immédiatement sous vapeur pour Québec, où on le mit dans le bassin Louise, hors d'atteinte des glaces à la dérive dans le fleuve.

Après avoir pris un chargement complet de charbon, provisions, etc., nous partions le 7 pour le golfe.

Le 27 avril nous saisissions la goélette *Providence* à la rivière Ste-Anne des Monts pour contravention a l'Acte des Douanes, la remorquions à Rimouski, et la livrions au percepteur des douanes de ce port.

Le 15 mai nous recevions instructions de M. Fred L Jones, inspecteur des douanes, de nous rendre à Shippigan surveiller la goélette *Queen of the Fleet*, et de la saisir pour avoir fait de la contrebande sur la côte de la Nouvelle-Ecosse.

Le 19 mai nous étions dans le havre de Shippigan. Nous apprîmes là que la dite goélette avait été saisie le jour précédent par le percepteur du port. Nous remontâmes alors le golfe, et du 25 mai au 6 juin nous restâmes à Québec pour y faire remplacer l'essieu de notre hélice condamné par l'inspecteur Samson. Pendant que le

mécanicien était occupé à ce travail, l'équipage fut employé à nettoyer et peinturer la coque du navire; l'on fit aussi la revue générale du gréément et l'on remit tout en bon ordre.

Conformément à vos instructions nous partîmes de Rimouski le 20 juin pour la côte de la Nouvelle-Ecosse, et le dimanche, le 25, nous jetions l'ancre à Port-Hawkesbury, et à North-Sydney le lendemain après-midi.

Dans la soirée du 20 juin, nous quittions North-Sydney pour Saint-Pierre Miquelon, avec M. Jones et ses compagnons à bord, et revenions à Sydney le 3 juillet.

Du 4 au 18, nous devions croiser le long des côtes du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Halifax, mais des vents du sud continuels et une brume épaisse nous ont beaucoup nui, et le 18 juillet nous repartions pour le golfe et le fleuve Saint-Laurent.

Le 27 juillet, j'ai reçu instruction d'aller croiser dans le voisinage de Caraquet, Miscou et Shippigan, et d'avoir l'œil ouvert sur la goélette *Resolute*, de Jersey *via* Cadix, que l'on disait avoir à bord une cargaison de boissons passée en contrebande sur cette goélette à Cadix.

Dans la soirée du 21 août nous réussîmes à intercepter la dite goélette. Le jour suivant, le 22 août, nous avons suivi la *Resolute* dans le havre de Shippigan, l'avons fouillée comme il faut, et l'avons surveillée de près jusqu'au 24, pendant qu'elle déchargeait sa gargaison de sel, mais nous n'avons pas trouvé de marchandises de contrebande. Il y avait cependant à bord six caisses de cognac et whiskey, quelques gallons de vin, et quelques cigares et cigarettes, mais tous ces articles étaient entrés sur la liste des provisions du vaisseau, et rapport en a été régulièrement fait au percepteur du port. Le lundi, 11 septembre, nous avons sorti des sables de Douglastown la goélette *Sanguan*, et l'avons remorquée jusqu'au bassin de Gaspé.

Le 12 septembre, nous avons dégagé aussi la goélette *Marie Elmire*, échouée sur la grève de la rivière au Renard et l'avons remorquée jusqu'au bassin de Gaspé.

A l'exception du temps que nous avons passé à Saint-Pierre Miquelon et sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, nous avons croisé sur les rives nord et sud du golfe, sur les côtes d'Anticosti et de la baie des Chaleurs, couvrant une distance d'environ 16,000 milles. Nous avons abordé et visité 107 vaisseaux.

Le 28 novembre nous sommes arrivés à Québec venant du golfe pour prendre nos quartiers d'hiver à l'anse des Sauvages, et le 4 décembre nous avons payé les officiers et les hommes d'équipage, laissant le bateau en soin, pour l'hiver, au deuxième contremaître, John Johnson, et à Télesphore Broulotte, qui font la garde à tour de rôle, chacun une semaine environ.

Je dois mentionner ici, avant de terminer, que durant les mois d'octobre et novembre, la température, bien que claire, a été très froide, avec des vents forts accompagnés d'une très forte brume, mais de moins de neige que nous avions habitude d'avoir à cette saison de l'année.

Il n'est rien survenu d'extraordinaire pendant la saison, excepté un coup de mer le 1er octobre sur la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti, pendant un fort vent de nord-ouest, coup de mer qui a enlevé notre dunette et le couloir et a rempli la cabine et les quartiers des officiers de deux ou trois pieds d'eau.

Pour prévenir une répétition de ces accidents, je proposerais que la dunette (qui est maintenant au-dessus de la chambre des machines) soit prolongée jusqu'au couloir qui conduit à la cabine, ce qui rendrait le vaisseau beaucoup plus résistable à la mer, et donnerait en même temps une pièce très confortable dont l'on a grand besoin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEO. M. MAY.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PÊCHERIES.

J'ai maintenant cinquante-trois stations de renseignements et vingt-quatre autres qui envoient un bulletin. M. T. O'Brien, mon nouveau commis, qui a la surveillance du bureau d'Halifax, a accompli sa tâche excellemment, et à mon entière satisfaction. Ci-annexée se trouve la liste des rapporteurs, ainsi que le rapport annuel du bureau de renseignements sur les pêcheries.

LISTE des rapporteurs du bureau des pêcheries en dehors du service civil.

Résidence.	Nom.	Rémunération.
		$ c.
Beaver-Harbour, N.-B	E. W. Cross	
Bloomfield, I.P.-E	John Doyle	15 00
Caraquet, N.-B	Mlle E. D. Chenard	15 00
D'Escousse, C.-B	R. F. Bourke	15 00
Escuminac, N.-B	J. J. Keary	15 00
Gaspé, P.Q	J. J. Annett	15 00
Grand-Manan, N.-B	E. A. Calder	15 00
Grande-Rivière, P.Q	Mme John Carbery	15 00
Ingonish, C.-B	E. B. Burke	15 00
Isaac's-Harbour, N.-E	S. R. Giffin	15 00
L'Ardoise, C.-B	John McIsaac	15 00
Longue-Pointe, P.Q	John Vibert	15 00
Lunenburg, N.-E	W. A. Zwicker	15 00
Iles de la Madeleine	J. A. LeBourdais	15 00
Meat-Cove, C.-B	Alex. B. McDonald	15 00
Pointe-Newport, P.Q	Mme Meunier	15 00
Paspébiac, P.Q	Mlle Ada Beck	15 00
Percé, P.Q	Mlle Kate Beck	15 00
Pointe-St-Pierre, P.Q	Mme P. Bond	15 00
Rivière-au-Saumon, N.-E	J. H. Whitman	15 00
Sept-Iles, P.Q	P. R. Vignault	15 00
Shippegan, N.-B	Mme A. Hamon	15 00
Pointe-Anticosti, S. O	Mlle Grace Pope	15 00
Whitehead, N.-E	C. H. Felthmate	15 00
Yarmouth, N.-E	F. L. Hatfield	15 00

DOC. DE LA SESSION No 11a

LISTE des rapporteurs du bureau des pêcheries qui sont employés du gouvernement.

Résidence.	Nom.	Rémunération.
		$ c.
Alberton, I.P.E.	J. P. Brennan	15 00
Arichat-Ouest, C.-B.	C. P. LeLacheur	15 00
Bayfield, N.-E.	E. G. Randall	15 00
Campobello, N.-B.	A. J. Clarke	5 00
Canso, N.-E.	Thos. C. Cook	15 00
Cheticamp, C.-B.	S. Aucoin	5 00
	C. E. Aucoin	10 00
Digby, N.-E.	J. M. Viets	15 00
Gabarus, C.-B.	R. McLean	15 00
Georgetown, I.P.E.	Chas. Owen	15 00
Hawkesbury, C.-B.	J. C. Bourinot	15 00
Liverpool, N.-E.	J. H. Dunlop	15 00
Lockeport, N.-E.	J. R. Ruggles	15 00
Louisburg, C.-B.	P. O'Toole	15 00
Malpeque, C.-B	Louis McKeen	15 00
Malpèque, I.P.-E.	J. M. McNutt	15 00
Margaree, C.-B.	M. A. Dunn	15 00
Musquodoboit Harbour, N.-E.	George Rowlings	15 00
Sydney-Nord, C.-B.	A. G. Hamilton	15 00
Petit-de-Grat, C.-B.	P. T. Fougere	15 00
Port-Hood, C.-B.	E. D. Tremaine	15 00
Port-La Tour, N.-E.	J. W. Taylor	15 00
Port Medway, N.-E.	E. E. Letson	15 00
Port-Mulgrave, N.-E.	David Murray	15 00
Pubnico, N.-E.	J. A. D'Entremont	15 00
Sand-Point, N.-E.	R. H. Bolman	15 00
Spry-Bay, N.-E.	W. C. Henley	15 00
Ste-Anne, C.-B.	D. McAulay	15 00
St-Pierre, C.-B.	D. Urquhart	15 00

Le tout respectueusement soumis.

O. G. V. SPAIN,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada.

ANNEXE A.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DES PÊCHERIES.

HALIFAX, 30 décembre 1899.

Au commandant O. G. V. SPAIN, M. R.,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du bureau de renseignements sur les pêcheries pour la saison de 1899.

En rapport avec le bureau l'an dernier, les stations sont comme suit: cinquante-trois faisant rapport et vingt-trois envoyant bulletin. Une nouvelle station de rapport a été établi à Douglastown pour remplacer celle de Gaspé. Cette dernière est encore conservée comme station à bulletin. De nouveaux rapporteurs ont été nommés à la Rivière-au-Saumon, à Isaac's-Harbour et à Compobello.

Ce qui suit est le sommaire reçu des diverses stations, montrant le résultat des opérations de pêche durant la saison de 1899.

T. O'BRIEN,
Commis en charge.

CANSO.

Rapport de *A. N. Whitman & Sons, Canso, N. E.:*

Morue.—La prise de morue près du rivage en 1899 n'a pas été meilleure que les années précédentes. Comme nous l'avons déjà noté, la pêche près du rivage semble régulièrement, quoique lentement, diminuer. Cela peut-être dû à l'augmentation du trafic sur notre côte, au brouillement de l'eau par les milliers de pièges aux homards et les bateaux faisant la pêche du homard dans la première partie de la saison, ou à toutes autres causes. La pêche sur la batture a été quelque peu supérieure à celle de l'an dernier, la plus grande partie des bateaux ayant rapporté de bonnes cargaisons de poissons, ce qui est peut-être dû, dans une certaine mesure, au fait que l'appât à été plus abondant dans les zones de pêche. Il ne semble pas y avoir de diminution de morue dans les zones au large, et l'approvisionnement est sans doute pratiquement inépuisable. Le premier voyage du printemps a été fait par un très grand nombre de vaisseaux, bien qu'avec peu de profit, le but de ce départ hatif n'étant apparemment que de s'assurer d'un équipage. Canso continue toujours a fournir en grande partie la flotte de pêche sur les bords. Aucune place en Amérique ne réunit autant d'avantages pour mener à bien l'industrie de la pêche. Les prises de la morue, cet automne, ont montré une forte baisse, et rien de plausible n'indique une réaction, et comme beaucoup de vaisseaux de première classe viendront, le printemps prochain, grossir la flotte, les apparences sont que les bas prix se maintiendront l'an prochain si la moyenne de la prise ne change pas.

Eqrefin.—L'importance de la pêche de ce poisson dans ce port augmente. Ici trois établissements s'occupent actuellement de la production des *finnan haddies*, et tout indique que l'industrie va devenir considérable. La prise à l'automne de 1898 et dans l'hiver de 1899 a été bonne, et les prix se sont assez bien maintenus. Aucun n'a été pris au piège cette année. La prise d'été a été à peu près dans la moyenne. Une maison d'ici expédie chaque semaine à Montréal un plein wagon de poisson, en grande partie de l'égrefin. On constate qu'un nombre toujours croissant de gens se convainquent de la valeur de l'égrefin comme poisson nutritif, comparé à toute autre espèce de poisson, et l'égrefin autrefois méprisé marche au premier rang.

Merluche.—Ce poisson n'abonde en aucun temps ici. La prise a été comme d'habitude et les prix se sont bien maintenus.

Hareng.—La prise a été des plus petites pendant toute la saison, mais rien n'indique que ce poisson aurait quitté pour tout de bon. L'an dernier la prise sur la côte d'Ecosse a été exceptionnellement forte, et cette année exceptionnellement futile. En tant que le Canada est concerné, la demande du hareng salé diminue chaque année, d'autres poissons et d'autres aliments le remplaçent. La rareté n'a produit aucune hausse dans les prix.

Homard.—La prise du homard dans les environs n'a indiqué aucune tendance à décroître cette année, et une hausse marquée dans les prix payés aux pêcheurs à rendu la saison du homard très fructueuse pour eux. La vive concurrence entre les emballeurs a été poussée à un tel point que l'industrie a cessé d'être profitable, et rien moins que les hauts prix payés pour le homard en conserves a pu leur épargner de fortes pertes. Considéré dans son ensemble, ce commerce n'a pas payé cette année, et bientôt il n'y aura plus que le meilleur qui l'emportera.

Maquereau.—La même chose que pour le hareng. La prise a manqué toute la saison. Les pêcheurs croient qu'il n'y aura aucune amélioration tant qu'une troupe absolument nouvelle de maquereau ne viendra pas sur notre côte. Il y a des signes assez évidents que cette arrivée se fera.

Encornet.—Cet été, près du rivage, on n'a pas beaucoup pris de ces poissons si précieux pour l'appât, mais sur les battures il a abondé, surtout durant la dernière partie de l'automne. Un trait saillant cette année à ce sujet a été le peu d'encornet pris au piège. On les capture au moyen du jig. L'importance de se préparer un approvisionnement d'appât, grâce au gel, est de plus en plus comprise chaque année. Les discours du Dr Kendall, M.P.P., sur ce sujet, en chambre et dans le pays, lui a donné un surcroît d'importance, et son projet d'un système d'entrepôts pour emmagasinement à froid, subventionnés par le gouvernement, a attiré une attention considérable. Que ce soit praticable ou non reste à savoir, mais il n'est pas moins vrai que le début provoqué aura produit du bien, en stimulant l'initiative privée dans cette direction. Il nous fait plaisir de pouvoir ajouter que l'emmagasinement à froid de l'appât a réussi ici depuis près de dix ans et plus, nous mettant au premier rang pour cela également. De 1,000 à 1,500 barils d'encornet sont maintenant dans des entrepôts à froid ici et dans les environs, et cela suffira amplement pour les besoins locaux pendant le reste de la saison.

CLARK'S HARBOUR.

Rapporteur : M. J. Lewis Nickerson :

La *morue*, d'après un premier rapport en mai, était en assez bonne quantité et s'est maintenue ainsi pendant le reste de la saison. Notre rapporteur dit : "La morue abonde, mais ne peut-être prise faute d'appât. On en a expédié 4,500 quintaux durant la saison. L'*égrefin* a paru pour la première fois le 11 mai, et a varié comme quantité de bien à faible toute la saison. Il en a été expédié 1,300 quintaux pendant la saison.

Le *hareng* a fait son apparition le 5 août et a disparu vers le 25, le résultat étant que la prise pour toute la saison n'a été de 400 barils.

Le *homard* a été en premier annoncé le 1er janvier. La prise a été très bonne et s'est continuée ainsi jusqu'à la fin du mois. Du 1er février à la fin de la saison, les prises ont graduellement décru. Dans l'ensemble la prise a été belle. Voici un état du nombre de caisses de homard mis en conserves.

	Caisses.
M. G. Nickerson	700
Cape Island Packing Co	800
Jos McGrath	550
	2,050

Le nombre de paniers de homards vivants expédiées durant la saison a été de 4,256.

Le *maquereau* a fait sa première apparition le 18 mai. Le prix a été bien au-dessous de la moyenne. Voici le nombre de barils pris aux pièges.

	Barils.
Pièges de Green Island	1,801
Seal Rock	160
Little Green Island	120
	2,081

Pendant toute la saison la pêche a été grandement enrayée par le manque d'appât.

DIGBY.

Rapporteur : M. J. M. Veits :

La *morue* a été d'abord annoncée le 2 mai, et rare. Excepté quelques jours en juin, où la prise a été passable, elle a été faible le reste de la saison. Les chiens de mer ont causé beaucoup d'ennui en juillet et en août. De fréquentes tempêtes ont aussi contribué à rendre la prise légère. Prise totale estimée à 359,000 livres.

La pêche à l'*égrefin* a commencé le 2 mai, et les prises ont été médiocres pendant le reste du mois. En juin la prise est tombée de passable à mal et a ainsi continuée jusqu'à la fin de la saison. De fait la pêche à l'*égrefin* a manqué, la prise totale étant de 362,000 livres, moins d'un tiers de la prise de l'an dernier. Il en a été pris assez pour fournir le commerce de *finnan-haddies*.

La *merluche*, cette saison, a donné d'une façon exceptionnelle. Du 9 mai à la fin du mois, les rapports indiquaient de petites quantités. Du 13 juin à la fin de la saison la merluche a abondé. La prise totale est estimée à 2,270,000 livres.

Le *flétan*, dans ce centre au moins, a peu donné. Les vaisseaux de Digby font leur prise à Yarmouth et la vendent là pour les marchés américains, ce qui fait que la prise totale de la saison est pour ces vaisseaux qui viennent ici à la fin du mois; ces vaisseaux ont fait rapport pour 7,150 livres.

La pêche du *hareng* a été cette année beaucoup meilleure que plusieurs années précédentes. Le premier a été annoncé le 9 mai, et l'abondance a varié de passable à bon durant le mois. La prise de juin n'a pas été aussi bonne que le mois précédent. Des prises passables ont été faites en juillet et ont varié de passable à bon en août et septembre. La prise pour la balance de la saison a été faible : M. Veits dit : " Les filets de Smith Cove et de Little Joggins, autrefois renommés pour leur " Digby Chickens ", en ont pris plus et de meilleure qualité que beaucoup d'années précédentes. Je ne puis m'empêcher de croire que ceci est dû à l'absence de pièges à homards dans le voisinage de Digby Gut et dans le port. Une raison du manquement de la pêche du hareng ici, il me faut la noter, est d'après moi la destruction pénible et non nécessaire du frétin de hareng pris dans les filets, qui ne sont pas bons pour le marché mais qu'on ne remet pas en liberté. La conséquence est qu'on les laisse pourrir dans les filets, ou on les tire de là et les éparpille sur le fond. Une autre raison est ce qu'on appelle " l'attirance la nuit ", *drifting at night*, avec des flambeaux. Une autre raison encore, et peut-être aussi fatale à leur croissance comme nombre et même comme taille normale, c'est leur prise pour " servir aux maisons sardinières établies sur la côte du Maine." Prise de la saison, 415 barils.

Le *homard* s'est montré d'abord le 2 mai, alors qu'une prise passable se fit, mais le reste du mois fut médiocre. En juin la prise varia de passable à faible. La tête de la baie de Fundy est le centre de cette industrie dans ce district. La pêche du homard disparaît rapidement. En 1895 il fallait un piège pour obtenir un certain résultat; en 1899 il a fallu dix pièges et des hommes en proportion pour arriver au même résultat. La prise est maintenue à son chiffre normal, mais au prix ou plutôt grâce au massacre, par force extra, de ce poisson.

Le maquereau a été en premier signalé le 30 mai et a été rare toute la saison. Le filet à Joggins en a reçu 20 barils le 26 mai et 60 le 27.

L'appât était en vente pendant toute la saison à cette station et à la baie Sainte-Marie. Les pêcheurs de Digby ont du mal à en trouver le long de la côte Nord.

ISAAC'S HARBOUR.

Rapporteur, M. Simon M. Griffin :

Morue.—La pêche, au début de la saison, n'a été que passable. Vers la fin d'août elle s'est améliorée, alors que la prise par bateaux a été de vingt quintaux. En septembre la pêche a bien débuté, la morue par homme se montant en moyenne à ¾ de quintal, mais les tempêtes firent perdre plusieurs jours. La prise d'octobre fut passable, les chiens de mer causant du mal. Le total pour Isaac's Harbour, a été de 200 quintaux, pour les autres endroits—Drum Head, Seal Harbour, Fishermen's Harbour, 500 quintaux.

Egrefin.—Il en a été pris 100 quintaux durant la saison.

Le flétan n'a été signalé qu'un seul jour, et très rare.

Hareng.—La prise totale du printemps et de l'automne est estimée à 900 barils. Des prises satisfaisantes ont été faites dans la première partie de la saison à la fin d'août. La prise de septembre a été faible, à l'exception de deux jours, alors que le hareng fut signalé comme très abondant. Le hareng s'est présenté en grand nombre à 8 milles d'Isaac's Harbour, à Carter, où de dix à quarante barils furent pris pour soulager les filets, et cela se continua bien jusqu'au 22 septembre. Rien de fait en octobre.

Le *maquereau* a très abondé pendant la plus grande partie de la saison, mais il était petit, les prises médiocres, vu que les filets le retenaient difficilement.

Merlan.—La prise a été de 100 quintaux pendant toute la saison.

LIVERPOOL.

Rapporteur, M. J. H. Dunlop:

Gasparot.—Apparition annoncée le 11 mai ; prises faibles et irrégulières jusqu'à la fin de juin. Rien d'annoncé pour après.

Morue.—Première prise le 19 mai, irrégulière mais passable jusqu'à la fin de juin. La rareté de l'appât a été un grave empêchement. La situation s'est améliorée en juillet, l'abondance se maintenant tout le mois. Le 2 la goélette *Priscilla* arriva avec 700 quintaux. Jusqu'à la fin de la saison la prise varia de bonne à passable.

Egrefin.—Signalé en premier lieu le 27 mai, les prises étant très irrégulières et légères jusqu'à la fin de juin. Passables et régulières en juillet, après quoi l'égrefin commença encore à diminuer, très peu étant pris jusqu'à la fin de la saison.

Le *hareng* n'a pas été annoncé avant le 1er juillet, les prises variant de pauvres à bonnes jusqu'au 24, alors que 30 barils furent pris dans la seine traînante. Les tempêtes dérangèrent la pêche en août. Faibles prises en septembre. Des bancs signalés à Port Mouton les 18 et 22. Rien de fait en octobre.

Le *homard* d'abord signalé le 4 mai, bonnes prises jusqu'au 22, quand une tempête vint détruire les attirails et empêcher toute pêche pendant quelques jours. Pour le reste de la saison la pêche du homard fut très faible.

Maquereau.—Rien n'a été fait jusqu'au 26 juillet, alors qu'il devint passablement nombreux. Le 27 vingt-cinq barils d'un maquereau très gras furent pris au piège. Douze barils furent pris le 12 août, et quatre le 18, ce qui fut à peu près tout durant le mois. En septembre le maquereau fut rare, quelques bateaux obtenant environ vingt gros maquereaux à peu près tous les quatre jours. Le 12 vingt-cinq barils furent pris dans un filet traînant. Il y eut peu de prises en octobre.

Encornet.—Lorsqu'on le signala, paraissait être en quantité passable.

LOCKEPORT.

Rapporteur, M. J. R. Ruggles.

Le *gasparot* parut d'abord le 5 mai, mais en petites quantités. Il y eut très peu de prises pendant toute la saison.

Morue.—Rien ne fut fait dans cette pêche avant le 27 mai, alors que l'on signala de bonnes prises au large, les petits bateaux revenant avec de bons chargements. Juin commença passablement bien et continua en mieux jusqu'au 20, date où la pêche à la morue fut annoncée comme très bonne et que tous les bateaux firent bien. Le 15 juillet, la prise dépassait déjà considérablement celle de l'an dernier. Pour le reste de la saison la morue resta abondante. En sus de la prise totale on fait rapport que 322 barils, ou 9,660 gallons d'huile ont été extraits.

Egrefin.—Quelques-uns furent pris le 1er juillet, mais la prise augmenta graduellement jusqu'à passable vers la fin de la saison.

Merluche.—Bien qu'il n'y ait pas de rapport sur la merluche, la prise totale montre une légère augmentation sur l'an dernier.

Flétan.—Le premier flétan mentionné fut pris vers le milieu de juillet. Ces poissons ont été très beaux, mais en petite quantité. On en a pris suffisamment en août pour répondre à la demande locale. Prise totale estimée à 5,000 livres.

Le *hareng* fit son apparition le 21 juin, et les bateaux furent capables d'obtenir de l'appât, les uns de suite, les autres après un court délai. En juillet, le hareng ne parut qu'en petites bandes, les pêcheurs n'obtenant que deux ou trois barils. On le signala très abondant les 1er et 2 d'août, mais il devint rare pendant le reste du mois, quelques-uns en obtenant de 10 à 50 et les autres rien. En novembre il fut signalé plus abondant que de bonne heure dans la saison. La prise totale, cette saison, est estimée à 1,900 barils, ou 380,000 livres.

Le *homard* fut en premier annoncé le 1er mai, alors que 2,000 furent pris dans ce port. Ils restèrent passablement abondants jusqu'au 18, quand ils diminuèrent et devinrent si rares que vers le 27 un grand nombre de pêcheurs parlaient d'enlever leurs pièges. En mai, les tempêtes détruisirent plusieurs des appareils, ce qui entrava considérablement cette pêche.

Nombre de homards vivants pris pour l'exportation, 112,500.

Nombre de homards mis en conserves, 1,000 caisses, ou 48,000 livres.

Comparativement, le nombre des homards vivants exportés excéda grandement celui de l'an dernier, mais il en fut moins mis en conserves.

PRISE de poisson à la station de Lockeport en 1899.

Nom du vaisseau.	Prise.	Huile.
		Barils.
Springwood	624,000	59
Three Bells	447,500	39
Alice M. Buden	608,000	57
Mary C	367,000	31
Alina	361,250	38
Helene	501,500	40
Laurence	310,000	3
Agattia	435,000	39
Satellite	100,000	.....
Icelda	20,000	1
Only Son	21,000	.....
Altara	49,900	3
Trilby	25,500	3
Idith	136,000	5
News Boy	86,500	.....
Charlie Richardson	95,000	4
Bateaux de Port-Hébert à Blue Island	500,000	.....
	4,684,150	322

Proportion pour la morue	4,554,616 liv.	
" " l'égrefin	83,311	"
" " la merluche	41,155	"
" " le merlan	5,068	"
Total	4,684,150	"

LUNENBOURG.

Rapporteur, M. W. A. Zwicker :

La *morue* fut d'abord signalée le 1er mai, la prise étant bonne, mais à cause des tempêtes rien ne fut plus fait de cette date au 13. Du 14 au 30 le poisson abonda, les bateaux ayant pleines parts, et les terreneuviers firent rapport d'une bonne pêche de morue. En juin, les prises varièrent de grande abondance à passable. En juillet il y eut une légère diminution due au chien de mer. La pêche d'août ressemblait pas mal à celle de juillet, à cause du manque d'appât pendant quelque temps. En septembre et octobre les tempêtes et les chiens de mer gênèrent quelque peu la pêche, mais quand on put la faire les prises furent de bonnes à passables. Sur la batture la prise fut considérée la meilleure de plusieurs années. Au Labrador, elle fut médiocre. Pendant toute la saison la pêche a été très bonne à North-Bay, l'île au Sable, et sur les bancs du Milieu, Quero et Grand.

Le chien de mer n'a pas causé autant d'ennui qu'en 1898 dans les pêches des battures, mais les terreneuviers en ont beaucoup souffert au Banc du Milieu.

L'égrefin est d'abord arrivé le 2 juillet, quand des bonnes prises furent faites jusqu'au 7 juin. Au 4 septembre la prise fut passable, mais tomba considérablement de ce temps jusqu'au 15 octobre. De là au 15 novembre, la pêche fut bonne. Dans l'ensemble la prise de cette saison a été la meilleure depuis nombre d'années.

Hareng.—Le premier hareng de banc fut pris en bonnes quantités le 16 mai, mais cela ne continua ainsi que trois jours, les prises étant faibles du 20 au 31. Du 1er juin au 5, elles furent passables, mais vu le manque d'appât rien ne fut fait depuis cette date jusqu'au 20. Du 21 juin au 19 de juillet, le hareng donna considérablement dans les pièges, la prise étant vendue aux terreneuviers pour servir d'appât. Du 20 juillet aux premières semaines de novembre, la prise fut passable. La prise totale de cette saison a été au-dessous de la moyenne.

Homard.—Les pêcheurs, à cette station, ont commencé à prendre le homard le 2 janvier et ont cessé le 30 juin. La prise en janvier, février et mars a été pauvre ; elle fut expédiée aux Etats-Unis. Celle d'avril fut bonne, celle de mai passable et celle de juin faible. Environ 25 % des plus gros pris en avril et mai furent exportés aux Etats-Unis, le reste étant vendu aux emballeurs. La prise de la saison a représenté à peu près la moyenne.

TERRENEUVIERS DE LUNENBOURG.—(CHALUTIERS), LA HAVE.

	Liv.		Liv.
Harold J. Parker	560,000	Citizen	460,000
Carlraine	560,000	Majestic	440,000
Puritan	300,000	L. B. Currie	360,000
Barcelona	380,000	Jennie Myrtle	445,000
Bessie A	365,000	Beluga	350,000
Loreana Maud	540,000	Emulator	353,000
Torradon	320,000	Manal M. Parks	475,000
Grace	340,000	Carrie	470,000
Glyndon	500,000	Uruguay	530,000
Comrade	370,000	Collector	465,000
Alma Nelson	500,000	Leopold	460,000
Millie Mace	435,000	Madeira	525,000
Alberta	375,000	Volunteer	470,000
Joseph McGill	337,000	Alaska	400,000
Minnie J. Hackman	450,000	Talmouth	372,000
Avis	370,000	Carrie	475,000
Curfew	190,000	Roma	500,000
Perfect	160,000	Jessie L. Smith	300,000

BAIE DU NORD ET TERRENEUVIERS (PÊCHEURS À LA LIGNE).

Algoma	280,000	Gallant	300,000
Klondyke	440,000	St. Vincent	300,000
Lillian	550,000	Cayuga	360,000
Loraine C	265,000	Rowena	250,000
Cambrian	286,000	Fern	300,000
Georgina	70,000	Mischief	120,000
Enterprise	240,000	Nightingale	190,000
Puna	250,000	D. M. Owen	240,000
Calla Lily	80,000	Yosemite	460,000
Brittania	260,000	Melbourne	160,000

PÊCHEURS DU LABRADOR.

	Liv.		Liv.
Grenada	90,000	Abana	75,000
Valiant	50,000	Maggie	50,000
Ovando	120,000	Miletus	110,000
Mayflower	70,000	G. A. Smith	10,000
Garland	55,000	Garnet	120,000
Stella E	16,000		

Maquereau.—Les premiers maquereaux furent signalés le 18 mai, un bateau en prenant cinq. Rien ne fut signalé dans cette spécialité jusqu'au 26, alors que les bateaux prirent chacun une moyenne de 100 maquereaux. Du 25 au 31 on prit quelques gros maquereaux dans les filets. En juin on en prit chaque jour quelques gros et moyens. Le 1 juillet six barils de petits furent pris dans les pièges. Rien de plus ne fut fait jusqu'au 26, date à laquelle 340 gros furent trouvés dans les pièges. On en prit deux barils le 5 août. Peu de résultat dans cette spécialité le reste de la saison. Dans l'ensemble, la prise de cette année n'a pas été aussi bonne que les années précédentes.

L'encornet a abondé du 15 octobre au 10 novembre, mais il avait été très rare avant ces dates et le fut également après. Les terreneuviers ont fait rapport qu'il avait abondé du 15 juillet au 10 octobre sur tous les bancs.

FLOTTE DES BANCS DE LUNENBURG.

	Liv.		Liv.
O. P. Silver	340,000	Harry Smith	360,000
Dora	370,000	Malabar	430,000
Erminie	375,000	Minnie J. Smith	480,000
Blenheim	420,000	Milo	430,000
Tyler	330,000	St. Helena	420,000
J. C. Schwartz	380,000	Olive Louise	340,000
Lena J. Oxner	500,000	Robert F. Mason	300,000
Athelon	460,000	Panama	440,000
Basil M. Gilbert	450,000	Britannia	410,000
Wisteria	325,000	Gleaner	360,000
Elbro	290,000	Renown	320,000
Atlanta	490,000	Nonpareil	300,000
Lawrence	370,000	Luetta	410,000
Howard Young	505,000	Clara E. Mason	340,000
Bonanza	360,000	J. M. Young	300,000
Clarence Smith	460,000	Viking	390,000
Bona Fider	355,000	Huron	375,000
J. A. Silver	340,000	Werra	360,000
Yucaton	300,000	B. G. Anderson	420,000
Lilla B. Hirtle	528,000	Urania	450,000
Secret	450,000	Gladys B. Smith	520,000
Dictator	390,000	Torato	320,000
E. L. Manner	440,000	Columbia	380,000
Ontario	370,000	Maggie M. W	420,000
Argosy	365,000	St. Clair	430,000
J. H. Ernst	400,000	Muriel	540,000
L. E. Young	340,000	Minto	540,000
Arcana	400,000	Aroostook	290,000
B. L. Corkum	320,000	Laura Knock	370,000
Mascot	390,000	Alalia	140,000
Cordova	360,000	Gladys May	390,000

FLOTTE DE LUNENBURG AU LABRADOR.

Jennie May	100,000	Nicanor	110,000
Sadie	180,000	Monarch	90,000

FLOTTE DE LUNENBURG À LA BAIE DU NORD.

Maggie E. Z	200,000	Rapture	140,000
Minnie B. Smith	150,000		

VAISSEAUX DE PÊCHE DE LA BAIE MAHONE ET LEURS PRISES.

Laura C. Zwicker	360,000	Unique	400,000
Genevieve	440,000	Elva M	250,000
Venus	380,000	C. U. Mader	385,000
Blanche A. Colp	410,000	Flo. M. Mader	420,000
Roe	300,000	Hattie L. M	260,000
Daisy Linden	420,000	Energy	400,000
Lawrence	330,000	Mildred	400,000
Snow Queen	275,000		

FLOTTE DE LA BAIE MAHONE AU LABRADOR.

Nova Zembla	70,000	Irene M. B.	100,000
Senovar	65,000	D. A. Mader	120,000
C. A. Chisholm	45,000	Martello	120,000

HAVRE DE MUSQUODOBOIT.

Rapporteurs: M. George Rowlings :

Le *gasparot* a complètement manqué cette année. On ne peut trouver aucune raison, vu qu'il y avait plusieurs endroits libres de bran de scie ou de toutes autres obstructions, ce qui laissait bien ouverte la route des lacs.

La *morue* fut d'abord signalée le 29 mai, les prises étant passables jusqu'à la fin de juin. Rien ne fut fait jusqu'aux premier jours de juillet, mais la prise s'améliora vers la fin du mois. La morue a été rare le reste de la saison, les tempêtes enrayant grandement les opérations des pêcheurs. Les pêcheurs en petits bateaux ont fait plus et les autres moins que l'an dernier. Dans l'ensemble, la prise durant cette saison a été un peu meilleure que l'an dernier, mais les pêcheurs doivent pousser un mille ou deux au large, le poisson se tenant très au loin.

Egrefin.—D'abord signalé le 6 juin, de bonne prises étaient faites à la fin du mois. Dans la dernière partie de juillet et la première d'août, ce poisson abonda, mais les prises diminuèrent graduellement vers la fin de la saison.

Hareng.—D'abord signalé le 13 juin en très petites quantités durant le mois, mais augmentant quelque peu en juillet. Il y a eu peu de résultat dans cette spécialité le reste de la saison. Dans l'ensemble la prise a été très inférieure à celle de l'an dernier.

Le *homard* n'a pas été aussi abondant que l'an dernier, la quantité expédiée à Boston n'étant que d'une moitié. Plusieurs des emballeurs en ont préparé de fortes quantités qu'ils avaient l'intention d'expédier, mais vu les bas prix offerts à Boston, ils ne l'ont pas fait, ce qui a mis l'emballage de cette année à peu près semblable à celui de l'année dernière. Durant la saison, on a expédié aux Etats-Unis à peu près 25 tonnes de homards vivants.

Le *maquereau* a manqué. Les prises des quatre ou cinq années dernières ont été faibles, mais jamais autant que cette année-ci.

Saumon.—Prise passable.

Truite.—Passablement abondante.

Gasparot	66 barils
Morue	11,365 quintaux
Egrefin	1,145 "
Flétan	26,000 livres
Hareng	2,106 barils
Homard	68,866 livres
Maquereau	136 barils
Merlan	1,325 quintaux
Saumon	2,360 livres

PORT LATOUR.

Rapporteur, M. J. W. Taylor:

La prise en général a dépassé de beaucoup celle de l'année dernière, bien qu'elle n'ait pas été très forte dans aucune espèce de poisson. Le travail a été très régulier.

Gasparot.—La première bonne troupe a été signalée le 8 avril, de Barrington. Il en a été pris bien peu à Port Latour.

Morue.—La saison a commencé plutôt lentement dans cette pêche. En mai la prise a été en moyenne d'un quintal par homme, mais s'est améliorée vers la fin du mois. Elle a été assez maintenue en juin et, le temps aidant, les pêcheurs ont pris, en moyenne chacun, 1½ quintal par jour. La prise de juillet a varié de passable à

pauvre. La rareté d'appât a grandement gêné les opérations en août, Dans la première partie de septembre, cette spécialité a peu donné, mais s'est améliorée vers la fin. La goélette *Will Carleton* est arrivée des bancs le 9 septembre, avec 1,300 quintaux de morue. Assez bonnes prises en octobre. Le résultat total à cette station est porté à 2,000 quintaux, soit 40 pour 100 meilleur que l'an dernier.

Egrefin.—D'abord signalé le 1er juillet en petites quantités, et sauf quelques bonnes prises, le résultat a été considéré médiocre, bien que la prise totale ait doublé celle de l'an dernier.

Hareng.—D'abord signalé le cinq juin au Cap du Nègre. Le premier rapport de cette station a été reçu le 23 juin, date à laquelle les possesseurs des meilleurs filets avaient 80 harengs. En juillet, pauvre prise; en août le hareng abondait mais était si petit que les filets ne pouvaient le retenir. La rareté d'appât a immobilisé les bateaux la plus grande partie du mois. Faible résultat en septembre et quelques bonnes prises en octobre. La prise totale a été de 300 barils.

Homard.—Cette pêche n'a pas donné de l'emploi à autant d'hommes cette année, le hareng étant arrivé beaucoup plus tôt que les années précédentes. Premier signalement le 8 mai, le homard était généralement petit. Le reste de la saison la prise a été faible, mais longtemps avant la clôture de la saison un grand nombre des pièges furent levés et leurs propriétaires se tournèrent vers la pêche à la morue. Avant la fin de la saison les prix montèrent tellement que les pêcheurs gagnèrent plus que les années précédentes.

Maquereau.—Cette pêche a manqué à cette station. La plus grosse prise rapportée a été de 50 pour un filet, et cela n'est arrivé que trois fois pendant toute la saison.

L'*encornet* a peu donné, et comme en d'autres endroits les pêcheurs ont été enrayés par la rareté de l'appât. A une ou deux exceptions, on s'est servi de mollusques pendant toute la saison.

PORT MEDWAY.

Rapporteur, M. E. E. Letson:

Gasparot.—Premier signalement le 2 mai, la présence en bonne quantité, mais il n'en fut pas pris avant le 24; après il y eut de bons résultats. Les tempêtes ont entravé les pêcheurs pendant la majeure partie de juin. Le 24, la goélette *Gladys May* arriva avec 600 quintaux. Du 25 à la fin du mois la morue a abondé mais ne voulait pas de l'appât de mollusque. La prise de juillet a été très régulière et les pêcheurs en prirent beaucoup tout le mois En août ce ne fut pas aussi régulier, mais la morue fut très abondante. Le 13, la goélette *Myosotis* arriva des Grands Bancs avec 1,800 quintaux de ce poisson. La rareté de l'appât a immobilisé la plupart des bateaux au commencement de septembre. Le 9 de bonnes prises furent faites et la situation s'améliora jusqu'à la fin de la saison.

Egrefin.—Il n'a pas été signalé avant le 20 juin, les prises étant faibles mais régulières jusqu'à la fin de juillet. Du 1er août à la fin de la saison, elles furent à peu près les mêmes que pour la morue.

Hareng.—Le petit hareng arriva le 11 juillet, en immenses bancs, mais il ne donnait pas dans les filets. On tenta de l'arrêter dans des seines à capelan, mais peu furent pris. Le chien de mer arriva le 24. Peu de gros hareng furent pris le 28. Pour le reste de la saison, le résultat fut léger, juste assez de prises pour fournir l'appât pendant quelques jours.

Homard.—Tout le mois de mai les prises furent très régulières et satisfaisantes. La tempête du 21 détruisit une grande quantité d'appareils. La goélette américaine *Lotoria*, chassa sur son ancre et échoua. Faibles prises le reste de la saison.

Le *maquereau* ne fut signalé que trois fois durant la saison et fut très rare.

Saumon.—En mai la prise varia de passable à mal, peu de résultat étant obtenu dans cette spécialité le reste de la saison.

L'*encornet* a été très rare toute la saison.

PORT MULGRAVE.

Rapporteur, M. David Murray.

La saison de 1899 a été la plus faible, au point de vue de la pêche, depuis 1881. Pas de maquereau de printemps. Pas beaucoup de hareng d'été, et celui d'automne a complètement manqué. Là où nous en avions 20 barils par bateau, nous n'en avons pas eu un. Il y en a qui n'ont pris que 100 harengs durant toute la saison, et d'autres pas du tout, 500 barils peuvent représenter toute la prise entre les îles de la Madeleine et l'île Saint-Pierre. Le 10 mai, le capitaine Harding, de la goélette *Annie D*, annonça qu'il avait traversé des larges bancs de maquereau, mais il n'y avait aucun bateau en vue.

PUBNICO EST.

La *morue* a fait sa première apparition le 16, assez abondante, et l'a été jusqu'au vingt, où elle a commencé à diminuer. Du 5 juin au 1er juillet, ce ne fut que passable, mais il y eut amélioration graduelle durant la semaine du 18, après quoi ce ne fut encore que passable. Tous les bateaux ont été mis en quartiers d'hiver le 12 septembre. Somme toute la prise de la saison a été bonne, étant estimée à 3,045,000 livres.

Flétan.—Très pauvre prise pendant toute la saison.

Hareng.—Quelques harengs ont été pris près du rivage, vers la fin de septembre, et d'assez bonnes prises ont été faites aux îles Plate et à la Vase, mais la prise de la saison a été presque complètement manquée.

Le *homard* a été d'abord signalé le 6 mai. La prise a été faible, et s'est continuée ainsi toute la saison.

Le *maquereau.*—Il a été d'abord signalé le 18 mai, quand 100 furent pris dans les filets. De cette date au 25, rien de fait, puis il y eut d'assez bonnes prises jusqu'au 13. Il en avait été pris 15 barils dans les pièges le 26 mai. Du 1er au 23 juin la pêche du maquereau fut passable. Rien après cette date. On considère comme faible la prise totale.

RIVIÈRE AU SAUMON.

La pêche du homard est à peu près la seule qui soit faite sur une certaine échelle à cette station. Une fois finie, les pêcheurs s'occupent de pêcher à l'hameçon et la ligne, en petit, se servant de mollusques pour appât. La pêche du homard a été très bonne cette année à Port Dufferin. Pour chaque bateau, la quantité n'a pas été aussi forte que l'an dernier, mais les prix ont été beaucoup meilleurs. On n'use pas de filets ici, excepté le gardien du phare de l'île au Castor, qui a pris à peu près 3 barils de poisson durant la saison.

POINTE AU SABLE.

Rapporteur, M. R. R. A. Bolman :

Le *gasparot* a été pris en petites quantités du 12 mai au 1er juin, environ la moitié servant à l'état frais comme appât. Le reste a été salé et fumé pour la consommation domestique.

La *morue* a été passablement abondante à de 10 à 15 milles de la rive en mai et a augmenté en juin, juillet, août et pendant la moitié de septembre, alors que l'encornet avait quitté l'endroit. La pêche de la morue a été excessivement pauvre toute la saison, dans les 8 milles à partir de la rive. Les chiens de mer, très nombreux, ont chassé le poisson des bords. Près des trois quarts des pêcheurs de ce port ont fermé leurs portes et sont allés aux Etats-Unis. Une seule chaloupe a fait la pêche ici, ce qui fait que la prise de la morue du rivage n'excédera pas 500 quintaux. M. Bolman dit: "L'exode des pêcheurs jeunes et d'âge mûr de notre havre et des pointes de terres aux Etats-Unis dépasse trois fois celui que l'on

connaisse depuis 30 ans. On peut voir tout le long de la rive des bateaux sortis de l'eau et remisés, leurs propriétaires étant à bord de vaisseaux américains.

La flotte du banc Quero a bien réussi avec la pêche à la ligne et l'appât de mollusque. Les cinq bateaux composant cette flotte sont revenus de leur second voyage chargés jusqu'au fond. Prise totale 9,500 quintaux ; nombre de pêcheurs, 100.

L'*égrefin* a peu donné toute la saison. Prise totale : 30 quintaux.

Hareng.—Un petit banc est arrivé le 29 mai, de même que dans la dernière partie d'août. Prise totale 375 barils, dont 300 ont été salés et le reste employé à l'état frais pour l'appât. Les premiers harengs étaient petits et gras, les autres gros et maigres.

Homard.—La pêche a commencé le 1er février. La prise fut légère durant ce mois à cause du mauvais temps. En mars le homard devint plus nombreux et meilleur. La prise d'avril fut passable jusqu'au milieu de mars, puis il y eut rapide diminution. Le 13 mai un vaisseau-homardier américain chargea 9,000 gros homards vivants, la prise d'une semaine à cet endroit-ci. La prise de la saison a été inférieure à celle de 1893, mais les prix ont été plus haut et le produit net a été supérieur à celui de l'an dernier. La prise de cette année n'a été que d'une moitié.

Le *maquereau* a paru en septembre. Prise totale 12 barils, le tout salé pour la vente.

Le *saumon* a été signalé en quantité passable le 19 mars, et a continué ainsi jusqu'au 10 juillet.

Il y eu passablement d'encornet près du rivage, et considérablement au large toute la saison jusqu'à septembre.

BAIE SPRY.

Rapporteur, M. J. E. Conrad :

Morue.—La première a été signalée le 12 mai, les bateaux en prenant de 50 à 60 chacun, mais vers la fin du mois la prise baissa considérablement, quelques bateaux n'en prenant que dix. La prise de juin et de juillet a varié de passable à mal jusqu'au 29 juillet, alors que le chien de mer fit son apparition. Le reste de la saison, à peu d'exception, la prise fut moyenne. Comme aux autres endroits les tempêtes et les chiens de mer ont entravé la pêche, ceux-ci étant tout particulièrement gênants.

Egrefin.—Très peu de résultats dans cette spécialité pendant toute la saison, les bateaux n'en prenant que de 5 à 20 quintaux chacun.

Le *hareng* fit sa première apparition vers le 11 mai, mais on n'en prit que peu jusqu'au 4 juin, puis ils abondèrent et continuèrent ainsi pendant la plus grande partie du mois. En juillet et août la prise fut faible. La situation s'améliora un peu en septembre et il y eut peu de fait en octobre. La prise totale a été meilleure que les années passées.

Le *homard* a été d'abord signalé le 2 mai, la prise étant faible et continuant à l'être toute la saison.

Le *maquereau* fut d'abord signalé en banc à Pope's Head. Le premier pris à cette station le fut le 4 mai. On signala aussi des bancs près d'ici le 3 juin, mais on en prit peu. Prise très faible le reste de la saison. La prise totale pour la saison représente dix barils.

Merlan.—Prise totale : une moyenne de un à deux quintaux par bateau.

Saumon.—Faible prise toute la saison.

Lorsqu'on signala l'encornet il était peu nombreux, bien que très préjudiciable aux filets. On s'en servit pour l'appât quand on pu en prendre, mais on se servit surtout de mollusques et de hareng.

WHITEHEAD.

Rapporteur, M. C. C. Feltmate.

Faible prise de *gasparot* à partir du 31 mai, mais cela ne durà que quelques jours. Prise totale estimée à 75 barils.

La *morue* fut signalée en abondance le 25 mai. Du 1er juin au 6 juillet la prise fut faible à cause du mauvais temps et de la rareté d'appât. Il y eut amélioration vers la mi-juillet, puis diminution graduelle. La prise d'août fut pratiquement nulle, les chiens de mer, le mauvais temps et la rareté d'appât en étant la cause. En septembre la prise varia de passable à faible. Prise totale pour la saison: 1,300 quintaux.

Egrefin.—Rare pendant toute la saison. D'abord signalé le 24 mai. Prise totale 400 quintaux, ou à peu près la moitié de l'an dernier.

Le *hareng* arriva le 24 mai. La pêche donna peu en mai et juin. Du 1er au 15 juillet, prise passable, puis mauvaise le reste du mois. Rien de fait en août à cause du mauvais temps, du manque d'appât et du chien de mer. Prise de septembre et d'octobre, faible. Dans l'ensemble la prise totale indique une légère augmentation sur l'an dernier, 500 barils ayant été pris cette saison.

Homard.—D'abord signalé le 2 mai, les prises variant de passables à faibles jusqu'à la fin de la saison. Emballage total de la saison estimé à 2,000 caisses, environ 400 de moins que l'an dernier.

Maquereau.—D'abord signalé en banc le 25 mai. Le 29, 5,000 furent pris au piège. Juin débute avec une prise de 2,000 au piège qui furent expédiés frais. Puis jusqu'au 19, peu de prises. Le 19, on en tira 40 barils des pièges également expédiés frais. On ne prit rien le reste de la saison. Prise totale: 100 barils.

Le *merlan* fut pris en assez bonne quantité plus ou moins régulièrement durant la saison, un grand nombre dans les pièges. Prise totale estimée à 300 quintaux.

Encornet.—Sauf une ou deux exceptions, l'appât a été très rare toute la saison.

WOOD'S HARBOUR.

Rapporteur, M. W. L. Crowell.

Morue.—D'abord signalée le 13 juin, assez bonnes prises de cette date au 8 juillet, puis après rien de mentionné. La prise de la saison a été très faible, vu que les pêcheurs n'ont pu se procurer d'appât.

Hareng.—Faible prises dans la dernière partie de septembre, puis il n'est plus venu près du rivage. Il n'y en a pas eu assez de pris pour alimenter les pêcheurs d'appât. On en a signalé de grands bancs en dehors du havre, mais rien n'a été fait. Le résultat total est quelque peu inférieur à celui de l'an dernier.

Homard.—On en a pris en assez grande quantité tout le mois de janvier. Vu le mauvais temps on en a pris très peu en février, mais passablement en mars. La meilleure pêche a été faite du 1er au 15 avril, après quoi, jusqu'à la fin de la saison, les prises ont été faibles. Le résultat total est quelque peu inférieur à celui de l'an dernier.

Maquereau.—D'abord signalé vers le 10 mai, assez bonnes prises jusque vers le milieu de juin, puis plus rien. Dans l'ensemble la prise a été une moyenne.

Pour la rivière Tusket, le résultat serait à peu près celui-ci :

Saumon frais,	11,000	livres,	en grande partie exporté.
Truite "	8,000	"	" "
Eperlan "	15,000	"	" "
Frost fish "	10,000	"	usage local et appât pour le homard.
Alose "	60	barils,	différentes manières.
Anguille "	40	"	en grande partie exportée.
Gasparot "	2,800	"	environ la moitié salée, le reste en appât frais.

Pêcheries de la rivière au Saumon:

Saumon frais,	1,000	livres,	en grande partie exporté.
Truite "	1,000	"	différentes manières.
Eperlan "	1,500	"	environ la moitié exportée.
Frost fish "	1,200	"	usage local.
Anguille "	20	barils,	en grande partie exportée.
Gasparot "	400	"	presque tout en appât frais.

Pêcheries de la rivière du Ruisseau-à-l'Anguille :

Gasparot frais, 250 barils, presque tout en appât frais.
Anguille " 120 " usage local.
Truite " 400 " différentes manières.
Eperlan " 1,500 livres, exporté.
Merluche argentée, 2,000 livres, usage local.

YARMOUTH.

Rapporteur, M. F. L. Hatfield :

Gasparot.—Premier signalement le 1er mai. Prises passables jusqu'au 31.

Morue.—Premier signalement le 12 mai comme passable, ainsi jusqu'au 17, alors que la morue est devenue très abondante pendant une journée seulement, puis elle est revenue à la note passable. Peu de fait en juin jusqu'au 22, après laquelle date elle redevint très abondante jusqu'à la fin du mois. Sauf une journée, il y a eu peu d'opérations en juillet. Prises très irrégulières le reste de la saison, à cause du mauvais temps et de la rareté d'appât.

Egrefin.—A peu près la même chose que pour la morue toute la saison.

Flétan.—Prises passables mais irrégulières en mars et juin.

Hareng.—Faible toute la saison.

Homard.—Premier signalement le 1er mai, alors que de bonnes prises furent faites, mais il y eut diminution pendant la seconde semaine. Prises passables mais irrégulières indiquées pour le reste du mois. Très peu de fait le reste de la saison. Durant la dernière saison les quantités suivantes de homards vivants ont été expédiées de ce port aux Etats-Unis.

1899.	Paniers	Valeur.
Janvier	2,385	$34,971
Février	1,176	16,793
Mars	1,468	27,350
Avril	4,847	64,850
Mai	3,301	32,131
Juin	1,404	17,730
Juillet	324	4,852
	14,905	$198,677

États des envois de homards en conserves de l'emballage de 1899 :—

1899.	Livres.	Valeur.
Janvier	10,956	$ 1,893
Février	24,198	4,454
Mars	9,900	1,140
Avril	53,300	9,435
Mai	348,115	50,216
Juin	156,600	23,229
Juillet	68,750	13,364
Août	3,100	620
Septembre	1,200	300
	676,169	$105,151

Le maquereau fut en premier pris le 8 mai, un piège en contenait une douzaine de gros. Le reste du mois les différents pièges dans ce district en prirent de un à cent quatre-vingts barils. C'est le 18 qu'on commença la prise du premier maquereau, de petits résultats étant obtenus, à l'exception des 29 et 31, quand il y eut abondance dans les filets. En juin il y en eut dans les pièges de un à quatre-vingts barils. Les filets donnèrent beaucoup au commencement du mois. Les pièges furent enlevés le 1er juillet.

Saumon.—A été signalé comme passable.

Alose.—Premier signalement comme passable le 4 mai, mais les prises furent faibles et irrégulières en mai et juin.

Truite.—Premier signalement en mai, passable puis bonne, mais très irrégulière. Rien dans la suite.

ARICHAT-OUEST.

Rapporteur, M. C. P. LeLacheur :

Gasparot.—A encore manqué cette année, pas plus de 50 barils ayant été pris.

Morue.—A fait son apparition le dernier jour de mai et les prises furent faibles jusqu'au milieu du mois de juin, alors que quelques bonnes levées furent faites jusqu'à la fin du mois. Dans la première partie de juillet la prise fut variable mais s'améliora vers la fin, alors que le hareng était près du rivage. En avril et septembre, ce fut médiocre. Le vent et la rareté de l'appât, en septembre et une partie d'octobre, entravèrent sérieusement les opérations. La prise de cette année est de beaucoup au-dessous de la moyenne, ce qu'on peut attribuer à la rareté inaccoutumée de l'appât à cette saison. Néanmoins les prix ont été meilleurs que l'an dernier, ce qui a dans une certaine mesure compensé le déficit.

Egrefin.—Premier signalement le 30 mai, et jusqu'au 25 juin faibles prises et très irrégulières. Peu d'égrefin furent pris le reste de la saison. Peu de différence avec l'an dernier dans la prise totale; celle de cette saison étant moindre que d'habitude.

Le *hareng* fut d'abord pêché vers le 15 juin, quand de bonnes prises de types de moyenne taille furent faites près du rivage, quelques bonnes levées de gros barengs gras furent également obtenues du 26 au 28 de ce mois, la prise variant de trois à cinq barils chaque jour par bateau. Le banc s'éloigna ensuite et ne revint que le 18 juillet, et pendant deux nuits les pêcheurs firent passablement bien. De cette date à la fin de la saison la pêche fut médiocre. La " veine d'août " traditionnelle ne s'est pas produite cette année, et conséquemment la prise totale n'est pas tout à fait aussi considérable que l'an dernier.

Homard.—La pêche en commença le 25 avril, et ferma vers le milieu de juin. Elle fut faible toute la saison. La fabrique cessa ses opérations le 24 juin, vu l'absence du homard.

La prise diminue régulièrement chaque année, et tout indique que cette industrie autrefois si précieuse disparaîtra bientôt. Sans les hauts prix payés cette saison, quelques pêcheurs seraient à peine rentrés dans leur frais. La plus grande partie des homards pris a été mise en conserve.

Maquereau.—Quelques-uns ont fait leur apparition au 1er de juin, mais bien peu a été pris. Le résultat pour cette année est nul.

Appât.—Les pêcheurs d'ici ne se sont pas encore occupés d'importer du hareng pour appâter, mais comptent entièrement sur le *sculpine* et la plie prise au bord de l'eau avec des dards ou à la ligne. De sorte qu'à moins que la température soit favorable à cette prise—une eau calme et claire étant nécessaire—leurs pièges sont quelquefois bien pauvrement appâtés.

ARICHAT.

Rapporteur, M. E. P. Flynn :

Le *gasparot*, qui pendant quelques années abonda passablement, paraît avoir abandonné nos bords. Notre rapporteur dit : J'attribue cela, en grande partie, à l'absence de protection suffisante des ruisseaux allant à nos lacs, où se rendent ces poissons dans le but de frayer.

La *morue* fut d'abord prise ici le 15 mai, en très petites quantités et d'une qualité inférieure. Le reste de la saison la prise varia de passable à faible. Celle de la saison a été faible, comparée à celle des autres années.

Les prix furent beaucoup plus élevés qu'en plusieurs années précédentes. La prise médiocre peut être attribuée aux mauvais temps et à la rareté de l'appât.

Egrefin.—Mêmes remarques que pour la morue.

Hareng.—Première apparition le 9 mai, rien ne fut fait durant ce mois. Un autre banc arrive à notre rivage le 20 juin et il en fut pris en assez bonnes quantités. A la fin de juillet la prise fut très bonne, mais diminua graduellement. Rien ne fut fait en août et très peu en septembre et en octobre.

Homard.—Les premiers furent pris le 14 avril, et seulement en quantité passable. La fabrique continua ses opérations du commencement de la saison au dernier jour de juin, quand, vu la rareté du poisson, elles cessèrent. La qualité et la quantité furent à peu près les mêmes que les années précédentes.

Le *maquereau* arriva vers le 25 mai, mais peu furent pris. Cette pêche manqua de fait. Notre rapporteur attribue la rareté du maquereau, ces temps derniers, à l'usage des seines en bourse, lesquelles, en suivant le poisson, le chassent de la côte.

L'appât a été rare durant la meilleure partie de la saison.

CHETICAMP.

Rapporteur, M. Chas. E. Aucain :

Le nombre total des bateaux enregistrés cette année est de 21. Deux nouveaux ont été enregistrés cette année.

Les pêches en général ont, comme d'habitude, été entravées par le mauvais temps et par une surabondance de cet exécrable chien de mer, bien que le progrès soit loin d'être un sujet de plainte, excepté pour le maquereau. Ce dernier a complètement manqué cette année, mais on ne peut attribuer aucune cause à cela. Il est probable que de fortes troupes de baleines et de marsouins, comme on les appelle, ont milité contre le succès des pêcheurs. Ils ont infesté les eaux du golfe Saint-Laurent pendant la moyenne partie de juin, et, sans aucun doute, causé des ravages parmi les autres troupes de poissons.

La morue a été d'abord signalée le 8 mai, en petite quantité, et a continué ainsi le reste du mois. On a pu remarquer un léger changement en juin. La prise de juillet a varié de passable à bonne et, durant la balance de la saison, de bonne à passable. Une baisse très marquée est constatée dans la taille de la morue actuellement. On a exporté de cette station de 40 à 50 barils de morue et d'huile de chien de mer.

Egrefin.—Premier signalement le 15 mai. Les prises pendant toute la saison ont été dans l'ensemble passables.

La merluche a paru le 19 mai, mais sauf quelques peu nombreuses prises passables en septembre les résultats de la saison ont été mauvais. La prise totale de morue, égrefin et merluche a diminué d'une façon remarquable.

Flétan.—Premier signalement le 28 juillet. La prise totale de la saison a été très petite.

Hareng.—Premier signalement le 2 mai. De petits harengs ont été pris au filet le printemps comme d'habitude, mais en petites quantités. Pour quelques raisons inexplicables, le hareng a déserté nos côtes et n'a pas été signalé du reste de la saison. La plus grande partie du poisson venu ici vient des eaux des Iles de la Madeleine, où quelques-uns des plus gros bateaux vont le printemps de bonne heure. La prise totale de hareng, y compris ce qui a été apporté de ces îles, a été de 300 barils.

Le 1er mai le homard a été d'abord signalé en quantité passable et a varié de cette note à bon le reste de la saison. La prise de homard a été très favorable aux pêcheurs d'ici cette année, mais la qualité semble devenir chaque année plus inférieure.

Le *maquereau* a paru, la première fois, le 17 juillet, quand quelques-uns furent pris à la baie Plaisante. La quantité prise par chaque bateau a été minime, bien que le montant collectif pour toute la flotte puisse présenter un bon chiffre. Prise totale : 200 barils.

Saumon.—Premier signalement le 8 mai. Cette pêche a fait piteuse figure cette année. C'est dû aux strictes règlements du gouvernement, au sujet de la pose des filets, spécialement à la Petite-Rivière, et à la vigilance exercée par l'inspecteur et

les gardiens pour empêcher les audacieuses manœuvres de la pêche illégale. La prise totale pour la saison est estimée à 4,000 livres.

L'*encornet* a été assez abondant durant la saison.

D'ESCOUSSE.

Rapporteur, M. R. F. Burke.

Morue.—Rien n'a été fait dans cette spécialité, à cause des mauvais temps avant le 24 mai. Quand on a fait rapport sur la prise, elle était très médiocre, et a continué ainsi jusqu'à la fin de juin, sauf quelques jours à la fin du mois, quand des prises passables ont été faites. Rien n'a été fait le reste de la saison. Le nombre de bateaux engagés dans cette pêche durant la saison, a été de 25.

La prise totale de la saison a été comme suit:—

Remorqueur	*Jaquis*	900	quintaux.
"	*Gonde*	600	"
"	*Victoria*	400	"
"	*Jubilee*	600	"
"	*Nova Stella*	900	"
"	*Ariquiba*	500	"
		3,900	"

Le 15 mai la *merluche* fut signalée très rare, et resta ainsi le reste de la saison.

Le *hareng* est arrivé le 8 mai, les prises furent très faibles tout le mois et la première moitié de juin. Du 15 au 30 de ce mois les pêcheurs réussirent assez bien. Résultat donné comme assez bon quelques jours seulement de juin, puis plus rien.

Homard.—Premier signalement en quantité passable le 3 mai, et aussi pendant le reste de la saison. Beaucoup d'appareils furent détruits par les tempêtes au commencement de l'année.

Le *maquereau* n'a été annoncé que le 24 mai, alors que d'assez bonnes prises furent effectuées. Les premiers jours de juin ce fut aussi le cas, mais rien ne fut fait après, à l'exception d'une journée en avril. La prise du printemps à été meilleure que l'an dernier.

GABARUS.

Rapporteur, M. R. McLean:

Le *capelan* a été très abondant tout le mois de juin.

Morue.—Au commencement de mai, les pêcheurs s'apprêtèrent, et le premier signalement de la morue fut reçu le 25 mai, chaque bateau prenant en moyenne un quintal de harengs qui furent pris à eau profonde la plupart. La prise de juin et de juillet a été meilleure que celle du mois précédent. Elle varia de 2 à 2½ quintaux par bateau. Le poisson était très gros. La pêche en août a été très bonne et le type de belle qualité. Le 21, des bateaux en apportèrent de 1,000 à 2,000 livres chacun. On rapporte que le hareng était très abondant en septembre et octobre, des bateaux en ayant de trois à sept quintaux de gros et beaux. La morue était plus grosse et meilleure que celle prise les 18 années précédentes, étant toutes de belle qualité. La prise totale de cette année est estimée à 2,500 quintaux.

Égrefin.—Prises assez bonnes signalées le 5 juin, continuant ainsi jusqu'au milieu d'août, après quoi il y eut diminution considérable. Prise totale estimée à 200 quintaux.

Merluche.—Premier signalement le 11 août, en petite quantité, et des prises médiocres furent faites par-ci par-là le reste de la saison.

Hareng.—Arriva d'abord le 6 juin, mais seulement de légères prises furent faites le reste du mois. Le premier fut pris en eau profonde. Les deux premières semaines

de juillet il n'en fut pris que juste assez pour fournir l'appât aux pêcheurs. A partir du 15, la situation s'améliora grandement, la levée variant de 600 à 3,000 gros poissons. La quantité diminua considérablement en août. Rien ne fut fait en août et septembre. Aucun type pris n'était de seconde qualité, tous étant bons pour la vente. La prise est considérée comme supérieure à celle des 18 dernières années. Prise totale 539 barils, le hareng pris pour l'appât et la consommation locale non compris.

Homard.—Les tempêtes et les grosses mer ont causé un tort considérable et une perte de plusieurs jours aux pêcheurs. La première prise eut lieu le 9 mai et donna 9,500 pièces. Le résultat fut assez bon le reste de la saison.

Maquereau.—Le premier maquereau pris dans ce district l'a été le 25 mai, quelques bateaux en comptait de 50 à 100. Le 9, la prise donna une moyenne de deux barils, elle fut passable au commencement de juin, mais vers la fin de ce mois elle baissa graduellement, et rien ne fut fait dans cette spécialité la balance de la saison. De gros bancs de très petits types parurent en août, mais ne purent servir qu'à l'appât. La prise de la saison est considérée légère, n'étant que de 80 barils.

L'*encornet* parut vers le 23 juin. A l'exception de quelques harengs, maquereaux et capelans, l'encornet fournit tout l'appât employé durant cette saison. On ne s'est pas servi de mollusques.

HAWKESBURY.

Rapporteur, M. J. C. Bourinot:

Gasparot.—Premier signalement en mai, en bonne quantité à la rivière des Habitants et Port-Malcolm. Très rare en juin.

Morue et égrefin.—On rapporte qu'ils ont entièrement manqué.

Hareng.—Rien n'a été fait ici dans cette spécialité, à l'exception d'un jour en juillet, où il y eut abondance. Le hareng a également bien donné à la rivière des Habitants, et à Port-Malcolm entre le 22 et le 27 juin.

On a d'abord signalé le *homard* le 8 mai, en quantités passables, mais il n'en a été pris qu'une fois durant ce mois ici. D'assez bonnes prises furent faites pendant tout le mois de mai au détroit de Canso et à l'île de l'Ours, et de faibles à Hawkesbury en juin.

Maquereau.—Donné comme assez abondant, le 10 mai, à Port-Malcolm et dans le bassin de la rivière des Habitants. Rare le reste de la saison.

Merlan.—Très abondant la plus grande partie de la saison.

INGONISH.

Rapporteur, M. J. M. Burke:

Morue.—La saison de pêche s'est ouverte une quinzaine plus tôt que d'habitude cette année. La morue fut prise durant la première semaine de mai, et fut assez abondante jusque vers le milieu de juillet. De ce jour à la fin du mois, le résultat fut maigre. La morue abondait en août, les bateaux en obtenait de un à quatre quintaux. Pour cette spécialité, août a été le meilleur mois. Le reste de la saison, le résultat fut assez bon. Dans l'ensemble, la prise est d'une grosse moitié meilleure que pour les trois dernières années, le prix étant de $1 à $1.25 plus élevé par quintal; conséquemment, pour la morue, cette saison a été spécialement rémunératrice.

Egrefin.—Premier signalement, le 13 mai, dans les traîneaux, et la prise varia de bonne à faible pendant environ trois semaines, puis le banc disparut. La prise se divisa à peu près également par bateau, mais comme il y avait ce printemps plus de bateaux employés à la pêche, la prise totale a été d'environ un tiers plus considérable.

Hareng.—Le banc du printemps arriva durant la dernière semaine d'avril, en petites quantités, et les prises ne servit qu'à l'appât pour la pêche de la morue et du homard. A cette station, cette année, il n'y eut ni de hareng de juillet ni d'été.

Homard.—Première prise durant la dernière semaine d'avril. Un certain nombre de fabriques de conserves commencèrent leurs opérations vers le 1er mai, et toutes furent en plein fonctionnement à partir de la seconde semaine de ce mois. La prise fut assez bonne pendant les cinq premières semaines, diminuant graduellement vers la fin de la saison. De fait, le saumon devint si rare que quelques emballeurs fermèrent leurs établissements le ou vers le 15 juillet. La prise de la saison fut moyenne, et les prix bons.

Le *maquereau* arriva vers le 20 mai, mais si peu nombreux qu'il n'y en eut pas assez pour fournir l'appât destiné à la pêche de la morue; quelques-uns furent pris dans les filets de grève, en juillet et août, mais aucun après le 1er septembre.

Saumon.—Premier pris dans la première semaine de mai. La prise de la saison fut moyenne, mais en certains endroits exposés aux grands vents le résultat ne fut pas aussi bon. D'assez bons prix furent obtenus pour la première prise, et ce qu'on a pu vendre frais a été, toute la saison, payé bon prix.

L'*encornet* est arrivé entre le 1er et le 10 juillet et a toujours été assez abondant, quoique irrégulièrement parfois, pendant toute la saison jusque vers le 15 novembre. La saison a été très payante pour les pêcheurs et les commerçants également à cette station-ci. L'augmentation tant dans la prise de la morue et de l'égrefin que dans les prix obtenus cette année est de 50 pour 100 au-dessus des saisons depuis au moins cinq ans.

L'ARDOISE.

Rapporteur, M. John McIsaac:

La *morue* fut signalée le 24 mai, mais en petite quantité jusqu'au 28 juillet, date à laquelle on constata une légère augmentation. Les jours de pêche ont été très peu nombreux, et somme toute la prise a été fort médiocre. La morue prise durant la saison l'a été en eau profonde. M. McIsaac dit: "La pêche de la morue et de l'égrefin est une chose du passé dans cette baie, rien qu'un petit nombre de barques s'en occupant." Toutes les barques qui ont été à Scattarie et Lingan ont bien réussi, ainsi que quatre petits bateaux au banc de l'Est.

Égrefin.—Même chose que pour la morue. Arrivé le 24 mai en petite quantité il a été ainsi jusqu'à la fin. Autrefois l'égrefin était ce qu'il y avait de mieux pour les pauvres classes, vu qu'il abondait, et ce sur les bords mêmes, mais aujourd'hui on en prend peu.

Hareng.—La prise de hareng gras a été très bonne comme quantité et qualité. Il fut d'abord signalé le 24 mai en petite quantité et le fut jusqu'au 1er juillet, quand la situation s'améliora. Malheureusement un grand nombre de pêcheurs sont partis trop tôt pour Scattarie, s'attendant à y rencontrer le hareng. Celui-ci s'est présenté ici en plus grande quantité qu'à n'importe quelle saison pendant les dix dernières années. Les pêcheurs qui sont restés ici ont réussi d'une façon exceptionnelle.

Homard.—Première apparition vers la fin d'avril. Assez bonnes prises toute la saison, mais dans l'ensemble inférieures à celle de l'an dernier, néanmoins vu les hauts prix payés, les pêcheurs ont fait bien au point de vue financier. Le gros de la prise a été vendu aux fabriques de conserves.

Maquereau.—Comme d'habitude il est arrivé en petites quantités. Premier signalement le 27 mai. Ce fait et les bons prix obtenus ont porté le résultat de cette année plus haut que l'an dernier. Le gros de la prise fut préparé pour le marché d'Halifax, et la balance vendu aux terreneuviens.

LOUISBOURG.

Rapporteur, C. V, La Vatte:

Morue.—Première apparence le dernier jour de mai et abondance toute la saison. Cette pêche a été grandement gênée par la rareté de l'appât et les chiens de mer. La prise totale a été de 50 pour 100 supérieure à celle de l'an dernier.

Egrefin.—Premier signalement le 3 juin comme abondant. Il y eut irrégularité pour ce mois de bon à passable. Sauf quelques jours en septembre rien de plus n'a été fait dans cette spécialité. La prise de la saison a été près du double de celle de l'an dernier.

Hareng.—Arrivé le 1er mai il fut rare jusqu'à la fin de juin. Il y eut une légère amélioration de constatée en juillet, puis la prise fut très faible. La prise totale de la saison a été d'environ 30 pour 100 inférieure à celle des autres années.

Homard.—Première prise le 10 mai. Il continua d'être fait d'assez bonnes prises usqu'à la fin de la saison. Un grand nombre de pièges ont été détruits par les mauvais temps et on a perdu beaucoup de temps à les réparer et à les remplacer. La prise totale a été dans la moyenne.

Le *maquereau* a fait sa première apparition vers le dernier jour de mai. Juin rapporta peu. En juillet le havre de Louisbourg fut rempli de maquereaux plus petits que le menu fretin ordinaire, et ils mordirent beaucoup. En août des grosses bandes de petits poissons arrivèrent et la prise fut considérable, mais ils étaient trop petits pour la salaison et servirent assez bien pour l'appât. Les allées et venues du maquereau n'ont pas rapporté autant que l'an dernier, environ la moitié.

L'*encornet* a été très rare en juin et juillet, mais abondant en août; le reste de la saison on n'a pu le prendre qu'à certains jours.

Notre rapporteur dit: "La question du chien de mer est très grave pour nos pêcheurs, ils empêchent la prise de l'encornet pour l'appât et empêchent aussi la prise de la morue. Si les pêcheurs qui vont au loin avaient des facilités pour l'emmagasinement à froid, qui pussent leur permettre de conserver leur appât, la prise serait augmentée de 25 pour 100 les jours ou le poisson abonde. En somme nos pêcheurs ont été cette année dans une bien meilleure position que bien des années passées.

MABOU.

Rapporteur, M. Lewis McKeen:

Les rapports de cette année montrent une diminution très sensible, probablement 50 pour 100 pour le poisson pris à la ligne (morue, merluche et égrefin), comparativement à la saison de 1898.

Gasparot.—On l'a signalé que quelques jours dans la première partie de mai, et en très petites quantités.

La morue est venue vers la fin de mai. En juin et juillet l'appât frais a été rare, et comme la plupart des pêcheurs s'occupèrent du homard, peu d'attention a été donnée à la pêche à la ligne. Dans la première partie d'août les prises ont varié de médiocres à assez bonnes, mais se sont améliorées après le 10. Vers le 1er septembre le chien de mer est arrivé et se montra très embarrassant. Beaucoup de pêcheurs se sentirent découragés et préférèrent aller travailler sur le chemin de fer. Depuis novembre le chien de mer est devenu moins nuisible, mais la morue avaient été dispersée sur toute la zone de pêche et conséquemment la prise a été petite.

Hareng.—Un assez bon nombre de harengs de printemps ont été pris en mai. Néanmoins, ces poissons ont été surtout employés à l'appât pour le homard et la morue et n'ont pas une grande valeur commerciale. En juillet la prise de hareng a manqué. La rareté de ce poisson a considérablement affecté la prise de poissons de ligne dans ce district. La prise de septembre a été également au-dessous de la moyenne.

Le homard est arrivé vers le 22 mai, c'est-à-dire immédiatement après l'ouverture de la navigation. On a fait de bonnes prises la première semaine, mais ensuite un fort ouragan du nord-ouest a poussé la g ace vers le rivage et détruit un grand nombre de pièges et de filets à harengs. Néanmoins de bonnes prises ont été obtenues en mai. Le reste de la saison a été passable. La mise en conserves totale est considérée supérieure à 1898.

Maquereau.—Cette pêche est devenue pratiquement une chose du passé dans ce district. La très petite quantité obtenue cette année a été consommée sur place.

Saumon.—La prise de ce poisson a toujours diminué depuis 8 à 10 ans dans ce district, et cette année il y a eu manquement complet. Le peu qui a été pris a été conservé ici.

MARGAREE.

Rapporteur, M. M. A. Dunn :

Gasparot.—Cette pêche a presque totalement manqué cette année. Premièrement signalé le 10 mai, peu de prises jusqu'au 5 juin, puis rien après.

La *morue* la première signalée fut prise dans des traîneaux le 15 mai et avec les lignes à main le 20 mai. Avec ces filets d'assez bonnes prises furent rapportées jusqu'à la fin de juin, mais à la ligne on fit peu. La pêche a été bonne en juillet et août, surtout durant la semaine du 26 août, qui fut considérée la meilleure de la saison. On rapporte que la morue a abondée le reste de la saison, mais n'a pu être prise à cause des gros temps, des chiens de mer et de la rareté de l'appât. La prise totale est considérée un peu au-dessus de la moyenne annuelle habituelle.

Egrefin.—Mêmes fluctuations que la morue, mais prise de beaucoup inférieure à celle de l'an dernier.

La *merluche* ne fut signalée que le 15 juillet, en très petites quantités, et resta rare toute la saison, à l'exception de quelques jours vers la clôture, alors que d'assez bonnes prises fut faites.

Le *hareng* arriva au rivage le 28 avril, et il en fut pris assez abondamment pendant quelques jours. Le 4 mai, une tempête détruisit une grande quantité de filets, après quoi la prise fut passable. Le 29 juillet un gros banc de hareng fut signalé au large, mais on en prit peu à cause des nombreux chiens de mer qui enrayèrent le travail des filets. Durant la première semaine d'août, il y eut peu de fait. En somme la prise de la saison fut considérée nulle.

Homard.—La pêche en commença le 8 mai et demeura bonne jusqu'au 15 juin, quand elle se mit à diminuer graduellement jusqu'à la fin de la saison. La prise a été estimée comme étant dans la moyenne.

Saumon.—La prise demeura faible jusqu'au 13. De ce jour au 15 juillet, elle fut bonne. Le reste de la saison la pêche de ce poisson fut faible. La prise totale fut inférieure à celle de l'an dernier.

L'*encornet* est arrivé vers le 25 juillet et fournit l'appât toute la saison.

Le *chien de mer* fit son apparition vers le 20 juillet et causa des ennuis presque constamment pendant toute la saison. Ce poisson destructeur à causé de grands torts financier à l'industrie de la pêche dans ce port, surtout en ce qui se rapporte au hareng et à la morue.

MEAT COVE.

Rapporteur, Alex. B. McDonald :

La *morue* a été abondante toute la saison, mais comme il n'y avait pas de marché sûr, on en a peu pris.

Homard.—La pêche en a été au-dessus de la moyenne, bien que l'ouverture de la saison ait été tardive à cause de la glace et des gros vents. Comme aucun ouragan n'a endommagé les appareils, le homard a été abondant et de bonne taille.

La pêche du *maquereau* a été nulle, seulement quelques rares prises ayant été faites au début de la saison. Le maquereau bien développé a été très rare, peu se montrant en bande. Le petit maquereau a abondé mais ne voulait pas mordre.

L'absence d'acheteurs de poissons sur place et le manque de communications par vapeur avec le monde extérieur met nos pêcheurs dans une situation très désavantageuse. La seule chance qu'ils aient de le vendre est l'arrivée possible après le 15 août d'une goélette de commerce.

La pratique de la pêche au filet disparaît presque entièrement, ce qui explique la petite prise de hareng.

Ici, toute la saison, il y a eu abondance d'encornet.

PETIT-DE-GRAT.

Rapporteur, M. Peter T. Fougère:

Gasparot.—Aucune prise cette saison.

Morue.—Première apparition le 18 mai. Pas aussi grande abondance que les années précédentes, mais, cependant, prise à peu près semblable à celle de l'an dernier. La prise totale est estimée à 1,200 quintaux. Le prix a augmenté de $1 sur celui de l'an dernier, ce qui correspond à 200 quintaux au-dessus du total de l'an dernier. En sus de ce total on rapporte que 1,700 gallons d'huile ont été extraits de la morue, dont 1,400 ont été expédiés à Halifax, et la balance conservée par les pêcheurs pour leurs filets et autres fins.

Chien de mer.—Il a paru en juillet et a été une source d'ennuis pour les pêcheurs toute la saison. On estime à $1,000 les dommages qu'il a causés aux filets, etc.

Egrefin.—Première prise le 10 mai. Pour toute l'année elle a été de 1,500 quintaux plus petite qu'à la dernière saison. Les pêcheurs attribuent cette baisse aux vents de l'est, et aussi à quelques espèce d'appât trop mou qui a fait s'éloigner l'égrefin. Ici, les prix ont été très bons: de $2.50 à $3.00 le quintal.

Le *hareng.*—Est arrivé le 30 mai. Pendant toute la saison la prise s'est maintenue faible, la prise totale ne se montant qu'à 440 barils, soit 960 de moins que l'an dernier. En consacrant trop de temps aux filets les pêcheurs ont beaucoup perdu. Même prix que d'habitude: $3.50.

Homard.—C'est le premier poisson qui a été pris dans cette région vers le 12 avril. Très bonne prise vers le milieu de mai. De cette date, grande rareté. Quelques pêcheurs ont retiré leurs pièges et se sont préparés pour la pêche de l'égrefin et de la morue, bien qu'ils eussent plus gagné à s'en tenir au homard. 1,200 caisses ont été remplies par les fabriques de conserves et près de 50,000 homards vivants ont été expédiés aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada. Bien que la prise fut plus petite, les prix ont été plus hauts, et en somme les pêcheurs ont réalisé autant que par le passé.

Maquereau.—Ce poisson est évidemment devenu une chose du passé dans cette localité. Quatre vaisseaux ont été affrétés ici pour la pêche du maquereau aux Iles de la Madeleine; deux ont assez bien réussi, le plus gros vendant sa prise $1,400 et l'autre $800.00. Les deux autres n'ont rien fait. On n'a rapporté que 120 barils de maquereau à Petit-de-Grat. On n'a pas pris de maquereau d'automne ici.

La *merluche.*—Est venue en même temps que l'égrefin. On en a pris environ 300 quintaux. Même prix que l'égrefin.

Saumon.—Ce délicieux poisson est arrivé vers le 20 juin, mais pas aussi nombreux que l'an dernier. Le nombre pris a tout juste suffi à la demande de saumon frais. La valeur de la prise a été d'environ $250 moindre que celle de l'an dernier.

Encornet.—Le retard dans son arrivée a mis les pêcheurs bien en arrière, vu l'absence d'appât. Il a été très rare toute la saison. Le premier pris l'a été le dernier juillet.

PORT-HOOD.

Rapporteur, M. E. D. Tremaine.

La première *morue* a été prise, cette saison, le 16 mai, et ce poisson a peu donné tout le temps. Le chien de mer a fait son apparition le 31 août et a gêné toutes les pêches durant la saison.

Egrefin.—On le signala d'abord le 5 juin en assez bonne quantité, et la situation resta telle jusqu'à l'arrivée du chien de mer. Alors les prises furent très faibles.

La pêche de la *merluche* a été également et pratiquement détruite par le chien de mer. On en a pris d'abord le 19 juin jusqu'à l'arrivée du chien de mer, la prise étant satisfaisante, après quoi cette pêche a été à peu près abandonnée.

Le *hareng* a été d'abord signalé le 2 mai en assez bonne quantité et a continué ainsi le reste du mois. En juin, juillet et août, la prise fut faible. Du 1er au 14 septembre, elle s'est graduellement améliorée. On rapporte qu'elle a été abondante le 14. Le reste du mois et en octobre on en a pris quelques-uns. Le chien de mer

a été cause que plusieurs pêcheurs n'ont pas placé leurs filets, ne voulant pas les voir mettre en pièces.

Homard.—Première prise durant la dernière semaine d'avril; prise en grandes quantités jusqu'au 6 mai, quand la majeure partie des appareils furent détruits par des tempêtes. Cependant, par la suite, la prise augmenta et, en somme, les opérations de la saison furent bonnes.

Maquereau.—Pêche médiocre toute la saison. Le premier fut signalé le 13. La prise totale de maquereau de bonne qualité se monte à 75 barils.

L'*encornet* a été assez abondant pendant toute la saison, y compris deux ou trois fortes venues.

SAINTE-ANNE.

Rapporteur, M. Thos. D. Morrison.

Morue.—Premier signalement le 13 mai, la prise variant de bonne à pauvre pendant le mois. Le reste de la saison la morue fut constamment en bien petit nombre.

Le 29 mai on a signalé le *hareng* en quantité passable. La pêche a été très pauvre le reste de la saison.

Maquereau.—Opérations pratiquement nulles.

Saumon.—Premier signalement le 30 mai. De cette date au 5 juillet, les prises ont été assez bonnes. Rien après.

On a rapporté que l'*encornet* était très abondant du 11 au 20 juillet, les bateaux en prenant de 6 à 8 barils par jour. Plusieurs terreneuviens se sont approvisionnés d'appât ici durant la dernière saison.

SAINT-PIERRE.

Rapporteur, H. D. Urquhart.

Le *gasparot* a été très rare. Vers le 1er juin quelques rares pièces ont été prises, mais jamais au delà d'un baril, au plus.

Ni *morue* ni *égrefin* ont été pris cette année ici, mais les prises opérées par des bateaux du voisinage sur les bancs de l'Est et dans la baie du Nord ont été exceptionnellement bonnes.

Hareng.—Première venue vers le 1er juin. Les prises ont été bonnes et la veine a duré cinq jours. La seconde a eu lieu le 20 juillet, la troisième le 13 août, alors que le poisson a été trouvé exceptionnellement gras.

La plus grosse prise a été d'environ 15 barils.

Homard.—Cette branche de l'industrie de la pêche s'est ouverte vers le 20 avril. La prise de mai a été passable, puis elle a baissé vers la fin de ce mois. La pêche, en juin, a varié de passable à pauvre. Il n'y a eu rien de fait le reste de la saison. Le nombre de gens qui s'occupent de cette pêche a augmenté cette année. C'est sans aucun doute à cela qu'on doit attribuer l'augmentation dans la mise en conserve cette année, et non à une plus grande quantité de homards dans nos eaux.

Le *maquereau* a fait sa première apparition le 28 mai, le poisson étant extrêmement gros. La plus forte prise a été de 13 barils. La seconde veine s'est produite le 10 juillet, numéro trois, la plus grosse prise étant de trois barils. Vers la dernière partie du mois la baie étant remplie de petits maquereaux connus sous le nom de "tinkers", le plus gros ayant environ dix pouces de long.

Le *saumon.*—On peut difficilement dire qu'il est pêché dans cette baie, les prises de la dernière saison étant très faibles.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

ALBERTON.

Rapporteur, M. J. P. Brennan :

Le *gasparot* n'a été signalé que deux fois durant la saison et en très petites quantités.

Morue.—Cette pêche n'a commencé que le 30 mai, à cause des glaces et des tempêtes continuelles. La morue a été assez abondante en juin à Alberton, et on l'a donnée comme abondante pendant quelques jours à Waterford et à l'Etang de la Vache-de-mer. La prise a été bonne dans la première partie de juillet, mais a diminué considérablement vers la fin. Pendant le reste de la saison la morue a été très rare ici, mais elle a été donnée comme assez abondante au Cap Nord et au Marais Noir. Lors de la tempête du 6 septembre deux bateaux de Caraquet se sont perdus à Alberton et 7 hommes se sont noyés.

Egrefin.—Signalé le 13 juin en quantité satisfaisante, mais après cela la pêche fut mauvaise.

Merluche.—La première fut prise le 21 juin, en assez bonne quantité, mais prises irrégulières toute la saison.

Le *hareng* a fait son apparition le 6 mai et fut annoncé comme abondant à Alberton et à Tignish, deux jours seulement, après quoi la quantité tomba, rien n'étant fait dans cette spécialité du 31 mai au 15 août, alors que le hareng entra de nouveau en scène mais en petit nombre. Un grand nombre de filets furent détruits par la tempête du 22 juin.

Homard.—Les premiers furent pris en grande quantité le 9 mai. Abondant au Cap Nord et à Tignish. Aucune pêche du 14 au 25 mai. La prise au commencement de juin fut très bonne, mais elle tomba rapidement durant le mois. Le reste de la saison elle varia de passable à bonne.

Le *maquereau* ne fut signalé que le 19 juin, de bien faibles prises étant faites pendant toute la saison.

BLOOMFIELD OU MIMINEGASH.

Rapporteur, M. John Doyle :

Morue.—La glace ne se détachant pas du rivage, le premier rapport ne fut reçu que le 20 mai. D'assez bonnes prises en mai et juin. La pêche décrut graduellement en juillet. Rien ne fut fait dans cette spécialité en août et durant les trois premières semaines de septembre. La balance de la saison a donné un résultat satisfaisant. Vu la rareté de l'appât, la prise a été à peu près la même que l'an dernier.

La *merluche* est arrivée le 8 juillet et d'assez bonnes prises furent faites jusqu'à la dernière semaine de septembre, après quoi la pêche tomba. Rien de fait en octobre. La prise totale a été la même que l'an dernier.

Le hareng est arrivé le 12 mai et a été signalé comme abondant du Cap Wolfe au Cap Gage. Il n'y resta que sept jours durant le mois. Aucun autre banc n'a été vu durant la balance de la saison. Le hareng pris n'a pas suffit pour l'appât.

Le homard a été signalé le 11 mai, ce qui est plus tard que d'habitude. La prise a été de passable à pauvre jusqu'au 20, après quoi elle a diminué, quelques rares prises passables étant obtenues pendant le reste de la saison.

Le *maquereau.*—Première apparition le 20 mai. On peut dire que la pêche à la ligne a été nulle. Tout le long de la saison, il a été pris quelques maquereaux, mais en très petites quantités. On n'a pas vu de bandes de maquereaux en aucun temps dans ces parages durant la saison.

Il y a eu grande demande pour poissons de toutes espèces, et les pêcheurs disent qu'ils ont réalisé autant cette année que les dernières.

GEORGETOWN.

Rapporteur, M. Charles Green :

Morue.—Premier signalement le 19 mai en petites quantités, mais il y eut amélioration graduelle vers la fin du mois. Assez bonnes prises en juin. La prise de juillet a été faible. On a signalé la morue comme abondante le 3 au sud-est de l'île Boughton, et le 22 au large du havre Murray. La prise d'août et septembre a été passable et celle d'octobre faible.

La merluche a abondé pendant toute la saison et de bonnes prises ont été effectuées s'étendant de l'Ile Pictou à la Pointe de l'Est. La première a été signalée le 19 juin.

Le hareng a fait son apparition le 12 avril, alors que peu furent pris dans les filets. Le 24 il en fut pris la valeur d'un baril par filet. Du 1er au 30 mai il y en avait beaucoup dans ce voisinage, et pendant ce mois un certain nombre de terreneuviens furent alimentés d'appât, ainsi que plusieurs pêcheurs de homards pour leurs pièges. Une grande quantité fut prise et chargée en lots épars dans de petits bateaux, ces cargaisons étant vendues aux différents établissements de mise en conserve le long de la côte. Le ou vers le 1er juin le banc sortit des baies et rivières et quelques prises furent faites à quelque distance du rivage. En septembre le hareng fut pris au filet à l'Ile de Pictou et aussi à l'Ile au Bois ou Cap à l'Ours. En octobre on fit rapport de quelque bonnes prises provenant du large de Souris et de la Grande Rivière.

La pêche du *homard* a commencé le ou vers le 20 avril, et des prises variant de passables à bonnes furent effectuées jusqu'au 15 mai; de cette date au 15 juin cette pêche diminua tellement que les pêcheurs transportèrent leurs pièges dans l'eau basse, où une amélioration dans la prise fut constatée pendant quelques jours. Durant le reste de la saison la prise par bateau fut maigre. Grâce à la hausse dans les prix des homards le montant réalisé est égal à celui des années précédentes.

La pêche du maquereau dans ces parages a été nulle cette année. Il n'y en a eu que peu de pris à l'hameçon et le nombre total venant de toutes sources ne formerait pas 100 barils. Sauf une ou deux exceptions, l'encornet a été assez abondant. Au commencement de la saison on a pu se procurer de l'appât à la Baie Cardigan et à l'Ile Panmuir.

MALPÈQUE.

Rapporteur, M. Jas. McNutt :

Morue.—Premier signalement le 25 mai, en quantités passables. Le reste de la saison, la prise a varié de passable à bonne. Le mauvais temps a beaucoup entravé cette pêche.

Hareng.—Premier apparaît le 6 mai. Assez bonne pêche jusqu'au 23, après quoi on eut que très peu à signaler dans cette spécialité. On en a pris assez durant la saison pour fournir aux pêcheurs leur appât et aussi pour la consommation locale. On en a vendu une pleine charge de goélette pour l'appât.

La pêche du *homard* a commencé vers le 10 mai, et, sauf quelques rares exceptions, on l'a donnée comme faible jusqu'au 20, quand une très sérieuse tempête du nord-est détruisit une grande partie des appareils, principalement ceux qui se trouvaient dans les eaux basses. La prise de juin à varié de passable à pauvre, vu qu'en mai beaucoup d'appareils se trouvaient avoir été détruits par la tempête du 22 de juin. Elle fut faible le reste de la saison. La prise totale de la saison est estimée de beaucoup inférieure à celle de l'an dernier, mais les prix étant beaucoup plus haut, il y a eu compensation pour la maigre quantité.

Maquereau.—Cette pêche a été à peu près nulle ici, en autant qu'il s'agit de l'hameçon. Le premier a été signalé le 6 juillet en faibles quantités et est resté ainsi le reste de la saison. On a placé quelques filets le long du rivage, mais bien peu de maquereaux ont été pris. Les pêcheurs d'ici prétendent que c'est aux filets qu'est due principalement la ruine de la pêche du maquereau dans ce district.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

CAMPOBELLO.

Rapporteur, M. Luke Byron :

Dans toutes les variétés de poissons, la prise a été satisfaisante cette année ici. D'abord le poisson a été très abondant et près du rivage. La prise a été bonne dans toutes les espèces de poissons, tels que morue, merluche, égrefin, flétan, merlan et hareng. Vers la fin de la saison, ils se sont dirigés vers l'eau profonde, et la prise a considérablement diminué. Tout ce qui a été pris était de qualité supérieure, sutout le hareng, qui était trop gros pour être mis en conserve, et comme conséquence plusieurs établissements ont dû fermer leurs portes. Il est d'opinion générale que le commmerce de la sardine doit nécessairement réduire la quantité de harengs dans cette localité, si la demande de la sardine continue, vu que le hareng devient de plus en plus rare chaque année.

ESCUMINAC.

Rapporteur, M. J. J. Keary :

Morue.—D'abord signalée le 5 juin en quantité passable, puis de meilleure en meilleure jusqu'à la fin du mois. Le reste de la saison, la prise a été satisfaisante et régulière.

Le *hareng* est arrivé en grosses bandes le 8 mai, et resta ainsi très abondant jusqu'au 13 juin, puis il s'éloigna du rivage. La prise de la saison est considérée satisfaisante.

Le *homard* fut d'abord pris le 2 mai en quantités satisfaisantes. Le reste de la saison, les prises furent très maigres.

Maquereau.—Très faibles prises cette saison. Première apparition le 24 juin. On s'est servi de filets fixes et de dérivettes, rien n'a été fait avec l'hameçon. Notre rapporteur dit "que les dérivettes ont tenu le maquereau en eau profonde, causant ainsi du tort à la pêche à la ligne".

Saumon.—Premier signalement le 19 mai, après quoi, sauf une ou deux exceptions, les prises furent très faibles.

L'*alose* fut d'abord signalée le 25 mai, en quantité passable, et resta ainsi jusqu'au milieu de juin, après quoi rien ne fut fait dans cette spécialité.

GRAND-MANAN.

Rapporteur, M. Charles Dixon :

La *morue* ne fut signalée que le 17 mai, et jusqu'à la fin du mois la prise fut très bonne. Elle diminua graduellement en juin, et sauf une ou deux exceptions peu ou rien ne fut fait le reste de la saison. La prise totale n'excédera pas 500 quintaux.

L'*égrefin* fut signalé le 17 mai, mais pas en aussi grande quantité que la morue. Elle abonda pendant la majeure partie de juin, les bateaux enlevant la valeur de 5 à 10 quintaux et les grosses barques environ 18 quintaux par jour. Du 1er juillet au 8 août, la prise varia de bonne à faible. Rien n'a été fait dans cette spécialité le reste de la saison. La prise totale est estimée à 500 quintaux.

La *merluche* fut signalée le 18 mai, et le reste du mois les prises furent bonnes. Elle a abondé à la baie de l'Ile Longue, tous les bateaux faisant une moisson supérieure en juin. La prise de juillet fut bonne, mais la pêche ne se maintint pas aussi bien. Le chien de mer fit son apparition vers le 22 et causa de grands ennuis aux pêcheurs. Dans la première partie d'août la pêche fut bonne, mais on ne fit rien dans cette spécialité du 8 au 25 de ce mois. La merluche est restée assez abondante le reste de la saison. On l'a donnée comme donnant bien durant la saison de pêche dans les divers endroits de ce district. La prise totale est de 4,000 quintaux. On a extrait à cette station 350 barils d'huile.

Le *flétan* est arrivé le 23 et la prise a été faible.

Le *hareng* a été d'abord signalé le 17 mai, mais on en a pris peu. Rien n a été fait en juin. En juillet il en a été pris quelques-uns dans les filets et les nasses, mais rien que pour fournir l'appât. On l'a signalé comme assez abondant durant la première et la dernière partie d'août, les bateaux enlevant la valeur de 2 à 8 barils par jour et les nasses de l'Anse à la Loutre et de la Longue Ile faisant bonne récolte. En septembre le hareng a abondé dans les nasses de l'Ile. De bonnes prises dans les filets ont été annoncées à l'Ile Cheney, à South-Head et à l'Anse à la Baleine, quelques petites goélettes enlevant de 25 à 50 barils par semaine. Rien de fait en octobre. Environ 6,000 demi-barils de harengs ont été saumurés par les pêcheurs à cette station ainsi que 1,000,000 de boîtes de ce poisson fumé. L'établissement de North-Head a préparé 1,700 caisses de hareng mariné cette année. 14,500 barils de petits harengs ont été expédiés aux sardineries de Portland et de Québec.

Le *homard* n'a été signalé que le 17 mai, vu les tempêtes qui ont détruit une forte partie des appareils. Toute la saison la pêche a été bonne. L'établissement du Grand Havre a mis en conserve cette saison-ci 205,600 livres de homard. On a exporté aux Etats-Unis environ 3,000 quintaux de homard vivant.

Merlan.—4,500 quintaux représentent la prise totale à cette station, la plus forte partie prise dans les nasses.

Appât.—On s'est d'abord servi de gasparot, obtenus à Saint-Jean, N.-B., en mai et juin. Le reste de la saison on s'est servi de hareng.

SHIPPIGAN.

Rapporteur, Mme A. Hammon :

Morue.—En raison de la glace mouvante, les bateaux n'ont pu partir pour la pêche avant la fin de mai. D'abord elle a varié de bonne à passable, mais vu les gros temps les bateaux n'ont pu tenir au large. Vers l'automne les goélettes ont fait d'immenses prises. La prise a été supérieure à celle de bien des années. Grâce au prix obtenu l'année a été prospère pour les pêcheurs de ce district. La prise totale est estimée à 20,000 quintaux de morues, qui ont été asséchées et expédiées en bloc aux ports de la Méditerranée, en quarts aux Indes occidentales et au Brésil, et une grande quantité aux marchés locaux.

Hareng.—On n'en a pas signalé.

Homard.—La prise de cette année a été considérée passable. Premier signalement le 17 mai. La prise moyenne par bateau a été de 450 environ. Près de 7,000 caisses ont été préparées à Miscou et sur nos bords durant la saison. De bons prix ont été obtenus.

Maquereau.—Résultat nul cette année.

Saumon.—Très rare. Ce n'est qu'en juin qu'on en a signalé, mais pendant quelques jours seulement et en quantités passables.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DOUGLASTOWN.

Rapporteur, M. Chas. Viet :

Morue.—Toute la saison la prise a varié de passable à faible. Les tempêtes ont considérablement endommagé cette pêche dans notre district.

Hareng.—Chaque fois qu'il a été signalé ici, il était en faible quantité.

Maquereau.—Pas signalé.

Encornet.—A pu être obtenu la plus grande partie de la saison. Dans l'ensemble la prise a été passable dans toutes les sortes de poissons.

GRANDE-RIVIÈRE.

Rapporteur, M. John Carberry :

Capelan.—Très abondant, mais quelques jours seulement.

Morue.—Premier signalement le 24 mai, en quantités satisfaisantes; elle varia de satisfaisante à faible en juin et juillet. Du 1er août au 15 septembre les chiens de mer devinrent si nombreux et si destructifs que peu ou rien fut fait. Puis il y eut des mauvais temps qui firent un fiasco de la prise d'automne. Les terreneuviens ont assez bien réussi.

Hareng.—Est arrivé le 1er mai en très fortes bandes, et ce fut ainsi, à peu d'exceptions près, le reste du mois. En juin la prise a été faible. En juillet et août elle varia de bonne à passable. Il y eut peu de pêche en septembre à cause de l'abondance des chiens de mer, qui furent très préjudiciables aux filets et aux traîneaux. Du 1er au 15 octobre, les gros temps interrompirent la pêche, qui fut passable du 11 à la clôture de la saison.

Homard.—Signalé le 1er mai, d'assez bonne taille et très abondant. En juin la prise varia de passable à faible. En somme la prise de la saison a été satisfaisante.

Maquereau.—Très rare toute la saison.

Saumon.—Premier signalement le 26 mai. La prise totale de la saison a été faible et la taille du poisson était petite.

Eperlan.—Très bonne prise cette saison-ci.

Encornet.—Satisfaisante du 1er août à la fin de la saison.

LONGUE-POINTE.

Rapporteur, M. John Vibert :

Morue.—A cause du nombre de tempêtes sur la côte, la morue n'a été signalée que le 14 juin, et alors les prises furent très irrégulières. Il en fut fait de bonnes du 5 au 15 juillet. A l'exception d'une journée en août, où la morue fut signalée très abondante, rien de plus ne fut fait le reste de la saison.

Lançon.—Très abondant là où on l'a vu.

Saumon.—Signalé que trois fois durant la saison, avec bonnes prises alors.

MAGPIE.

Capelan.—A paru en grande quantité le 2 juin, et il en a été de même le reste du mois.

Morue.—Elle a fait son apparition le 28 mai, les prises variant de passables à bonnes pendant le mois, et signalée comme très abondante au début de juillet. Rien après.

Lançon.—Très abondant vers la fin de juin.

RIVIÈRE MOISIE.

Capelan.—Assez abondant, quelques jours seulement.

La *morue* fut d'abord signalée le 30 mai, mais d'après les rapports les prises furent très faibles jusqu'au 26 juin, alors que la pêche a été très bonne pendant quelques jours. Le reste de la saison les prises varièrent de passables à faibles. La température a beaucoup entravé les opérations de la saison.

POINTE NEWPORT.

Rapporteur, Madame Meunier :

Capelan.—Premier signalement le 30 mai ; petites prises en juin.

La *morue* parut en très petite quantité le 2 mai, mais rien ne fut fait le reste du mois à cause des fortes marées et des tempêtes. Le 25, on annonça la morue comme

très abondantes sur les bancs, les bateaux en prenant de 10 à 25 charges. En juin, la pêche ne fut pas au delà de la note passable, vu la rareté de l'appât et les tempêtes. On remarqua une légère amélioratiou en juillet, et le reste de la saison le résultat fut assez bon. Toute l'année les rapports donnèrent comme satisfaisante la pêche sur les bancs. La prise totale à cette station est estimée à 11,000 quintaux.

Le *hareng* est arrivé vers le 1er mai, en grande quantité, et le reste du mois d'excellentes prises furent faites. En juin et juillet le résultat fut passable, mais irrégnlier. La prise totale de la saison est estimée à 8,000 quintaux.

Homard.—La saison s'est ouverte favorablement, et de bonnes prises ont été faites jusqu'au 5 mai, après qnoi il y a eu déclin graduel, peu ou rien n'étant fait après le 9 juin. Cette année, la mise en conserve a dépassé quelque peu celle de l'an dernier, elle a été de 640 caisses.

Saumon.—Assez abondant quand il a été signalé. La prise totale est estimée à 3,000 livres.

L'*encornet* a servi toute l'année. Il a été rare au commencement, mais plus abondant vers la fin de la saison de pêche.

PASPÉBIAC.

Rapporteur, Melle Ada Beck:

Capelan.—Première apparition vers le 1er juin, bonnes prises jusqu'au 17, puis plus rien.

La *morue* fut d'abord signalée le 2 mai en assez grande quantité. Rien ne fut fait le reste du mois, à cause des gros vents. Pendant la balance de la saison, les prises varièrent de bonnes à faibles, mais furent rendues très irrégulières par la rareté de l'appât et par les vents.

Le *hareng* arriva le 5 mai et de bonnes prises furent faites pendant la plus grande partie dn mois. Rien en juin ni en juillet. Légères et irrégulières prises pendant le reste de la saison.

Tout le temps il y a eu rareté d'*encornet* et de tout autre appât.

PERCÉ.

Rapporteur, M. E. G. Touzeau.

La pêche de la *morue* commença le 7 mai, mais jusqu'à la fin du mois les résultats furent maigres. On remarqua une légère amélioration en juin et juillet. Il y ent d'assez bonnes prises le reste de la saison. En somme les opérations de la saison n'ont été qne satisfaisantes, ce qni a été dû plus à la température variable qn'à la rareté du poisson.

Le *hareng* est arrivé le 2 mai et abonda jnsqu'à la fin du mois. Les prises de jnin, juillet et août varièrent de bonnes à faibles; le grand obstacle venant surtout de la rareté de l'appât et des tempêtes. Rien ne fut fait en septembre et en octobre. Somme toute, le résultat est considéré satisfaisant.

Homard.—Bon au début dn printemps, mais très rare dans la dernière partie de la saison.

L'*encornet* a abondé jusqu'à la fin du mois, et sa présence varia considérablement le reste de la saison.

POINTE SAINT-PIERRE.

Rapporteur, Madame P. Bond.

La *morue* fut d'abord annoncée le 22 mai en petite quantité jusqu'au 1er juin. De cette date au 23, il y eut variation de passable à bon. En juillet et août les prises allèrent de passables à faibles, à cause de la température défavorable et de la rareté de l'appât. En octobre, jusqn'à la fin de la saison, les prises furent très bonnes.

Le *hareng* arriva le 17 mai, et resta ainsi jusqu'au 22; alors que les prises commencèrent à diminuer jusqu'à la fin de la saison. En général, le hareng était gros et gras.

Homard.—Annoncé le 10 mai et prises fort légères toute la saison.

Maquereau.—Aucun n'a été pris ici cette saison.

Saumon.—Quelques prises légères en juin.

Eperlan.—Quelques prises passables seulement du 10 au 14 octobre.

Encornet.—Fut signalé le 19 juillet en petites quantités. Du 26 août à la fin de la saison on fit rapport qu'il était très abondant.

SEPT ILES.

Rapporteur, M. P. E. Vignault.

La *morue* arriva en juin, peu nombreuse, mais la pêche fut assez bonne, quand le temps le permit, pendant le reste du mois, mais elle décrut en juillet et août. Celle de septembre et octobre fut en grande partie arrêtée par les tempêtes. Dans l'ensemble la prise totale a été considérée faible.

Hareng.—Signalé le 16 mai, en petite quantité, et en réalité il n'y eut rien de fait dans cette spécialité le reste de la saison.

Saumon.—Fut d'abord signalé le 22 mai comme abondante et continua ainsi jusqu'au 20 juin, après quoi il n'en fut pris que modérément. La prise totale est considérée meilleure que celle de l'année dernière.

RIVIÈRE SAINT-JEAN.

Capelan.—Signalé le 29 mai. Abondance en juin.

Morue.—Les premières furent prises le 14 juin, mais en petite quantité. Abondance vers la fin du mois.

Lançon.—Très abondant durant les derniers jours de juin. Rien d'annoncé dans la suite.

Saumon.—Donné comme très abondant la plus grande partie de juin.

Truite.—Abondante quand elle a été signalée.

SHELDRAKE.

Capelan.—Très abondant presque tout juin.

Morue.—Durant la saison la prise fut très irrégulière, n'étant jamais autrement que passable.

Lançon.—Satisfaisant quand il a été signalé.

Saumon.—Faible prise.

ANTICOSTI.

Rapporteur, Mlle Grace Pope.

Baie des Anglais.

Le *capelan* arriva très nombreux le 6 juin et fut signalé comme abondant jusqu'à la mi-juillet.

La pêche de la *morue* commença le 25 mai quand des prises variant de légères à passables furent faites jusqu'à la fin de juin. Celles de juillet et août furent généralement médiocres. De la mi-septembre à la mi-octobre il ne fut rien fait en réalité, mais du 15 octobre à la clôture de la saison la pêche fut très bonne.

Le hareng arriva le 25 mai en assez bonne quantité, et resta ainsi jusqu'au 10 juillet, lorsque de très bonnes prises furent faites. Du 1er au 15 juillet le hareng fut annoncé comme très abondant. Le reste de la saison la pêche varia de passable à faible.

L'*encornet* fit son apparition le 2 août en petite quantité et resta ainsi jusque vers la mi-octobre. De cette date à la fin de la saison la pêche fut très bonne.

Baie au Renard.

Morue.—Très peu de pêche pendant l'été. De bonnes prises furent faites à partir du 10 octobre, mais la rareté de l'appât entrava considérablement cette pêche, l'encornet salé étant tout ce que l'on pouvait se procurer.

Hareng.—Premier signalement le 10 mai. Très abondant, il resta ainsi le reste du mois et en juin, après quoi la prise ne fut que passable.

Pointe Sud-ouest.

Capelan.—Remarquablement bonne du 5 juin au milieu de juillet. D'immenses troupeaux de boubies faisant sans cesse la pêche. On l'annonça comme très abondant jusqu'au 15 août, à 15 milles de la Pointe Sud-Ouest.

Morue.—Il n'en a pas été pêché durant la saison ici.

Anse aux Fraises.

La pêche à cet endroit a été de fait semblable à celle de la Baie des Anglais. La prise totale à cette baie et à l'Anse aux Fraises a donnée pour onze vaisseaux 105 barils de poissons vert et 170 quintaux de poisson sec jusqu'à la fin de septembre.

ILES DE LA MADELEINE.

Rapporteur, M. J. A. Le Bourdais:

La morue est arrivée près du rivage le 15 mai, y est restée jusqu'à la fin de juin, mais les prises ont été légères à cause du petit nombre de barques occupées à cette pêche et la rareté de l'appât. En septembre le résultat a été satisfaisant, bien que grandement entravé par le mauvais temps. La prise d'octobre a été à peu près nulle, malgré l'abondance du poisson, à cause de la rareté de l'appât et du gros temps. Les bateaux qui ont fait la pêche ont assez bien réussi.

Le *hareng* est arrivé vers le 26 avril. Les premiers, très nombreux, ont été pris aux filets. Également abondant au nord de l'île, avant le départ de la glace, et il en fut ainsi jusqu'à la fin du mois, après quoi il y en baisse. Le hareng a paru plus nombreux que les années passées à la baie Plaisante. De grandes quantités ont servi à l'appât et à la consommation locale. Une grosse flotte de la Nouvelle-Ecosse et des terreneuviens sont venus chercher de l'appât ici, quelques-uns, deux fois dans le mois. Au commencement de septembre, quelques gros harengs ont été pris dans les filets, mais pas la peine d'en parler, à cause du mauvais temps.

Le *homard* a été signalé au début de mai, avec des perspectives excellentes coïncidant avec l'abondance du hareng. En juin et au commencement de juillet la prise a été assez bonne, mais se mit à diminuer graduellement. Le homard a été ainsi abondant cette année que les autres, mais vu le nombre de bateaux engagés dans cette pêche, les prises ont été faibles. Durant toute la saison les lagunes étaient littéralement couvertes de pièges.

Le *maquereau* est arrivé durant la première semaine de juin en bonne quantité, mais il ne fut fait que des prises légères au filet. Le 17 juillet, on rapporta qu'il mordait facilement à l'hameçon, et chaque jour jusqu'au premier septembre on en prit beaucoup dans les différentes baies. Il y eut fort peu de pêche de faite durant ce mois en raison du mauvais temps. Pendant toute la saison le maquereau a semblé assez nombreux, mais il ne voulait pas mordre à l'hameçon, excepté pendant la période susmentionnée. A Byron la pêche a été satisfaisante en août. En somme, les pêches, excepté celle du hareng, n'ont pas dépassé la moyenne.

Le tout respectueusement soumis,

T. O'BRIEN.